



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

A 451655



HISTOIRE

BIOGRAPHIQUE

DE LA

CHAMBRE DES PAIRS,

Depuis la Restauration jusqu'à l'époque actuelle,

Legendre
PAR A. LARDIER;

PRÉCÉDÉE

D'UN ESSAI SUR L'INSTITUTION ET L'INFLUENCE DE LA PAIRIE
EN FRANCE,

PAR C.-O. BARBAROUX.



PARIS,

BRISSET-THIVARS, LIBRAIRE,

RUE DE L'ABBAYE - SAINT-GERMAIN - DES - PRÈS , N° 14.

1829.

JN
2403
.132

38493



LISTE

DES

CHAMBRES DES PAIRS

DE LA REUNION DES DEPARTS

PAR A. FROST

PARIS



PARIS

DE LA REUNION DES DEPARTS

1830

AVANT-PROPOS.

A une époque où d'ignobles trames, ourdies et conduites avec toute la persévérance que le génie du mal peut apporter à ses œuvres, étaient sur le point de ravir à la France les institutions qu'elle a conquises par tant de sacrifices, la chambre des pairs, fidèle à son mandat, a seule opposé une barrière aux envahissements de la barbarie qui déjà s'applaudissait de son triomphe. Dernier refuge de l'honneur et des libertés de la patrie, elle a su mériter sa reconnaissance, en repoussant des lois qui tendaient à la faire déchoir et à l'avilir aux yeux des nations, en montrant aux autres pouvoirs, par son attitude, et leur devoir et l'imminence du danger. La France doit avoir intérêt à connaître ceux à qui elle est redevable d'un pareil bienfait. Bien que les déli-
bérations de la chambre haute ne soient

point publiques, le voile léger qui les couvre permet cependant de reconnaître les opinions des membres qui la composent, et qui d'ailleurs, pour la plupart, peuvent être aisément appréciés par leurs antécédents. Telle est la tâche que nous nous sommes proposée. Réunir quelques aperçus, quelques faits historiques sur chacun des nobles personnages qui forment le premier corps de l'État, nous a paru une entreprise qui n'a point été tentée encore. La plupart se retrouvent, il est vrai, dans les diverses biographies qui ont paru jusqu'à ce jour; mais ces ouvrages, trop volumineux par l'étendue du cadre qu'ils embrassent, ne sont à la portée que d'un petit nombre de lecteurs, et quelques-uns portant la teinte des passions inséparables des temps de crise et de transition où ils furent composés, sont loin d'offrir l'impartialité, premier mérite de pareils écrits.

Nous n'avons rien négligé pour éviter de mériter un semblable reproche. On ne doit point oublier cependant le court intervalle de temps écoulé depuis les événements qui

décidèrent des destinées de la France et de l'avenir de la génération qui y prit part, ou en fut témoin. Ne serait-ce pas dans ce cas trop exiger de l'écrivain que de lui demander une abnégation de sentiments personnels, une impartialité de principes qu'on peut supposer à peine à l'historien totalement étranger aux événements qu'il retrace? Mais si la teinte d'une opinion, qui du reste est celle de la France entière, domine dans nos récits, on ne s'apercevra pas, nous aimons à le croire, qu'elle ait influé sur la justice rendue aux nobles personnages qui en furent l'objet, quels qu'aient été les drapeaux qu'ils ont suivis.

Le désir de nous procurer des renseignements certains et de connaître les sources où nous devons les puiser, nous a engagés à nous adresser directement à la plupart des membres de la chambre haute. Quelques-uns ont bien voulu mettre dans leur réponse une obligeance dont nous leur avons déjà témoigné notre gratitude que nous nous plaisons à consigner ici. D'autres n'ont pas jugé devoir répondre, et nous n'en avons pas mis

moins de zèle à la recherche des documents qui les concernent. Si malgré nos efforts à cet égard quelques inexactitudes ont pu nous échapper, on sent assez que nous n'aurons aucun reproche à nous faire. Nous avons dû nous abstenir, du reste, d'écrire à tous les nobles pairs ; la célébrité qui accompagne certains noms est trop grande pour qu'on puisse en ignorer l'origine. Envers d'autres, c'eût été prendre un engagement que nous ne voulions point contracter. Les erreurs de faits, s'il en existe, sont absolument indépendantes de notre volonté et de notre bonne foi ; nous nous ferons un devoir de les reconnaître et de les réparer aussitôt qu'elles nous auront été démontrées.

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE de la pairie en France se lie si étroitement à celle de la monarchie, qu'il est bien difficile de la résumer sans rappeler toutes les modifications qu'a subies le gouvernement du pays, toutes les révolutions qui les ont amenées. Obligés à ne lui consacrer qu'un petit nombre de pages, nous laisserons au lecteur le soin de rapprocher notre écrit des histoires générales pour y puiser la connaissance des faits qui se rattachent au point de vue particulier sous lequel nous envisageons ce sujet. Nous ne nous attacherons ici qu'à faire connaître la pairie, telle qu'elle est venue jusqu'à nous, tour à tour dignité purement nominale, fonction judiciaire, puissance vassale mais modératrice de la royauté, attribution purement honorifique, donnant place au parlement, enfin, chambre législative et partie intégrante du gouvernement. C'est surtout dans son état actuel et dans l'influence qu'elle peut avoir sur nos destinées constitutionnelles que nous la considérerons. Parlant d'elle avec le respect dû au premier corps de l'État, nous ne considérerons point

les individus mais l'institution , et notre conscience n'aura à se reprocher ni les éloges que nous lui donnerons , ni les critiques que nous pourrons faire de l'organisation de notre chambre héréditaire dans ses rapports avec les intérêts de la royauté et les besoins de l'époque.

La dénomination de *Pairs de France* , qui remonte aux temps les plus reculés de la monarchie , fut bien loin d'avoir sous nos rois , et surtout sous ceux des deux premières races , l'acception qui s'attache de nos jours au pouvoir formé par la réunion des pairs actuels et consacré par les constitutions de l'État. Son origine même a précédé de beaucoup la pairie , considérée comme corps participant à la puissance souveraine , et l'institution de celle-ci n'a commencé à avoir quelque réalité qu'à l'époque où les principaux fiefs de la couronne commencèrent à devenir héréditaires. Elle n'avait même alors que des rapports fort éloignés avec notre chambre haute.

Le terme de Pair , introduit au dixième siècle , s'appliquait aux vassaux du même seigneur , et désignait leur égalité de droits entre eux. D'après un ancien usage des Francs , chaque citoyen libre ne pouvait être jugé que par ses égaux (ses pairs) ; mais ce droit appartenait plus particulièrement encore aux grands de l'État qui , voulant bien être juges de leurs inférieurs , prétendaient n'être pas eux-mêmes justiciables des tribunaux ordinai-

res ; par suite de cette faveur, qui ne leur donnait pour juges que leurs égaux , la qualification qui y était appliquée commença à s'attacher d'une manière plus exclusive à leur classe. Les distinctions personnelles étaient alors les seules connues ; l'administration de la justice ne formait point un système suivi , et les titres acquis par les armes étant les seuls qui pussent déterminer le rang , déterminaient aussi le choix des juges dans toutes les affaires criminelles ou contentieuses.

La pairie n'existait point comme institution sous les Francs , mais on retrouve dès-lors les traces de son origine qui suit les progrès de l'établissement de la noblesse et plus tard de la féodalité.

Dans l'origine de la monarchie , les charges , les emplois , la noblesse , tout fut personnel : tout devint territorial par la suite ; mais alors eurent lieu trois sortes de propriétés. Elles furent d'abord un apanage non transmissible , c'est ce qui caractérise l'époque de la première race ; bientôt les propriétés donnèrent à leurs possesseurs certains titres , certains droits , et de leur côté les hommes réagirent sur les propriétés , c'est le propre de l'époque qui finit à Charles le Chauve. Depuis lors jusqu'à l'établissement des communes sous Louis IX , c'est la terre qui seule donne la qualité.

Pendant la première de ces époques on trouve le droit de justice inhérent à la noblesse.

« Le roi commande dans ses domaines par des délégués nommés juges ; dans les villes , par des délégués nommés comtes ; les vassaux commandent dans leurs bénéfices , les francs dans leurs alleux , les évêques dans leurs églises , les abbés dans leurs monastères (1). »

Avant comme pendant la majeure partie de ces temps la justice était toute personnelle ; en Germanie le droit de justice appartenait à l'assemblée générale. Cet ordre fut maintenu en partie après la conquête des Gaules. Une assemblée générale y décida les contestations ; mais à mesure que le territoire s'étendit , le droit de justice se divisa selon les localités et s'attacha au domaine ; il put même être cédé et transmis à titre de propriété avec le sol , et les serfs dépendants de l'alleu le furent également avec ce dernier.

Les justices ne s'entendaient pas alors du seul droit des juges ; elles comprenaient aussi la perception des cens , l'appel des soldats sous les drapeaux , et d'autres droits encore. Dans tout cela aucune garantie pour le peuple , si ce n'est en matière de jugements , parce que là , l'homme ne dépendait que de ses égaux , des pairs , dont l'élection était au choix des justiciables. Dans le comté les échevins étaient juges , dans les bénéfices les hommes du fief.

Plus tard , et lorsque la féodalité fut tout-à-fait

(1) Mignet , *de la Féodalité et des Institutions de saint Louis.*

établie, les justices devinrent toutes seigneuriales à cause de l'indépendance des bénéficiaires. « Chacune « d'elles fut servie par les vassaux des fiefs immédiatement inférieurs. Le roi jugea avec ses barons, les barons avec leurs vassaux, et ainsi de suite jusqu'au dernier degré de la féodalité. Les citations se firent par pairs et les jugements aussi (1). »

L'établissement des fiefs introduisit dans le gouvernement une nouvelle forme sans en changer l'esprit. Les services rendus à l'État avaient été jusque-là la base du système politique; mais les titres militaires attachés à des terres, formèrent par leur réunion avec elles la récompense de ces services. La pairie devint une dignité attachée à la possession d'un fief qui donnait droit d'exercer la justice conjointement avec ses pairs, dans les assises du fief dominant, car tous en avaient d'autres *mouvans* de lui. Les possesseurs de ces fiefs secondaires, égaux entre eux, formaient la cour du seigneur suzerain, jugeaient avec lui ou sans lui, et pouvaient eux-mêmes récuser toute autre juridiction.

Des vestiges de cet ancien usage ont survécu longtemps à l'institution de la pairie, telle que nous venons de la présenter : jusqu'à l'époque qui a précédé la révolution, quelques compagnies souve-

(1) Mignet.

raines ont eu le droit exclusif de juger leurs membres; ce droit a été garanti par la Charte à la chambre des pairs actuelle, et nos conseils de guerre, quoique le soldat n'y soit jamais jugé que par ses supérieurs, et souvent même par ses chefs immédiats, sont bien évidemment un reste de la coutume de nos pères qui ne reconnaissaient d'autres juges que leurs égaux.

On l'a vu, il y a peu de chose à dire sur la pairie à l'époque de la première dynastie de nos rois. Charles Martel, vainqueur de tous les maires, des Sarrasins, des Frisons, conquérant de l'Aquitaine, était devenu le seigneur le plus puissant de la France; Pepin sut se concilier le clergé que son père avait exaspéré, et réussit à s'approprier la couronne; Charlemagne acheva de consolider cet empire et sut l'agrandir. La nation fut appelée régulièrement à de grandes assemblées, perfectionnement des *conventus* gaulois, pour y discuter les intérêts communs. La féodalité fut arrêtée dans son essor; mais elle reprit le cours de ses agrandissements sous les successeurs de ce grand prince. Les guerres de Louis le Débonnaire contre ses fils, celles de Charles le Chauve contre ses frères, les sacrifices honteux qu'elles imposèrent à leur faiblesse, achevèrent la consolidation de la féodalité. Bientôt les seigneurs obtinrent le droit de refuser le service militaire, ensuite ils prirent charges de suzerain.

La féodalité toute-puissante s'affaiblit d'elle-même ; mais auparavant elle avait fait passer la couronne de Lothaire sur la tête du grand vassal Hugues Capet. Ainsi le plus fort des co-partageants du pouvoir royal qui tous prétendaient à l'indépendance ; s'était emparé du trône.

Cette révolution devait amener la décadence de la féodalité , parce que les grands vassaux trop divisés d'intérêts devaient se soumettre entièrement l'un après l'autre à celui que plus de puissance et d'habileté avaient fait roi , et que le pouvoir royal devait sans cesse tendre à anéantir leur influence. La pairie confondue avec la féodalité suivit les mêmes vicissitudes ; elle ne prit une forme déterminée que plus tard.

La classe des hommes libres s'était anéantie sous la seconde race. La gent taillable, comme on l'appelait alors, était soumise à toutes les exigences des seigneurs. Quand elle n'eut plus rien à céder, elle résista à leurs exactions, elle se souleva. Pour la ramener les seigneurs lui donnèrent des chartres d'affranchissement, et des *pactes de paix et de franchise* furent accordés pour obtenir des indemnités en argent. Ce fut sous Louis le Gros que commença cette innovation qui bientôt devint générale, par l'encouragement que lui donna le roi, qui vit combien elle accroissait le bien-être de l'État. Cet affranchissement comprit bientôt tous les pouvoirs ;

la puissance municipale se fonda et fit des communes autant de petites républiques. L'administration devint plus douce, l'aisance reparut, le peuple devint à son tour propriétaire, et, par la suite, le souverain n'eut qu'à confirmer ces droits pour qu'une administration libérale se trouvât établie. Ainsi la démocratie rendit à la couronne toute la splendeur que la féodalité lui avait ravie.

Tandis qu'en France les communes se constituaient pour passer à l'état de villes, en Italie elles devenaient des républiques, en Angleterre elles se maintenaient communes. Dans ce dernier pays, obligées de soutenir les vassaux contre le pouvoir royal que ceux-ci n'avaient pu affaiblir, elles accrurent la puissance seigneuriale. De là résulte l'organisation sociale anglaise : l'aristocratie y domine la royauté ; mais, obligée de s'appuyer sur le peuple, elle lui a laissé autant de liberté qu'elle l'a pu sans nuire à ses privilèges.

Nous aurons occasion plus tard de parler de la pairie d'Angleterre, et de la comparer à la nôtre. Pour le moment, abandonnons l'époque des deux premières races sous lesquelles nous ne trouvons de la pairie qu'une origine incertaine, et suivons l'histoire de cette institution dans des temps plus rapprochés de nous, où l'organisation sociale est mieux ordonnée et plus conforme aux besoins de la société.

Les historiens se sont accordés à diviser les périodes de la pairie en quatre âges, dont le premier remonte à l'origine que nous venons d'assigner, et finit vers l'année 1207.

La qualification de pair de France avait fini par être exclusivement attachée à la prérogative de relever du roi, et vers la fin du dixième siècle, sept fiefs seulement avaient ce privilège. C'étaient les duchés de France, de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, et les comtés de Toulouse, de Flandre et de Champagne. Ils furent dans la suite réduits à six, par la réunion du duché de France au domaine de la couronne.

Ce fut au sacre de Philippe-Auguste, qu'on vit pour la première fois les pairs de France figurer à une cérémonie publique comme grands officiers de la couronne, et pour la première fois aussi parurent à côté d'eux des archevêques et évêques, revêtus du même titre et de la même prérogative, et comme les pairs laïques, au nombre de six.

Ces douze pairs, vassaux du roi, étaient tenus de le servir et dans ses armées, et dans sa cour féodale. Ils étaient réciproquement leurs propres juges dans les affaires qui les concernaient et dans celles qui se rapportaient directement au roi leur seigneur.

Mais plus d'une fois les seigneurs s'affranchirent de ce devoir. Comme le souverain, les ducs de

Bourgogne, d'Aquitaine et de Normandie, les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne, avaient une cour, une armée, de grands officiers, et cet attirail de la puissance n'était pas propre à leur rappeler qu'ils n'étaient que les premiers sujets de l'État. Aussi on les vit souvent faire la guerre au roi dont ils avaient juré de défendre les droits, et lorsqu'ils combattaient sous ses ordres contre un ennemi commun, c'était plutôt comme alliés que comme vassaux.

On a vu qu'au sacre de Philippe-Auguste, six pairs ecclésiastiques avaient figuré comme grands dignitaires de l'État, circonstance qui ne s'était point présentée avant cette époque. Ces six pairs ecclésiastiques étaient l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Beauvais, de Noyon, de Châlons et de Langres.

Il est hors de doute que dès l'époque où cette innovation s'introduisit, la qualité de pair de France cessa d'être inhérente à la possession d'un fief. Les six évêques nommés en possédaient à la vérité, mais ils ne relevaient pas immédiatement de la couronne, prérogative indispensable et dont jouissaient les six pairs laïques. Il faut donc attribuer à l'influence toute-puissante qu'exerçait alors le clergé, et au désir qu'avaient les rois d'entourer leur trône de tous les prestiges du pouvoir et de tout le respect attaché à la religion et à ses ministres, l'introduction d'un

usage dont on ne retrouve pas de traces sous les souverains de la première race.

Sous les premiers rois de la seconde race , la cour des pairs n'eut que fort peu d'activité , et termina plutôt les contestations qui lui furent soumises par la force des armes que par des décisions judiciaires. Mais Philippe-Auguste , qui avait le premier ajouté à l'éclat et à la consistance de ce tribunal , fut aussi le premier à augmenter son pouvoir et le respect accordé à ses décisions en lui soumettant une cause de la plus haute importance.

Arthur , comte de Bretagne , avait été assassiné par Jean-sans-Terre , roi d'Angleterre , duc de Normandie , pair de France , et par ces deux dernières qualités , feudataire du roi de France. Philippe renvoya la cause à sa cour des pairs qui condamna Jean-sans-Terre à la peine capitale , et consigna la Normandie au profit du roi de France. En vain , pour se soustraire à cet arrêt , l'assassin d'Arthur fit hommage au pape de toutes ses possessions , en vain le souverain pontife intercédâ auprès du roi de France en faveur de celui qui s'était fait son vassal. Philippe répondit : *De par tous les saints de France , il n'en sera que ce que la cour des pairs voudra.* L'arrêt eut son exécution , quant à la confiscation de la Normandie.

La convocation de la cour des pairs s'annonçait par lettres patentes émanées du roi , et indiquant

le lieu et l'époque de la réunion. Un ordre spécial du souverain citait celui contre lequel la plainte était portée à comparaître devant la cour, et cet ordre était notifié par deux pairs. Dans la suite cependant ces deux grands dignitaires furent suppléés par deux simples chevaliers, et plus tard à ceux-ci succédèrent deux sergents du roi.

Il est à remarquer que pendant la tenue des séances de la haute cour le roi présidait, mais ne jugeait pas. L'arrêt cependant n'était exécutoire qu'après avoir reçu sa sanction. Le souverain et chaque seigneur qui avait pris part au jugement, lui donnaient de la publicité, en le faisant proclamer par lettres patentes, dans leurs domaines respectifs.

Outre la cour des pairs, les rois de la seconde race avaient une cour féodale, composée des seigneurs qui n'étaient point vassaux immédiats de la couronne, mais relevaient du souverain comme possesseurs de fiefs dépendants de ses domaines. Cette cour, qui n'était qu'en seconde ligne après la cour des pairs, ne pouvait, d'après le système féodal, intervenir dans les jugements qui concernaient les grands feudataires. Cependant les rois finirent par en réunir les membres à la cour des pairs, et par cette innovation ne firent qu'ajouter au pouvoir et à la sécurité de la couronne; car ils devaient nécessairement exercer la plus grande influence sur des seigneurs dont les fiefs situés aux environs de Paris,

et dans le voisinage de la cour, leur donnaient la facilité d'en occuper les principaux emplois et leur imposaient la nécessité de se conserver dans les bonnes grâces du souverain.

Les pairs de France qui d'abord avaient laissé par cette intervention de la cour féodale s'introduire une disposition qui devait diminuer leur influence et leurs prérogatives, voulurent par la suite en arrêter l'effet; mais déjà un long usage avait pris force de loi. On vit même en 1224, dans un procès où il s'agissait exclusivement des prérogatives de la pairie, les feudataires du roi prétendre au droit d'intervenir. Ce fut vainement que les pairs le leur contestèrent, et avec raison, si l'on en juge d'après le système féodal qui les rendait seuls compétents. La demande des feudataires fut accueillie et confirmée par un arrêt rendu sous la présidence du roi.

Nous ne devons point omettre une circonstance caractéristique de ce premier âge de la pairie. Lorsque par suite d'hérédité les femmes étaient titulaires d'une pairie, elles avaient le droit de prendre séance dans la haute Cour et de participer aux jugements qu'elle rendait. Cette période en fournit de fréquents exemples. Au couronnement de Philippe le Long; la comtesse d'Artois, veuve, et investie de ce fief, parut à la cérémonie au milieu des autres pairs, et soutint avec eux la couronne du roi.

On l'avait vue quelques années auparavant intervenir dans un jugement rendu par la haute Cour.

Au commencement du second âge de la pairie, qui date de l'an 1297, trois des grands fiefs étaient rentrés dans la main du roi ; c'étaient ceux de Normandie, Toulouse et Champagne. Philippe le Bel, appréciant les avantages de cette institution qui prêtait à la couronne l'appui de l'autorité des lois et de la force des armes, et faisait exécuter elle-même les arrêts qu'elle avait rendus contre ses propres membres, voulut l'accroître par une nouvelle création : dans le désir de lui conserver sa force et sa prépondérance, et dans l'impossibilité de faire parmi les seigneurs de fiefs subalternes un choix qui pût égaler en puissance les pairs déjà existants, il éleva à cette dignité les princes du sang royal, et pendant deux siècles après lui, la même disposition fut constamment adoptée. Les trois premiers pairs nommés d'après cet esprit, furent les comtes de Bretagne, d'Anjou et d'Artois ; les comtés de Poitou, d'Évreux, d'Orléans, de Nantes, de Mâcon, de Berry, de Touraine ; les baronnies de Bourbon, d'Étampes, etc. ; furent successivement érigés en pairies. Ce fut à cette époque qu'eut lieu la réunion de la cour des pairs à la cour du parlement, réunion qui ne fut d'abord établie par aucune loi, mais s'opéra par l'usage et la force des choses. On vit alors les pairs figurer parmi les magistrats du parlement comme

membres et conseillers de cette cour. Aussi chaque pair était considéré, non-seulement comme feudataire d'une des premières seigneuries du royaume, mais encore comme membre du premier corps de magistrature.

Cette mesure présentait pour la couronne tous les avantages qu'on avait trouvés d'abord dans la réunion à la haute Cour des feudataires du roi, et en offrait de nouveaux et incontestables. Par une conception heureuse, elle accroissait en même temps et dans la même proportion la force de l'État, et la prépondérance et la dignité de la cour des pairs. Les nouveaux membres qui en faisaient partie, pris sur les degrés du trône, et tous habiles à succéder, avaient un intérêt égal à maintenir les prérogatives d'une couronne qu'ils pouvaient prétendre à voir sur leur front, et celle d'une institution qui leur devait son plus grand éclat et sa principale force.

Les discussions élevées pendant le second âge de la pairie par l'admission des feudataires du roi, durent alors nécessairement disparaître. Les pairs eurent la certitude de n'être jugés que par leurs égaux, et de trouver dans leurs juges la connaissance des affaires sur lesquelles ils avaient à prononcer. Aussi les rois eux-mêmes ne voulurent pas dès lors soumettre à d'autres juges la décision de leurs propres affaires.

Jusqu'alors, comme on l'a vu; la qualité de pair

était inséparable de la possession d'un fief. A cette époque , on commença à voir en eux des officiers nommés par le roi et chargés par lui d'administrer la justice en son nom ; ainsi les pairs, qui jusqu'alors n'avaient eu à prononcer que sur des crimes de haute trahison, de félonie ou sur des discussions relatives à la pairie, prirent part à la décision des procès de tous genres, et ajoutèrent à leur titre celui de conseiller. Les femmes cessèrent d'intervenir dans les jugements et de prendre séance à la haute Cour.

La nomination de pair s'effectuant par lettres d'érection, ceux qui les recevaient durent en faire la communication au parlement, et ce n'était qu'après la vérification qu'ils pouvaient prêter leur serment. Ils ne furent même, par la suite, admis à cette formalité, et par conséquent reconnus membres du parlement, qu'après une information préalable de vie et de mœurs. La dignité de pair cessa d'être héréditaire en ligne collatérale. Les femmes qui étaient propriétaires d'une pairie n'en communiquaient plus les droits et les prérogatives à leur mari. On vit cependant presque toujours ceux-ci élevés à cette dignité, mais ce fut en vertu de lettres d'érection spéciales, et par lesquelles le roi la leur conférait.

Le troisième âge de la pairie remonte à l'année 1505. Pendant la précédente époque la dignité de pair n'avait été conférée qu'à des princes du

sang ; dans celle-ci ils ne furent pas exclusivement choisis parmi les princes de la famille royale, et des princes étrangers furent revêtus de cette dignité.

Engilbert de Clèves en offrit le premier exemple sous Louis XII.

François I^{er}, à son avènement à la couronne, érigea trois grands fiefs en pairie, savoir : le comté de Vendôme en faveur de Charles de Bourbon ; celui d'Angoulême en faveur de Louise de Savoie, et la vicomté de Châtelleraut en faveur de François, frère du connétable de Bourbon.

Des procès de la plus haute importance furent, pendant cette période, jugés par la Cour des pairs. Les deux plus remarquables sont celui du connétable de Bourbon, accusé de haute trahison, et celui qui fut commencé contre l'empereur Charles V.

Le quatrième âge de la pairie commence à l'année 1550 et finit en 1789, époque où cette institution tomba sous les coups de la révolution avec la royauté dont elle avait été long-temps le plus ferme, ou pour mieux dire l'unique soutien.

Pendant cette époque la dignité de pair, qui jusque-là avait été l'apanage exclusif des hauts seigneurs et des princes du sang, fut conférée à de simples gentilshommes. Anne de Montmorency, connétable et grand-maître de France, fut le premier en faveur de qui fut faite cette exception. Voici comment s'expriment les lettres d'érection par lesquelles

sa baronnie de Montmorency fut érigée en duché-pairie : « Ayant mis en considération l'antiquité ,
 « grandeur et noblesse de la maison des seigneurs
 « de Montmorency , les magnanimes et vertueux
 « personnages qui en sont issus , les longs et re-
 « commandables services qu'ils ont faits à la défense
 « et à la conservation des droits de la couronne de
 « France , en quoi ils se sont employés avec le con-
 « tentement de nos prédécesseurs rois , etc.... »

Cette pairie s'éteignit en 1633 , par la condamnation à mort et la confiscation des biens de Henri de Montmorency. Mais elle fut recréée l'année suivante en faveur de Henri de Bourbon , prince de Condé , et quitta en 1689 le nom de Montmorency pour prendre celui d'Enghien. On trouve dans les lettres-patentes qui établissent ce changement , quels en furent les motifs. En voici le texte :

« Mais à présent que notre dit cousin le
 « prince de Condé a bien voulu consentir , en faveur
 « de notre cousin Charles-François-Frédéric de
 « Montmorency-Luxembourg , que le duché de
 « Beaufort portât à l'avenir le nom de Montmorency ,
 « notre dit cousin le prince de Condé nous a très-
 « humblement supplié de changer le nom dudit
 « duché et pairie de Montmorency , dont il est pro-
 « priétaire et possesseur , en celui d'Enghien , pour ,
 « sous ledit nom , posséder ledit duché et pairie
 « avec les mêmes honneurs , titres et dignités ,

« appartenance, et dépendances, comme il en jouit
« sous le nom du duché et pairie de Montmorency,
« et à cet effet, lui accorder nos lettres à ce néces-
« saires..... »

Antérieurement à cette quatrième époque, les pairs, avant de prendre séance au parlement, déposaient leurs épées, ne siégeant que comme magistrats; les princes du sang eux-mêmes n'avaient pas cru devoir s'exempter de cette formalité, qui semblait un hommage rendu aux lois et à la magistrature. Le roi seul avait conservé le droit de se présenter dans le sanctuaire des lois sans déposer auparavant le glaive qui en assure le maintien. Mais Henri II abolit cet usage et rendit aux pairs la faculté de siéger avec l'épée. Le parlement s'opposa vainement à cette disposition, qui dès-lors eut son plein et entier effet.

Les articles de la Charte par lesquels la Chambre des pairs fut reconstituée en 1814, et les réglemens particuliers qui concernent ce pouvoir, semblent donner aux membres qui en font partie, la faculté de ne pouvoir être soumis à la contrainte par corps. Cette question, agitée dernièrement devant les tribunaux qui l'ont résolue négativement, avait déjà été l'objet d'une discussion pendant l'époque dont nous nous occupons.

En 1624, le duc de Candole, pair de France, ayant été traduit devant le Châtelet de Paris pour

le paiement d'une somme de seize cents francs, fut condamné à peine d'y être contraint par corps. Il se pourvut en appel devant le Parlement, et son avocat opposa à l'arrêt rendu par le Châtelet la dignité de pair. *Ce serait, dit-il, une chose indigne de voir une personne de cette qualité emprisonnée et souffrir un affront qui ne se peut réparer. Aussi personne n'a-t-il encore osé faire cette demande.* L'avocat-général Servin s'en rapporta à la prudence de la Cour, qui, par arrêt du 19 mars 1626, confirma l'arrêt du Châtelet. Le président ajouta : *Présumé qu'un duc et pair de France n'est pas exempt de la contrainte par corps.*

Voici quelles étaient les pairies existantes en 1789, époque de la dissolution de ce pouvoir : Uzès, Elbeuf, Montbazou, Thouars, Sully, Luynes, Brissac, Richelieu, Fronsac, Albret et Rohan, Puicy, Grammont, Villeroy, Mortemart, Saint-Aignan, Gèvres, Noailles, Aumont, Charost, Saint-Cloud, Harcourt, Fitz-James, Chaulnes, Villars, Brancas, Valentinois, Nivernais, Biron, Aiguillon, Fleury, Duras, La Vauguyon, Praslin, La Rochefoucauld, Clermont-Tonnerre, Aubigny, Choiseul, Coigny.

Quelques difficultés survenues pendant l'époque qui précède la révolution relativement aux pairies, furent réglées par un édit du mois de mars 1711, qui devint pour ainsi dire le code de cette institution.

Nous nous bornerons à en citer les seuls articles qui se rapportent à des objets que le temps n'ait pas rendus sans intérêt.

Art. I^{er}. « Les princes du sang royal seront hono-
« rés et distingués en tous lieux, suivant la dignité
« de leur rang et l'élévation de leur naissance. Ils
« représenteront les anciens pairs de France aux
« sacres des rois, et auront droit d'entrée, séance
« et voix délibérative en nos cours de parlement, à
« l'âge de quinze ans, tant aux audiences qu'au
« conseil, sans aucune formalité, encore qu'ils ne
« possèdent aucunes pairies.

Art. III. « Les ducs et pairs représenteront aux
« sacres les anciens pairs, lorsqu'ils y seront appe-
« lés au défaut des princes du sang..... Ils auront
« rang et séance entre eux, avec droit d'entrée et
« voix délibérative, tant aux audiences qu'au con-
« seil de nos cours de parlement, du jour de la pre-
« mière réception et prestation de serment en notre
« cour de parlement de Paris, après l'enregistre-
« ment des lettres d'érection, et seront reçus au-
« dit parlement à l'âge de vingt-cinq ans en la
« manière accoutumée.

Art. V. « Les clauses générales insérées ci-devant
« dans quelques lettres d'érection de duchés et pai-
« ries en faveur des femelles, et qui pourraient
« l'être en d'autres à l'avenir, n'auront aucun effet,
« qu'à l'égard de celle qui descendra et sera de la

« maison et du nom de celui en faveur duquel les
« lettres auront été accordées , et à la charge qu'elle
« n'épousera qu'une personne que nous jugerons
« digne de posséder cet honneur, et dont nous au-
« rons agréé le mariage par des lettres - patentes
« qui seront adressées au parlement de Paris, et qui
« porteront confirmation du duché en sa personne
« et descendants mâles ; et n'aura , ce nouveau duc ,
« rang et séance que du jour de sa réception audit
« parlement sur nosdites lettres.

Art. VI. « Permettons à ceux qui ont des duchés
« et pairies d'en substituer à perpétuité le chef-
« lieu, avec une certaine partie de leur revenu ,
« jusqu'à 15,000 livres de rente, auquel le titre et
« dignité desdits duchés et pairies demeurera an-
« nexé, sans pouvoir être sujet à aucunes dettes ni
« déduction de quelque nature qu'elles puissent être,
« lorsque l'on aura observé les formalités prescrites
« par les ordonnances pour la publication des sub-
« stitutions ; à l'effet de quoi dérogeons au surplus
« à l'ordonnance d'Orléans et à celle de Moulins ,
« et à toutes autres ordonnances , usages et coutu-
« mes qui pourraient être contraires à la présente
« disposition.

Art. VIII. « Ordonnons que ceux qui voudront
« former quelque contestation sur le sujet desdits
« duchés et pairies , et des rangs , honneurs et pré-
« séances accordés par nous auxdits ducs et pairs ,

« princes et seigneurs de notre royaume , seront te-
« nus de nous représenter , chacun en particulier ,
« l'intérêt qu'ils prétendent y avoir , afin d'obtenir
« de nous la permission de le poursuivre et de pro-
« céder en notre parlement de Paris pour y être
« jugés , si nous ne trouvons pas à propos de les dé-
« cider par nous-même ; et en cas qu'après y avoir
« renvoyé une demande , les parties veuillent en
« former d'autres incidemment , ou qui soient dif-
« férentes de la première , elles seront tenues pa-
« reillement d'en obtenir de nous de nouvelles per-
« missions , et sans qu'en aucun cas ces sortes de
« contestations et de procès puissent en être tirés
« par la voie des évocations. »

Dès long-temps avant l'époque qui anéantit la pairie, cette institution avait fini par n'être, pour ceux qui en étaient revêtus, autre chose qu'un titre. Quoique les arrêts rendus par le parlement portassent toujours en texte : *La Cour suffisamment garnie de pairs*, ils ne prenaient aucune part aux délibérations, et ne partageaient pas la disgrâce encourue plus d'une fois par le parlement pour résistance à la volonté royale.

Cependant en 1787, ce corps ayant refusé d'enregistrer les édits bursaux, Louis XVI ordonna de sa pleine autorité que l'enregistrement eût lieu. Cette manifestation de la puissance royale terminait ordinairement toute résistance, et dans cette occasion

particulière le parlement se disposait à obéir, lorsque le duc d'Orléans s'y opposa, ne reconnaissant pas cet acte d'autorité comme raison suffisante pour passer outre. La cour et la France avaient perdu depuis long-temps le souvenir de pareilles remontrances; aussi le prince fut-il exilé à Villers-Cotterets.

Tels furent en peu de mots la marche et les progrès d'une institution que l'auteur de la Charte a renouvelée, en y apportant les modifications exigées par les besoins et les mœurs d'une époque si différente de toutes celles qui l'ont précédée. Il nous reste à examiner quelle est son influence sur notre système politique, et quels sont les points de rapports qu'elle peut offrir avec les différents pouvoirs qui jusqu'en 1814 ont pu, sous différents noms, être considérés comme remplissant le même but.

Lorsque, par un décret célèbre, l'assemblée constituante abolit les privilèges et les titres, la pairie croula devant la régénération universelle de la France. Cette assemblée, qui refaisait chez nous l'ordre social sur de nouvelles bases, attira à elle toute l'autorité, à mesure que l'élément démocratique commença à dominer dans la nation. Lorsque les communes avaient été affranchies sous des rois dont l'histoire garde précieusement le souvenir, le même élément tendait à prendre la prépondérance dans les affaires de la monarchie; mais alors le peuple ne

songeait qu'à s'affranchir du joug de la féodalité devenu insupportable ; et comme le trône, inspiré par le même besoin , sut lui prêter à propos son appui , il se sauva par son alliance avec lui , tout comme il se perdit plus tard pour avoir voulu soutenir les restes de cette même féodalité.

Sous Louis le Gros et sous saint Louis , le roi devenu l'allié de la nation triompha avec elle , et sa puissance s'accrut du partage de celle de la noblesse. Mais depuis cette époque la royauté était devenue maîtresse absolue du gouvernement ; la nation autrefois appelée à restreindre la noblesse dans de justes limites , avait été resserrée à son tour dans ses franchises chaque jour amoindries. D'alliée qu'elle était à la monarchie dans la grande lutte contre la féodalité , elle était devenue insensiblement ennemie du pouvoir royal , comme cela arrive toujours après la victoire quand les intérêts sont en présence. La noblesse , qui depuis Louis XIV n'avait plus de résistance à opposer aux rois , avait une seconde fois envahi leur palais par l'adulation. Elle avait cessé d'être rivale , pour devenir esclave ; mais sous ce manteau elle cachait mal ses anciennes prétentions , et s'accordait assez bien avec les rois pour les faire valoir contre la nation. Toutefois comme rien ne se faisait plus qu'au nom du maître , c'était le trône qui assurait la responsabilité de tous les actes contraires au bien-être de la nation.

Peu à peu les choses furent poussées presque aussi loin contre l'intérêt du peuple qu'elles l'avaient été antérieurement à l'affranchissement des communes. Mais cette fois la patience ne pouvait aller aussi loin, parce que d'autres idées s'étaient répandues. L'esprit humain, éclairé par une civilisation mieux ordonnée, avait fait de rapides progrès. Le besoin de l'égalité politique était universellement ressenti. On dut faire pour l'acquérir ce qu'avaient fait les communes pour s'affranchir du joug de la féodalité six siècles auparavant. Mais cette fois ce n'était plus avec elle que la lutte pouvait avoir lieu ; e'était avec l'autorité royale qui avait hérité des principales dépouilles de sa rivale ; et cette autorité, n'ayant plus pour la défendre une noblesse puissante et considérée, se présenta moins forte au combat et dut être plus tôt vaincue. Aussi dès qu'il eut commencé, le temps des concessions fut venu. Entre deux pouvoirs égaux en forces il se serait terminé par une transaction, comme cela eut lieu en 1814 ; mais en 1789, la volonté nationale dut profiter de tous les avantages que lui faisait la monarchie en venant à elle ; bientôt même elle ne dut plus se contenter de simples concessions, et la force des choses la conduisit à l'envahissement. La pairie, qui n'avait plus qu'un vain nom, succomba avec l'ancien régime ; la monarchie la suivit de près dans sa chute, et 92 fit passer le pouvoir tout entier entre les

main de la nation. Si en 89 on avait essayé d'établir à côté de l'assemblée constituante une autorité dans le genre de notre Chambre des pairs, elle eût été sans influence, parce qu'au moment d'une refonte générale l'élément féodal ne pouvait être compté pour rien.

La nation française, emportée par la fougue de la révolution, passa complètement à l'état démocratique; des malheurs inouïs, accompagnés d'une gloire que rien ne pourra effacer, signalèrent cette époque à jamais mémorable.

Après que tout ce qui s'était opposé au torrent eut été détruit et que la victoire eut rassuré la nation sur le maintien des réformes qu'elle avait faites, le besoin de stabilité ramena vers la reconstitution d'un ordre légal moins actif et plus conforme aux besoins universels.

De nouvelles assemblées avaient succédé à celles de la révolution militante; pour garantir l'État du retour de l'agitation dont il sortait à peine, elles pensèrent devoir établir une puissance modératrice dans une autre assemblée chargée de la révision des lois qu'elles faisaient. Tel fut le conseil des Anciens, fondé à côté de celui des Cinq-cents. Mais les membres qui composaient cette chambre haute, nés de la révolution, sans clientèle personnelle et par conséquent sans puissance, furent sans influence et ne firent qu'entraver la marche de la Chambre active.

Cet état de choses ne répondait pas à l'idée qu'on s'en était faite; et l'on peut supposer qu'il en eût été de même si la constitution projetée par Sieyès eût été adoptée. Il ne satisfit personne. La révolution rétrogradait : elle se sentait menacée d'une terrible réaction; pour s'en sauver, elle transigea avec un homme capable d'arrêter ce mouvement; et pour donner de la stabilité à tout ce qui avait été fait depuis huit ans, ou du moins pour ne pas revenir à travers une réaction terrible à l'ancien régime, elle créa l'empire ou se le laissa imposer.

Le sénat fut organisé; un corps législatif s'assembla. Ils furent l'un et l'autre une image aussi fidèle qu'ils pouvaient l'être alors de nos deux chambres.

Si Napoléon, respectant ses propres institutions, eût maintenu la dignité du sénat où il avait placé tout ce que la France comptait alors d'hommes illustrés par de grands services, il aurait créé une Chambre des pairs digne de la nation. Mais les exigences de son ambition et l'immensité de son influence amoindrirent chaque jour l'importance de la chambre haute, qui devint en peu d'années le docile instrument de toutes ses volontés et l'agent moralement responsable de la plupart de ses actes législatifs. Si le sénat avait senti son importance, et qu'il se fût rendu l'organe des besoins de la nation, sans doute il eût modéré l'action du gouvernement impérial, et acquis une immense popularité. Et qui peut ap-

précier les conséquences d'une pareille conduite ? Napoléon, ralenti dans l'activité de sa marche, eût moins entrepris au dehors et plus fait au dedans ; le peuple qui lui avait donné de si grandes et de si nombreuses preuves de son attachement n'eût point déserté ses bannières ; l'étranger n'eût pas trouvé sur le sol français les amis nombreux qu'il sut s'y faire ; des prétentions dès long-temps éteintes ne se fussent pas réveillées ; le sénat, moins occupé de satisfaire à chaque instant aux nouveaux besoins du maître, se fût occupé davantage de sa propre popularité ; la première invasion eût trouvé une Chambre haute investie de la confiance de la nation, placée entre le trône dont elle aurait été l'appui, et le peuple dont elle se fût faite l'égide. En un mot, si le sénat eût senti sa dignité, et reconnu à quelles destinées il était appelé, l'empire eût été inébranlable. Telle est, pour tout dire, l'influence du premier corps de l'État, que de sa marche peut dépendre tout l'avenir de la nation.

Anéanti par la révolution de 1814, le sénat fut remplacé par la chambre actuelle des pairs. Louis XVIII, rentrant en France après l'épreuve de vingt-cinq années d'exil, ne pouvait songer à rétablir l'ancien régime dans son entier. Plusieurs siècles séparaient 1789 de 1814, parce que pendant une partie de cet intervalle, toute l'activité morale de la nation s'était portée sur les divers

modes d'organisation sociale qu'il n'était autrefois donné d'aborder qu'aux utopies de quelques esprits philosophiques. Une complète rétrogradation était maintenant impossible. D'un autre côté, on ne pouvait ni s'arranger d'une seule assemblée, ce qui eût été rentrer dans les voies de la révolution, ni accepter le sénat de Bonaparte, tout-à-fait flétri dans l'opinion. Il fallut chercher une combinaison nouvelle, plus en harmonie avec les besoins ressentis par les peuples, et avec les garanties dont voulait s'entourer la royauté. L'Angleterre était là qui pouvait nous servir de modèle : c'était à la fois de la part du nouveau monarque un hommage rendu à cette puissance, qui lui facilitait le retour au trône, et avec les exigences des diverses opinions, une heureuse transaction qui le faisait échapper à toutes les difficultés, et l'armait contre toutes les craintes. La chambre des pairs fut créée.

On a pu considérer son établissement comme une erreur politique, quand on a voulu la comparer à la chambre des pairs anglaise. En effet, la pairie britannique est la suite de la féodalité; c'est un pouvoir rival de la royauté quand il n'en est pas le maître. Il est composé d'hommes dont l'influence domine la population des trois royaumes. « Les lords, dit M. de Saint-Simon (1), sont parvenus

(1) *Catéchisme des industriels*, page 101.

« à dominer la royauté; ils n'ont laissé au roi que
« le décorum de cette dignité; mais dans la réalité,
« ce sont eux qui exploitent le pouvoir royal à leur
« profit, c'est-à-dire au profit de la féodalité. Ainsi
« l'institution politique prépondérante en Angle-
« terre, celle qui exerce la plus grande influence
« sur l'administration de la fortune publique, celle
« qui donne l'impulsion à tout le mécanisme poli-
« tique, c'est la chambre des pairs. » Aucun des
éléments propres à former une pareille autorité
n'existait en France, et ne pouvait y être constitué
au moment de la restauration. Comme la crainte
de la révolution était la plus grande, il est probable
que le roi n'eût pas même hésité à établir une
chambre des pairs semblable, s'il l'avait pu; parce
qu'à cette époque il eût mieux valu partager le
pouvoir avec la noblesse, forcée d'ailleurs de faire
cause commune avec le souverain, que de rester
exposé aux dangers d'une nouvelle révolution. Mais
il fallut se servir des matériaux que l'on avait, et
soit hasard, soit habileté de calculs, ils se trou-
vèrent tels, qu'ils ne pouvaient plus inspirer aucune
crainte ni à la royauté ni à la nation. De là naquit
une pairie moins aristocratique que celle d'Angle-
terre, moins turbulente que les anciens parlements,
moins faible que l'ancien sénat, et par conséquent
en harmonie parfaite avec les besoins de tous.

Afin de consolider le trône, on la composa de

toutes les sommités de l'ancienne noblesse, de toutes les grandes notabilités du nouveau régime. La pairie ne fut plus une assemblée de grands vassaux prêtant leur appui au seigneur suzerain; mais son pouvoir fut encore assez grand pour légitimer sa dénomination, puisqu'elle dut concourir avec la puissance royale et l'assemblée démocratique à la formation des lois.

La première année de la restauration devait être celle des arrangements. La chambre des pairs fut presque oubliée au milieu de la confusion générale. Le premier acte qui fixa l'attention sur elle, fut le trop célèbre procès du maréchal Ney. Par beaucoup de gens, cet acte fut considéré comme une concession faite aux haines étrangères, qui n'enduraient pas qu'un prince français portât le nom de la Moskowa; par d'autres, il fut regardé comme un exemple rigoureux, mais nécessaire, envers les hommes de l'empire, dont il fallait définitivement effrayer la fidélité chancelante. Si la passion ou l'entraînement des circonstances furent étrangers à cet événement, du moins peut-on dire que des motifs d'excuse bien puissants militaient en faveur de l'acquiescement d'un héros. Quoi qu'il en soit, la pairie, créée avec la restauration, par elle et pour elle, ne fit qu'un avec elle dans cette circonstance, aux yeux de bien des gens; toutefois dans l'ordre constant des réactions, et dans les calculs ordinaires de

la politique humaine, on peut dire que cette condamnation était toute naturelle. En effet on ne peut nier que si les circonstances n'étaient pour rien dans la justice humaine, la loi serait appliquée avec une absolue indifférence et seulement à des faits, sans que la moralité de l'action ou les besoins des temps pussent être appréciés.

La pairie avait suivi l'impulsion nouvelle du gouvernement après la seconde restauration. Pour modérer son action le ministère du 5 septembre 1816 y fit entrer à la fois soixante-neuf nouveaux membres, et le but fut atteint. La majorité passa au ministère Decazes dans les deux chambres, et le gouvernement prit une marche paisible et telle qu'il convenait à la France pour consolider la monarchie. En 1820, la chambre haute fut appelée pour la seconde fois à se former en corps judiciaire au sujet du procès de Louvel. Elle se montra pleine de dignité dans cette affaire et organe impassible des lois : elle prononça contre cet homme extraordinaire la seule peine qu'elles pussent indiquer. Ce jugement n'étonna personne, pas même l'accusé. Le ministère Decazes ayant été renversé au profit des idées dont il avait cherché à arrêter l'envahissement, on put pendant quelque temps trouver que la Chambre des pairs se montrait trop prompte à adopter la marche de celui qui lui succéda. Mais elle sut se soustraire à ce reproche avec beaucoup de dignité, par l'oppo-

sition qu'elle montra bientôt au ministère Villèle. La lutte s'était de nouveau engagée entre les idées de l'ancien régime et la nation ; la chambre des députés, formée à chaque élection sous l'influence du ministère, se prêtait à ses envahissements. La liberté publique croulait sous leur double effort. La chambre haute entendit la première le vœu de la nation, et devint l'objet de son culte. On fêta publiquement dans Paris le rejet par les pairs de quelques lois contraires à l'opinion nationale : le ministère, qui n'était pas fait aux résistances et qui sentait qu'elles redoublaient à mesure que la chambre haute se prononçait plus sévèrement, résolut de conquérir la majorité ; il y jeta soixante-seize nouveaux membres. Mais cet acte de violence venait trop tard ; l'administration Villèle succombait en ce moment même sous la réprobation universelle, pour faire place à un système plus en harmonie avec les besoins de la nation. On s'attendait à ce que les pairs se refuseraient à reconnaître leurs nouveaux collègues ; mais c'était trop exiger : la loi qui créa la pairie donne au roi la faculté de conférer cette dignité selon sa volonté. Il était tout simple que le premier corps de l'État sût respecter la volonté royale.

Il n'entre point dans notre plan d'analyser les travaux de la chambre des pairs, ni d'examiner la part qu'y ont pris ses divers membres. Venue à une époque de transaction où l'état politique du pays n'était pas

assis sur des bases immuables, détournée deux fois de la direction qu'elle suivait par de subites nominations par masses, la chambre haute n'a eu d'autre marche que celle que nous venons d'indiquer dans notre rapide esquisse. Aujourd'hui que les temps sont meilleurs, que le nouvel ordre de choses peut se promettre plus d'avenir, elle doit suivre dans l'ordre de ses travaux une ligne plus directe et qui permette d'apprécier plus précisément son esprit et les développements de sa carrière politique.

Telle est donc la chambre haute dans son organisation, dans la marche qu'elle a suivie. Mais quelle sera-t-elle dans son avenir? C'est une question grave et qui n'a point été assez examinée. Si la loi qui organisa la pairie, considérant qu'en France une assemblée aristocratique était impossible, parce qu'il n'y a chez nous ni patronage de grands propriétaires, ni noblesse de nom assez influente pour imposer à la nation, avait dit que tout citoyen qui aurait occupé telle ou telle fonction, tout militaire qui aurait eu tel ou tel commandement, tout homme qui aurait rendu à l'État tel ou tel grand service, était nécessairement pair, sa vie durant, cette distinction eût suffi pour former une chambre haute d'une grande influence : elle aurait eu un pouvoir vraiment modérateur dans le gouvernement. A défaut de féodalité, la nation aime les notabilités; elle se plie volontiers à leurs décisions; elle les

adopte avec une complète confiance et un égal abandon. Une chambre pareille eût parfaitement rempli le but que se proposait l'auteur de la Charte. Il crut devoir adopter d'autres bases, constituer l'hérédité, et donner à la noblesse froissée par la révolution une garantie que toute participation au pouvoir ne lui était pas enlevée. De là est résulté l'organisation actuelle de la pairie.

Elle ne peut plus être une assemblée aristocratique : car ce n'est pas au milieu d'une nation industrielle et riche par le travail, que des majorats de 10 et 20 mille francs de rente peuvent créer une haute distinction sociale.

Cependant la pairie existe : c'est un fait heureux dans notre organisation civile, dont il faut désormais chercher à tirer le meilleur parti possible, sans s'occuper des causes qui dirigèrent sa composition. La carrière qu'elle est appelée à parcourir, et dont le choix ne dépend que d'elle, est assez belle ; elle peut lui donner assez d'influence pour la consoler de n'être pas un pouvoir féodal comme en Angleterre. Il lui suffit pour cela de consulter la sagesse dont elle a déjà fait preuve si souvent. Elle verra que la nation au milieu de laquelle elle est placée, comme pouvoir modérateur de la chambre des députés, est dans la situation la plus favorable pour lui donner la haute importance qu'elle mérite.

Puisque nos pairs ne peuvent comme ceux d'An-

gleterre être les maîtres du sol qui nourrit les populations et commander ainsi aux peuples par le besoin , ils peuvent imiter leurs voisins sous d'autres rapports, et suivre l'exemple déjà donné en France par plusieurs d'entre eux. Notre patrie est éclairée et sent le besoin de l'être davantage. Nos pairs peuvent être au-dessus d'elle par leurs lumières et se faire les promoteurs de l'instruction. Notre nation est industrielle et tend à le devenir chaque jour davantage : nos pairs, qui ont perdu la mémoire des habitudes paresseuses de l'ancienne noblesse, peuvent se livrer à l'industrie, l'encourager, en hâter le développement par d'utiles fondations, par la formation d'établissements qui donnent à la fois du pain et l'exemple du travail au peuple. L'industrie adoucit les mœurs, rectifie les idées, élève l'âme, consolide les trônes et commande aux nations. En la plaçant sous son patronage, la pairie deviendrait invariablement le guide de l'opinion. Elle le deviendrait en usant assez du privilège qu'a la presse d'être libre pour ne pas craindre de se mettre en communication constante avec nous par des publications qui remplaceraient pour elle la publicité de ses séances. Si telle était la marche adoptée par les pairs, quelle influence n'acquerraient-ils pas en peu de temps ! Sans doute nous ne prétendons pas ici leur tracer une règle de conduite dont leur haute sagesse n'a pas besoin. Ce que nous disons a été senti par beau-

coup d'entre eux : ils ont même vu bien au-delà de nos idées. Ils savent que le rôle à venir de la chambre haute dépend d'elle seule ; qu'il peut être aussi brillant qu'elle le voudra, parce que rien dans son organisation ni dans notre état constitutionnel ne s'oppose à ce qu'elle acquière une influence qui ne peut avoir de supérieure que la royauté elle-même. Ainsi agrandie dans son noble caractère par le seul pouvoir intellectuel, la pairie française pourrait retrouver tout ce que la fortune et la féodalité ont donné à celle d'Angleterre de plus qu'à elle-même, et se ménager un avenir que sa rivale n'aura pas, parce que tout tend désormais à diminuer son importance qui ne saurait plus être accrue.

LES articles de la Charte concernant la pairie, et les ordonnances qui ont été rendues postérieurement sur l'organisation et le mode d'hérédité de la chambre haute, sont le complément naturel de la notice historique qu'on vient de lire. Nous avons donc cru devoir les rapporter textuellement à la suite de notre introduction, avec d'autant plus de raison, que ces documents se trouvent rarement réunis dans le même ouvrage.

CHARTE CONSTITUTIONNELLE.

Chambre des Pairs.

Art. 24. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

25. Elle est convoquée par le roi en même temps que la chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

26. Toute assemblée de la chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit.

27. La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité : il peut en varier les dignités, les nommer à vie, ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

28. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

29. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le roi.

30. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siègent immédiatement après le président ; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

31. Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre du roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence.

32. Toutes les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes.

33. La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État, qui seront définis par une loi.

34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.

Ordonnance du 19 août 1815.

Louis, etc. Voulant donner à nos peuples un nouveau gage du prix que nous mettons à fonder de la manière la plus stable les institutions sur lesquelles repose le gouvernement que nous leur avons donné, et que nous regardons comme le seul propre à faire leur bonheur, convaincu que rien ne consolide plus le repos des États que cette hérédité de sentiments qui s'attache dans les familles à l'hérédité des hautes fonctions publiques, et qui crée ainsi une succession non interrompue de sujets dont la fidélité et le dévouement au prince et à la patrie sont garantis par les principes et les exemples qu'ils ont reçus de leurs pères ; à ces causes, usant de la faculté que nous nous sommes réservée par l'article 27 de la Charte, nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La dignité de pair est et demeurera héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, dans la famille des pairs qui composent actuellement notre chambre des pairs.

II. La même prérogative est accordée aux pairs que nous nommerons à l'avenir.

III. Dans le cas où la ligne directe viendrait à manquer dans la famille d'un pair, nous nous réservons d'autoriser la transmission du titre dans la ligne collatérale qu'il nous plaira de désigner ; auquel cas, le titulaire ainsi substitué jouira du rang d'ancienneté originaire de la pairie dont il se trouvera revêtu.

IV. Pour l'exécution de l'article ci-dessus, il nous sera présenté incessamment un projet d'ordonnance portant règlement, tant sur la forme dans laquelle devra être tenu le

registre matricule où seront inscrites, par ordre de dates, les nominations des pairs qu'il nous a plu ou qu'il nous plaira de faire, que sur le modé d'expédition et sur la forme des lettres patentes qui devront être délivrées aux pairs en raison de leur élévation à la pairie.

V. Les lettres patentes délivrées en exécution de l'article ci-dessus, porteront toutes collation d'un titre sous lequel sera instituée chaque pairie.

VI. Ces titres seront ceux de baron, vicomte, comte, marquis et duc.

VII. Nous nous réservons, suivant notre bon plaisir, de changer le titre d'institution des pairies, en accordant un titre supérieur à celui de la pairie originaire.

Ordonnance du 23 mars 1816.

Louis, etc. Voulant, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, pourvoir à tout ce qui peut rehausser la pairie héréditaire créée par notre ordonnance du 19 août 1815, nous avons jugé qu'il importe que ceux qui sont appelés à la pairie par leur naissance soient, avant d'être admis à l'honneur d'exercer leurs droits, reconnus dignes d'en remplir les hautes et importantes fonctions. En conséquence, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I^{er}. Le décès d'un pair arrivant, son successeur à la pairie se pourvoira près de nous pour obtenir notre agrément à l'effet de poursuivre sa réception.

II. Il présentera ensuite sa requête à la chambre des pairs. Elle sera accompagnée des actes établissant son droit à la pairie, ainsi que d'une liste de douze pairs choisis par lui pour lui servir de garants.

III. La requête et les pièces seront remises aux archives, il en sera fait mention sur le registre.

IV. La requête présentée à la chambre des pairs sera lue dans une de ses plus prochaines séances; il sera nommé, par la voie du sort, une commission de trois membres, à l'effet de procéder à la vérification des titres justificatifs.

V. Sur le rapport fait par un des membres de la commission, et les titres étant jugés valables par la chambre, il sera choisi, par la voie du sort, six pairs sur les douze portés dans la liste présentée par le nouveau pair.

VI. Le président interrogera les six pairs séparément, et leur demandera de déclarer, sur leur honneur, si le nouveau pair est digne d'être admis à prêter serment et à prendre séance.

VII. Sur leur déclaration affirmative, unanime et signée d'eux, de laquelle il sera rendu compte à la chambre par le président, la chambre fixera un jour pour la réception du nouveau pair, et il y sera procédé conformément à l'article 78 du règlement intérieur.

VIII. En cas que leur déclaration ne soit pas unanime le président en rendra compte à la chambre, et la réception du nouveau pair pourra être ajournée.

IX. Aucune des dispositions ci-dessus ne saurait porter préjudice au droit d'hérédité et de successibilité à la pairie.

Ordonnance du 25 août 1817.

Louis, etc. Suivant l'article 896 du Code civil, les biens libres formant la dotation d'un titre héréditaire que nous aurions érigé en faveur d'un chef de famille, peuvent être transmis héréditairement. Il nous appartient, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une utile

émulation, soit pour concourir à l'éclat du trône, d'autoriser un chef de famille à substituer ses biens libres pour former la dotation d'un titre héréditaire que nous aurions érigé en sa faveur, et la transmissibilité de ces biens et de ce titre à son fils né ou à naître, et à ses descendants *en ligne directe de mâle en mâle* par ordre de primogéniture. Prenant ces dispositions en considération, et les rapprochant de celles de la Charte constitutionnelle, relatives à l'érection d'une chambre des pairs, et de notre ordonnance du 19 août 1815, nous avons reconnu que l'institution de la pairie héréditaire rendait nécessaire l'établissement des majorats autorisés par les lois du royaume dans les familles honorées de cette dignité, afin d'assurer à perpétuité à ceux qui seront successivement revêtus de la pairie, les moyens de la soutenir convenablement, comme il appartient aux membres du premier corps de l'État. A ces causes, nous avons résolu de n'appeler dorénavant à la dignité de pair de France, que ceux qui auront préalablement institué dans leur famille un majorat qui puisse devenir la dotation héréditaire de leur titre, ne doutant pas d'ailleurs que les pairs actuels ne s'empressent, *ainsi que nous les y invitons*, pour le plus grand avantage de l'État, de la pairie et de notre service, à former de semblables majorats toutes les fois que la disponibilité et la situation de leurs biens le comporteront. En conséquence, vu l'article 896 du Code civil et notre ordonnance du 19 août 1815, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I^{er}. A l'avenir, nul ne sera par nous appelé à la chambre des pairs, les ecclésiastiques exceptés, s'il n'a, préalablement à sa nomination, obtenu de notre grâce l'autorisation de former un majorat, et s'il n'a institué ce majorat.

II. Il y aura trois classes de majorats de pairs : ceux attachés aux titres de duc , lesquels ne pourront être composés de biens produisant moins de 30,000 francs de revenu net; ceux attachés aux titres de marquis et de comte, qui ne pourront s'élever à moins de 20,000 francs de revenu net; et ceux attachés aux titres de vicomte et de baron , lesquels ne pourront s'élever à moins de 10,000 francs de revenu net.

III. Les majorats de pairs seront transmissibles à perpétuité, avec le titre de la pairie, au fils aîné, né ou à naître, du fondateur du majorat, et à la descendance naturelle et légitime de celui-ci, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, de telle sorte que le majorat et la pairie soient toujours réunis sur la même tête.

IV. Il ne pourra entrer dans la formation des majorats de pairs que des immeubles libres de tous privilèges et hypothèques, et non grevés de restitutions en vertu des articles 1048 et 1049 du Code civil, et des rentes sur l'État, après toutefois qu'elles auront été immobilisées.

V. Les effets de la création des majorats des pairs relativement aux biens qui la composent, les formes de l'autorisation nécessaire pour l'aliénation de ces biens et du emploi de leur prix, seront et demeureront réglés conformément aux dispositions des lois et réglemens actuellement en vigueur sur la matière des majorats.

VI. Toute personne qui voudra former un majorat, adressera à cet effet une requête à notre garde-des-sceaux de France. L'affaire sera suivie, et les justifications nécessaires auront lieu dans les formes et de la manière prescrites par les lois et réglemens précités.

VII. Les actes de constitutions de majorats seront, par les ordres de notre chancelier de France, président de la

chambre des pairs, sur la présentation de l'instituant et sous la surveillance du grand référendaire, transcrits sur un registre qui sera tenu à cet effet et déposé dans les archives de la chambre des pairs.

VIII. Les droits d'enregistrement et de transcription seront perçus d'après les bases établies par le décret du 24 juin 1808.

IX. Les membres actuels de la chambre des pairs qui désireront instituer un majorat dans leur famille, ainsi que nous les y invitons, procéderont à cette institution en se conformant aux règles prescrites par la présente ordonnance.

X. En ce cas seulement, le majorat de chaque titre de pairie pourra être formé successivement et par parties, par les divers titulaires qui se succéderont audit titre, jusqu'à ce qu'il ait été élevé au minimum fixé par la présente ordonnance pour la classe à laquelle il appartiendra.

Ordonnance du 25 août 1817.

Louis, etc. Vu l'article 4 de notre ordonnance du 19 août 1815, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I^{er}. Notre garde-des-sceaux de France, ministre secrétaire d'État au département de la justice, fera expédier par notre commission du sceau, aux membres de la chambre des pairs, sur la demande qui lui en sera faite par le ministère d'un référendaire au sceau, les lettres patentes portant institution du titre de pair de France créé en leur faveur.

II. Ces lettres patentes seront rédigées sur parchemin, selon le modèle qui est joint à la présente, contre-signées

INTRODUCTION.

lj

par notre garde-des-sceaux, visées par le président de notre conseil des ministres, et scellées du grand sceau.

III. Elles contiendront, 1° la date de l'acte portant nomination de l'impétrant à la pairie, et les motifs de cette nomination, s'il y en a d'énoncés en cet acte; 2° le titre affecté par nous à la pairie érigée en faveur de l'impétrant, et qui déterminera son rang dans la chambre; 3° la concession du droit exclusif de placer leurs armoiries sur un manteau d'azur doublé d'hermine, et de les timbrer d'une couronne de pair ou bonnet d'azur cerclé d'hermines et surmonté d'une houpe d'or.

IV. Ces lettres patentes seront transcrites en entier sur un registre spécialement consacré à cet usage, et qui demeurera déposé aux archives de la commission du sceau. Il sera fait mention du tout sur lesdites lettres patentes par le secrétaire du sceau.

V. Ces lettres patentes seront, tant à la diligence de notre procureur général que de l'impétrant, et sur le réquisitoire du ministère public, publiées et enregistrées à la cour royale et au tribunal de première instance du domicile de l'impétrant. Les greffiers de ces cours et tribunaux feront mention, sur l'original des lettres, de la publication à l'audience et de la transcription sur les registres. Elles seront en outre insérées au bulletin des lois. Les frais de publication et d'enregistrement seront à la charge de l'impétrant.

VI. Elles seront données en communication à la chambre des pairs par notre garde-des-sceaux; il lui sera donné acte de cette communication.

VII. Elles seront ensuite transcrites en entier sur le registre matricule en parchemin, intitulé *Livre de la pairie*, paraphées sur le *recto* par notre chancelier de France, président de la chambre des pairs, et sur le *verso* par le grand réfé-

rendaire. Ce registre sera ouvert par un procès-verbal de vérification contenant le nombre des pages et l'usage du livre : ce procès-verbal sera dressé par notredit chancelier et le grand référendaire. Le livre sera clos, au bas de la dernière page, en la même forme.

VIII. Le livre de la pairie sera déposé aux archives de la chambre des pairs; le grand-référendaire en aura la garde, et il certifiera les expéditions qui seront délivrées des pièces qui y seront transcrites.

IX. Tout pair de France sera tenu d'adresser au grand référendaire expédition en bonne forme des actes de l'état civil qui le concerneront, ou des descendants directs, ou les appelés à la pairie dont il est titulaire, selon l'ordre légitime de succession. En cas de minorité d'un pair, cette obligation est imposée au tuteur du pair mineur. Ces actes seront transcrits sur un registre tenu à cet effet sous la surveillance du grand référendaire, et déposé aux archives de la chambre.

X. Dans toutes les cérémonies publiques et réunions civiles ou administratives, un pair de France qui aura été invité en sa qualité de pair, et qui sera revêtu de l'habit de pair, prendra toujours, et sur toute personne, la droite de l'autorité, quelle qu'elle soit, qui aura la préséance.

XI. Il est enjoint à tous les officiers publics de ne donner aux pairs de France d'autres qualifications ou titres honorifiques que ceux auxquels ils ont droit en vertu des lettres patentes portant institution de leur titre de pairie.

XII. Le fils d'un duc et pair portera, de droit, le titre de marquis; celui de marquis et pair, le titre de comte; celui d'un comte et pair, le titre de vicomte; celui d'un vicomte et pair, le titre de baron; celui d'un baron et pair, le titre de chevalier. Les fils puînés de tous les pairs porteront de

droit le titre immédiatement inférieur à celui que portera leur frère aîné, le tout sans préjudice des titres personnels que lesdits fils de pair pourraient tenir de notre grâce, ou dont ils seraient actuellement en possession, en exécution de l'art. 71 de la Charte.

XIII. Lorsque la chambre des pairs sera appelée à siéger en notre présence royale, et dans les autres occasions solennelles seulement, il sera préparé dans le lieu habituel de ses séances, ou dans celui destiné à la réunion de ses membres, des places ou bancs séparés pour chaque ordre de titres; les pairs également titrés se placeront sur le même banc, selon l'ordre de leur promotion ou de l'ancienneté de leur titre.

XIV. Le premier de tous les bancs sera destiné aux princes de notre sang. Les pairs ecclésiastiques occuperont, de droit, les premières places des bancs civils où ils seront appelés en vertu du titre qui leur est conféré par nos lettres patentes d'institution.





BIOGRAPHIE

DES PRINCES DU SANG.

HENRI IV disait que le plus beau titre d'un roi de France était d'être le chef de la noblesse du royaume. L'auteur de la Charte était animé des mêmes sentiments, lorsqu'il voulut que les princes de sa famille fussent membres nés du pouvoir qui réunit à l'illustration de la naissance, celle que donnent les services rendus à l'État. D'après cette heureuse pensée, et puisque la noblesse est aussi souvent une récompense accordée au mérite qu'une distinction héréditaire, le peuple français ne forme plus qu'une immense chaîne, dont les princes du sang royal sont les premiers anneaux. Nous n'avons donc pu nous dispenser de les comprendre dans une histoire biographique de la pairie. Cependant, ils ne siègent à la chambre haute qu'en vertu d'une ordonnance; cette circonstance, et le respect dévolu à leur rang, ne nous ont point permis de les comprendre parmi les membres actifs et dont nous signalons les opinions et les principes.

Pour rendre notre ouvrage aussi cômplet que possible, sans nous écarter des convenances, nous avons donc cru devoir consacrer ici quelques pages à LL. AA. RR. les princes membres de la chambre des pairs.

S. M. CHARLES X.

CHARLES PHILIPPE (comte d'Artois), petit-fils de Louis XV, frère de Louis XVI et de Louis XVIII, et aujourd'hui roi de France, est né à Versailles le 9 octobre 1757. On vante encore les grâces de sa figure et de toute sa personne dans sa jeunesse. Scrupuleusement renfermé dans les limites du cadre tout politique que nous nous sommes tracé, nous nous abstiendrons de suivre ce prince dans le récit des anecdotes nombreuses et plus ou moins piquantes dont il fut le héros. Il épousa en 1773 Marie-Thérèse de Savoie, morte en émigration le 2 juin 1805, et dont il avait eu deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry, quand la révolution éclata ; on sait l'éloignement qu'il manifesta dès l'origine contre cette grande crise politique, et la persévérance avec laquelle il s'opposa constamment à ses progrès. On doit éprouver de vifs regrets, sans doute, de ce qu'un prince que ses grandes qualités rendaient précieux à la France, ne reconnut pas d'abord que cette révolution n'était ni une révolte partielle et locale, ni le résultat d'une conspiration longuement préméditée, mais bien la manifestation universelle, et pour ainsi dire involontaire, du changement que la civilisation avait opéré dans les

esprits. Toutefois cet éloignement s'explique par la position particulière du prince, et surtout par l'obsession des gens de cour, les seuls qui, dans cette lutte, eussent un intérêt véritable et réel à arrêter les progrès de la révolution, parce qu'à eux seuls se rapportaient tous les abus dont elle demandait la suppression. Quoi qu'il en soit, les sentiments politiques du comte d'Artois s'étaient signalés dès la première assemblée des notables, en 1787 ; on se rappelle même que le 17 août de cette année, le roi l'ayant chargé, conjointement avec le comte de Provence, de faire enregistrer à la cour des aides les édits sur le timbre et sur l'impôt territorial, il fut assailli par les clameurs du peuple en remontant en voiture, tandis que le comte de Provence, au contraire, qui manifestait des sentiments opposés, fut reconduit au milieu des acclamations.

Dès le 17 juillet 1789 le comte d'Artois quitta la France, et, avec lui, ses deux fils, le prince de Condé et sa famille, le prince de Conti, les maréchaux de Broglie et de Castries, le duc de Polignac, et quelques autres personnes de la cour ; ses démarches auprès des cours étrangères finirent par organiser une première coalition qui fut réglée par les traités successifs de Pavie (20 mai 1791), et de Pilnitz (27 août même année). Le centre des opérations fut fixé à Coblenz ; les princes s'y réunirent, appelant à eux toute la noblesse de France, et elle émigra, en effet, en si grande quantité, que le 16 octobre 1791 M. de Narbonne, ministre de la guerre, annonçait à l'assemblée législative la fuite à l'étranger de 3,864 officiers. L'assemblée, le roi, adressèrent aux princes d'inutiles exhortations pour les rappeler ; ils n'y répondirent que par une protestation énergique contre tout ce qui se faisait en France, et, notamment, contre la constitution que le roi venait d'accepter et de jurer ; ils se laissèrent même décréter d'accusa-

tion (2 janvier 1792); néanmoins, les négociations suivies par Louis XVI auprès des puissances étrangères parvinrent encore à suspendre les hostilités jusqu'au 10 août. Après cette terrible catastrophe les Prussiens entrèrent en France par la Champagne; le comte d'Artois se disposait à les suivre à la tête d'un corps d'émigrés, mais, il n'en eut pas le temps; la fameuse bataille de Valmy, gagnée le 20 septembre 1792 par le général Kellermann, mit l'armée prussienne en déroute, et la força à regagner précipitamment la frontière. Les princes se retirèrent en Westphalie, dans la ville de Ham, et ils ne tardèrent pas à y apprendre la fin tragique de Louis XVI. Elle leur imposait le devoir de provoquer une nouvelle coalition; ils s'y employèrent avec ardeur, et y réussirent bientôt: le comte d'Artois, nommé lieutenant général du royaume par son frère, qui avait pris lui-même le titre de régent, se rendit à la cour de Russie, et fut accueilli par Catherine II avec la plus grande distinction; elle le combla de présents et de promesses, et, au moment de son départ, elle lui remit dans la cathédrale même de Moskou une riche épée, en lui disant du ton le plus solennel: « J'espère que vous vous en servirez pour le rétablissement et la gloire de votre maison. »

La Vendée appelait de tous ses vœux un prince français qui, en se mettant à sa tête, eût redoublé l'enthousiasme général, et fait cesser les rivalités si funestes de ses chefs; quelques-uns des Français qui accompagnaient le prince lui conseillaient de se rendre directement en Angleterre, et de là, au milieu de ces généreux soutiens de la monarchie; mais la majorité de son conseil fut d'un avis contraire, et le détermina à retourner à Ham, où il perdit un temps précieux en attendant 20,000 hommes que la Russie avait promis, dit-on, et qui n'arrivèrent pas. Obligé enfin de passer en

Angleterre sans ce renfort, il y assista pour ainsi dire au fatal désastre de Quiberon (21 juillet 1795). Le désir de venger cette déplorable catastrophe l'anima d'une nouvelle ardeur; il sollicita, il obtint du gouvernement anglais le commandement d'un armement considérable, et le 28 octobre 1795 il débarqua à l'île Dieu (à trois lieues des côtes de Bretagne), à la tête de 7 ou 8,000 émigrés et de 4,000 Anglais. La Vendée, encore découragée par le souvenir de Quiberon, se ranimait à la vue d'un secours si puissant, et surtout à la pensée de voir enfin un prince français dans ses rangs; mais vain espoir! au moment où la descente allait s'effectuer sur les côtes de France, le prince eut la douleur d'annoncer à ses troupes qu'il était subitement rappelé à Londres par le gouvernement anglais, et il partit, promettant de revenir sur-champ; il paraît que malheureusement il fut dans l'impossibilité de le faire; peu de temps après, même, le 17 novembre, l'île Dieu fut évacuée par les Anglais, et le but de l'expédition tout-à-fait abandonné. On doit se défier des insinuations injurieuses que s'est permises contre le prince, au sujet de sa retraite de l'île Dieu, l'auteur des Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée, M. le comte de Vauban; quelque intérêt que donne à ces mémoires la présence de l'auteur aux événements dont il parle, on ne peut douter cependant qu'il ne les ait écrits sous l'influence de regrets amers, et qui devaient nécessairement le rendre injuste. Au surplus, quand il serait vrai que le prince eût éprouvé quelque répugnance à entrer en campagne, cette répugnance ne s'expliquerait-elle pas suffisamment dans un descendant de Henri IV par cette inépuisable affection qu'il porte toujours au fond du cœur à ses sujets même coupables et révoltés? Le prince à qui la Vendée reproche si durement son inaction, est le même qui, en 1815, au sein de la

chambre des pairs, lorsque le duc de Fitz-James proposait à l'assemblée de voter des remerciements au duc d'Angoulême au sujet de son entreprise dans le midi, s'y opposa formellement en prononçant ces belles paroles : « Français et prince français, le duc d'Angoulême peut-il oublier que c'est contre des Français égarés qu'il a été forcé de combattre ? »

Au retour de sa malheureuse tentative de l'île Dieu ; le prince alla résider à Édimbourg, en Écosse. En 1799, il crut l'occasion favorable pour renouveler quelques efforts et passa en Suisse, où l'armée de Condé était réunie à l'armée russe, sous le commandement de Korsakow ; mais il arriva trop tard, Korsakow venait d'être battu : le prince reprit la route de l'Angleterre.

Enfin éclata à Paris la révolution du 18 brumaire an VIII (10 octobre 1799) ; la famille royale, si long-temps malheureuse par le sort des armes, espéra un moment avoir un meilleur succès par la voie des négociations. Sur la haute réputation que s'était acquise en Europe l'intrépide soldat, auteur de cette révolution, elle s'était facilement laissée aller au plaisir de voir en lui le Monck futur de la restauration française ; elle crut devoir hâter sa résolution par d'actives démarches : le roi Louis XVIII lui fit remettre, par l'abbé de Montesquiou, une lettre où, sans se départir de la dignité de son caractère, il le comblait des plus flatteurs éloges. M. le comte d'Artois, de son côté, dépêcha en France un émissaire féminin, madame la duchesse de Guiche, brillante de tout l'éclat de l'esprit, de la jeunesse et de la beauté ; mais, on le sait, l'homme auquel ils s'adressaient n'était pas fait pour apprécier la gloire qui lui était offerte, et bientôt une affreuse catastrophe avertit les Bourbons qu'il n'y aurait jamais rien de commun entre eux et Bonaparte.

Ayant renoncé à l'espoir de faire du premier consul le restaurateur de leur autorité, les princes ne durent plus voir en lui que leur plus dangereux ennemi, et ce fut surtout contre sa personne et son pouvoir que furent dirigés désormais tous les efforts de leurs agents en France. Ces agents, toutefois, se livrèrent souvent de leur chef à des entreprises pour lesquelles ils n'avaient aucune mission, et certes il ne tombera dans la pensée d'aucun Français de reporter l'abominable complot de la machine infernale plus haut qu'aux individus qui en ont été reconnus les auteurs et ont été condamnés comme tels. Après avoir séjourné successivement à Londres et à Édimbourg, M. le comte d'Artois vint en 1809 se fixer au château d'Hartwell, auprès du roi Louis XVIII, qui en avait fait l'acquisition pour y réunir sa famille. Mais, par un de ces caprices ordinaires à la fortune, au moment où, lassés de combattre contre elle, et résignés en quelque sorte à leur destinée, les princes se choisissaient un lieu de retraite paisible et stable, elle, de son côté, se disposait à les replacer, seule et sans aucun concours de leur part, sur le trône : tout à coup, cet homme qu'elle avait favorisé pendant quinze ans par une série des plus insignes miracles, elle l'abandonna, au faite de ses grandeurs et de ses prospérités; il tombe, et à sa place, sans coup férir, comme par un véritable enchantement, Louis XVIII se trouve l'heureux maître de la couronne de France! Déçue tant de fois dans ses espérances, la famille royale n'entrevit guère qu'à la fin de 1813, après la bataille de Leipzig, la possibilité du changement qui allait s'opérer dans son existence. Aussitôt M. le comte d'Artois se rendit sur le continent, en Allemagne, et il suivit l'armée alliée lors de l'invasion de la France, en février 1814; toutefois les puissances étrangères n'osaient

plus, à cette époque, lui reconnaître aucun caractère, et l'on sait que, sur les plaintes du duc de Vicence au congrès de Châtillon, elles l'obligèrent à quitter Vesoul et à rétrograder au-delà des frontières. Mais enfin l'abdication de Napoléon lui laissa le champ libre. On put juger aussitôt, par la proclamation qu'il répandit en qualité de lieutenant général du royaume, combien l'expérience et le malheur avaient rectifié les idées politiques auxquelles sa jeunesse s'était trop facilement laissé entraîner : ce prince ne parla que du règne des lois, du triomphe de la liberté ; il montra pour le peuple la plus touchante sollicitude, en lui promettant l'abolition des lois que l'empire lui avait rendues le plus onéreuses, celles de la conscription, des droits réunis, et du monopole du tabac. Il était entré à Paris le 12 avril ; le 14, le sénat lui remit l'autorité au nom du roi Louis XVIII, en lui soumettant un projet de constitution. Le 15, répondant à la harangue du président de ce corps, il dit : « qu'il n'avait point reçu du roi de pouvoirs
« pour accepter une constitution, mais qu'il assurait, sans
« hésiter, que les bases en seraient admises, d'autant plus
« que le roi son frère, en^e déclarant qu'il maintiendrait la
« forme actuelle du gouvernement, avait reconnu que la
« *monarchie devait être pondérée par une représentation*
« *divisée en deux chambres, et que la nation devait jouir*
« *de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, ENFIN*
« *DE TOUTS LES DROITS POUR LESQUELS ON AVAIT COMBATTU SI LONG-*
« *TEMPS.* » Il était impossible de mettre ni plus de franchise
ni plus de bienveillance dans ses déclarations ; les derniers
mots surtout avaient, dans la bouche du prince, un caractère de loyauté et de bonhomie auquel on reconnaissait un descendant de Henri IV ; et quand on pense que ses discours à cette époque étaient la manifestation spontanée de ses

sentiments, qu'il n'avait autour de lui ni ministres ni gens de cour qui l'égarassent par leurs pernicious conseils, combien n'est-on pas autorisé à maudire ceux qui depuis quinze ans ont tenté d'obscurcir aux yeux de la nation d'aussi belles, d'aussi précieuses qualités ! M. le comte d'Artois fut chargé, par le roi, de régler avec les puissances étrangères les indemnités qu'elles réclamaient pour la guerre, et ici sa tâche fut à la fois et beaucoup moins facile et beaucoup moins agréable : ces puissances abusèrent manifestement de la position de la famille royale pour lui arracher des sacrifices indignes du haut patronage qu'elles affectaient, et le cœur du fils de France dut saigner en souscrivant au traité du 24 avril, qui leur abandonna cinquante-trois places fortes occupées par nos troupes, douze mille bouches à feu, trente-un vaisseaux de haut-bord et douze frégates ! La France, en 1813, comprenait dans son sein Rome, Hambourg, Amsterdam et Paris ; en 1814 elle ne conserva pas même ses limites naturelles du Rhin et des Alpes ! A l'arrivée du roi, le comte d'Artois fut nommé colonel général des gardes nationales de France, et colonel général des Suisses. Vint le mois de mars 1815, et le retour de Napoléon de l'île d'Elbe ; on sait quelle fut la rapidité de sa course de Cannes à Paris : vainement le roi, vainement le comte d'Artois, qui s'était rendu immédiatement à Lyon, voulurent-ils, par tous les moyens, essayer de l'arrêter, rien ne put s'opposer au flot qui l'apportait. Le 16 mars, le comte d'Artois, revenu de Lyon, où il n'avait trouvé aucun appui, accompagna Louis XVIII au corps législatif, et y jura *fidélité au roi et à la Charte* ; mais le 20, force lui fut, ainsi qu'à toute sa famille, de quitter les Tuileries et la France, où Napoléon venait de reconquérir l'autorité ; il se retira dans les Pays-Bas. Après les cent jours, chargé

de présider le collège électoral de la Seine, il se livra à l'impulsion de ses sentiments naturels, et se concilia tous les esprits. Il siégea à la chambre des pairs, et y présida le premier bureau; mais les années suivantes, la chambre fut privée de ses lumières, ainsi que de celles des autres princes du sang, le roi n'ayant pas jugé à propos de continuer à les y appeler. Depuis cette époque jusqu'à celle de son avènement au trône, le 16 septembre 1824, le comte d'Artois n'a plus rempli de fonctions publiques, et ses actes, privés de tout caractère officiel, ne sauraient figurer ici; car il est certain maintenant que l'opinion était induite en erreur quand elle lui attribuait une participation quelconque soit à la conspiration du *bord de l'eau* en 1818, soit au gouvernement occulte si énergiquement dénoncé par M. Madier de Montjau en 1820. Cependant, l'effet qu'avaient produit à la longue ces sourdes rumeurs, ne laissa pas de contribuer à l'enivrement universel qui se répandit dans la capitale, quand on vit Charles X ouvrir son règne par la fameuse ordonnance qui supprimait l'infâme censure, quand on l'entendit s'écrier: « Point de hallesbardes ! » quand on le vit accueillir avec une égale bonté les débris de tous les naufrages politiques. La France reconnut aisément que ce prince, secouant encore une fois dans cette occasion solennelle le joug des cours et des ministres, s'abandonnait à toute la bonté de ses sentiments; il en recueillit le prix le plus précieux pour son cœur, car il aime la popularité, et jamais on n'en avait reçu de plus éclatants témoignages: il est à remarquer, même, que l'odieux triumvirat dont la monarchie est enfin délivrée, n'a jamais pu, par ses actes iniques, ralentir cet élan de reconnaissance auquel le peuple français aime, plus qu'aucun autre, à se livrer envers ses rois. Mais ce n'est pas à l'article consacré au prince que nous

rappellerons l'oppression, les cruautés, les infamies des ministres qu'il a lui-même repoussés loin de sa personne. Grâce au ciel, nous voyons aujourd'hui à la tête des affaires des caractères honorables, français, et de qui l'on doit attendre la réparation de tant de maux. Sans doute leur carrière ne sera pas exempte d'entraves et d'obstacles ; eux-mêmes n'ont peut-être pas une volonté assez ferme, assez inébranlable ; mais s'ils veulent le bien, ils le feront, parce qu'ils auront à la fois pour eux les intentions du monarque et l'appui du peuple.

S. A. R. LE DUC D'ANGOULÊME.

ANGOULÊME (Louis-Antoine, duc d'), dauphin de France, naquit à Versailles, le 6 août 1775. Il eut pour précepteur, ainsi que le jeune duc de Berry, son frère, le duc de Sérent, qui n'eut qu'à cultiver les heureuses dispositions dont la nature avait doué son élève. Dès sa plus tendre enfance, le jeune prince se fit remarquer par les reparties les plus heureuses que la cour se plaisait à répéter, et qui étaient l'indice en même temps d'un excellent cœur et d'un esprit vif et pénétrant. Nous en citerons une seule que nous trouvons dans les recueils d'anecdotes de l'époque, et que répète la *Nouvelle Biographie des contemporains*. Le bailli de Suffren, dont toute la France redisait les exploits dans l'Inde, où il avait relevé l'éclat et l'honneur du pavillon français, venait d'arriver à Paris. Il fut présenté aux enfants de France au moment où le duc d'Angoulême était occupé de la lecture des vies des grands hommes de Plutarque. « Je lisais la vie d'un héros, dit-il à l'amiral; j'en vois un maintenant. » Mais déjà s'approchait l'époque où les princes français devaient tremper à l'école du malheur les vertus et les qualités, héritage de leur race et fruit de leur éducation. En 1789, le duc d'Angoulême accompagna son père à Turin, où il fit auprès du roi de Sardaigne, son aïeul maternel, un séjour d'une année. Il y suivit, avec le duc de Berry, un cours d'artillerie théorique dont les guerres, qui ne tardèrent pas à se déclarer, devaient bientôt le mettre à même de faire l'application. En effet, au mois

d'août 1792, il passa en Allemagne pour y prendre le commandement d'un corps d'émigrés. Il se rendit ensuite à Édimbourg, et de là à Mittau, où se termina, en 1799, son mariage avec Madame, Marie-Thérèse-Charlotte de France, fille de Louis XVI. L'année suivante, LL. AA. RR. suivirent Louis XVIII à Varsovie, et de là retournèrent en Russie, où Alexandre, qui venait de monter sur le trône, les accueillit avec tous les honneurs dus à leur rang. Mais en 1810, Louis XVIII ayant acheté la terre d'Hartwell aux environs de Londres, la famille royale résolut d'y fixer son séjour, et le prince vint à cette époque s'y rendre avec son épouse. Cependant les événements qui en peu d'années venaient de s'accumuler en Europe, semblaient appeler les princes français à de nouvelles destinées, et leur prescrire de faire les derniers efforts pour reconquérir le trône de leurs ancêtres. En effet, au commencement de 1814, le prince se rendit à l'armée de Wellington, qui allait pénétrer en France, et de Saint-Jean-de-Luz, adressa les premières paroles que les Français eussent entendues de la part des Bourbons, depuis vingt ans. C'était une proclamation où on remarquait ces mots : « J'arrive, je suis en France, dans cette France
« qui m'est si chère ; je viens briser vos fers. Marchons
« tous ensemble au renversement de la tyrannie. Généraux,
« officiers, soldats, qui vous rangerez sous l'antique ban-
« nière des lix, au nom du roi, mon oncle, qui m'a chargé
« de faire connaître ses intentions paternelles, je vous
« garantis vos grades, vos traitements, et des récompenses
« et des traitements proportionnés à la fidélité de vos ser-
« vices. » Les désastres éprouvés par Napoléon dans le nord de la France ajoutaient à l'espoir de la cause des Bourbons ; aussi S. A. R. le duc d'Angoulême, à la tête d'une colonne anglaise, ne tarda pas à se diriger sur Bor-

deaux. M. Lynch, maire de cette ville, accompagné de son conseil municipal et de quelques autorités civiles, s'avança au devant de lui, se décora en sa présence de la cocarde blanche, et fut le premier Français à saluer la légitimité. Entrée à Bordeaux, S. A. R. fut saluée par les acclamations du peuple, et trois jours après, publia une nouvelle proclamation dont nous citerons les phrases suivantes : « Ce « n'est que par vos vœux que le roi, mon oncle, aspire à « être le restaurateur d'un gouvernement paternel et libre. « Jusqu'à cette époque, il ne veut rien innover dans la « forme de votre administration. Seulement j'aime à vous « répéter que ma plus consolante mission est de proclamer, « au nom du roi, qu'il n'y aura plus de conscription, ni « d'impôt odieux ; que la liberté des cultes sera maintenue ; « que le commerce et l'industrie, véritables sources de la « prospérité publique, seront encouragées ; qu'il ne sera « porté aucune atteinte à la propriété des domaines qu'on « appelle nationaux ; que la bravoure française ne se verra « jamais enlever ses récompenses et ses honneurs, etc. »

Peu de jours après, S. A. R. quitta Bordeaux pour aller visiter Toulouse, où elle reçut le même accueil, et de là se rendit aux armées des maréchaux Soult et Suchet. Elle parcourut successivement les villages où les différents corps étaient cantonnés. Enfin le prince vint se réunir à Paris à la famille royale, dont il était séparé depuis près de six mois. Il fut nommé par le roi colonel général des cuirassiers et des dragons, et peu de jours après grand amiral.

Cependant la famille royale avait à peine depuis dix mois repris possession du trône occupé par ses ancêtres, qu'une entreprise inouïe dans l'histoire, vint de nouveau la contraindre à l'abandonner momentanément. Le duc d'Angoulême était à Bordeaux, et se proposait de visiter le midi de

la France, lorsqu'il reçut la nouvelle du débarquement de Napoléon, et en même temps le grade de lieutenant général, et des pouvoirs très-étendus pour organiser tous les moyens propres à comprimer l'invasion. Il se rendit sur-le-champ à Toulouse, où il organisa un gouvernement provisoire à la tête duquel fut placé le lieutenant général baron de Damas. Il réunit ensuite quelques gardes nationales mobilisées, le 10^e de ligne, et des détachements de divers corps, le tout formant une petite armée d'environ 3,000 hommes. On ne peut assez admirer la noble confiance et la fermeté du prince, lorsqu'on pense qu'avec d'aussi faibles moyens, et une poignée de soldats dont la plupart n'avaient jamais vu le feu, il tenta d'arrêter l'élite des troupes qui pendant vingt ans avaient battu les guerriers de toutes les nations, et dont à chaque instant la défection accroissait le nombre. On connaît l'issue de cette lutte. Quant aux détails que nous pourrions en donner, nous préférons les puiser dans le compte même rendu par S. A. R. à cette époque.

« Le 30 mars, Amédée d'Escars repoussa le général
« Debelle en avant de Montelimart; le 2 avril, nous bat-
« times complètement l'ennemi au passage de la Drôme.
« Deux canons, deux drapeaux et 800 prisonniers tombèrent
« entre nos mains; la possession de Valence et du cours de
« l'Isère fut le fruit de ce succès. Le 3, j'appris que le
« général Ernouf, abandonné par le 58^e régiment, avait été
« obligé de rétrograder vers Sisteron, et que Nîmes, ainsi
« que Montpellier, avaient arboré le signe de la rébellion.
« Déjà les généraux Grouchy et Piré étaient partis de Lyon
« en force supérieure, et marchaient contre moi, tandis
« que le général Gilly se dirigeait de Nîmes vers le Pont-
« Saint-Esprit. Je me vis contraint de songer à la retraite.
« M. Ferdinand Berthier arriva le 6, et m'apprit que Bor-

« deaux et Toulouse étaient entre les mains de l'ennemi,
« Ce fut alors que le général Piré, ayant tenté le passage de
« l'Isère, fut repoussé, quoique les avis désastreux arrivés
« de Nîmes et de Montpellier eussent déjà occasioné une
« grande désertion dans mes troupes. Le 6, je quittai Va-
« lence à 10 heures et demie du soir. Je bivouaquai avec le
« 10^e régiment de ligne; puis je me mis en marche pour
« Montelimart, où j'arrivai le 7 à 4 heures du soir. Le
« colonel du 14^e de ligne, qui m'avait rejoint le 5, me dit
« qu'il n'était plus le maître de son régiment, qui, en effet,
« m'abandonna et se dirigea sur Valence. On m'avait pro-
« posé de partir seul de cette ville, et je l'avais refusé.
« Le 10^e régiment d'artillerie, que le parti rebelle avait
« corrompu, était prêt à me quitter. On me renouvela dans
« ce moment la proposition de partir seul, je la rejetai
« encore; mais j'envoyai le général d'Aultane, mon chef
« d'état-major, au général Gilly, qui était au Pont-Saint-
« Esprit, afin de faire avec lui une convention pour qu'il
« me laissât passer avec mon corps, et me retirer sur la
« Durance. Le 8, je me mis en route. Bientôt le colonel
« du 10^e régiment de ligne vint m'annoncer que le tiers de
« son régiment avait déserté, et que le reste ne se battrait
« pas. L'artillerie était encore plus mal disposée. Il ne me
« restait que 800 hommes de gardes nationales. Le général
« d'Aultane trouva, au Pont-Saint-Esprit, le colonel Saint-
« Laurent du 10^e de chasseurs, et convint avec lui que je
« me retirerais sur Marseille, escorté du 10^e régiment de
« ligne; mais le général Gilly s'y refusa ensuite. Cet avis
« me parvint à Pierrelatte, et comme on retenait le général
« d'Aultane prisonnier, j'envoyai le baron de Damas, sous-
« chef de mon état-major, pour conclure une convention avec
« le général Gilly. L'ennemi s'était rendu maître de la route

« d'Avignon, ce qui me fit rester, afin de pouvoir à la
« sûreté de ceux qui m'avaient suivi. Je ne partis donc que
« le 9 au soir; mais je fus arrêté au Pont-Saint-Esprit, où
« j'ai été retenu prisonnier pendant six jours, au mépris
« de la convention. Pendant 10 heures, j'ai eu dans ma
« chambre un officier de gendarmerie, qui avait ordre de
« ne pas me perdre de vue. Je ne m'en suis délivré qu'en lui
« donnant ma parole que je ne chercherais pas à me sauver.
« Les soldats et les gendarmes que l'on avait choisis pour
« me garder paraissaient être dans des dispositions détes-
« tables. C'est le général Grouchy, qui est arrivé le 9 au
« Pont-Saint-Esprit, qui m'a fait arrêter. Ce qui peut
« l'excuser, c'est qu'il avait avec lui le général Corbineau,
« aide de camp de Bonaparte, chargé de veiller sur lui.
« Le baron de Damas, qui a vu plusieurs fois le général
« Grouchy, n'en a pas été très-mécontent. Le dernier jour,
« ce général étant parti pour Marseille, Corbineau envoya
« chercher le baron de Damas pour ajouter à la conven-
« tion deux nouveaux articles qu'ils ont signés, et auxquels
« j'ai consenti, ayant trouvé qu'ils ne m'engageaient en
« rien. J'ai été relâché le 15, et le lendemain je suis arrivé
« à Cette, où je me suis embarqué le même jour, à 8 heures
« du soir, accompagné de dix-sept personnes. Ce départ
« était bien douloureux. Tout le pays que j'ai traversé est
« excellent; partout on me comblait de bénédictions; l'ar-
« mée seule et la gendarmerie se sont montrées parjures.
« Cependant, mes vingt-cinq chasseurs du 14^e m'ont été
« fidèles jusqu'à la fin, et voulaient me suivre partout,
« ainsi que plus de quarante officiers. »

La capitulation de S. A. R. avait été transmise, par le télégraphe, à Napoléon, qui fit donner ordre, par la même voie, de la faire embarquer dans un port du midi dont

le choix était laissé à sa disposition. En conséquence, le prince fut accompagné par le général Radet à Cette, où il s'embarqua sur un bâtiment suédois, sur lequel il fit voile pour Barcelone. Il se rendit ensuite à Madrid, où il fut accueilli par Ferdinand VII, de la manière la plus affectueuse. Mais la politique du continent et la situation de la France intéressaient trop S. A. pour qu'elle pût faire un long séjour dans la capitale de l'Espagne. Elle se rapprocha donc des frontières, et apprit bientôt le désastre de Waterloo, la marche des armées alliées, et l'insurrection de Marseille en faveur des Bourbons. Elle rentra dans le midi, organisa plusieurs bataillons de volontaires royaux, et enfin rappelée à Paris, y arriva le 7 août. Le prince ne resta que peu de temps dans cette ville, et se rendit à Bordeaux pour y présider le collège électoral de la Gironde, dont il ouvrit les séances le 23 août. Depuis cette époque jusqu'en 1823, le calme dont jouirent la France et l'Europe ne permit pas à S. A. de déployer d'autres qualités que l'active bienfaisance dont son cœur est doué, et qui depuis nos dernières dissensions a adouci tant de maux et cicatrisé tant de plaies. Nommé généralissime de l'armée d'Espagne, dans une guerre qui avait évidemment le double but d'opérer la régénération espagnole, et d'attacher au drapeau des lis, des souvenirs militaires qui le rendissent plus cher encore au Français, le prince avec un égal bonheur a rempli ces deux missions. Après une série de succès que peut-être l'intrépidité du prince s'indignait de ne pas voir assez disputés, il dut s'apercevoir que la guerre entreprise au nom de la légitimité était faite au profit de la plus ignoble des factions, et rendit l'ordonnance d'Andujar, dont la sagesse obtint les applaudissements de l'Europe. Malheureusement le génie du mal l'emporta, le fruit des victoires du

DES PRINCES DU SANG. lxxij

duc d'Angoulême, celui de ses sages conseils à la nation espagnole disparurent devant les efforts du fanatisme, et il abandonna la Péninsule avec la douleur de n'avoir pu y apporter tout le bonheur que son cœur désirait. Rentré en France, il a fait chaque jour de nouveaux progrès dans l'affection du soldat, juste appréciateur parmi nous des talents et des qualités militaires. L'ordonnance qui l'a placé à la présidence du conseil de la guerre a donné à l'armée un protecteur et un appui, et à l'état, l'assurance qu'un prince auguste veille au bien-être et aux intérêts de ses défenseurs.

S. A. R. LE DUC DE BERRY.

CHARLES-FERDINAND DE BOURBON (duc de BERRY), second fils du comte d'Artois, né à Versailles le 24 janvier 1778, était à peine âgé de dix ans quand il quitta la France avec son père au mois de juillet 1789. On conçoit que la vie errante et l'habitude des camps, auxquelles le condamnèrent si jeune les événements de la révolution, ne durent pas servir beaucoup son éducation, et surtout, qu'elles développèrent peu en lui ces formes bienveillantes et polies qu'on apprécie tant dans les princes, et qui leur coûtent si peu. Toutefois il faut convenir qu'on le lui a reproché jusqu'à l'excès en France, après la restauration, et que, notamment dans ses rapports avec l'armée, qui s'est si vivement plaint de lui, les premiers torts ne furent pas de son côté. M. le duc de Berry, en quittant la France en 1789, s'était d'abord rendu avec son père à Turin, chez le roi de Sardaigne, son aïeul maternel; il y suivit avec le duc d'Angoulême, son frère, un cours d'artillerie théorique, et en 1792 il se trouva à Coblenz avec tous les princes émigrés de sa maison. Quand la campagne fut terminée, le comte d'Artois l'adressa au prince de Condé, sous lequel il fit ses premières armes. Il passa ensuite au service de la Russie, et il obtint de l'empereur le commandement du régiment des gentilshommes français, appelé le régiment des *chasseurs nobles*, en l'absence du duc d'Angoulême, à qui ce commandement était destiné, et qui était retenu près du comte d'Artois. En 1801 la paix ayant été conclue entre la Russie et la France, le

duc de Berry alla retrouver son père en Angleterre ; ils repassèrent l'un et l'autre sur le continent en 1805, espérant profiter de quelque chance heureuse dans le renouvellement des hostilités, mais ce fut inutilement. La guerre sur laquelle ils comptaient n'eut même pas lieu. Après tant de traverses, la famille royale vivait retirée au château d'Hartwell, auprès de Louis XVIII, qui avait fait l'acquisition de cette terre, lorsque enfin arrivèrent en 1813 les événements qui devaient la rappeler au trône de France. Dès le commencement de 1814 le duc de Berry se rendit dans l'île de Jersey, à la vue des côtes de France ; le 12 avril il s'embarqua sur l'*Eurotas*, le 13 il fut à Cherbourg, et le 21 à Paris. De la part du peuple le prince ne recueillit, n'entendit sur sa route que des témoignages d'enthousiasme et d'amour ; dans le peuple, en effet, les dissidents ont pour habitude, en pareille circonstance, de se taire ou de se tenir à l'écart. Il n'en fut pas de même dans l'armée, où les soldats, forts de la confiance qu'ils avaient les uns dans les autres, se complurent dans une opposition d'autant plus déplacée qu'elle était désormais sans objet. A toutes les prévenances du prince elle ne répondit que par des cris outrageants ; cette mutinerie puérile se prolongea plusieurs mois sous les yeux de la France entière, et il faut le dire, quand on a reproché au duc de Berry d'avoir pris à tâche d'abreuver l'armée de dégoûts et d'insultes, on s'est laissé aller à une erreur que l'aveuglement de l'esprit de parti peut seul expliquer. Il est pénible cependant de penser que cette erreur a été un des griefs qui aiguisèrent le poignard de Louvel, d'après ses propres déclarations ! Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, ayant inutilement renouvelé tous ses efforts auprès de l'armée pour en rallier au moins une partie autour du drapeau blanc, il abandonna la capitale dans la nuit du 19 au 20

mars, et se rendit dans les Pays-Bas ; il traversa la France en toute liberté jusqu'à sa sortie de Béthune, où il fut poursuivi par quelques lanciers, mais il n'était plus éloigné de la frontière, et il se mit promptement en sûreté. En Belgique il prit le commandement de la maison militaire du roi, et s'établit à Alost, petite ville entre Bruxelles et Gand. Le 21 juin, trois jours après la bataille de Waterloo, il reprit la route de France, et se trouva le 24 au Cateau-Cambresis. Après la rentrée de Louis XVIII dans Paris, le duc de Berry fut chargé de présider le collège électoral du département du Nord, dans le courant du mois d'août. Le discours qu'il prononça dans cette occasion fut sage et modéré ; il demanda, au nom du roi, des députés qui portassent au pied du trône « cet oubli du passé, cette connaissance du présent, ce coup d'œil dans l'avenir, ce respect pour la Charte constitutionnelle, cet amour pour sa personne sacrée, enfin cette abnégation de soi-même, qui seule pouvait assurer le bonheur de tous. » Malheureusement on se rappelle que ce fut la chambre de 1815 qui sortit des élections de cette époque. Il avait assisté comme tous les princes du sang aux séances de la chambre des pairs, et y avait même été nommé membre d'un des bureaux ; mais on sait que le roi ne permit pas aux princes d'y retourner les années suivantes. Le 17 juin 1816 le duc de Berry épousa Marie-Caroline-Thérèse, fille aînée du prince royal des Deux-Siciles. Le ministère proposa d'augmenter d'un million la somme précédemment fixée pour l'apanage du prince, l'augmentation fut portée par la chambre à 1,500,000 francs ; mais le prince déclara que, pendant cinq ans, le tiers de cette somme serait par lui consacré au soulagement des départements qui avaient le plus souffert de la guerre. Ce prince, qui voyait avec un noble orgueil la couronne de France placée dans un avenir plus

ou moins rapproché sur la tête de ses descendants, semblait prendre chaque jour un nouvel attachement à la patrie, et rechercher la popularité; la France, qui tient compte de tout à ses gouvernants, le remarquait et s'en applaudissait, lorsque tout à coup elle se le vit enlever par un attentat déplorable, le 13 février 1820. Un homme à idées fixes, Louis Louvel, l'attendit au sortir de l'Opéra, et le frappa d'un coup mortel, persuadé qu'il se sacrifiait lui-même pour le bonheur de ses concitoyens! La France pleura le prince assassiné, mais bientôt elle eut à pleurer sur elle-même, punie qu'elle fut par la perte de ses plus précieuses libertés pour un crime auquel elle était étrangère. Le duc de Berry avait eu de son mariage trois enfants, dont deux étaient morts presque en naissant : le troisième était une fille; mais on apprit quelque temps après que la duchesse était enceinte, et au mois de septembre 1820, en effet, elle accoucha d'un fils, qui a été nommé par le roi duc *de Bordeaux*. Outre ses enfants légitimes, M. le duc de Berry avait eu en Angleterre deux filles naturelles, qui ont été mariées, récemment à des officiers supérieurs de l'armée.

« Pendant l'été, nous allions voir les maisons royales et
 « religieuses, des châteaux et des jardins. Nous avons aussi
 « joué la comédie. Le jeu des barres était encore un de
 « leurs amusements favoris. Ce jeu est un des exercices que
 « les princes aimaient le mieux. Outre qu'on peut le rendre
 « très-moral, on y peut montrer de la probité et de la déli-
 « catesse, du courage et de la générosité, en arrangeant les
 « parties avec une parfaite égalité, en se condamnant soi-
 « même dans les coups douteux, et en s'exposant pour
 « délivrer ses amis..... »

« La promenade du soir était en partie consacrée à la
 « botanique; outre que j'avais établi qu'au dîner on ne
 « parlerait qu'anglais, au souper italien, le jardinier, qui
 « était Allemand d'origine, et qui possédait parfaitement
 « cette langue, avait ordre de ne jamais parler que cette
 « dernière lorsque les princes conversaient avec lui. »

Il faut ajouter à ces détails que l'institutrice, au commen-
 cement de nos troubles politiques, faisait assidument suivre
 à son élève les séances de nos assemblées législatives, et
 même celles de sociétés populaires où s'élaboraient les lois,
 où se représentait l'opinion du jour. Aussi, le duc de Char-
 tres (car tel était le titre qu'il avait pris quelques années
 après sa naissance) fut bientôt en état, et par ses heu-
 reuses dispositions, et par l'éducation qu'il recevait, de
 juger par lui-même, et d'apprécier les grandes scènes qui
 allaient se passer.

La révolution commençait à faire pressentir, par l'énergie
 de ses premiers partisans, et les fureurs et les excès qui
 devaient signaler son paroxisme. Le duc de Chartres assista
 plusieurs fois aux séances de l'assemblée nationale, et ad-
 mira les merveilles de l'éloquence de la tribune, dont la
 France monarchique n'avait pu jusque alors avoir aucune

idée. On sait avec quelle noble simplicité il accueillit le décret de cette assemblée qui abolissait l'odieux droit d'aînesse, qui donnait au prince des prérogatives auxquelles sa belle âme était étrangère. « J'en suis charmé, dit-il ; mais « dans tous les cas, cela ne change rien à notre position, et « mon frère le sait bien : depuis long-temps tout était égal « entre nous. »

Dès 1785, le prince avait été nommé colonel du 14^e régiment de dragons. Un décret de l'assemblée constituante ayant enjoint à tous les colonels titulaires d'abandonner le service ou de prendre en personne le commandement de leurs corps, le duc de Chartres, jaloux de servir sa patrie, se rendit à Vendôme, où le 14^e tenait garnison. La guerre venait d'être déclarée à l'Autriche. Nommé maréchal de camp en 1792, le prince passa vers la fin de la même année au grade de lieutenant général, et reçut le commandement de la place de Strasbourg, qu'il refusa. « Je suis « trop jeune, dit-il, pour m'enfermer dans une place, et « je demande à rester dans l'armée active. » En conséquence il participa aux brillants succès de Valmy, qui furent l'aurore de vingt ans de triomphes, et à la victoire de Jemmapes. On lui attribua une partie des succès de cette dernière journée, qui couvrit de gloire le général Dumouriez et les armes françaises.

Peu de temps après, lorsque l'ingratitude du gouvernement d'alors voulut étendre le cercle de ses victimes et frapper tous les membres d'une famille infortunée, S. A. R. eut le bonheur d'échapper à cette inique persécution. Retiré en Suisse, l'auguste prince voulut ne devoir qu'à lui-même son existence. Caché sous un nom obscur, il donna des leçons de géographie dans un collège, et mit ainsi à profit l'instruction qu'il avait acquise dans des temps meilleurs. Quelques

f

années plus tard , le gouvernement directorial , dans ses ridicules terreurs , fit de l'exil volontaire du duc d'Orléans hors du continent européen , l'une des conditions de la liberté de ses augustes frères. Le prince , aussi dévoué que courageux , ne balançâ pas à accepter cette nouvelle œuvre de tendresse et de générosité ; il se réfugia aux États-Unis d'Amérique , où il eut bientôt le bonheur de presser sur son cœur le vertueux et spirituel duc de Montpensier , le jeune et aimable comte de Beaujolais , ses frères chéris , à la liberté desquels il avait eu le bonheur de concourir. Après avoir étudié les lois et les mœurs de la Nouvelle-Angleterre , et visité en savant et en philosophe les contrées du Nouveau-Monde , le duc d'Orléans passa dans la Grande-Bretagne , où il eut une entrevue avec *Monsieur* , aujourd'hui S. M. Charles X. Le prince et ses frères allèrent ensuite s'établir à quelques milles de Londres , dans une maison de campagne qui avait appartenu au célèbre Pope. Ce fut là que le prince eut la douleur de perdre le duc de Montpensier , par suite d'une maladie de poitrine. Menacé du même sort , le comte de Beaujolais dut , d'après l'avis des médecins , quitter le climat humide de l'Angleterre , et aller chercher sous un ciel plus pur la prolongation de ses jours. Il partit donc pour Malte , où le duc d'Orléans voulut l'accompagner. Prêt à partir de cette île pour se rendre en Sicile , le jeune prince expira dans les bras de son frère , et entouré des marques les plus touchantes de son affection. Le duc d'Orléans , résolu de fuir des lieux qui lui rappelaient une perte aussi douloureuse , s'embarqua pour Messine , où il fut invité par Ferdinand IV de se rendre à Palerme , résidence de la cour de Sicile. Ce fut là que , le 15 novembre 1809 , le prince français épousa l'auguste petite-fille de ce souverain.

A la première restauration , et après vingt-deux ans d'exil

et de souffrance, S. A. R. rentra en France, et recouvra celles des immenses propriétés de sa famille qui n'avaient pas été aliénées pendant l'ère de la révolution. Louis XVIII lui donna, comme aux autres princes de sa famille, entrée dans la chambre des pairs, et le nomma colonel général des hussards. Toutes les démarches du prince, les choix qu'il fut à même de faire, prouvèrent à la France que l'école du malheur n'avait fait que développer en lui les vertus et les qualités dont avaient brillé ses premières années. En mars 1815, lorsque l'on apprit à Paris le débarquement de Napoléon, S. A. R. fut envoyée avec *Monsieur* (Charles X) à Lyon, pour s'opposer à la marche de l'armée de l'île d'Elbe. Les efforts de ces deux princes ayant été inutiles, ils revinrent à Paris. Le duc d'Orléans accompagna Louis XVIII à Lille, le reconduisit avec le maréchal duc de Trévisé jusque sur les glacis, et le lendemain, après avoir fait de touchants adieux au maréchal, et témoigné de sincères regrets de quitter encore une fois sa patrie, il satisfait aux devoirs que lui imposait sa naissance, en suivant son auguste famille dans l'exil.

Monseigneur le duc d'Orléans est rentré immédiatement après la seconde restauration. Depuis lors, la France a admiré en lui le modèle des vertus privées et du plus noble patriotisme. Protecteur éclairé des lettres et des arts, il a choisi M. Casimir Delavigne pour son bibliothécaire, et M. Horace Vernet pour son peintre favori; c'est assez dire que les souvenirs de notre gloire nationale le touchent autant que les chefs-d'œuvre des arts. Noble dispensateur d'une immense fortune, S. A. R. en fait le plus bel usage. Jamais l'infortune n'a fait un vain appel à sa générosité. Les travaux considérables qu'il a fait entreprendre et qui se poursuivent sans interruption depuis 1815, donnent une honorable

existence à un grand nombre de familles, qui y trouvent leurs seules ressources. Sa belle galerie reçoit chaque année ceux des tableaux de nos artistes célèbres qui n'ont pas pu être compris dans les actes de la munificence royale.

Il est surtout une démarche de monseigneur le duc d'Orléans qui a fixé l'attention de la France, comme tout-à-fait digne de son noble caractère et de l'amour éclairé du bien qu'il a toujours fait éclater. S. A. R. a voulu que ses fils fussent élevés dans nos collèges, au milieu de la génération nouvelle à la tête de laquelle ils doivent être placés. Le bon sens de la France a compris ce qu'il y avait de grand et de généreux dans cette pensée. On a compris que des princes ainsi élevés ne pourraient être un jour que de bons citoyens, et l'on a béni S. A. R. du soin qu'elle a pris de s'assurer de dignes successeurs, et à nos enfants d'illustres modèles.

Nous bornerons là ce court résumé d'une vie consacrée à l'exécution des plus nobles inspirations. L'histoire dira un jour, avec plus d'étendue, les belles actions d'un prince citoyen, que suivent dans sa carrière les bénédictions des Français. Cependant cet aperçu serait incomplet, si nous n'y déposions un hommage à l'auguste princesse dont les vertus, embellissant la carrière de son époux, sont en même temps son juste orgueil et sa plus chère récompense. Ces vertus douces et sans faste semblent, dans la modestie qui les entoure, craindre de se trahir par aucun acte public. Mais cette foule d'infortunés que S. A. R. ne se borne pas à attendre, et qu'elle cherche, découvrir et rend au bonheur, les bénissent et les révèlent à la France. Nous croyons encore devoir joindre à cette notice les réflexions suivantes qui terminent l'article consacré au duc d'Orléans par la *Nouvelle Biographie des contemporains*. Elles sont en même

temps le complément de notre article, et l'expression de l'opinion publique sur le duc.

« Monseigneur le duc d'Orléans a personnellement les
« goûts les plus simples, mais la magnificence règne à côté
« de l'ordre dans sa maison. Protecteur des beaux-arts et de
« l'industrie française, il aime à décorer de leurs produits et
« les superbes appartements du Palais-Royal, et sa déli-
« cieuse habitation de Neuilly, dont il a dessiné lui-même
« les jardins. Ami des lettres, il appelle auprès de lui et il
« aime à s'attacher ceux qui les cultivent.

« Enfin ce prince qui, pendant trente années si fertiles
« en changements de toute espèce, a su se maintenir sur la
« même ligne de principes et de conduite, trouve aujourd'hui
« dans l'estime de ses anciens frères d'armes qui n'ont
« oublié ni Jemmapes ni Valmy, dans les suffrages des gens
« de bien et des amis d'une sage liberté, dans l'affection de
« tous ceux qui l'approchent, l'oubli de ses malheurs, et le
« plus doux prix de ses vertus. »

S. A. S. LE PRINCE DE CONDÉ.

CONDÉ (Louis-Joseph de Bourbon prince de), le septième de cette illustre maison de Condé, commencée il y a près de trois siècles, dans la personne de Louis I^{er} de Bourbon, prince de Condé, oncle de Henri IV, naquit à Chantilly le 9 août 1736, et fut l'unique fruit du mariage de Louis-Henri duc de Bourbon avec Caroline de Hesse-Rhinfeld. Son père, qui avait successivement rempli les fonctions de chef du conseil royal de régence, sous la minorité de Louis XV, celles de surintendant de l'éducation de ce prince, et, après la mort du régent arrivée le 2 décembre 1723, celles de premier ministre d'État, était tombé en 1726 dans la disgrâce du roi, et avait été exilé à Chantilly où il mourut le 27 janvier 1740. Le jeune Condé n'avait pas encore atteint sa cinquième année, et il restait orphelin, mais Louis XV ne voulut pas abandonner un prince de son sang, et auquel il portait d'ailleurs d'autant plus d'intérêt que sa mère, dit-on, ne lui avait pas été indifférente quelques années auparavant; il le prit ouvertement sous son auguste protection, et se plut à épuiser sur lui tous les témoignages de sa royale munificence. A quinze ans, le jeune prince fut nommé grand maître de la maison du roi et gouverneur de la province de Bourgogne, et, en attendant qu'il pût remplir ces fonctions au-dessus de son âge, elles furent provisoirement confiées, la première à M. le comte de Charolais, oncle et tuteur du prince, la seconde, à M. le duc de Saint-Aignan. A seize ans il fut fait chevalier du Saint-Esprit, et bientôt après on le maria à mademoiselle de Rohan-Soubise. La

fameuse et funeste guerre de *sept ans*, qui ne tarda pas à éclater, ouvrit au prince la carrière des armes ; mais son début ne fut pas heureux , et l'on sait quelle triste série de revers et d'humiliations la France eut alors à essayer. Heureusement pour lui , cependant , il réussit à la fin de la guerre , c'est-à-dire en 1762 , à remporter sur le prince de Brunswick un avantage assez marqué , qui releva d'autant mieux sa réputation militaire , que le monarque et la France s'empressèrent comme à l'envi de le célébrer et d'y donner de l'éclat. Louis XV , en faisant don au jeune prince des canons qu'il avait pris sur l'ennemi , voulut qu'ils fussent transportés à Chantilly , pour en devenir un glorieux ornement. Dans la capitale , au théâtre , il fut également l'objet d'une petite ovation populaire : à la représentation de la comédie intitulée *Heureusement* , l'actrice qui remplissait le principale rôle , ayant eu à porter *la santé du dieu Mars* , se tourna vers la loge des princes avec une intention marquée : cette allusion pleine d'esprit et de délicatesse fut saisie avec transports , et la salle retentit d'universelles acclamations. Malheureusement , la suite a montré qu'il y avait beaucoup d'illusion dans les qualités sans nombre dont on se plaisait à doter l'héritier du grand Condé , et , pendant le cours de sa longue carrière , on a pu depuis remarquer trop souvent que ce prince , constamment irréprochable d'ailleurs dans ses intentions , était tout-à-fait incapable de discerner le bien du mal dans les circonstances difficiles , et au-dessous du rôle que sa naissance et son nom auraient semblé l'appeler à y jouer. Ainsi dans la guerre des parlements on le vit successivement ligué contre eux avec la cour , puis leur appui et adversaire jusqu'à la rébellion de la cour et du parlement Maupeou. Plus tard , et aux approches de la révolution , après s'être montré partisan prononcé des idées philosophiques , des réformes et de toutes les

améliorations que réclamait la France nouvelle , après avoir ouvertement manifesté ces sentiments dans la première assemblée des notables dont il présidait le 4^e bureau, on le vit, lors de la seconde , qui fut tenue à la fin de la même année , se ranger au parti diamétralement opposé, et protester avec une grande partie de la haute noblesse , dans un mémoire devenu fameux , contre toute atteinte qui serait portée à ce que cette classe privilégiée appelait ses droits. A la vérité , on doit dire qu'il demeura fidèle à ce dernier parti , et que ses opinions politiques n'éprouvèrent plus dès cette époque aucune espèce de variation. Les événements marchèrent ; la révolution éclata enfin au 14 juillet, et trois mois après, les journées des 5 et 6 octobre ne montrèrent que trop clairement à quelles violences . à quels terribles excès devaient s'attendre de la part du peuple ceux qui entreprendraient de la dompter et de l'étouffer. Résolus cependant à la combattre, et malheureusement aveuglés sur les difficultés d'une pareille tentative , le prince de Condé et quelques autres membres de la famille royale, et avec eux quelques courtisans, quittèrent brusquement la France ; les uns, par leurs déclamations auprès des différentes cours de l'Europe, sollicitèrent et organisèrent leur coalition contre les prétendus révoltés français. Le prince de Condé, déterminé à payer de sa personne dans la lutte qui allait s'ouvrir, appela autour de lui tous les gentilshommes français, qui émigrèrent en foule et comme frappés d'un esprit de vertige : tous ces efforts néanmoins furent impuissants, comme on sait, et ils eurent seulement pour résultat, en mettant la France *aux abois*, de lui faire adopter sans examen comme sans scrupule, et quelquefois même sans raison, tous les moyens qu'elle entrevoyait pouvoir servir à sa défense. Le prince de Condé, après avoir inutilement promené pendant plusieurs années son armée sur nos fron-

tières, et l'avoir vue se réduire successivement au tiers de ce qu'elle était originairement, finit par la vendre en 1797, à l'empereur de Russie Paul I^{er}; deux ans après et lors de l'expédition russe commandée par Suwarow contre la France, il voulut de nouveau tenter la fortune à sa suite; mais il ne fut pas plus heureux cette campagne que les précédentes, et même l'empereur de Russie, dans l'accès de mauvaise humeur que lui causa la nouvelle de la défaite de son fameux général, abandonna l'armée de Condé, qui retomba à la solde de l'Angleterre; le prince lui-même fut obligé d'aller comme tout le reste de la famille royale chercher dans cette île un refuge et un abri. Indépendamment des efforts qu'il faisait à la tête de son armée, le prince de Condé ne négligeait pas non plus un genre d'attaque moins honorable, mais quelquefois plus sûr; nous voulons parler de ses tentatives de corruption envers les généraux de la République, tentatives dans lesquelles l'or de l'Angleterre semblait devoir lui aplanir toutes difficultés; à cet égard, c'est un épisode aussi curieux que piquant dans la carrière militaire du prince, que le récit des détails relatifs à Pichegru, à ce modèle de loyauté, de désintéressement et d'honneur, dont nous avons vu récemment deux villes se disputer judiciairement le bonheur de posséder la statue, et qui à cette époque vendait sa personne et son pays au poids de l'or, et en se faisant gorgé de biens et de dignités. Quoi qu'il en soit, le prince, désabusé enfin de ses longues illusions, s'était retiré en Angleterre au fond de l'abbaye d'Amersbury; il y avait épousé, malgré son grand âge, madame de Monaco, qui l'avait constamment accompagné dans son émigration, et à laquelle sa reconnaissance lui avait, dit-on, fait trouver les moyens d'assurer une brillante fortune. Il était loin sans doute de penser à revoir désormais ni le sol de sa patrie ni le palais de ses pères; mais les plus grands évé-

nements de sa vie devaient en couronner la fin : en 1814 , à l'âge de 78 ans , il vit tomber tout à coup et comme par enchantement les obstacles , en apparence insurmontables , qui lui fermaient ainsi qu'à sa famille l'entrée de la France. Il y revint , et par une révolution encore plus surprenante , il fut obligé d'en sortir une seconde fois , moins d'un an après y être rentré ! Ce nouvel exil toutefois devait être moins long que le premier ; mais , pendant les trois mois qu'il dura , le prince se cassa la jambe dans son appartement , à Bruxelles , où il s'était momentanément retiré. Ce fut la fin de ses tribulations : revenu à son château de Chantilly après la bataille de Waterloo , il y vécut étranger aux événements , et entouré d'une petite société dont madame la comtesse du Cayla , devenue célèbre depuis , faisait alors les honneurs. En 1818 ayant fait un voyage à Paris , il s'y éteignit le 13 mai , âgé de 82 ans. Il a laissé un fils , monseigneur le duc de Bourbon , à qui est consacré l'article suivant. La dépouille mortelle du prince de Condé a été déposée parmi les tombes royales de Saint-Denis , et y a été portée au milieu d'une pompe solennelle qui rappelait le dévouement et les services du prince envers la légitimité. Ses amis , ses serviteurs , les malheureux dont son inépuisable bienfaisance soulageait les maux , ont donné les plus vifs regrets à sa mort.

S. A. R. LE DUC DE BOURBON.

BOURBON (Louis-Henri-Joseph, duc de), dernier prince de Condé, fils du précédent, né le 13 avril 1756, fut, dès sa jeunesse, comme son père l'avait été lui-même, l'objet des soins et de la plus tendre protection du roi Louis XV; ce fut tout exprès pour son éducation militaire que le monarque forma le camp de Saint-Omer. Le jeune prince était digne de cette mâle éducation, et dans aucune circonstance de sa vie son courage ni son intrépidité ne se sont démentis. Il était d'ailleurs assez précoce dans ses développements physiques et moraux; car, à quinze ans, il se prit d'une passion tellement violente pour mademoiselle Louise-Marie-Thérèse d'Orléans, qui avait six ou sept ans plus que lui, qu'il ne fut pas possible d'empêcher ni même de différer son mariage. Les choses en furent au point que le jeune époux enleva sa femme du couvent où on avait cru prudent de la renfermer pour quelque temps avant la consommation du mariage. Comme il arrive trop souvent à ces passions qui ne connaissent pas de frein, elles ont peu de durée, et elles ne résistent pas surtout à la possession de l'objet aimé; le jeune prince offrit bientôt une nouvelle preuve de cette affligeante vérité; le public en fut informé avec éclat, et les époux se séparèrent pour toujours. Toutefois, et malgré cette séparation, la duchesse avait conservé assez d'empire sur son mari pour obtenir qu'il provoquât en duel le comte d'Artois qui l'avait offensée publiquement en lui arrachant son masque au milieu d'un bal de la cour. Le duel eut lieu en effet : les champions

se battirent avec courage ; mais un ordre du roi vint les arrêter avant qu'ils ne se fussent porté aucun coup. Il se réconcilia bientôt avec le comte d'Artois et se rendit, sous le nom de comte Dammartin, au camp de Saint-Roch, où l'on rapporte qu'il se signala en plusieurs rencontres par des actions d'un courage remarquable. La révolution le compta parmi ses adversaires déclarés, et il signa avec son père et une partie des autres princes la fameuse protestation en faveur *des droits de la noblesse*. Émigré après les 5 et 6 octobre, il se rendit d'abord sur les bords du Rhin, puis passa en Espagne où il obtint enfin la promesse de quelques secours pour la cause qu'il servait. Il revint sur les bords du Rhin en 1792, et pénétra, mais pour un moment, en France ; il fut promptement repoussé au-delà du fleuve. Il reporta ses efforts et son dévouement à l'armée de Condé, se fit blesser au bras à Bersheim, et faillit même tomber au pouvoir des républicains. En 1795 il était avec le comte d'Artois à l'île Dieu, et sans doute comme ce prince, il déplora la fatale nécessité qui les rappela en Angleterre, à la vue de ces généreux et fidèles Vendéens qui leur tendaient les bras et les appelaient de tous leurs vœux. Après avoir encore, en 1797, renouvelé sur les bords du Rhin d'inutiles efforts, il vint en Angleterre où bientôt il eut à pleurer un malheur bien plus accablant encore que tous ceux qu'il avait éprouvés depuis le commencement de la révolution. Il n'avait eu de son mariage avec mademoiselle d'Orléans qu'un fils, le duc d'Enghien, seul héritier du nom de Condé, et qui, à l'époque dont nous parlons, promettait de porter dignement le poids de ce glorieux héritage. On sait par quel coup, aussi odieux qu'imprévu, ce jeune prince fut subitement ravi à tant et de si éclatantes espérances ! Le duc de Bourbon fut comme frappé lui-même du coup qui atteignait son fils, et sa dou-

leur n'a pu depuis être consolée : la restauration même, si pleine de joie pour la famille royale, a en quelque sorte rouvert sa plaie; et ce malheureux père, absorbé dans ses regrets, s'est voué à la plus profonde retraite. En 1815, cependant, lors du débarquement de Napoléon, le roi Louis XVIII l'avait nommé gouverneur des départements de l'ouest et chargé d'y organiser de nouveau l'insurrection vendéenne; mais le peu de succès de ses efforts l'avait porté à s'embarquer pour l'Espagne, où il resta jusque après la rentrée de Louis XVIII à Paris. Le roi actuel, Charles X, a décoré le duc de Bourbon, à l'occasion de son sacre, du titre d'altesse royale. Le bruit avait couru que ce malheureux prince voulait transmettre ses grands biens au second fils du duc d'Orléans, à la condition qu'il prendrait le nom de Condé; mais il paraît que des difficultés imprévues entravent cette adoption qui ne pouvait qu'être favorablement accueillie par la France.

S. A. R. LE DUC DE CHARTRES.

ORLÉANS (Ferdinand-Philippe-Louis-Charles d') duc de CHARTRES, colonel du 1^{er} régiment de hussards.

Fils aîné de monseigneur le duc d'Orléans, S. A. R. le duc de Chartres vient de terminer avec éclat ses études au collège de Louis-le-Grand. Trop jeune encore pour avoir pris part aux événements politiques, il étudie en silence l'histoire des peuples à laquelle son nom doit s'associer un jour. La génération nouvelle qui doit nous remplacer, en se rappelant qu'elle a eu S. A. R. pour condisciple, fixe avec confiance ses yeux sur elle. L'éducation nationale que ce jeune prince a reçue, est une garantie qu'un jour il saura respecter les lois et le pacte constitutionnel qui nous régissent.

HISTOIRE BIOGRAPHIQUE
DE LA
CHAMBRE DES PAIRS.

PREMIÈRE PARTIE.

**** Indication des pairs décédés sans héritiers, et dont le titre est éteint.**

*** Pairs décédés depuis la restauration, et dont le titre est passé à leurs héritiers siégeant actuellement à la chambre haute.**

BIOGRAPHIE

DES

PAIRS DE FRANCE.

A

* ABOVILLE (François-Marie, comte d'), né à Brest le 24 janvier 1730, entra au service, dans l'arme de l'artillerie, à l'âge de quinze ans, et assista aux batailles de Fontenoy et de Lawfeldt. Parvenu au grade de colonel à l'époque de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, il fit, en cette qualité, partie de l'expédition confiée au général Rochambeau, et sa conduite pendant la campagne, la bravoure et les connaissances qu'il déploya au siège d'York-Town, dont la reddition fut en grande partie son ouvrage, lui valurent la reconnaissance des Américains, les témoignages les plus flatteurs du général anglais Cornwallis, et la décoration de l'ordre de Cincinnati. Nommé maréchal de camp en 1788 et lieutenant général en 1792, le comte d'Aboville s'était prononcé, l'année précédente, pour les

principes de la révolution, et avait protesté de son dévouement à l'Assemblée nationale, à l'époque du départ de Louis XVI pour Varennes. Il commandait à Valmy, sous Kellermann, l'artillerie, qui décida la victoire par laquelle s'ouvrit la brillante série de succès des armes françaises. Nommé successivement par Napoléon comte de l'empire, grand officier de la Légion d'Honneur, sénateur et gouverneur de Brest, il se trouvait en 1814 à Paris, où il donna son adhésion aux mesures prises pour le rétablissement des Bourbons, et signa en 1815 une adresse de dévouement à Louis XVIII, qui le créa pair de France et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Sa nomination à la chambre héréditaire, pendant les cent jours, l'en fit exclure à la réorganisation, quoique ses infirmités ne lui eussent point permis d'assis-

ter aux délibérations. Réintégré sur le tableau par une ordonnance du mois d'août 1815, il est mort le 1^{er} novembre 1819, laissant à ses deux fils; dont l'aîné a hérité de son titre à la pairie, l'exemple d'une carrière honorable et remplie par de nombreux services rendus à la patrie. L'oraison funèbre du comte d'Aboville fut prononcée à la chambre des pairs par M. le comte Canclaux et par le maréchal duc de Raguse.

* ABOVILLE (Auguste-Gabriel, comte d'), naquit à la Fère le 20 mars 1774, entra au service comme sous-lieutenant d'artillerie en mai 1789, et, après avoir parcouru les grades intermédiaires, fut fait chef de bataillon en 1800. Nommé successivement directeur des parcs d'artillerie en Italie, après la bataille de Marengo, en Hollande, en 1804, ses services et ses connaissances dans cette arme lui valurent une dotation de 4000 francs, la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur, celle de la Couronne-de-Fer, et le grade de général de brigade. Il fit en cette qualité la guerre d'Espagne, où il se distingua à la bataille de Talavera et aux sièges de Cadix et de Tarifa. A la restauration, Louis XVIII le nomma che-

valier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur et administrateur des poudres et salpêtres. Mort en août 1820, il ne siégea que pendant trois ans à la chambre héréditaire, où il ne prit la parole que pour combattre vainement l'art. 2 de la loi relative aux poudres et salpêtres, qui supprime à l'avenir les fouilles obligées. Il a laissé deux fils en bas âge, dont l'aîné succède à son titre de comte et à la dignité de pair.

ABRIAL (André-Joseph, comte d'), né à Annonay, département de l'Ardeche, le 19 mars 1750. Il fut destiné dès sa jeunesse à la carrière du barreau, et avait à peine achevé ses études au collège de Louis le Grand, qu'il remplit les fonctions de commissaire du roi près l'un des tribunaux d'arrondissement de la capitale, et ne les quitta que pour prendre, en 1791, celles de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation, en remplacement de Hérauld de Séchelles. Également éloigné, par la modération de son caractère, des excès qui signalèrent la révolution, et des résistances obstinées qui en précipitèrent le cours en voulant l'arrêter, il sut la traverser sans être en butte à ses terribles chances, sans y

prendre d'autre part que celle d'une sage adhésion aux principes qui l'avaient rendue indispensable. Il reçut, en 1799, la mission d'aller organiser à Naples le gouvernement républicain. A son retour il rentra momentanément à la cour de cassation, et après le 18 brumaire fut nommé ministre de la justice. La situation précaire et transitoire de la jurisprudence française, l'absence des codes, la confusion d'une foule de lois abrogées par des lois nouvelles, ou annulées de fait par l'organisation qui prenait chaque jour de nouvelles formes, les consultations à chaque instant renouvelées par tous les tribunaux de la France, concouraient alors à rendre ce ministère, toujours si important, un véritable dédale. Cependant M. Abrial s'acquitta de ces pénibles fonctions de manière à justifier les paroles flatteuses dont Napoléon avait accompagné la remise de ce porte-feuille: *Ce n'est pas moi qui vous nomme*, lui avait-il dit, *c'est la voix publique*. Il fut, en 1802, nommé sénateur, et deux ans plus tard pourvu de la sénatorerie de Grenoble, et créé grand-officier de la Légion - d'Honneur. En 1808 il fut envoyé dans le Piémont et le nord de l'Italie pour présider à l'organisation

de l'ordre judiciaire et proclamer le Code Napoléon. Le titre de comte, la décoration de la grand'croix de l'ordre de la Réunion, furent la récompense des services rendus pendant cette dernière mission. Créé pair de France par Louis XVIII, en 1814, M. le comte Abrial ne fit point partie de la chambre héréditaire des cent jours, et reprit son titre et ses fonctions à la seconde restauration. Il joint aux talents qu'il possède comme administrateur, des connaissances très-étendues dans les sciences physiques et naturelles, auxquelles il a consacré les courts instants dont a pu lui permettre de disposer une carrière si utilement et si noblement remplie.

Gardons pour un caractère moins prononcé, pour un nom en faveur duquel des actions répondront d'une manière moins évidente, les réflexions que nous pourrions faire sur le vote et les opinions du noble pair. Le lecteur les a déjà faites, sans doute.

** AGOULT (Antoine-Jean, vicomte d'), né à Grenoble le 22 novembre 1750. Il fit partie de ce petit nombre d'émigrés dont l'inviolable fidélité à la bannière qu'ils adoptèrent commanda du moins l'estime des Français qui combattirent sous des couleurs opposées. Entré

dans les mousquetaires en 1768, M. d'Agoult était aide-major avec rang de mestre-de-camp en 1791, époque où il abandonna la France pour se rendre à l'armée des princes ; il fit l'année suivante, sous M. le prince de Condé, cette campagne dont l'issue fit échouer de si superbes espérances, et rallia au parti de la révolution ceux que l'intérêt seul en avait écartés. Le vicomte se rendit ensuite à Vérone auprès de Louis XVIII, l'accompagna tour à tour en Allemagne, en Russie, en Angleterre, et ne voulut rentrer en France qu'à sa suite. Ce prince le nomma, en 1814, lieutenant général et gouverneur du château de Saint-Cloud. En 1822, il reçut la décoration de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, et fut élevé à la pairie le 28 décembre 1823. On conçoit aisément que le noble pair n'ait pu faire une part égale aux prérogatives de la couronne et aux droits de la nation. Il est décédé le 10 avril 1828, ne laissant pas d'héritiers de son titre et de sa pairie. Il s'occupait, avant sa mort, de démarches tendant à les faire passer à un collatéral.

** AGUESSEAU (Henri-Jean-Baptiste, marquis d'), né à Fresnes, suivit la carrière du barreau où s'était

illustré son aieul, le célèbre chancelier dont il portait le nom. Il fut successivement, avant la révolution, avocat du roi au Châtelet de Paris, avocat général au Parlement, conseiller d'Etat et grand prévôt-maître des cérémonies des ordres du roi. Député aux états-généraux par le bailliage de Meaux, il vota pour la réunion des trois ordres, et donna sa démission en 1790. Après l'installation du gouvernement consulaire, il fut appelé aux fonctions de président du tribunal d'appel de Paris, qu'il quitta en 1803 pour aller remplir celles de ministre plénipotentiaire de France en Danemarck. Nommé membre du sénat et comte peu de temps après son retour, il fut élevé par Louis XVIII à la pairie en 1814, avec le titre de marquis.

Décédé en 1819, le marquis d'Aguesseau n'a laissé aucun héritier de son nom et de son titre. Il n'avait eu de son mariage qu'une fille, qui épousa le comte Octave de Ségur, officier supérieur, mort en 1818.

ALBERTAS (Jean-Baptiste-Suzanne, marquis d'), né à Aix en 1748, appartient à une des plus anciennes familles de la Provence, et dont plusieurs membres occupèrent avec honneur les

premiers emplois de la magistrature. Son père, premier président du parlement d'Aix, fut une des victimes des scènes terribles qui annoncèrent la révolution, et périt assassiné par ses vassaux, à la suite d'une fête qu'il leur avait donnée. Le marquis d'Albertas ne crut point devoir abandonner la France ; mais, fidèle à la dynastie des Bourbons et aux principes de la légitimité, il ne remplit et ne sollicita aucun emploi public sous les divers gouvernements qui se succédèrent jusqu'à l'époque de la première restauration. En juin 1814, il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône, et donna, pendant les cent jours, de nouvelles preuves de son attachement à la cause qu'il n'avait servie pendant si long-temps que de ses vœux. Son fils aîné combattit dans les rangs de l'armée du Midi, dont la dispersion ne tarda pas à être le résultat de l'établissement du gouvernement impérial. Louis XVIII, peu de temps après son retour, adressa au marquis d'Albertas une lettre autographe, où il lui donnait les témoignages les plus flatteurs de la satisfaction que lui inspirait sa conduite, et l'éleva à la pairie le 17 août 1815. Une âme élevée, un caractère bienveillant et doux, une extrême modération, devraient

rendre ce noble pair le défenseur zélé des institutions qui garantissent le repos de la France.

ALBON (André-Suzanne, marquis d'), fils de Camille-Alexis-Eléonore-Marie, prince d'Yvetot, est né à Lyon, le 15 mai 1760, d'une famille qui donna, dans le douzième siècle, les premiers dauphins au Dauphiné, et qui compte parmi ses membres un maréchal de France (le maréchal de Saint-André, tué à la bataille de Dreux, en 1562), un archevêque de Lyon (Antoine d'Albon), dix-sept comtes, des généraux d'armée, des gouverneurs de provinces. Bertrand d'Albon, l'un de ses aïeux, tint constamment le parti du roi pendant la ligue, au pays de Lyonnais, et contribua beaucoup à la soumission de cette province, en 1594.

Dès sa plus tendre jeunesse le marquis d'Albon entra dans la carrière militaire ; il fut nommé capitaine dans le régiment des cuirassiers du roi en 1778. A l'époque de l'émigration, il fut un des premiers gentilshommes qui passèrent à Coblenz, où il obtint le grade de mestre-de-camp de cavalerie, et contribua de sa fortune et de ses soins à la formation du corps des hommes d'armes à cheval. Nommé premier lieutenant d'une

des compagnies que commandait le comte d'Artois, il fit avec elle la campagne de 1792. Après le licenciement de l'armée des princes, il entra au service de la Hollande, et contribua, en 1793, à la défense de Maëstricht. A la fin de la même année, il accompagna le marquis d'Autichamp en Suisse, et l'aida dans toutes les démarches infructueuses qu'il fit pour secourir la ville de Lyon, assiégée par l'armée républicaine. En 1794, il passa au service de l'Angleterre, dans le régiment à cocarde blanche que commandait le même général. Il continua d'y servir quelque temps encore, après que ce régiment eut été incorporé dans celui de Jerningham.

Lors de la rentrée des émigrés, après le 18 brumaire, le marquis d'Albon revint à Lyon, où il épousa mademoiselle du Viennois, unique descendante d'Humbert II, dauphin du Viennois, par qui le Dauphiné fut cédé à Philippe de Valois. Ce mariage réunit, après plusieurs siècles de séparation, les deux rejetons d'une même souche. M. d'Albon vécut ignoré jusqu'en 1812. Nommé, à cette époque, membre du conseil-général du département du Rhône, il passa, l'année suivante, à la mairie de Lyon, vacante par la mort

de M. Fay de Sathonay. Il occupait ces fonctions, lorsque, par la retraite d'Auge-reau, qu'on s'est vainement efforcé de justifier depuis, Lyon fut livrée aux alliés, et il concourut à la capitulation qui sauva cette ville du pillage, mais non du fardeau des exigences étrangères. Il reçut, à cette occasion, de l'empereur d'Autriche, le cordon de commandeur de l'ordre impérial de Léopold. La même année, il fut promu par le roi, et d'après l'ordre d'ancienneté de service, au grade de maréchal de camp. Vers la fin de 1814, le reproche d'une exaltation, peut-être imprudente, pour la cause royale, lui valut sa démission. Elle ne le sauva pas de l'animadversion de Napoléon, qui, à son retour de l'île d'Elbe, fit lancer contre lui un mandat d'arrêt, auquel il sut se soustraire. Après les cent jours, il fut élu député à la chambre de 1815, et rentra dans la vie privée à l'époque du 5 septembre.

A l'avènement de Charles X, il fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et le 5 novembre 1827, le roi l'éleva à la pairie, en récompense de ses anciens services à l'armée des princes, et du dévouement qu'il avait montré à la monarchie légitime, avant et depuis la restauration.

De semblables antécédents sont un garant que le marquis d'Albon votera à la chambre haute avec cette partie de l'ancienne noblesse, que ses souvenirs rattachent à un régime qui n'est plus, et que repousse l'esprit du siècle.

* ALBUFÉRA (Louis-Gabriel SUCHET, duc d'). Il est des hommes dont la brillante existence et le nom associés aux institutions, récompense des services rendus à la patrie, répandent sur ces institutions plus d'éclat qu'ils ne peuvent en recevoir. De ce nombre fut le maréchal dont la France déplore la perte récente encore. Nous dépasserions de beaucoup les bornes que nous nous sommes prescrites, s'il nous fallait embrasser, dans tous ses détails, une vie qui ne fut étrangère à aucun des faits d'armes dont l'époque la plus remarquable des fastes militaires est remplie, et nous devons nous borner à en indiquer les principaux faits.

Né à Lyon, le 3 mars 1772, d'une famille distinguée dans le commerce, Suchet, après avoir reçu une brillante éducation, entra au service, à peine âgé de vingt ans, et, parcourant avec rapidité les grades subalternes, commanda au siège de Toulon le bataillon de l'Ardèche, qui fit prisonnier le général anglais

O'Hara. L'armée d'Italie le vit assister, sous les yeux du guerrier que les soldats désignèrent par le nom de *fils chéri de la victoire*, aux journées de Loano, de Rivoli, Castiglione, Peschiera, Saint-Marc, Trente, Bassano et Arcole, journées dont une seule, dans des siècles moins féconds en prodiges, eût fait la gloire d'un général, et qui, réunies, ne forment qu'un rayon de l'auréole du drapeau français. Blessé à Arcole, et plus tard à la bataille de Tarvis, il fut chargé par Masséna de porter au général en chef les drapeaux conquis dans cette dernière journée. Sous des auspices moins brillants, mais non moins périlleux, s'ouvrit la campagne de Suisse. Suchet, qui avait été nommé chef de brigade sur un champ de bataille d'Italie, y servit comme il l'avait fait jusqu'alors, et reçut pour récompense la mission de présenter au directoire vingt-trois drapeaux pris à l'ennemi.

La campagne d'Égypte se préparait; Suchet, nommé général de brigade en 1798, allait en faire partie, lorsque Brune le demanda et l'obtint pour chef d'état-major; sa présence à l'armée d'Italie y signala le retour de l'ordre et de la discipline, que tous les efforts et les talents du général en chef n'avaient pu

maintenir jusqu'alors. Joubert succède à Brune ; Suchet remplit auprès de lui les mêmes fonctions, et voit succomber, aux champs de Lodi, son chef qui était devenu son ami.

Masséna le nomme son lieutenant ; mais, contraint de se renfermer dans Gênes, ce général le met à la tête de six mille hommes sans pain, sans solde, à peine vêtus, avec lesquels il doit, dans un pays épuisé, faire face à quarante mille Autrichiens commandés par Mélas. Il opère sa retraite sur le Var, en défendant le terrain pied à pied ; et sa résistance, ses savantes manœuvres, la confiance qu'il inspire aux soldats, parviennent à sauver le midi de la France. Bientôt les Autrichiens sont forcés, par les mouvements de l'armée des Alpes, à se replier à leur tour ; Suchet prend alors l'offensive, coupe la retraite à l'ennemi, lui enlève quinze mille prisonniers, six drapeaux, trente-trois canons, et vient dans les plaines d'Alexandrie contribuer, par sa présence à Acqui, à la victoire de Marengo.

La paix continentale ne tarda pas à suivre cette mémorable journée, et Suchet, au camp de Boulogne, faisait partie des braves qui espéraient se mesurer enfin avec le seul ennemi qu'ils n'avaient

pas vaincu, parce qu'ils n'avaient pu l'atteindre, lorsqu'une nouvelle coalition vint préparer de nouveaux triomphes. Sa division se fait remarquer à la prise d'Ulm ; elle enfonce, à la bataille d'Austerlitz, la droite de l'ennemi, et manœuvre, avec le même sang-froid que dans un champ d'exercice, sous la volée de cinquante bouches à feu. La campagne de Prusse commence ; Suchet l'ouvre par le combat de Saalfeld, où périt le prince Louis, l'un des principaux instigateurs de cette lutte ; il continue, par sa bravoure et son habileté, à la victoire d'Éna, et plus tard, contre les Russes à Pulstuck, il défait le corps de Beningsen, qui croit avoir combattu contre l'armée entière.

La guerre d'Espagne, qui devait prouver à l'Europe que les aigles françaises pouvaient être vaincues, où allaient pâlir de si brillantes réputations militaires, ouvrit au général une nouvelle carrière de gloire, en lui imposant le devoir d'être à la fois législateur, capitaine et administrateur ; et il sut réunir des qualités si opposées. Chargé de maintenir les communications entre la France et l'Espagne, par la Navarre ; de garder la frontière de Venasque à Pampelune, et de tenir tête, en Aragon, aux

forces espagnoles, il parvint avec environ neuf mille soldats mal payés, disséminés pour la plupart dans les hôpitaux, à obtenir ces grands résultats, fit poser les armes à la population, et commença, avec un corps qu'il avait pour ainsi dire créé, la mémorable campagne d'Aragon. Il gagne les batailles de Maria et de Belchite. Lerida, qui avait résisté au grand Condé, lui ouvre ses portes; Mequinenza, Tortose, se rendent à peu d'intervalle, et Tarragone, que les Espagnols regardaient comme imprenable, est emportée d'assaut, malgré sa défense opiniâtre, et sous le feu d'une escadre anglaise. Le bâton de maréchal fut la récompense de ce dernier fait d'armes.

La campagne de Valence s'ouvre par le siège des forts de l'antique Sagonte, fameuse par les souvenirs du passé, par la réputation de l'opiniâtre bravoure de ses habitants, et dont les Espagnols avaient réparé à grands frais les fortifications. La brèche était praticable, et déjà deux assauts avaient été donnés infructueusement, lorsque Blake, à la tête de trente mille hommes, se présente pour secourir la place. Suchet s'avance à sa rencontre; Blake est complètement battu, et le lendemain Sagonte ouvre ses portes.

Quelques renforts, commandés par le général Reille, viennent joindre l'armée d'Aragon, que tant de travaux avait affaiblie, et bientôt le maréchal passe la Guadalaviar. Valence est investie, et après quatorze jours de siège, après des combats renouvelés à chaque instant, une garnison de vingt mille hommes, commandés par Blake, dépose les armes.

La soumission du royaume de Valence ne tarda pas à être complétée par la prise de Denia et de Peniscola, et termina cette brillante série de travaux récompensés par le titre de duc d'Albuféra.

C'est ici le lieu de dire qu'au milieu de tant de triomphes, le maréchal eut la gloire bien difficile à obtenir, et peut-être unique dans cette guerre, de changer en admiration, en reconnaissance même, la haine implacable que l'Espagne avait vouée au nom français. Dans l'Aragon, comme dans le royaume de Valence, il régna un ordre si parfait, une justice si éclairée, des égards si bien calculés pour flatter l'amour-propre national des vaincus, sans rien faire perdre à la dignité du vainqueur, que l'Espagnol sentit par degrés les armes tomber de ses mains.

Bientôt la funeste journée de Vittoria, en déterminant

l'évacuation de la péninsule, contraignit le maréchal à abandonner sa conquête, laissant des garnisons à Denia, Sagonte, Peniscola, Tortose et Lerida. Il se replia sur Barcelone, Gironne et Figuières, et s'arrêta au col d'Ordal pour combattre Bentick et vaincre de nouveau. Il occupa pendant six mois la Catalogne, reçut, à son quartier général à Figuières, Ferdinand VII, et eut la mission de le conduire à l'armée espagnole.

Notre impartialité ne nous permet pas de taire un reproche grave dont le maréchal a été l'objet. Une foule de militaires distingués ont avancé qu'il aurait pu se joindre au corps commandé par le maréchal Soult, arrêter et peut-être détruire l'armée de Wellington, opérer par cette jonction une diversion puissante, et modifier les destinées de la France. Nous nous bornons à rappeler l'accusation sans la discuter. Nous devons ajouter encore que la guerre d'Espagne ne contribua pas moins à la fortune du maréchal qu'à sa gloire.

Nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, le maréchal était gouverneur de la cinquième division militaire, et se trouvait à Strasbourg à l'époque des cent jours. Il conserva le drapeau

blanc jusqu'au départ du roi, et se rendit ensuite à Paris, où il reçut de Napoléon l'ordre d'aller à Lyon. Nommé commandant de l'armée des Alpes, il avait obtenu des succès contre les Piémontais et les Autrichiens, lorsque l'approche d'une armée de cent mille hommes le contraignit à se replier sur Lyon. Sa sagesse, sa fermeté, parvinrent à sauver cette ville des excès auxquels aurait pu la livrer l'effervescence d'une population exaltée, et qui se croyait trahie. Il sut obtenir une capitulation honorable, et fit parvenir, le même jour, sa soumission et celle de son armée, à Louis XVIII, qui, par l'ordonnance du 5 mars 1819, le réintégra dans la dignité de pair de France. Peut-être eût-il été plus glorieux pour lui de partager l'éloignement et l'oubli où se trouvèrent jetés, à la même époque, tant de ses frères d'armes, et de ne pas aller au devant de titres qui ne pouvaient rien ajouter à son illustration et au respect de ses concitoyens.

Le maréchal est décédé à Marseille, le 3 janvier 1826, à l'âge de cinquante-quatre ans, emportant les regrets et l'admiration de ses compagnons d'armes, de la France et des peuples même qu'il avait eus à combattre. Douc

ALI

de toutes les qualités qui font le grand homme et commandent l'admiration, il y réunit celles qui inspirent l'amour et l'estime, et sut être ami dévoué, protecteur généreux, en même temps qu'intrépide soldat, chef habile et administrateur éclairé. Son trépas a laissé dans les rangs de l'armée, à la chambre des pairs, une place que l'on ne peut espérer de voir occuper de long-temps.

ALBUFÉRA (SUCRET, duc d'), né le 14 mai 1813, prendra séance à la chambre des pairs en 1838, et y aura voix délibérative en 1843.

ALIGRE (Étienne, marquis d'), né à Paris, le 20 février 1770, fils du marquis d'Aligre, premier président du parlement de Paris, qui l'emmena en émigration avec lui en 1789. Après la mort de son père, qui eut lieu en 1798, M. d'Aligre rentra en France, et fut, pendant quelque temps, chambellan de la princesse Murat. Il ne prit aucune part aux événements de 1815, et fut élevé à la pairie, le 17 août de la même année. En 1823, le roi le nomma officier de la Légion d'Honneur. Dans le procès du maréchal Ney, il vota la déportation. Remontant à une origine de plus de trois siècles, la famille du marquis

ALT

11

d'Aligre compte parmi ses membres une longue série de personnages qui se sont illustrés dans la magistrature.

* ALTON SHÉE (Henri comte d'), né à Landrecies, le 25 janvier 1739, entra au service à seize ans, comme cadet, dans le régiment irlandais de Clarke. Après avoir parcouru successivement et avec assez de rapidité les grades intermédiaires, il était colonel en 1785, lorsque, l'état de sa santé ne lui permettant plus de continuer le service, il demanda et obtint sa retraite. Il rentra cependant sous les drapeaux avec le grade de général de brigade en 1795, et fit partie de l'expédition commandée par Hoche contre l'Irlande. Il quitta pour la seconde fois le service militaire peu de temps après, et passa dans l'administration, où il remplit, entre autres fonctions, celles de préfet du Mont-Tonnerre, et de commissaire général du gouvernement dans les quatre départements de la rive gauche du Rhin. Nommé postérieurement conseiller d'État, comte de l'empire, préfet du Bas-Rhin et sénateur, il sut faire admirer et chérir son administration sur tous les points de la France, où l'appelèrent ces importantes fonctions. Elevé à la pairie, le 4 juin 1814, le comte d'Alton

Shée est décédé, le 3 mars 1820, ne laissant qu'une fille. Par ordonnance du 11 décembre 1815, son titre de pair est passé à son petit-fils.

ALTON SHÉE (Edmond, comte d'), né le 2 juin 1810.

AMBRUGEAC (Louis-Alexandre-Marie de VALON, comte d'), naquit en octobre 1771, et entra au service à l'âge de quinze ans, dans la cavalerie. Dès les premières lueurs de la révolution, il quitta la France, se réunit à ceux qui avaient pris les armes pour la combattre, et commanda pendant quelque temps les hulans britanniques. Cependant il fut des premiers à profiter des événements qui, laissant désormais le dévouement de l'émigration sans espoir comme sans objet, lui permettaient d'offrir à la patrie des services inutiles pour une monarchie dont le rétablissement paraissait une chimère. Rentré en France en 1810, M. d'Ambrugeac y fut nommé chef de bataillon, et fit en cette qualité deux campagnes sous le maréchal duc de Bellune. Son mariage avec mademoiselle de Marbœuf, fille du protecteur et du premier ami d'un homme qui ne savait oublier que les injures, fut une circonstance propre à favoriser son avance-

ment. Aussi il ne tarda pas à être nommé colonel, et en 1813 reçut le commandement du dixième régiment de ligne, le seul de l'armée qui, pendant le voyage de Napoléon du golfe Juan à Paris, se déclara contre lui. La conduite de M. d'Ambrugeac à l'armée du midi, pendant les événements de 1815, lui valut le grade de maréchal de camp. Elu par le département de la Corrèze à la chambre des députés, il en a fait partie et a siégé constamment à la droite jusqu'au 23 décembre 1827, époque de sa nomination à la pairie. Il avait été nommé lieutenant général peu de jours auparavant, à la suite de la guerre d'Espagne, où il commandait une brigade de la garde royale. Les opinions que le noble pair a émises à la tribune nationale, le soin qu'il prit de disculper les militaires accusés d'avoir sabré les citoyens dans l'affaire où le jeune Lallement fut tué, sembleraient faire craindre que les principes de la monarchie constitutionnelle ne trouvent pas en lui, à la chambre haute, un défenseur bien ardent. Cependant la manière dont il a présidé, en 1828, le sixième collège électoral de Paris, est faite pour rassurer à cet égard. Ce ne serait pas lui rendre une justice complète, que de se borner à dire qu'il a montré

la plus grande impartialité. Son discours d'ouverture, qui respirait à la fois le respect et le dévouement à la monarchie, et la plus franche adhésion aux institutions garanties par la charte, tendait à rallier, autour de ces deux pivots de l'ordre et de la prospérité de la France, tous les esprits et toutes les opinions. Les électeurs ne purent résister, à la fin de la séance, au désir d'exprimer à M. d'Ambrugeac la sensation produite par l'abandon et la franchise vraiment paternelle avec laquelle il avait dirigé leurs travaux. Un d'eux, sur l'invitation de ses collègues, lui peignit en même temps et leur reconnaissance et les sentiments inspirés par sa noble conduite. Le vénérable président, vivement touché par ce témoignage flatteur de gratitude et de respect, y répondit par quelques mots où perçait toute l'émotion de l'homme de bien qui, après avoir rempli ses devoirs, reçoit la plus douce des récompenses, l'assentiment de ses concitoyens.

ANDELAU (Félix d'), maréchal de camp. Originaire d'une ancienne famille d'Alsace, il était, sous l'empire, écuyer de Napoléon, et major d'un régiment des gardes d'honneur. Il fut nommé, en 1816, colonel d'un régiment

de cuirassiers, et depuis maréchal de camp. Il fait partie des soixante-seize pairs de France portés à la chambre haute par l'ordonnance du 6 novembre 1827.

ANDIGNÉ (Louis-Auguste-Fortuné, comte d'), né à Angers en 1765, entra, fort jeune encore, au service dans la marine, et était lieutenant de vaisseau, lorsque la révolution, dont il n'avait point adopté les principes, le porta à passer à l'étranger; il fit les campagnes de 1792 et 1794, à l'armée des princes et à celle de Condé, et fut ensuite un des officiers du régiment d'Hector, organisé par les soins et sous les auspices de l'Angleterre. Débarqué dans la Vendée en 1795, il y déploya jusqu'à la pacification un dévouement et une activité pour la cause qu'il avait adoptée, qui fut loin de se ralentir à l'époque même où cette cause semblait tout-à-fait désespérée. Il se chargea de plusieurs missions, dont la moins singulière ne fut pas sans doute celle de proposer à Napoléon, alors consul, d'anéantir les résultats de la révolution, et de placer les Bourbons sur le trône. Assez de Français, à cette époque, qui n'avaient point passé dix années dans les rangs ennemis, eussent pu épargner à M. d'Andigné la

peine et le danger de cette démarche, et lui faire la réponse qu'il reçut du chef du gouvernement. Quoi qu'il en soit, après l'explosion de la machine infernale, M. d'Andigné fut arrêté et renfermé au fort de Joux, d'où il parvint à s'échapper. Repris et incarcéré de nouveau à Besançon, lors du procès de Georges Cadoudal, il eut le bonheur de s'évader encore de cette place forte, et de se réfugier à Francfort-sur-le-Mein, d'où il passa en Angleterre. A la première restauration, il fut nommé maréchal de camp, à prendre rang du 1^{er} janvier 1800; et, pendant les cent jours, l'un des chefs de l'insurrection vendéenne, il remporta quelques avantages sur les troupes qui lui furent opposées. La bataille de Waterloo mit enfin M. d'Andigné à même de recevoir la récompense due à tant de services. Il fut nommé commandant de la Mayenne, appelé à la présidence du collège électoral de Maine-et-Loire, et enfin élevé à la dignité de pair de France, le 7 mars 1815.

ANGOSSE (Pierre-Constant-Joseph, marquis d'), né dans le Béarn en 1769, est fils d'un officier général, qui fut nommé député par la noblesse d'Armagnac, aux états-généraux. Il sortait de l'école mi-

litaire, et venait d'entrer au service, lorsqu'en 1791 il céda à l'enthousiasme qui entraînait la noblesse française hors du royaume. Mais, aux premières lueurs du calme que fit éclore l'apparition de Napoléon, M. d'Angosse s'empressa de venir offrir à sa patrie le tribut de ses talents et de ses services. En 1806, l'empereur le nomma son chambellan; et, lors de son mariage avec Marie-Louise, l'envoya en Autriche pour assister à la remise de la nouvelle impératrice, et l'accompagner en France. A l'issue de cette mission, il fut nommé à la préfecture des Landes, où il eut occasion de donner des preuves de son dévouement au souverain, dont il avait la confiance, par les mesures qu'il prit en 1814 contre la coalition du midi. Obligé d'évacuer son poste devant l'armée anglaise, son remplacement est un des premiers actes émanés du gouvernement provisoire établi à Bordeaux, le 12 mars 1814. Nommé, pendant les cent jours, à la préfecture du Haut-Rhin, il dirigea et régularisa, dans ce département, le dévouement et le patriotisme, dont le désastre de Waterloo fit évanouir les brillantes illusions. Il fut porté à la pairie le 5 mars 1819, et créé commandant de la Légion - d'Honneur,

le 30 avril 1821. Les amis de l'ordre et des droits de la nation aiment à voir, dans la loyauté du marquis d'Angosse, la plus noble et la plus sûre des garanties.

ARAGON (le marquis d'), né, en 1763, d'une famille noble et ancienne, mais sans illustration, entra au service après avoir été page de Monsieur Comte d'Artois, actuellement Charles X. Par la protection de ce prince, il fut nommé, jeune encore, capitaine dans un régiment de cavalerie, grade qu'il occupait au commencement de la révolution. A l'assemblée de la sénéchaussée de Carcassonne, il fut un des commissaires de la noblesse pour la rédaction des cahiers, et insista fortement pour que son ordre fit les sacrifices exigés par les circonstances, qu'il prit l'initiative de l'abandon des privilèges pécuniaires, et de l'abolition des réglemens qui exigeaient des preuves de noblesse pour l'admission à certains emplois. Dévoué à la monarchie, il pensait que la noblesse aurait plus de force pour en soutenir les principes, quand elle n'aurait plus à défendre que des intérêts communs à tous les citoyens. Déterminé par la reconnaissance qui l'attachait plus particulièrement à son protecteur, le marquis d'Aragon

émigra vers la fin de 1790, fit la campagne de 1792, comme aide de camp du maréchal de Castries, et ne entra en France qu'en 1801; il s'abstint de tout vote pour l'établissement du consulat à vie et de l'empire, ne sollicita ni grades ni emplois; et lorsqu'en 1808 l'annonce de l'arrivée prochaine de Napoléon à Toulouse y fit former une garde d'honneur, il se refusa à l'invitation qui lui fut faite de s'inscrire pour en faire partie, sans motiver son refus, et sans chercher à le couvrir par quelque prétexte. En 1816, après l'ordonnance du 5 septembre, il fut nommé à la présidence du collège électoral du département du Tarn, fonctions qu'il remplit une seconde fois en 1822, et toujours avec autant de sagesse que de loyauté. En 1819, il fut élevé à la dignité de pair. Depuis qu'il siège à la chambre haute, il a signalé, d'une manière également positive, son dévouement à la dynastie, et son attachement aux droits du pays. Naturellement bienveillant, il n'a jamais été hostile aux personnes, mais il a constamment voté contre toutes les propositions tendantes à faire rétrograder la France vers un passé, dont le retour, s'il était possible, ne serait désirable pour personne. Il doit être compté au nombre des

royalistes *constitutionnels* les plus prononcés.

ARAMON (Pierre - Philippe-Auguste de SAUVAN, marquis d'), était capitaine de dragons avant la révolution, à laquelle il ne prit aucune part, non plus qu'aux événements qui la suivirent. Il fut nommé en 1815, après les cent jours, à la présidence du collège électoral du Gard, et, en 1826, à celle du conseil général du même département. Son élévation à la pairie date du 5 mars 1819.

AREMBERG (Pierre, prince d'), quatrième fils du duc régnant d'AreMBERG, prince de l'empire germanique, fut élevé en France, et servit avec distinction dans les guerres de l'empire. Il fit la campagne de Russie, comme officier d'ordonnance de Napoléon, et fut blessé deux fois au siège de Dantzick. Par suite des événements de 1815, les provinces dont sa famille est originaire furent séparées de la France; mais le prince ne renonça pas à ses droits et à sa qualité de Français, et fixa son principal domicile dans le département du Jura, où il possède de vastes propriétés. Cependant, élevé à la pairie par l'ordonnance du 5 décembre 1827, sa nomination a nécessité des lettres de grande na-

turalisation que le roi lui a accordées le 28 février 1828.

ARGOUT (Antoine-Maurice-Apollinaire, comte d'), issu d'une famille noble du Dauphiné, qui ne prit aucune part à la révolution. Il entra dans la carrière administrative, dans les premières années du règne de Napoléon, comme auditeur au conseil d'Etat. Il ne remplit pas d'autres fonctions sous l'empire. En 1814, il fut nommé maître des requêtes surnuméraire, et successivement aux préfetures des Basses-Pyrénées et du Gard. Il fut élevé à la pairie, le 9 août 1820.

ARJUZON (Gabriel Thomas Marie, comte d'), fils d'un fermier général, entra lui-même dans l'administration des finances, où il fut quelque temps receveur général. Nommé en 1806 président du collège électoral de l'Eure, il passa la même année, en qualité de chambellan, au service de Louis Napoléon, roi de Hollande. Madame d'Arjuzon avait été elle-même dame du palais de la reine Hortense, long-temps avant l'époque où cette princesse monta avec son époux sur le trône. M. d'Arjuzon, qui était, en 1814, chef de bataillon de la garde nationale parisienne, reçut, à l'arrivée de Louis XVIII, la décoration de la

AUM

Légion - d'Honneur. Napoléon, pendant les cent jours, l'avait créé pair de France, et cette dignité lui fut restituée par ordonnance du 5 mars 1819. M. d'Arjuzon, par son caractère de sagesse et de modération, est autant le défenseur de la monarchie que celui des libertés nationales.

AUMONT. (Louis-Marie-Céleste de PIENNE, duc d'), est fils de Louis-Alexandre, duc d'Aumont, qui, rentré de l'émigration en 1814, nommé pair le 4 juin, et décédé dans le mois d'août de la même année, est étranger, par sa courte apparition à la chambre haute, au recueil dont nous nous occupons. Le noble pair qui fait le sujet de cet article naquit le 7 septembre 1762, et entra au service dès sa plus tendre jeunesse par le grade de sous-lieutenant. Il était gentilhomme de la chambre du roi et colonel de dragons en 1791. Le 28 février de la même année, il se trouvait auprès de Louis XVI au moment où une partie du peuple de la capitale envahit les Tuileries; il reçut deux coups de baïonnette dans la mêlée. Emigré quelque temps après, il servit successivement contre les armées de la république ou de l'empire, en Autriche, en Espagne et en Suède, et, chez cette dernière puissance,

AUT

17

organisa et commanda en 1806, avec l'agrément de Gustave IV, un corps portant la cocarde blanche et l'uniforme français. Rentré en France en 1814, le duc d'Aumont, qui avait été fait maréchal de camp pendant l'émigration, reçut le grade de lieutenant général, reprit ses fonctions à la cour, et succéda à son père dans la dignité de pair. Il commandait la 14^e division militaire lors du retour de Napoléon. Les efforts qu'il déploya pour déterminer la population et les troupes en faveur du gouvernement dont il était le mandataire ayant complètement échoué, il se vit contraint d'abandonner son poste, et se rendit en Angleterre, d'où il passa à Gand. Il répara à la suite de Louis XVIII, et reprit ses fonctions à la chambre des pairs. M. le duc d'Aumont est président à vie de la *Société des Amis des Arts*.

AUTICHAMP (Charles de BEAUMONT, comte d'). Né en Anjou le 8 août 1770, il commença sa carrière militaire à l'âge de douze ans, et était capitaine dans la garde constitutionnelle de Louis XVI lorsque la journée du 10 août lui fournit l'occasion de montrer, pour la première fois, le dévouement et l'intrépidité qu'il devait déployer par

la suite en faveur de la légitimité. Dès long-temps avant les premières lueurs d'insurrection de la Vendée, des rapports d'opinion et de caractère l'avaient lié d'une étroite amitié avec le comte de La Rochejaquelein, et, comme lui, il déploya pendant toute cette guerre, et sous les mêmes drapeaux, les qualités les plus brillantes, et que des temps moins malheureux eussent rendues bien précieuses pour la France. A la gloire que lui acquirent sa bravoure, ses talents, et une fidélité toujours honorable quand elle s'attache au malheur et à une cause désespérée, il sut ajouter une gloire malheureusement trop rare et trop peu ambitionnée dans les guerres de factions, celle de se montrer l'ennemi et le réparateur des excès dont se souillèrent les deux partis. Envoyé, en 1795, auprès du comte d'Artois à l'île Dieu, il reçut de ce prince la croix de Saint-Louis, mais refusa de s'en décorer jusqu'au moment où le drapeau blanc flotterait sur la France. Après la pacification, présenté à Napoléon, il en fut accueilli avec distinction, et demeura soumis à son gouvernement jusqu'aux premiers désastres de la campagne de 1813, époque où il se rendit dans les départements de l'ouest pour y servir la cause des

Bourbons. La Vendée l'attendait, et le revit pendant les cent jours. A la première restauration, il avait été nommé lieutenant général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et commandant de la 14^e division militaire. Il fut élevé à la pairie le 17 août 1815; et après avoir successivement commandé les 22^e, 4^e et 11^e divisions militaires, fit la guerre d'Espagne de 1823.

La monarchie légitime a récompensé le comte d'Autichamp de ses éminents services. Les institutions constitutionnelles ont à gémir de ne pouvoir compter au nombre de leurs défenseurs un caractère aussi noble et aussi élevé.

AVARAY (Claude-Antoine de BESIADÉ, duc d'), né en juillet 1740, entra au service à l'âge de dix-sept ans, et fit, en qualité de capitaine, la guerre dite *de sept ans*. Il était maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et maître de la garde-robe de Monsieur, depuis Louis XVIII, lorsqu'il fut député par la noblesse du bailliage d'Orléans aux états-généraux, où il proposa un projet de déclaration des *devoirs* de l'homme pour servir de pendant et d'antidote à celle des *droits*, et protesta, avec la minorité, contre les princi-

BAR

paux actes de l'Assemblée constituante. Une maladie grave ne lui permit pas de suivre ses neveux et ses fils dans les rangs de l'armée des princes, où l'appelaient ses principes et ses vœux. Incarcéré avec son épouse en 1793, il eut cependant le bonheur de se soustraire à la hache révolutionnaire, et obtint en 1795 sa radiation de la liste des émigrés où il avait été porté par suite du départ de sa famille, et la restitution d'une partie de ses biens. Le duc d'Avaray ne joua aucun rôle actif jusqu'en 1814 qu'il se rendit en Angleterre auprès

BAR

19

de Louis XVIII, pour lui porter l'adresse du sénat à *Monsieur*, et la réponse de ce prince. Représenté à la suite du souverain, il reprit auprès de lui ses fonctions de maître de la garde-robe, fut nommé lieutenant général, et, le 17 août 1815, élevé à la pairie.

On conçoit que le duc d'Avaray, qui reconnaît à la nation des *devoirs*, mais ne lui accorde pas de *droits*, doit regarder la monarchie constitutionnelle comme une aberration que les souverains sont quelquefois forcés d'admettre en attendant un avenir plus heureux.

B

BARANTE (Amable-Guil-laume-Prospér BRUGIÈRE, baron de), né à Riom, Puy-de-Dôme, le 10 juin 1782, d'une famille noble et distinguée dans la magistrature, fut admis en 1799 à l'école polytechnique, et se destina à l'administration. Nommé auditeur au conseil d'État en 1806, il remplit, la même année et la suivante, en Espagne et en Allemagne, des missions, à la suite desquelles il devint administrateur de la Silésie. Sous-préfet en 1808 à Bressuire, il passa l'année d'après à la préfecture de la Vendée, et en 1813 à celle de la Loire-Inférieure, dont il donna sa démission

au 20 mars 1815. A la seconde restauration, il fut nommé conseiller d'État, secrétaire général au ministère de l'intérieur, député à la chambre élective par les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire-Inférieure, et peu de temps après directeur général des contributions indirectes; il adopta la politique du ministre Decazes, et occupa ce dernier poste jusqu'à l'époque de sa nomination de ministre plénipotentiaire à la cour de Danemarck, qui eut lieu en 1820, et dont il n'accepta pas les fonctions. Il avait été élevé à la pairie le 5 mars 1819.

Au milieu de ces importan-

tes fonctions, M. de Barante a su consacrer de nombreux instants aux lettres qu'il honore, et qui en retour doublent ses titres à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens. Parmi les ouvrages sortis de sa plume, nous nous bornerons à citer : *De la littérature du dix-huitième siècle*, les *Mémoires de madame de La Rochejaquelein*, la traduction des *Œuvres de Schiller*, mais surtout l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, dont le style élégant et la marche originale et dramatique ont mis le sceau à la réputation qu'il s'était faite comme écrivain. M. de Barante a créé, avec MM. de Serre, Royer-Collard, Kératry et deux ou trois autres illustres personnages, la secte politique connue sous le nom de *doctrinaires*, qui, si notre siècle trop positif pouvait comprendre ses brillantes théories, aurait peut-être un plus grand nombre de prosélytes.

BARTHÉLEMY (François, marquis de), neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*, est né, comme lui, à Aubagne, près Marseille, en 1747. Il fut envoyé en Suède au commencement de 1768, en qualité de secrétaire d'ambassade. Honoré de la confiance du comte de Vergennes, ambassadeur, et de la

bienveillance du roi Gustave III, il prit quelque part à la fameuse révolution que ce prince opéra en 1772 dans la constitution de son royaume. En 1775, M. Barthélemy passa de Stockholm à Vienne avec le même caractère de secrétaire d'ambassade, et y remplit, comme il l'avait fait en Suède, les fonctions de chargé des affaires de France, pendant plusieurs absences du baron de Breteuil, son ambassadeur.

Il fut rappelé de Vienne en 1784, pour aller exercer à Londres les mêmes fonctions de secrétaire d'ambassade, de chargé d'affaires, et ensuite celles de ministre plénipotentiaire. A la fin de 1791, Louis XVI le nomma son ambassadeur en Suisse; il continua ses fonctions sous la république; au mois de juin 1797, il prit au directoire une place qui, trois mois après, le conduisit à Cayenne et à Sinamary. Parvenu à s'échapper du lieu de sa déportation, il passa en Angleterre, et rentra en France après la révolution du 18 brumaire. Peu de temps après, il fut nommé par Napoléon membre du sénat, comte de l'empire et commandant de la Légion-d'Honneur.

Le 4 juin 1814, Louis XVIII l'éleva à la pairie, le nomma vice-président de la chambre, et plus tard vice-prési-

dent honoraire, lorsque ses infirmités l'empêchèrent de remplir les fonctions de sa place.

On n'a pas oublié la proposition par laquelle M. Barthélemyessaya, en 1819, d'apporter des changements dans le mode d'élections des collèges électoraux, et qui fut une des premières tentatives d'infraction portées à la Charte.

BASTARD-D'ESTANG (Dominique-François-Marie, comte de), né à Nogaro en 1788, d'une famille originaire de la Guienne, entra jeune encore dans la magistrature, et fut nommé, en 1808, juge-auditeur à la cour royale de Paris, poste qu'il quitta bientôt pour occuper celui de maître des requêtes. En 1810, il fut nommé conseiller à la cour d'appel de Paris, et, depuis la restauration, présida successivement les collèges électoraux de Lectoure et de la Haute-Garonne. Il était président de la cour royale de Lyon, lorsqu'il fut élevé à la pairie, avec titre de comte, le 5 mars 1819. Il remplit les fonctions de rapporteur dans le procès de Louvel, et s'acquitta de cette tâche difficile avec une impartialité remarquable.

BAUFFREMONT (Alexandre-Emmanuel-Louis, prin-

ce, duc de), né en 1770, est fils de Joseph de Bauffremont, prince de Listenais et du saint empire, vice-amiral de France. Son titre et ses opinions l'appelaient à Colblentz : il s'y rendit en 1791, et fit à l'armée des princes la campagne de l'année suivante. Il passa ensuite en Espagne, y prit du service, et rentra en 1795 dans sa patrie, où il ne prit aucune part aux affaires publiques, jusqu'en 1812, époque de sa nomination à la présidence du collège électoral de la Haute-Saône. Il fut élevé à la pairie le 17 août 1815. M. le duc de Bauffremont n'est pas au nombre des partisans du régime constitutionnel.

** **BAUSSET** (Louis-François, cardinal, duc de), né en 1748 à Pondichéry, où son père était aide-major de la garnison du Fort-Louis. Après avoir été vicaire général du diocèse d'Aix, il passa à l'évêché d'Alais, d'où il fut député aux états-généraux par ceux du Languedoc. Une opposition fortement prononcée à la constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée nationale, lui valut, pendant l'époque de la terreur, un emprisonnement assez prolongé, et pendant lequel il eut le bonheur d'échapper à la mort qui le menaçait. Il fut nommé par Napoléon

chanoine de Saint-Denis, et vice-recteur de la faculté des lettres, emploi dont sa santé ne lui permit pas d'exercer les fonctions. Il fut porté, le 17 février 1815, à la présidence du conseil royal d'instruction publique, et élevé à la pairie le 17 août de la même année. Il est décédé le 21 juin 1824. M. de Bausset a donné au public une *Histoire de Fénelon*, où l'écrivain se montre le digne appréciateur des vertus qu'il célèbre, et qui révèle autant de talent que d'élevation d'âme.

BAUSSET-ROQUEFORT (Pierre-François-Gabriel, comte de), archevêque d'Aix, neveu du précédent. Il naquit à Béziers le 31 décembre 1757. Après avoir été successivement chanoine du chapitre de St.-Pierre-de-Vienne, et vicaire général du diocèse d'Aix, il passa en 1806 au siège épiscopal de Vannes, où il demeura jusqu'en 1819, époque de sa nomination à l'archevêché d'Aix, Arles et Embrun. Il fut élevé à la pairie en 1825.

* **BEAUMONT** (Anne-Christian de MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de), né le 22 juin 1767. Il était au commencement de la révolution maréchal de camp et capitaine d'une compagnie de gar-

des du corps de Louis XVI. Mais la faiblesse de sa santé ne lui permettant pas de se livrer à un service actif, il vécut avant et depuis les agitations politiques dans une retraite et un éloignement des affaires qui, le laissant inaperçu, le déroberent à la proscription, dont son nom et ses principes l'auraient inévitablement rendu l'objet. A la première restauration, il fut créé lieutenant-général, et pair de France le 4 juin 1814. Il est décédé le 14 mars 1821.

BEAUMONT (Anne-Edouard-Louis-Joseph de MONTMORENCY - LUXEMBOURG, duc de), fils du précédent, est né le 9 septembre 1802, et n'aura voix délibérative à la chambre qu'en 1832.

BEAUMONT (Marc - Antoine de LA BONNINIÈRE, comte de), né le 23 septembre 1763, entra à l'âge de quatorze ans dans les pages de Louis XVI, d'où il passa, avec le grade de capitaine, dans un régiment de dragons. Malgré ces antécédents et sa noblesse, il ne pensa pas, au commencement de la révolution, que la patrie fût susceptible de changer de place, continua à servir la France, et fut fait colonel en 1792. Nommé général de brigade le 4 avril 1795, il fit la campagne d'Italie, s'empara de Crémone,

montra la bravoure la plus éclatante au combat de Vallegio, et plus tard à la bataille de Marengo, après laquelle il fut promu au grade de général de division. Il commandait en cette qualité un corps de cavalerie pendant les campagnes de 1805, 1806 et 1807, où il assista aux affaires d'Ulm, d'Iéna, d'Eylau et d'Auerstaedt. Peu de temps après la campagne de 1809 en Autriche, où il commandait une division de cavalerie, il fut nommé premier écuyer de madame Lætitia, mère de l'empereur. Il fut élevé à la pairie par Louis XVIII le 4 juin 1814.

Le comte de Beaumont est un généreux défenseur des institutions que ses services ont contribué à assurer à la France.

BEAUREPAIRE (le marquis de), est un des soixante-seize pairs nommés par la dernière ordonnance. Officier de cavalerie avant la révolution, il émigra, et fit la campagne de 1792. Elu député par le département de Saône-et-Loire en 1819, et aux sessions suivantes, il a appuyé de son vote les lois d'exception et la nouvelle loi des élections. Nous ne pouvons que faire des vœux pour que cette circonstance, qui a déterminé son élévation à la pairie, ne soit point une règle

pour lui à la chambre héréditaire.

BEKER DE BAGERT (Nicolas-Léonard, comte), né à Obernheim en Alsace le 14 janvier 1770, est encore un de ces militaires que la patrie aime à voir jouir d'une illustration achetée par de longs et brillants services. Dès l'âge de seize ans il entra au service comme simple dragon, et obtint bientôt successivement les grades de brigadier et maréchal des logis. La révolution vint lui ouvrir une plus vaste carrière. Après avoir passé rapidement par les premiers grades, et s'être fait remarquer à la bataille de Valmy et dans la guerre de la Vendée, il fut fait, en 1795, chef de brigade, et quitta, d'après sa demande, le théâtre de la guerre civile, pour conduire une division destinée à renforcer l'armée de Sambre-et-Meuse. Commandant une brigade sous le général Serrurier en Italie, et chargé de protéger, à la tête de l'arrière-garde, la retraite de l'armée française, le long de l'Adda, il soutint long-temps tous les efforts de l'ennemi, eut le bas-ventre traversé par un biscaien, fut laissé pour mort sur le champ de bataille, et emmené prisonnier de guerre. Rentré en France en 1801, il fut employé à l'armée du Rhin, et

après la paix de Lunéville commanda le département du Puy-de-Dôme, où il épousa la sœur du général Desaix. Après la bataille d'Austerlitz, où il donna de nouvelles preuves de bravoure, il fut fait général de division. Il fit en cette qualité et avec distinction la campagne de 1806 contre les Russes, et concourut à la prise de Lubeck. Chef d'état-major du maréchal Masséna en 1809, il combattit avec lui à Essling, et reçut bientôt après la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Après la seconde abdication, chargé d'accompagner l'empereur jusqu'à Rochefort, le général Beker ne se crut pas obligé de partager l'ingratitude dont tant de gens se faisaient alors un mérite, et sut au contraire concilier ses pénibles devoirs avec les égards dus aux malheurs de son souverain déchu. En 1818, il fut attaché comme lieutenant général au corps royal d'état-major, et élevé à la pairie le 5 mars de l'année suivante.

BELLIARD (Auguste-Daniel, comte), né le 25 mars 1769, entra au service à l'âge de vingt ans, et fit les campagnes de 1792 et 1793 en qualité d'aide de camp du général Dumouriez. Le général en chef de l'armée d'Ita-

lie le cita dans un de ses bulletins comme ayant puissamment contribué au succès du combat de Saint-Georges, près Mantoue. Sa conduite à Arcole, où il eut deux chevaux tués sous lui, lui valut le grade de général de brigade. Celui de général de division l'attendait en Égypte, où il se distingua aux batailles des Pyramides, de Chebreiss, d'Héliopolis, de Damiette et de Balbeis; à celle-ci il battit un corps considérable d'Anglais et d'Osmanlis. Nommé commandant du Caire, il y tint jusqu'à la capitulation de l'armée, et ramena avec lui, aux frais des alliés, les blessés, les bagages et la commission de savants et d'artistes qui composaient l'institut d'Égypte. Il remplit en 1805 les fonctions de chef d'état-major du corps de Murat, contribua à la victoire d'Austerlitz, et plus tard à celles de Iéna et de Prentzlow. Après avoir assisté aux premiers événements de la guerre d'Espagne, coopéré à la reddition de Madrid, et exercé les fonctions de gouverneur de cette capitale, il fut rappelé à la grande armée, fit la campagne de Russie, et déploya la plus grande fermeté dans la désastreuse retraite qui la termina. A la bataille de Leipsick, non moins funeste pour la France, le général Belliard eut le bras

gauche fracassé par un boulet. Il avait été nommé, en 1812, colonel général des dragons, et ce fut en cette qualité qu'il fit, à la tête de la cavalerie, la campagne de France, où il assista aux brillantes affaires qui se terminèrent par la première abdication. Nommé pair de France le 4 juin 1814, il accompagna les Bourbons, lors de leur départ, jusqu'à Beauvais, où ils lui enjoignirent de revenir à Paris. Il commanda pour Napoléon, pendant les cent jours, le corps d'armée de la Moselle, et fut rappelé par l'ordonnance du 5 mars 1819 à la chambre des pairs, où il est un des défenseurs des principes constitutionnels.

BELLUNE (VICTOR PERRIN, duc de), né à la Marche (Lorraine), entra à quinze ans au service, en qualité de canonnier. Il dut à la révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme, un avancement rapide. Il fut nommé, lors du siège de Toulon, général de brigade, suivit Bonaparte en Italie, où il obtint le grade de général de division. Après le traité de Campo-Formio, il commanda le département de la Vendée, où il parvint à rétablir l'ordre et la paix. Sous le consulat, le général Victor fit de nouveau, avec Bonaparte, la guerre en

Italie. Il commandait l'avant-garde à Marengo, la plus célèbre victoire des temps modernes. Chargé de soutenir avec son corps les efforts de l'armée autrichienne jusqu'à l'arrivée de l'armée française, il combattit avec un incroyable courage pendant plus de huit heures, et prépara ainsi le plus beau triomphe de Napoléon. Le premier consul lui décerna pour récompense un sabre d'honneur. Après le traité d'Amiens, Victor fut envoyé en Danemarck avec le titre d'ambassadeur de la république, et n'en fut rappelé que lors de la guerre de 1806. Il fut blessé à Iéna, commanda un corps d'armée à Friedland, et reçut le bâton de maréchal, des mains de l'empereur, sur le champ de bataille. Le maréchal Victor prit une part honorable à la guerre d'Espagne, battit le duc de l'Infantado à Ucles, et vengea ainsi la défaite du général Dupont. Il fut ensuite appelé à diriger le blocus de Cadix, qu'il ne quitta que pour suivre l'empereur en Russie; à la tête du 9^e corps. Il acquit une gloire immortelle à la sanglante bataille de la Bérésina. L'année suivante (1813), il eut la plus grande part à la victoire de Dresde et à celles de Wachau et Hanau; à Leipzig, il prouva qu'un revers

peut encore honorer les talents et le courage. En 1814, le maréchal Victor soutint sa haute réputation dans tout le cours de la campagne de France, et se distingua particulièrement à Champ-Aubert et à Brienne. Un repos de quelques minutes à Salins l'empêcha de secourir à temps Napoléon à Montreuil ; ce qui lui attira, dit-on, des reproches trop durs, qui l'affligèrent vivement. Victor était alors maréchal, duc de Bellune, grand aigle de la Légion-d'Honneur, etc. Le roi, à l'époque de la restauration, le décora de la croix de Saint-Louis, et lui confia le commandement de la seconde division militaire. En 1815, après avoir fait de vains efforts pour s'opposer aux succès de Napoléon, le duc de Bellune suivit le roi à Gand, et rentra en France avec lui. Il fut alors nommé pair de France, major général de la garde royale, et président de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers français pendant les *cent jours*. Cette dernière charge lui aliéna le cœur des soldats. Lorsqu'en décembre 1821, M. de Villèle fut chargé d'organiser un ministère ultra-royaliste, on vit avec étonnement le duc de Bellune, vétérans de la révolution, en faire partie. Cepen-

dant le maréchal ne démentit pas la confiance que lui portaient ses collègues. Il organisa l'armée pour l'expédition d'Espagne, sous le prétexte de former un cordon sanitaire contre la fièvre jaune. Enfin la vérité éclata, et le duc de Bellune partit lui-même pour l'armée, dans le dessein, a-t-on dit, d'assurer le service des fournitures que les marchés conclus avec le sieur Ouvrard avaient compromis. Cependant la présence du ministre de la guerre ne changea rien à ce qui avait été fait précédemment. Ouvrard resta munitionnaire général, et la France, en apprenant que la fortune publique avait été dilapidée, apprit aussi qu'elle demanderait en vain justice contre les dilapidateurs. Le 23 octobre 1823, M. le duc de Bellune fut nommé membre du conseil privé par une ordonnance contre-signée VILLELE, c'est-à-dire qu'il reçut sa destitution. Il fut en même temps envoyé comme ambassadeur à Vienne. De cette époque date la division qui s'est établie dans le sein de la faction contre-révolutionnaire. Quelques journaux se plaignirent vivement du renvoi du duc de Bellune, pieux chevalier, zélé serviteur de la monarchie. D'autres continuèrent à louer le chef de la trésorerie. Cepen-

nant jamais la cause de la rupture de ces deux ministres n'a été bien connue. Le maréchal Victor a été décoré du cordon bleu par Charles X, à l'époque du sacre. Depuis lors, sa carrière politique et militaire paraît être terminée. Il n'a jamais pris la parole dans la chambre haute, où on le regarde nonobstant comme l'un des appuis des idées rétrogrades.

BÉRENGER (Antoine-Raymond, comte de), issu d'une des plus illustres familles du Dauphiné, n'a joué aucun rôle sous les divers gouvernements qui se sont succédé avant la restauration. L'hommage rendu à ses vertus privées, l'estime qu'il a su inspirer à ses nobles collègues, comme aux personnes qui l'approchent, et la date de sa nomination à la pairie, qui est du 5 mars 1819, sont les seules circonstances qu'il nous ait été possible de recueillir sur sa carrière.

** **BERNIS** (François de PIERRES, comte de), neveu du cardinal du même nom connu par ses poésies érotiques et par son esprit, auxquels il dut en partie les dignités de l'Église, fut envoyé, après avoir terminé ses études, auprès de son oncle, alors ambassadeur à Rome. Nommé

évêque en 1781, il en exerça les fonctions à Alby, à la place du cardinal, qui en était titulaire, et lui succéda à sa mort, arrivée en 1794; mais, par un contraste assez singulier, sans en exercer les fonctions; car l'évêque de Bernis était alors à Rome, où il s'était rendu, comme émigré, après avoir fait partie des états-généraux, et avoir signé les protestations de la minorité contre les actes de l'Assemblée nationale. Rentré en France en 1801, il y vécut dans la retraite, dont il fut tiré, en 1819, par Louis XVIII, pour passer à l'archevêché de Rouen. Il fut créé pair de France le 4 août 1821, et mourut à Paris en 1823.

✓ **BERNIS** (René de PIERRES, comte de), était chevalier de Malte avant la révolution. Il émigra à l'âge de seize ans, et n'obtint sa radiation de la liste des émigrés que vers la fin du consulat; il rentra alors en France, où il vécut étranger aux affaires publiques. Nommé, après la restauration, officier supérieur des gardes de Monsieur, il accompagna ce prince à Lyon lors des événements de 1815, et se réunit ensuite à l'armée que le duc d'Angoulême avait levée dans le midi. M. de Bernis, après la défaite de l'armée royale, se réfugia en

Espagne jusqu'au mois de juin, époque à laquelle il rentra en France avec le titre de commissaire du roi, et fit soulever une partie des départements du Gard et de la Lozère. Nîmes lui ouvrit ses portes. Peu de temps après commencèrent ces effroyables scènes qui ont glacé de douleur tous les cœurs vraiment français. Le sang coula dans les rues de Nîmes; des cannibales assassinèrent en plein jour les hommes soupçonnés de ne pas applaudir à la réaction. Le nom horrible de *Trestaillon* obtint une sanglante célébrité. Les assassins étaient connus. La population, tremblant devant une poignée de brigands, tournait ses yeux vers la force publique. Vain espoir! M. de Bernis n'avait pas la force nécessaire pour arrêter les massacres et à plus forte raison pour venger les citoyens assassinés. Ainsi le nom du noble comte se trouva associé à une partie de la responsabilité de ces scènes de deuil, par une faiblesse que l'on ne peut passer à un administrateur, à qui son rang et son pouvoir prescrivaient de mourir ou d'arrêter les crimes qui se commettaient sous ses yeux. On se rappelle la pétition célèbre du vertueux Madier de Montjau, et la part que l'inaction de M. de Bernis avait dans les accusations de ce magis-

trat. On se rappelle le désaveu plus énergique que concluant du noble comte, et la réplique de M. Madier de Montjau. Fermons les yeux sur ces douloureux souvenirs du passé. Le comte René de Bernis fut membre de la chambre de 1815, où il siégea et vota avec la majorité des introuvables. Depuis lors, membre de toutes les chambres qui se sont succédé, il a été fidèle aux bancs les plus élevés du côté droit et à l'alliance de M. de Villèle. M. de Bernis a été créé pair de France dans la promotion dite des soixante-seize.

** BERTHOLLET (Claude-Louis, comte), l'un des savants les plus recommandables d'une époque pendant laquelle les sciences naturelles ont fait, en dix ans, plus de progrès qu'elles n'en avaient fait pendant quarante siècles d'investigations et de recherches.

On sent qu'il n'appartient ni au plan ni à l'esprit de notre ouvrage d'entrer dans l'immense détail des travaux par lesquels le comte Berthollet sut rendre son nom cher à la France, qui n'était que sa patrie adoptive. Né en Savoie, en 1746, d'une famille respectable, mais sans illustration et sans fortune, il fit présager, par ses brillants succès, qu'il saurait

bientôt parvenir à l'une et à l'autre. Après avoir été reçu docteur en médecine à Turin, il vint se fixer à Paris, s'y fit naturaliser Français, et devint médecin du duc d'Orléans. A l'âge de trente ans, les connaissances les plus étendues et des découvertes importantes lui ouvrirent les portes de l'Académie. Nommé membre de l'Institut, il fit partie de la commission d'Égypte, et fut, à son retour, créé comte de l'empire, et appelé au sénat conservateur. Élevé à la pairie le 4 juin 1814, le comte Berthollet est décédé, sans successeur, le 7 novembre 1822.

BÉTHISY (Charles, marquis de), né en 1770, entra au service, à l'âge de quinze ans, comme sous-lieutenant, et devint capitaine très peu de temps après. Emigré en 1791, il prit la part la plus active à la lutte soutenue par son parti contre le nouveau système; fut, plusieurs fois, cité avec distinction dans les rapports des armées qui combattaient la France républicaine, et obtint le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis. Rentré en France en 1814, il fut nommé maréchal de camp, à prendre rang de 1809, lieutenant d'une compagnie de gardes du corps, et aide de camp du duc de Berry. Pen-

dant les sessions 1815, 1820 et 1822, il fut député, par le département du Nord, à la chambre élective, où il se montra plus empressé à défendre les prérogatives de la couronne que celles de ses administrés. A la suite de la guerre d'Espagne, où il commandait une brigade de la garde royale, il fut nommé lieutenant général, et élevé à la pairie le 23 décembre 1823. Nous avons indiqué les opinions du noble pair à la chambre héréditaire, en signalant celles qu'il émit à la chambre des députés.

BEURNONVILLE (Pierre RIEL, comte de), maréchal de France, né le 10 mai 1752. Son père, maréchal ferrant, lui fit faire de bonnes études et le destina à l'état ecclésiastique. Mais son penchant naturel le portant vers la carrière des armes, il parvint à entrer dans la compagnie des gendarmes de la Seine, qu'il quitta bientôt pour faire partie, comme simple soldat, de l'expédition de l'Inde, commandée par le bailli de Suffren. Après avoir passé avec assez de rapidité par les premiers grades, il devint major de la milice de l'île de Bourbon, emploi dont il fut privé arbitrairement par le gouverneur, qui le renvoya en France. Il y acheta une charge d'officier dans la

Il est inutile d'ajouter à ces détails, que la France constitutionnelle ne doit pas compter ce noble pair au nombre de ses défenseurs.

BOISGELIN (Bruno-Gabriel, marquis de), né en 1768, était capitaine au commencement de la révolution; il quitta la France en 1791, et fit la campagne de l'année suivante à l'armée des princes. Ne pensant pas devoir profiter des événements qui ouvraient à l'émigration une nouvelle carrière, le marquis de Boisgelin ne prit aucune part aux événements qui se succédèrent en Europe jusqu'à la première restauration, époque à laquelle il fut envoyé par le roi, en qualité de commissaire, dans la troisième division militaire. Après les cent jours, il fut nommé président du collège électoral du département des Côtes-du-Nord, et membre de la chambre héréditaire le 17 août de la même année. Lors de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée, il se prononça contre l'avancement accordé à l'ancienneté, qu'il représenta comme une entrave à la discipline militaire et à l'autorité royale. Cependant il vota plus tard l'adoption du projet de loi sur la liberté de la presse, et le rejet des lois d'exception.

Des talents, fruits d'une éducation soignée, et que les lois d'une existence longtemps inoccupée n'ont pu que mûrir et développer, semblent peu faits pour ranger ce noble pair parmi les partisans de l'absolutisme.

***BOISSY-D'ANGLAS** (François-Antoine, comte de). Un soupçon de prétentions, peu fondées sans doute, pourrait atteindre le biographe qui entreprend de retracer les événements d'une vie aussi généralement connue que celle du noble pair auquel est consacré cet article. Il peut paraître se flatter de l'espérance de voir son ouvrage survivre à la génération qui fut témoin des vertus, du beau caractère, de la fermeté, tant de fois éprouvée, et toujours inébranlable, de M. Boissy-d'Anglas, et qui n'ignore aucun de ses titres à l'estime et aux respects de la France. Mais, après s'être dit que le nom seul aurait suffi pour remplir cette notice, le lecteur nous permettra de la compléter, et, pour satisfaire à notre tâche, de rappeler succinctement les services de l'homme de bien, dont tous les instants furent consacrés à l'humanité ou à la patrie.

Né le 8 septembre 1756, à Saint-Jean-Chambre (Ardèche), M. Boissy-d'Anglas fut destiné au barreau, et

inscrit, jeune encore, sur le tableau des avocats de Paris ; mais il n'exerça jamais, et consacra exclusivement à la littérature les années qui précédèrent la révolution. Les succès obtenus par ses premiers écrits lui ouvrirent les portes des académies de Nîmes, Lyon et la Rochelle, et lui valurent le titre de correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Bientôt des discussions, dont le sujet réunissait à une importance plus générale tout l'intérêt du moment, réclamèrent ses talents. Député aux états-généraux par la sénéchaussée d'Annonay, il publia, sur les circonstances de l'époque, plusieurs ouvrages aussi remarquables par la justesse et la clarté du style que par la force du raisonnement, et fut le premier à exprimer le vœu que le tiers-état, abandonné par les deux autres ordres, se déclarât Assemblée nationale. Membre de ce pouvoir, il vota, dans le procès de Louis XVI, l'appel au peuple, la détention et le sursis. Après le 9 thermidor, il saisit, avec empressement, toutes les occasions qui s'offrirent de soulager les maux nombreux qu'avait produits le régime de la terreur, et proposa l'abolition de la confiscation des biens des condamnés. On connaît les scè-

nes épouvantables qui eurent lieu au sein même de la Convention, et dont le souvenir est inseparable de la noble fermeté, du calme héroïque qu'il sut déployer en présence des anarchistes, dont la horde armée envahit la salle à plusieurs reprises, égorgea à ses pieds son collègue Kervélegan, et vint déposer sous ses yeux la tête sanglante du jeune député Féraud, immolé, dans un des corridors, au moment où il s'efforçait de rappeler le respect dû à la représentation nationale. Deux présidents avaient été contraints d'abandonner le fauteuil, après avoir essayé vainement de se faire entendre au milieu de l'affreux tumulte. M. Boissy-d'Anglas ne leur succède que pour voir vingt fusils dirigés sur sa poitrine ; il s'incline avec respect devant le hideux trophée où il ne veut point reconnaître un sinistre présage, et, trouvant dans son patriotisme une force surnaturelle, il continue le sujet de la discussion avec la même impassibilité que dans la séance la plus calme. Cependant la force armée parvient enfin à faire évacuer la salle, et le lendemain des applaudissements spontanés accueillent l'arrivée de M. Boissy-d'Anglas, et lui prouvent que ses collègues ont su apprécier son courage et la dignité de sa

conduite. Vrai philanthrope, ennemi de toute sorte d'oppression, ils s'éleva avec force, pendant toute cette législature, contre les entraves apportées à la liberté de la presse, contre la déportation des prêtres, les lois concernant les émigrés rentrés, et l'immorale institution des jeux publics. Réélu en 1797, il fut compris, par le directoire qu'il n'avait pas ménagé, sur la liste des déportés du 18 fructidor; il parvint à échapper à cette mesure, et passa deux ans loin des affaires publiques. Après l'établissement du gouvernement consulaire, il fit partie du tribunal dont il fut nommé président le 24 novembre 1803. Napoléon lui donna le titre de comte en 1809, et la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur, le 30 juin 1811. A la première invasion des armées alliées, il l'envoya, en qualité de commissaire extraordinaire, dans la douzième division, à la Rochelle. M. Boissy-d'Anglas, après avoir rempli cette mission avec tout le zèle que pouvait comporter la modération de son caractère, donna son adhésion aux actes du sénat, pour le rétablissement des Bourbons. Le 14 juin 1814 il fut créé pair de France. Pendant les cent jours, Napoléon le chargea de réorganiser les autorités

administratives dans les départements des Landes, de la Gironde et des Basses-Pyrénées. Après la seconde abdication, il combattit, à la chambre des pairs, la proposition de Labédoyère et de Lucien Bonaparte, de proclamer Napoléon II, et fit organiser un gouvernement provisoire. Compris, après les cent jours, dans l'ordonnance du 24 juillet, il fut rappelé à la chambre des pairs le 17 août suivant, et nommé membre de l'Institut le 21 mars 1816. Parmi les opinions émises sur diverses questions, par M. Boissy-d'Anglas, à la chambre héréditaire, nous croyons devoir citer celle qui combattit la proposition de M. Barthélemy, tendante à modifier la loi sur les élections. Le noble pair est décédé en 1826.

Nous nous abstiendrons de toutes réflexions, et nous terminerons cette notice par les titres des principaux ouvrages publiés par le noble pair, à différentes époques : *Recherches sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes*, 2 vol. ; *Deux Mots sur une question jugée, ou Lettre à M. de La Galissonnière*, 1 vol. in-8°, 1791 ; *Quelques Idées sur la liberté, la révolution et le gouvernement républicain*, 1 vol. in-8°, 1792 ; *Boissy - d'Anglas à G. T. Raynal*, in-8° ; *Essai sur les*

fêtes nationales, etc., etc.

BOISSY - D'ANGLAS (le baron), fils de l'homme vertueux dont on vient de lire la notice, et héritier de sa pairie, fut fait sous-préfet en 1805, et successivement auditeur au conseil d'État, maître des requêtes et préfet de la Charente. Il fut nommé sous-intendant militaire en septembre 1822. On sent assez la place que lui assignent le nom qu'il porte et le souvenir de la carrière parcourue par son père.

BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de), né à Milhaud dans le Rouergue, le 2 octobre 1754, parut se déclarer d'abord pour les principes de la révolution, qu'il abandonna ouvertement au moment où il venait d'être nommé président de l'administration du département de l'Aveyron. Il confirma bientôt, par son émigration, l'opinion qu'il venait de manifester dans une circulaire adressée à ses administrés, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, et consacra les instants de repos que lui laissait le licenciement de l'armée à la rédaction de la *Théorie du pouvoir politique et religieux*, ouvrage qui, malgré son obscurité, que quelques-uns ont appelé profond, commença la répu-

tation de publiciste de son auteur, et où l'on a voulu trouver, depuis l'événement, l'annonce positive du rétablissement des Bourbons. La saisie qu'en fit faire le directeur semblerait militer cependant en faveur de la clarté de la prédiction. Quoi qu'il en soit, M. de Bonald, rentré en France, fut nommé, en 1808, conseiller titulaire de l'Université impériale, et voulut bien accepter; mais cette condescendance envers l'empereur des Français ne s'étendit pas plus loin, et Louis Bonaparte, roi de Hollande, qui, par une lettre autographe, lui offrit la place de gouverneur de son fils, n'obtint qu'un refus. M. de Bonald se borna donc à exercer les fonctions qui lui avaient été confiées; mais de plus hautes destinées l'attendaient après la restauration. Dès 1814, il reçut la croix de Saint-Louis, et fut nommé membre du conseil d'instruction publique. La session de 1815, flétrie du nom d'*introuvable*, le vit siéger et voter avec la majorité: élu constamment par le département de l'Aveyron, depuis cette époque jusqu'à la formation de la chambre septennale, il parla en faveur de l'abolition du divorce, rejeta en 1816 la loi sur la censure des journaux, et la réclama en 1817. Dans la

même session il s'éleva avec force contre le mode proposé pour recruter l'armée qu'il trouvait déjà et trop forte et trop nationale, et s'opposa au renvoi des régiments suisses. « *Ils sont*, disait-il, *plus français que nous-mêmes.* » On aurait pu trouver du vrai dans cette assertion. M. de Bonald fut un des rédacteurs les plus remarquables du *Conservateur*, qu'il enrichit d'une foule d'articles où il soutint, avec la même chaleur, le même talent, et une logique qui manque souvent de clarté, les doctrines émises à la tribune nationale. Il avait déjà été précédemment, dans la rédaction du *Mercur de France*, collaborateur de M. de Châteaubriand, qui se plut à l'appeler son *illustre ami* jusqu'à l'organisation du comité de censure de 1827, dont il fut nommé directeur général. L'exercice de ces fonctions, qui faisaient d'un noble pair recommandable par ses talents un agent de la faction Villèle, n'était pas propre à relever dans l'estime de ses concitoyens celui qui s'en chargea, et M. de Bonald prouva qu'il y tenait moins qu'à celle de la congrégation, par la manière dont il exerça son court mandat de proscription contre la pensée. Sa nomination à la pairie date du 23 décembre 1823. La réputation de M. de Bonald, comme

orateur et comme publiciste, a dû nécessairement subir l'influence des passions opposées qui l'ont créée, et qui l'ont tour à tour trop exaltée ou trop dépréciée. Sans nous arrêter à en déterminer la mesure, nous nous bornerons à déplorer qu'un talent, qu'il serait absurde de contester, se soit consacré à de misérables intérêts de parti qui ne peuvent offrir la garantie d'aucun succès durable. Voici les titres des derniers ouvrages publiés par le noble pair : *Du Divorce, considéré au dix-neuvième siècle relativement à l'état domestique et politique de la société*, in-8°; *Encore un mot sur la Liberté de la Presse*, in-8°, 1814; *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, in-8°, 1814; *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances humaines*, 2 volumes in-8°; *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, 2 volumes in-8°.

* BONNAY (Charles-François, marquis de), né le 22 juin 1750, fut admis dans les pages de Louis XV à l'âge de quinze ans, et en sortit pour passer sous-lieutenant de dragons. Il était colonel de cavalerie lorsqu'il fut député aux états-généraux du Nivernais. Accusé d'avoir eu connaissance du voyage à

Vareennes, et d'y avoir participé, il répondit avec une noble franchise : « Si le roi « m'avait consulté sur ce dé- « part, je ne le lui aurais peut- « être pas conseillé ; mais s'il « m'eût ordonné de le suivre, « j'aurais obéi avec transport, « et je serais mort à ses côtés « en me glorifiant d'une telle « mort. » En 1791 il écrivit au président de l'Assemblée nationale, dont il faisait partie, que ses principes ne lui permettaient plus d'assister et de prendre part aux délibérations, et il se rendit à l'armée des princes, où il fit la campagne de 1792. Il rejoignit ensuite Louis XVIII à Vérone; et remplit, pendant l'émigration, diverses fonctions auprès de ce prince. En 1814, le marquis de Bonnay fut nommé ministre plénipotentiaire en Danemarck, et le 17 août 1815 élevé à la pairie. Rappelé; sur sa demande, en 1820, de l'ambassade de Prusse qu'il occupait depuis quatre ans, il fut nommé, la même année, ministre d'État et membre du conseil privé. Il est décédé en 1825.

BONNAY (Joseph-Amédée, comte, puis marquis de), fils du précédent, auquel il a succédé, né le 3 septembre 1774. Chevalier de Malte avant la révolution, il accompagna son père à Co-

blentz, et ne revit la France qu'en 1814.

BORDESOUT (Tardif de POMMÉROUX, comte de), né à Luzerny en Berry le 4 avril 1771, entra au service à l'âge de dix-huit ans comme simple chasseur à cheval, et se distingua par sa bravoure dans la première campagne de la révolution à l'armée du Rhin. Ce fut à la pointe de son sabre et par des preuves d'intrépidité fréquemment renouvelées, plutôt que par des talents transcendans, qu'il franchit rapidement les premiers grades. Il était, en 1805, après la bataille d'Austerlitz où il s'était distingué, colonel du deuxième régiment de chasseurs, et fit, à la tête de ce corps, les campagnes de 1806 et 1807 à la grande armée. A la bataille de Friedland il fut blessé de trois coups de baïonnette, fit mettre bas les armes à cinq cents Russes avec un seul escadron de son régiment, et reçut pour récompense le grade de général de brigade. Passé en cette qualité à l'armée d'Espagne, il y rendit de nouveaux services, et contribua puissamment au succès de la bataille de Medellin. Il quitta la péninsule en 1812 pour rentrer à la grande armée; s'empara de Mohilow, combattit à Smolensk, à la Moscowa, à Kraşnoi, et fut,

la même année, nommé général de division. Les brillantes et malheureuses campagnes de Saxe et de France ajoutèrent à sa réputation militaire. Il accompagna à Gand, pendant les cent jours, Louis XVIII, qui l'avait nommé, en 1814, inspecteur général de la cavalerie, chevalier de Saint-Louis et grand officier de la Légion-d'Honneur. Après cette époque il rendit des services d'un autre genre : on le vit siéger tour à tour avec la majorité de la chambre des députés de 1815, et parmi les membres de ces conseils de guerre dont les malheurs de l'époque imposèrent au souverain la triste nécessité. Le dévouement absolu dont le général avait donné des preuves non équivoques dans ces différentes circonstances, ne pouvait le laisser dans l'oubli lors de la formation de l'état-major de l'armée d'Espagne. Les services qu'il rendit pendant cette guerre déterminèrent son élévation à la pairie, qui eut lieu le 9 octobre 1823, et sa nomination de gouverneur de l'école polytechnique. Peut-être un officier du génie ou d'artillerie, réunissant à la bravoure et aux talents militaires du général Bordesoul les connaissances, fruit d'une éducation spéciale et soignée, eût été plus convenablement placé à la tête

d'un établissement où tout semble devoir nécessairement tendre à la perfection. Quoi qu'il en soit, le député de 1815 a fait pressentir la place qu'occupe à la chambre haute le pair de 1823.

* BOUCHAGE (François-Joseph de GRATET, vicomte du), né à Grenoble le 1^{er} avril 1749, entra fort jeune dans le corps d'artillerie de la marine, parcourut rapidement les premiers grades, et reçut en 1792, avec le brevet de maréchal de camp, le titre d'inspecteur de cette arme. Dans la même année il fut appelé au ministère de la marine par Louis XVI, et se trouva au 10 août auprès de ce prince, auquel il conseilla des mesures de vigueur qui, sans doute, n'eussent fait qu'ajouter aux désastres de cette journée. Il se rendit avec lui à l'Assemblée législative, et, pendant le trajet, donna le bras à la reine. Peu de jours après le 10 août, M. du Bouchage émigra, et ne rentra, après la création du gouvernement consulaire, que pour servir, par une correspondance clandestine, la cause à laquelle il était dévoué. Le défaut de preuves n'ayant point permis de le mettre en jugement, il n'obtint cependant que sur le cautionnement d'un de ses amis, la permission de con-

tinuer à habiter Paris. Au 31 mars 1814 il fut du nombre des personnes qui se prononcèrent ostensiblement pour les Bourbons ; après la première restauration , il fut nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et eut mission de rester à Paris pendant les cent jours pour y servir leur cause. Chargé , après cette époque, du portefeuille de la marine, M. du Bouchage ne resta pas en arrière de ses collègues dans les mesures plus que rigoureuses contre un ordre de choses dont on voulait effacer jusqu'au souvenir : le renvoi définitif, sans retraite ni indemnité, sans jugement, et souvent sans motifs, d'une foule d'officiers dans la force de l'âge, dans toute la maturité du talent et de l'expérience, et qui avaient acheté leur grade par de longs et pénibles services ; le rappel sur les escadres de nombreux individus qui, sortis de la marine comme élèves, y rentrèrent après vingt ans comme capitaines de vaisseau, sans avoir revu la mer dans l'intervalle, et au nombre desquels il faut citer ce Chaudemereix dont l'orgueil et l'impéritie perdirent une frégate, et qui, oubliant à la fois les lois de l'honneur et les réglemens de la marine, abandonna lâchement à une mort affreuse les hommes dont

l'existence lui avait été confiée ; la destruction des deux vaisseaux-écoles, œuvres de génie, mais qui avaient le tort beaucoup trop grave d'être une création de Napoléon ; le choix ridicule d'une ville de l'intérieur pour emplacement d'une école de marine, tels furent les principaux actes d'une administration dont les torts et les erreurs ne sont point encore totalement réparés. N'oublions pas, cependant, au milieu de ces reproches, qu'en 1816, M. du Bouchage combattit, comme ministre, à la chambre des députés, les amendemens par lesquels la commission avait proposé d'aggraver les rigueurs de la loi d'amnistie. Le 22 juin 1817, ce ministre, remplacé par M. Molé, fut élevé à la pairie, et se plaça à la chambre haute dans les rangs du parti aristocratique, avec lequel il vota constamment. Il mourut le 12 avril 1821, sans enfans.

BOUCHAGE (Gabriel de GRATET, vicomte du), neveu du précédent, né à Grenoble le 8 juin 1777, et reçu chevalier de Malte dans la même année. Il ne joua aucun rôle politique jusqu'aux sessions 1815 et 1816, où il avait été député par le département de l'Isère. Il ne put être réélu à la session suivante, n'ayant pas l'âge requis. Le roi le

créa, le 23 décembre 1823, pair de France, au même titre que son oncle, dont il a adopté le vote et les opinions.

BOUILLÉ (Louis-Joseph, marquis de), né le 1^{er} mai 1769, fils de l'un des plus ardents défenseurs de la monarchie légitime et de la dynastie des Bourbons, fut envoyé encore enfant à Frédéric le Grand, qui l'admit à l'académie des gentilshommes qu'il avait créée à Berlin. Il en sortit pour entrer à dix-huit ans, comme capitaine, dans le Royal Pologne cavalerie. Il servit ensuite comme aide de camp de son père, et fut fait lieutenant-colonel en avril 1791. Lorsque Louis XVI eut instruit le marquis de Bouillé de son intention de quitter Paris, pour se réfugier dans son gouvernement, le général envoya son fils auprès du monarque à l'effet d'arrêter les dernières dispositions préparatoires. On sait quelle fut l'issue de cette démarche suscitée par des conseillers imprudents. Après l'arrestation du roi, le comte de Bouillé fut, par un décret de l'assemblée nationale, traduit devant la haute cour d'Orléans. Mais il parvint à sortir de France, prit d'abord du service auprès de Gustave III, roi de Suède, dont

il devint aide de camp, fit les campagnes de 1792 et 1793, et fut nommé pendant cette dernière année colonel propriétaire du régiment des Hullyans-Britanniques qu'il avait levé, et qu'il commanda jusqu'à la fin de 1796, époque de sa dissolution. Rentré en France en 1802, M. de Bouillé ne tarda pas à y prendre du service, et fit à la grande armée les campagnes de 1806 et 1807, à la suite desquelles il passa à l'armée d'Espagne comme chef d'état-major de la division Sébastiani. Il fut nommé général de brigade en 1810, se fit remarquer par de nombreux faits d'armes, et fut contraint en 1812 d'abandonner l'armée, par suite de ses blessures et de l'affaiblissement de sa vue. Louis XVIII le nomma, en 1814, lieutenant général et officier de la Légion - d'Honneur. M. de Bouillé est l'un des soixante-seize pairs portés à la chambre haute par l'ordonnance de 1827.

** **BOULOGNE** (Étienne-Antoine de), né à Avignon le 26 décembre 1747, fut destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, où il entra en 1772. Son début dans la carrière des lettres fut un succès; l'Académie de Montauban avait proposé pour sujet un discours dont

le texte était : *Il n'y a pas de meilleur garant pour la probité que la religion* ; le jeune Boulogne concourut et remporta le prix. Son discours lui valut la place de desservant à Sainte-Marguerite, et quelque temps après à Saint-Germain-l'Auxerrois. En 1779, il se mit de nouveau sur les rangs pour l'*Éloge du Dauphin*, père de Louis XVI, sujet proposé par la société des Amis de la religion et des lettres, et fut désigné pour le prix ; mais l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, président de cette société, s'obstina long-temps à ne pas vouloir le lui décerner, et l'on eut beaucoup de peine à vaincre sa résistance. M. de Boulogne, privé de toutes faveurs pendant la vie de ce prélat, fut, à sa mort, nommé archi-diacre, vicaire général et prédicateur du roi. Sous l'empire, il fut successivement chapelain, aumônier de Napoléon, évêque d'Acqui et de Troyes, et ne se montra pas des moins empressés à célébrer dans ses mandements *les vertus du héros envoyé par la Providence pour étouffer l'anarchie*. Il perdit cependant, en 1811, les bonnes grâces de l'empereur, pour s'être maladroitement immiscé dans ses démêlés avec le pape, et cette disgrâce explique la

manière dont M. de Boulogne, remis en 1814 en possession de son évêché de Troyes, s'exprima sur le compte du souverain déchu. Il publia en 1816 une *Instruction pastorale sur l'amour et la fidélité que les Français doivent au roi*, dont les idées et les expressions sont à peu près les mêmes que celles qu'on avait lues précédemment sur la fidélité due à l'empereur. M. de Boulogne avait prononcé le 21 janvier 1815, à Saint-Denis, sur l'anniversaire de la mort de Louis XVI, un discours où l'on eût cherché vainement quelques traces du talent dont il avait donné de nombreuses preuves, et même de la charité évangélique dont son caractère lui faisait un devoir. Elevé à la pairie le 31 octobre 1822, il est décédé le 13 mai 1825, à l'âge de soixante-quinze ans.

.. BOURBON - BUSSET (François - Louis - Joseph, comte de), né à Paris le 4 février 1782, ne joua aucun rôle politique jusqu'à la première restauration, époque à laquelle il fut fait aide major des gendarmes de la garde du roi, gentilhomme d'honneur de *Monsieur*, aujourd'hui Charles X, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Pendant les cent jours,

il accompagna les Bourbons à Gand, après avoir été nommé maréchal de camp, le 18 mars. Au retour, il devint chef d'état-major de la première division de cavalerie de la garde royale, et en 1821, entra au corps royal d'état-major. Pendant la guerre de 1823, où il fut employé, il accompagna Ferdinand VII dans son voyage de Cadix à Madrid, et fut créé pair de France le 23 décembre de la même année.

BOURKE (Jean-Raymond-Charles, comte), né à Lorient le 12 août 1773, entra au service à l'âge de quatorze ans, comme sous-lieutenant dans le régiment de Welsh de la brigade irlandaise, et fit partie de l'expédition de la Cochinchine en 1788. Il ne rentra en France, deux ans plus tard, que pour repartir immédiatement après pour Saint-Domingue, avec le second bataillon de son régiment. Nommé en 1799 adjoint aux adjudants généraux attachés à l'armée des côtes de Cherbourg, il fut destitué l'année suivante par le comité de salut public, qui, cependant, ne tarda pas à le rendre à l'armée avec le grade de capitaine. Parvenu à celui de chef de bataillon, il fit partie de l'expédition confiée au capitaine de vaisseau Bompard, contre l'Ir-

lande, fut fait prisonnier sur le vaisseau qu'il montait, après un combat sanglant, revint en France, et fut compris dans le corps d'armée envoyé à Saint-Domingue aux ordres du général en chef Leclerc. Des blessures dangereuses et le grade de colonel furent le témoignage et la récompense des preuves nombreuses d'intrépidité que Charles Bourke donna dans cette expédition. Nommé aide de camp du général Davoust, commandant le troisième corps de l'armée d'Angleterre, il prit part à tous les engagements de flottille qui eurent lieu sur les côtes. Bientôt les glorieuses campagnes de la grande armée lui ouvrirent un plus vaste champ. A la bataille d'Austerlitz, le colonel Bourke se fit remarquer par l'opiniâtreté avec laquelle il soutint, à la tête du 15^e léger, l'effort des Autrichiens, qui cherchaient à tourner la droite de l'armée française. Pendant la campagne de Prusse et avant la campagne d'Eylau, il fut chargé par le maréchal Davoust de faire, à la tête d'un poste de cavalerie, quelques prisonniers, à quel prix que ce fût. Le colonel se porta devant le front de l'armée ennemie, rangée en bataille, et, sous ses yeux, enleva un officier supérieur et douze hommes. Pendant

la même journée, il fut blessé au poignet par une balle. Le 23 avril 1809, dans la seconde campagne d'Autriche, il monta à l'assaut de la place de Ratisbonne, à la tête de deux régiments, s'empara de la ville, et en fut repoussé après une heure d'occupation. Il s'en empara dans une seconde attaque, et en ouvrit les portes à l'armée, qui y fit trois mille prisonniers. Après avoir mérité à Wagram le grade de général de brigade, il passa à l'armée d'Espagne, où il culbuta et tailla en pièces, à l'affaire de Lumbier, les bandes de Mina. Nommé en 1813 général de division et gouverneur de Wesel, le général Bourke défendit cette place contre les Prussiens jusqu'à la rentrée du roi, et ramena en France sa garnison et quarante pièces de canon. Il fut nommé gouverneur de la 10^e division militaire à Toulouse en 1819, et l'année suivante inspecteur général d'infanterie. La guerre de la restauration espagnole détermina son élévation à la pairie, où il fut porté le 9 octobre 1823.

Il est à peu près inutile d'ajouter que le général Bourke est dans les rangs des partisans de la monarchie constitutionnelle.

** **BOURLIER** (Jean-Bap-

tiste, comte), né à Dijon le 1^{er} février 1731, entra, fort jeune encore, dans la carrière ecclésiastique, et se trouvait, à l'époque de la révolution, pourvu d'un bénéfice considérable, que les événements de l'époque lui firent perdre. Il ne vit pas dans cette privation un motif pour se déclarer contre une régénération que tous les bons esprits jugeaient indispensable, et prêta serment à la constitution civile du clergé. Nommé en 1801 évêque d'Évreux, il fut créé postérieurement par Napoléon comte de l'empire et sénateur. Le 7 juin 1814, Louis XVIII l'éleva à la pairie, où il continua à siéger après les cent jours, n'ayant rempli aucune fonction pendant cette époque. Le comte Bourlier est décédé à Évreux le 30 octobre 1821, âgé de quatre-vingt-onze ans.

* **BOURMONT** (Louis-Victor-Auguste de GHAINNE, comte de), né le 2 septembre 1774, était officier aux gardes françaises lorsque, aux premiers événements de la révolution, il se rendit auprès du prince de Condé, qui le chargea d'une mission secrète tendant à activer l'insurrection des départements de l'ouest. De retour à l'armée des princes, M. de Bourmont y fit la campagne de 1793, et ne la quitta que

pour rejoindre, dans la Vendée, M. de Scépeaux, qui lui conféra le grade de major général de l'armée, et le chargea bientôt d'aller presser en Angleterre le départ des secours que le ministère faisait depuis long-temps espérer à la cause royale. Cette démarche ne fut suivie d'aucun succès, et ne valut à M. de Bourmont que la décoration de l'ordre de Saint-Louis, qui lui fut remise au château d'Édimbourg par le comte d'Artois. Rentré dans les rangs de l'armée vendéenne, il y combattit jusqu'à la pacification obtenue en 1796 par la prudence et la fermeté du général Hoche, et retourna alors en Angleterre, où il s'occupa sans relâche des moyens de susciter à la France républicaine une nouvelle guerre civile. Son apparition dans le Maine, où il commanda en 1799 une division de chouans, en fut l'avant-coureur. A la tête de sa troupe, il s'empara de la ville du Mans, chef-lieu de la Sarthe, et la livra au plus affreux pillage. Mais bientôt ces honteux et faciles succès furent balancés par de nombreux revers, qui amenèrent un armistice, terminé par la pacification définitive. M. de Bourmont fit donc sa soumission à la république, et bientôt chercha à se concilier les bonnes grâces du premier

consul ; ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté en 1803 par ordre du ministre Fouché, et enfermé successivement au Temple et dans les citadelles de Dijon et de Besançon. Il eut le bonheur de s'échapper de cette dernière en 1805 et de passer en Portugal, où il se trouvait encore lors de l'occupation de ce royaume par l'armée de Junot. Compris dans la capitulation de Cintra, à laquelle cependant sa position particulière semblait devoir le rendre étranger, il rentra en France à la suite de l'armée, et se dévoua avec une bonne foi apparente au gouvernement impérial. Napoléon le nomma adjudant commandant à l'armée de Naples, et peu de temps après général de brigade. Il fit en cette qualité les campagnes de 1813 et 1814, pendant lesquelles il mérita, par son dévouement et sa bravoure, le grade de général de division. Mais bientôt un nouvel ordre de choses lui prescrivit de nouveaux sentiments : il se hâta de se prononcer pour l'ancienne dynastie, et fut nommé par Louis XVIII au commandement de la 6^e division à Besançon, où il assista en 1815 à la lecture de la proclamation qui motiva l'arrêt de mort de l'infortuné maréchal Ney. Il sollicita du service de Napoléon, et ob-

tiut le commandement de la 2^e division du corps du général Gérard. La veille de la bataille de Waterloo, il abandonna sa division pour se rendre à Gand. Le moment de ce départ eût pu être plus heureusement choisi. Quoi qu'il en soit de cet acte, que nous ne qualifierons pas, M. de Bourmont obtint en 1815 le commandement d'une division de la garde royale. De pareils antécédents l'appelaient à l'armée d'Espagne : il y obtint quelques succès et le titre de pair, qui lui fut conféré le 9 octobre 1823. Après le départ pour la France du prince généralissime, le commandement en chef de l'armée d'occupation fut confié au général Bourmont, qui le conserva jusqu'en 1824.

* BRANCAS (Louis-Léon-Félicité, duc de), né le 12 juillet 1733, et connu d'abord sous le nom de duc de Lauraguais, entra au service au sortir de l'enfance, et se distingua à la guerre de *sept ans*. Son goût pour les sciences naturelles le lia avec les savants les plus recommandables, et notamment avec le célèbre et infortuné Lavoisier. Le duc de Brancas, qui avait hérité de ce titre à la mort de son père, eut le bonheur de se soustraire aux tourmentes de la révolution,

et ne prit aucune part aux événements qui la suivirent. Il fut créé pair de France le 4 juin 1814; mais son âge et ses infirmités ne lui permirent pas d'assister aux séances. Il mourut en 1824, sans enfants mâles, et après avoir obtenu, par autorisation du roi, de transmettre son titre à son neveu.

BRANCAS (N., duc de), porté à la pairie en octobre 1824, par la mort de son oncle, n'a point encore l'âge requis pour prendre part aux délibérations.

BRAULT (Charles, baron de), archevêque d'Alby, né à Poitiers, chef-lieu de la Vienne. Ce prélat occupait sous l'empire l'évêché de Bayeux, et ne s'y était fait remarquer que par ses bienfaits, sa douceur évangélique, et un mandement sur la bataille d'Austerlitz, où il rendait hommage au génie et aux vertus du héros de l'époque. Nommé en 1822 à l'archevêché d'Alby, M. de Brault y fut reçu avec une pompe et un appareil militaire qu'égalent à peine les plus brillantes entrées des souverains dans leur capitale, à l'époque de leur avènement. Dans son nouveau siège, il a su, par l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, retrouver tous les respects, toute la vénéra-

tion dont il fut entouré dans son premier épiscopat. Trop éclairé pour être intolérant, trop monarchique pour être *ultra*, il semble être naturellement appelé à siéger parmi les défenseurs des institutions consacrées par nos lois. Il nous est pénible, après cet éloge, d'ajouter que, dans la commission des petits séminaires, M. de Brault est un des membres qui se sont prononcés en faveur des jésuites. Il est, au reste, un des soixante-seize nommés par le ministère Villèle.

BRETEUIL (LE TONNELIER, comte de), né le 29 mars 1781, fut successivement auditeur au conseil d'Etat, préfet du département de la Nièvre et préfet à Hambourg. En 1814, le roi le nomma maître des requêtes. Pendant les cent jours, il refusa la préfecture de la Nièvre, où Napoléon voulut l'envoyer pour la seconde fois. Après cette époque, il fut nommé maître des requêtes en service extraordinaire, et postérieurement préfet d'Eure-et-Loir et de la Sarthe. Il fut élevé à la pairie le 23 décembre 1823. Bien qu'il ait été rapporteur de la loi sur le sacrilège et membre du comité de censure, ses anciens administrés espèrent qu'il répudiera peut-être un jour les doctrines de l'empire,

et qu'il prendra sa place parmi les défenseurs de nos libertés.

BRÉZÉ (Henri-Évrard, marquis de DREUX), né en 1762, entra au service en 1781, et, à la mort de son père, hérita de sa charge de grand maître des cérémonies de France. Il en exerçait les fonctions pendant les états-généraux. Envoyé par la cour à l'assemblée du tiers-état, pour lui ordonner de se dissoudre, il reçut de Mirabeau cette réponse énergique, qui le glaça d'étonnement et électrisa les véritables députés de la nation : « Allez « dire à votre maître, s'écria « le tribun, que nous sommes « ici par la volonté du peuple, « et que nous n'en sortirons « que par la force des baïon- « nettes. » Le marquis de Brézé se retira dans ses terres au commencement de la révolution, et ne prit aucune part aux événements qui la suivirent. Immédiatement après la première restauration, il reprit ses fonctions de grand maître des cérémonies, fut nommé maréchal de camp, et élevé à la pairie le 17 août 1815. Le noble pair est un partisan déclaré de la monarchie absolue.

BRIGODE (Louis-Marie-Joseph, comte de), né à Lille en 1777, commença sa carrière politique en 1801,

par les fonctions de conseiller général du département du Nord. L'année suivante, il fut nommé maire de Lille, et bientôt après chambellan de Napoléon. A l'époque du voyage du pape en France pour le sacre de l'empereur, M. de Brigode fut un des commissaires chargés d'aller chercher le saint-père et de l'accompagner à Paris, sans abandonner toutefois les fonctions administratives qui lui avaient été confiées, et dont le souvenir est encore cher aux Lillois. Il les remplit sans interruption jusqu'au 23 mars 1815, époque où il donna sa démission, persuadé que l'abdication de Fontainebleau et le serment qu'il avait prêté à un autre souverain indiquaient un nouveau but au dévouement et à la loyauté qui avaient marqué sa carrière. Elevé à la pairie le 17 août 1815, M. de Brigode a constamment défendu à la tribune de la chambre héréditaire les institutions garanties par la Charte, et voté contre les lois d'exception qui tendaient à l'anéantir. Dans le procès du maréchal Ney, il fut un des membres qui se refusèrent et refusèrent de voter.

BRISSAC (Timoléon de Cossé, duc de), né le 12 janvier 1775, servit d'abord comme volontaire dans la

garde constitutionnelle de Louis XVI, et disparut de la scène politique jusqu'en 1809, où il fut nommé préfet du département de Marengo, qu'il quitta en 1812, pour passer à celui du Doubs. Pendant la première invasion, il se fit remarquer par les mesures énergiques qu'il prit pour arrêter les progrès des armées alliées. Mais, dégagé, par la mauvaise fortune de Napoléon, de ses serments et de la fidélité qu'il lui avait vouée, il fut un des premiers à adhérer à sa déchéance. Elevé à la pairie en 1814, il ne prit aucune part aux événements des cent jours, et fut confirmé après la seconde restauration. M. le duc de Brissac, qui, dans ses fonctions de préfet, s'était acquis à juste titre la réputation d'un habile administrateur, a constamment voté à la chambre haute dans le sens de la monarchie absolue.

BROGLIE (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de), à qui M. le chevalier de Courcelles, dans son histoire héraldique, ne consacra qu'un article de quelques lignes, a rendu trop de services à la France pour que, loin d'imiter cette réserve, nous n'entrons pas dans quelques détails sur sa carrière politique. Né en 1785, il perdit fort jeune en-

core son père, condamné par le tribunal révolutionnaire, et fut élevé dans l'une de ces écoles centrales destinées à former des citoyens, et que remplacèrent bientôt les lycées, où l'éducation, au lieu de l'amour de la patrie, eut pour unique but la gloire militaire et les distinctions monarchiques. Quelques succès littéraires signalèrent l'entrée dans le monde de M. de Broglie; mais bientôt, adonné entièrement à des études plus graves et aux travaux de l'administration, il fut nommé en 1809 auditeur au conseil d'Etat, attaché à la section de l'intérieur, et remplit, jusqu'à la restauration, diverses fonctions administratives dans les pays occupés par les armées françaises. Elevé à la pairie en juin 1814, il ne put prendre part aux délibérations de la première session, n'ayant point encore l'âge requis. Ce fut dans le procès du maréchal Ney qu'il assista pour la première fois aux séances avec voix délibérative. Il parla plusieurs fois en faveur de l'accusé, et vota pour l'acquittement pur

et simple. Peu de temps après il attaqua avec chaleur les imperfections et l'arbitraire de la loi d'amnistie, et vota pour son rejet. Dès-lors, la liberté individuelle, la liberté de la presse et les institutions constitutionnelles, ont toujours pu compter le noble pair au rang de leurs défenseurs les plus ardens. Aussi, en 1817, on le vit s'élever contre la saisie préalable des ouvrages incriminés; en 1819, combattre la proposition de M. Barthélemy, relative au système électoral, et l'année suivante, s'opposer, malheureusement sans succès, au rétablissement de la censure. Toutes les discussions sur différents sujets auxquelles le noble pair a pris part, lui ont fourni l'occasion de faire preuve, non-seulement d'une brillante éloquence, mais encore des connaissances les plus étendues en finances, en économie politique et en législation. Ainsi que M. de Barante, M. de Broglie a pris rang parmi les doctrinaires. Il a épousé la fille de madame de Staël, petite-fille de Necker.

C

CADORE (J.-B. NOMPÈRE de CHAMPAGNY, duc de), homme d'Etat distingué, mais en même temps homme

de cour trop aveuglement dévoué au pouvoir, est né à Roanne, département de la Loire, en 1756. Membre de

l'Assemblée constituante, au sein de laquelle il avait été envoyé par la noblesse du Forez, il s'y montra en général animé des idées nouvelles, et fut même un des premiers de son ordre à se réunir au tiers-état. Toutefois il ne s'occupa que faiblement de la politique dans cette assemblée, et ses travaux y furent presque exclusivement consacrés à la marine, à laquelle il appartenait en qualité de major de vaisseau. La révolution et ses orages, chaque jour plus terribles, n'étaient aucunement une carrière convenable au caractère de M. de Champagne; il eut du moins le bon esprit de le reconnaître, et, rentré dans la vie privée par la clôture de l'Assemblée constituante, il ne voulut plus en sortir. Quoique noble, il n'émigra pas; il fut incarcéré pendant quelques mois en 1793, mais rendu à la liberté le 9 thermidor; enfin, après le 18 brumaire, jugeant le calme définitivement rétabli en France, M. de Champagne rentra dans les affaires publiques, et vint prendre place au conseil d'Etat, où il fut appelé par le premier consul et attaché à la section de la marine. Ce n'était qu'un premier pas dans la nouvelle carrière qu'il allait parcourir, et où il allait remplir successivement les

plus hauts et les plus importants emplois. Nommé ambassadeur à Vienne en 1801, il n'en revint, en 1805, que pour être fait ministre de l'intérieur; en 1807 il passa au ministère des relations extérieures, fut créé comte en 1810, duc de Cadore en 1811, et bientôt après intendant des domaines de la couronne; enfin, au mois d'avril 1813, l'empereur l'appela au sénat. On ne peut méconnaître que, dans tous ces différents postes, M. de Champagne n'ait constamment montré la plus rare habileté, les plus remarquables talents; mais cela même rend plus graves les reproches qu'on lui adresse, et qu'il a dû bien certainement se faire depuis plus d'une fois à lui-même, de n'avoir pas aperçu l'abîme où courait Napoléon dans ses rêves de souveraineté universelle, et de n'avoir rien fait pour l'arrêter!... Le nom de M. de Champagne se rattache à une foule d'événements honorables, heureux pour la France; mais il se rattache aussi aux actes le plus généralement réprouvés du gouvernement impérial, aux rigueurs de la conscription, à l'envahissement de l'Espagne, à celui des États du pape. Quoiqu'il eût accompagné Marie-Louise à Blois, après l'occupation de Paris en 1814, Louis XVIII

ne laissa pas de le créer pair de France après son adhésion au nouvel ordre de choses ; mais , dans les cent jours , ayant repris sa place d'intendant des domaines de la couronne , et accepté la pairie à lui conférée par Napoléon , il ne fut pas reporté par le roi sur la seconde liste des pairs de France , en 1815. Toutefois cette disgrâce n'a pas été de longue durée , et le 5 mars 1819 , M. le duc de Cadore est rentré à la chambre haute. On assure même que son crédit a sensiblement repris à la cour , et qu'il y est aujourd'hui en fort bonne position.

CALVIÈRE (le marquis de), ancien député du Gard , est un des soixante-seize pairs de la nouvelle création. Il siégeait au côté droit de la chambre des députés. Cette circonstance , et la date de sa nomination , sont peu propres à rassurer la France constitutionnelle sur les secours qu'elle peut en attendre.

** **CANCLAUX** (Jean-Baptiste-Camille , comte), né à Paris le 2 août 1740 , entra fort jeune au service , dans la cavalerie , et fit la guerre de sept ans , à l'issue de laquelle il fut réformé comme capitaine. En 1768 il fut rap- pelé au service comme officier supérieur , et ne tarda

pas à être nommé colonel. Lieutenant général en 1793 , il reçut le commandement de l'armée de l'ouest , et fut destitué comme noble par l'Assemblée nationale , le jour même d'un avantage remporté sur les troupes royalistes. Rappelé à son grade et au même commandement après le 9 thermidor , il signa le traité de pacification conclu avec Charette le 17 février 1795. Napoléon nomma successivement le général Canclaux inspecteur de cavalerie , grand officier de la Légion-d'Honneur , sénateur et comte de l'empire , et l'envoya en qualité de commissaire extraordinaire à Rennes , lors de la première invasion. Elevé à la pairie par Louis XVIII , le 4 juin 1814 , le général Canclaux fut compris sur la liste de la chambre héréditaire des cent jours , refusa d'y prendre séance , et reprit ses fonctions à la réorganisation. Il est décédé à Paris , sans enfants mâles , le 30 septembre 1817.

CARAMAN (Victor Riquet , marquis de), chef actuel de la famille du célèbre Riquet à qui la France doit la construction du beau canal de Languedoc , se voua , dès le commencement de nos troubles civils , à la cause de la monarchie. Emigré en

1791, il passa vingt-trois ans en Allemagne et en Russie, où il soutenait, dit-on, les intérêts de la dynastie à laquelle il avait consacré son existence. Rentré en France lors de la première restauration, il fut nommé successivement pair de France et ambassadeur à Berlin; en 1816, M. de Caraman quitta l'ambassade de Berlin pour celle de Vienne, qu'il a occupée jusqu'au mois de juin dernier (1828), époque à laquelle il a été remplacé par M. de Laval-Montmorency et admis à la retraite. M. de Caraman est décoré de la croix de Saint-Louis et du grand ordre de l'Aigle Rouge de Prusse. Occupé tout entier de ses travaux diplomatiques, il n'a jamais siégé à la chambre des pairs, où l'on présume, d'après sa carrière antérieure, qu'il soutiendra plutôt la prérogative royale que les libertés publiques.

**CASA-BIANCA (Raphaël, comte de), lieutenant général, grand officier de la Légion-d'Honneur, est né à Vescovato, en Corse, d'une famille ancienne et considérée. Grand partisan de la réunion de son pays à la France, il contribua de tout son zèle et de tous ses efforts à faciliter à Louis XV la conquête qu'il fit de cette île dans les dernières années de

son règne. En 1789, l'Assemblée nationale ayant déclaré par un décret que la Corse faisait partie intégrante du royaume, Casa-Bianca, alors lieutenant-colonel du régiment provincial corse, fut chargé par ses concitoyens de porter à l'assemblée le témoignage de leur satisfaction et de leur reconnaissance, et il demeura parmi nous; on lui donna le commandement du régiment de Berry; il fut envoyé à l'armée du Nord, sous les ordres du maréchal de Rochambeau, et s'y fit beaucoup d'honneur, notamment au siège de Mons, où il s'attira les félicitations du général Biron en présence de l'armée, et à Quiévrain, où il gagna le brevet de maréchal de camp. Il servit ensuite dans les différentes guerres de la révolution, dans l'armée des Alpes, en Savoie, en Corse, en Italie, dans la Vendée, toujours avec la même distinction, et le 25 décembre 1799 fut appelé au sénat par Bonaparte devenu premier consul, en récompense de quarante années de service. Le comte Casa-Bianca, fait pair de France par le roi, après la restauration de 1814, n'avait pas été maintenu dans cette dignité après les cent jours. Le roi l'y a rétabli toutefois par ordonnance du 21 novembre 1819.

Il est mort sans successeur.

CASTELBAJAC (Marie-Barthélemy, vicomte de), né le 1^{er} juin 1776, dans le département du Gers, émigra au commencement de la révolution, fit les campagnes de l'armée des princes, et ne rentra en France qu'en 1814. Ces antécédents étaient la manifestation tacite d'une opinion dont le noble vicomte eut bientôt occasion de donner des preuves non équivoques. Élu par le département du Gers en 1815, à la chambre des députés, il débuta par y demander la peine de mort contre ceux qui arboreraient le drapeau tricolore, vota pour les exceptions de la loi d'amnistie, et réclama violemment en faveur des donations à faire au clergé, qu'on ne pouvait, selon lui, trop enrichir. En 1817, dans la discussion du budget, il proposa des économies sur toutes les branches du service, excepté sur les militaires en activité, notamment sur la garde royale, et appela la sollicitude de la chambre en faveur de l'ordre de Malte, qui dans la session précédente avait été déjà l'objet de son attention. Élu à toutes les législatures, jusqu'à la chambre septennale inclusivement, le vicomte ne dévia pas un instant de la marche qu'il s'é-

tait tracée, et cette conduite, qui lui avait valu, à son retour à Auch en 1815, une ovation, les honneurs d'un arc de triomphe et les félicitations de *la Quotidienne*, lui fit obtenir enfin une récompense sinon plus flatteuse, du moins plus solide. M. de Villèle le jugea digne d'une direction générale, et plus tard de soutenir à la tribune de la chambre des pairs ses projets anti-français. Il fut compris dans l'ordonnance des soixante-seize. M. de Castelbajac a fait ses preuves comme écrivain, comme orateur et comme administrateur : il est désormais jugé.

CASTELLANE (Boniface-Loujs-André, comte de), né à Paris en août 1758, appartient à une des familles les plus anciennes et les plus illustres de la Provence. Il était colonel de cavalerie avant la révolution, et fut élu aux états-généraux où il vota pour la réunion des trois ordres, la liberté des cultes, et pour toutes les mesures dont la franche adoption eût sans doute prévenu les désastres dont fut suivie l'époque qui les réclamait. Nommé maréchal de camp en 1792, il fut incarcéré quelque temps après le 10 août, parvint à s'évader, et rentra en France en 1794. Il fut successivement

nommé par Napoléon préfet des Basses-Pyrénées, maître des requêtes et officier de la Légion-d'Honneur. En 1814, il donna son adhésion aux actes du sénat qui rappelaient l'ancienne dynastie, protesta pendant les cent jours contre l'acte additionnel, et après la seconde restauration fut élevé à la pairie. Les fonctions administratives exercées par M. le comte de Castellane l'ont mis à même de connaître la France, et d'apprécier l'inutilité des efforts d'une faction pour la faire rétrograder. Les amis de la monarchie constitutionnelle l'ont vu défendre tour à tour l'inamovibilité des juges, la liberté individuelle, celle de la presse, et toutes les institutions qui garantissent en même temps la sécurité de l'État et le bonheur des citoyens.

**CASTIGLIONE (Pierre-François-Charles AUGEREAU, duc de), naquit à Paris le 11 novembre 1756. Il s'engagea fort jeune encore dans les troupes napolitaines, où il servit jusqu'en 1787. A cette époque, ayant obtenu son congé, il vécut quelque temps à Naples comme simple particulier; mais les Français domiciliés dans ce pays ayant été obligés de le quitter au commencement de nos trou-

bles révolutionnaires, Augereau rentra dans sa patrie, et embrassa de nouveau la carrière militaire. Des talents très-remarquables et une bravoure à toute épreuve lui valurent en peu de temps l'avancement le plus rapide. En 1793, général de division, il fut employé à l'armée des Pyrénées, où il se signala par de brillants faits d'armes. Passé à l'armée d'Italie, il assista aux batailles de Laano, Montenotte, Millesimo, et détermina le passage du pont de Lodi sous un feu d'artillerie et de mousqueterie des plus meurtriers. Augereau, à la tête de sa division, s'empara ensuite de Peschière, de Bologne, Salo et Brescia, et contribua puissamment au gain de la bataille de Castiglione. A cette époque, un trait d'audace inouï, dont Augereau partagea la gloire et le danger avec le général en chef, mit le sceau à sa réputation de bravoure, et commença cette liaison d'amitié et de confraternité d'armes que Napoléon, devenu souverain, n'a pas été le premier à violer. On sent que nous voulons parler du passage du pont d'Arcole, fait d'armes dont les détails sont trop connus pour qu'il ne ne nous suffise pas de le rappeler. Augereau, après avoir contribué à l'entière défaite du général Provera et à la

prise de Mantoue, vint présenter au directoire 72 drapeaux pris à l'ennemi, et fut nommé commandant de la première division militaire. Après avoir commandé successivement l'armée de Sambre-et-Meuse et la 10^e division militaire (Perpignan), il fit partie du conseil des Cinq-Cents. Napoléon, chef du gouvernement, nomma son émule et son compagnon de gloire maréchal de France, duc de Castiglione et grand cordon de la Légion-d'Honneur. Pendant la campagne de 1806, Augereau obtint de nouveaux succès en Prusse où il s'empara de Berlin, et en Pologne où il battit et mit en déroute un corps de 15000 Russes. A l'instant où la bataille d'Eylau allait être livrée, le maréchal souffrant, et dans l'accès d'une fièvre intermittente dont il était attaqué depuis quelques jours, se fit attacher sur son cheval, et contribua au succès de l'affaire, pendant laquelle il fut blessé d'un coup de feu. Employé, en 1809, en Espagne, il remporta plusieurs avantages, notamment à Vich sur le général O'Donnel, à qui il tua 4000 hommes. Il fut rappelé, en 1813, à la grande armée, et assista à la malheureuse bataille de Lipsick, que suivit de près la campagne de France. Nous ne redirons pas que le nom

du maréchal Augereau n'y est point inscrit avec les mêmes titres qui l'accompagnent dans le récit des guerres où il sut mériter tant de reconnaissance et tant de gloire. L'honneur de la France et les destinées de l'Europe furent un moment en ses mains : on sait comment il en disposa.

Le maréchal fut créé pair de France aussitôt après la restauration. Il ne remplit aucune fonction pendant les cent jours, et rentra immédiatement après à la chambre héréditaire. Il est mort en 1816, sans enfans mâles.

CASTRIES (Armand-Nicolas-Augustin de LA CROIX, duc de), né en avril 1756, fut connu jusqu'à la mort de son père, maréchal de France et ancien ministre de la marine, sous le nom de comte de Charlus. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et fit avec distinction la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique, dont il ne rapporta d'autre avantage que le grade de colonel. Sa conduite politique prouva ultérieurement qu'il avait su se garantir du contact des principes origine et motif de cette guerre. En 1788, M. de Castries fut nommé maréchal de camp, et l'année suivante élu, par la noblesse de la vicomté de Paris, aux

états-généraux, où il se montra un des plus opiniâtres défenseurs des droits de la royauté. Emigré en 1791, il fit la campagne de l'armée des princes, leva ensuite en Angleterre un corps d'émigrés qui servit en Portugal, et ne rentra en France qu'à la suite des Bourbons, dont il reçut le grade de lieutenant général et la dignité de pair. Il gouvernait à l'époque du retour de Napoléon la 15^e division militaire. Ses efforts pour soutenir le gouvernement dont il était le mandataire, n'obtinrent aucun succès; il fut contraint de passer en Angleterre, d'où il se rendit à Gand. Il fut admis à la retraite en 1817, et nommé gouverneur du château de Meudon, le 9 mai 1822.

CATELAN (le marquis de), avocat général au parlement de Toulouse, s'y fit remarquer par la constance et le talent avec lesquels il combattit les abus et l'arbitraire. Depuis la restauration il figura à plusieurs reprises dans la chambre élective, notamment en 1815, où on le vit toujours dans les rangs des de Serre, des Royer-Collard, des Voyer-d'Argenson. En 1819 il a été appelé par le roi à la chambre haute, et il continue à se montrer l'organe d'une sage opposition.

CAUSANS (Jacques de VINCENS, marquis de), naquit en 1751, au château de Causans, près d'Orange. Il embrassa, jeune encore, la carrière des armes, et était déjà parvenu au grade de colonel lorsque la révolution commença. Nommé en 1789 député de la noblesse d'Orange aux états-généraux, le marquis de Causans vota constamment avec la majorité de son ordre. Il ne parut jamais à la tribune de l'Assemblée constituante; mais il signa toutes les protestations du parti aristocratique, et repoussa de son vote toutes les innovations. Après la session de la première et de la plus illustre de nos assemblées politiques, le marquis de Causans disparut entièrement de la scène politique jusqu'en 1811, époque à laquelle Napoléon le porta à la présidence du collège électoral d'Orange. Il fut inscrit sur la liste des candidats à la législature, dont il ne fit toutefois partie qu'après la restauration. En 1814, M. de Causans fut nommé lieutenant général, et bientôt après admis à la retraite. En 1815, il fit partie de la chambre introuvable, et vota avec la majorité. Réélu après l'ordonnance du 5 septembre, il siégea avec ce petit groupe de députés de la droite, dont MM. de Villèle et Corbière

étaient les chefs. Il ne parut que deux fois à la tribune, pour s'opposer à la vente de quelques bois dépendants des biens du clergé, et pour combattre la loi du recrutement, œuvre mémorable d'un guerrier célèbre, dont la France regrettera long-temps le trop court ministère. Le marquis de Causans fit partie de la seconde chambre introuvable, et siégea avec cette majorité qui s'écriait : *Nous sommes trois cents !* et qui appuyait le triumvirat ministériel. Nommé pair dans la promotion des soixante-seize, il est venu renforcer une minorité peu populaire, que l'ancienne administration avait en vain espéré transformer en majorité. Le noble pair est l'un de ces hommes qui ont traversé notre révolution sans s'instruire aux terribles leçons de l'expérience. On ne saurait du moins lui refuser une bonne foi et une conviction profondes, qui n'ont pu céder ni à l'expérience du malheur ni à celle de la fortune.

CAYLA (Hercule-Philippe-Étienne VASCHI, comte du), originaire d'une famille italienne, naquit à Paris, et, au sortir de l'enfance, embrassa la carrière militaire. Au commencement de la révolution, dont il n'adopta pas les principes, il était maréchal de

camp. Le comte du Cayla émigra, leva à ses frais un régiment de hussards, à la tête duquel il fit la campagne des princes et celles qui la suivirent. Après le licenciement de son corps, qui fut le résultat nécessaire de la paix continentale, M. du Cayla se fixa en Angleterre, pour ne rentrer qu'en juin 1814. Il fut nommé, en août 1815, lieutenant général, pair de France, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il sert à la chambre héréditaire, sinon par son éloquence, du moins par ses opinions, les principes de la monarchie absolue. On n'a point oublié la tendre amitié que Louis XVIII éprouva pour madame la comtesse du Cayla, et dont le château de Saint-Ouen fut le gage.

CAYLUS (duc de). *Voyez* Robert de LIGNERAC.

CHABANNES (Jean-Baptiste - Marie - Frédéric, marquis de), de l'ancienne maison de La Palice, né le 27 septembre 1770, a été fait pair de France le 17 août 1815, en récompense sans doute des services par lui rendus à la restauration en 1814 et en 1815. Il précéda, en effet, Louis XVIII à Calais, en qualité de son aide de camp ; il y disposa tout pour le débarquement, et il parait

même que ce fut lui qui persuada au comte Maison, à Lille, de faire sa soumission au roi. Pendant les cent jours, M. le marquis de Chabannes a publié à Londres diverses brochures politiques, dont une contre M. de Talleyrand, avec qui il avait eu longtemps les rapports les plus intimes, et qu'on dit, par cette raison, assez curieuse. Au surplus, M. de Chabannes est surtout connu comme ayant été tourmenté toute sa vie d'une manie de spéculations d'autant plus malheureuse, qu'aucune de celles auxquelles il s'est successivement livré, n'a jamais été suivie d'aucun résultat satisfaisant.

CHABONS. Voyez GALLIEN.

CHABRILLANT (le marquis de), émigra en 1791, et fit la campagne de 1792 avec l'armée de Condé; rentré en France dans les derniers temps du règne du directoire, sans avoir obtenu sa radiation de la liste des émigrés, il fut incarcéré jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle Napoléon lui rendit la liberté, jaloux qu'il était de réunir sous son étendard les hommes de tous les partis. En 1814 le marquis de Chabillant fut nommé gentilhomme du comte d'Artois; en 1815 il fit partie de la chambre in-

trouvable, où il vota avec la majorité. Dans les sessions suivantes, M. de Chabillant siégea en silence auprès de MM. de Villèle et Corbière. Il ne prit la parole qu'une seule fois pour repousser le titre de *représentants du peuple* qu'un pétitionnaire avait donné aux *députés des départements*. « Non, s'écria-t-il avec indignation; non, nous ne sommes point les représentants du peuple! » Après avoir fait partie de la majorité de la chambre septennale, et appuyé tous les actes du ministère *déplorable*, l'honorable député a été appelé à la chambre héréditaire lors de la promotion des soixante-seize.

CHABROL DE CROUZOL (André-Jean, comte de), auditeur au conseil d'État en 1803, maître des requêtes en 1805, fut nommé en 1809 membre du conseil général de liquidation de la Toscane. Peu de temps après il fut successivement président de la cour *impériale* d'Orléans, et président de chambre de la cour *impériale* de Paris. Envoyé, en 1811, dans les provinces illyriennes, comme intendant général des finances, il s'y conduisit avec un zèle qui lui valut de grands éloges de la part des généraux Bertrand et Junot, et du célèbre Fouché, duc d'Otrante. En

1812, lors de la conspiration Mallet, le frère de cet administrateur ayant été nommé préfet de la Seine, M. de Chabrol de Crouzol s'écria avec émotion : « L'empereur apprendra mieux de jour en jour combien il peut compter sur notre famille. » En 1814, M. de Chabrol fut nommé conseiller d'Etat et préfet du département du Rhône. En cette qualité il s'opposa vigoureusement à la reddition de la ville de Lyon à Napoléon, lors de son retour de l'île d'Elbe. Rentré dans la vie privée pendant les cent jours, il reprit ses fonctions de préfet du Rhône aussitôt après l'entrée des Autrichiens dans Lyon.

La seconde administration de M. de Chabrol de Crouzol a été accompagnée de circonstances sinistres que l'histoire n'a pas encore éclaircies. Des conspirations éclatèrent de toutes parts; des échafauds furent dressés; le sang coula en abondance. A la suite de ces désastres, le duc de Raguse fut envoyé à Lyon, et le résultat de sa mission fut la destitution de M. de Chabrol et du général Canuel. Tout le monde se rappelle les célèbres procès du général Canuel et du brave colonel Fabvier; tout le monde se rappelle le mémoire de ce dernier et de M. de Sainville, ainsi que les dis-

cussions des chambres au sujet de tant de crimes et de tant de malheurs! L'histoire seule jugera en dernier ressort ces tristes événements, que les passions du moment rendent d'une difficile appréciation pour les concitoyens. En 1822, M. de Chabrol de Crouzol fut nommé directeur général des domaines, et en 1824 ministre de la marine et pair de France. Membre d'une administration déplorablement célèbre, il ne concourut à ses actes que par sa voix dans le conseil, et n'eut certainement aucune part au ressentiment public. On aime à reconnaître qu'il porta même d'utiles améliorations dans la gestion du département qui lui était confié : cependant une foule de plaisanteries furent lancées contre son administration. On aimait à railler sur son peu de connaissances en marine le collègue de Villele et de Peyronnet. On répétait avec complaisance qu'il s'était trouvé mal en traversant la Seine; qu'il avait pris un bateau à charbon pour un vaisseau de haut bord, etc. M. de Chabrol de Crouzol a contresigné l'ordonnance de dissolution du dernier ministère. Il a quelque temps fait partie de la nouvelle administration créée par ses soins, et sans doute sa modération s'accommodait du

système embrassé depuis lors ; mais il a été obligé de se retirer devant l'animosité qu'inspiraient les moindres débris d'un système qui avait approché la France de sa ruine, et qui s'était écroulé au milieu du sang versé dans les rues de Paris.

CHALAIS (Hélie-Charles de TALLEYRAND - PÉRIGORD, prince, duc de), a été fait pair de France à la restauration. Il était mestre-de-camp dans la cavalerie, lorsqu'il émigra en 1791, pour ne rentrer qu'à la restauration. Il a été nommé, en 1816, lieutenant général.

CHAPTAL (Jean-Antoine-Claude), comte de CHANTELOUP, naquit en 1756 à Nansaret (Lozère), fit de bonnes études aux collèges de Mende et de Rodez, et étudia la médecine à la célèbre faculté de Montpellier, dont son oncle était l'un des professeurs les plus distingués. M. Chaptal annonça dès sa jeunesse une très-grande aptitude pour les sciences naturelles, dans lesquelles il ne tarda pas à se distinguer. Après avoir passé quelques années à Paris, dans la société des gens de lettres et des savants, et s'être lié d'amitié avec les Roucher, les Cabanis, les Delille, les Fontanes, etc., il retourna à Montpellier, où une chaire

de chimie venait d'être créée pour lui, sur la demande de M. Joubert, trésorier des états de Languedoc. Il publia peu de temps après des *Éléments de chimie*, qui furent traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. Sa réputation s'étendit bientôt, et lui valut le cordon de Saint-Michel et l'obtention de lettres de noblesse, faveur insigne à cette époque déjà éloignée. Lorsque la révolution éclata, M. Chaptal, comme tous les hommes distingués dans la carrière des lettres, des sciences et des arts, en adopta avec ardeur les généreux principes. Cependant il ne rechercha pas les emplois politiques, et resta à Montpellier, livré tout entier à ses utiles travaux. En 1795, le comité de salut public appela M. Chaptal à Paris, et lui confia la direction de la fabrique de poudre de Grenelle. L'illustre chimiste, dans ces modestes quoique importantes fonctions, rendit de grands services à la république naissante, en simplifiant les procédés de la fabrication des poudres et salpêtres, et en répandant sur cette branche de l'administration une activité jusqu'alors inconnue. Il parvint non-seulement à pourvoir à tous les besoins, mais encore à approvisionner tous nos arsenaux, résultat inces-

péré qui le plaça au premier rang dans l'estime des gouvernants de ce temps. M. Chaptal, dans les années suivantes, fut nommé successivement professeur de chimie à l'école polytechnique, professeur de chimie à la faculté de Montpellier et administrateur du gouvernement de l'Hérault, enfin membre de l'Institut national qui venait d'être organisé depuis peu de temps. M. Chaptal se fixa tout-à-fait à Paris, en 1798, époque de son admission à l'Institut, et créa plusieurs établissements manufacturiers que ses travaux scientifiques rendirent bientôt célèbres. C'est ainsi qu'il fonda les bases d'une fortune aussi honorable que brillante. M. Chaptal a, depuis, cédé à son fils l'exploitation de ces établissements, qui, malgré une sage gestion et de nombreux travaux, ont, dit-on, beaucoup perdu depuis les malheureuses invasions de 1814 et 1815.

En 1799 commença la carrière politique de M. Chaptal. Ce savant s'était lié depuis long-temps avec les Monge, les Fourcroy et tant d'autres personnages honorables dont Napoléon aimait à s'entourer. Après le 18 brumaire, M. Chaptal fut présenté au premier consul, qui le nomma d'abord conseiller d'État, et qui, l'année sui-

vante (1800), lui confia le porte-feuille de l'intérieur. Dans ces hautes fonctions, M. Chaptal se montra, comme dans tout le cours de sa vie, moins enthousiaste de la liberté qu'ami passionné des sciences et des arts. Il donna ses soins à l'organisation des hôpitaux, à l'embellissement de Paris, aux constructions des routes, etc. Mais les épi-grammes de Chénier nous rappellent qu'il ne passait pas pour zélé défenseur de la liberté de la presse, ni pour constant soutien des intérêts moraux de cette révolution dont il avait accueilli l'aurore avec joie.

En quittant le ministère de l'intérieur en 1804, M. Chaptal fut nommé trésorier du sénat, grand officier de la Légion - d'Honneur, comte de l'empire, avec érection de sa belle terre de Chanteloup en majorat, etc. En 1814, le sénateur Chaptal, après avoir essayé vainement, en qualité de commissaire extraordinaire de l'empereur, de défendre Lyon contre les Autrichiens, donna son adhésion à la déchéance de Napoléon; acte qu'il ne nous appartient pas de qualifier, mais qui inspire toujours un sentiment pénible de la part des hommes que le conquérant déchu avait comblés d'honneurs et rassasiés de richesses. Cependant M. Chaptal ne fut

appelé par le roi à aucune fonction politique, et passa dans les travaux de son laboratoire l'ère de la première restauration. Dans les cent jours, il fut créé pair, ministre d'Etat et directeur général du commerce et des manufactures. M. Chaptal, après la seconde restauration, rentra dans la vie privée. En 1816, il fut rappelé à l'académie des sciences que ses nombreux travaux avaient honorée. En 1817, il fut nommé pair de France et vint siéger dans la noble chambre, au milieu des défenseurs de nos institutions. Comme homme politique, M. Chaptal est connu par de généreux sentiments et de bonnes intentions, que les circonstances lui ont rarement permis de mettre à profit. Comme savant, il est l'un des hommes qui honorent leur siècle et appartiennent à la postérité. Le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas de donner la nomenclature de ses nombreux ouvrages, ses plus beaux titres de gloire; ils sont d'ailleurs dans la bibliothèque de tous les artistes et de tous les savants. La présence d'hommes comme Chaptal, Berthollet, Fourcroy, Monge, etc., dans le conseil du souverain, était l'un des talismans les plus puissants que sut employer

Napoléon pour s'entourer du prestige de toutes les gloires.

CHARETTE DE LA CONTERRIE (Athanase-Charles-Marin, baron de), neveu du guerrier qui, par son dévouement à la légitimité, a rendu son nom à jamais célèbre, naquit à Nantes le 4 janvier 1796. Il était en 1814 garde du corps, et se rendit, pendant les cent jours, dans la Vendée, où son frère, Athanase de Charette, fut tué à l'affaire d'Aizenay. Après la seconde restauration, le baron Charette fut nommé chef d'escadron, et le 23 décembre 1823, élevé à la pairie.

CHASSELOUP-LAUBAT (François, comte de), né le 18 août 1754, à Saint-Sernin, entra fort jeune, comme élève, à l'école d'application du génie de Mézières. Il était colonel au commencement de la révolution, et fit avec distinction les campagnes de 1796 et 1797, à l'armée d'Italie, où il fut promu au grade de général de brigade. A la suite des préliminaires du traité de Leoben, il reçut la mission de tracer la limite qui devait séparer l'Italie des possessions autrichiennes; et, à la reprise des hostilités, commanda en chef le génie de l'armée aux ordres de Scherer. Après la bataille de

Novi, il fut fait général de division dans son arme. En 1801 il eut ordre de fournir les plans pour les fortifications de Peschière, Mantoue, Legnago, Tarente et Alexandrie, plans qui furent adoptés et exécutés. M. de Chasseloup fit la campagne de Prusse de 1804, assista aux batailles de Golymin et d'Eylau, et dirigea les sièges de Dantzick et de Stralsund. Nommé en 1813 comte de l'empire et sénateur, il adhéra l'année suivante aux actes du sénat qui déclaraient la déchéance de Napoléon, et rappelaient l'ancienne dynastie. Après la première restauration il fut élevé à la pairie, n'accepta aucun emploi pendant les cent jours, et, à leur expiration; reprit sa place à la chambre héréditaire. M. de Chasseloup-Laubat vote avec les soutiens de la monarchie constitutionnelle.

CHASTELLUX (César-Laurent, comte de), né à Versailles le 14 février 1781, émigra avec sa famille au commencement de la révolution, pour ne rentrer qu'en 1814. Passé dans le Piémont pendant les cent jours, il se rendit dans le midi de la France, auprès du duc d'Angoulême, avec des dépêches de M. le marquis d'Osmond, chargé d'affaires de Louis

XVIII à Turin. Après la seconde restauration, M. de Chastellux fut nommé colonel des chasseurs de la Côte-d'Or, et présida, en 1820, le collège électoral de l'Yonne, qui, l'année suivante, le porta à la chambre élective, où il siégea au côté droit. Créé maréchal de camp peu de temps avant la guerre d'Espagne de 1823, il fit cette campagne, à la tête de la cavalerie légère du deuxième corps, et y obtint des succès qui, la même année, déterminèrent son élévation à la pairie.

CHATEAUBRIAND (François-Auguste, vicomte de), le plus beau génie littéraire de notre époque, est né en 1769 à Combourg, arrondissement de Saint-Malo. Sa vie a été semée d'orages, d'erreurs, d'inconséquences même; elle a été telle, enfin, que devait l'être celle d'un homme en qui s'unit, à une âme profondément sensible, un esprit dont l'originalité n'est pas toujours exempte de bizarrerie; mais ce qu'on a du moins plaisir à reconnaître, c'est qu'à chacune de ses différentes phases elle se recommande par une constante élévation de sentiments et par une inaltérable franchise. En proie, dès l'âge de vingt ans, à toutes les agitations, à toutes les angoisses

des passions, il crut n'y pouvoir trouver d'adoucissement qu'au-delà des mers, et en 1790 il s'embarqua pour l'Amérique; il erra pendant deux ans dans ses déserts, le long des bords du Meschacébé, du Missouri et de l'Ohio; et en 1792, à la vue des dangers de la monarchie, il revint en France, pressé de se mêler dans les rangs de ceux qu'il considérait comme ses uniques soutiens; mais, dès le mois de septembre de la même année, une blessure qu'il reçut au siège de Thionville le força à se retirer en Angleterre. Il paraîtrait d'ailleurs qu'en voyant les choses de plus près, M. de Châteaubriand aurait perdu beaucoup des illusions qui, dans l'éloignement, avaient enflammé son imagination; ce qu'il y a de certain, c'est que dans un ouvrage singulièrement remarquable sous tous les rapports, qu'il publia à Londres en 1797, et intitulé : *Essai historique, politique et moral, sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française*, il s'exprimait sur les événements du temps avec une hauteur, une indépendance de vues bien étrangères assurément à l'esprit général de l'émigration. La raison, la philosophie, semblaient avoir tout à es-

pérer d'un jeune adepte qui se faisait connaître par un pareil début; mais elles perdirent ce précieux appui presque au moment même où elles se félicitaient de l'avoir trouvé. M. de Châteaubriand, rentré parmi nous après le 18 brumaire, fut accaparé, si l'on peut s'exprimer ainsi, par la double coterie nobiliaire et ultramontaine, à qui il avait suffi de remettre le pied sur le sol de la France pour la reconquérir : il se laissa trop facilement ramener aux idées étroites et surannées dont il avait lui-même reconnu le vide ou le danger; et, voué à un apostolat d'un nouveau genre, il compromit plus d'une fois son admirable talent à soutenir et à développer des systèmes sans réalité, sans intérêt, quelquefois même intelligibles. De là sont sortis le *Génie du Christianisme*, le poème en prose des *Martyrs*, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, et un grand nombre d'articles du *Mercure*, dont il a été l'un des rédacteurs de 1800 à 1807. Napoléon, au surplus, qui voulait rétablir le trône et l'autel, mais à son profit, chercha à s'appuyer sur M. de Châteaubriand comme sur la coterie à laquelle il appartenait; mais il fut dupe de tous les deux; et, toutefois, on doit cette justice à M. de Châteaubriand

briand, qu'en tout temps il conserva vis-à-vis de Napoléon une entière indépendance ; qu'il n'avait pas hésité à donner sa démission des fonctions de ministre plénipotentiaire en Valais, après la mort du duc d'Enghien ; qu'il refusa de nouvelles offres de l'empereur au moment de son sacre, et qu'enfin il brava son mécontentement en s'abstenant de siéger à l'Institut plutôt que d'y faire l'éloge de Chénier à qui il devait succéder. 1814 et la restauration opérèrent un nouveau et notable changement dans l'existence de M. de Châteaubriand : jusqu'à cette époque, et à partir de sa rentrée en France, la littérature avait été la principale occupation de sa vie et même son état ; en 1814, comblé des faveurs de la restauration à laquelle il avait si puissamment contribué, placé même par elle au sein de la chambre héréditaire, il s'est voué exclusivement à la politique ; et, chose remarquable, c'est précisément à dater de cette même époque que son style, purgé petit à petit d'un néologisme abusif, d'une manie de figures outrées, de tours de phrases ridiculement prétentieux, est arrivé au point d'une véritable perfection. Comme orateur, comme écrivain politique, M. de Châteaubriand a

acquis depuis 1814 une gloire nouvelle et incontestable ; nous ne lui accorderons pas le même éloge comme homme d'État, c'est un mérite pour lequel il n'est pas fait : il y a incompatibilité absolue entre cette raison toujours calme, toujours froide de l'homme d'État, qui envisage chaque chose dans son ensemble, dans ses détails et sous toutes ses faces, et le génie poétique, ardent, toujours plein d'inspiration, qui anime M. de Châteaubriand ; aussi l'avons-nous vu continuellement flotter incertain entre les divers systèmes, entre les diverses nuances d'opinions politiques, sans pouvoir s'attacher fixement à aucun d'eux ; et on lui a prêté à tort des combinaisons indignes de l'élevation de ses sentiments, quand il ne fallait s'en prendre chez lui qu'à la vivacité, à l'entraînement de ces impressions du moment auxquelles il ne saura jamais résister complètement. La carrière politique de M. de Châteaubriand a été, même depuis la restauration, soumise à beaucoup de fluctuations ; il avait suivi le roi à Gand pendant les cent jours, et avait même rempli auprès de lui les fonctions de ministre, ce qui le fit faire ministre d'État après la rentrée du roi à Paris ; et il fut privé de ces fonctions

en 1816, après l'ordonnance du 5 septembre, pour avoir révoqué en doute, dans une brochure, que l'ordonnance fût émanée de la volonté personnelle du roi. L'opposition de M. de Châteaubriand à M. Decazes et à son système n'en devint que plus violente, et plus d'une fois il se laissa aller à des actes ou à des opinions qu'un peu de calme ou de réflexion lui eût assurément fait modifier. C'est à cette même époque, sous les auspices et par la coopération du noble pair, que fut publié le journal *le Conservateur*, qui, destiné à servir de contrepoids aux *mauvaises doctrines* de la *Minerve*, et à signaler *ses excès*, alla souvent plus loin qu'elle dans l'oubli des convenances, des principes et des lois. On connaît l'issue de cette lutte prolongée; en 1820, M. Decazes, que tant d'attaques n'avaient pu ébranler dans son poste, s'en vit évincé par suite d'un déplorable attentat auquel il était à coup sûr parfaitement étranger. Le mouvement réactionnaire qui suivit sa retraite, reporta M. de Châteaubriand aux honneurs et aux emplois. Dès cette année, il fut nommé ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire en Prusse; en 1822, il fut ambassadeur à Londres; en 1823, ministre plénipotentiaire au

congrès de Vérone, et, à son retour, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Mais M. de Châteaubriand, cette fois, était entré en mauvaise compagnie en consentant à avoir des rapports avec des gens tels que MM. de Villele, Corbière et Peyronnet; il ne tarda pas à en être durement averti: tout le monde se rappelle comment, à l'occasion du rejet de la loi des rentes sur l'Etat, et parce que M. de Châteaubriand n'avait pas consenti à l'appuyer à la chambre des pairs, après l'avoir combattue dans les conseils, il se vit inopinément, et par les ordres du président, *mettre à la porte des Tuileries*, il faut trancher le mot, sans autre intermédiaire entre sa majesté et lui quel huissier de service! C'est un procédé inouï à la cour de nos rois; mais la cour en général est habitée par des personnes qui se sont formées aux bienséances et aux usages autre part que parmi les nègres de nos colonies et dans la domesticité d'un planteur. Que M. de Châteaubriand, au surplus, n'ait aucun regret à la grossièreté dont on a usé envers lui; outre qu'un pareil acte ne pouvait nuire qu'à son auteur, il a été pour celui qui en fut l'objet le principe de cette popularité qui manquait à sa gloire, et qui s'est acerue si considéra-

blement depuis : il est sorti du ministère Villèle comme d'un creuset qui a vérifié la pureté et la générosité de sa nature.

Les œuvres complètes de M. de Châteaubriand ont été publiées il ya quelque temps; c'est un beau monument destiné à faire honneur à la France : peut-être, par ce motif, aurions-nous désiré qu'on n'y intercalât rien d'étranger à l'auteur; nous irons même plus loin, et nous ne dissimulerons pas le regret que nous avons éprouvé en retrouvant dans ce recueil une brochure que la justice et l'élevation des sentiments de M. de Châteaubriand doivent déjà avoir désavouée en grande partie : on conçoit l'exagération de l'éloge, on s'y associe même volontiers; mais chacun repousse l'exagération du blâme, surtout contre un pouvoir déchu, contre un homme enfin qui s'est trop intimement uni à la France nouvelle, pour que les coups qu'on porte à l'un n'atteignent pas l'autre en même temps.

CHÉVERUS (Jean Lefébure de), archevêque de Bordeaux, est l'un de ces hommes de bien qui honorent l'épiscopat et font respecter la religion qu'ils professent. Ayant embrassé de bonne heure l'état ecclésiast-

tique, il quitta la France au commencement de la révolution, et, après un court séjour en Angleterre, se réfugia aux États-Unis d'Amérique, où, au milieu de sectes différentes, il se fit admirer par sa piété et respecter par ses vertus. Il prêcha la morale de l'Évangile aux peuplades sauvages, opéra un grand nombre de conversions, et répandit partout ses bienfaits. Sacré évêque de Boston en 1810, il ne tarda pas à obtenir une réputation semblable à celle du vertueux évêque de Lambia. Protestants et catholiques donnèrent à l'envi des éloges à sa philanthropie, à sa tolérance, à sa charité. Il laissa de véritables regrets en Amérique lorsqu'il revint en France occuper successivement l'évêché de Montauban et l'archevêché de Bordeaux. Nous ignorons quel est le vote de ce digne prélat à la chambre haute; mais, quel qu'il soit, il ne peut être que le résultat d'une conviction sincère.

CHEVREUSE (Paul-André-Gharles d'ALBERT DE LUXNES, duc de), né le 16 octobre 1783, ne remplit aucune fonction jusqu'à la première restauration, époque à laquelle il fut élevé à la pairie. Il s'y est constamment montré le défenseur des droits exclusifs de la couronne. Madame la duchesse de Chevreuse, dé-

cédée en 1812, avait été dame d'honneur de l'impératrice Joséphine.

CHIFFLET (Nicolas de), premier président de la cour royale de Besançon, officier de la Légion - d'Honneur, et l'un des pairs du 5 novembre, était fort peu connu avant 1815, d'introuvable mémoire. Député par le Doubs à cette frénétique législature, que la sagesse royale pulvérisa par l'ordonnance du 5 septembre, M. Chifflet se fit remarquer par une effervescence et une opiniâtreté sans bornes. Les plus *ultra* de cette époque se contentaient d'appuyer de leur discours ou de leur vote les propositions les plus violentes; M. Chifflet allait toujours au-delà de ces propositions. Lorsqu'on présenta la fameuse loi d'*amnistie*, il établit, dans la discussion du projet, que les biens de ceux qui seraient condamnés devaient être confisqués. Peu de temps après, M. de Castelbajac ayant demandé, au nom de la commission dont il était rapporteur, que le clergé fût autorisé à recevoir les donations qui seraient faites en sa faveur, M. Chifflet s'efforça de prouver qu'il était indispensable que le clergé devint *propriétaire*, et qu'il fit un corps dans l'Etat. Il soutint la pro-

position de M. de Bonald pour la suppression du divorce avec les arguments les plus étranges; il parla de religion sans aborder la question civile. Lors de la discussion du budget (article *douanes*), il demanda que les contrebandiers fussent punis par des amendes, et non par des détentions. Après la dissolution de cette trop célèbre législature, M. Chifflet ne put être réélu; ce ne fut qu'en 1821 que les électeurs à double vote du département du Doubs parvinrent à lui ouvrir de nouveau les portes du palais Bourbon, et, au mois de novembre de la même année, M. Chifflet, qui s'était montré fort docile sous le ministère de Serre, fut nommé premier président de la cour royale de Besançon. Ces honorables fonctions devaient suffire à son ambition; toutefois elles ne récompensaient pas dignement un aussi rare dévouement à la cause de la contre-révolution. Une époque nouvelle avait commencé: le célèbre triumvirat marchait à grands pas dans les voies rétrogrades; M. Chifflet se mit à sa suite et défendit avec énergie les projets qui menaçaient nos libertés publiques. Amant passionné de la loi d'amour et de justice, il en fit ressortir avec une telle onction les ineffables douceurs, que le ministre

comte de Peyronnet, charmé de rencontrer un ami si fidèle, s'écria, dans un accès de reconnaissance : « Si je n'étais Peyronnet, je voudrais être... l'illustre président de la cour royale de Besançon. » M. Clifflet a été compris dans l'ordonnance du 5 novembre, et il a laissé loin derrière lui ses ancêtres, qui ne s'étaient distingués que dans la robe.

* **CHOISEUL-GOUFFIER** (le comte Marie - Gabriel-Auguste de), né en 1752, s'embarqua au mois de mars 1776, à peine âgé de 24 ans, et poussé par le seul amour des sciences et des arts, pour aller visiter par lui-même ces belles contrées de la Grèce, qui avaient fait l'objet de ses études assidues dès sa plus tendre jeunesse. Après avoir consacré trois années à ce voyage, il revint en France, et fut appelé, par l'Académie des Inscriptions, à remplacer dans son sein M. de Fonce-magne qui venait de mourir. Il ne tarda pas à justifier ce choix par la publication du premier volume de son *Voyage pittoresque en Grèce*; et cette publication, qui eut lieu en 1782, lui en attira bientôt un autre encore plus flatteur, celui de l'Académie - Française, qui, à la mort de d'Alembert, en 1784, désira le compter au nombre de ses

membres. La publication du second volume exigeait de M. de Choiseul un nouveau voyage et de nouvelles et nombreuses recherches; le roi voulut les lui faciliter, et le nomma à l'ambassade de la Porte ottomane. Ce fut dans l'année même de sa nomination à l'Académie; il partit sur le-champ, entouré d'un grand nombre de savants et de gens de lettres; et il était encore à ce poste lorsque la révolution survint. Nous le dirons avec regret, cette révolution, même à son aurore, ne lui inspira jamais que des sentiments d'aversion et de mépris; nous eussions aimé cependant à voir celui qui était allé réveiller le patriotisme et l'amour de la liberté sur la terre de Sparte et d'Athènes, éprouver aussi quelque sympathie pour l'émancipation si légitime de ses propres concitoyens. Quoi qu'il en soit, nommé en 1791 à l'ambassade d'Angleterre, il refusa de s'y rendre. Il demeura à Constantinople; et, dans l'impossibilité de faire parvenir ses dépêches au roi, il les adressait aux princes français en Allemagne; mais sa correspondance fut saisie par les armées républicaines; il fut décrété d'accusation, et obligé d'abandonner la Turquie. Il se réfugia à la cour de Russie, où Catherine II,

et, après elle, Paul I^{er} le comblèrent de toutes sortes de faveurs. Toutefois, et malgré un si noble accueil, M. de Choiseul, pressé du désir de revoir sa patrie après une aussi longue absence, rentra en France en 1802, et y vécut comme un simple particulier jusqu'en 1814 : le roi l'appela à la chambre des pairs et dans son conseil privé. Il cessa ses fonctions dans les cent jours, rentra à la chambre haute immédiatement après la seconde restauration, présida le collège électoral du département de Seine-et-Oise, et, par ordonnance du 21 mars 1816, reprit sa place à l'Académie Française : celle de l'Académie des Inscriptions lui avait été rendue spontanément par la 2^e classe de l'Institut, sous l'empire. Ce n'est qu'en 1809 qu'il a publié le second volume du *Voyage pittoresque en Grèce*. Il est en outre auteur de plusieurs mémoires sur les antiquités grecques, qu'il a lus à l'Académie des Inscriptions. Il est mort en 1817, et avait épousé en secondes noces madame la princesse Hélène de Beaufremont. Son titre est passé à M. de Choiseul-Gouffier (Antoine-Louis-Octave), né à Paris le 30 septembre 1773, et devenu pair de France le 20 juin 1817.

CHOISEUL-STAINVILLE (Claude - Antoine - Gabriel, duc de), né en 1762, succéda, en 1787, à la pairie du dernier ministre de ce nom. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, et devint successivement lieutenant-colonel des dragons de La Rochefoucauld et colonel du Royal-Dragon. Il remplissait ce dernier grade lorsque la révolution éclata. Quoique M. le duc de Choiseul fût doué d'une âme noble et généreuse, et d'un esprit élevé, il sentit moins les espérances de bonheur public que donnait l'aurore de notre régénération politique, que les afflictions de la royale famille à laquelle son rang et la position de sa famille l'avaient dès l'enfance attaché. Cependant il ne suivit point l'impulsion qui portait une partie de la noblesse à s'expatrier. Il eût été heureux de voir concilier le bonheur de la dynastie des Bourbons avec la liberté constitutionnelle de la France. Dans l'impossibilité d'obtenir un tel résultat, il croyait se devoir tout entier à ses princes ; mais c'est en France, c'est en leur faisant un rempart de son corps qu'il voulait les servir.

En 1790, lorsque le général marquis de Bouillé, commandant militaire de Metz, se disposa à faciliter la fuite du roi et à le recevoir au mi-

lieu de son armée, le colonel de Choiseul était placé sous ses ordres. Il fut envoyé à Paris pour s'entendre avec leurs majestés sur le plan à suivre. Le départ du roi et de la famille royale fut fixé au 20 juin. M. de Choiseul fut chargé d'accompagner la voiture du roi, qu'il devança jusqu'à Pont-Sommevelle, où se trouvait un détachement de hussards à la tête desquels il se plaça. Après avoir vainement attendu la famille royale à l'heure indiquée, et long-temps encore après le moment fatal, il crut que la résolution du roi était changée, et quitta Pont-Sommevelle avec son escorte pour se retirer au quartier général de Bouillé. Il fit également contremander les divers détachements échelonnés sur la route que Louis XVI devait parcourir, et prit un chemin de traverse pour se rendre à Varennes; il n'arriva que fort tard dans cette ville, s'étant égaré dans sa route. Le roi était déjà arrêté; M. de Choiseul fut lui-même gardé à vue, conduit à Paris avec le roi, et enfermé ensuite dans les prisons d'Orléans jusqu'à l'amnistie qui suivit l'acceptation de la constitution par l'infortuné Louis XVI.

Rendu à la liberté en 1791, M. de Choiseul revint auprès du roi, qu'il ne quitta point jusqu'à la journée du 10 août,

journée dans laquelle il se signala au nombre des défenseurs de ce malheureux prince, ainsi qu'il l'avait fait pendant l'insurrection du 20 juin précédent. Après les massacres de septembre, M. de Choiseul, dont la tête était mise à prix, se réfugia en Angleterre, servit quelque temps dans l'armée de Condé, fut fait prisonnier en mars 1795, et incarcéré dans les prisons de Dunkerque, d'où il s'échappa peu de temps après. Vers la fin de la même année, M. de Choiseul prit, avec le gouvernement anglais, l'engagement d'aller dans l'Inde combattre contre le célèbre sultan de Mysore, Tippoo-Saïb. Il partit de Stade le 12 novembre 1795; mais le vaisseau sur lequel il s'était embarqué fut poussé par la tempête sur les côtes de France, et vint échouer à Calais. M. de Choiseul, arrêté avec plusieurs de ses compagnons d'infortune, fut transféré à Saint-Omer, et livré à une commission militaire comme émigré. La loi contre les émigrés ne lui était pourtant point applicable, puisqu'il n'était pas rentré volontairement en France; mais l'esprit de parti est souvent ayeugle, et l'on ne saurait s'étonner des injustices commises dans les temps de fermentation politique. La commission devant

laquelle. M. de Choiseul et les autres naufragés étaient traduits se déclara incompétente, et les renvoya chacun devant les tribunaux de leurs départements respectifs. Ce jugement ne fut point exécuté, et les malheureux proscrits restèrent pendant quatre ans en prison, dans l'attente d'une condamnation capitale. Après le 18 brumaire, ils furent définitivement jugés et condamnés au bannissement. M. de Choiseul se retira à Munster, où il reçut une pension de 20,000 fr. du roi d'Angleterre. Rayé de la liste des émigrés en 1801, il rentra en France, où l'attendaient de nouvelles persécutions. Impliqué dans la conspiration de Pichegru et de Moreau, il fut d'abord renfermé au Temple, et ensuite exilé pendant 18 mois. Rappelé de nouveau au bout de ce temps, l'empereur lui accorda une pension de 12,000 fr. M. de Choiseul refusa alors de continuer à toucher la pension de 20,000 fr. qu'il tenait du roi d'Angleterre, et que ce prince voulait lui conserver.

Pendant toute la durée du régime impérial, M. de Choiseul vécut dans la plus profonde retraite. Il fut nommé, en 1814, lieutenant général, pair de France et commandant en chef de la première légion de la garde

nationale parisienne, dont il devint major général en 1819.

M. le duc de Choiseul est devenu, à la chambre des pairs, l'un des plus illustres défenseurs de nos libertés. Ayant fait à l'école du malheur son éducation politique, il s'est montré généreux pour toutes les infortunes. On l'a vu s'élever avec force contre la manière dont était conduit devant la noble cour le procès du maréchal Ney, et refuser de voter sur l'application de la peine, parce que la défense de l'accusé avait été tronquée. On l'a vu prendre la défense du général Merlin, l'un des accusés de la conspiration du 19 août, quoique le père de ce général ait été l'un des persécuteurs du noble pair. Dans toutes les autres circonstances, M. de Choiseul a voté avec les défenseurs de nos institutions.

Son unique règle de conduite a été le désir de voir la Charte, sous le règne des Bourbons, devenir le gage d'union entre la nouvelle France et l'ancienne famille de nos rois. Tous ses actes ont toujours été faits en vue de cette grande réconciliation. C'est surtout pendant le déplorable système de la dernière administration que M. de Choiseul a déployé un noble et généreux caractère. Noble athlète, on l'a toujours

vu sur la brèche défendre à la fois les intérêts du trône et de la patrie. Ami généreux de la belle cause des Hellènes, il est l'un des fondateurs de ce comité grec qui a rendu tant de services à une nation valeureuse et infortunée. On se rappelle que la dernière censure n'a pas été arrêtée par le respect général qu'inspire le noble duc. On se rappelle son étrange correspondance avec un pair qui n'avait pas dédaigné de prendre sa part d'une institution qu'on ne peut plus qualifier. De telles aberrations d'esprit se comprennent : il n'était pas étonnant que certains hommes, repentants au fond de l'âme d'un pénible et coupable dévouement, aient frémi en entendant le duc de Choiseul parler de leurs actes.

* CHOLLET (François-Auguste, comte), était l'un de ces hommes qui, doués de beaucoup de vertus privées, et d'un sincère amour du bien, restent néanmoins constamment au-dessous de leur position quand une mission politique leur est donnée dans un temps de crise. Député de la Gironde au conseil des Cinq-Cents en 1795, nommé secrétaire de l'assemblée l'année suivante, il montra dans ces différentes fonctions des vues sages, une âme droite

et quelques talents ; mais il ne se plaça jamais à la hauteur des événements. Entraîné avec ses collègues Cornet et Cornudet dans le parti dit *modéré*, qui suivait l'influence de Sieyès, il fut l'un des auteurs de la journée du 18 brumaire. Il fit partie de la commission chargée de reviser la constitution, fut nommé sénateur, comte de l'empire, etc. Le roi le nomma pair de France. Dans ces nouvelles fonctions, comme dans celles qu'il avait occupées jusqu'alors, il se montra ami sincère, quoique timide, des institutions constitutionnelles. Il est mort à la fin de 1826, laissant un jeune fils héritier de sa patrie.

CIVRAC (le marquis de), ancien député de Maine-et-Loire, l'un des soixante-seize nommés à la fin du ministère Villèle. Il siégeait au côté droit de la chambre, et votait avec le ministère.

CLAPARÈDE (le comte), issu d'une famille de robe, de la petite ville de Gignac, département de l'Hérault, partit à 18 ans comme volontaire en 1792, et l'année suivante il était nommé capitaine par le choix libre et unanime de ses camarades ; en l'an VII il était à l'armée d'Italie, et y fut fait chef

de bataillon ; en l'an VIII, à l'armée du Rhin, et y fut fait adjudant-commandant ; en l'an X, à Saint-Dominque, sous les ordres du général en chef Leclerc, il se battit avec autant de succès que de courage contre les nègres, et mérita le grade de général de brigade : de retour en France, après la mort du général Leclerc, il repartit presque aussitôt sur l'escadre du contre-amiral Missiessy pour l'expédition de la Dominique, que ses efforts ne contribuèrent pas peu à soumettre. Il était revenu en l'an XIV, et, depuis lors, nos armées l'ont trouvé présent à tous leurs dangers comme à tous leurs triomphes ; à Ulm, à Austerlitz, à Jéna, à Pulstuck, où il eut un aide de camp tué à ses côtés, et fut blessé lui-même sans que cela l'ait empêché d'assister à toutes les affaires qui suivirent en Pologne ; à Esling, où il fut blessé de nouveau ; à Wagram ; puis, en 1810, en Espagne ; en 1811, en Portugal ; et, en 1812, en Russie, à la bataille de la Moskowa, au passage de la Bérésina, où il fut blessé ; dans cette dernière campagne, il commandait le corps polonais dit *légion de la Vistule*. Un fait d'armes presque incroyable l'a signalé d'une manière particulière au passage de la Tramm, dans la campagne

de 1809, en Allemagne : cette position était défendue par 30,000 Autrichiens ; le général Claparède l'enleva à la tête de 7000 hommes seulement. Voici dans quels termes s'en exprimait le bulletin :

« La division Claparède, « seule, et n'ayant que qua-
« tre pièces de canon, lutta
« pendant trois heures contre
« 30,000 ennemis. Cette ac-
« tion d'Ebersberg est un des
« plus beaux faits d'armes dont
« l'histoire puisse conserver
« le souvenir. La division
« Claparède s'est couverte de
« gloire ; le pont, la ville et
« la position d'Ebersberg se-
« ront des monuments dura-
« bles de son courage. Le
« voyageur dira : C'est ici,
« de cette superbe position,
« de ce pont d'une si longue
« étendue, de ce château si
« fort par sa situation, qu'une
« armée de 30,000 Autri-
« chiens a été chassée par
« 7000 Français. »

Mis, en 1814, à la disposition du gouverneur de la 1^{re} division militaire, le général Claparède en commandait, en janvier 1815, la 3^e subdivision. Le 11 mars il organisait à Melun les troupes qui devaient se rassembler sous les ordres du duc de Berry, et le 16 du même mois une division à Paris, sous les ordres de ce prince. Il a été nommé inspecteur général d'infanterie,

1^{re} division militaire, le 18 novembre 1815, et pair de France le 5 mars 1819; il est en outre gouverneur du château royal de Strasbourg. Il est à regretter que le général Claparède, entraîné par ses habitudes militaires, n'ait pas employé les loisirs de la paix à étudier les besoins de l'époque, et qu'il n'ait pas compris qu'il y a plus de gloire à combattre les ennemis des libertés publiques qu'à suivre un conquérant dans des contrées lointaines. Si nous sommes bien informés, quelques-uns de ses compagnons d'armes auraient à lui reprocher une rigueur qui peut être salutaire au milieu des camps, mais que repousse aux jours du repos l'égalité constitutionnelle et l'esprit du siècle. D'ailleurs, nous sommes persuadés que le général-gouverneur, que le noble pair, dans les moindres circonstances de sa vie publique, a toujours su honorer et faire respecter l'éminente dignité dont il est revêtu.

* CLÉMENT DE RIS (Dominique, comte), était avocat et maître d'hôtel de la reine au commencement de la révolution, dont il adopta avec modération les principes. Il fut nommé en 1792 membre du directoire du département d'Indre-et-Loire, et fit, dans ces fonctions, preuve de ca-

pacité et de désintéressement. L'extrême modération qu'il montra dans un pays que déchirait la guerre des chouans, et dans un temps où la modération n'était pas à la hauteur des circonstances, le rendit suspect au comité de salut public; il fut incarcéré, et ne dut sans doute la vie qu'à la journée du 9 thermidor. Vers la fin du règne de la Convention, il fut nommé membre de la commission chargée de l'organisation de l'instruction publique. On se rappelle toujours avec reconnaissance que c'est à cette commission que la France a dû l'École Polytechnique, l'École des Mines, et cette École Normale que le vandalisme de 1827 a détruite; ces belles écoles qui ont fait la gloire, et qui faisaient naguère encore l'espérance de la France. C'est aussi à cette commission que l'on a dû le projet de l'Institut, qui faisait revivre les anciennes académies posées sur des bases plus larges et plus vivaces. Après le rapport de la commission d'instruction publique, M. Clément de Ris entra dans la retraite, dont il ne sortit que pour entrer au sénat conservateur, où il passa pour avoir constamment voté avec les Grégoire, les Lambrichts, les Lanjuinais et les Boissy-d'Anglas, en faveur des libertés expirantes; fai-

ble et impuissante minorité, sans doute, mais qui protestait seule, au nom de la France, contre la tyrannie et ses nombreux adulateurs. A la fin du mois de septembre 1800, le sénateur Clément de Ris fut victime d'une aventure aussi bizarre que romanesque. Un parti de chouans l'enleva au milieu de ses propriétés en Touraine, et l'enferma pendant dix-neuf jours dans un souterrain, à plusieurs lieues de son domicile. On n'a jamais su quel avait été le but de cet enlèvement, comment il avait cessé, ni quels en ont été les auteurs. On assure pourtant que les chouans avaient voulu se faire un otage d'un membre de l'un des principaux corps de l'État, et que la police consulaire a été contrainte de capituler avec eux. Le général Savary, dans ses Mémoires, vient de donner sur cet étrange incident des renseignements curieux. M. Clément de Ris adhéra aux actes du sénat du mois d'avril 1814; fut créé pair par le roi le 4 juin de la même année. Conservé dans ses fonctions de pair pendant les cent jours, il cessa de faire partie de la chambre des pairs par ordonnance royale du 24 juillet 1815; il y rentra en 1819, lorsque le ministère semblait enfin résolu de se réunir aux amis de la liberté.

il y a constamment fait partie de l'opposition constitutionnelle, et est mort en octobre 1827, laissant sa pairie à son fils.

CLÉMENT DE RIS (le comte Emile), fils du précédent, est entré au service en 1801 comme simple dragon et a passé par tous les grades inférieurs de l'armée; il a assisté à toutes nos victoires et à tous nos désastres en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Russie, en France. Partout il a constamment payé de sa personne avec autant de courage que de dévouement; il avait été fait, en 1814, chevalier de Saint-Louis et colonel en non-activité; en 1815, malgré le mauvais état de sa santé, résultat de ses longues fatigues, il avait repris les armes et fut blessé le 9 juillet devant Strasbourg. Au mois d'octobre suivant, il fut remis en non-activité, et c'est l'état dans lequel l'a trouvé la dignité de pair, à laquelle la mort de son père vient de l'appeler récemment.

** CLERMONT-GALLERANDE (le marquis de), faisait partie du conseil chargé de veiller en France aux intérêts du roi pendant l'intervalle qui s'est écoulé du 9 thermidor au 18 bru-

naire; il a publié des *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la révolution qui s'est opérée en France en 1789*; mais ce n'est qu'un recueil de toutes les calomnies et de toutes les stupidités précédemment imprimées sur la révolution et les hommes qui y ont figuré. M. le marquis de Clermont-Gallerande est mort sans laisser de successeur à la pairie dont le roi l'avait investi depuis la restauration, en récompense de ses services.

CLERMONT-TONNERRE (Anne - Antoine - Jules de), né en 1749, fut sacré en 1782 évêque de Châlons-sur-Marne, et donna sa démission en l'an X. En 1820 il a été fait archevêque de Toulouse, et en 1822 cardinal. A en juger par certaines publications pastorales d'une date encore récente, son éminence n'est pas pénétrée, autant qu'il serait désirable dans un prélat français, de l'importance des libertés de l'Eglise gallicane.

CLERMONT-TONNERRE (le marquis de), ancien ministre de la guerre, a été sinon un membre influent, du moins un membre volontairement participant à tous les actes de l'administration Villèle. On sent assez combien de retenue une pareille qua-

lité nous impose. On connaît nos principes; nos convictions ne sont point un secret; cependant nous ne devons pas oublier que les convenances exigent des égards pour les vivants. Nous n'essaierons donc pas de devancer les jugements de l'impartiale histoire. Nous nous bornerons à rapporter des faits, car tel est notre droit et notre devoir.

Entré en 1799 à l'École Polytechnique, M. de Clermont-Tonnerre en sortit sous-lieutenant, devint aide de camp du roi d'Espagne, Joseph Napoléon, et colonel d'un régiment, qu'il quitta pour rentrer en France, où, en 1813, il montra du zèle à la tête de la garde nationale d'Évreux. Après la première restauration, il fut nommé successivement lieutenant des mousquetaires gris, maréchal de camp, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. A la seconde restauration, M. de Clermont-Tonnerre, qui avait suivi le roi à Beauvais, fut appelé dans la chambre haute, et obtint le commandement de la brigade de grenadiers à cheval de la garde royale. Comme pair de France, le noble marquis appuya toutes les propositions de mesures exceptionnelles et de lois anti-populaires. Il défendit, par un long discours, la motion

de son collègue Barthélemy, les lois d'exception de 1820, la loi des élections de la même année, cette loi qui a tracé une ligne de démarcation entre les appuis de la Charte et les hommes qui n'ont pas su la comprendre. C'est d'après de semblables antécédents que M. de Villele appela le noble pair, d'abord au ministère de la marine et ensuite au ministère de la guerre. Ici commence réellement la courte carrière politique de M. de Clermont-Tonnerre. Cependant il est difficile dans une biographie de suivre ce ministre dans tous ses actes. Aucune action remarquable, aucune guerre, aucune réforme éclatante n'ayant signalé son administration, il ne nous reste qu'à qualifier son système particulier; la France connaît assez le système général auquel il s'est associé; or, deux mots nous suffiront pour décrire son administration. Il a décimé, par des retraites prématurées, les vieux guerriers qui ont versé leur sang pour la patrie; mais en désorganisant le corps des sous-officiers, il a préparé des épauettes aux jeunes nobles qui ne peuvent trouver un état que dans les armes. Ces reproches lui ont été plus d'une fois adressés du haut de la tribune nationale; les réponses sont encore at-

tendues, car M. de Clermont-Tonnerre n'est pas orateur.

Si le noble marquis se fût retiré du ministère avant le mois de novembre dernier (1827), sans doute son nom eût été bientôt oublié; retranché derrière les épigrammes qui l'ont assailli à l'hôtel de la guerre, et derrière les ressentiments qui poursuivaient MM. de Villele, de Peyronnet et de Corbière, il aurait pu, ignoré, s'envelopper dans son manteau de pair. Mais on ne se rappelle que trop la sanglante catastrophe qui a suivi la joie innocente des Parisiens après leur victoire électorale. Quelles furent les causes de cette crise? Quels étaient les véritables coupables? Ce n'est pas à nous de le rechercher. Un article biographique n'est pas un arrêt. Mais la cour royale de Paris, dans sa noble et impartiale énumération des faits, a du moins prouvé que la police avait plus de torts à se reprocher que la population parisienne. Eh bien! ce qui dans ces faits concerne M. de Clermont-Tonnerre, ce que l'histoire ne peut taire à son égard, c'est qu'il écrivait à des chefs de corps armés de faire justice, *par un vigoureux coup de collier*, de perturbateurs qui, livrés à la justice, eussent tout au plus été condamnés à une peine correctionnelle!

CLERMONT-TONNERRE (Jules-Gaspard-Aynard, duc de), né le 9 août 1769, entra au service à quinze ans comme lieutenant de cavalerie, émigra en 1791, et fit la campagne de l'année suivante à l'armée du prince de Condé. Rentré en France peu de temps après le licenciement de ce corps, il fut nommé aide de camp du général Clarke, fit auprès de lui la campagne de 1807 à la grande armée, et plus tard celles de 1813 et 1814, comme colonel major d'un des régiments de gardes d'honneur créés à cette époque; il a été chambellan de la princesse Borghèse. Il fut compris par Louis XVIII dans la première nomination de pairs de France faite après la première restauration.

* **COIGNY** (le duc de), l'un des plus beaux hommes de l'ancienne cour de France, suivait la carrière militaire, et avait été fait mestre de camp de cavalerie dans les guerres de Hanovre. Député de la noblesse de Caen aux états-généraux, il s'y montra constamment ennemi de toutes réformes, et émigra en 1792. Il servit d'abord dans l'armée des princes, puis passa en Portugal où il avait acquis le grade de capitaine général: en 1814 il rentra avec les

Bourbons, fut nommé immédiatement par le roi gouverneur de l'hôtel des Invalides, membre de la chambre des pairs, et, au mois de juillet 1816, maréchal de France. Il est mort au mois de juillet 1821, et a eu pour successeur son petit-fils, Louis de Coigny.

COISLIN (le marquis de), fils du comte de Cambout de Coislin, ancien officier. Il a siégé à diverses reprises dans la chambre élective, depuis la restauration, comme député de la Loire-Inférieure. Dans les cent jours il avait fait quelques tentatives dans sa province pour rassembler des paysans sous le commandement de M. le duc de Bourbon. Il a été compris dans la liste des soixante-seize pairs de nouvelle création.

** **COLAUD** (Claude-Sylvestre, comte), né à Briançon en 1754, d'une famille de négociants, entra au service à l'âge de dix-huit ans comme simple dragon. Il était, au commencement de la révolution, capitaine, et fit en cette qualité la campagne de Belgique; il assista ensuite à la bataille de Valmy, où il se distingua, et après laquelle Kellermann le fit nommer lieutenant-colonel et le prit pour aide de camp. Nommé successive-

ment et en récompense d'actions de bravoure colonel et général de brigade, il fut, après la bataille d'Hondscoote, où il avait été blessé grièvement, élevé au grade de général de division. Colaud servit ensuite au siège de Trèves, à l'armée des Alpes, commanda la ville de Toulon, et fit la campagne de 1795 sous le général Kléber. Il ne discontinua pas ses services jusqu'à la création du gouvernement impérial, époque à laquelle il fut nommé comte, sénateur et grand-officier de la Légion-d'Honneur; après la première restauration, le général Colaud fut nommé pair de France. Il ne prit aucune part aux affaires publiques pendant les cent jours. Il est décédé sans enfants en décembre 1819.

COLBERT - CHABANAIS

(le marquis de). Ce nom est fameux dans nos fastes militaires; il ne l'est pas moins dans les annales de la trésorerie, de la diplomatie et du clergé; mais la seigneurie qui le porte aujourd'hui n'a pas encore acquis la célébrité de ses homonymes. M. le marquis de Colbert-Chabonais était tout simplement gentilhomme honoraire de la chambre du roi, lorsque M. le comte de Villèle l'a compris dans la nomination des soixante-seize.

COLCHEN (le comte), après avoir rempli les fonctions de commissaire des relations extérieures, a été nommé préfet du département de la Moselle en l'an VIII; en l'an XIII il a été appelé au sénat, qu'il n'a pour ainsi dire pas quitté depuis, ayant continué d'y siéger en 1814 après la restauration, puis en 1815 pendant les cent jours, et après la seconde restauration, mais depuis le 5 mars 1819 seulement. C'est en 1808 que ce noble pair a reçu le titre de comte; dans la même année, il avait été créé membre du conseil du sceau des titres; en 1809, il avait été appelé au conseil d'administration du sénat, et en 1813, envoyé en qualité de commissaire extraordinaire dans la 4^e division militaire.

COMPANS (Jean-Dominique, comte), né à Salses, en Languedoc, le 30 juin 1769, entra au service comme capitaine dans un des bataillons de la Haute-Garonne, organisé en 1790. L'année suivante il servit au siège de Toulon, et y fut fait chef de bataillon, grade avec lequel il passa à l'armée des Pyrénées sous le général Dugommier. Il fut, après cette guerre, nommé adjudant général, et employé comme chef d'état-major, fonctions qu'il

exerça en 1799 à l'armée d'Italie. Promu la même année au grade de général de brigade, il couvrit le 4 novembre la retraite de l'armée, et eut à soutenir plusieurs combats. En 1800, employé sous les ordres de Masséna à l'armée de Gènes, il y remporta de brillants avantages sur les Autrichiens, et fut grièvement blessé à San-Giacomo. Le général Compans fut successivement employé dans la 27^e division militaire, aux camps de Boulogne et de Saint-Omer, et enfin, en 1805, à la grande armée, où il assista à la bataille d'Austerlitz. Pendant la campagne de Prusse, il remplit les fonctions de chef d'état-major du quatrième corps, et fut fait général de division après la bataille d'Iéna. De 1808 à 1814 il fit partie de la grande armée, se distingua dans la campagne de Russie, fut blessé à l'affaire de Passarewo. Il fit aussi les campagnes de Saxe et de France. Ce général, qui avait été créé comte en 1809, fut, après la première restauration, chargé de l'inspection générale de l'infanterie dans les 9^e et 10^e divisions. Pendant les cent jours, il assista à la bataille de Waterloo, et y fut fait prisonnier. Rentré en France après la paix, il fut élevé à la pairie par Louis XVIII, le 17 août 1815.

M. le comte Compans joint à ses titres de gloire comme général, des connaissances administratives très-étendues. Il vote avec les partisans de la monarchie constitutionnelle.

CONÉGLIANO (Bon-Adrien-Jeanot MONCEY, duc de), né à Besançon le 31 juillet 1754, était destiné par sa famille à la profession d'avocat, que son père avait exercée avec honneur; mais sa vocation le portait à embrasser l'état militaire. Il s'enrôla fort jeune dans le régiment de Conti-Infanterie, avant d'avoir fini ses études. Sa famille, désolée, acheta son congé, sans pouvoir changer sa résolution; il s'engagea de nouveau dans le régiment de Champagne, se dégoûta d'une carrière sans honneur pour l'obscur plébéien, acheta lui-même son congé, et commença son droit à l'école de Besançon; mais son goût pour la carrière des armes était plus fort que ses résolutions. Il reprit encore du service en 1774, et cette fois pour ne plus poser les armes. Il était parvenu au grade de sous-lieutenant quand la révolution éclata; mais, à partir de cette époque, son avancement fut rapide. Envoyé à l'armée des Pyrénées, il y fit la campagne de 1793, à la fin

de laquelle il fut nommé général de brigade. L'année suivante il fut nommé général de division (1794), et fut bientôt appelé au commandement en chef de l'armée d'Espagne, qu'il occupa jusqu'à la paix (1796). Le directoire lui confia alors le commandement de la 11^e division militaire dont le chef-lieu était Bayonne. Après le 18 brumaire, le général Moncey suivit le premier consul en Italie, et se signala dans la glorieuse campagne qui fut couronnée par les lauriers de Marengo. Il fut nommé en 1801 inspecteur général de la gendarmerie ; en 1804, maréchal de l'empire, duc de Conégliono, chef de la 11^e cohorte, grand officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc. Il commanda un corps d'armée lors de l'invasion de l'Espagne (1808), dirigea le siège de Saragosse défendue par l'intrépide Palafox (1809), se distingua dans les campagnes de 1812 et 1813, et fut promu en 1814 au commandement en second de la garde nationale parisienne. On se rappelle avec reconnaissance sa belle conduite à l'époque de nos désastres et la vigoureuse défense de Paris qu'il dirigea. Après la première restauration, le duc de Conégliono fut nommé pair de France et ministre d'Etat. Il accepta

également le titre de pair de France dans les *cent jours*, ce qui le fit exclure de la chambre après la seconde restauration. Nommé président du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, le vénérable duc de Conégliono refusa ces pénibles fonctions, et ne voulut pas être responsable du sang de son frère d'armes : ce noble refus le fit destituer de toutes ses fonctions et renfermer pendant trois mois au château du Ham. Lorsque la réaction s'apaisa, le gouvernement du roi reconnut les services et la probité du vieux maréchal ; il fut rétabli dans tous ses honneurs et dignités et rappelé dans le sein de la chambre haute, où il vota toujours avec les amis des libertés constitutionnelles. En 1823, le maréchal Moncey fut chargé du commandement du 4^e corps de l'armée d'Espagne, et l'invasion de la Catalogne lui fut confiée. La campagne se termina par la reddition de Barcelone, Tarragone et Holstarrich, seuls points de la Péninsule qui aient offert une sérieuse résistance. Le vieux maréchal reçut, comme marque de la satisfaction du roi, le grand cordon de Saint-Louis. La France reconnut qu'il n'avait en rien déchu de son ancienne réputation militaire. Pourquoi faut-il que

ses derniers travaux aient eu pour but la destruction de la liberté chez une nation généreuse ?

CONFLANS (le marquis de), maréchal de camp, aide de camp du roi, n'a jamais fait partie d'aucune assemblée législative, et n'est pas d'un âge assez avancé pour avoir joué aucun rôle dans les événements politiques qui ont précédé la restauration. Il fait partie des soixante-seize pairs nommés par la dernière ordonnance.

CONTADES (Érasme-Gaspard, comte de), né le 12 mars 1758, était colonel de cavalerie lorsque les premiers événements de la révolution le déterminèrent, en 1791, à passer sous les drapeaux du prince de Condé. Il fut nommé, à Coblenz, aide de camp de Monsieur, depuis Louis XVIII, et fit en cette qualité la campagne de 1792. M. de Contades faisait partie, comme maréchal de camp, de la malheureuse expédition dirigée sur Quiberon, et commandée par le marquis de Puisaye. Il fut nommé, en 1815, successivement, lieutenant général et pair de France. Nous croyons pouvoir affirmer que le noble pair n'est point le partisan du régime constitutionnel.

CORBIÈRE (Jacques-Joseph-Guillaume, comte), né à Amanlis, près de Rennes, en 1767, d'une famille de laboureurs. Il ne semblait pas, par sa naissance, destiné à devenir un jour le patron de l'aristocratie, ni par ses moyens naturels fait pour s'élever à l'un des premiers postes de l'État. L'honnête laboureur qui donna le jour au noble comte, borna d'abord son ambition à procurer à son fils une cure de campagne. Dans cette intention, il fit faire quelques études au jeune Corbière, qui abandonna bientôt l'état ecclésiastique pour le barreau. Ses débuts au parlement de Rennes furent obscurs, et il ne parvint à se faire quelque réputation que vers la fin de notre révolution, au moment où la mort avait frappé les plus célèbres avocats de son pays. M. Corbière dut bientôt, à son mariage avec la veuve du célèbre constituant Chapelier, un commencement de fortune, qui ne l'empêcha pas de continuer avec assiduité l'exercice de sa profession d'avocat. La seconde restauration, et l'effervescence qui la suivit, tira inopinément l'avocat breton du fond de sa province pour le lancer sur un autre théâtre. L'exaltation royaliste qu'avait témoignée M. Corbière, le fit appeler à la

chambre de 1815, qualifiée depuis du nom d'*introuvable*. Là, il s'attacha au char de M. de Villèle, devenu, on ne sait trop comment, l'un des chefs de la majorité; une liaison politique fort étroite s'établit dès-lors entre eux, et ces deux hommes, doués de peu de talents, obtinrent bientôt une extraordinaire influence sur une portion de l'assemblée, par une obstination systématique qui passe pour de l'énergie aux yeux du vulgaire. Dans cette singulière association, M. de Villèle tenait le premier rang : c'était l'Achille du côté droit, mais l'avocat breton était son Patrocle. Ils parvinrent à se rendre complètement maîtres d'un parti dont, pendant plusieurs années, ils furent les représentants et les chefs. Dans la session de 1815 ils dictèrent les décisions de la majorité. Après l'ordonnance du 5 septembre, ils formèrent le noyau de cette opposition si faible à la tribune, si forte dans les antichambres, qui, après avoir été toujours vaincue, devint enfin toute puissante. En 1820, après qu'un ministère faible et inhabile eut sacrifié aux contre-révolutionnaires une loi d'élection nationale, et commencé ainsi à saper l'édifice des libertés publiques, le parti triomphant demanda l'intro-

duction de ses deux chefs dans le conseil. Le ministère céda, et s'adjoignit pour collaborateurs les hommes qui avaient le plus grand intérêt à le renverser. M. Corbière, ministre sans portefeuille, fut chargé de l'instruction publique : c'était dire à la France que le règne de l'ignorance et des ténèbres allait commencer. Cependant l'œuvre de la faction n'était pas accomplie ; il restait un dernier pas à faire ; les élections de 1822 le décidèrent : M. Corbière fut chargé du portefeuille de l'intérieur. M. de Villèle et lui s'adjoignirent, en le décorant de la simarre de garde des sceaux, un homme plus obscur qu'eux-mêmes, M. Peyronnet, avocat de Bordeaux, qui les seconda merveilleusement dans leurs projets de contre-révolution. Nous verrons, à l'article *Villèle*, les œuvres de ce triumvirat. M. Corbière n'était que la seconde personne de cette trinité déplorable ; nous ne pouvons parler ici que de ce qui lui est particulier. Destitutions en masse, circulaires électorales menaçantes, proscription de l'enseignement mutuel, acharnement brutal contre la littérature, les gens de lettres, les sciences et les savants, tel fut le règne de M. Corbière. Il disait que cinquante francs par mois et

un grenier sont plus que suffisants pour un homme de lettres, et il travaillait à réaliser cet heureux avenir. Il détruisait l'ancienne faculté de médecine pour quelques espérances d'écoliers, et rayait de la liste des professeurs des hommes tels que les Chaussier, les Dubois, les Boyer, etc. Il enlevait violemment à leurs fonctions des hommes justement honorés, et ne rougissait point de *destituer* le vertueux Laroche-foucault-Liancourt de la présidence de sociétés de bienfaisance qu'il avait fondées. Il repoussait du professorat les candidats présentés par les académies, pour y introduire ses protégés et ses complaisants; enfin aucune poursuite n'apprenait à la France que le ministère fût étranger au bâillon du colonel Dufay, aux violences exercées sur le jeune Magallon, traîné dans les cachots de Poissy, enchaîné au bras d'un galérien lépreux, et à la profanation du cercueil du vertueux Liancourt. Tel a été, nous le répétons, le règne de M. Corbière ! Nous examinerons, à l'article du président du conseil dont il était membre, comment ses actes se rapportaient à un plan vaste et long-temps combiné : qu'il nous suffise de les indiquer ici.

La session de 1827 fut une époque de crise pour la

France et pour le ministère vandale : le triumvirat avait senti le poids de la haine qui pesait sur lui : il était décidé à lutter à force ouverte contre la France. Ses projets échouèrent ; une ombre de représentation nationale lui livrait tout ce qu'il demandait de nos droits et de nos libertés ; mais cette chambre, chargée de haine et de mépris, avait peine à se défendre elle-même contre l'opinion publique. D'ailleurs, la chambre haute refusait de s'associer à ces saturnales de l'arbitraire. Au milieu de ces circonstances sinistres, une revue de la garde nationale plaça le roi en présence de son peuple ; des cris d'amour s'élevèrent dans les airs pour accueillir le monarque ; mais en même temps des plaintes sortirent des cœurs opprimés, et protestèrent contre les actes d'un ministère coupable.

L'expression des sentiments des Parisiens épouvanta les chefs de la contre-révolution ; ils voulurent pourtant essayer encore un acte de vengeance. La garde nationale fut licenciée, et la France apprit, par une ordonnance signée Corbière, que la population parisienne avait mérité les ressentiments du trône. Après ce grand attentat, d'autres attentats suivirent ; une censure, plus

brutalement vexatoire que toutes les autres censures, fut instituée. On prépara dans l'ombre, sous sa protection, la mutilation de la majorité de la chambre haute. Soixante-seize nouveaux pairs, partisans et amis des ministres, furent lancés dans la chambre héréditaire, pour y réduire au silence l'opinion nationale; en même temps la chambre des députés fut dissoute. On espérait se délivrer par la ruse et par la violence de la faible mais courageuse opposition qui y avait brillé: l'attente du triumpvirat fut trompée: les électeurs reprirent courage, et une chambre nationale remplaça la chambre vandale: dès-lors, le règne de MM. Corbière et consorts fut terminé. Nous ne parlerons pas ici du sang versé dans Paris aux derniers jours de leur puissance. Cette horrible catastrophe viendra plus naturellement quand nous développerons tout leur système. Nous renvoyons également à l'article *Villele* ce que nous avons à dire de la courageuse accusation lancée contre eux du haut de la tribune nationale par l'honorable Labbey de Pompières. Contentons-nous de dire qu'une ordonnance du 4 janvier 1828 nous a enfin délivrés de l'administration qui a si long-temps pesé sur nous.

M. Corbière a, pendant le cours de son ministère, obtenu le titre de comte et le grand cordon du Saint-Esprit. En quittant ce ministère il a été promu à la pairie, et a obtenu une pension de douze mille francs. Puissent ces honneurs et ces richesses le consoler de la haine qui le suit dans sa retraite!

M. Corbière passe, parmi les hommes de son parti, pour un grand orateur; nous ne devinons pas à quelles qualités il a dû cette réputation. Sans études politiques, sans profondeur dans les idées, sans connaissance des hommes ni des choses, il a un style lâche et trivial, un débit brusque et saccadé qui font souffrir ceux qui l'écoutent; il ne possède pas même ces défauts brillants qui séduisent le vulgaire; et si ce n'est son imperturbable assurance, nous ne lui reconnaissons aucun des dons qui permettent d'aborder la tribune. Quelques-uns lui accordent une qualité, la finesse; mais cette finesse tortueuse qui sympathise si bien avec les goûts de son collègue M. de Villele. On assure qu'il faut attribuer à ses conseils les manœuvres clandestines, les vengeances sourdes qui ont signalé d'une manière si déplorable l'époque de son administration. D'autres prétendent qu'il est,

comme Figaro, paresseux avec délices, et que souvent il a remis les affaires au lendemain, préférant aux soins de l'empire une promenade bibliographique sur nos quais où l'antique libraire étale la variété de ses trésors enfumés.

CORNET (Mathieu-Augustin, comte), né à Nantes le 19 avril 1750; il fit ses premières études au collège de l'Oratoire de cette ville. Quelques succès engagèrent ses parents à l'envoyer au collège d'Harcourt, où il fut le condisciple d'hommes qui se sont fait un nom dans les lettres, les sciences et la politique. La mort de son père et celle d'un frère aîné l'obligèrent à revenir dans sa famille, et, bientôt après, à faire un voyage à Saint-Domingue pour y assurer des recouvrements importants; son peu de goût pour la profession du commerce que sa famille exerçait l'engagea à traiter d'une charge de receveur des louages de l'évêché de Nantes. Il fut nommé par Louis XVI, en 1787, l'un des échevins de cette ville; en 1790 le collège électoral du département de la Loire-Inférieure le nomma membre du directoire de ce département.

Les charges de finances ayant été supprimées, M. Cor-

net prit le parti de se retirer à Beaugency, petite ville du département du Loiret, où il s'était marié en 1774. Il y fut nommé assesseur du juge de paix et président du bureau de conciliation. Dénoncé, incarcéré et traduit à Paris, il ne dut la vie qu'au 9 thermidor. Son caractère soutenu de modération ne lui permit pas de prendre la moindre part à la réaction qui eut lieu après cette journée, et lui attira même de nouvelles persécutions qui, l'ayant mis en évidence dans le département du Loiret, le firent nommer, en l'an VI, membre du conseil des anciens. Il présida ce conseil, et y fit quelques rapports assez importants; il y combattit diverses propositions de lois, entre autres celle qui était relative à la mise en jugement des naufragés de Calais et la loi des otages. Comme président de la commission des inspecteurs du conseil des anciens, il fit fermer la salle du manège qui se trouvait dans l'enceinte privilégiée de ce conseil, et fit le rapport du 18 brumaire an VIII, suivi par le décret qui transférait les deux conseils à Saint-Cloud, et remettait le commandement de la force armée entre les mains de Bonaparte.

Après la constitution de l'an VIII, M. Cornet fut nom-

mé successivement sénateur, comte de l'empire et grand officier de la Légion-d'Honneur. Après avoir concouru aux actes du sénat, qui déclaraient la déchéance de Napoléon, il fut, en 1814, élevé à la pairie, où il reprit sa place après les cent jours, pendant lesquels il s'était éloigné du théâtre des affaires politiques.

CORNUDET DES CHOMETTES (Joseph, comte), né à Crocy (Creuse) en 1752, suivit dès sa jeunesse la carrière du barreau. En 1789 il adopta avec chaleur les principes de la révolution, et fut nommé d'abord procureur-syndic du district de Felletin, et ensuite député à l'assemblée législative, où il siégea à gauche et vota avec les amis de la liberté. Il passa dans l'obscurité la plus complète l'ère de la terreur, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1797, époque à laquelle il entra au conseil des anciens. M. Cornudet représenta dans ce conseil cette classe d'hommes qui, sans enthousiasme politique, sans principes arrêtés, se lancèrent au milieu du torrent révolutionnaire pour recueillir les débris échappés de tous les naufrages. Il fut l'un des chefs du parti qui cachait ses desseins ambitieux sous le voile de la modé-

ration. Membre de la commission des inspecteurs de la salle, à l'époque du 18 brumaire, il fut l'un des plus ardents promoteurs de cette journée. Il fit le premier la motion de la translation du corps législatif à Saint-Cloud, s'opposa au renouvellement du serment prêté à la constitution, refusa d'expliquer les motifs de la translation, et fit enfin traîner la séance en longueur jusqu'à l'accomplissement du coup d'état. M. Cornudet fut nommé membre de la commission législative chargée de réformer la constitution, c'est-à-dire de la détruire. Cette place, et le rôle qu'il avait joué dans la journée du 18 brumaire, lui valurent le rang de sénateur. C'est en cette qualité qu'il demanda, en 1804, l'abolition du tribunal. « Il faut fermer sans retour la place publique aux Gracques », disait-il en proposant cet acte arbitraire ; et ses collègues ne trouvèrent rien de ridicule dans ce désir de fermer la place publique aux Gracques quand Napoléon était tout puissant. M. Cornudet fut nommé grand'croix de la Légion-d'Honneur, comte de l'empire, etc. En 1814 il vota pour la déchéance de Napoléon, et fut créé pair de France l'année suivante. Il conserva sous l'empereur son

titre de pair de France, ce qui le fit exclure de la chambre haute après la seconde restauration. M. Cornudet a été de nouveau élevé à la dignité de pair sous le ministère de M. Decazes. Il a, dit-on, depuis, toujours voté avec l'opposition constitutionnelle.

** COUCY (Jean-Charles, comte de), né en Champagne en 1746, embrassa l'état ecclésiastique, et fut, en 1776, aumônier de Marie-Antoinette. Au commencement de la révolution il était évêque de la Rochelle. Il émigra, et, en 1801, envoya au pape la démission de son titre et de sa dignité. Rentré en France à la restauration, il fut peu de temps après pourvu du siège épiscopal de Reims, où il est mort en 1824.

COUDRAY (le marquis Boissy du). Il fut élevé à la pairie le 17 août 1815, par suite du dévouement qu'il avait montré dans les cent jours pour la légitimité. Nous ignorons quelle est la nature de ses votes, et nous nous garderons de hasarder une opinion à cet égard.

COURTARVEL (le comte de), chevalier de Malte, et capitaine de cavalerie avant la révolution, fut nommé, au retour du roi en 1814,

officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et lieutenant général en disponibilité. Envoyé en 1815 à la chambre des députés par le département d'Eure-et-Loir, il vota avec la fougueuse majorité de cette assemblée trop célèbre. En 1820, M. Courtarvel vota toutes les lois d'exception qui ont préparé l'avènement du ministère Villèle. En 1824, lorsqu'à l'aide des fraudes électorales on eut retrouvé la chambre introuvable, M. de Courtarvel fit partie de ces députés qui répondaient aux périlleux arguments par ce cri : *Nous sommes trois cents*. Cette ligne de conduite devait le faire inscrire sur la liste des soixante-seize nouveaux pairs, appelés comme dernière réserve dans la chambre haute par le triumvirat désastreux.

COURTARVEL - PEZÉ (Claude-René, comte de), né à Chartres en 1761, ancien chevalier de Malte, Il fut admis à 14 ans au nombre des pages de Marie-Antoinette, reine de France, et fut ensuite envoyé en Corse, où il fit ses premières armes sous le gouvernement du comte de Marbeuf. Louis XVI le nomma, à son retour, capitaine de dragons au régiment de Penthievre. Nommé colonel et chevalier de Saint-

Louis en 1814, il reçut peu d'années après le brevet d'officier général.

Le comte de Courtarvel reçut de ses concitoyens d'Eure-et-Loir des marques constantes d'attachement et de considération ; ils le nommèrent membre de la chambre des députés en 1816, et il en fit partie jusqu'au 23 décembre 1823, époque où, en récompense de ses services militaires et administratifs, il fut élevé à la dignité de pair. Il siégea toujours au côté droit de la chambre des députés, et s'y montra le constant défenseur des droits de la couronne et des libertés légales du pays. Lors du dégrèvement des contributions dont le département d'Eure-et-Loir était surchargé, on le vit avec zèle et succès prendre sa défense. Il prit, à diverses reprises, la parole sur la loi du recrutement, sur celle de la presse, en 1819, sur les voies et moyens du budget. On n'a point oublié sa défense de la ville de Chartres, qu'une pétition partie de Milan accusait d'avoir démoli un monument élevé à la gloire du jeune général Marceau, tué à 23 ans à Altenkirck. Louis XVIII avait nommé, le 22 avril 1821, le comte Courtarvel-Pezé gentilhomme honoraire de sa chambre.

* CRILLON (François-Félix-Dorotheé, BALBES de BERTON, duc de), né à Paris en juillet 1748, entra au service à l'âge de douze ans, comme aide de camp de son père, lieutenant général. En 1782 il assista comme brigadier aux sièges de Mahon et de Gibraltar, après lesquels il fut promu au grade de maréchal de camp. Député en 1789 aux états-généraux, il y siégea, et vota avec la majorité de la noblesse, sans montrer cependant un éloignement trop prononcé pour le nouvel ordre de choses. En 1792 il servait comme lieutenant général dans l'armée de Luckner, lorsqu'un acte d'accusation fut porté contre lui pour avoir entretenu des correspondances avec les émigrés. Il parvint à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et à passer en Espagne, d'où il ne rentra qu'après la création du gouvernement consulaire.

Il fut compris dans la première nomination de pairs de France, qui eut lieu après la restauration, et mourut le 27 janvier 1820.

CRILLON (Marie-Gérard-Louis-Félix-Rodrigue, marquis de), né à Paris le 15 décembre 1782, était, avant la restauration, aide de camp de l'un de nos plus célèbres maréchaux. Bien qu'il con-

nût peu la discipline militaire, il fut nommé colonel en 1814, maréchal de camp peu de temps après, et fit en cette qualité la dernière guerre d'Espagne, après laquelle il fut élevé au grade de lieutenant général. Il a pris, à partir de janvier 1820, séance à la chambre des pairs, où nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'est pas un des soutiens des innovations réclamées par le siècle.

CROIX (Charles-Marie, comte de), né le 15 octobre 1760, entra fort jeune au service, et fut, en 1789, nommé député aux états-généraux par la noblesse d'Artois. Loin de repousser les innovations dont la France sentait le besoin, il se joignit à la minorité de la noblesse qui, réunie au tiers-état, forma l'assemblée nationale. Après cette session, M. le comte de Croix, retiré dans ses terres, ne prit plus aucune part aux affaires publiques, jusqu'en 1803, où il fut nommé président du collège électoral de Sambre-et-Meuse. Nommé sénateur en 1813, il fut, après la première restauration, élevé à la pairie, refusa de prendre séance à la chambre héréditaire des cent jours, où Napoléon l'avait appelé; et y rentra après le retour des Bourbons, pour y être en

même temps le défenseur de la monarchie et des libertés constitutionnelles.

CROY (le comte de), descendant de l'une des plus anciennes et des plus illustres familles aristocratiques de France, ne dérogea pas de son antique noblesse en adoptant les principes constitutionnels; cependant il a obtenu, sous le régime de la charte, tous les honneurs auxquels il aurait pu prétendre sous l'ancien régime. Cardinal, archevêque de Rouen, pair de France, grand-croix de la Légion, le vénérable prélat ne doit peut-être pas personnellement trouver de plausibles raisons de se plaindre du sort. Cependant un zèle, que le respect ne nous permet pas d'appeler outré, lui a fait publier un mandement peu en harmonie avec les principes de tolérance reconnus par notre pacte fondamental. Chose étrange! même sous le ministère Villèle, M. de Croy a été regardé comme trop ultramontain et comme ennemi trop prononcé des libertés civiles et religieuses.

* **CROY** (Augustin-Philippe-Emmanuel, duc de), prince de l'empire, né le 3 novembre 1765, émigra au commencement de la révolution. Rentré seulement en

CROY

1814, il fut élevé à la pairie la même année, et mourut en 1822, laissant pour héritier de ses titres et de sa pairie son fils aîné.

CROY (Alfred, duc de), né le 22 décembre 1789, grand d'Espagne de première classe et prince de l'empire. Il a épousé, en 1819, la princesse de Salm-Salm, et fait partie du nombre des princes auxquels le titre d'*altesse sérénissime* a été accordé par l'empereur d'Autriche.

CROY (Joseph-Auguste-Maximilien, duc d'Havré et de), né le 12 octobre 1744, était colonel à vingt ans et maréchal de camp, lorsqu'en 1791 il émigra pour ne rentrer qu'à la première restauration, époque à laquelle il fut nommé lieutenant-général et pair de France. On doit présager, par ces antécédents, quels doivent être son vote et ses opinions.

CROY - SOLRE (Emmanuel-Maximilien, prince de), cousin du précédent, est l'un des soixante-seize pairs nommés par l'ordonnance du 5 novembre 1827. Créé maréchal de camp en 1814, il commandait en 1819 le département de la Somme, qui le porta à la députation nationale l'année suivante. Il en fit partie jusqu'en 1827 in-

CUR

91

clusivement; il siégea constamment à la droite et vota pour toutes les lois d'exception.

** **CRUSSOL** (Alexandre-Charles - Emmanuel, bailli de), né le 5 juillet 1745; fut attaché dès sa jeunesse à la maison militaire de Monsieur, aujourd'hui Charles X, était maréchal de camp lorsqu'il émigra en 1791, et fut fait lieutenant général à l'armée des princes. Rentré à la première restauration, il fut élevé à la pairie le 4 juin 1814, et mourut sans enfants, dans le mois de décembre de l'année suivante.

CURIAL (Philibert-Jean-Baptiste - Joseph, comte), né à Saint-Pierre d'Albigny le 21 avril 1774, embrassa fort jeune la carrière des armes; se distingua dans la célèbre campagne d'Egypte, où il obtint le grade de chef de bataillon en 1799. Nommé colonel du 88^e de ligne en 1804, il associa son nom à toutes les grandes journées qui ont rendu si illustre notre vieille armée. A Austerlitz, il devint colonel-major dans la garde impériale, colonel-commandant après Eylau, et général de brigade sur le champ de bataille de Friedland; enfin la guerre de Russie lui valut le grade de géné-

ral de division. Il se couvrit d'unegloire nouvelle en 1813, principalement à Hanau et à Wachau, et fit avec honneur cette désastreuse campagne de France, où des prodiges de valeur et de talents militaires ne purent rien contre le nombre. A la restauration, M. Curial, conservé dans ses grades, honneurs et dignités, fut en outre nommé pair de France et gouverneur de la 19^e division militaire. Dans les cent jours il reprit du service, et combattit vaillam-

ment à Waterloo. Après la seconde restauration il entra en possession de ses places. En 1823, le général Curial prit une part active à l'expédition d'Espagne. Il se distingua surtout à Molinos-el-Rey. Ce général est un militaire plein de talents ; pair de France, nous ignorons ses principes et ses opinions. Le général Curial est gendre de M. Beugnot : l'esprit et le courage se trouvent ainsi naturalisés dans la même famille.

D

DALBERG (Émérig-Joseph, duc de), né à Mayence en 1773, fit d'excellentes études à l'université de Göttingue, et fut ensuite envoyé à la cour de Vienne pour y étudier la diplomatie comme secrétaire de la chancellerie. Son oncle, Charles-Théodore, électeur de Mayence, s'étant déclaré pour la France dans la conflagration qui menaçait l'empire germanique, le jeune baron de Dalberg fut frappé d'un sceau de réprobation. D'ailleurs, son esprit élevé et ses connaissances étendues étaient en contradiction avec le système étroit du cabinet de Vienne. Il servit successivement le roi de Bavière en qualité de conseiller de collège, et le margrave de Bade comme

ambassadeur en France. Dans ces hautes fonctions le jeune diplomate s'attira l'amitié de M. de Talleyrand. Cet homme d'Etat lui fit épouser mademoiselle de Brignolle, que sa fortune et sa beauté faisaient également rechercher de toute la cour de France. M. de Dalberg dut également à l'amitié de M. de Talleyrand le poste de ministre des finances du prince de Bade. Il fut employé par l'empereur Napoléon aux négociations qui précédèrent son mariage avec Marie-Louise : cette circonstance acheva de décider sa fortune. L'empereur récompensa l'heureux succès de sa négociation par les titres de duc et de conseiller d'Etat, et par une dotation de quatre

millions de francs : l'heureux négociateur se fit alors naturaliser Français. M. de Dalberg partagea la disgrâce de M. de Talleyrand, et se retira de la cour en même temps que son protecteur. Dès-lors s'ourdissait contre Napoléon une sourde opposition qui ne servait pas à le perdre, mais qui était prête à profiter de ses revers. MM. de Talleyrand et de Dalberg furent du nombre de ces prudents ennemis du régime impérial. Leur mécontentement éclata hautement le jour même de l'entrée des alliés à Paris ; aussi tous les deux furent-ils nommés membres du gouvernement provisoire qui s'organisa alors. M. de Dalberg fut adjoint au prince de Talleyrand, comme ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne. En cette qualité, il signa le manifeste des puissances contre Napoléon. Cette conduite lui a été vivement reprochée : sa signature au bas d'un tel acte a rappelé que l'ex-empereur avait été le bienfaiteur du noble duc. Nous nous bornons à rapporter les faits. Si l'on voulait déverser le blâme sur tous les hommes dont la conduite politique a varié suivant les circonstances, bien peu de Français ayant traversé la révolution seraient à l'abri de reproche. Pour nous, génération nouvelle, étran-

gers aux excès et aux fautes de nos devanciers, ne les frappons pas d'un blâme trop rigoureux, bornons-nous à remercier la fortune de nous avoir fait naître assez tard pour profiter de leur exemple ! Détestons l'hypocrisie politique et le manque de foi, sans poursuivre de notre mépris les hommes que de difficiles circonstances ont rendus coupables ! Dans les *cent jours*, M. de Dalberg fut banni, et ses biens furent confisqués. A la seconde restauration il obtint, comme réparation de la proscription qu'il venait d'encourir, le grand cordon de la Légion-d'Honneur, le titre de pair de France et de grandes lettres de naturalisation. M. de Dalberg reste éloigné de la tribune et fait peu parler de lui ; cependant on le regarde généralement comme l'un des pairs qui n'ont pas cessé de faire partie de l'opposition constitutionnelle.

DALMATIE (Nicolas-Jean-Dieu SOULT, duc de), maréchal de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Fils d'un notaire du village de Saint-Amand, dans le Rouergue, et condamné par une ordonnance de Louis XVI, à mourir avec les gaulons de sous-officier d'infan-

terie, Soult ne pouvait que se précipiter avec ardeur dans la carrière que la révolution ouvrit à sa juste ambition et à ses talents. Entré dans un bataillon de volontaires du Haut-Rhin, il ne tarda pas à y être promu au grade d'adjutant-major. Dès-lors, attaché à l'éclat de nos armes, et grandissant avec notre gloire militaire, sa fortune lui permit de déployer à chaque campagne de nouveaux moyens de parvenir, de mériter à chaque succès de nouvelles récompenses. Nommé, en 1774, général de brigade, il fit en cette qualité la campagne d'Italie, et se trouva au blocus de Gènes avec Masséna. Mais bientôt de nouvelles destinées s'ouvrirent pour la France, la couronne civique ne suffit plus à ses défenseurs, et des distinctions monarchiques devinrent l'apanage de ceux qui avaient versé leur sang pour les proscrire. Nommé maréchal de France à l'avènement de Napoléon, Soult contribua puissamment à la conquête du royaume de Naples. Après la bataille de Friedland, il passa en Espagne avec Napoléon, et y détruisit l'armée d'Estramadure. Nommé au commandement de l'armée du Portugal à la place de Junot, il remporta, contre un ennemi supérieur en nombre, la ba-

taille d'Oporto, et opéra sa jonction avec le corps de Victor, le lendemain de la bataille d'Almonacid. On n'a pas oublié les bruits, peut-être dénués de fondement, qui circulèrent à cette époque sur sa conduite en Portugal, et que nous ne croyons pas devoir répéter. Mais un auteur anglais, M. Robert Southey, dans son histoire de la guerre de la Péninsule, raconte fort au long de prétendues démarches qui, à son dire, auraient excité au plus haut point le courroux de Napoléon, et motivé le rappel du maréchal. Nous nous bornons à reproduire quelques passages que nous nous plaisons à attribuer à la haine qu'un écrivain anglais et Tory doit naturellement porter à l'un des plus heureux enfants de la révolution française.

« Il se trouva, dit M. Southey, parmi les Portugais « qui avaient trahi la cause « de leur pays, quelques individus qui prêtèrent les « mains au dessein formé par « Soult, de devenir roi de « la Lusitanie septentrionale. « Une députation de douze « habitants de Braga se rendit « chez le maréchal, et fit « publier, avec la relation « de ce qui s'était passé à « l'entrevue, une proclamation aux Portugais... L'ancien gouvernement, disait « cette pièce, a été indifférent

« à tout, si ce n'est à l'aug-
 « mentation de ses propres
 « revenus. La maison de Bra-
 « gance a cessé d'exister, et
 « la Providence, qui veille à
 « nos destinées, a envoyé
 « parmi nous un homme qui
 « n'a d'autre but que la gloire,
 « qui ne désire employer le
 « pouvoir que lui a confié
 « Napoléon, qu'à nous af-
 « franchir de l'anarchie qui
 « nous menace. Qu'atten-
 « dons nous pour nous réu-
 « nir autour de lui, pour le
 « proclamer le libérateur de
 « la patrie? L'empereur des
 « Français nous prêtera son
 « appui, et s'applaudira de
 « voir un de ses lieutenants
 « devenir notre souverain...
 « On sent qu'une adresse
 « semblable ne put être pu-
 « bliée dans un journal sou-
 « mis à l'administration fran-
 « çaise, sans l'autorisation du
 « maréchal. Dans une autre
 « circonstance, donnant au-
 « dience à une seconde dé-
 « putation, il s'étendit fort
 « au long sur les bienfaits
 « qu'un prince français au-
 « rait la facilité de répandre
 « sur le Portugal. Quant à
 « moi, ajouta-t-il, j'éprouve
 « la reconnaissance que je
 « dois pour vos dispositions
 « à mon égard, mais il ne
 « dépend pas de moi d'y ré-
 « pondre. Il avait cependant
 « tellement compté sur l'exé-
 « cution de ce projet, que
 « déjà des proclamations an-

« nonçant son avènement,
 « avaient été répandues. Il
 « fut fort heureux, cepen-
 « dant, pour les Français qui
 « avaient figuré dans cette
 « affaire, de ne l'avoir pas
 « poussés plus loin. Un des
 « aides de camp du maré-
 « chal fut appelé à Paris;
 « Napoléon lui témoigna
 « dans les termes les plus
 « durs, son mécontentement,
 « et finit par ces mots : Si
 « vous aviez fait un pas de
 « plus, je vous faisais fusil-
 « ler. »

Quoi qu'il en soit, le ma-
 réchal ne tarda pas à être
 rappelé à la grande armée,
 dont il commandait le centre
 en 1813, à la bataille de
 Bautzen. Rentré en Espagne
 pendant l'armistice dont les
 souverains alliés profitèrent
 pour préparer leurs moyens
 d'invasions, il sut y mériter
 sans contredit ses plus beaux
 titres de gloire, et devant une
 armée ennemie, infiniment
 supérieure en nombre, abon-
 damment pourvue de tous
 les moyens de vaincre, et
 soutenue par la population,
 il ne céda le terrain que pied
 à pied, faisant payer par des
 pertes énormes, au héros
 improvisé de l'Angleterre,
 chaque pas et chaque pré-
 tendu succès. Cette campagne
 se termina par la bataille de
 Toulouse, qui couronna une
 série de trente ans d'exploits,
 et où vingt mille Français

soutinrent les efforts de cent mille combattants.

Le maréchal était ministre de la guerre lorsque l'apparition soudaine de Napoléon vint mettre en question la légitimité démontrée bientôt après à Waterloo. On lui reprocha d'avoir trop perdu de vue, pendant son ministère, les principes auxquels il devait son élévation, et que devait cependant lui rappeler journellement la conduite de gens qui, de leur côté, n'avaient rien oublié ni rien appris. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet, il se retira d'abord dans ses foyers, et passa à Dusseldorf dans les premiers mois de 1816. Depuis cette époque il n'a joué aucun rôle politique jusqu'au 5 novembre 1827, date de son élévation à la pairie.

Nous devons citer un propos attribué au maréchal, et que nous ne garantissons pas. On assure qu'il dit le lendemain du licenciement de la garde nationale : *L'autorité croit avoir fait un acte de vigueur, ce n'est au plus qu'une demi-mesure. Pour que le licenciement eût l'air de quelque chose, il fallait, après la revue, faire déposer les armes en faisceaux, les faire ramasser par des troupes de ligne commandées d'avance, rompre les rangs, et dire aux légions : Vous pouvez vous retirer, nous n'avons plus be-*

soin de vous. Si le maréchal a émis cette opinion, il avait sans doute présente à l'esprit l'inflexible volonté de son premier maître ; mais il avait oublié sans doute que ce n'est point par des actes de vigueur que nos souverains cherchent à affermir leur trône constitutionnel, et à mériter notre amour.

M. le maréchal Soult paraît avoir renoncé aux rêves de gloire et d'ambition, et désormais ses pensées semblent tournées vers le ciel : le public parisien n'a pas vu sans édification l'un de nos plus célèbres guerriers remplissant avec une scrupuleuse piété ses devoirs de religion, accompagnant les processions, et dans les églises abaisissant devant l'être suprême son front couronné de lauriers. D'ailleurs les sentiments que manifeste le noble maréchal ne lui sont pas venus tout à coup, et comme par une inspiration : depuis longtemps ils étaient dans son cœur ; on n'a point oublié qu'à l'époque où, général en chef, il exerçait en Espagne un pouvoir illimité, il a constamment protégé les temples du Très-Haut, et soustrait les objets du culte aux mains des impies et des profanes.

DAMAS-CRUX (Étienne, duc de), d'une famille qui se prétend descendre des rois

DAM

de Jérusalem, est né en 1753. Il fit la guerre dans l'Inde contre les Anglais, avant la révolution, et fut fait prisonnier; mais après la paix il était revenu en France, et avait été nommé colonel du régiment de Vesin. Ennemi prononcé de la révolution, comme tout ce qui porte le nom de Damas, il émigra dès son principe, et entraîna avec lui les officiers de son régiment. Il fit la campagne de 1792, forma en 1794 une légion avec laquelle il débarqua dans les départements de l'ouest, et qui périt presque entièrement à l'affaire de Quiberon, le 3 thermidor an III. Il fut nommé maréchal de camp par Louis XVIII, et passa, en 1795, dans l'armée de Condé avec les débris de sa légion. Attaché ensuite au duc d'Angoulême en qualité de gentilhomme d'honneur, il l'a accompagné à Mitau, à Varsovie, en Angleterre, et n'est rentré en France qu'en 1814. Il est aujourd'hui lieutenant général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis, gouverneur des 11^e et 20^e divisions militaires, premier gentilhomme de la chambre du dauphin, et, depuis le 17 août 1815, pair de France. Le titre de duc, également, ne lui a été conféré par le roi qu'en 1816. On accuse

DAM

97

en général M. le duc de Damas-Crux d'apporter plus de zèle que de sagesse dans son service auprès du prince auquel il est attaché, et d'avoir notamment, en mars 1815, dans diverses missions dont il fut chargé par S. A. R. dans le midi, gravement compromis ses intérêts et sa cause.

DAMAS (le comte Charles de), lieutenant général des armées du roi, commandant de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur, commandant de la 18^e division militaire, servait en qualité de colonel dans la guerre d'Amérique, et fut ensuite commandant du régiment des dragons de *Monsieur*, comte de Provence, à l'époque de la révolution; arrêté à Varennes avec le roi, qu'il accompagnait, il fut d'abord conduit dans les prisons de Verdun, puis transféré à Paris, décrété d'accusation, et allait être jugé par la haute cour d'Orléans, quand l'acceptation de la constitution par le roi et l'amnistie générale qui en fut la suite vinrent le rendre à la liberté. Il en profita pour émigrer peu de temps après et aller prendre du service dans l'armée des princes, avec lesquels il fit la campagne de 1792. En 1795, réuni à M. le duc de Choiseul, qui

avait organisé une légion de hussards presque entièrement composée d'émigrés, ils s'étaient embarqués sur deux vaisseaux anglais, sous pavillon danois, pour se faire transporter sur les côtes de la Bretagne; mais un coup de vent contre lequel ils essayèrent inutilement de lutter, les poussant sur le rivage de Calais, les y fit échouer le 23 du mois de brumaire; ils furent faits prisonniers. Leur position semblait aussi désespérée que possible, puisque, indépendamment des armes dont chacun d'eux avait été trouvé nanti, l'engagement de chaque soldat était conçu dans ces termes : « Régiment « de *Choiseul-Hussards*; je « m'engage de ma propre « volonté pour servir pendant toute la guerre contre « les régicides français, dans « le régiment de *Choiseul*, « au service de S. M. B.; je « déclare avoir reçu pour « mon engagement 6 livres « (sterling), dont je suis « content et satisfait. » Toutefois, tel était alors en France le changement opéré dans les esprits par le 9 thermidor et par la réaction qui le suivit, que, de toutes parts, s'éleva, en faveur des naufragés de Calais, un cri d'intérêt et de miséricorde que le gouvernement lui-même n'osa point braver. L'affaire fut traînée en lon-

gueur; soumise successivement à divers tribunaux, à diverses discussions sans résultat définitif, elle atteignit enfin le 18 brumaire; et le gouvernement des consuls, jaloux de saisir une occasion de satisfaire l'opinion publique, et de donner en même temps à ses ennemis un bel exemple de grandeur et de générosité, mit les naufragés en liberté. M. le comte de *Damas* regagna sur-le-champ l'Angleterre, et accompagna à l'Île-Dieu le comte d'Artois, qui, sur les prières instantes des chefs vendéens, devait les aller commander en personne. On sait comment ce projet resta sans exécution. Rentré en France avec la famille des Bourbons, M. le comte de *Damas* a été comblé par elle de toutes les grâces et de toutes les faveurs; elles ne lui auraient été contestées par personne, s'il suffisait toujours pour les mériter d'un dévouement sans aucune réserve et d'une immutabilité absolue dans ses opinions et ses sentiments politiques.

DAMAS (Ange-Hyacinthe-Maxence, baron de), né à Paris le 30 septembre 1785, fut emmené par sa famille en émigration étant encore enfant, et placé à l'école d'artillerie de Saint-Petersbourg. En 1800 il entra com-

me sous-lieutenant dans un régiment de la garde impériale russe, et y fut fait lieutenant deux ans plus tard. Ce fut avec ce grade qu'il fit la campagne de 1805 en Allemagne, et assista à la bataille d'Austerlitz; chef de bataillon dans le même corps en 1812, il fut blessé à la bataille de la Moscowa, nommé colonel peu de temps après, et fit avec ce grade les campagnes de Saxe et de France. Aussitôt après la restauration il reçut le grade de maréchal de camp, cette fois dans l'armée française. La France était, comme on voit, un pays tout nouveau pour lui; nous devons dire qu'il ne la regarda pas comme un pays conquis, et nous voudrions pouvoir rendre la même justice à tous ses compagnons d'émigration, dont la plupart n'avaient pas autant de droits que lui de nous traiter en vaincus. Pendant les cent jours, M. de Damas servit dans l'armée du midi, sous les ordres du duc d'Angoulême, et y fut fait lieutenant général. Après la seconde restauration il reçut le commandement de la 8^e division militaire (Marseille). Il déploya dans l'exercice de ses fonctions un caractère de bienveillance envers les militaires de toutes les classes et de tous les partis, une disposition à l'oubli, qui ne

purent que surprendre bien agréablement ses administrés. Les officiers le trouvèrent toujours prêt à leur accorder les demandes qui ne pouvaient compromettre sa responsabilité ou gêner les besoins du service; et si l'on reconnut dans cette disposition plutôt la protection de l'homme puissant que l'obligeante affabilité du compagnon d'armes, on ne doit voir que le résultat, et ne pas lui en savoir moins de gré. M. de Damas devait nécessairement faire partie de l'armée d'Espagne; il y commanda une division, fut chargé du blocus de Figuières, et eut le malheur d'avoir encore à combattre à l'affaire de Llers de nombreux réfugiés français, dont quelques-uns, après leur défaite, se brûlèrent la cervelle sur le champ de bataille même. On sait que M. de Damas s'engagea envers ceux qui mirent bas les armes, à faire tout ce qui dépendrait de lui pour arrêter les poursuites que devait entraîner leur présence dans les rangs espagnols; on sait qu'il s'acquitta de sa promesse avec beaucoup de loyauté, mais sans succès pour la plupart de ces infortunés qui furent condamnés à mort et exécutés. Le 19 octobre 1823, M. de Damas fut élevé à la pairie, et, l'année suivante, chargé du por-

te-feuille du ministère de la guerre, d'où il passa à celui des affaires étrangères. Dans l'un et dans l'autre, il fut trop inaperçu pour partager l'animadversion qui s'attachait à ses collègues. A la mort du duc de Rivière, le noble pair le remplaça dans la charge de gouverneur du duc de Bordeaux. Nous ne devons pas dissimuler que son éducation, ses antécédents et ses principes, le rattachent à un ordre de choses qui est à la fois l'objet de ses désirs et celui de ses votes. Mais sa constance et son immutabilité le désignent à l'estime de toutes les opinions.

DAMBRA Y (Charles), né, en 1760, d'une ancienne famille de robe, parvint de très-bonne heure aux plus hautes fonctions de la magistrature. Il remplaça, dans la place d'avocat général au parlement de Paris, le vieux Séguier, dont le jansénisme sévère avait fait trembler le palais. Le jeune magistrat prit, pour la première fois, la parole dans l'affaire Kornman, devenue célèbre par ses détails scandaleux et par le talent des deux adversaires (Bergasse et Beaumarchais). Ce début fit honneur à l'éloquence de M. Dambray; mais il le rangea parmi les ennemis, peu populaires alors, des idées nouvelles. C'est à

peu près la seule occasion que le jeune avocat général ait trouvée de se distinguer; cependant il avait obtenu une réputation de salon, qui le faisait regarder comme l'espoir de la magistrature. M. Dambray émigra en 1789, rentra en France en 1791, et vécut ignoré dans l'une de ses terres située dans l'ancienne province de Normandie. Il échappa, dans sa retraite, aux orages révolutionnaires qui frappaient tant de têtes moins illustres et moins opposées au système d'alors. Sous l'empire, M. Dambray occupa les humbles fonctions de membre du conseil général du département de la Seine, fonctions dans lesquelles un royaliste aussi sincère que M. Dambray devait souvent avoir à regretter de donner son adhésion aux pompeux éloges adressés au conquérant chéri de la fortune, à l'homme de la Providence, au restaurateur du trône et de l'autel; car tous ces titres étaient sans cesse accordés à l'empereur Napoléon par ce conseil général de la Seine, qui, son préfet en tête, s'est fait souvent remarquer par l'exagération de ses flatteries dans un temps où l'adulation était fort en vogue. M. Dambray dut participer avec plus de plaisir aux actes de ce même conseil des premiers jours d'avril 1814, actes par



lesquels l'homme du destin devenait un fou furieux, et le restaurateur du trône et de l'autel un usurpateur et un traître. Quoi qu'il en soit, aussitôt que l'ancienne famille de nos rois mit le pied sur le sol français, la faveur royale la plus signalée, la plus extraordinaire, alla trouver M. Dambray dans le conseil général de la Seine; il fut nommé chancelier de France, président de la chambre des pairs. Ce premier poste de l'Etat, cette haute magistrature ne suffirent pas à la faveur dont jouit l'ancien avocat général; il fut en outre nommé *vicomte*, chevalier commandeur des ordres du roi, directeur général de la librairie, et ministre de la justice. Tant de signes de satisfaction, qui pourraient être la récompense de plusieurs serviteurs dévoués, fixèrent l'attention; on s'étonna de les voir tomber sur M. Dambray, membre ignoré d'un obscur conseil général: aussi le bruit public attribua-t-il ces récompenses à des services cachés. On prétendit que M. Dambray avait été l'agent secret de Louis XVIII à Paris; mais ce bruit est toujours resté couvert du voile du mystère, aucun fait patent n'est venu le confirmer ou le détruire.

Le noble vicomte occupa le ministère de la justice pendant toute la durée de la pre-

mière restauration. Il fit partie de cette administration anti-populaire qui torturait la Charte pour en faire sortir la contre-révolution, et aux fautes de laquelle la catastrophe des cent jours fut imputée. Les actes particuliers de M. Dambray ne furent que trop en harmonie avec ceux du parti qu'il appuyait. On lui attribue la rédaction du préambule de la Charte, le choix de la date de cet acte célèbre, qu'il était peut-être imprudent de ne pas sacrifier; enfin l'idée de l'octroi du pacte fondamental que la nation aurait voulu être appelée à accepter, et qu'elle eût accepté avec joie et amour. On lui attribue également la malheureuse idée d'annuler les ventes des biens nationaux; mais cette dernière supposition, qu'on retrouve dans plusieurs biographies, ne repose sur aucun fait. Quoi qu'il en soit, M. Dambray, après avoir tenu à la chambre des pairs, dans les premiers jours de mars 1815, un langage digne et constitutionnel, auquel malheureusement on n'accorda pas une confiance entière, en raison de ses anciennes opinions, suivit nos princes dans leur nouvel exil. Après avoir passé quelques jours en Angleterre, il rejoignit le roi Louis XVIII à Gand, où il continua à faire partie de

son ministère. Après la seconde restauration, Louis XVIII, ayant senti la nécessité de tenir la balance entre les intérêts anciens et les nouveaux, éloigna de son ministère M. Dambray et les autres partisans trop prononcés de la contre-révolution. Le noble vicomte a, depuis lors, constamment présidé la chambre des pairs. Quoique nous soyons loin de partager ses opinions politiques, nous aimons à rendre hommage à la noble impartialité qu'il a toujours portée dans l'exercice de ses hautes fonctions. C'est surtout quand la chambre haute s'est formée en cour judiciaire que la noblesse de son caractère a pu éclater. Tous les amis de l'humanité lui sauront gré de la manière dont il a présidé l'auguste tribunal, lors du procès du maréchal Ney et de celui de la conspiration du 19 août.

DAMBRAY (Charles-Emanuel-Henri, vicomte), fils du précédent, ne remplit aucune fonction pendant les années qui précédèrent la première restauration, et fut nommé, en 1814, maître des requêtes surnuméraire. Ayant suivi la famille royale à Gand pendant les cent jours, il fut élevé à la pairie le 17 août 1815, et nommé conseiller d'État en 1822.

DAMPIERRE (le marquis Charles Picot de), est fils du général de ce nom qui périt en 1793 en commandant en chef les troupes de la république sur la frontière du nord, après la défection de Dumouriez. Il est aussi beau-frère du général Dessoles, sous les ordres duquel il a servi en qualité d'aide de camp dans la campagne de Russie et pendant les années 1814 et 1815. Enfin la pairie de M. le marquis de Dampierre date de la création de 1819. Voilà bien des motifs pour que la France nouvelle voie en lui un zélé défenseur.

DAMPIERRE (le marquis Aymar), est l'un des soixante-seize pairs nommés à la fin du ministère Villèle; il vient tout récemment de justifier cette origine éminemment populaire en s'inscrivant au nombre des membres de la société formée pour *la défense de la religion catholique*, que personne n'attaque.

** DANTZICK (François-Joseph LEFEBVRE, duc de), né à Ruffach en Alsace, le 25 octobre 1755, perdit, à l'âge de huit ans, son père, ancien hussard retiré du service, et s'enrôla; fort jeune encore, dans le régiment des gardes françaises, où il était sergent en 1788. Lors du licenciement de ce corps, il

entra dans le bataillon des Filles Saint-Thomas, et fut blessé deux fois en protégeant, à la tête d'un détachement, la rentrée de la famille royale aux Tuileries, après qu'elle eut tenté vainement de se rendre à Saint-Cloud. A partir de la révolution, Lefebvre parcourut rapidement les grades inférieurs et fut employé comme général de brigade à l'armée de la Moselle, sous les ordres de Hoche. Sur la proposition de ce dernier, il fut nommé général de division le 10 janvier 1794, et, depuis cette époque, commanda les avant-gardes des armées des Vosges, de Sambre-et-Meuse et du Danube. A la tête de quatre divisions, il pénétra ensuite dans le Palatinat, où il obtint les premiers avantages de la campagne.

Après avoir passé la Meuse à Dinan, Lefebvre forma avec sa division la droite de l'armée de réserve, y soutint plusieurs attaques faites par des corps supérieurs en nombre, et contribua à la victoire de Fleurus, où il eut un cheval tué sous lui. L'année suivante, Lefebvre combattit à Nidda, à Oberdiffembach, et, au printemps de 1796, recommença les hostilités qu'un court armistice avait suspendues, par l'attaque de Flegberg, qui fut couronnée

par un plein succès. Il poursuivit l'ennemi jusqu'à Altenkirch, où il eut à soutenir un combat vivement disputé et qui le couvrit d'une gloire nouvelle. Sa division prit part ensuite aux affaires de Friedberg, Bamberg et Salzbach, et s'empara de Kœnshoffen. Pendant la campagne de 1798, et après la mort du général Hoche, Lefebvre commanda pendant quelque temps l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut ensuite employé à celle du Danube, sous les ordres de Jourdan. Une blessure dangereuse, reçue à l'affaire de Stockach, où, avec 8,000 hommes, il avait résisté à 36,000 Autrichiens, le força à quitter l'armée pour se rendre à Paris. Il y fut nommé commandant de la première division militaire, et prit une part active à la révolution du 18 brumaire. Il entra au sénat le 1^{er} avril 1800, et fut nommé l'année suivante maréchal de France et grand-croix de la Légion-d'Honneur.

En 1805, et lors de la reprise des hostilités contre l'Autriche, le maréchal Lefebvre reçut d'abord le commandement général des gardes nationales de la Roër, de Rhin-et-Moselle et du Mont-Tonnerre. L'année suivante, il fit la campagne de Prusse, et commanda la

garde impériale à pied à la bataille d'Iéna. Chargé, en 1807, du siège de Dantzick, il força la garnison à capituler, après cinquante-un jours de tranchée ouverte. Ce brillant fait d'armes, pendant lequel le maréchal avait montré à un égal degré les talents du général et l'intrépidité du soldat, lui valut le titre de duc de Dantzick.

Après avoir obtenu, en 1808, plusieurs succès en Espagne, remporté la victoire de Durango, et contribué à celle d'Espinosa, le maréchal Lefebvre fut rappelé à la grande armée, y commanda le corps bavarois, et combattit à Thann, à Abersberg, Eckmüll et Wagram. Pendant la désastreuse campagne de Russie, il eut le commandement en chef de la garde impériale, et, quoique âgé de près de soixante ans, on le vit toujours à pied précéder, dans la retraite, ses troupes qu'il soutenait par son exemple et son inébranlable fermeté. Les journées de Montmirail, d'Arcis-sur-Aube, de Champ-Aubert, le virent de nouveau combattre pour la France et l'empire, dont la cause semblait désormais désespérée. Bientôt, en effet, le sénat prononça la déchéance du chef du gouvernement, et Lefebvre souscrivit à cet acte. Elevé à la pairie en

1814, il en fut exclu l'année suivante pour avoir pris séance à la chambre des cent jours. Rappelé par l'ordonnance du 5 mars 1819, il a constamment voté contre les lois d'exception. Le maréchal Lefebvre est mort à Paris le 14 septembre 1820, âgé de soixante-cinq ans. Il avait eu douze fils, dont aucun ne lui a survécu pour hériter de son nom et de ses titres.

DARU (Pierre-Antoine-Noël-Bruno, comte), naquit en 1767 à Montpellier, où son père était secrétaire de l'intendance, entra fort jeune au service, et parvint, avant 1789, aux fonctions de commissaire des guerres. Il fut arrêté à l'armée en 1793, et resta en prison jusqu'au 9 thermidor. Cette courte incarcération nous a valu une jolie pièce de vers sur la liberté, adressée au geolier révolutionnaire. En l'an IV, M. Daru occupa quelque temps le poste de chef de division des subsistances au ministère de la guerre. Il fut ensuite employé comme commissaire ordonnateur en chef, place dans laquelle il montra autant d'intégrité que de zèle pour le service public. Après la révolution du 18 brumaire, Napoléon, qui savait distinguer et appeler à lui tous les hommes doués d'une vérita-

ble capacité, nomma M. Daru secrétaire général du ministère de la guerre, et inspecteur aux revues. Appelé au tribunal vers le même temps, M. Daru s'y occupa spécialement des matières relatives au ministère de la guerre; cependant il prit plusieurs fois la parole pour protester contre l'esprit contre-révolutionnaire qui s'était emparé de la plupart de ses collègues. Tous les amis de la philosophie se rappellent avec reconnaissance qu'il repoussa énergiquement les outrages adressés par le tribun Carion-Nisas à la mémoire de J.-J. Rousseau. Tout en maudissant l'époque sanglante de la terreur, M. Daru ne renia jamais la révolution, dont les principes lui étaient chers.

Sous le régime impérial, M. Daru s'éleva aux plus hauts emplois; il fut nommé successivement conseiller d'État, intendant général du pays de Brunswick, ministre secrétaire d'État, ministre de l'administration de la guerre, comte, grand'croix de la Légion-d'Honneur, etc.

Après la première restauration, le noble comte fut nommé intendant général honoraire et chevalier de Saint-Louis. Dans les cent jours il reprit son poste au conseil d'État et contribua à préparer la défense de Paris. Après la seconde restauration, le

Prussien Blücher se permit de séquestrer la terre de Meulan appartenant à M. Daru; mais les souverains alliés firent justice de cet acte de brutalité. En 1819, le noble comte fut appelé à la chambre des pairs, où il vint naturellement prendre place à la tête de l'opposition constitutionnelle. Il a combattu avec énergie et talent tous les actes du ministère déplorable, la loi sanglante du sacrilège, la loi injuste du droit d'aînesse, la loi impolitique de l'indemnité, etc., etc. Il s'est prononcé avec force contre la guerre d'Espagne, dont il n'a que trop bien prédit les résultats désastreux, et a jeté le jour d'un examen sérieux sur le chaos des marchés Ouvrard. M. Daru s'est en outre fait remarquer dans toutes les discussions de finances, où il s'est montré un gardien éclairé de la fortune publique. Telle est la carrière politique du noble comte, qui s'est constamment montré le *vir bonus dicendi peritus* du rhéteur latin. Il a dans le cours de cette laborieuse carrière, nous osons le dire sans crainte d'être démentis, bien mérité de la patrie.

Mais en même temps, M. Daru, occupé des détails de la guerre et de la politique, poursuivait une autre route de gloire dans laquelle notre plan ne nous permet

pas de le suivre. Le noble comte est un de nos plus illustres littérateurs, aussi bien que l'un des plus zélés défenseurs des libertés publiques. Sa traduction remarquable des œuvres d'Horace, son Histoire de Venise et celle de Bretagne, forment la partie principale de ses titres littéraires. On a de lui des poésies légères fort jolies, parmi lesquelles nous citerons le conte charmant intitulé : *Le Roi malade, ou la chemise de l'homme heureux*. Nommé, le 13 août 1806, membre de la seconde classe de l'Institut, M. Daru est aujourd'hui l'un des quarante de l'Académie Française. Dans un siècle où les hautes fonctions et même les honneurs littéraires ont souvent été le prix de l'intrigue, il est consolant de voir un homme comme M. Daru parvenir aux premiers postes de l'État et de la république des lettres.

* DAVOUS (le comte), attaché à la maison civile du roi avant la révolution, fut successivement assesseur au tribunal de la municipalité en 1789, administrateur du département de la Seine depuis 1791 jusqu'au 10 août 1792, où il cessa ses fonctions pour les reprendre sous le directoire, et sénateur après la révolution du 18 brumaire

an 8. Il fut l'un des premiers à voter la déchéance de l'empereur ; en 1814, fut nommé pair de France par le roi, et n'ayant pas siégé dans les cent jours à la chambre des pairs de Napoléon, fut reporté, après la seconde restauration, sur la nouvelle liste des pairs du royaume. On dit qu'il fut surtout redevable de son avancement à l'abbé Sieyès, qui le protégeait beaucoup. Il est mort à Paris en 1819, laissant pour successeur de sa pairie un fils qui a pris séance depuis peu de temps.

DECAZES (le duc), né à Saint-Martin-de-Laye, canton de Guitres, département de la Gironde, le 28 septembre 1780, fit ses études à Vendôme, suivit quelque temps le barreau à Libourne, et vint fort jeune encore à Paris, où l'attendait une fortune rapide. Dès 1805, en effet, il épousa la fille du comte Muraire, premier président de la cour de cassation. En 1806 il entra dans la magistrature, et remplit les fonctions de juge au tribunal de première instance de la Seine ; il devint conseiller en 1810, puis conseiller du cabinet de Louis, roi de Hollande, puis secrétaire des commandements de Madame mère. La restauration survenue en 1814 ne lui laissa que

sa place de conseiller à la cour royale, ce qui ne l'empêcha pas cependant de s'y attacher sincèrement. A la nouvelle du débarquement de l'empereur, il avait pris le commandement d'une compagnie de volontaires royaux, et le matin même du 20 mars il la réunit encore pour lui lire la proclamation de Louis XVIII. Il fut exilé à quarante lieues de Paris, et se retira dans son pays. On ignore s'il avait, de là, des correspondances à Gand : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut nommé préfet de police dès le 7 juillet 1815, et avant même que le roi fût rentré dans sa capitale ; ce fut lui qui fit fermer la chambre des représentants et la chambre des pairs. Le département de la Seine l'élut membre de la nouvelle chambre des députés, et à la fin du mois de septembre il fut appelé aux fonctions de ministre de la police en remplacement de Fouché, qui n'avait pu garder plus longtemps l'étrange position dans laquelle il s'était placé. M. Decazes, dans ce poste difficile, mérita l'approbation et la reconnaissance des gens de bien : en présence de toutes les passions déchaînées, il s'appliqua avec un zèle infatigable à tout calmer, à tout ramener à la paix et à l'union ; et si un trop grand nombre

d'infortunes échappèrent encore à sa surveillance, si quelques-unes même purent jusqu'à un certain point lui être imputées, il faut faire la part des circonstances, de la rigueur du temps, et reconnaître qu'avec les intentions les plus droites et les plus dévouées, les meilleurs esprits sont sujets à se tromper dans des crises extraordinaires où la précipitation des mesures de salut est comme une fatale nécessité. A cet égard, tous les reproches qu'on pourrait adresser à M. Decazes disparaissent devant l'ordonnance du 5 septembre 1816, qu'il fit sortir si heureusement du chaos où il avait trouvé la France, et qui y ressuscita si promptement l'ordre, l'abondance et la paix. Les années 1817, 1818 et 1819 qui la suivirent, présentèrent le développement de tous les genres de prospérités dans le royaume. Qui l'aurait pensé, toutefois ? ces prospérités n'avaient rien de durable ; elles devaient échapper à la France au moment même où elle en était si fière, et la laisser retomber dans un abîme plus profond, plus affreux que celui dont elle venait de sortir. Nous excéderions les bornes de cet article si nous entreprenions de détailler les circonstances de cette singulière révolu-

tion ; disons seulement que le parti ennemi des libertés de la France redoubla d'efforts contre elles à la vue du développement qu'elles prenaient, quoique ce développement n'eût d'ailleurs rien que de légitime; qu'il parvint à accréditer ses craintes absurdes auprès de quelques esprits toujours incertains, toujours prêts à renforcer le pouvoir, et qu'exploitant enfin avec la plus incroyable adresse une catastrophe imprévue, déplorable, à laquelle la France était entièrement étrangère, il parvint à renverser l'édifice de nos garanties et de nos droits. Le bouleversement fut complet ; les élections, la presse, la liberté individuelle, furent livrées en quelque sorte à l'autorité, et l'autorité passa dans les mains du parti. M. Decazes ne fut sûrement pas alors sans s'adresser à lui-même d'assez durs reproches ; car il est certain qu'après avoir long-temps défendu son ouvrage avec énergie et talent, il avait fini par faiblir considérablement, et par faire des concessions que les exigences du moment ne pouvaient pas même justifier. Il en fut promptement et durement puni : déchu tout d'un coup de cette haute faveur où il s'était maintenu pendant cinq ans auprès du monarque, il sortit du ministère, le 18 février 1820,

sans laisser, dans ce premier moment, de regrets à personne ; et il n'a pas fallu moins, pour ramener l'opinion à des sentiments plus justes à son égard, que le terrible régime du triumvirat Villèle d'une part, et de l'autre le spectacle continu des travaux si remarquables auxquels le noble duc se livra assidument dans la chambre haute. Il avait été fait duc et pair pendant son ministère ; à la même époque encore il a épousé en secondes noces la fille de M. le comte de Saint-Aulaire, et son premier enfant a été tenu sur les fonts de baptême par le roi et madame la duchesse d'Angoulême. En quittant le ministère, il fut chargé de l'ambassade d'Angleterre ; mais on conçoit qu'au tour qu'avaient pris les affaires, il ne devait pas la conserver long-temps : le roi le nomma cependant encore, pendant cette ambassade, grand cordon du St.-Esprit.

* * DÉDELAY D'AGIER (Pierre, comte), était, avant la révolution, pourvu d'une charge dans la maison du roi, lorsqu'il fut député par la noblesse du Dauphiné aux états-généraux, et par suite, en 1797, au conseil des anciens, dont il fut successivement président et secrétaire. Après le 18 brumaire, il entra au Corps législatif, et

fut désigné la même année pour le sénat conservateur, où il prit séance le 19 décembre 1800. Il fut compris dans la première organisation de la Légion-d'Honneur. Absent de Paris lors des événements de 1814, il y envoya son adhésion aux actes du sénat, qui changeaient la forme du gouvernement, et fut élevé à la pairie le 4 avril 1814. Exclu de cette assemblée pour avoir siégé à la chambre des cent jours, il y fut rappelé par l'ordonnance du 21 novembre 1819. M. Dédelay d'Agier est mort sans successeurs en 1827.

* DEJEAN (Jean-François-Aimé, comte), né à Castelnau-dary en 1749, après avoir fait ses études chez les bénédictins de Sorèze, entra fort jeune, en qualité de lieutenant, à l'école du génie de Mézières. Lorsque la révolution éclata, il était déjà ingénieur en chef des places fortes de la Picardie et chevalier de Saint-Louis. Ayant adopté avec modération les principes constitutionnels, il fut nommé commandant en second des gardes nationales de la Somme et administrateur de ce département. Il servit ensuite comme capitaine du génie sous le général Dumouriez. Lorsque la mort de l'infortuné Louis XVI fut résolue, le comte Dejean donna

sa démission, qu'il rétracta quand il vit que la guerre menaçait nos frontières. Il dirigea sous Pichegru le siège des places de Nimègue, Nieuport, Ypres et Menin, fut nommé général de brigade et inspecteur général des fortifications en 1795, prépara à l'armée de Sambre-et-Meuse les moyens de passer le Rhin, obtint le grade de général de division en 1797, et fut bientôt mis à la réforme pour n'avoir pas consenti à lire à ses troupes la proclamation de l'armée d'Italie contre la majorité du corps législatif décimé au 18 fructidor. Après le 18 brumaire, M. Dejean fut nommé par le premier consul conseiller d'État et inspecteur des côtes de Bretagne. Il occupa le ministère de la guerre depuis 1802 jusqu'en 1808, fut appelé en 1810 au sénat conservateur, et reçut le titre de comte et le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Il présida en 1812 le conseil de guerre qui jugea Mallet et ses complices. Il honora des fonctions toujours pénibles par une modération que l'on ne peut s'empêcher de reconnaître, quelque douloureux qu'inspire le sort du brave et généreux Mallet.

Une action qui honore surtout le comte Dejean, c'est la résistance qu'il apporta à la déchéance de Napoléon,

que votèrent une foule de sénateurs plus favorisés que lui de l'homme que l'on appelait peu de temps avant un héros, et dans lequel on ne voulait plus voir qu'un usurpateur. Il s'opposa également à l'érection d'un monument à la mémoire de Moreau, mort sous les drapeaux étrangers. Il reconnut néanmoins le gouvernement provisoire, et fut nommé pair de France par Louis XVIII. Dans les cent jours, le comte Dejean fut nommé pair de France, chancelier par *interim* de la Légion-d'Honneur, et reprit ses fonctions de premier inspecteur général du génie. A la seconde restauration, exclu momentanément de la chambre des pairs, le comte Dejean y rentra en 1819. Il occupa aussi le poste important de directeur général des subsistances militaires. Dans la chambre des pairs, M. Dejean a toujours voté avec les défenseurs de la liberté constitutionnelle. Il a terminé en 1824 une carrière aussi honorable que laborieuse.

DEJEAN (Pierre-François-Marie-Auguste, comte), fils du précédent, né à Amiens en 1780, embrassa fort jeune la carrière des armes, dans laquelle il fit de rapides progrès. Chef d'escadron en 1802, général de brigade en 1807, général de division, com-

mandant de la Légion-d'Honneur, et aide de camp de l'empereur en 1813, il fit avec distinction toutes les campagnes de l'empire. Confirmé dans son grade par le roi en 1814, et décoré de la croix de Saint-Louis, il reprit l'année suivante ses fonctions d'aide de camp de l'empereur, et fut, après la seconde restauration, exilé par ordonnance sans jugement préalable. Rentré en France avec les autres proscrits, il a été réintégré sur la liste des lieutenans généraux en non-activité. Le général Dejean a succédé par droit d'hérédité à la pairie. Il vote dans la chambre haute avec les défenseurs de la liberté constitutionnelle. M. Dejean, dans l'intervalle de ses travaux militaires, s'est livré à l'étude de l'entomologie avec un zèle qui a fait faire un grand pas à cette science. Il a publié plusieurs ouvrages estimés sur les coléoptères.

DEMBARRÈRE (Jean, comte), né à Tarbes le 3 juillet 1747, entra à vingt ans, comme lieutenant en second, à l'école du génie de Mezières, et fut nommé capitaine dans la même arme en 1777. Chargé, à l'époque de la première coalition, de concourir à la défense de Valenciennes, les connaissances et la bravoure dont il

fit preuve, lui valurent le grade de général de brigade, avec lequel il servit quelque temps dans la Vendée. Dégouté de n'avoir à combattre que des Français, il demanda un changement de destination, et fut employé comme général de division successivement à Metz, à l'armée des côtes de l'Océan et en Italie. En 1811, le général Dembarrière fut nommé sénateur, et, en 1814, souscrivit à la déchéance de Napoléon et aux actes qui la suivirent. Il fut, par l'ordonnance du 4 juin 1814, compris dans la première formation de la chambre héréditaire, où il vota avec les amis de la couronne et des libertés légales.

** DEPERE (Mathieu , comte), né dans le département de Lot-et-Garonne en 1746, embrassa, jeune encore, la carrière administrative, et fut, en 1791, député à l'assemblée législative; mais ne fit point partie des assemblées qui succédèrent à cette législature, et fut, pendant le règne de la terreur, l'objet de quelques poursuites, auxquelles le 9 thermidor vint le soustraire. Il fut, après cette époque, nommé membre du conseil des anciens, où il s'occupa principalement d'objets de finances. En 1809, le gouvernement l'envoya dans le

département des Landes, avec la mission de faire un rapport sur les moyens les plus propres à rendre à la culture les parties stériles de cette contrée. Nous ignorons s'il faut attribuer aux difficultés de l'entreprise ou aux embarras, dans lesquels se trouva l'Etat peu de temps après cette époque, le défaut de suite donné à ce projet. M. Depère vota la déchéance, et fut compris par le roi dans la première liste des pairs de France. Il est mort sans enfants mâles, le 8 décembre 1825.

DESSOLES (Jean-Joseph-Paul-Augustin, marquis), né à Auch en 1767, entra au service en 1792, et fit avec honneur toutes les campagnes de la révolution. En 1799 il était parvenu au grade de général de division. Son intime liaison avec Moreau le rendit suspect au premier consul, et il crut devoir donner sa démission. Néanmoins l'empereur le nomma, en 1804, commandant de la Légion-d'Honneur; en 1805, gouverneur du château de Versailles; et lui confia, en 1808, une division de l'armée d'Espagne. Le 2 avril 1814, le gouvernement provisoire plaça M. Dessoles à la tête de la garde nationale parisienne. En cette qualité, le noble marquis contribua puissamment

ment à faire reconnaître par les souverains étrangers les Bourbons comme possesseurs légitimes du trône de France. Il fut nommé peu de temps après ministre d'État, grand cordon de la Légion-d'Honneur, major général des gardes nationales du royaume, et pair de France. Il ne prit point de service dans les cent jours. Après la seconde restauration, M. le marquis Dessoles se montra l'un des plus éloquents défenseurs de la liberté constitutionnelle. Ministre des affaires étrangères en 1819, il se conduisit avec franchise et loyauté, et mérita l'estime et la reconnaissance de la France. Il défendit avec chaleur la liberté de la presse, la loi du recrutement, et cette loi des élections du 5 février 1817, que l'on regardait avec raison comme le *palladium* de nos libertés légales. Quand le ministre Decazes, entraîné dans les voies de la contre-révolution par la soif de la puissance, abandonna le système libéral qu'il semblait vouloir suivre, M. Dessoles donna sa démission, et emporta dans sa retraite les regrets et l'estime de tous les gens de bien. M. le marquis Dessoles continue à voter, dans la chambre haute, avec les généreux soutiens de la cause nationale.

DESTUTT DE TRACY (le comte), était colonel d'infanterie en 1789; il fut envoyé aux états-généraux par la noblesse du Bourbonnais, et ne tarda pas à se prononcer hautement en faveur des libertés publiques. Il se montra ami éclairé de la liberté des cultes; demanda que les hommes de couleur jouissent de tous les droits de citoyens, etc. Après la session, M. Destutt de Tracy se retira à Auteuil, où il s'occupait entièrement de travaux scientifiques et littéraires, ce qui ne l'empêcha pas d'être jeté en prison en 1793 et placé sur des listes de proscription. Délivré par la révolution du 9 thermidor, il vécut dans la plus profonde retraite, fut nommé membre de l'Institut à sa formation, membre de l'Académie-Française en 1808, sénateur, comte de l'empire, etc. En 1814, le roi appela M. Destutt de Tracy à la chambre des pairs. Pendant les cent jours il rentra dans la vie privée, et reprit ses fonctions à la seconde restauration. Il a rarement pris la parole; mais il a toujours voté avec les défenseurs des libertés publiques.

Si M. Destutt de Tracy a eu une carrière politique très-bornée, il a, par compensation, comme littérateur et comme savant, fixé

l'attention des contemporains et assuré sa place dans la postérité. Ses *Éléments d'idéologie* sont un ouvrage très-remarquable et digne de l'étude de toutes les personnes qui s'occupent de philosophie. Jamais la méthode analytique n'a été maniée avec autant de profondeur et de succès ; jamais philosophe ne s'est moins contenté de mots et n'a plus approfondi les diverses questions sou- mises à son examen. M. Destutt de Tracy a pris pour base de ses recherches idéologiques la *table rase* de Locke, l'homme sans facultés primitives et sans idées innées : il a pris pour arme de controverse et pour moyen d'arriver à des connaissances la méthode analytique de Bacon ; et, quoique l'auteur de cette notice ne partage pas les opinions philosophiques du noble pair, il avoue avec plaisir que, placé sur un tel terrain, il est impossible d'arriver à des résultats plus vrais, à des conséquences mieux déduites. La Grammaire, la Logique de M. Destutt de Tracy sont des chefs-d'œuvre ; mais il y a des vérités plus élevées peut-être que celles que le véritable savant a éclairées de son flambeau, qui échapperont toujours à une semblable analyse. Ce sont les vérités morales. En vain avec l'*uti-*

lité nous montrera-t-on leurs effets : si elles ne sont pas dans nos cœurs, si nous n'avons pas une *faculté* qui nous les fasse reconnaître, elles s'effaceront toujours devant l'intérêt privé. Quoi qu'il en soit, les ouvrages de M. Destutt de Tracy contiennent une foule de vérités dont devra tenir compte l'homme de génie qui saura réunir un jour la synthèse cartésienne à l'analyse de Condillac.

* DIGEON (Alexandre-Elisabeth-Michel, vicomte), né en 1771, est fils d'un ancien fermier général. Il entra au service en 1792, fit toutes les campagnes de la révolution, gagna tous ses grades sur le champ de bataille. Il fut fait colonel à Austerlitz, et obtint peu de temps après la croix de commandant de la Légion-d'Honneur. M. Digeon se distingua surtout en Espagne, où il reçut le grade de maréchal de camp et le commandement de la place de Jaen. En 1809, une horrible famine ayant menacé son armée, il parvint à la nourrir par une récolte anticipée de pommes de terre qu'il obtint en transformant tous ses soldats en laboureurs. En 1813, le général Digeon, nommé lieutenant général, fut placé à la tête de la cavalerie du maréchal Suchet. En 1814 il fut

appelé à Lyon, qu'il défendit avec talent jusqu'au moment où les manœuvres du maréchal Augereau livrèrent cette ville aux Autrichiens. Après la restauration, M. Digeon fut nommé chevalier de Saint-Louis et inspecteur général des 6^e, 7^e et 19^e divisions militaires. Il refusa de prendre du service dans les cent jours. Après la seconde restauration, il fut nommé aide de camp de Monsieur et commandant de la division de cavalerie légère de la garde royale; il fut également promu à la pairie avec le titre de vicomte. En 1823, il prit possession par *interim* du portefeuille de la guerre, mais son ministère de courte durée ne fut signalé par aucun acte remarquable. En 1824 il commanda en chef l'armée d'occupation d'Espagne, et revint peu de temps après, et mourut près de Paris, à sa terre de Roucheux, le 2 avril 1826. Dans ses dernières années, M. Digeon avait eu à gémir d'un malheur cruel : un de ses neveux, ayant attenté à ses jours, fut condamné à mort et périt sur l'échafaud. Ce malheureux, par son courage et par les plaintes modérées qu'il fit entendre contre son parent, excita vivement la pitié publique. Comme pair de France, M. Digeon s'est réuni aux ennemis des libertés publi-

ques; c'est avec peine qu'on l'a vu, lors du jugement de la conspiration du 19 août, témoigner une sorte d'animosité contre d'infortunés accusés poursuivis par la vengeance des lois. Il a laissé un jeune fils successeur de sa pairie.

DIVONNE (le comte de), est un des soixante-seize pairs créés sous le ministère de M. de Villèle; son nom serait entièrement inconnu sans la célébrité récente que vient d'y donner son frère, colonel d'état major de la place de Paris, et qui commandait la force armée dirigée contre les troubles de la rue Saint-Denis au mois de novembre dernier.

DODE DE LA BRUNERIE (le vicomte), officier d'artillerie distingué, se fit remarquer de bonne heure par son aptitude pour les sciences exactes. Il servit avec honneur dans les diverses guerres de l'empire, et principalement au siège de Saragosse, où il combattit en qualité de colonel : il devint bientôt général de brigade. Lors des désastres de la campagne de Russie, il se jeta avec un petit nombre d'hommes dans la place de Glogau, dont il répara les fortifications, et dans laquelle il se maintint jusque après la res-

tauration. Il en sortit alors, d'après les ordres de Louis XVIII. M. de La Brunerie était déjà officier de la Légion-d'Honneur; il fut nommé commandeur de Saint-Louis, lieutenant général du génie, etc. En 1823, sur la demande spéciale du duc d'Angoulême, M. Dode de La Brunerie fut employé dans la guerre d'Espagne; à son retour il fut promu à la pairie, et obtint le titre de vicomte. Ce général est un officier remarquable par des connaissances solides plutôt que par des qualités brillantes; il a été désigné plusieurs fois comme l'un des prétendants au porte-feuille de la guerre.

DOUDEAUVILLE (Michel de LA ROCHEFOUCAULD, duc de), suivit en 1789 l'exemple que donnait une partie de la noblesse de France, et protesta contre la révolution, en passant sur le sol étranger. Il était alors officier général. Pendant tout l'espace qui sépare 1789 de 1814, M. de Doudeauville vécut dans la plus profonde retraite. A la restauration, le triomphe de ses opinions le ramena sur la scène politique; il fut nommé commandant de la seconde division militaire et pair de France. Il émigra dans les cent jours, et, après cette époque bril-

lante et funeste, se prononça dans le sein de la chambre haute contre les principes du jour. Il combattit surtout la liberté de la presse qui, en engendrant toutes les libertés, lui semblait la mère de tous les maux. Il se prononça avec force contre la loi d'élection que la France regrette encore, contre la loi de recrutement qu'un ministre vandale n'a pas eu le temps de lui ravir, etc., etc. De telles doctrines firent regarder M. de Doudeauville, par le ministère Villèle, comme un homme propre à le servir; il fut nommé directeur général des postes en 1822, et bientôt après ministre de la maison du roi. Cependant, M. de Doudeauville, quoique imbu de principes aristocratiques et de préjugés contre-révolutionnaires, n'a jamais cessé d'être un homme de bien, dans toute l'acception de ce mot. Il s'occupait, dans l'interval de ses travaux politiques, d'établissements de bienfaisance qu'il dirigeait avec autant de zèle, sinon avec autant de lumières, que son vertueux parent, l'illustre et bienfaisant Liancourt. Un tel homme pouvait être facilement trompé par les fauteurs du système déplorable, mais il était incapable de prendre volontairement part à des forfaitures

ou à des actes de violence. Il commença à ouvrir les yeux lors de l'odieux outrage adressé aux mânes du vertueux chef de sa famille. Un scandale si honteux ne pouvait manquer de révolter un cœur droit et une âme noble. Cependant, M. de Doudeauville, qui regardait ses collègues comme les défenseurs sincères de la monarchie, l'idole de sa vie, continua de siéger dans le conseil; mais l'ordonnance de dissolution de la garde nationale acheva de détruire en lui toute illusion : il donna immédiatement sa démission et témoigna ainsi avec un généreux courage sa désapprobation d'un attentat qui affligea Paris et la France. Ce sacrifice lui attira l'estime méritée de tous les partis. Les doctrines bien connues du noble duc nous donnent peu d'espoir de le compter jamais parmi les défenseurs des libertés publiques; mais si nous ne pouvons trouver en lui un soutien, nous y reconnaissons du moins un noble et respectable adversaire.

DOULLÉE (le comte Bonneval), est un de ces hommes dont les noms nous ont été révélés pour la première fois par l'ordonnance du 5 novembre. Il paraît que ce noble personnage n'avait encore figuré que parmi les membres

du conseil général du département du Cher, lorsque M. de Villèle l'éleva à la dignité de pair de France.

DUBOTDERU (le comte) fait aussi partie des soixante-seize pairs de la dernière création. Nommé en 1815 par le département du Morbihan à la représentation nationale, il se rangea parmi la majorité de cette chambre de douloureuse mémoire, et appuya, par ses discours et ses votes, toutes les mesures de rigueur qui tendaient à prolonger les calamités dont la France était le théâtre à cette époque. Dans la discussion de la prétendue loi d'amnistie, il dit, en parlant des réfugiés : « Ils « portent chez l'étranger la « haine et la soif de la ven- « geance contre leur infortu- « née patrie, et leurs moyens « seront d'autant plus faci- « lement employés contre « elle, que vous leur laissez « emporter leur fortune. » Paroles qui pouvaient bien naturellement s'appliquer à plusieurs membres de la chambre même, et recevoir une application que l'orateur ne songeait sans doute pas à leur donner. On voit que M. le comte Dubotderu avait fait ses preuves, et que M. de Villèle ne peut être accusé d'inconséquence pour avoir compté sur lui comme auxiliaire.

DUBRETON (Jean-Louis, baron), né à Ploermel le 18 janvier 1774, entra au service en 1790, et était capitaine au commencement de la révolution. Il fit, en cette qualité, les campagnes de 1792 à 1796, aux armées du Nord et de la Vendée. Promu au grade de chef de bataillon en 1801, il fit partie de l'expédition contre Saint-Domingue, commandée par le général Leclerc, et y fut fait prisonnier de guerre par les Anglais, à l'évacuation du Cap. Nommé colonel à sa rentrée en France, il obtint, par sa conduite aux campagnes de la grande armée, le grade de général de brigade, qui lui fut accordé en 1811. Il passa alors à l'armée d'Espagne et y commanda une colonne à la tête de laquelle il défit plusieurs partis de guérillas. Assiégé dans Burgos avec une garnison de quinze cents hommes, il s'y maintint pendant trente-trois jours, contre un corps d'armée, soutint cinq assauts, et contraignit enfin Wellington à lever le siège. Ce fait d'armes valut au général Dubreton le grade de général de division et le titre de baron. Il rendit de nouveaux services pendant les campagnes de Saxe et de France, et le 28 juillet 1814, reçut de Louis XVIII le commandement de la place de Valenciennes, qu'il remit,

pendant les cent jours, au colonel Marbot, commandant nommé par Napoléon. Le baron Dubreton a été élevé à la pairie le 5 mars 1819.

DUPUY (le comte), né en 1775, entra de bonne heure dans la magistrature, et exerça les fonctions de conseiller au Châtelet de Paris jusqu'à la suppression de ce corps. En 1790 il fut envoyé dans l'Inde avec le titre d'intendant général des possessions françaises dans ce pays. M. Dupuy resta ainsi étranger aux diverses factions qui déchirèrent notre malheureux pays. Il se distingua par une administration sage et par une justice et une bonté qui le firent chérir de tous les habitants. Rappelé en France sous le consulat, il fut employé dans quelques négociations diplomatiques qui lui valurent plus tard les titres de comte et de sénateur, et le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Après la première restauration, M. Dupuy, nommé pair de France, fut envoyé de nouveau dans les Indes comme gouverneur général de nos possessions au-delà du Cap. Son administration fut peu heureuse : une grande faiblesse, que son âge justifiait peut-être, lui fit opposer peu de résistance aux prétentions du cabinet

britannique. M. de Villèle le remplaça dans ses fonctions de gouverneur général, par M. Desbassyns de Richemont, neveu du ministre tout puissant. Nous ignorons avec quelle portion de la chambre haute vote le noble pair. Cependant les opinions qu'il adopta en 1789 nous font penser qu'il fait partie de l'opposition constitutionnelle.

DURFORT (Étienne-Narcisse, comte de), né le 3 oc-

tobre 1753, entra au service à l'âge de seize ans, comme sous-lieutenant de cavalerie, et la même année, fut nommé capitaine. Il était colonel du régiment de son nom, lorsqu'il quitta la France pour la combattre sous les drapeaux de Condé. Rentré à la suite des Bourbons, il fut nommé en 1814 lieutenant général, capitaine lieutenant des gendarmes de la garde, et le 17 août 1815, élevé à la pairie.

E

* **ECKMUEHL** (Louis-Nicolas DAVOUST, duc d'AUERSTAEDT, prince d'), l'un de ces guerriers célèbres qui ont élevé si haut la gloire militaire de l'empire. Il est né, le 10 mai 1770, à Aunoux, département de l'Yonne, d'une famille noble, quoique peu fortunée. On le destina dès l'enfance à la carrière des armes. Entré fort jeune à l'école militaire d'Auxerre, il passa ensuite à celle de Paris, où il eut Napoléon Bonaparte pour condisciple. Il serait curieux de connaître quelques-unes des conversations de ces deux jeunes gens pendant leur apprentissage du métier de soldat ; quel contraste étonnant n'offriraient-elles pas avec leur

brillante carrière future, et avec la situation dans laquelle ils se trouvèrent à l'égard l'un de l'autre. Davoust entra, en 1787, au service en qualité de sous-lieutenant. Quoique sorti du sein de l'aristocratie, il adopta avec chaleur les principes de la révolution ; se mit, en 1792, à la tête d'un bataillon de volontaires, et rejoignit Dumouriez au camp de Maulde ; il fit, sous ce chef célèbre, la campagne de la Belgique, se distingua dans plusieurs affaires, et principalement à la bataille de Nerwide. Son zèle pour la république ne le sauva pas de la proscription qui frappait toute la caste nobiliaire ; destitué, parce qu'il lui avait ap-

partenu, il fut appelé à Paris, où il partagea la prison de sa mère, et ne recouvrera, qu'après le 9 thermidor, la liberté et le droit de servir son pays. Il fut alors nommé général de brigade, combattit sous les ordres de Pichegru, et fut jeté avec peu de monde dans la place de Manheim, qu'il défendit long-temps avec autant de courage que de talent. Accablé par le nombre, il fut obligé de se rendre, et fut conduit comme prisonnier au camp du vieux Wurms. Echangé l'année suivante, il fut placé sous les ordres de Desaix, et fit avec lui la campagne de 1797, après laquelle il passa en Égypte, où sa réputation naissante ne tarda pas à s'accroître. Il eut surtout la part la plus honorable au succès de la célèbre bataille d'Aboukir. Après le départ du général en chef, Kléber ayant résolu d'abandonner l'Égypte, assembla un conseil de guerre, pour lui faire accepter la capitulation qu'il était sur le point de conclure avec les Français et les Anglais. Davoust s'éleva avec chaleur contre ce traité, dans lequel les vainqueurs prenaient pour ainsi dire le rôle de vaincus. Cependant la majorité l'emporta, et Davoust revint en France. Napoléon l'envoya en Italie avec le grade de général de

division. Il fut ensuite placé à la tête de l'armée d'Ostende, et en 1804 créé comte et maréchal de l'empire. Placé dans la campagne suivante à la tête d'un corps d'armée, il décida par une manœuvre le succès de la journée d'Iéna, battit le général Blücher à Auerstaedt, tua vingt mille ennemis, et prit cent vingt pièces de canon et 5,000 prisonniers. A la suite de cette action mémorable, le maréchal fut créé par l'empereur *duc d'Auerstaedt*, titre qui rappelait sa victoire, et qui avait quelque chose d'analogue aux surnoms que les Romains accordaient à leurs plus illustres chefs. Il poursuivit le cours de ses succès à Posen, à Grosnowo, à Pulstusk, et, par sa coopération aux victoires d'Eylau et de Friedland, décida la conquête de la Pologne. Chargé de régir les provinces qu'il avait conquises, il se montra sage administrateur autant que vaillant soldat : mais c'est surtout dans la campagne de 1809 que le brave Davoust s'assura une gloire immortelle. Après le combat de Tann, qui coûta beaucoup de monde aux Autrichiens, il battit à Eckmühl le prince Charles, qui avait des forces doubles des nôtres. Il eut également une brillante part à la victoire de Wagram. Tant de succès at-

tirèrent de nouveau l'attention de l'empereur. Davoust fut décoré du titre de prince d'Eckmuhl, pour rappeler celle des victoires de cette mémorable campagne qu'il avait seul décidée. Dans la célèbre expédition de Russie, le maréchal Davoust montra les mêmes talents et la même intrépidité que dans les guerres précédentes. Hardi, impétueux, il commanda l'avant-garde, dans l'invasion en digne précurseur de Napoléon; dans la retraite, on le vit plein de constance et de ce courage froid, plus extraordinaire que l'active bravoure; il ramena à l'arrière-garde les derniers débris de l'armée. Enfermé à Hambourg, pendant les désastres de 1813, il se maintint dans cette place jusque après la paix, quoique avec peu de monde; il fut pressé entre une population immense et une armée de quatre vingt mille Russes. Il paraît que, pendant son gouvernement de la place de Hambourg, le prince d'Eckmuhl se montra rigoureux à l'excès envers les habitants. Bon et généreux avec ses soldats, il fut implaçable envers les Hambourgeois: triste effet de la guerre, qui, dans les plus nobles âmes, confond les idées du juste et de l'injuste, et les fait souvent dépendre de vaines conventions. On lui reproche des

exécutions sans nombre et des rigueurs inouïes. Rentré en France, ces griefs furent le prétexte plutôt que la cause de la défaveur que le maréchal eut à subir pendant la durée de la première restauration. Pendant les cent jours le prince d'Eckmuhl fut nommé ministre de la guerre et pair de France. Il organisa promptement une puissante armée, et montra dans le cours de sa gestion des talents administratifs, qu'il n'avait pas eu l'occasion de déployer encore. La funeste journée de Waterloo vint bientôt ouvrir nos frontières à l'étranger. Napoléon réclama des chambres de nouveaux secours. On lui répondit en demandant son abdication. Dans la chambre des représentants, des hommes connus pour leur dévouement à la liberté oublièrent peut-être trop vite que la cause de l'empereur était désormais liée à la cause qu'ils défendaient. Tout le monde se rallia contre le conquérant déchu; la chambre des pairs, composée d'hommes dont Napoléon avait fait la fortune, suivit l'exemple des représentants, quoiqu'elle n'eût pas la noble excuse de ces derniers. On était sûr que si les La Fayette et les Dupont de l'Eure se trompaient, c'était de bonne foi et dans le but de sauver

la liberté de la France. Les généraux que Napoléon avait rassasiés d'or, chamarrés de cordons, surchargés de titres; les sénateurs qui avaient déserté, pour le servir, la bannière de la république; les conseillers d'État élevés dans les anti-chambres n'avaient pas la même excuse. Presque tous avaient montré peu de dévouement pour la patrie. Ils avaient suivi le drapeau de l'empereur avec toute l'apparence de l'enthousiasme; ils devaient mourir en le défendant ou craindre le reproche de trahison: cependant Napoléon fut abandonné. On ne voulut pas reconnaître comme général celui qu'on avait naguère encensé comme souverain. Le prince d'Eckmuhl fut chargé de lui signifier sa sentence d'exil; et, il faut le dire pour rendre hommage à la vérité, il exerça sa mission avec une extrême dureté. Il alla même jusqu'à menacer les serviteurs de Napoléon de porter la main sur lui, et de faire exécuter par la force les ordres qu'il avait reçus. On détourne avec dégoût les regards d'une pareille scène. Certes, quel que fût le caractère de l'ex-empereur, ce n'était pas par haine et par mépris pour ce caractère que le maréchal pouvait agir ainsi. Il s'était depuis long-temps attelé au char du conquérant; il avait

subi avec joie le fardeau de ses bienfaits! Quel était donc son moteur? On a honte de l'avouer quand on a raconté les hauts faits d'armes du noble pair: la présence de Napoléon pouvait compromettre les richesses, les honneurs, les titres qu'on tenait de lui. Il fallait l'éloigner à tout prix... Détournons les yeux! Tant de belles pages peuvent être recueillies dans la vie du maréchal Davoust, qu'il est douloureux de s'arrêter sur un aussi affligeant tableau. Le maréchal prince d'Eckmuhl signa la capitulation de Paris, se retira ensuite avec l'armée derrière la Loire, et ne quitta ce commandement que lorsque l'ordre du licenciement fut prononcé. Depuis lors le prince d'Eckmuhl vécut dans la retraite. Rappelé à la chambre des pairs en 1819, on ignore à quel parti il donna son vote; mais les souvenirs de toute sa vie ont dû le ranger parmi les défenseurs de la liberté. Le maréchal Davoust est mort à Paris le 4 juin 1823, âgé de cinquante-trois ans, laissant pour héritier de sa pairie un fils en bas âge.

ECQUEVILLY (Armand-François HENNEQUIN, marquis d'), né à Paris en 1747, entra d'abord au service dans les mousquetaires, d'où il passa

en 1765 capitaine dans le régiment Royal-Cavalerie. Il était maréchal de camp lorsque le désir de se rallier aux adversaires de la révolution l'appela en 1792 sous les drapeaux de l'armée de Condé, où il obtint le commandement d'un escadron formé des officiers et sous-officiers du régiment Royal-Cavalerie. Il fit la première campagne à la tête de ce corps, et fut employé l'année suivante comme capitaine en premier dans la cavalerie noble de la première division de l'armée. Il sut se faire remarquer par plusieurs actions de bravoure, s'exposa avec beaucoup d'intrépidité, et eut, dans un engagement avec les troupes républicaines, deux chevaux tués sous lui. Après le licenciement de l'armée, le marquis d'Ecqueville se rendit en Russie, où il prit du service. Rentré en France par suite de la première invasion, il fut nommé, en 1814, lieutenant général et officier de la Légion - d'Honneur par Louis XVIII, qu'il suivit à Gand lors du retour de Napoléon. Il fut élevé à la pairie le 17 août 1815, et nommé successivement directeur du dépôt de la guerre, inspecteur général du corps des ingénieurs-géographes, et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. A ces circonstances qui n'ont rien de bien extraordi-

naire, nous en ajouterons une que nos lecteurs ignorent sans doute. Moderne Thucydide, le noble pair a raconté dans un ouvrage en trois volumes intitulé : *Campagnes sous les ordres de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, etc.*, les faits d'armes dont il fut témoin ou auxquels il prit part. Par un sentiment bien excusable, sans doute, il y attache cette haute importance qu'on est enclin à supposer aux événements où l'on a participé; nous ne ferons pas l'analyse de l'ouvrage du noble pair. Ceux de nos lecteurs qui désireraient s'en former une idée, en trouveront un compte rendu aussi impartial que piquant, dans les 3^e, 5^e et 7^e livraisons du *nouvel Homme gris* (1818), auquel nous empruntons les réflexions suivantes : « Cependant on n'aurait qu'une idée incomplète de cette mémorable campagne, si on ne cherchait point à la connaître dans l'histoire de la révolution française. Quelque important que soit le spectacle que présentent 6,000 gentilshommes réunis à 200,000 étrangers pour attaquer leur patrie, celui d'un grand peuple se levant tout entier pour défendre son indépendance, est encore davantage. Le

« sentiment d'honneur et
 « d'orgueil héréditaire qui
 « stimulait la noblesse est in-
 « finiment respectable ; mais
 « l'enthousiasme de la patrie
 « et de la liberté, a quelque
 « chose de plus entraînant
 « pour ceux qui ne sont pas
 « nobles. Nous conseillons
 « donc à ces derniers d'étu-
 « dier la campagne de 1793,
 « dans les fastes des armées
 « françaises, et quand leur
 « imagination, frappée de
 « tant de hauts faits, sera fa-
 « tiguée d'admirer, l'ouvrage
 « de M. d'Ecquevilly leur of-
 « frira un délassement dont
 « ils pourront faire usage avec
 « succès. »

* EMMERY (Jean-Louis-Claude, comte), naquit à Metz le 26 avril 1742. Son père, procureur au bailliage, avait une nombreuse famille et peu de fortune ; mais doué d'un esprit élevé et judicieux, il s'imposa de graves sacrifices pour compléter les études de son fils ; il le plaça, à l'âge de neuf ans, au collège des jésuites de Pont-à-Mousson. Le jeune élève se fit bientôt remarquer par son aptitude au travail et son heureux naturel. Ses maîtres cherchèrent à le faire entrer dans leur ordre, mais il embrassa l'état que ses parents lui destinaient. Il fut reçu, à dix-huit ans, avocat au parlement de Metz, et acquit

bientôt une haute réputation de savoir et de désintéressement. Il fut admis, en 1767, à l'académie royale des sciences de cette ville, se rendit à Paris, en 1775, pour solliciter, au nom de ses concitoyens, le rappel du parlement qui était alors exilé à Nancy, et remplit, en 1789, les fonctions d'échevin de l'hôtel de ville.

Dans la position où se trouvait M. Emmery, avec un cœur généreux et un esprit éclairé, il devait déplorer les abus de l'ancien ordre des choses, et appeler de tous ses vœux les réformes que sa caducité même rendait nécessaires. Lorsque la révolution éclata, le maréchal de Broglie, gouverneur de la province, qui avait toujours montré de l'estime et de la bienveillance pour M. Emmery, ne pouvant vaincre la constance de ses opinions, s'efforça d'empêcher son élection aux états-généraux, et ne la rendit, par cela même, que plus assurée. M. Emmery avait quarante-sept ans, des goûts simples et des habitudes modestes. Il apporta, sur la scène politique, la sage maturité de son âge, un patriotisme pur, et une candeur de caractère qui l'éloignèrent toujours des intrigues et de l'exagération des partis. C'est surtout dans les comités de l'assemblée, et principa-

lement au comité militaire, que l'on eut occasion d'apprécier la variété de ses connaissances; il prit une grande part au travail d'organisation de l'armée, dont il fit le rapport à l'assemblée. Lorsque, plus tard, des mouvements séditieux éclatèrent parmi les troupes de la garnison de Nancy, M. Emmery provoqua contre elles des mesures rigoureuses pour arrêter un aussi dangereux exemple. M. Emmery s'opposa à la destruction de l'hôtel des Invalides, fit plusieurs rapports remarquables sur diverses matières, et présida deux fois l'assemblée nationale. Après la clôture de ses travaux, il entra au tribunal de cassation, dont il se trouvait être l'un des présidents, lorsque, sous le règne de la terreur, il fut traîné en prison, où il resta détenu pendant près de neuf mois, n'ayant échappé que par la chute de Robespierre, à la mort qui l'attendait le lendemain. Il reprit alors sa place au tribunal de cassation jusqu'à sa nomination au conseil des Cinq-Cents, par les électeurs de Paris, en germinal an V. C'est dans cette orageuse session que, sur les conclusions d'un rapport éloquent fait par M. Emmery, le conseil décréta l'abolition des lois de confiscation qui frappaient les biens

des parents d'émigrés. Membre du comité des inspecteurs de la salle, lors du coup d'Etat du 18 fructidor, M. Emmery échappa à la déportation; mais son élection étant annulée, il se trouva hors de toutes fonctions publiques; il ouvrit alors son cabinet et donna des consultations. Il quitta cette position au 18 brumaire pour entrer au conseil d'Etat, section de législation. Après avoir pris part aux travaux de ce comité jusqu'à l'achèvement du code civil, il fut nommé au sénat conservateur sur sa présentation du collège électoral du département de la Moselle qu'il venait de présider. Depuis cette époque il se retira de plus en plus et du monde et des affaires publiques; il n'espérait rien d'une opposition régulière, mais trop peu nombreuse et trop comprimée. Il jugea qu'un pouvoir qui ne cherchait son appui que dans la force des armes et le prestige de la gloire militaire, périrait nécessairement par l'ambition des conquêtes. Retiré à la campagne et loin de la cour, M. Emmery ne reçut de faveurs que celles qui furent communes à tous ses collègues; il resta absent de Paris pendant plusieurs années, à pleurer la mort de l'un de ses fils tué à l'armée d'Espagne. La restauration

le plaça à la chambre des pairs ; il ne fut rien pendant les cent jours, et reprit sa place en 1815 à la chambre haute. Il en suivit assidument les séances jusqu'en 1820, malgré son grand âge et des infirmités qui ne lui permirent pas de prendre une part très-active à ses délibérations. La même cause l'éloignait du monde ; mais dans le petit cercle d'anciens amis qui s'était formé autour de lui, on remarqua, jusqu'au dernier moment, la vivacité et la justesse de son esprit, la sagesse de ses conseils et l'excellence de son caractère. Il est mort le 15 juillet 1823, âgé de quatre-vingt-un ans.

EMMERY (Jacques-Nicolas-Jeanne-Claude, comte), fils du précédent, né à Metz le 27 août 1783. Il a servi dans l'administration militaire depuis 1803 jusqu'en 1815, époque à laquelle il quitta le service actif. Il a pris séance le 17 avril 1824 à la chambre haute ; là, son caractère et les nobles souvenirs de son père nous sont un garant qu'il votera toujours pour les principes de la monarchie constitutionnelle.

* ESCARS (François-Nicolas-René de PERUSSE, comte d'), né le 12 mars 1759, entra au service en 1772, et fut député par la noblesse de

Chatellerault aux états-généraux, où il fit partie de la minorité et signa toutes les protestations. Il était alors gentilhomme du comte d'Artois, avec qui il quitta la France, et qui, pendant l'émigration, le chargea de plusieurs missions importantes. Le comte d'Escars fit les campagnes de l'armée de Condé, et fut, en 1774, nommé maréchal de camp. Rentré en France en 1814, il fut créé lieutenant général et capitaine des gardes de Monsieur. Il accompagna ce prince pendant les cent jours, et fut élevé à la pairie le 17 août 1815. Il est décédé le 30 septembre 1822, laissant pour successeur de son titre :

✓ ESCARS (Amédée-François-Regis de PERUSSE, duc d'), né à Chambéry le 30 septembre 1790. Il fut nommé, en 1814, colonel et aide de camp de S. A. R. le duc d'Angoulême, auprès de qui il fit, en 1815, la courte et malheureuse campagne du midi, pendant laquelle il fut promu au grade de maréchal de camp. A la suite du licenciement de l'armée royale, il suivit le prince en Espagne et rentra avec lui à la seconde restauration. La guerre d'Espagne de 1823 lui valut la décoration de grand-croix de la Légion-d'Hon-

neur, celle de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le grade de lieutenant général, et enfin le titre de duc, attaché à sa pairie par ordonnance du 30 mai 1825.

ESCLIGNAC (Henri-Thomas - Charles de PREISSAC, duc d'), né en 1764, d'une des familles les plus ancien-

nes et les plus considérables de la Gascogne, était fils d'un lieutenant général, et émigra en 1791, sans avoir pris aucune part aux événements politiques. Il passa dans les pays étrangers tout le temps qui s'écoula entre son départ et la restauration, et fut élevé à la pairie le 5 mars 1819.

F

FABRE DE L'AUDE (le comte Jean - Pierre), né à Carcassonne le 8 décembre 1755, et avocat au parlement de Toulouse avant la révolution. Il ne s'est guère fait connaître que comme financier; mais, sous ce rapport, il a développé pendant près de vingt ans, dans nos diverses assemblées, les connaissances les plus profondes et le talent le plus distingué; malheureusement ses méditations ont souvent profité au pouvoir et à la classe opulente qu'au peuple et à l'indigent, et il sera toujours difficile à M. le comte Fabre de se justifier d'avoir à la fois proposé à nos différentes assemblées et le rétablissement de la loterie, et l'impôt sur le sel, et la création de l'administration des droits réunis. On voulait, disait-on, parvenir au dégrèvement de la contribution directe; mais la

contribution directe, qui ne frappe que le riche, n'a jamais été assez élevée pour qu'on pût en aucune façon s'autoriser à la diminuer par d'aussi étranges moyens, en imposant le pauvre jusque dans sa nourriture, et en favorisant sa démoralisation: hâtons-nous de dire que M. le comte Fabre avait été mieux inspiré lorsque, en 1797, il fit décréter l'impôt sur les billets de spectacles au profit des hospices. La carrière politique de M. le comte Fabre remonte, au surplus, à une époque antérieure à la révolution. Dès 1783 il était député aux États de Languedoc; en 1790 il fut nommé commissaire du roi pour organiser le département de l'Aude; il passa ensuite aux fonctions de procureur-général-syndic, puis à celles de commissaire royal près le tribunal criminel de Carcas-

sonne, qu'il exerça jusqu'à l'époque de la terreur. Il fut alors obligé de se cacher pour se soustraire à la proscription; mais il reparut aussitôt après le 9 thermidor; et dès le 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795), il fut nommé député au conseil des Cinq-Cents; depuis lors, il n'a pas cessé de faire partie de nos assemblées délibérantes. Aux Cinq-Cents, au tribunat, dont il fut membre après la dissolution des conseils, il était le rapporteur habituel des commissions de finances : un de ses rapports, en date du 29 août 1795, constate ce fait curieux qu'à cette époque les dépenses ordinaires de la France, y compris les rentes et les pensions, ne s'élevaient qu'à 502,790,510 fr. Après le 18 brumaire, M. le comte Fabre fut chargé par le gouvernement consulaire d'une mission dans les départements méridionaux, ayant pour objet d'y appeler, d'y réunir tous les partis. Le 22 mai 1804, ce fut lui qui, en sa qualité de président du tribunat, vint complimenter Napoléon qui s'était fait proclamer empereur; il présidait aussi la députation du tribunat qui, au mois d'octobre suivant, courut en Allemagne jusqu'à Lintz, après l'empereur, pour le féliciter de ses victoires, sans pouvoir l'atteindre, et qui rapporta en France 170

drapeaux qui avaient été pris sur l'ennemi. Le 14 août 1807, il fut fait sénateur et comte de l'empire; en 1810 il fut élu membre du grand conseil d'administration du sénat, et enfin un décret du 25 mars même année le nomma procureur général près le conseil du sceau des titres. 1814 arriva, l'ennemi entra dans Paris le 30 mars, et le 1^{er} avril, M. le comte Fabre était au nombre des soixante-trois sénateurs qui votaient la déchéance de Napoléon et l'établissement du gouvernement provisoire!..... Nous n'entrerons point dans la discussion des motifs de cet acte; mais, dans tous les cas, M. le comte Fabre comprit ces motifs ou trop tôt ou trop tard, et, dans une question de cette nature, le sénat devait tout au moins se récuser. M. le comte Fabre reçut, au surplus, le prix de son empressément, et fut appelé à la chambre des pairs par l'ordonnance du 3 juin 1814. Dans les cent jours, Napoléon, sans nulle rancune, le remplaça dans la nouvelle pairie, et, lui-même, sans autre scrupule, fut le premier à proposer l'adresse de félicitations en usage dans les circonstances solennelles. M. le comte Fabre, sans doute, espérait bien encore repasser à la seconde restauration, sans aucun intervalle, de la

chambre des pairs de Napoléon à celle de Louis XVIII, et il agissait dans ce but, soit en s'opposant à la déclaration en faveur de Napoléon II au 1^{er} juillet, soit en s'entendant avec M. le baron de La Rochefoucauld, après la bataille de Waterloo, pour faire supplier le roi, par une députation de la chambre des pairs, de rentrer dans la capitale avant les troupes étrangères, ainsi que cela a été constaté par deux lettres de M. le baron de La Rochefoucauld, l'une à M. le comte Fabre, en date du 8 mars 1819, et l'autre au ministre de l'intérieur; mais son espérance fut trompée cette fois; le roi le comprit, au contraire, dans la liste du 24 juillet 1815, qui déclarait démissionnaires tous les pairs qui avaient siégé dans la chambre créée par l'empereur. Toutefois, M. le comte Fabre est un homme trop capable pour que sa disgrâce fût sans terme, et le 21 novembre 1819 il est rentré au sein de la chambre haute. Il est assez difficile de déterminer quelle doit y être, en général, la nature de ses votes; cependant, en se rappelant qu'à la chambre des pairs de 1814, M. le comte Fabre avait voté contre la loi restrictive de la liberté de la presse, on aime à espérer qu'il s'est réuni à la majorité nationale de la chambre. On

cite de lui une opinion fort remarquable sur la compétence de la chambre des pairs en matière correctionnelle et en matière criminelle, opinion qu'il a prononcée dans la séance du 23 mars 1822, et dont l'impression a été ordonnée par la chambre. M. le comte Fabre a publié en 1816 une *Lettre à son fils* sur sa conduite politique; et, en 1817, la traduction d'un ouvrage italien, intitulé : *Réflexions politiques et morales*, avec des notes du traducteur en italien et en français, 1 vol. in-12. Nous ne parlons pas de ses écrits et discours sur les matières de finances, qui seraient en trop grand nombre. M. le comte Fabre a un fils auquel il a déjà constitué un majorat de vicomte, suivant les lettres-patentes du 29 mai 1818.

* FELTRE (Henri-Jacques-Guillaume CLARKE, duc de), fils d'un garde-magasin, entra à l'École militaire de Paris en 1781, et en sortit l'année suivante avec le grade de sous-lieutenant. Lorsque la révolution éclata, il n'était encore que capitaine; mais, ayant adopté avec chaleur les opinions nouvelles, il devint bientôt chef d'escadron, colonel et général de brigade en 1793. Il dut à la protection de Carnot et à l'exaltation de ses opinions républicaines

ce rapide avancement, et peu de temps après la place de chef du bureau topographique, place dans laquelle il rendit de grands services au comité de salut public et au directoire. Nommé général de division en 1795, il fut, dit-on, envoyé auprès de Bonaparte par le directoire, pendant les négociations du traité de Campo-Formio, pour surveiller la conduite du conquérant. On prétend aussi que, par un double rôle que le succès ne justifie pas, il sut se concilier l'entière confiance et l'affection même de celui qu'il devait surveiller. Après la proscription de Carnot, le général Clarke tomba dans la plus complète disgrâce, et cessa d'être employé par le directoire. Le 18 brumaire lui rouvrit la carrière de la fortune et des honneurs; après l'avoir employé dans plusieurs négociations diplomatiques; l'empereur le nomma conseiller d'État et membre de son conseil privé. En cette qualité il suivit Napoléon dans toutes ses campagnes, fut nommé plusieurs fois gouverneur de villes conquises, sans jamais prendre une part active à la guerre. Enfin, en 1807, il fut nommé ministre de la guerre, comte d'Hunebourg, duc de Feltre, grand cordon de la Légion-d'Honneur, etc. Dans

ces hautes fonctions, il ne se fit remarquer que par son dévouement absolu aux moindres volontés de son maître, et par l'enthousiasme pour l'empereur qui avait succédé à son ancien enthousiasme républicain. Après la première restauration, le duc de Feltre, ayant adhéré à la déchéance de l'empereur, fut nommé pair de France par le roi. Dans la chambre il appuya le projet de loi contre la liberté de la presse, rédigé par l'abbé de Montesquiou, et se servit de cette phrase étrange pour un membre des pouvoirs constitutionnels d'un pays libre : « Si veut le roi, si veut la loi. » Lors du débarquement de Napoléon, le duc de Feltre fut placé par le roi à la tête du ministère de la guerre, et suivit S. M. à Gand pendant les cent jours. Après la seconde restauration il rentra en France, et se signala parmi les ennemis de nos institutions constitutionnelles. Promu au ministère de la guerre à la fin de 1815, il n'épargna pas les humiliations et les outrages aux débris de l'ancienne armée française; il créa les cours prévotales, et nomma les commissions militaires qui livrèrent à la mort plusieurs de nos plus illustres guerriers. Remplacé à la fin de 1817 par le noble et brave maréchal Gouvion-Saint-Cyr, il

mourut l'année suivante à Rouen, où il se trouvait comme gouverneur de la 15^e division militaire.

Feltre avait la prétention d'appartenir par ses aïeux à la famille des Plantagenets; Napoléon un jour lui conseilla de revendiquer ses droits à la couronne d'Angleterre.

** FERRAND (Antoine-François-Claude, comte), né à Paris en 1751, se destina à la magistrature, et fut reçu au parlement en 1769. Ennemi déclaré de la révolution et de ses principes, il manifesta dans un écrit intitulé : *Essais d'un citoyen*, des opinions qui, n'étant pas celles d'un *citoyen* français de cette époque, le mirent dans la nécessité de passer à l'étranger. Il alla joindre en effet le prince de Condé, qui le fit membre de son conseil. M. Ferrand publia à Coblenz un nouvel écrit intitulé : *Nulité et despotisme de l'assemblée prétendue nationale*, qui fut suivi à peu de distance par : *L'État actuel de la France, l'Adresse d'un citoyen très-actif, le Rétablissement de la monarchie, etc.*, tous dirigés contre le nouvel ordre de choses, tous appelant contre la France les armes de l'Europe. Cependant M. Ferrand crut devoir rentrer lorsque les événements

le lui permirent, mais il n'exerça aucune fonction. En 1814, il fut nommé ministre et directeur général des postes, passa par *interim* au ministère de la marine, pendant la maladie de M. de Malouet, et fut élevé à la pairie le 17 août 1815. Il est décédé sans enfans mâles le 17 janvier 1825.

FITZ-JAMES (Édouard, duc de), descendant des Stuarts par le maréchal de Berwick, qui était fils naturel de Jacques II, est né à Paris en 1776. Il ne s'était pas encore fait connaître avant la révolution, et il évinça lors de ses premiers troubles. Il servit dans l'armée de Condé en qualité d'aide de camp du maréchal de Castries; et, après le licenciement de cette armée, il passa en Angleterre, où il parcourut les trois royaumes, notamment l'Ecosse, qui par ses souvenirs de famille devait lui inspirer le plus grand intérêt. Il rentra en France sous l'empire, mais n'accepta aucune fonction. A la fin de 1813, cependant, il fut compris dans les cadres de la garde nationale de Paris, et en fit le service avec le grade modeste de caporal dans la 1^{re} légion. Il profita de cette circonstance au 30 mars 1814, le jour de la bataille de Paris, pour empêcher, au-

tant qu'il lui fut possible, ses compagnons, de sortir de Paris et d'aller appuyer l'armée, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre ; M. de Fitz-James prononça une véritable harangue, et dit : « Que le devoir était de désobéir ; que la sûreté des habitants de Paris était compromise si l'on faisait un seul pas en avant ; que c'était une extravagance de penser que quelques milliers de bourgeois mal armés fussent capables d'arrêter l'ennemi ; que, Paris pris de vive force, rien ne pouvait sauver leurs femmes et leurs enfants de la fureur d'un soldat irrité par la résistance ; et qu'enfin, le seul but du gouvernement, en ordonnant de sortir, était de sacrifier la capitale pour donner un élan au reste de la France. » Le lendemain, après la capitulation de Paris, M. de Fitz-James était à la tête des troupes de jeunes gens qui parcouraient les rues avec des mouchoirs blancs, en criant *vive le roi!* Tant de zèle devait trouver sa récompense, aussi ne se fit-elle pas attendre : dès l'arrivée de Monsieur, comte d'Artois, dans la capitale, le duc de Fitz-James fut nommé son aide de camp et son premier gentilhomme ; et depuis cette époque il n'a pour ainsi dire pas quitté ce prince un ins-

tant. Après la seconde restauration, M. le duc de Fitz-James a été élevé à la dignité de pair de France ; mais s'il est incontestable qu'il ait fait preuve de beaucoup de talents dans ce nouveau poste, il ne l'est pas moins aussi qu'il ne s'y soit montré constamment animé des sentiments les plus antipathiques à la nation française, inébranlable et inflexible dans ses doctrines de droit divin, de pouvoir absolu, dans sa haine de la révolution et de tout ce qui s'y rattache ; la France nouvelle est toujours sûre de le rencontrer comme obstacle à chacun de ses vœux, à chacun de ses besoins. Ajoutez à cela que, dans des circonstances extraordinaires, l'énergie des sentiments de M. de Fitz-James l'aveugle en quelque sorte et le pousse hors des bornes que lui prescriraient assurément sa raison et sa justice ; c'est une observation que les procès du maréchal Ney et du général Bertrand, en 1815, n'ont rendue que trop manifeste pour tout le monde ; sa conduite à l'égard du général Bertrand, surtout, est caractéristique : ce général est son beau-frère ; il était sous le coup d'une accusation capitale ; M. de Fitz-James vint, de lui-même, produire une lettre de l'accusé, qui pouvait tourner à sa charge !...

et quelques jours après, dans une prétendue lettre justificative que la stupeur universelle avait rendue indispensable, et qu'il publia dans les journaux le 7 septembre 1815, il s'exprima en ces termes : « Je ne dois au général Bertrand ni la liberté ni la vie, et je m'étonne qu'on ose le nommer mon bienfaiteur; le général est mon beau-frère, ayant épousé ma belle-sœur, et non pas ma sœur infortunée; peu m'importe l'idée que se fait de mes principes la famille de M. Bertrand. Ces principes sont connus de mes amis, estimés de ceux que j'estime, et certes je ne les changerai point pour adopter ceux du général Bertrand, et qui dirigent encore les personnes qui persistent à voir en lui le modèle de l'honneur et de la fidélité. »

On sait, au surplus, que le général Bertrand, qui avait été condamné à mort par le conseil de guerre, a, depuis, été rappelé en France par le gouvernement, et même rétabli sur les contrôles de l'armée.

Ce que nous venons de dire fait assez connaître quel doit être le vote de M. le duc de Fitz-James à la chambre des pairs.

** FLEURY (André-Hercule de Rosset de Rochozel, duc de), né le 30 mars 1770, émigra dès les commencements de la révolution, et ne rentra qu'en 1814. Le lendemain même de son débarquement à Calais, Louis XVIII réintégra le duc de Fleury dans la charge de premier gentilhomme de la chambre, qu'il avait exercée avant l'émigration. Il fut créé pair le 4 juin suivant, et mourut sans successeurs le 16 janvier 1815.

** FONTANES (Jean-Pierre-Louis, marquis de), l'un des plus beaux talents littéraires, et sans contredit des plus flexibles de notre époque, naquit le 6 mars 1757, à Niort, où il fut élevé chez les Oratoriens. Des succès de collège, dont le présage est si souvent trompeur, déterminèrent son goût pour les lettres, et l'engagèrent à se rendre à Paris, où il débuta par insérer dans l'*Almanach des Muses* quelques pièces qui furent remarquées. Divers poèmes descriptifs et de peu d'étendue suivirent ces essais, et commencèrent la réputation de M. de Fontanes. On doit citer entre autres, parmi ces productions, une imitation du *Cimetière de campagne de Gray*, pièce dont il existe de nombreuses traductions,

qui n'ont pas le mérite de celle que nous rappelons. Ces opuscules, des ouvrages en prose où se remarquait le même talent, et sa collaboration avec La Harpe, aux journaux *le Mémorial* et *le Mercure*, lui ouvrirent en 1794 les portes de l'Institut. Mis hors la loi après le 18 fructidor, il se réfugia à Londres, où ses talents et ses opinions lui firent trouver, dans l'émigration surtout, de nombreux protecteurs. Rentré à l'époque du 18 brumaire, le penchant qui le portait tout naturellement vers la puissance et la grandeur, le mit en contact avec la famille qui gouvernait la France, en attendant qu'elle maîtrisât l'Europe. Il fut nommé député au corps législatif, et bientôt après porté à la présidence de ce corps, fonctions qui lui fournirent la facilité de faire preuve de son dévouement pour la personne de l'empereur. A la dignité de président du corps législatif, succéda la dignité de sénateur et celle de grand-maître de l'Université. Ces faveurs n'empêchèrent pas M. de Fontanes de rédiger le décret par lequel le sénat prononçait la déchéance de Napoléon. Après la première restauration, M. de Fontanes, élevé à la pairie, fut, dans le procès du maréchal Ney, du petit nombre des pairs

qui se prononcèrent pour l'acquiescement. Il est mort le 17 mars 1821, sans successeurs.

** FONTENAY (Jean-Marie CRIQUET, comte de), ne a Dunkerque le 11 mars 1755, fut destiné par son père, riche armateur, à l'état ecclésiastique, et devint successivement chanoine et grand-vicaire de Chartres. Emigré au commencement de la révolution, il ne rentra qu'en 1814. Il fut nommé vicaire général de Bourges, évêque du Puy, enfin archevêque de Bourges et pair de France. Il est décédé le 12 octobre 1824.

- FORBIN DES ISSARTS (le marquis, Charles-Joseph-Louis-Henri), avait été avant la révolution colonel de cavalerie et lieutenant des gardes du corps. Il émigra en 1790, passa en Espagne, où il prit du service dans la marine, et eut part à toutes les guerres que ce pays soutint contre la France jusqu'en 1813. A cette époque il quitta les pays étrangers et rentra en France au sein de sa famille, ce qui ne l'empêcha pas de suivre avec une grande ardeur les événements politiques qui se pressaient. Le 31 mars 1814 il était à Paris, parcourant les rues comme M. de Fitz-James

pour y réveiller le souvenir et l'amour des Bourbons, et il ne rencontra pas partout, dit-on, des oreilles disposées à l'écouter; on assure même qu'il fut précipité à bas de son cheval dans le voisinage de l'Hôtel-de-Ville, et que sa vie se trouva un moment compromise. Le roi le nomma, aussitôt après son arrivée à Paris, officier supérieur des gardes du corps, et, en cette qualité, il escorta S. M. jusqu'à la frontière, à la tête de sa compagnie, lors de la retraite à Gand pendant les cent jours; il l'y suivit bientôt lui-même, et ne revint en France qu'après la bataille de Waterloo. Nommé à son retour président du collège électoral de Vaucluse, il fut élu député de ce département, et fit partie de la chambre introuvable; il s'y fit rappeler à l'ordre pour s'être expliqué d'une manière très-inconvenante à l'égard de M. Lainé, président de la chambre. En 1820, le département de Vaucluse le réélut député, et en 1822 il eut un duel avec M. Benjamin Constant, au sujet d'une réponse par lui insérée dans *la Quotidienne* du 5 juin à une lettre de l'honorable député du côté gauche, insérée le 4 dans *le Constitutionnel* et *le Courrier*. Dans cette affaire, ainsi que dans le duel du général Foy avec M. de

Corday, et comme chacun s'y attendait parfaitement, les deux champions ne se firent aucun mal, quoiqu'ils aient tiré à dix pas l'un de l'autre et à deux reprises différentes. Le département de Vaucluse renvoya encore M. le marquis de Forbin des Issarts à la chambre de 1824; mais, en 1827, l'honorable député est passé à la chambre haute, lors de la création des soixante-seize pairs, où il a porté infailliblement les mêmes opinions et les mêmes votes: toutefois il fera bien d'en modifier un peu l'expression, et de les assujettir à des formes plus mesurées: si l'on doit même ajouter foi aux bruits qui transpirent de temps en temps sur les détails des séances de cette chambre, M. de Forbin des Issarts aurait déjà été dans le cas d'en recevoir indirectement l'avis. Nous regrettons que M. de Forbin ait été appelé à la pairie; dans une chambre où les décrets sont publics, des opinions contre-révolutionnaires, exprimées sans détour, sont parfois plus utiles que les plus éloquents discours des amis de la liberté.

FORCE (Louis-Joseph-Nompar de CAUMONT, duc de LA), né en avril 1768, entra au service encore enfant, comme sous-lieutenant, et

était major lorsqu'il émigra en 1791; il fit la campagne de l'année suivante, fut nommé aide de camp de MONSIEUR (Louis XVIII), et rentra en France en 1802. Il prit du service comme adjudant commandant, et fit avec distinction les campagnes de la grande armée jusqu'à la restauration, époque à laquelle il fut élevé à la pairie. Pendant les cent jours, nommé commissaire du roi dans les départements de Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Lot, il fut arrêté par le peuple et la garnison de Cahors, au moment où il s'efforçait de faire abattre le pavillon tricolore arboré dans cette ville, conduit à Paris et emprisonné. Après la seconde restauration, il fut nommé maréchal de camp, inspecteur général des troupes de la 10^e division militaire et commandeur de la Légion-d'Honneur.

FRAYSSINOUS (Denis, abbé de). C'est sous ce titre modeste que nous avons long-temps connu à Paris monseigneur l'évêque d'Her-mopolis; et quand il prêchait l'humilité, le dédain des grandeurs et des jouissances de ce monde, quelque habitué qu'on soit à la vanité de toutes ces déclamations, on croyait presque, du moins, à sa conviction, tant

il avait d'onction dans sa parole, de naïve bonhomie dans sa figure et ses manières, tant on retrouvait toujours chacune de ses actions en harmonie parfaite avec ses discours et ses prédications. Quel malheur d'avoir été détrompé tout à coup d'une illusion si satisfaisante, d'avoir été forcé de reconnaître que, sous ces dehors d'une perfection sans tache, d'une sainteté éprouvée, il ne se trouvait en réalité qu'une âme et des sentiments comme les nôtres, sujets à la même fragilité, et que, seulement, il s'y joignait chez M. de Frayssinous une adresse plus grande à les déguiser*! Déjà, dès la fin de l'empire, M. l'abbé Frayssinous, sortant un peu de sa sphère, s'était introduit dans l'Université comme membre de la faculté de théologie; mais à cela il n'y avait encore rien à dire; c'était d'ailleurs une récompense et un encouragement bien dus à la guerre qu'il faisait avec tant de succès à Voltaire et à Rousseau dans ses conférences de St.-Sulpice; et ce qu'on doit y voir de plus remarquable, selon nous, c'est que la reprise des attaques contre ces

* Il ne les déguisait néanmoins pas toujours; et quand le succès était assuré, il mettait assez volontiers la fausse honte de côté.

des démarches pour obtenir quelques renseignements à cet égard. Il paraît que M. de Villèle seul est dans le secret des actions qui ont valu la pairie à M. Bailly du Fresnois. Tout ce que nous avons pu savoir, c'est que sa seigneurie fut envoyée à la chambre des députés de 1815, qu'elle y vota avec cette majorité dont l'exaltation réduisit le trône à dissoudre la plus frénétique de nos assemblées, et que depuis cette époque M. le marquis n'avait plus reparu sur l'horizon politique.

FROISSARD - BROISSIA (le marquis de), lieutenant-colonel, émigra au moment de la révolution, fit les campagnes de l'armée des princes, et rentra sous le consulat, sans toutefois prendre

aucune part aux affaires publiques. Envoyé par le département du Jura à la chambre septennale, il y siégea au centre, et fut compris par M. de Villèle au nombre des soixante-seize pairs nommés par l'ordonnance du 5 novembre.

FRUGLAYE (le comte de LA), membre obscur des dernières législatures, a mérité par ses votes, dans la session de 1827, d'être appelé à la pairie lors de la dernière promotion. Le nom du noble pair ne se trouve dans aucune biographie; on sait seulement qu'il faisait partie de la majorité de la chambre septennale, et qu'il est devenu, dans la chambre haute, l'un des appuis du système renversé par les dernières élections.

G

GALLIEN (Jean-Pierre de), comte de CHARONS, évêque d'Amiens et premier aumônier de madame la duchesse de Berry, fut élevé à la pairie le 5 décembre 1824. Nous présumons, sans l'affirmer toutefois, que les opinions du noble prélat sont bien moins favorables aux prérogatives de la nation qu'à celles du trône.

** **GAND** (Guillaume-

Louis, comte de), né à Lille le 26 août 1751. Il était colonel lorsque la révolution, dont il n'adopta point les principes, le contraignit à se rendre à l'armée de Condé, où il fut fait maréchal de camp. Il servit ensuite successivement en Portugal et en Espagne, et le 17 août 1815, il fut élevé à la pairie. Il mourut sans enfants le 9 juin 1818.

** GANTHEAUME (Honoré, comte), vice-amiral, naquit à la Ciotat en 1755, d'une famille de marins, et navigua pour la première fois, à l'âge de quatorze ans, sur un bâtiment frété par Beaumarchais et chargé d'armes pour les Etats-Unis, qui venaient de déclarer leur indépendance. Il était capitaine au long cours, et fut employé dans la marine militaire comme enseigne auxiliaire au moment de la rupture avec l'Angleterre. Il fit la campagne de l'Inde sous le bailli de Suffren, et montra dans toutes les affaires qui eurent lieu, de l'activité, des talents et de la bravoure. A la paix, il navigua pour la compagnie des Indes, rentra dans la marine militaire en 1793, fut nommé capitaine de vaisseau et commanda en cette qualité le vaisseau *le Trente-un Mai*, dans l'escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse. Il était capitaine de vaisseau de première classe lorsque l'expédition d'Egypte fut résolue. Il y fut employé comme chef de l'état major de Brueis, assista au désastreux combat d'Aboukir, où il fut blessé, et échappa à l'explosion du vaisseau *l'Orient*, dont l'état-major et l'équipage périrent presque en entier. Nommé contre-amiral par le général en chef, il fut chargé de

réorganiser les débris de l'escadre, et peu de temps après du commandement de la flottille qui devait ramener Napoléon en France. Cette mission, exécutée avec tout le bonheur qui s'attachait alors aux pas de *l'homme du destin*, devint pour Gantheaume la source d'une immense fortune, et il parut s'en souvenir jusqu'en 1814 avec autant de plaisir que de reconnaissance. Ses lettres, ses ordres de service, portaient en tête une élégante vignette, représentant sur une mer calme les bâtiments composant la flottille. Une étoile, dont le centre était occupé par une N, placée en avant des bâtiments, semblait les conduire, et cette devise, *nous gouvernions sur son étoile*, au bas de l'ingénieux dessin, rappelait le succès de l'expédition, et les récompenses qui l'avaient suivie. En peu de temps, Gantheaume fut nommé conseiller d'Etat, préfet maritime à Toulon, sénateur, comte, vice-amiral, inspecteur des côtes de l'Océan, etc., etc. En 1814, il avait été envoyé commissaire extraordinaire par l'empereur, dans la 8^e division militaire, lorsqu'il fit parvenir son adhésion aux actes du sénat, pour le rétablissement de *cette antique dynastie qui, pendant huit cents ans, fit la gloire et le*

bonheur de la France, et qui le fit pair, parce qu'elle le trouva sénateur et comte. Il n'occupa aucune fonction pendant les cent jours, et, sur le déclin de cette malheureuse époque, se rendit à Toulon avec le marquis de Rivière, pour déterminer le maréchal Brune à arborer le pavillon blanc. Malgré la vénération que le caractère et les vertus privées de Gantheaume avaient inspirée dans le midi, cette mission ne fut point sans danger pour lui. Mais il put au reste s'en attribuer exclusivement le succès. Depuis cette époque, l'amiral Gantheaume vécut dans la retraite. Il est décédé sans successeurs le 28 septembre 1818.

GARDE (comte de LA),
Voyez PELLETIER.

** **GARNIER** (Germain, marquis), né à Auxerre le 20 septembre 1746, fut d'abord procureur au Châtelet, et ensuite secrétaire du cabinet de madame Adélaïde, tante de Louis XVI. Député suppléant de Paris aux états-généraux, il fut appelé peu de temps après au ministère de l'intérieur, qu'il n'accepta pas. Après le 10 août il émigra, revint en France après le 18 brumaire, et fut nommé préfet de Seine-et-Oise, sénateur, comte de l'empire,

et enfin président du sénat, de 1809 à 1811. Cette dernière qualité le mit souvent dans la nécessité de haranguer l'empereur à la suite de ses nombreuses victoires, fonctions dont il parut s'acquitter sinon avec plaisir, du moins sans répugnance. Il n'en mit pas davantage à signer l'acte de déchéance, et à accepter la pairie qui lui fut conférée par Louis XVIII, avec le titre de marquis. Depuis cette époque, jusqu'à celle de sa mort, M. Garnier s'est toujours montré à la tribune de la chambre héréditaire, le partisan de la contre-révolution. Il est décédé sans héritier de son titre, le 4 octobre 1821. Le noble pair mérite, comme écrivain, une mention honorable, et l'on peut citer au nombre de ses productions littéraires: *Aventures de Caleb Williams*, traduction de Godwin. *Abrégé élémentaire de principes d'économie politique*, 2 vol. in-8°. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduction d'Adam Smith, 5 vol. in-8°, etc.

GASSENDI (Jean-Jacques-Basilien), descendant du célèbre savant de ce nom, était officier d'artillerie en 1789; il fit avec honneur toutes les campagnes de la révolution, et parvint au grade de général de brigade. L'empereur

l'employa comme conseiller d'Etat et comme chef de division au ministère de la guerre. Ses services lui valurent la grand'croix de la Légion-d'Honneur, la grand'croix de l'ordre de la Réunion et le titre de comte. Il fut appelé en 1813 au sénat conservateur, et nommé général de division. Membre de la chambre des pairs en 1814, M. Gassendi fut exclu de ses fonctions après la seconde restauration, pour avoir accepté la pairie dans les cent jours ; mais il fut rappelé dans la chambre haute en 1819. Le noble pair passe pour voter avec l'opposition constitutionnelle. Il a publié un *mémoire à l'usage des officiers d'artillerie* et plusieurs pièces de poésie qui ne sont pas pour lui des titres aussi certains à la gloire que ses travaux politiques et militaires.

** GERMAIN (Auguste-Jean, comte de MONTFORT), chambellan de Napoléon, fut employé par l'ex-empereur dans quelques missions diplomatiques. En janvier 1814 il fut nommé adjudant commandant de la garde nationale parisienne. Le 31 mars de la même année il se prononça avec chaleur en faveur de la cause des Bourbons. Il fut, sous la première restauration, préfet de Saône-

et-Loire, ne prit aucun service dans les cent jours, et fut nommé, en 1815, à la préfecture de Seine-et-Marne. Il se signala dans ces fonctions honorables par plusieurs actes de rigueur et par une très-vive opposition à l'élection du vénérable La Fayette. M. Germain fut nommé pair de France par M. Decazes ; destitué de sa préfecture après la chute de son protecteur, il vint siéger à la chambre des pairs, où il se rangea parmi les défenseurs du régime constitutionnel. Il mourut en 1821, à peine âgé de 34 ans, sans laisser d'héritier de sa pairie.

GERMINY (le comte de), une de ces âmes *fénelonnien*nes pour qui la haine est un sentiment inconnu, même en politique. Le dévouement de M. le comte de Germiny à la famille royale est hors de contestation ; il en a donné des preuves en 1815, lorsqu'il était commandant de la garde nationale à Bayeux, et c'est même à ce titre qu'il fut envoyé comme député à la chambre *introuvable*, par le département de la Seine-Inférieure. Mais M. de Germiny et le petit nombre de députés qui formaient la minorité dans cette chambre y justifièrent le royalisme, en prouvant qu'il n'était exclusif ni des sentiments géné-

reux, ni de la justice, ni de la raison ! Il vota, il parla constamment contre toutes les lois de rigueur et de réaction de cette époque, et, lors de la trop célèbre loi d'amnistie, son active, son inépuisable commisération ne s'arrêta pas même au terrible nom de *conventionnels votants* : au milieu de cette assemblée incendiaire, il osa demander grâce pour des hommes qu'un si grand intervalle séparait dès-lors de leurs actes politiques, dont la plupart touchaient à la fin de leur carrière, dont plusieurs, dénués de toutes ressources, sont allés périr de besoin sur la terre étrangère ! Le gouvernement s'est honoré en nommant successivement M. le comte de Germiny préfet du Lot en 1816, préfet de l'Oise l'année suivante, et pair de France en 1819.

GLANDEVES (Georges-François-Pierre, baron de), né à Marseille le 30 avril 1768, ne put, attendu sa jeunesse, prendre aucune part aux événements politiques de la révolution. En 1814 il entra dans une compagnie de gardes du corps, et fut, peu de temps après, nommé maréchal de camp. Il fut élevé à la pairie le 23 décembre 1823.

GOURGUES (le marquis de), parut pour la première fois sur la scène politique lorsque le département de Tarn-et-Garonne l'élut, en 1823, à la chambre septennale. Il y siégea constamment au centre et fut compris dans la nomination des soixante-seize.

GOUVION-SAINTE-CYR (le marquis de), né à Toul en 1764, se livra à la peinture et fit le voyage d'Italie pour étudier les monuments de son art. Jeune, ardent, enthousiaste, il adopta avec chaleur les principes de la révolution, et s'enrôla dans un bataillon de volontaires lorsque la patrie fut attaquée. Cette circonstance détermina sa vocation véritable. Adjudant général en 1793, il eut sa part de la gloire immortelle dont se couvrit l'armée de la Moselle ; général de brigade en 1794, général de division en 1795, il se signala par ses talents et son courage dans une retraite à laquelle il donna tout l'éclat d'une victoire après la défection de ce Pichegru, devenu un héros de parti pour avoir sacrifié sa patrie à l'espoir des plus viles récompenses. Le général Gouvion-Saint-Cyr fit, en 1798, la campagne d'Italie sous Masséna. En 1800, le premier consul le nomma conseiller d'Etat et

l'envoya comme ambassadeur en Espagne. Il fut, en 1805, décoré du grand cordon de la Légion-d'Honneur, et reçut le titre de comte et le commandement général des cuirassiers. Dans les diverses campagnes de l'empire il commanda toujours un corps d'armée, et se signala toujours par des actions d'éclat. Il reçut le bâton de maréchal quelques jours avant la prise de Moscou, et l'année suivante acquit la gloire qu'il avait déjà acquise par sa belle défense de Dresde. Forcé de capituler, en novembre 1813, il le fit avec honneur, et obtint des conditions honorables. Il devait rentrer en France avec armes et bagages. Cependant, au mépris du droit des gens, il fut retenu prisonnier jusqu'après la première restauration. Il fut alors appelé par le roi à la chambre haute et décoré de la croix de Saint-Louis. Dans les cent jours il vécut dans la retraite, fut nommé ministre de la guerre au retour du roi, et remit son portefeuille à Clarke lorsqu'il eut obtenu la conviction qu'il fallait, pour complaire à la faction contre-révolutionnaire, lui livrer à la fois la gloire et les libertés du pays. Après le 5 septembre d'heureuse mémoire, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr fut porté de

nouveau au ministère de la guerre. Il s'y montra franchement ami de la constitution et de la liberté. Il s'appliqua laborieusement à réparer les fautes du duc de Feltre, occupé pendant si long-temps à désorganiser notre armée. On lui doit cette loi du recrutement, objet des attaques de la faction ultramonarchique, seule institution nationale que le ministre Villèle n'ait pas osé flétrir en la touchant. L'administration du maréchal Gouvion-Saint-Cyr avait fait beaucoup de bien ; sa présence au sein du conseil était une garantie pour les gens de bien. A la fin de 1819, lorsque M. Decazes crut devoir se rapprocher des ennemis de nos institutions et de ses ennemis personnels, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr refusa de marcher avec lui dans cette voie désastreuse... Il donna sa démission en même temps que MM. Louis et Dessoles, pour ne pas prendre part au renversement de la loi des élections ; heureuse application de notre pacte fondamental au plus précieux de nos droits. Sa retraite lui fit autant d'honneur que sa loyale administration. Les amis de la liberté se rappelleront sa noble franchise et sa généreuse fermeté. Depuis la restauration, M. Gouvion-Saint-Cyr est peut-être le seul ministre qui ait

réuni l'estime de tous les partis pendant qu'il était au pouvoir, et après sa retraite. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme politique, dans un temps où tant de passions haineuses se permettent facilement l'injure, et jusqu'à la calomnie. On savait que ces armes odieuses viendraient s'éteindre devant la probité bien connue du noble maréchal. Depuis 1819, dans la chambre héréditaire, il a constamment soutenu les principes auxquels il avait deux fois sacrifié le plus haut poste de l'État.

**** GOUVION** (le comte), est l'un de ces officiers distingués que la révolution a fait sortir des rangs vulgaires pour mettre au jour leurs talents. Après avoir fait avec honneur les campagnes de la révolution et de l'empire, il est parvenu au grade de général de division, et a obtenu le titre de comte et la grand' croix de la Légion-d'Honneur. Le roi l'a promu à la pairie, et lui a accordé la croix de Saint-Louis. M. le général Gouvion, comme la majorité de ses compagnons d'armes, a voté avec les défenseurs de notre liberté constitutionnelle jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1823.

GRAMONT (Antoine-Louis-Marie, duc de). Loyal

et fidèle serviteur de la famille de Bourbon, il l'a accompagnée dans son exil, et il n'est rentré qu'avec elle sur le sol de la patrie; le roi l'a fait successivement pair de France, lieutenant général, gouverneur de la 11^e division militaire, capitaine des gardes du corps, etc. Nous ignorons quels sont habituellement les votes de ce noble pair; sa position, les opinions qu'il a professées toute sa vie, nous donnent même lieu de craindre qu'ils ne soient pas habituellement conformes aux vœux et aux besoins de la France nouvelle; toutefois, nous n'oublions pas que M. le duc de Gramont est, avant tout, un homme d'honneur et de conscience, et qu'en novembre 1815, appelé dans l'affaire du maréchal Ney comme témoin, sa déposition y fut tout à la fois pleine de franchise et de modération. M. le duc de Gramont a été long-temps connu sous le nom de duc de Guiche; il est né en 1756.

GRAMONT D'ASTÈ (le comte de), était avant la révolution capitaine au régiment Dauphin-Dragons; il a été membre de la chambre des députés de 1815, et y votait avec la majorité; en 1818 il était colonel de la légion départementale des

Basses-Pyrénées ; il a été appelé assez récemment à la chambre des pairs, et rien ne nous annonce qu'il y ait porté des votes différents de ceux qu'il émettait dans la majorité de la chambre *introuvable*.

**** GRAND** (Claude-Alexandre, comte Le), né le 22 février 1762, servit avant la révolution, et n'était parvenu, lorsqu'elle éclata, qu'au grade de sergent major. Mais en 1790, il fut nommé chef d'un des bataillons de volontaires de la Moselle, et deux ans plus tard promu au grade de général de brigade. Au passage du Rhin, pendant la campagne de 1795, le général Le Grand s'élança dans les flots à la tête des grenadiers, culbutta deux mille Autrichiens rangés en bataille sur la rive opposée, et enleva sans coup férir la ville de Dusseldorf, dont la garnison, composée de deux mille combattants, mit bas les armes devant sept cents grenadiers. De nouvelles preuves de bravoure lui valurent le grade de général de division, qui lui fut conféré le 11 avril 1799. Il fut nommé, en 1801, gouverneur du Piémont, et postérieurement commanda une division au camp de Saint-Omer. Il fit ensuite la cam-

pagne de 1805 en Autriche, et se fit remarquer à la bataille d'Austerlitz, celles de Prusse et de Pologne, où il assista aux affaires d'Eylau et à l'attaque de Königsberg, dont sa division enleva les faubourgs. Pendant la campagne de 1812 en Russie, il prit le commandement du corps du maréchal Gouvion-Saint-Cyr blessé à l'affaire de Polotsk. Il reçut, au premier passage de la Bérésina et dans le courant de la campagne, des blessures graves, qui ne l'empêchèrent cependant pas de prendre part aux dernières affaires de 1814. Le général Le Grand, qui avait été nommé sénateur en 1812, fut élevé à la pairie par Louis XVIII le 4 juin 1814, et mourut, sans successeurs, le 8 janvier de l'année suivante.

**** GRAVE** (Pierre-Marie, marquis de), né en 1755, était aide de camp du duc de Crillon-Mahon au siège de Gibraltar, et fut nommé colonel en 1782. Peu de temps après, étant officier général, il remplaça M. de Narbonne au ministère de la guerre, n'en garda le porte-feuille que deux mois et donna sa démission pour émigrer. Rentré en 1801, il reprit du service et fut nommé maréchal de camp. Louis XVIII, qui l'avait fait lieutenant gé-

néral après la première restauration, l'éleva à la pairie le 17 août 1815. Il est décédé sans enfants le 16 janvier 1823.

✓ * GREFFULHE (le comte de), belge d'origine, décédé à Paris le 24 février 1820, a été fait pair de France par le roi le 9 mars 1819. Il avait deux titres à cette faveur signalée du monarque; le premier, un dévouement à la famille des Bourbons, que le malheur ne refroidit en rien, puisqu'en 1815 il les avait accompagnés à Gand; le second, une immense fortune territoriale dont il a toujours fait l'usage le plus noble et le plus exemplaire: l'énumération de ses bienfaits ne finirait point, si l'on voulait s'attacher aux actes particuliers; mais un mérite d'un intérêt plus général et aussi d'un ordre plus élevé, c'est la puissante protection qu'il accorda toujours à l'enseignement élémentaire, et principalement à l'enseignement mutuel; il est le fondateur d'une des premières écoles à la *Lancaster* qu'on ait formées à Paris. M. le comte de Greffulhe a laissé un fils héritier de sa pairie, mais qui n'a pas encore pris séance à la chambre à raison de son âge.

GUICHE (le duc de), émi-

gra de bonne heure avec sa famille, servit en Angleterre dans le 10^e hussards, où il était connu sous le nom de *capitaine Grammont*, rentra en France avec le duc d'Angoulême, dont il fut nommé premier écuyer et premier aide de camp. Dans les *cent jours*, le duc de Guiche fit avec le duc d'Angoulême la courte campagne du midi contre les troupes impériales, suivit ce prince en Espagne après la capitulation du pont Saint-Esprit, et ne revint qu'avec lui après la déroute de Waterloo. M. de Guiche fut nommé successivement maréchal de camp, commandant des 10^e et 11^e divisions militaires, pair de France, etc. Sa position sociale et les préjugés aristocratiques de sa famille rangent ce noble pair au nombre de ceux qui sont plus portés à défendre la prérogative royale que les libertés publiques; nous espérons, toutefois, que sa place auprès d'un prince connu pour ses opinions constitutionnelles lui aura appris à chérir les institutions sacrées qui sont la base de notre nouveau droit public.

✓ GUILLEMINOT (Armand-Charles, comte), né en Belgique, fit ses premières armes dans les armées belges insurgées contre l'Autriche. Après la défaite des patriotes

belges, il se réfugia en France, où il prit du service. Il fit avec honneur les guerres de la révolution et de l'empire, se distingua aux batailles de Lutzen et de Bautzen en 1813, et parvint à la fin de cette année au grade de général de division. Après la déroute de Waterloo, le général Guilleminot fut chargé, comme chef d'état-major du prince d'Eckmühl, de signer la capitulation de Paris. En 1816 il régla avec les commissaires suisses la délimitation des frontières d'après les bases des traités de 1814 et 1815. En 1823, le général Guilleminot fut nommé chef d'état-major du prince généralissime, et fit, en cette qualité, la campagne d'Espagne. On s'accorde à dire qu'il eut, en cette qualité, par ses conseils de modération et de sagesse, une grande part aux nobles résolutions du duc d'Angoulême, et qu'il mérita la confiance et l'estime de ce prince. Après la pacification de la Péninsule, M. Guilleminot

n'accompagna pas à Paris son auguste général : on attribua alors à une mésintelligence entre le ministère déplorable et le conseiller d'Andujar l'espèce d'exil auquel, sous le prétexte de récompenser ses services, le général fut condamné ; il partit immédiatement pour Constantinople avec le titre d'ambassadeur. A une époque où les événements restent encore en suspens, il est impossible d'apprécier la conduite du général Guilleminot dans ses fonctions diplomatiques. On peut cependant espérer, d'après son caractère connu, qu'elle a toujours été conforme à la dignité de la France. M. Guilleminot a été, en 1827, décoré du titre de comte et promu à la pairie. Il n'a pas encore siégé dans la chambre haute. Aujourd'hui, que la rupture avec la Porte a mis un terme à ses devoirs comme ambassadeur, il va sans doute revenir dans la chambre des pairs accroître le nombre des amis de la liberté.

H

HARCOURT (le duc d'), émigra en 1791, passa l'année suivante dans la Vendée, où il combattit à la tête d'une petite troupe de royalistes. Il rejoignit ensuite les princes en Angleterre, et fut l'un de

leurs agents les plus assidus. Rentré en France après la restauration, il a été appelé par le roi à siéger dans la chambre où il vote ordinairement avec le parti contre-révolutionnaire.

HARCOURT (le marquis d'), était l'un des membres du conseil municipal de la ville de Paris sous Napoléon ; il se prononça avec chaleur en faveur de la dynastie des Bourbons dès le 31 mars 1814, et fut nommé par le roi pair de France et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il reçut, de plus, le droit d'ajouter une fleur de lis à ses armes.

HAUBERSART (le comte Alexandre-Joseph-Séraphin d'), né le 18 octobre 1732, a fait un chemin rapide dans la carrière des fonctions publiques, où il était soutenu par l'ancien procureur général à la cour de cassation, le comte Merlin de Douai, auquel il est allié de fort près ; il a été assez long-temps premier président à la cour d'appel de Douai ; en 1805, il était membre du corps législatif et président de la commission de législation civile et criminelle ; c'est lui qui fut chargé plus tard de faire le rapport et de développer les dispositions du code criminel, pour l'adoption duquel il vota ; le 14 avril 1813 il fut appelé au sénat par l'empereur ; une année après il a été l'un des premiers à demander sa déchéance et l'établissement d'un gouvernement provisoire.

HAUSSONVILLE (Charles-Louis-Bernard de Cleron, comte d'), né à Paris en 1770, est fils de Joseph-Louis d'Haussonville, lieutenant général, grand louvetier de France, qui mourut en 1794. M. le comte d'Haussonville était chambellan de l'empereur, et fut élevé à la pairie le 17 août 1815. Il vote avec les défenseurs de la monarchie constitutionnelle.

* **HÉDOUVILLE** (Gabriel-Marie, comte de), naquit à Laon le 27 juillet 1755, fit ses études au collège de la Flèche, et entra fort jeune au service comme sous-lieutenant. Sa noblesse ne lui ayant point paru un motif suffisant pour cesser de servir la France à l'époque de la révolution, il assista à l'affaire de Valmy. En 1793, il était général de brigade, et, en cette qualité, chef d'état major de l'armée de la Moselle, commandée par Hoche. Cependant un décret rigoureux, mais que la position critique de la France justifiait peut-être, excluait les nobles de tous les emplois civils et militaires. Le général Hédouville, malgré son patriotisme, ne put s'y soustraire, et fut même emprisonné pendant neuf mois. Replacé avec son grade sur les cadres de l'armée en 1795, il fut bientôt après nommé général de di-

vision et reçut le commandement des côtes de Cherbourg, d'où il passa aux fonctions de major général de l'armée de Hoche, qu'il exerça jusqu'à la pacification de la Vendée. En 1797, il fut nommé agent civil et militaire de Saint-Domingue, et partit de Brest n'ayant à sa disposition que des ressources trop faibles pour pouvoir se maintenir dans cette colonie. Revenu en France au commencement de 1799, il reçut le commandement des 1^{re}, 15^e et 16^e divisions militaires, et peu de temps après, de l'armée dirigée contre la nouvelle insurrection de la Vendée. En 1801, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire en Russie, où il demeura jusqu'en 1804. L'année suivante, il fut nommé sénateur et chambellan de l'empereur. Il fit les campagnes de 1806 et 1807 contre la Prusse, comme aide de camp de Jérôme Napoléon, dont il fut aussi nommé chambellan. En 1814, le général Hédouville adhéra à la déchéance de l'empereur, et fut élevé à la pairie le 4 juin 1814. Il fut chargé, en 1818, par le roi, de régler les prétentions de la France avec le grand-duc de Varsovie. Le comte de Hédouville est décédé en mars 1825, laissant plusieurs fils, dont l'aîné succède à sa pairie.

HERBOUVILLE (Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'), était colonel lorsque la révolution éclata; doué d'un grand esprit de modération, il ne se prononça ni en faveur des doctrines nouvelles ni contre toutes les améliorations réclamées par les bons esprits: il resta, pour ainsi dire, neutre dans la grande lutte qui s'engageait. Il fut cependant appelé à la présidence du directoire du département de la Seine-Inférieure. Emprisonné après le 10 août, M. d'Herbouville fut remis en liberté peu de mois après, et passa dans la retraite le reste du temps que dura la tourmente révolutionnaire. Napoléon l'appela successivement à la préfecture des Deux-Nèthes et à celle du Rhône. L'enthousiasme que témoigna M. d'Herbouville à l'époque de la première restauration lui valut les titres de pair de France, de marquis, de lieutenant général, etc. Il exerça, en 1815, les fonctions de directeur général des postes, sans s'être attiré ni plaintes ni éloges. Il vota dans la chambre des pairs avec les hommes opposés aux idées nouvelles.

* HERWIN DE NEVELE (Pierre-Antoine, comte), né en 1753, fut député en 1789 aux états-généraux par le

tiers-état du bailliage de Bailleul, et adopta avec modération les nouveaux principes. Incarcéré sous le régime de la terreur, M. de Nevèle devint après cette époque commissaire des guerres, et en 1798, membre du conseil des anciens. Après le 18 brumaire, il fut nommé sénateur et comte, et fit partie de la première création des pairs de Louis XVIII. Il est mort le 24 mars 1824, laissant pour successeur un fils qui n'a pas encore siégé.

✓ **HOHENLOHE-BARTENSTEIN** (le prince Louis Aloys), maréchal de France et feld-maréchal au service autrichien, prit les armes en 1792, pour combattre la révolution française, et fit, à la tête de deux régiments levés par sa famille, les campagnes de l'armée de Condé. On se rappelle que Joseph II répondit un jour à quelqu'un qui lui demandait s'il ne se proposait pas de fournir des secours aux insurgés américains, lors de leur déclaration d'indépendance : *Mais non ; par état, je suis royaliste*. C'était dire que l'homme approuvait des principes que le souverain ne pouvait avouer. Le prince de Hohenlohe n'est pas royaliste, mais ultra-féodal, par état, par principes, par sentiment inné, ou, pour mieux dire,

c'est le type, le modèle de l'ancien régime ; c'est l'ancien régime personnifié avec ses erreurs, ses abus et ses préjugés, et à tel point, que, s'il était possible que ces lignes parvinssent jamais sous les yeux du noble pair, il serait loin, sans doute, d'y trouver autre chose qu'un éloge flatteur. Quant à sa carrière politique et militaire, nous ne la suivrons pas ; elle offre peu d'incidents et est entièrement du domaine des biographes belges, russes et autrichiens, jusqu'à l'époque de 1815, où il reçut le titre de lieutenant général dans l'armée française, titre qui, en 1827, a été remplacé par celui de maréchal de France. Cet illustre étranger n'est pas le premier qui ait reçu le sceptre, récompense de nos guerriers : le maréchal de Saxe l'obtint pour avoir vaincu les ennemis de la France, et plus tard, le brave Poniatowski en fut honoré le jour même où il périt dans nos rangs, en combattant les hordes étrangères. Le noble pair est le quarante-troisième des soixante-seize de M. Villele.

✓ **HOUDETOT** (Frédéric-Christian, vicomte d'), petit-fils de la célèbre madame d'Houdetot qui a fait le charme de la société parisienne à la fin du dernier siècle, fut

nommé, en 1806, auditeur au conseil d'État et sous-préfet de Château-Salins. Appelé ensuite à la préfecture de Bruxelles, il s'y signala par sa noble conduite et par la vigoureuse résistance qu'il opposa aux alliés lors de l'attaque de cette ville. Il n'occupait aucune fonction sous la première restauration, et refusa, dans les *cent jours*, la préfecture d'Orléans. En 1815, le roi l'ayant nommé préfet de Caen, il résista avec une généreuse énergie aux chefs militaires alliés qui voulurent frapper d'énormes contributions sur le département. Arrêté en violation du droit des gens et des promesses d'amitié tant de fois renouvelées, il allait être conduit prisonnier en Prusse lorsque le gouvernement obtint avec peine son élargissement. M. d'Houdetot rentra alors dans la vie privée, emportant les regrets des divers départements qu'il avait administrés. M. Decazes le fit entrer dans la chambre lors de la promotion de 1819, à l'occasion de la proposition Barthélemy. Dans ses nouvelles fonctions, M. d'Houdetot s'est toujours montré ami sincère de nos institutions et défenseur éclairé des libertés publiques.

HUNOLSTEIN (le comte de), fut élu en 1815 par le

département de la Moselle à la chambre des députés, où il fit partie de la minorité ministérielle. Il n'avait figuré, depuis cette époque, dans aucune de nos assemblées législatives. Ses antécédents paraîtraient, malgré le choix de M. de Villèle, devoir le ranger, à la chambre haute, parmi les défenseurs de la monarchie constitutionnelle.

✓ HUMBERT DE SESMAISONS (le comte), noble Breton, député depuis 1815, a siégé constamment au côté droit, dont il était sinon l'un des plus éloquents, du moins l'un des plus fougueux orateurs. Il a voté pour toutes les lois d'exception, pour toutes les mesures qui ont excité le mécontentement de la nation; il est resté jusqu'à la fin l'un des plus intrépides champions du ministère Villèle. M. Humbert de Semailsons parlait rarement sans rappeler la province à laquelle il devait le jour; c'était même toute sa logique. « Je suis Breton, disait-il, et tous les Bretons sont loyaux; on ne suspectera donc pas ma loyauté; et quand je déclare que le ministère n'a pas d'arrière-pensées, on ne pourra pas persister à lui en supposer. Je suis Breton, et tous les Bretons sont amis de la liberté; or, quand j'appuie une mesure, on ne peut pas

la supposer contraire aux libertés publiques. »

C'est surtout contre la liberté de la presse que s'est signalée l'ardeur du noble comte. Il n'a pas laissé passer une occasion sans foudroyer la presse, les écrivains, et principalement les journalistes, de ses véhémentes apostrophes. Il a appuyé la loi de justice et d'amour et la proposition de M. de La Boëssière, que, par une singulière distraction, il a qualifié de héros.

On se rappellera longtemps le singulier trait d'éloquence qui a servi de pé-

roraison au dernier discours prononcé par le noble pair comme député. « Fidèles royalistes, disait-il avec chaleur, le roi nous appelle; nul de nous n'hésitera à se ranger sous la bannière des lis. Pressons nos rangs, serrons-nous autour des fils de St.-Louis. Je vote pour le budget. »

M. Humbert de Sesmaisons avait d'incontestables droits à faire partie de cette promotion des soixante-seize, à l'aide de laquelle M. de Villèle a en vain essayé de s'assurer la majorité dans la chambre haute.

HISTOIRE BIOGRAPHIQUE
DE LA
CHAMBRE DES PAIRS.

SECONDE PARTIE.



BIOGRAPHIE

DES

PAIRS DE FRANCE.

I

IMECOURT (le comte d'), fit partie de la première chambre septennale, où il prit rarement la parole et siégea constamment au centre. Le noble pair a été porté à la chambre haute par la création des soixante-seize.

ISTRIE (le duc d'), fils

du glorieux maréchal Bessières, duc d'Istrie, tué d'un boulet de canon le 1^{er} mai 1813, à l'attaque et à la prise du défilé de Rippach en Allemagne. Il a été nommé pair de France par le roi, après la seconde restauration. Il n'a pas encore voix délibérative à la chambre.

J

JAUCOURT (Arnauld-François, marquis de), l'un des membres de cette généreuse minorité de la noblesse qui marchait à la tête du mouvement réformateur de 1789, et qui eût satisfait sans secousse à tous les besoins comme à tous les vœux de la France, sans l'opposition aveugle et systématique de la majorité; opposition dont le résultat inmanquable devait être et fut en effet d'accroître chaque jour les exigences

populaires, et d'amener enfin des temps à jamais déplorable. M. de Jaucourt ne faisait point partie de l'assemblée constituante; mais, dès 1790, il fut nommé président de l'administration de son département (Seine-et-Marne). Le 4 juillet de l'année suivante, il écrivit au président de l'assemblée nationale pour le prier de recevoir son serment comme administrateur et comme soldat, jurant de rester toujours fidèle aux

lois constitutionnelles. En 1791 il fut élu membre de l'assemblée législative; il y fut attaché au comité militaire en sa qualité de colonel du régiment de Condé-Dragons. On conçoit quels furent sa conduite et ses votes dans cette assemblée: la révolution était déjà manquée pour le parti auquel appartenait M. de Jaucourt; l'impéritie des opposants avait perdu la cause de la monarchie constitutionnelle, et il ne restait plus à ses partisans qu'à lutter chaque jour contre les envahissements du pouvoir populaire qui devait s'établir sur ses ruines. M. de Jaucourt remplit cette mission avec courage, constance et talent; et si l'on remarque dans ses opinions et ses actes de cette époque des concessions un peu fortes et assez nombreuses au parti qu'il avait d'abord combattu, il ne faut pas perdre de vue que les débats parlementaires ont toujours quelque chose de systématique, et qui nous pousse involontairement au-delà de notre véritable opinion: ce qui justifie pleinement M. de Jaucourt à cet égard, c'est le généreux dévouement avec lequel il défendit le général La Fayette au 9 août 1792. Aussi ne tarda-t-il pas à être arrêté et mis en prison malgré l'inviolabilité de son caractère de

député. Il avait été enfermé à l'abbaye; il dut au zèle et aux démarches infatigables de madame de Staël d'en sortir précisément la veille des massacres de septembre; son émigration devint alors obligée; mais en s'y résignant à regret, il imita l'exemple de M. La Fayette, et se garda de prendre les armes contre sa patrie. Il se réfugia d'abord en Suisse, à Froxehouse près Nyon, dans le pays de Vaud, et ensuite sur les bords du lac de Bièvre; il reentra en France après le 18 brumaire, et, dès le mois de décembre 1799, y fut nommé membre du tribunal; au mois de juillet 1801, il fut chargé de défendre le concordat au corps législatif, fut élu président du tribunal le 25 octobre 1802; en septembre 1803 il fut présenté par le collège électoral du département de la Nièvre comme candidat au sénat conservateur, et appelé à siéger au sein de ce corps le 30 octobre de la même année. En 1814, M. de Jaucourt a été nommé membre du gouvernement provisoire après la déchéance de l'empereur. Le 13 mai de la même année, le roi l'a créé pair de France et ministre d'Etat; le 25 octobre, lieutenant général, et, en l'absence de M. le prince de Talleyrand, qui représentait

la France au congrès de Vienne, ce fut lui qui eut, *par intérim*, le porte-feuille des affaires étrangères; il suivit le roi à Gand pendant les cent jours, et fut du petit nombre des personnes que Napoléon excepta de son amnistie générale; il fut nommé ministre de la marine après la seconde restauration, mais ne garda pas long-temps cette place, dont il donna sa démission; il est resté lieutenant général, membre du conseil privé et membre de la chambre des pairs, où ses discours et ses votes soutiennent habituellement les idées et les besoins de notre nouvelle France.

JOURDAN (Jean-Baptiste), *un vrai patriote*, suivant le témoignage de Napoléon, dont la parole est ici d'autant moins suspecte, qu'il ne lui a rendu cette justice que sur le rocher de Sainte-Hélène, et qu'ainsi qu'il le déclare encore lui-même, il l'avait toujours fort maltraité pendant sa puissance. Il est né à Limoges le 29 avril 1762; à seize ans il s'enrôla, et servit en Amérique dans la guerre de l'indépendance. De retour en France, il fut nommé capitaine de la garde nationale de Limoges en 1790; en 1791, commandant en chef du 2^e bataillon des volontaires de la Haute-Vienne, à la tête

duquel il partit pour l'armée du nord; il y fit promptement éclater toutes les qualités militaires qui le distinguent: dès le 27 mai 1793 il était arrivé au grade de général de brigade; le 30 juillet suivant, à celui de général de division; à la journée d'Honchoote, où il commandait le corps de bataille, il fut blessé en enlevant les retranchements ennemis à la tête de ses troupes. Appelé le 26 septembre à remplacer le général Houchard dans le commandement de l'armée, il continua la série de succès commencée par son prédécesseur, remporta le 17 octobre, après quarante-huit heures de combat, la célèbre victoire de Wattignies, et força le prince de Cobourg à lever le siège de Maubeuge. Enhardi par tant d'heureuses opérations, et pressé d'ailleurs de sortir la France de la crise effroyable où la tenait l'oppression de l'Europe, le comité de salut public voulait que l'on continuât la campagne malgré l'hiver, et il avait mandé le général Jourdan à Paris pour en conférer avec lui; malheureusement cela était de toute impossibilité; les troupes, qui se composaient presque en entier de nouvelles levées, n'étaient ni habillées ni suffisamment armées; le général Jourdan dut en faire l'observation; elle fut appré-

ciée par le comité, et l'on fut obligé de passer l'hiver sur la défensive. Le général Jourdan faillit être victime de cette inaction momentanée ; les dénonciations qui, à cette époque, cherchaient les citoyens les plus utiles pour priver la France de leur secours, ne devaient pas l'oublier ; il se vit tout à coup remplacé par Pichegru ; déjà même le comité de salut public avait pris contre lui un arrêté de destitution et d'incarcération ; mais éclairé par les représentants du peuple qui étaient auprès de l'armée, il s'empressa de rapporter cet arrêté, et mit le général Jourdan à la tête de l'armée de la Moselle. Ce fut comme une inspiration du ciel, car c'était à cet illustre guerrier qu'était réservée la gloire de refouler définitivement dans leurs pays les hordes étrangères qui couvraient nos frontières du nord. Vainqueur au combat d'Arloy et devant Charleroy, il vint, suivant les ordres du comité, réunir ses troupes, fortes de 40,000 hommes, à l'armée du nord, dont elles firent l'aile droite sous le nom d'armée de Sambre-et-Meuse ; et, le 8 messidor (26 juin 1794) il remporta, dans les champs de Fleurus, cette immortelle victoire qui ceignit son front d'un laurier aussi glorieux, aussi pur que ceux des Mil-

tiade et des Thémistocle. Ce ne fut plus, pour nos armes, à partir de cette affaire, qu'une suite de triomphes nouveaux : le général Jourdan continua de battre l'ennemi en différentes rencontres, reprit nos quatre places fortes, Landrecies, Le Quesnoy, Valenciennes et Condé, entra dans Charleroy, dans Namur, Juliers et Maestricht, et se rendit maître de toute la rive gauche du Rhin depuis Clèves jusqu'à Coblentz. En 1795, il prit Luxembourg, qui capitula ; au mois de septembre suivant il passa le Rhin, malgré la résistance d'un corps de vingt mille Autrichiens, et s'empara de Dusseldorf : les succès les plus éclatants lui étaient encore promis dans cette campagne ; par sa jonction avec les forces de Pichegru qui avait passé le Rhin à Mannheim, il coupa toute retraite au général Clerfait ; mais Pichegru, qui trahissait la république dès cette époque, n'exécuta pas les ordres qu'il recevait du gouvernement, et envoya, au contraire, nos soldats se battre à Heidelberg. L'armée de Sambre-et-Meuse se trouva compromise par cette infâme conduite, et au moment d'être cernée à son tour par Clerfait ; heureusement la présence d'esprit du général Jourdan pourvut à tout, et il parvint à opérer sa re-

traite. Il se porta, quelque temps après, au secours de l'armée de Rhin-et-Moselle menacée par le général Clerfait, qui avait forcé à Mayence la ligne de neutralité convenue avec la Prusse; il fit à ce sujet une courte, mais brillante campagne, dans le Hunsdruck, et convint d'un armistice jusqu'au printemps. Il repassa alors le Rhin, força le général Wartensleben à la retraite, entra dans Francfort, dans Wurtzbourg, et était arrivé auprès de Ratisbonne lorsqu'il se vit attaqué par l'archiduc Charles, à la tête de 40,000 hommes, et obligé par conséquent de se retirer sur le Rhin. Dans un ouvrage qu'il a publié en 1818, et ayant pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1796*, le général Jourdan a démontré que sa retraite fut le résultat tout à la fois et de la mauvaise direction donnée aux armées par le gouvernement, et de la faute de Moreau qui aurait dû poursuivre l'archiduc Charles plutôt que de se porter sur le Leck, où ne l'appelait aucune nécessité. Quoi qu'il en soit, il quitta alors le commandement de l'armée, et, au mois de mars 1797, il fut nommé député au conseil des Cinq-Cents par le département de la Haute-Vienne; il y servit de nouveau la république,

et s'y fit remarquer par la pureté de son patriotisme et la loyauté de sa conduite. Le 23 septembre il fut élu président de l'assemblée; le 21 janvier 1798, secrétaire, et, le 24 septembre suivant, il fut reporté à la présidence; mais il ne put en exercer long-temps les fonctions, le directoire l'ayant placé à la tête de l'armée du Danube dans la nouvelle guerre que la France allait avoir à soutenir contre l'Europe. Le 14 octobre il donna sa démission. Le 1^{er} mars 1799 il passa le Rhin, et entra en Souabe; mais il se trouva avec 38,000 hommes en présence de l'archiduc Charles qui en commandait 65,000. L'on conçoit quel devait être le résultat d'une pareille campagne : le général Jourdan et ses troupes essayèrent cependant, d'abord, de faire bonne contenance; et dès le lendemain de l'ouverture des hostilités (21 mars 1799), trois divisions de l'armée française, attaquées par l'armée autrichienne tout entière, soutinrent le combat avec une opiniâtreté remarquable, et firent éprouver à l'ennemi une perte grave; mais elles finirent, en résultat, par abandonner leur position; c'est ce qui se serait presque continuellement renouvelé dans l'état des choses, si même on n'eût pas eu à déplorer

des calamités plus grandes ; le général Jourdan le reconnut, et rapprocha son armée du Rhin pour y attendre des secours ; le 10 avril il fut remplacé par Masséna ; son département l'envoya de nouveau au conseil des Cinq-Cents au mois de mai 1799. On sait dans quel état déplorable se trouvait alors la France à l'intérieur et à l'extérieur ; il était manifeste, pour tout esprit doué de raison, qu'elle n'avait plus aucune espèce de salut à attendre de l'impéritie de son gouvernement ; le général Jourdan essaya, mais inutilement, de faire passer le pouvoir en d'autres mains, en proposant de déclarer *la patrie en danger* ; sa motion fut sans succès. Peu de temps après, au 18 brumaire, un homme moins scrupuleux prit lui-même l'autorité pour son compte, et, sans s'embarrasser d'autres formalités à observer que de celles qui étaient propres à assurer la réussite de ses projets ; le général Jourdan, indigné de cette violation de tous les droits et de toutes les garanties, prévoyant trop bien où devait aller un homme qui entrait dans de pareilles voies, protesta avec la minorité du conseil contre ce qui se faisait, mais ne put l'empêcher ; il fut exclu du corps législatif au moment même, et

condamné à être détenu dans le département de la Charente - Inférieure ; mais ces rigueurs ne furent pas de longue durée : le 24 juillet 1800 il fut nommé ministre extraordinaire, puis administrateur général en Piémont ; son administration dans ce pays, qui dura deux ans, y produisit toutes sortes de biens, et y laissa de si honorables souvenirs, que le roi de Sardaigne, en 1816, a voulu lui en témoigner sa reconnaissance, et lui a envoyé, à cet effet, son portrait enrichi de diamans. En 1802 le général Jourdan fut appelé au conseil d'État ; il fut, en janvier 1803, élu candidat au sénat conservateur ; mais l'empereur ne crut pas devoir l'appeler à faire partie de ce corps. Le 19 mai 1804 il fut fait maréchal d'empire et grand cordon de la Légion d'Honneur ; en juin 1805 il reçut l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, et, lors du couronnement de Napoléon, comme roi d'Italie, ce fut lui qui commanda les manœuvres du camp de Castiglione. Mais la guerre étant venue à éclater, Napoléon le remplaça dans le commandement de l'armée par Masséna ; il s'en plaignit ; l'empereur lui répondit, en l'accablant de compliments, qu'il avait cru devoir employer dans l'Italie un homme par-

faitement au fait du pays ; et que, d'ailleurs, il avait craint que la santé du général ne pût soutenir les fatigues de cette guerre qui se faisait sur un théâtre éloigné des secours du gouvernement. En 1806, Jourdan fut envoyé à Naples en qualité de gouverneur de cette ville ; il suivit Joseph en Espagne, en qualité de conseil, et avec le titre de major général ; mais la guerre que Napoléon soutenait dans ce pays était peu conforme aux principes de Jourdan, qui ne cacha point sa façon de penser : ce fut pour lui la source de mille dégoûts et de contrariétés sans nombre ; il sollicita son rappel, qu'il obtint en 1809 ; il se retira dans sa famille ; mais, au bout de deux ans, Napoléon, décidé à la guerre de Russie, lui ordonna de retourner en Espagne dans la qualité qu'il y avait avant son rappel ; Jourdan obéit, mais y retrouva des contrariétés plus vives encore qu'avant son départ ; il y était privé d'autorité véritable, et néanmoins il portait la responsabilité de tout ce qui se faisait même contre ses avis ; il assista à la retraite de Madrid et à la malheureuse bataille de Vittoria le 21 juin 1813 ; il resta sans activité à son retour jusqu'à l'année suivante, où il fut nommé gouverneur de la quinzième

division militaire. Le 2 juin 1814 il fut créé chevalier de Saint-Louis ; dans les cent jours Napoléon le fit pair de France, et l'envoya à Besançon comme gouverneur de la division militaire dont cette ville est le chef-lieu : ce n'est qu'en 1818 qu'il a été nommé pair par le roi, et seulement alors aussi il a accepté le titre de comte. Il faisait partie, en 1815, du conseil de guerre qui devait juger le maréchal Ney, et qui se déclara incompetent ; il est gouverneur de la 7^e division militaire.

** JOURNU - AUBERT comte de TUSTAL, né en 1755 à Bordeaux, se livra dès sa jeunesse au commerce et aux sciences naturelles, qu'il cultiva avec succès et qu'il servit de sa fortune, en encourageant les savants et formant un riche cabinet constamment ouvert aux investigations des amateurs. Il fut, en 1791, nommé par le département de la Gironde, député à l'assemblée législative. Proscrit sous le règne de la terreur, il parvint à se soustraire à la mort qui le menaçait, et fut, après le 18 brumaire, appelé au sénat conservateur et nommé l'un des régents de la banque de France. Compris dans la première organisation de la pairie en 1814, le comte

Journu n'a joui que peu de temps de cette dignité, et est mort le 29 janvier 1815, sans héritier de son titre.

** **JOUVENEL-DES-URSINS** (Louis-Auguste, comte de HARVILLE), né le 30 avril 1750, était maréchal de camp au commencement de la révolution, et fut nommé

lieutenant général en 1792, après avoir envoyé son serment de fidélité à l'assemblée constituante. En 1801, il fut nommé sénateur, et, sous l'empire, premier écuyer de l'impératrice Joséphine. Créé pair de France le 4 juin 1814, le comte de Harville décéda, sans successeurs, vers la fin de l'année suivante.

K

KERGARIOU (le comte de), chambellan de Napoléon, comte de l'empire, préfet d'Indre-et-Loire sous le régime impérial, chevalier de la Légion-d'Honneur, préfet du Bas-Rhin, préfet de la Seine-Inférieure sous la restauration. M. de Kergariou, élu membre de la chambre des députés en vertu du double vote, put s'y signaler par son zèle, sinon par son éloquence. Un vote constamment ministériel lui ouvrit les portes de la chambre haute. Il est inutile de signaler la place d'un homme qui a servi l'empire et la monarchie avec un zèle aveugle et un dévouement que nous ne voulons pas qualifier.

KERGORLAY (Louis-François, comte de), noble breton, militaire avant la révolution, passa dans la re-

traite l'époque de nos troubles civils. Le premier acte de sa carrière politique est la publication d'une brochure sur l'acte additionnel qui fixa l'attention de la police de Fouché. Le libraire Dentu fut emprisonné; l'auteur fut recherché, mais on ne put le trouver; et son père, par un dévouement généreux, se laissa emprisonner à sa place. Après la seconde restauration, M. Louis de Kergorlay fut nommé membre de la chambre des députés, où il siégea à l'extrême droite; il ne tarda pas à se faire connaître par l'exagération de ses principes dans le sein même d'une chambre qui portait l'exagération jusqu'au délire. « Messieurs, s'écriait-il avec « douleur, le roi s'est dé-
« pouillé de la puissance
« législative qui n'apparte-
« nait qu'à lui seul. » Il ap-

puya la loi du 9 novembre 1815 sur les écrits séditieux, la prétendue loi d'*amnistie*, dont il eut au moins la bonne foi de vouloir faire changer le titre, etc. Mais le plus célèbre de ses discours, pendant la session de 1815, est celui dans lequel il témoignait l'indignation que lui avait inspirée l'évasion de M. La Valette. Nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la loi sur les pensions ecclésiastiques, il émit le vœu de voir porter à 41 millions le budget du clergé, vœu qui s'est accompli depuis; il demanda aussi que les biens non vendus du clergé lui fussent rendus, proposition qu'on n'a pas eu le temps d'adopter. Après l'ordonnance du 5 septembre, M. de Kergorlay ne fut pas réélu. Rappelé dans la chambre des députés par la loi du double vote, il continua à siéger et à voter avec l'extrême droite, dont M. de Villèle était toujours le chef. Quand ce chef devint ministre, M. de Kergorlay devint ministériel, et mérita ainsi d'être admis au nombre des membres de la chambre héréditaire.

KERGORLAY (Florian, comte de), député de la Manche en 1818, fit partie de l'opposition dite des *ultra* qui, sous la bannière de

M. de Villèle, lutta, avec beaucoup de savoir-faire, sinon avec beaucoup de savoir, contre les partisans du système constitutionnel. Lorsque son parti fut vainqueur, M. Florian de Kergorlay, comme son frère, demeura fidèle à son ancien chef, M. de Villèle. Il suivit même ses étendards dans cette chambre septennale, dont les anciens membres osent à peine avouer les actes. Loi du sacrilège, loi d'indemnité, loi de justice et d'amour, il vota tout ce que le ministère eut la fantaisie de faire adopter. Au jour des récompenses, un zèle si loyal ne fut point oublié, et M. Florian vint s'asseoir auprès de son frère Louis, sur le fauteuil de la pairie. Il fit partie de la promotion des soixante-seize.

KLEIN (Louis, comte), né à Lunéville en 1762, est un de ces braves à qui la révolution française et les guerres qui en furent la suite fournirent les moyens de déployer une intrépidité et des talents qui les firent distinguer au milieu d'une époque si féconde en grands capitaines. Parti en 1790 comme lieutenant d'infanterie, il passa avec le même grade dans un régiment de chasseurs à cheval, qu'il quitta bientôt, comme adjudant

général. Il combattit en cette qualité à Fleurus, au passage de la Roër, à la prise de Bonn, d'Audernach et de Coblenz. En 1795, nommé général de brigade, il assista au passage de la Lahn, où sa conduite attira l'attention et mérita les éloges de Joubert. La même année, à la tête de cinquante cavaliers de l'avant-garde du général Championnet, il pénétra à Bamberg, s'y maintint long-temps dans les rues contre des ennemis nombreux, et finit par se faire jour à travers les Autrichiens, qui avaient espéré le faire prisonnier, et auxquels il fit essayer une perte considérable. L'année suivante, le général Klein reçut le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, aux ordres de Beurnonville, et, avec des forces inférieures, il défit et tailla en pièces un corps autrichien de onze mille hommes. En 1799, promu au grade de général

de division et chargé des fonctions de chef d'état-major de Masséna, il contribua à la prise de Zurich. La campagne de 1805 le vit rendre de nouveaux services. Passé en Bohême avec le général Baraguay-d'Hilliers, et sur le point de détruire les débris échappés à la bataille d'Iéna, il reçut de Blücher l'assurance qu'une suspension d'armes avait été conclue, et ne put supposer une ruse de guerre dans ce qui n'était qu'une infâme déloyauté. L'armée prussienne opéra sa retraite, mais, peu de jours après, fut atteinte et dispersée par le général Klein. Ce fut son dernier fait d'armes. Appelé au sénat en 1807, il ne prit aucune part aux guerres qui eurent lieu jusqu'à la restauration, et le 4 juin 1814, fut appelé à la pairie, où il reprit sa place en 1815, n'ayant rempli aucune fonction pendant les cent jours.

L

LA BOUILLERIE (le baron ROULET de), était avant la révolution simple commis dans l'administration de la marine. Il fut successivement sous le consulat et sous l'empire caissier particulier de Napoléon, trésorier général à l'armée de Boulogne, di-

recteur des finances dans les pays conquis, en 1809. En 1814 M. La Bouillierie fut nommé intendant du trésor de la liste civile et secrétaire général du ministère de la maison du roi. En 1816 il fut envoyé, par le département de la Sarthe, à la cham-

bre des députés, où il a siégé à la droite, et voté constamment avec les ministres. Lorsque M. le duc de Doudeauville protesta contre les turpitudes du ministère vandale en remettant le porte-feuille de la maison du roi, M. de La Bouillerie fut investi de ces fonctions, qu'on décora du modeste titre d'intendance, dont il se contenta. L'ordonnance du 5 novembre le comprit au nombre des soixante-seize. Il n'est pas le seul qui, à travers les chances et les mouvements dont tant d'autres ont été victimes, ait su, non-seulement se conserver, mais encore obtenir sous chaque nouveau pouvoir, un plus haut degré de faveur, un poste plus éminent. Chez les hommes décorés d'un nom illustre, chez les militaires distingués par des services éclatants, une telle permanence a peu surpris; chez un administrateur obscur, on a été tenté de l'attribuer à des connaissances profondes qui le rendaient exclusivement propre à ses fonctions. M. de La Bouillerie la doit à un talent qu'il possède au plus haut degré; c'est celui de connaître les hommes propres aux différents détails, de s'en entourer, et de faire servir leurs travaux au plus grand avantage de sa propre renommée. Les résultats sont les

mêmes, et le public, qui ne juge que les résultats, voit un administrateur consommé dans le noble pair. Mais celui-ci ne peut, sans ingratitude, se dispenser de répartir cet éloge entre les nombreux employés qu'il eut successivement sous ses ordres, et doit en accorder surtout une bonne part à M. Bernard, qui après avoir servi sous lui dans les finances, devint payeur général en Russie.

LA BOURDONNAYE-BLOSSAC (Paul-Espirit-Marie, comte de), est moins connu que son homonyme et son parent, le membre de la chambre des députés, qui, dans les différentes sessions depuis 1815 jusqu'à nos jours, s'est fait remarquer par son éloquence et sa fougueuse opposition aux idées constitutionnelles. Le noble pair qui fait le sujet de cet article, était, avant la révolution, intendant de Soissons. Il passa dans l'émigration toute l'époque qui s'écoula entre 1791 et 1814, et fut, après la première restauration, élevé à la pairie. Il est maître des requêtes.

** LACÉPÈDE (Bernard-Germain-Etienne de LA VILLE, comte de), naquit à Agen, le 20 décembre 1756, d'une famille noble, et sut par ses talents et les services qu'il

cardinalat le 16 mai 1823. Cet aperçu de la carrière du noble prélat suffit pour prouver qu'il est loin d'être le partisan des idées nouvelles.

LA FERRONNAYS (Auguste-Pierre-Marie FERRON, comte de), embrassa avant la révolution la carrière des armes, qu'il abandonna depuis pour suivre celle de la diplomatie. Cependant ayant émigré en 1790, il fit, comme officier supérieur, les campagnes de l'armée des princes, à l'issue desquelles il fut nommé premier gentilhomme du duc de Berry. Rentré en France en 1814, il fut fait maréchal de camp, et le 17 août 1815, élevé à la pairie. Peu de temps après il entra au ministère des affaires étrangères, et en 1827, fut envoyé comme ambassadeur et ministre plénipotentiaire près de la cour de Dannemarck, qu'il quitta en 1819 pour passer avec la même qualité près de la cour de Russie. En 1820 il accompagna l'empereur Alexandre au congrès de Troppau, et l'année suivante assista à celui de Laybach; il retourna ensuite en Russie, dont il occupa l'ambassade jusqu'en 1827. Lors de la chute de l'administration Villèle, M. de La Ferronnays remplaça M. de Damas au ministère des affaires étrangères, qu'il

conserve encore, et auquel ses fonctions antérieures le rendent éminemment propre. On a remarqué dans les différents rapports qu'il a faits pendant la dernière session à la chambre des députés, sur les relations de la France avec les cabinets étrangers, plus de franchise et moins de retenue diplomatique qu'on n'était accoutumé à en voir jusqu'alors dans les pièces de ce genre. Cette circonstance fait présager dans le noble pair qui, par suite des missions dont il fut chargé, n'avait pu siéger encore à la chambre haute, un défenseur de nos libertés légales.

LAFOREST (Antoine-René - Charles - Mathurin, comte de), né le 8 août 1756, à Aire, en Artois, d'une famille ancienne et considérée, quitta de bonne heure l'état militaire, où son père l'avait fait entrer fort jeune, pour suivre la carrière diplomatique, à laquelle il se sentait plus spécialement appelé. Il y débuta par accompagner M. le chevalier de la Luzerne aux États-Unis en qualité de secrétaire d'ambassade; ensuite il fut successivement appelé aux fonctions de vice-consul à Savannah, à Philadelphie, à New-York, et enfin, en 1788, à celles de consul général de France aux

États-Unis en remplacement de M. Barbé-Marbois ; il ne conserva pas long-temps ce poste, ayant lui-même trouvé convenable de le quitter au moment de la révolution ; en 1795, toutefois, il rentra en France, mais il y vécut dans la retraite jusqu'au 18 brumaire an 8. A cette époque le gouvernement consulaire le plaça à la tête de l'administration des postes, et, au mois d'octobre 1800, l'envoya au congrès de Lunéville en qualité de premier secrétaire de légation. Après la signature de la paix, il fut employé comme ministre plénipotentiaire à Munich, et, en même temps, comme ministre médiateur à Ratisbonne près la diète germanique, où se débattaient et se réglèrent définitivement les indemnités des princes dépossédés, par la cession faite à la France de la rive gauche du Rhin. De là M. le comte de Laforest fut ministre plénipotentiaire de France à Berlin jusqu'en 1806, époque de la rupture entre ces deux États ; il fut fait conseiller d'État à son retour. En 1808, après la paix de Tilsitt, il remplit les fonctions d'ambassadeur en Espagne ; il y resta cinq ans, au bout desquels le mauvais état de sa santé l'avait forcé à rentrer en France avec l'agrément de l'empereur ; mais il

ne jouit pas long-temps de ce repos. En 1813 Napoléon, forcé par le malheur de ses armes à se départir d'une portion de ses ambitieux projets, se décida enfin à abandonner l'Espagne, et choisit M. le comte de Laforest pour intermédiaire entre lui et le prince des Asturies, aujourd'hui Ferdinand VII : M. de Laforest mena à fin cette mission délicate, qu'il avait remplie sous le nom de *Dubosque*, attendu qu'elle était secrète ; et, le 13 novembre, c'est-à-dire en moins d'un mois, puisqu'elle avait commencé le 17 octobre, la paix fut rétablie entre les deux puissances, et Ferdinand, remonté sur le trône, écrivit à Napoléon pour lui témoigner sa satisfaction de la conduite de M. le comte de Laforest envers lui. En 1814, après la première restauration, M. de Laforest prit par *interim* le portefeuille des affaires étrangères, rentra peu de temps après dans ses fonctions de conseiller d'État, et fut fait grand-cordon de la Légion-d'Honneur (il en avait été créé commandant en 1804). Dans les *cent jours* Napoléon le raya de la liste des conseillers d'État, mais il fut nommé membre de la chambre des représentants par le collège électoral du département de Loir-et-Cher. Après

la seconde restauration il est rentré au conseil d'Etat, et a été appelé par le roi à la chambre des pairs le 2 mars 1819. La longue carrière politique parcourue par M. le comte de Laforest, et la manière dont il s'y est constamment conduit, font penser généralement que ce noble pair soutient à la chambre les principes d'une liberté sage et modérée.

LAINÉ (Joseph-Henri-Joachim), né à Bordeaux en 1767, embrassa la profession d'avocat, dans laquelle, en 1785, il s'était déjà fait une certaine réputation. Partisan prononcé des principes de la révolution, il occupa plusieurs places dans l'administration des subsistances sous la convention et sous le directoire. Appelé au corps législatif en 1808, il fut bientôt décoré de la croix de la Légion-d'Honneur. Cependant M. Lainé n'avait pas mérité cette distinction par une lâche complaisance. Il s'était vivement opposé au système de confiscation admis dans nos codes, et avait fait de vains efforts pour le combattre dans un *comité secret* qu'il ne put pas obtenir; car alors les représentants du peuple ne pouvaient parler qu'à huis clos, et après des formalités qui demandaient l'assentiment d'une

servile majorité. En 1813, lorsque les troupes étrangères se préparaient à envahir notre territoire, M. Lainé fit partie d'une commission chargée de faire connaître à l'empereur le vœu de la France. Cette commission, composée de MM. Raynouard, Gallois, Flaugerues et Maine de Biran, soumit à la chambre, par l'organe de M. Lainé, son rapporteur, un discours qui fut ensuite lu à Napoléon, et dans lequel on réclamait la paix, une paix durable et le respect des libertés légales. L'empereur désapprouva hautement cette démarche. Il traita MM. Lainé et Raynouard de factieux, et les congédia assez durement, en leur annonçant la dissolution du corps législatif. M. Lainé retourna à Bordeaux, où il se trouvait à l'époque du 12 mars; il fut présenté au duc d'Angoulême, qui lui confia la préfecture de la Gironde. Le 4 juin, M. Lainé, appelé à Paris pour la séance solennelle d'ouverture de la chambre des députés, fut nommé président de cette chambre. Il remplit ces hautes fonctions avec sagesse et dignité, quitta le fauteuil dans la séance du 3 novembre, pour parler en faveur de l'inviolabilité de la vente des biens nationaux, invio-

labilité consacrée par la Charte, et obtint une haute réputation de probité et de sincérité constitutionnelle. Lors du débarquement de Napoléon en mars 1815, la chambre, ayant été convoquée extraordinairement, s'ouvrit le 11 sous la présidence de M. Lainé : la marche rapide de l'empereur ne lui permit de prendre aucune résolution ; les travaux de sa courte session se bornèrent à une proclamation aux Français contre l'*usurpateur*. M. Lainé se montra alors animé des principes constitutionnels qu'il a cru depuis devoir momentanément abandonner. Après le 20 mars, il se rendit à Bordeaux, où il publia, comme président de la chambre des députés, plusieurs actes violents pour appeler le peuple à la résistance. Ses efforts furent vains, et il ne lui resta plus qu'à s'exiler à la suite de la duchesse d'Angoulême. Après la seconde restauration, M. Lainé, élu de nouveau député par le département de la Gironde, fut nommé président de cette chambre, appelée *introuvable* par la voix du peuple, du jour de la délivrance, jusqu'au moment fatal où elle a été retrouvée plus contre-révolutionnaire et plus brutale. M. Lainé fit applaudir, pendant tout le cours de la

session, à sa loyauté et à sa sagesse ; il devint souvent le but des grossières attaques d'une majorité qui avait passé toutes les bornes de la modération ; il sentit plus d'une fois le besoin de quitter le fauteuil pour protester contre les actes de ses fougueux collègues ; il voulut même se démettre de la présidence après avoir été directement insulté par un membre de la chambre ; mais le roi le fit prier, par M. de Richelieu, de continuer à présider jusqu'à la fin de la session. A la fin de mai 1816, M. Lainé, appelé au ministère de l'intérieur, eut l'honneur de concourir à la célèbre ordonnance du 5 septembre, qui délivra pour un temps la France de ses plus cruels ennemis ; il mérita encore la reconnaissance de ses concitoyens, par la rédaction de la loi du 5 février 1817 sur les élections, et par la noble éloquence qu'il employa pour la défendre contre la faction contre-révolutionnaire.

Porté si haut dans l'estime publique par les actes généraux de sa conduite politique, par quelle inconcevable fantaisie M. Lainé se sépara-t-il tout à coup de ses amis en quittant le ministère, le 28 décembre 1818, pour se réfugier au milieu de la faction dont sa logique entraînant avait si souvent fou-

droyé les organes? c'est ce qui demeure inexplicable et n'a en effet jamais été expliqué. Quoi qu'il en soit, il est pénible de dire que, moins d'un an après l'adoption de cette loi du 5 février, dont la défense l'avait couvert de gloire, il attaqua vivement cette même loi en appuyant la proposition Barthélemy. Alors, saisi par je ne sais quel vertige, on le vit abandonner cette logique de raison, base de tous ses succès, pour crier que la monarchie était en péril, que la révolution était imminente. Cependant, dans cette étrange défection, M. Lainé portait à la tribune un tel ton de conviction, qu'il était impossible de suspecter sa loyauté. On le plaignit d'un si bizarre égarement, mais personne n'osa mettre en doute sa bonne foi. En 1820, il se prononça avec un acharnement déplorable contre l'admission de M. Grégoire à la chambre des députés; il appuya les lois exceptionnelles, la nouvelle loi d'élection... Mais là aussi se borna la marche de M. Lainé dans sa carrière rétrograde. Pendant quelques années spectateur muet des événements, il finit par se réveiller lorsque le ministère Villèle mit en pratique les théories de 1815, qu'il avait si chaudement combattues; il se prononça contre

la guerre d'Espagne, et, dans beaucoup d'occasions, vota avec le côté gauche. M. Lainé fut alors (1823) nommé pair de France avec le titre de vicomte. On prétendit que M. de Villèle, par cette promotion, avait voulu éloigner de l'arène publique de la chambre des députés un adversaire dont les talents et la réputation l'inquiétaient. Dans la chambre haute, M. Lainé se réunit aux défenseurs de la liberté constitutionnelle, et devint l'un des chefs de cette opposition sage, mais énergique, qui concourut puissamment au renversement du fatal triumvirat. Malgré de graves conséquences dans sa conduite politique, malgré quelques votes antinationaux, M. Lainé est l'un de ces hommes à qui la France constitutionnelle doit trop de reconnaissance pour qu'elle n'oublie pas avec plaisir leurs fautes.

LALLY TOLLENDAL (Trophine-Gérard, marquis de); fils de l'infortuné Lally qui fut traîné à l'échafaud vers le milieu du siècle dernier, passa sa première jeunesse à poursuivre la réhabilitation de la mémoire de son père. Il le vengea du moins en le faisant absoudre par l'opinion publique; mais la révolution, en détruisant les

parlements, vint arrêter le cours de ses plaintes légales. Au moment de la réunion des états, M. de Lally Tollendal était déjà bien connu comme partisan de la liberté et de la réforme; d'ailleurs sa piété filiale, les talents qu'il avait déployés dans l'exercice d'un pieux devoir, enfin l'amitié de Voltaire et les éloges que le jeune marquis avait reçus du philosophe de Ferney, fixèrent sur lui l'attention et l'intérêt public. Il fut nommé député aux états-généraux par la noblesse de Paris, portée dès long-temps pour les idées libérales. M. de Lally se signala bientôt comme un des admirateurs les plus passionnés du ministre Necker, et comme un des plus enthousiastes propagateurs de la régénération politique. Il se réunit avec la minorité de la noblesse, dans la séance du 25 juin, aux députés du tiers-état qui venaient de se constituer en assemblée nationale. Pendant les trois mois qui suivirent cette réunion, M. de Lally Tollendal jouit d'une grande popularité. Il appuya la déclaration des droits, présentée par le général La Fayette dans la séance du 11 juillet. « L'auteur, dit-il, parle de la liberté comme il l'a défendue. » Il fit déclarer que la dette publique était sous la sauvegarde de l'assemblée nationale. Le

17 juillet il harangua à l'Hôtel-de-Ville le roi Louis XVI et le peuple. On trouva son discours emphatique et peu convenable à la circonstance. Cependant M. de Lally jouissait de l'estime générale. Il l'accrut encore par la part active qu'il prit à l'abolition de la féodalité décrétée dans la nuit du 4 août, à la suite de laquelle, sur la demande de Lally, Louis XVI fut proclamé le restaurateur de la liberté française. Il proposa aussi et fit adopter, au milieu des plus vifs applaudissements, la déclaration que tous les citoyens étaient admissibles à tous les emplois, sans autre distinction que celle des talents et des vertus.

Ici finit la popularité de M. de Lally. Zélé partisan de Necker, ami intime de Mounier, il voulait, comme eux, créer en France une monarchie constitutionnelle, sur le modèle du gouvernement anglais. Cette idée, l'idée favorite du parti mixte de l'assemblée constituante, avait tracé d'avance la ligne de conduite de M. de Lally. Membre et rapporteur du comité de constitution, il vint proposer à l'assemblée une division du gouvernement en trois pouvoirs : communes, sénat, royauté investie du pouvoir exécutif et du *veto* absolu. Les bases

premières de l'édifice que voulaient fonder les amis de Necker, furent rejetées. Les systèmes financiers du ministre, naguère si aimé, furent contestés et bientôt méprisés. On flétrit des épithètes de *modérés*, de *monarchistes* et d'*impartiaux*, les partisans des deux chambres. On se prononça avec force dans les groupes contre le *veto absolu*, et les chansons, et les brochures, et les cris de la multitude, assaillirent les hommes qui les premiers avaient ambitionné et obtenu une immense part de popularité. Dès-lors M. de Lally, dépassé par les idées révolutionnaires, ne vit plus les idées nouvelles du même œil; il se réunit à la cour et fit de vains efforts pour la servir. Après les journées des 5 et 6 octobre il se sépara même de ses collègues et leur envoya sa démission, motivée sur la faiblesse ou les mauvaises intentions de l'assemblée, et se réfugia en Suisse avec Mounier et quelques autres modérés. M. de Lally rentra en France en 1791, fut emprisonné après le 10 août, parvint à obtenir sa liberté, et se réfugia en Angleterre, d'où il demanda à la convention la permission de venir défendre le roi. Cette faveur lui ayant été refusée, il publia les plaidoyers qu'il avait composés en faveur de l'in-

fortuné Louis XVI. M. de Lally rentra en France après le 18 brumaire, et se retira à Bordeaux, où il vécut dans la retraite pendant toute la durée du régime impérial. Il vint seulement à Paris, en 1805, pour recevoir la bénédiction du pape, et pour publier un ouvrage sur le concordat, dans lequel il accordait à Napoléon des louanges un peu exagérées. En 1815 M. de Lally suivit le roi à Gand comme membre de son conseil privé. Il fut nommé pair de France après la seconde restauration, et depuis ce temps, par ses votes et par ses discours, a dérouter toutes les personnes qui ont voulu rechercher à quelle nuance d'opinion il appartient. Il a toujours défendu les grands principes sur lesquels reposent les libertés publiques, principes qui paraissent n'avoir jamais cessé d'être dans son cœur; mais en même temps il a presque toujours, par un esprit timoré que l'on alarme facilement sur les dangers de la monarchie, adopté les déviations que l'on proposait à ces mêmes principes. M. de Lally sera pourtant toujours cher aux amis de la liberté: ils se rappelleront qu'il a défendu la liberté de la presse et la liberté des élections; Ils aimeront à oublier qu'un zèle religieux malentendu

lui a fait voter la loi du sacrilège, et introduire par un amendement dans nos codes la peine vieillie et dérisoire de l'amende honorable. M. de Lally Tollandal a été appelé à l'Institut par l'ordonnance royale de 1816. Quelques ouvrages agréables, quelques discours éloquents quoique chargés d'enflure, lui donnaient droit à entrer dans ce corps par une plus honorable voie.

** LAMBERT (Thomas-Louis - César, marquis de FRONDEVILLE), naquit à Lisieux le 15 novembre 1757, fut député aux états-généraux par le bailliage de Rouen, et s'y montra le partisan outré de l'ancien régime dans toute son intégrité. A peine est-il nécessaire d'ajouter qu'il émigra en 1791. Rentré après le 18 brumaire, il passa dans la retraite le temps qui s'écoula depuis cette époque jusqu'à la restauration. Il fut, en 1814, nommé préfet de l'Allier, pair l'année suivante, et mourut sans enfants le 17 juin 1816.

LANCOSME (le marquis de), est membre du conseil général du département de l'Indre, n'a figuré dans aucune de nos assemblées politiques, et fait partie des soixante-seize.

* LANJUINAIS (Jean-Denis, comte), né à Rennes le 12 mars 1753, et destiné dès son enfance au barreau, se fit remarquer par des succès prématurés et une profonde application. Il fut reçu successivement, et toujours avec dispense d'âge, avocat, docteur en droit, et professeur de droit ecclésiastique à l'université de Rennes. Mais la révolution, qui déjà se faisait pressentir, devait changer la carrière de Lanjuinais, et l'enlever au barreau et au professorat, pour en faire un homme d'Etat. En 1789 il fut élu aux états-généraux par les états de Bretagne, et fut chargé de la rédaction des cahiers destinés à présenter les vœux de la province, et à demander l'abolition de la noblesse, celle de la féodalité, et l'institution d'une monarchie constitutionnelle. Ces demandes, au-delà desquelles on alla postérieurement, parurent alors hardies et inconvenantes, et ne furent ainsi précisées que dans les cahiers de la Bretagne. Lanjuinais soutint à l'assemblée, avec chaleur et talent, les principes dont elles étaient l'expression, combattit avec force la noblesse de Bretagne lorsqu'elle émit des votes contraires à ces principes, concourut à la suppression des parlements, à la destruction des privilèges, et montra en-

fin, dans toutes les circonstances, l'amour sincère d'une sage liberté. Député de nouveau, en 1792, à la convention nationale, par le département d'Ille-et-Vilaine; il y rendit de nouveaux services, et y déploya une nouvelle énergie. Lors de la mise en accusation de Louis XVI, il demanda que les mêmes moyens de défense dont jouissaient tous les autres accusés, fussent mis à sa disposition. Dans le procès, il vota pour la réclusion et le bannissement à la paix, et demanda que le jugement, quel qu'il fût, ne put être exécutoire que dans le cas où il réunirait les deux tiers des suffrages. Nommé membre du comité de législation, il refusa de concourir à la formation du tribunal révolutionnaire, et dénonça Chabot comme chef d'une faction qui avait le projet de décimer la convention, projet dont l'exécution, ajournée par la fermeté de Lanjuinais, s'effectua plus tard. Ce fut dans cette occasion que, sur le point d'être arraché de la tribune par Legendre et quelques autres forcenés qui argumentaient le pistolet à la main, Lanjuinais fit entendre ces paroles que l'on a souvent citées depuis : « On a vu dans l'antiquité orner les victimes de fleurs et de bandelettes; mais le prêtre

« qui les immolait ne les insultait pas. » Après cette séance, mis en arrestation dans son domicile, il parvint à se soustraire à la surveillance du gendarme qui le gardait, se réfugia à Rennes, et y passa dix-huit mois, échappant au décret de mort lancé contre lui le 28 juillet. Rappelé à la convention au commencement de 1795, il présida cette assemblée au mois de juin, et montra la modération et l'amour de la justice, qui naguère avaient appelé la proscription sur sa tête. Après le 18 brumaire, il fut nommé membre du Corps-Législatif, et sénateur le 9 mars 1800. Il vota contre le consulat à vie et l'empire. Cependant Napoléon le nomma comte et commandant de la Légion-d'Honneur. En 1814, Lanjuinais vota la déchéance, et concourut à un projet de constitution rédigé par le sénat, et que la Charte a fait considérer comme non avenu. Compris par Louis XVIII dans la première formation de la chambre des pairs, il refusa dans les cent jours de signer l'acte additionnel, fut élu, par les électeurs de Paris, à la chambre des représentants, et nommé président de cette assemblée à la presque unanimité. L'état de crise où se trouvait alors la France, exigeait dans l'homme revêtu

de cette importante fonction, une force de caractère égale à celle qu'on l'avait vu déployer dans les journées les plus orageuses de la révolution. Mais affaibli par l'âge, et dominé par la gravité des circonstances, il fut loin de montrer l'énergie qu'on avait attendu de lui, et que réclamait impérieusement le besoin de faire concourir au seul but de conserver l'honneur de la patrie, tant de passions opposées, tant d'intérêts rivaux, dont l'accord eût pu préserver le sol français de la honte d'une seconde invasion. Louis XVIII ne comprit pas le comte Lanjuinais dans l'ordonnance qui éliminait ceux qui avaient accepté des fonctions pendant les *cent jours*, et le conserva à la chambre haute. Il y a constamment combattu toutes les propositions qui tendaient à dévier du système constitutionnel, notamment, en 1819, la motion de M. Barthélemy, et plus tard la loi du droit d'aînesse sur laquelle il prononça un discours très-remarquable. Le noble pair est décédé en 1827. Attaché constamment non-seulement à la religion catholique, qu'il défendit aux différentes assemblées dont il fit partie, mais aux dogmes du jansénisme, dont il fut le chef et l'apôtre, il s'est montré jusqu'à sa

mort un adversaire redoutable de l'ultramontanisme, et le champion zélé des libertés de l'Eglise gallicane. Le comte Lanjuinais a publié de nombreux écrits. Nous nous bornerons à citer les suivants : *Rapport sur la nécessité de supprimer les dispenses de mariage, et d'établir une forme purement civile pour constater l'état des personnes*; in-8°, 1791-1815. *De l'organisation municipale en France*; in-8°. *Histoire abrégée de l'Inquisition religieuse en France*; in-8°. *Notices biographiques sur Christophe Colomb, Antoine Arnauld, Pierre Nicole et Jacques Necker*, 1818, etc., etc.

✓ LANJUINAIS (le comte Eugène), fils du précédent, auquel il a succédé, n'a pas encore voix délibérative. Il se destinait à la magistrature; mais les honorables souvenirs de son père l'ayant fait échouer dans les démarches qu'il fit à cet égard sous le ministère vandale, il s'est voué à la culture des lettres et à l'étude des sciences physiques et naturelles. On a de lui la traduction de quelques ouvrages anglais de morale et de philosophie.

* LAPLACE (Pierre - Simon, marquis de), l'un des savants les plus illustres de notre époque, naquit dans le

département du Calvados , en 1749. Fort jeune encore il succéda au mathématicien Bezout, dans les fonctions d'examineur du corps d'artillerie de la marine, et fut nommé membre de l'Académie des Sciences et du bureau des longitudes, et correspondant de la plupart des sociétés scientifiques de l'Europe. L'époque où Laplace se fit remarquer par l'étendue et la profondeur de ses connaissances, était celle qui ouvrit aux talents de tous les genres l'accès des emplois administratifs dont ils avaient été exclus jusqu'alors. Il fut nommé ministre de l'intérieur en 1799, et peu de temps après prit place au sénat conservateur, dont il devint successivement vice-président et chancelier. Il fit à ce corps un rapport sur la nécessité de renoncer au calendrier républicain, ouvrage d'une commission de la convention, présidée par Fabre d'Églantine, et de reprendre le calendrier grégorien. Exclusivement livré à ses travaux scientifiques, M. de Laplace, qui avait été nommé par Napoléon comte de l'empire, grand-officier de la Légion d'Honneur, et grand-cordon de l'ordre de la Réunion, prit peu de part aux affaires publiques jusqu'en 1814. Il signa à cette époque les actes du sénat relatifs à la déchéance

de l'empereur et au rappel de l'ancienne dynastie, et fut après la première restauration élevé à la pairie par Louis XVIII. En 1815 il fut nommé président de la commission chargée de réorganiser l'École Polytechnique. M. de Laplace, qui depuis longtemps faisait partie de l'Académie des Sciences, fut appelé en 1816 à l'Académie Française. Le titre de marquis fut l'année suivante substitué par ordonnance à celui de comte, et attaché à sa pairie. Il est décédé à Paris en 1827. Parmi les nombreux ouvrages de M. de Laplace, nous citerons : *Théorie du mouvement et de la figure elliptique des planètes*, 1784. *Exposition du système du monde*, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, réimprimé pendant les dernières années, a dû subir quelques modifications, à une époque où les idées rétrécies du jésuitisme étaient devenues pour la science le lit de Procuste. *Théorie analytique des Probabilités*, etc.

Le noble pair a eu pour successeur de son titre et de sa pairie, son fils.

LAPLACE (le marquis de), lieutenant-colonel d'artillerie et gentilhomme de la chambre du roi.

** LATIER (Alphonse-Hubert, duc de BAYANE), né

à Valence (Drôme) en 1739, était avant la révolution vicaire général de l'évêque de Rhodes. Il fut employé en 1802 à la négociation du concordat signé à cette époque, et reçut en récompense, de Pie VII, le rang de cardinal-diacre, et de Napoléon, son admission au sénat, et la décoration de grand-croix de la Légion-d'Honneur. Il fut élevé à la pairie après la première restauration, et mourut à Paris en juillet 1818.

LATIL (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine de), est très-connu par l'influence qu'on lui suppose et par le zèle pour la faction jésuitique qu'on lui prête, quoique aucun acte public ne révèle cette influence ou ce zèle. Né en 1761, il embrassa fort jeune la carrière ecclésiastique, et fut ordonné prêtre en 1784. Il fut nommé peu de temps après grand-vicaire de l'évêque de Vence, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et émigra en 1790. Rentré l'année suivante, il fut quelque temps enfermé à Montfort-l'Amaury, et ne recouvra sa liberté que pour émigrer de nouveau. Le comte d'Artois (aujourd'hui Charles X) l'appela auprès de sa personne, et en fit son principal aumônier. Depuis cette époque l'abbé Latil n'a plus quit-

té le prince. Il fut nommé en 1815 évêque *in partibus* d'Amyclée, et en 1817 évêque de Chartres. L'avènement de Charles X au trône de France le fit jouir de nouveaux honneurs. Il fut nommé successivement comte, archevêque de Reims, pair de France, etc. C'est lui qui, comme archevêque de Reims, a sacré Sa Majesté Charles X. Voilà tout ce que nous savons sur la vie publique de M. de Latil; voilà tous les faits qui le concernent. Il n'est cependant pas de prêtre en France dont on s'entretienne davantage. La voix publique, qui se trompe quelquefois, lui donne une grande part à tous les événements qui frappent nos regards. Souvent, depuis plusieurs années, les bruits de salon l'ont promu au cardinalat et au ministère.

LATOURE - MAUBOURG (Marie-Victor FAY, marquis de), un des généraux qui ont fait le plus d'honneur à nos armes par l'élévation et la générosité de son caractère, non moins que par l'intrépidité de son courage. Il n'a cependant pas pris part aux premières guerres de notre révolution; né le 11 février 1756 d'une ancienne famille du Vivarais, il était, en 1789, sous-lieutenant des gardes du corps, et émigra après le 10

août 1792. Il était de service auprès du roi dans la journée du 5 octobre, et il eut, dit-on, l'occasion de lui donner les preuves de son dévouement à sa famille. M. le marquis de Latour-Maubourg rentra en France à l'époque du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) ; il fut attaché sur-le-champ au général Kléber, en qualité d'aide de camp, et le suivit dans l'expédition d'Égypte ; dans cette expédition même, on ne tarda pas à lui donner le commandement du 22^e régiment de chasseurs à cheval, à la tête duquel il fut grièvement blessé en défendant la place d'Alexandrie contre les Anglais qui venaient de débarquer. C'est à l'éclat de ce début qu'il dut d'être fait officier de la Légion-d'Honneur à la création de cet ordre. Il fut fait général de brigade à la bataille d'Austerlitz, servit également dans les campagnes de Prusse et de Pologne en 1807, et y fut blessé au bras le 5 février, au combat de Deypen ; à Eidelberg, sa rare intrépidité lui valut le grade de général de division ; à Friedland, il reçut une nouvelle blessure ; en 1808, il passa en Espagne avec le commandement de l'armée du midi ; il s'y distingua comme il l'avait fait auparavant dans toutes les affaires auxquelles il fut appelé à prendre part,

à Cuença, à Santa-Martha, à Villalba, au siège de Badajoz, etc. ; mais il s'acquit surtout une gloire nouvelle par la sagesse de sa conduite envers les Espagnols, et par l'intégrité de son administration ; à cet égard, telle était la réputation qu'il s'était faite dans le pays pendant les quatre années environ qu'il y a passées, que lors de sa retraite de Cordoue, la population l'accompagna, dit-on, hors de la ville, et que, pendant une route de quarante lieues, il fut spontanément escorté par des piquets d'Espagnols qui se relevaient de ville en ville, parce qu'il n'avait pas voulu, voyageant au milieu d'eux, se faire escorter par ses troupes. Appelé en 1812 à la fatale campagne de Russie, il s'y distingua également, et dans la bataille de Mojaïsk et dans la retraite, où il sut toujours maintenir le meilleur ordre dans le corps qu'il commandait. En 1813, à Dresde, à Leipsick, il se battit avec le plus intrépide courage, et, dans la dernière affaire, il eut la cuisse emportée d'un boulet de canon. En 1814, M. le marquis de Latour-Maubourg adhéra à la déchéance de l'empereur, et, dès le 24 avril même année, fut nommé par *Monsieur*, frère du roi, membre d'une commission chargée

de l'organisation de l'armée. Le 2 juin suivant, il fut appelé par le roi à la chambre des pairs; dans les cent jours, il n'eut aucune activité et ne fut point compris par Napoléon dans sa nouvelle chambre des pairs. Après la seconde restauration, il a été nommé par le roi commandeur de l'ordre de Saint-Louis, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; il a été chargé, en 1820, du portefeuille de la guerre, et est passé, après la mort du maréchal duc de Coigny, aux fonctions de gouverneur de l'hôtel royal des invalides.

LATOURET - MAUBOURG (Marie-Charles-César FAY, comte de), était colonel en 1789; il fut nommé, par la noblesse de Puy-en-Valais, député aux états-généraux, se prononça avec chaleur en faveur des principes libéraux, passa avec la minorité de son ordre dans le sein de l'assemblée constituante, où il vota toujours avec le centre gauche. M. de Latour-Maubourg fut l'un des commissaires chargés d'accompagner Louis XVI à son retour de Varennes. Après la session, il suivit à l'armée M. de La Fayette, partagea ses travaux et ses dangers, et fut emprisonné avec lui, contre le droit des gens, dans les cachots d'Olmütz, par le gouverne-

ment autrichien. M. de Latour-Maubourg n'obtint sa liberté qu'en vertu du traité de Campo-Formio, signé par le général Bonaparte, au nom du directoire de la république française. Rentré en France après le 18 brumaire, M. de Latour-Maubourg fut nommé successivement membre du corps législatif et sénateur. Il reçut, pendant la durée du gouvernement impérial, plusieurs missions importantes, dont il s'acquitta avec autant de sagesse que de talent. Pair de France en 1814, il se montra pendant tout le cours de la session sincère ami des doctrines constitutionnelles. Bonaparte l'ayant, pendant les cent jours, maintenu dans ses hautes fonctions, il continua à faire profession, pendant la courte durée du nouveau régime impérial, des principes les plus libéraux. Il défendit surtout avec chaleur la liberté de la presse et la liberté individuelle. Après la seconde restauration, il fut expulsé de la chambre des pairs, où il ne rentra que sous le ministère de M. Decazes. M. de Latour-Maubourg est l'un des membres de cette opposition constitutionnelle dont la France est habituée à admirer la sagesse, le courage et le talent. L'un des frères de M. Latour-Maubourg, pair de France comme

lui (voyez plus haut, marquis de Latour-Maubourg), a été ministre de la guerre en 1820, après l'honorable retraite du maréchal Gouvion Saint-Cyr. C'est sous l'administration à laquelle il prit part, qu'une foule d'atteintes portées à la Charte préparèrent l'avènement du ministère Villèle. M. de Latour-Maubourg s'est personnellement peu fait remarquer pendant la durée de son ministère. Son nom restera pourtant attaché à certaines lettres de M. Benjamin Constant et de Paul-Louis Courier, sur les troubles de l'école de Saumur. Son second frère a épousé la fille aînée de l'illustre et vertueux général La Fayette.

* LAURISTON (Jacques-Alexandre - Bernard LAW, marquis de), petit-fils du trop célèbre Law, dont le système financier causa une si violente crise sous la régence, entra en 1784 au corps royal d'artillerie. Il était colonel en 1789, et fit, en cette qualité, toutes les campagnes de la révolution. Après le 18 brumaire, le premier consul Bonaparte le nomma son aide de camp et le chargea de plusieurs missions importantes. Il porta en Angleterre, comme ministre plénipotentiaire de France, la ratification du

traité d'Amiens, et fut bientôt nommé général de division. M. de Lauriston a fait avec honneur toutes les campagnes de l'empire; il se distingua surtout dans sa belle défense de Raguse; il fit encore des prodiges de valeur à Erfurth, à Raab et à Wagram. Après la campagne de 1809, il négocia, comme envoyé de Napoléon, le mariage de ce prince avec l'archiduchesse Marie-Louise, et accompagna plus tard l'impératrice à Paris. Ambassadeur en Russie en 1811, il resta à Pétersbourg jusqu'à la déclaration de guerre, et rejoignit la grande armée à Smolensk. En 1813, le général Lauriston eut la plus grande part aux succès de Lutzen et de Bautzen; il combattit vaillamment à Washem, à Dresde, et enfin à la funeste journée de Leipsick. Après la déroute de cette journée, lorsque la retraite fut devenue nécessaire, M. de Lauriston voulut se retirer par le pont de Lindenau; les communications étaient coupées. Le général, imitant l'exemple du brave Poniatski, se précipita dans le fleuve, ce qui ne l'empêcha pas de tomber au pouvoir de l'ennemi. Conduit prisonnier à Berlin, il y resta jusqu'après la restauration. Chose étrange! M. de Lauriston qui, pendant trente ans de cam-

pagne, honoré de l'estime et de l'amitié intime de Napoléon, méritant par son courage les plus hautes distinctions, s'illustra dans cent batailles, remplit avec succès les plus hautes fonctions diplomatiques, parvint seulement du grade de colonel au grade de général de division. Sous la restauration, M. de Lauriston, pendant une longue période de paix, devint successivement maréchal de France, commandeur de Saint-Louis, grand cordon de la Légion-d'Honneur, marquis, pair de France, etc. Une telle différence entre ses deux carrières a droit d'étonner : sa carrière de gloire sera connue de la postérité ; déjà la mort a fait sentir le vide de sa carrière de fortune et d'honneurs ! Dans les cent jours, M. de Lauriston vécut dans la plus profonde retraite. Après la seconde restauration, il présida plusieurs conseils de guerre chargés de juger quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes, accusés d'avoir servi celui dont il avait été si long-temps aide de camp. En 1822 et 1823, il fit partie du ministère Villèle comme ministre de la maison du roi. Aucun de ses actes néanmoins ne lui a attiré une grande part de la haine publique qui pesait sur ses collègues. Comme pair de France, il n'a jamais, par ses

discours, permis de fixer la nuance d'opinion à laquelle il appartenait. On a lieu de croire cependant qu'il flottait incertain entre les divers partis. Le maréchal Lauriston est mort dans le mois de mai dernier d'une attaque d'apoplexie foudroyante. On a regretté en lui le guerrier beaucoup plus que l'homme d'État. Il a eu pour successeur son fils aîné, maréchal de camp.

**** LEBRUN DE ROCHEMONT** (Jean-Baptiste, comte), frère aîné de Lebrun, duc de Plaisance, naquit comme lui à Saint-Sauveur, département de la Manche, et fut avant la révolution directeur général des domaines du duc de Penthièvre. Devenu, après le 18 brumaire, membre du corps législatif et sénateur, le comte Rochemont fut élevé à la pairie après la première restauration. Il est mort sans enfants mâles en 1822.

*** LECOUTEULX DE CANTALEU** (Jean-Barthélemy, comte), né à Rouen en 1749, était échevin de cette ville, lorsqu'il fut député, par le tiers-état, aux états-généraux, où il soutint avec modération les propositions tendantes à régénérer l'administration du royaume. L'année suivante, M. Lecou-

teux refusa l'emploi de caissier de l'extraordinaire, attendu, disait-il, que de pareilles fonctions étaient incompatibles avec l'indépendance que devait conserver un mandataire du peuple. Nous avons vu depuis, et même fréquemment, certains mandataires du peuple rechercher cette qualité pour parvenir plus facilement aux emplois. M. Lecouteux s'éloigna des affaires publiques après le 10 août 1792, fut, en 1795, élu membre du conseil des anciens et successivement secrétaire et président de cette assemblée. Après le 18 brumaire, il devint sénateur, comte de l'empire, commandant de la Légion-d'Honneur, et fut compris, par Louis XVIII, dans la première organisation de la pairie. Il est mort le 18 septembre 1818, et a eu pour successeur son fils.

LECOUTEUX DE CANTALEU (Barthélemy-Alphonse, le comte), commandant de la Légion-d'Honneur, né le 2 août 1786.

LEMERCIER (Louis-Nicolas, comte), né à Saintes en 1755, succéda, à l'âge de vingt ans, à son père dans la charge de lieutenant criminel de la sénéchaussée de Saintonge. Il fut élu en 1789 par sa province, député aux états-

généraux, qui prirent depuis le titre d'assemblée constituante, et vota avec la majorité de cette illustre assemblée, dont il avait depuis long-temps adopté les principes constitutionnels. Après la session, il fut nommé président du tribunal criminel de Saintes, poste qu'il occupa avec honneur pendant tout le cours de la tourmente révolutionnaire. Appelé en l'an V au conseil des anciens, il s'y montra partisan peu ardent des idées républicaines. La modération, qui fait la base de son caractère, le rallia naturellement au parti de Siéyès, qui promettait le maintien de tous les droits avec la fin de tous les troubles. M. Lemercier entra dans la conspiration du 18 brumaire, et, comme président du conseil des anciens, contribua puissamment au succès de cette journée. Aussi fut-il compris dans la première promotion de sénateurs, et nommé plus tard titulaire de la sénatorerie d'Angers, comte de l'empire, grand officier de la Légion-d'Honneur, etc. Malgré tant de titres et tant d'honneurs dus au chef du dernier gouvernement, M. Lemercier suivit le torrent en 1814, et donna son adhésion à la déchéance de l'empereur. Il fut nommé par le roi membre de la chambre des pairs, poste

dans lequel il n'a pas cessé de se signaler parmi les zélés défenseurs de la liberté légale.

Le fils de M. Lemercier, héritier de sa pairie, a été élu député en 1827 par le département de l'Orne. Il siégea au côté gauche et vota avec les honorables soutiens de la cause nationale.

* * LENOIR (Jean-Jacques, comte de LA ROCHE), naquit à Grenoble en 1749, et fut destiné au barreau. En 1777, il fut appelé à Paris par un de ses clients pour une cause importante, et les succès qu'il obtint le déterminèrent à s'y fixer. Député du tiers-état par la vicomté de la capitale aux états-généraux, M. Lenoir ne s'y montra pas le partisan des idées nouvelles, et passa dans la plus profonde retraite l'intervalle qui s'écoula entre la mort de Louis XVI et le 18 brumaire. Peu de temps après cette époque, il devint membre du sénat et commandeur de la Légion-d'Honneur. En 1814, après avoir voté la déchéance et le rappel de l'ancienne dynastie, il fut élevé à la pairie, où ses votes furent conformes à la Charte. Il est décédé sans enfants, le 17 février 1825.

** LESPINASSE (Augustin, comte de), né en 1736,

entra au service à l'âge de vingt ans, comme sous-lieutenant dans les carabiniers, et parcourut avec un égal succès la carrière des armes et celle des lettres. En 1763 il passa dans l'artillerie, et y devint capitaine l'année suivante. Au commencement de la révolution, il était général dans la même arme, et servit successivement à l'armée du Rhin, et à celle des Pyrénées orientales. Il fit ensuite les deux campagnes d'Italie, et à l'issue de la dernière, fut nommé général de division. A la formation du sénat conservateur, il y prit place, et fut, en 1806, pourvu de la sénatorerie de Dijon. Le général Lespinasse, après avoir signé les actes du sénat, fut, en 1814, nommé pair de France par Louis XVIII. Il est mort à Paris, sans successeur, le 22 novembre 1816.

* LÉVIS (Pierre-Marc-Gaston, duc de), envoyé aux états-généraux par la noblesse de Bourgogne, se prononça en faveur de la réunion des trois ordres, et après cette réunion vota d'abord avec le côté gauche; mais ses opinions, quoique libérales, n'étaient pas entièrement dépourvues de souvenirs aristocratiques; il siégea avec les modérés, les impartiaux, et finit par passer tout-à-fait au

parti aristocrate. Après le 10 août il se rendit à l'armée des princes, où il servit comme volontaire. Rentré en France sous le consulat, il s'occupa entièrement de travaux littéraires, et publia plusieurs ouvrages, où l'on remarque un esprit observateur et beaucoup de délicatesse. En 1814 M. le duc de Lévis fut nommé pair de France; en 1815, membre du conseil privé; en 1816, membre de l'Académie-Française. Il est décédé dans les premiers jours d'août 1828. Dans la chambre haute, il passait pour soutenir le parti aristocratique. Cependant il ne parlait que sur les matières de finances, qu'il paraissait bien connaître. Nous aimons à croire que, malgré sa haute noblesse, M. de Lévis n'avait pas entièrement répudié les souvenirs de 1789.

LÉVIS (Gaston, duc de), fils du précédent, auquel il a succédé, est aide de camp du dauphin. Il fit la campagne du midi pendant les *cent jours*, suivit le prince en Espagne, et fit la guerre de 1823, à la suite de laquelle il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur.

LÉVIS-MIREPOIX (Gustave, marquis de), gentil-homme honoraire de la chambre du roi, aide de camp

du duc de Reggio, et commandeur de la Légion-d'Honneur. Il fait partie de la nomination du 5 novembre 1827.

LORGES (Jean-Laurent, duc de), né le 7 juillet 1746, fut un des menins du dauphin, depuis Louis XVI, qui lui accorda toujours une estime et une confiance sans bornes. Le duc de Lorges était maréchal de camp au moment où la révolution éclata. En 1791, il quitta la France, et réunit à Limbourg un corps à la tête duquel il fit la campagne de 1792. Il passa ensuite en Angleterre, fit partie de l'expédition de l'île Dieu, rentra en 1814, et fut nommé lieutenant-général et pair de France. Il est gouverneur du château royal de Rambouillet. On conçoit que, par sentiment autant que par principes, le noble pair est loin d'être le partisan des idées nouvelles.

** LORRAINE (Charles Eugène, duc d'ELBEUF, prince de LAMBESC), né en septembre 1751, était brigadier de dragons avant la révolution, et attacha une triste célébrité à son nom, par sa conduite au 12 juillet 1789. On sait qu'à la tête d'un régiment de cavalerie, il chargea sur un attroupement for-

mé au Carrousel, et sabra lui-même un vieillard. Il s'ensuivit une instruction au Châtelet, dont le duc n'attendit pas l'issue. Il émigra, fit la campagne de 1792, et passa ensuite au service de l'Autriche, où il parvint au rang de feld-maréchal. Il fut élevé à la pairie en 1814, et mourut sans enfants le 20 novembre 1825.

** LUZERNE (César Guillaume, cardinal duc de LA), né à Paris le 7 juillet 1738, embrassa fort jeune l'état ecclésiastique, et fut successivement vicaire général de l'archevêché de Narbonne et évêque de Langres. Député par cette ville aux états-généraux, il y montra un esprit de conciliation capable de prévenir bien des maux si un plus grand nombre de membres en eussent été doués, et réclama l'établissement d'un système représentatif. Porté à la présidence de l'assemblée nationale en août 1789, il n'occupait que peu de temps ces fonctions et quitta la France jusqu'en 1801, époque à laquelle il adhéra au concordat qui venait d'être conclu. En 1814 il fut élevé à la pairie, et au cardinalat en juillet 1817. Il est décédé à Paris en 1821, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

LYNCH (Jean - Baptiste, comte), issu d'une famille d'Anglais jacobites et catholiques réfugiés, est né à Bordeaux en 1749. Il entra de bonne heure dans la magistrature, devint membre du parlement de Bordeaux, et partagea l'honorable résistance de son corps aux excès d'une cour dilapidatrice. Cette noble conduite attira plusieurs fois sur lui la persécution et l'exil. Au commencement de la révolution il en adopta les principes avec sagesse et modération. Il suivit à Paris M. Lebreton, son beau-père, député à l'assemblée constituante, et partagea en 1793 l'emprisonnement qu'il eut à subir. Après le 9 thermidor M. Lynch fut nommé membre du conseil général de la Gironde, dont il devint président sous le consulat. Maire de Bordeaux en 1804, M. Lynch signala son zèle pour l'empereur par plusieurs harangues pleines du plus chaleureux dévouement. « Sire, disait-il en 1813, en proposant à Napoléon, au nom de la ville de Bordeaux, quatre-vingts cavaliers armés et équipés, sire, disposez de tous nos moyens, et que la grande nation soit enfin vengée. » « L'empereur, disait-il à Marie-Louise à la fin de la même année, l'empereur a tout fait pour les Français, les Français feront tout pour

l'empereur. Qui pourrait être sourd à la voix de Sa Majesté, dont le cœur entend si bien celle des malheureux !... » Le 28 février 1814, M. Lynch adressait à la garde nationale de Bordeaux une harangue qui ne témoignait pas moins d'admiration pour Napoléon. Quatorze jours plus tard, le 12 mars, le langage de M. Lynch était changé. Il fut le premier magistrat français qui accueillit avec enthousiasme la restauration des Bourbons. Il adressa à M. le duc d'Angoulême, lors de son entrée à Bordeaux,

des protestations de zèle et de fidélité non moins vifs, non moins éloquents que ceux qu'il avait si souvent renouvelés pour la dynastie impériale. Dans les cent jours, M. Lynch suivit Madame, duchesse d'Angoulême, en Angleterre ; après la seconde restauration il fut nommé pair de France. On ignore, depuis lors, quel a été son vote dans la chambre haute. On est pourtant habitué à le classer parmi les hommes qui proscrivent nos libertés en se prétendant exclusivement royalistes.

M

MACHAULT d'ARNOUVILLE (Armand-Hilaire, comte), né le 29 janvier 1739, entra au service comme capitaine de dragons, fit en cette qualité la guerre de sept-ans, et était maréchal de camp lorsqu'il émigra en 1791, pour ne rentrer qu'en 1814. Il fut nommé lieutenant général après la première restauration, et pair de France le 17 août 1815. Nous croyons pouvoir affirmer que ses opinions ne tendent pas au développement du système constitutionnel.

MAC-MAHON (le marquis de), est maréchal de camp, et fait partie de la

nomination des soixante-seize. Il nous a été impossible de nous procurer d'autres renseignements sur son compte, et même de savoir si son généralat fut obtenu avant ou après la révolution, en deçà ou en delà du Rhin.

MAILLÉ (Charles-François-Armand, duc de), né en 1770, d'une famille qui remonte au onzième siècle, et qui était déjà très-florissante au douzième, émigra avec les princes dès les premiers orages de notre révolution; il rentra en 1801, mais pour des arrangements de famille uniquement, et

sans vouloir accepter aucune fonction du gouvernement consulaire ni du gouvernement impérial. On conçoit qu'il fut au 31 mars 1814 un des agents les plus actifs de la restauration : muni des dépêches du gouvernement provisoire, il se rendit en toute hâte auprès de Monsieur, comte d'Artois; qu'il rencontra à Vitry, se dirigeant sur Paris, et il reprit auprès de ce prince ses anciennes fonctions de premier gentilhomme de la chambre. Le 4 juin de la même année, il fut appelé par le roi à siéger dans la chambre des pairs. Il accompagna Monsieur, comte d'Artois, à Lyon, au commencement du mois de mars 1815; appelé comme témoin dans le procès du maréchal Ney, il lui rendit le témoignage que, dans les rapports qu'il avait eus avec lui à l'époque dont nous venons de parler, il n'avait pas cessé un seul instant de le considérer comme entièrement dévoué à la cause du roi. En 1816 M. le duc de Mailly a présidé le conseil de guerre qui condamna le général Bonnaire à la déportation, et son aide de camp Miéton à la peine de mort.

MAILLY (Adrien, comte de), né le 19 février 1792, entra à l'âge de seize ans à l'école militaire de Saint-

Cyr, d'où il passa à celle de Saint-Germain. En 1811 il fut nommé sous-lieutenant dans le 2^e régiment de carabiniers, et fit en cette qualité la campagne de Russie, pendant laquelle il fut détaché auprès du général Durosnel, nommé aide-major général de la cavalerie, et pendant quelques jours gouverneur de Moscou. Rentré à son corps, M. le comte de Mailly fut atteint d'une balle à la poitrine, sur la route de Kalouga, et suivait avec peine l'armée, lorsque Napoléon, instruit de sa position, donna l'ordre de le faire mettre dans une de ses propres calèches, faveur insigne que ne devait point s'attendre à obtenir un sous-lieutenant, surtout dans une campagne aussi désastreuse, et où manquèrent bientôt tous les moyens de transport. Aussi les embarras de la retraite continuant à s'accroître à chaque instant, M. de Mailly fut contraint de la terminer à cheval, et, rentré en France, ne put, par suite de sa blessure, prendre part aux campagnes suivantes. En 1814 il fut nommé aide de camp du duc de Berry. Il se disposait dans les cent jours à suivre la famille royale à Gand, lorsque, prêt à partir, il reçut dans la nuit du 20 mars, du prince au service duquel il était attaché, l'ordre de res-

ter en France. Convaincu que l'honneur et le devoir lui prescrivaient également de ne point abandonner le nouvel étendard auquel il avait prêté serment, il voulut d'abord refuser d'obéir à cet ordre, et n'y obtempéra que d'après des invitations très-pressantes, et sur la certitude qu'on lui donna qu'il serait à même de servir plus utilement en France la cause des Bourbons. Après la seconde restauration il reprit son service auprès du duc de Berry, et le 17 août 1815 fut élevé à la pairie. La modestie de M. de Mailly l'empêcha d'abord de croire à la réalité de cette nouvelle faveur; son extrême jeunesse et le peu de durée de ses services militaires ne lui paraissant pas des titres suffisants pour y prétendre, il témoigna le soupçon qu'il n'y eût dans cette nomination une erreur de nom. Mais le lendemain même, Louis XVIII, l'apercevant aux Tuileries, lui dit : *M. de Mailly, vous ne voulez donc pas croire que ce soit vous que j'ai nommé pair... Je vous prie d'être persuadé que jusqu'à ce qu'il vous ait plu de nous donner des enfants, il ne peut y avoir d'autre Mailly que vous qui soit pair de France.* Le noble pair remplit auprès du duc de Bordeaux les fonctions d'aide de camp, qu'il avait exercées

auprès du duc de Berry. Il voyageait en Italie, pour raison de santé, lors de l'assassinat de ce prince. M. le comte de Mailly soutient à la tribune de la chambre haute, avec une égale chaleur, les intérêts du trône et les libertés légales.

MAISON (Nicolas-Joseph, marquis), né à Epinay le 19 novembre 1771, entra au service dans un des bataillons de volontaires organisés à Paris en 1792, et depuis cette époque jusqu'en 1814, ne posa les armes pendant quelques instants que pour se rétablir de nombreuses blessures reçues au champ d'honneur. Après avoir fait ses premières preuves de bravoure à Jemmapes, il se distingua l'année suivante à toutes les affaires qui eurent lieu pendant la campagne, et fut nommé aide de camp du général Goguet. Après la mort de ce chef, il fut attaché à l'adjutant général Mercier, et fit sous ses ordres la campagne de 1794, pendant laquelle il reçut devant Maubeuge plusieurs blessures qui ne l'empêchèrent pas d'assister à la mémorable journée de Fleurus. A la tête de quelques grenadiers, le 1^{er} juillet, devant Mons, il fit mettre bas les armes à trois cents Autrichiens; mais attaqué bientôt

par un corps de cavalerie considérable, et abandonné de presque tout son monde, il combattit seul au milieu de la mêlée, refusa de se rendre, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille. A peine rétabli de ses blessures, il fit partie de la division Bernadotte, prit part à toutes les opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse, et le 15 octobre 1795, eut le bras traversé d'une balle pendant qu'il faisait amener au camp une pièce de canon dont il venait de sabrer les canonniers. Pendant la même campagne, après avoir avec 80 grenadiers traversé le Rhin au-dessous de Bendorf, il pénétra dans cette ville, culbuta les postes ennemis, et, sous les yeux de 6,000 Autrichiens, enleva 36 voitures d'équipages que gardait un piquet de 100 hommes. Peu de jours après, il reçut dans une autre affaire un coup de feu dans la tête, qui pendant quelque temps le priva de la vue. Ce fut dans cet état, et porté presque mourant par des soldats, que le général Jourdan, en récompense de tant d'intrépidité, le fit reconnaître chef de bataillon, devant le front du 88^e de ligne. Impatient de rendre de nouveaux services, il rejoignit bientôt la division Bernadotte, et fut

de nouveau blessé d'un coup de feu à la bataille de Wurtzbourg. Après la campagne d'Italie, il fut promu au grade d'adjudant général et employé à l'armée du Rhin, où il se fit remarquer de nouveau. En 1800, il passa en Hollande, où un corps anglais était débarqué, et fut blessé d'une balle qui lui traversa la poitrine, en repoussant l'ennemi du village de Schout. A la paix d'Amiens, il reçut le commandement du département du Tanaró. A la reprise des hostilités, il fit partie du premier corps de la grande armée, assista à la bataille d'Austerlitz, et fut plusieurs fois cité honorablement dans les bulletins de cette campagne, après laquelle il fut nommé général de brigade. Employé en cette qualité dans la courte et brillante campagne de Prusse en 1806, il défit dans un combat d'avant-garde un corps de cavalerie, et assista à la bataille d'Iena, et plus tard à la prise de Lubeck, dont il fut nommé gouverneur. Après la guerre de Pologne, qu'il fit comme chef d'état-major du premier corps de la grande armée, il passa à l'armée d'Espagne sous les ordres du maréchal Victor, et contribua au gain de la bataille d'Espinosa. L'empereur, dans une revue pas-

sée à Burgos, le complimenta devant les troupes sur l'intrépidité qu'il avait montrée à cette affaire, et le fit marcher avec la garde impériale sur Madrid, où il fut blessé d'une balle qui lui fracassa le pied droit. Rentré en France pour se rétablir de cette blessure, il ne tarda pas à reprendre les armes pour faire partie du corps de Bernadotte, employé à repousser l'invasion des Anglais sur l'île de Walcheren, et commanda successivement Berg-op-Zoom et Rotterdam. La guerre contre la Russie lui réservait de nouveaux succès; il s'y fit remarquer aux combats de Zakobowno et d'Oboyarzowa, et fut nommé général de division après la bataille de Potolsk, où il s'était emparé d'une batterie russe. Peu de jours après, les mêmes lieux furent témoins d'une nouvelle lutte; le corps de Wittgenstein s'empara d'une redoute que le général Maison venait d'enlever, et qui, après avoir été prise et reprise cinq fois consécutives, finit par rester au pouvoir des Français. Le lendemain, le général couvrit la retraite de l'armée, qui passa la Dwina sous une artillerie formidable. Le général Maison, après plusieurs engagements avec la cavalerie russe, rejoignit les débris de la grande armée

sur les bords de la Bérésina, où il fut félicité par l'empereur du bon état où se trouvait son corps après tant de combats et des manœuvres si fatigantes. Il eut, en continuant la retraite, deux chevaux tués sous lui, et reçut une balle dans l'épaule, sans cesser un instant d'encourager ses troupes par sa présence et son sang-froid. Passé en 1813 au 5^e corps de la grande armée employée contre la Prusse, qui venait de se joindre aux ennemis de la France, le général Maison s'empara de Mœkein et de Halle, où l'ennemi fut contraint d'abandonner 500 blessés. Il prit part à toutes les affaires qui se succédèrent avec tant de rapidité pendant cette campagne, avant-coureur des revers de nos armes, et notamment aux batailles de Lutzen, Bautzen et Leipsig, où il fit des prodiges de bravoure. Le 22 décembre de la même année, le général reçut le commandement du corps d'armée destiné à défendre le Rhin et à couvrir la Belgique. Arrivé à Anvers, il s'attacha d'abord à assurer la défense de cette ville, de l'Escaut, et de Berg-op-Zoom. La célérité qu'il mit dans toutes ces dispositions retarda les progrès de l'ennemi. Mais forcé par la retraite des autres corps d'a-

bandonner Anvers, il se replia sur Louvain, Mons, Bruxelles, Tournai et Lille, livrant chaque jour de nouveaux et sanglants combats, et surprenant l'ennemi par l'audace et la célérité de ses mouvements. Il apprit à Lille les événements qui changeaient la forme du gouvernement, et, après avoir conclu un armistice avec les généraux ennemis, fit parvenir son adhésion aux actes du sénat. Aussitôt après la restauration, il fut élevé à la pairie, et dans le mois de mars 1815, nommé gouverneur de Paris, poste qu'il reprit à son retour de Gand, où il avait accompagné Louis XVIII. Une carrière aussi brillante et aussi utilement remplie n'est cependant point terminée encore, et doit bientôt recevoir une nouvelle illustration. Le général Maison vient de recevoir, comme on sait, le commandement de l'expédition destinée à soustraire la Grèce au joug des barbares, qui, par la chute de la faction Villèle, ont été privés de puissants auxiliaires.

MALEVILLE (Jacques, marquis de), né en 1741 à Domme, département de la Dordogne, vivait dans la retraite au sein de sa famille, après avoir exercé pendant quelque temps les fonctions

d'avocat au barreau de Bordeaux, quand la révolution éclata au 14 juillet 1789; il en embrassa la cause, et remplit successivement les fonctions de membre du directoire de son département, de président de cette même assemblée et de juge au tribunal de cassation, fonctions auxquelles il fut appelé en 1791. Il ne fit point partie de nos assemblées délibérantes avant la constitution de l'an III; mais au mois de brumaire an IV (en 1795), envoyé au conseil des anciens, il s'empressa d'y manifester non-seulement la haine des écarts et des excès de la révolution, mais une antipathie profonde pour toutes les idées, toutes les institutions républicaines. Le nombre des opinions qu'il a prononcées à la tribune législative est fort considérable; entre les plus remarquables on peut citer celle du 3 frimaire an V, dans laquelle il réclamait l'abrogation de la loi du 3 brumaire, et, en conséquence, l'admission des parents d'émigrés aux fonctions publiques; celle du 21 nivose an VI, où il attaqua le directoire, et indirectement le 18 fructidor, si funeste à son parti: « Si après neuf ans « de travaux et de sacrifices, « disait-il, après une journée « qui a glacé d'épouvante « tous les mécontents, on « trouve encore des prétextes

« pour empêcher le peuple
 « de jouir pleinement des
 « bienfaits de sa constitu-
 « tion ; il faut renoncer à
 « voir arriver l'époque où il
 « lui sera permis d'en re-
 « cueillir les fruits... Voici
 « ce qui pourrait bien rame-
 « ner le peuple au royalisme,
 « malgré son éloignement
 « naturel ; c'est de s'aper-
 « cevoir que sa souveraineté
 « n'est qu'un vain nom, et
 « que l'exercice lui en de-
 « vient illusoire ; c'est de
 « voir destituer arbitraire-
 « ment ses magistrats ; c'est
 « que des nominations dic-
 « tées au directoire exécutif
 « par des rapports infidèles,
 « tombent sur des sujets in-
 « dignes, souillés de sang et
 « de rapines. » On remarque
 également l'opinion de M. le
 comte de Maleville du 14
 germinal an vi, en faveur du
 rétablissement de la con-
 trainte par corps, et celle
 du 13 thermidor de la même
 année, contre les enfants na-
 turels, dans laquelle il de-
 mandait la réduction des
 avantages trop considérables
 que leur accordaient les lois
 nouvelles. Au mois de floréal
 an vii il cessa de faire partie
 du conseil des anciens, étant
 au nombre des députés sor-
 tans ; à la vérité il avait été
 réélu, mais par une assem-
 blée scissionnaire dont le
 corps législatif prononça la
 nullité. On se rappelle en

effet qu'à cette époque plu-
 sieurs assemblées électORALES
 avaient imaginé de se parta-
 ger en deux parties, et de
 nommer chacune ses députés :
 cette façon d'opérer ne
 trouva pas dans les conseils
 une approbation unanime ;
 plusieurs même de ces élec-
 tions furent cassées, quoique
 plusieurs fussent en même
 temps maintenues ; celle de
 M. de Maleville fut au nom-
 bre des premières ; il rentra
 dans la retraite, mais il n'y
 demeura pas long-temps.

Après le 18 brumaire an viii,
 il fut nommé par le sénat juge
 au tribunal de cassation, et
 peu de temps après, porté
 par ses collègues à la prési-
 dence de la section civile, en
 remplacement de M. Tronchet
 qui passait au sénat. A
 la même époque, à peu près,
 et par décret du 24 thermidor
 an viii, M. de Maleville reçut,
 conjointement avec MM. Por-
 talis, Tronchet et Bigot de
 Préameneu, la mission qui
 devait attacher à leurs noms
 une impérissable durée, celle
 de préparer le projet du Code
 civil qui nous gouverne, et
 qui nous a déjà été emprunté
 par plusieurs peuples voisins.
 Fidèle aux principes qu'il
 avait manifestés dès sa pre-
 mière apparition dans nos
 assemblées, M. de Maleville,
 dans la discussion de ce code,
 soutint avec persévérance la
 législation romaine, si peu

favorable aux idées d'égalité et d'indépendance qu'avait développées parmi nous la révolution : il réclama une autorité paternelle fortement établie, l'inaliénabilité de la dot pendant le mariage, la faculté de tester et l'abolition du divorce. Il trouva, comme on peut croire ; plus d'un antagoniste, et eut à soutenir de rudes apostrophes ; mais, chose admirable, et malheureusement trop rare, tous les partis également de bonne foi, également animés du désir du bien dans la confection du glorieux monument qu'élevait la France nouvelle en témoignage de sa victoire, se réunirent pour y concilier tous les systèmes justes et utiles, pour les modifier les uns par les autres, quelquefois même pour y faire marcher de front les systèmes entièrement opposés ; et c'est ainsi que s'est formé, à la vue et au milieu de l'admiration de l'Europe, cet immortel Code civil, qui, par sa simplicité, sa clarté, sa précision, et surtout par la haute sagesse qui brille dans chacune de ses décisions, semble bien moins une œuvre des hommes que celle de la justice et de la raison elles-mêmes. En 1806 M. de Maleville fut appelé au sénat. En 1814 il vota la déchéance de l'empereur et le rappel des Bourbons, et adhéra au projet

de constitution décrété par le sénat, après avoir combattu néanmoins, dans ce projet, la clause honteuse par laquelle ces pères de la patrie avaient stipulé, à côté des garanties nationales, la conservation de leurs dignités et de leurs émoluments personnels. Il a été fait pair de France par le roi, le 4 juin 1814 ; en 1815 il a présidé le collège électoral du département de la Dordogne ; en 1817 il a été fait marquis et officier de la Légion-d'Honneur. Toujours animé d'une courageuse indépendance, M. le marquis de Maleville a suivi, depuis la restauration, la ligne d'une opposition sage, mais constante ; c'est ce dont la France a pu se convaincre en le voyant voter, dès le 23 août 1814, contre la loi sur la presse, qui rétablissait la censure, et, le 22 février 1817, énoncer à la tribune le vœu formel de liberté de la presse périodique. Ce n'est pas tout : M. le marquis de Maleville, dans le procès du maréchal Ney, a simplement opiné pour la déportation ; dans le courant du mois de mars 1816, il a réclamé pour les ministres des cultes protestants la faculté de recevoir des donations, que la loi n'accorde qu'au clergé catholique ; il a voté en faveur de la loi du recrutement ; a combattu en

1819 la proposition du marquis de Barthélemy, tendante à changer la loi des élections ; le 27 juin 1821, enfin, il s'est opposé à l'augmentation du nombre des évêchés en France. Malheureusement on dit que le grand âge de M. de Maleville ne lui permet plus aujourd'hui de prendre une part active aux travaux de la chambre. M. de Maleville a publié en 1804 et 1805 l'analyse de la discussion du Code civil au conseil d'Etat, 4 vol. in-8°. C'est un ouvrage qui se recommande de lui-même.

MAQUILLÉ (le marquis de), député de la chambre septennale, fut l'un des ennemis les plus déclarés de la liberté de la presse, ce qui, sans doute, n'a pas été pour peu dans ses titres à la pairie. Du reste, comme tous les honorables députés envoyés à la chambre haute par l'ordonnance des 76, il a appuyé avec énergie le trois pour cent de M. de Villèle, le sacrilège, le droit d'aïnesse, et cette loi de justice et d'amour qui fera vivre le nom de M. Peyronnet.

MARBOIS (François **BARBÉ**, marquis de), né à Metz le 31 janvier 1745, de M. Barbé, bourgeois de cette ville, et directeur de la monnaie, se destina, jeune en-

core, aux affaires publiques, et fut, en 1769, envoyé à Ratisbonne comme secrétaire de légation, emploi avec lequel il passa deux ans plus tard à Dresde, qu'il quitta momentanément pour se rendre à Monaco, à l'occasion des droits de suzeraineté prétendus par le roi de Sardaigne, comme prince du Piémont, à Monaco et à Menton. Cette mission n'ayant eu aucun succès, M. de Marbois retourna à Dresde, et fut successivement chargé d'affaires de France auprès de l'électeur de Saxe et de celui de Bavière. En 1779 M. de Marbois fut presque simultanément nommé capitaine au corps royal du génie des colonies, conseiller au parlement de Metz, et envoyé auprès du congrès des États-Unis comme secrétaire de légation et consul général, emploi qu'il occupa pendant six ans, et qu'il quitta pour remplir celui d'intendant de la colonie de Saint-Domingue. Rentré en France en 1790, il fut envoyé par Louis XVI à Ratisbonne en qualité de ministre de la diète de l'empire, avec ordre d'aller auparavant à Vienne, près de l'empereur Léopold. Lorsqu'il revint pour rendre compte de cette dernière mission, il trouva le général Dumouriez à la tête des affaires, et avec l'agrément du

roi donna, en avril 1792, sa démission de ministre de Ratisbonne, et se retira entièrement des affaires publiques.

Sa retraite l'ayant fait porter pendant le régime de la terreur sur la liste des émigrés, il fut emprisonné et ne recouvra sa liberté qu'avec la chute de Robespierre. Nommé député de la Moselle au conseil des anciens, en 1795, il devint, l'année suivante, président de ce pouvoir, et, par le décret du 4 septembre 1797, fut un des déportés à Sinamary. Le gouvernement consulaire, après lui avoir rouvert les portes de la France, le nomma successivement conseiller d'Etat, directeur du trésor public, ministre du trésor public, et plénipotentiaire pour traiter avec les ministres des États-Unis de la cession de la Louisiane. En 1807, il devint premier président de la cour des comptes, et en 1813, prit place au sénat. Après la première restauration, Louis XVIII confirma M. de Marbois dans sa présidence de la cour des comptes, et la même année l'éleva à la pairie, avec le titre de marquis. Ayant été exilé par Napoléon pendant les cent jours, il fut, après cette époque, nommé ministre secrétaire d'Etat et garde des sceaux, fonctions qu'il cessa l'année suivante, pour reprendre

celles de premier président de la cour des comptes, qu'il a exercées jusqu'à ce jour. Le noble pair est membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de la société royale pour l'amélioration des prisons, hôpitaux, etc., et grand croix de la Légion-d'Honneur.

✓ MARCELLUS (Marie-Louis DEMARTIN DU TYRAC, comte de), après avoir, comme noble, subi quelques persécutions pendant la terreur, vécut dans la plus profonde retraite, à Bordeaux, sa ville natale, sous le consulat et sous l'empire. Le 12 mars 1814 vit commencer sa carrière politique. Il fut l'un des premiers à témoigner l'enthousiasme que lui inspirait la présence du duc d'Angoulême à Bordeaux, et le retour de l'ancienne dynastie des Bourbons. Envoyé en 1815 à la chambre des députés par le département de la Gironde, il siégea au côté droit, et vota avec la majorité. Dans les séances suivantes, il ne cessa de combattre les partisans de la révolution qui était, selon lui, imminente; il s'attacha surtout à plaider la cause du budget. Il avait mis à la mode les mots de *l'autel et le trône*. M. de Marcellus a été promu à la pairie sous le ministère Villèle. Il continue à voter

dans la chambre haute avec les royalistes exclusifs. Ce noble pair, dans l'intervalle de ses travaux législatifs, s'occupe de poésie; il a publié quelques cantiques et une *ode à l'ail* qui a obtenu une grande célébrité. Malgré le ridicule qui s'attache à son nom, M. de Marcellus est un homme respectable et vertueux. On cite plusieurs traits de charité et de simplicité chrétienne qui honorent son caractère. Nul doute qu'il ne soit de bonne foi lorsqu'il nous montre le trône en péril, l'Église prête à succomber, et la vie de tous les honnêtes gens compromise. Plaignons la triste conviction qu'il s'est faite; mais honorons la franchise de ses opinions, quelque singulières qu'elles nous paraissent.

MARESCOT (Armand-Samuel, comte), né à Tours le 1^{er} mars 1758, entra à l'âge de dix-huit ans dans le corps du génie, où il était capitaine en 1791. De concert avec le colonel Garnier, lors du mémorable siège de Lille, il fut chargé de la direction des travaux de la place, et fut, après la levée du siège, attaché comme aide de camp au général Champmorin. Au siège d'Anvers et de sa citadelle, il remplit les mêmes fonctions qu'à Lille, et assista aux combats

de Turcoing, Armentières et Commines. Nommé chef de bataillon, il dirigea en cette qualité les travaux du siège de Toulon, y fut blessé, et pénétra l'un des premiers dans la redoute anglaise, que défendaient 1500 hommes; et qui fut enlevée d'assaut. Rappelé à l'armée du nord, en 1794, il fortifia Maubeuge, et dirigea successivement les travaux des sièges de Charleroy et de Landrecies. Après la capitulation de cette dernière ville, il fut fait colonel, et peu de temps après la prise du Quesnoy, qu'il fit capituler après vingt jours de tranchée ouverte, lui valut le grade de général de brigade. Parvenu la même année à celui de général de division, il reçut le commandement du génie de l'armée des Pyrénées-Occidentales, et fit les préparatifs du siège de Pampelune. En 1796 et 1797 il eut le commandement de la même arme aux armées d'Allemagne, du Rhin et du Danube, et après le 18 brumaire fut nommé premier inspecteur du génie. A l'époque de la campagne d'Italie, qui se termina par la victoire de Marengo, le général Marescot fut chargé de vérifier la possibilité de franchir le grand Saint-Bernard, et ce fut sur sa réponse affirmative que le passage fut entrepris et effectué. Après la campagne

d'Austerlitz il reçut le grand cordon de la Légion-d'Honneur, et fut en 1808 créé comte de l'empire. Employé la même année à l'armée d'Espagne, et chargé d'inspecter les côtes méridionales de la Péninsule, il fut obligé, à cause de l'insurrection du pays, de suivre le corps d'armée du général Dupont, et assista à l'affaire de Baylen, et à la capitulation qu'il signa comme témoin. Malgré cette circonstance, Napoléon, irrité du premier revers de ses armes, comprit le général Marescot parmi les officiers qu'il fit destituer et incarcérer. Après trois ans de détention il fut exilé à Tours, où il demeura jusqu'à la première restauration. Remis en activité après cette époque, il fut élevé à la pairie le 5 mars 1819. Le général Marescot a publié sur son arme divers écrits, au nombre desquels nous citerons : *Relation des principaux sièges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises depuis 1791*, 1 vol. in-8°, Paris, 1806.

✓ *Regnier*
 MASSA (Sylvestre, duc de), fils de l'ancien ministre de la justice de ce nom, fut nommé fort jeune, sous le gouvernement impérial, maître des requêtes et sous-préfet de Château-Salins. Il devint ensuite conseiller d'Etat

et préfet de l'Oise. Conservé dans ses fonctions lors de la première restauration, il donna sa démission après le retour de Napoléon, et refusa d'occuper aucune fonction publique. Après la seconde restauration il fut nommé pair de France. On ignore à quelle opinion il donne son vote. 1816

MATHAN (Georges, marquis de), né à Caen en 1769, d'une famille ancienne et considérée, émigra au commencement de la révolution, et servit dans l'armée des princes contre la république. Il rentra en France après la révolution du 18 brumaire, fut agréé par l'empereur comme chambellan, nommé colonel de la garde nationale de Caen et chevalier de la Légion-d'Honneur. En 1813 l'empereur lui confia le commandement en second d'un régiment des gardes d'honneur. Le roi, à sa rentrée, l'a fait chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, inspecteur de cavalerie, et pair de France au mois d'août 1815; il a présidé le collège électoral du département du Calvados en 1816. M. le marquis de Mathan passe en général pour avoir des opinions modérées et favorables au maintien de nos institutions.

✓ MEINVILLE (le marquis

DESMONTIERS de) a commencé sa carrière politique le 5 novembre 1827, jour de sa nomination à la pairie, par l'ordonnance des soixante-seize. Nous ne pouvons donc conjecturer que d'après cette circonstance, quels seront les votes du noble pair à la chambre haute.

MESNARD (Louis-Charles-Bonaventure, comte de), né en 1769, était avant la révolution chevalier de Malte, et émigra en 1791. Rentré après la première restauration, il fut fait maréchal de camp et aide de camp du duc de Berry, qu'il accompagna pendant les cent jours. Il fut élevé à la pairie le 23 décembre 1823. Le comte Mesnard est premier écuyer de S. A. R. madame la duchesse de Berry.

MOLE (Louis-Mathieu, comte), descendant de l'illustre président Molé, et l'un des membres les plus distingués de la chambre haute. Né en 1780, il était à peine âgé de quatorze ans quand il perdit son père, en 1794, sur l'échafaud révolutionnaire. Il fit de bonnes études, et se fit connaître en 1806 par la publication d'un ouvrage intitulé : *Essais de Morale et de politique*. L'empereur trouva le livre de son goût, et prit d'autant plus volon-

tiers le jeune auteur sous sa protection, que porteur d'un des plus beaux noms de la magistrature française, il lui était en outre fortement recommandé par un des hommes les plus influents auprès de sa personne, M. le comte de Fontanes. Aussi M. Molé vit-il s'ouvrir devant lui la carrière politique la plus rapide et la plus brillante. Nommé d'abord auditeur au conseil d'Etat, puis après maître des requêtes, il fut, au commencement de novembre 1807, envoyé en qualité de préfet dans le département de la Côte-d'Or; en 1809 il fut rappelé à Paris, fait conseiller d'Etat et directeur-général des ponts et chaussées; en 1813, il reçut le porte-feuille de la justice, d'abord par *interim* puis ensuite définitivement, après la retraite du duc de Massa (Regnier) : il n'avait pas encore trente-quatre ans! Mais il ne conserva pas long-temps ce poste éminent, et les désastres de 1814 le lui firent quitter. Il accompagna Marie-Louise à Blois, et, de retour à Paris après la première restauration, il n'y remplit aucunes fonctions. Dans les *cent jours*, Napoléon le rappela aux ponts et chaussées et au conseil d'Etat, où il s'était empressé de se rendre; mais quand fut rédigée la fameuse déclara-

tion de principes de ce corps, dont l'article premier consacrait, dans les termes les plus énergiques, la souveraineté du peuple, il refusa de la signer, et s'abstint même, dès-lors, de prendre séance au conseil. Il s'était, au surplus, d'autant moins fait scrupule de se prononcer de cette manière ouverte et tranchée, qu'indépendamment de ce que cela ne pouvait que lui être favorable auprès des Bourbons s'ils parvenaient à reconquérir le trône, il savait bien aussi qu'il abondait dans les secrètes pensées de Napoléon; il dit à ce dernier d'un ton solennel qu'il n'avait pas voulu signer un acte que le peuple pourrait, à sa mort, opposer à son fils, et Napoléon, loin de lui témoigner aucun mécontentement, le comprit dans la liste des membres de sa chambre des pairs. La France ne se montra pas aussi indulgente envers M. Molé, et longtemps encore après la seconde restauration, elle ne voulut voir en lui qu'un des plus dangereux séides du despotisme; elle se trompait, et elle a dû singulièrement modifier son opinion depuis ces dernières années, d'après ses discours et ses votes à la chambre des pairs, où il avait été appelé par le roi, dès le 17 août 1815. M. Molé est

assurément partisan prononcé d'une forte aristocratie en France; mais il la veut protectrice, il la veut éclairée et favorable au développement de la civilisation moderne: l'élevation de ses sentiments et la justesse de son esprit le garantissent d'ailleurs en toutes conjonctures des idées mesquines ou étroites qui dominent le vulgaire de nos hommes d'Etat; la France a pu juger de l'une et de l'autre dans le beau discours qu'il prononça dans la discussion de la loi de *tendance* et de la loi sur les journaux, en février 1822.

« La publicité, disait-il, que
 « les deux lois tendent à sup-
 « primer entièrement, tout
 « en ne pensant que la res-
 « treindre, n'est pas, comme
 « on l'a dit, un des moyens
 « du gouvernement repré-
 « sentatif, elle en est au con-
 « traire le but; toutes les
 « institutions ont pour objet
 « direct ou indirect de la ga-
 « rantir; elle est le premier
 « besoin des siècles éclairés,
 « parce qu'elle rend invio-
 « lable à la longue le triom-
 « phe de la justice et de la
 « vérité. Chez nous, son
 « existence de fait précéda
 « son existence légale; nous
 « la reçûmes de notre civi-
 « lisation, et elles'introduisit
 « dans nos habitudes avant
 « d'être consacrée par nos
 « lois; de là vinrent les résis-

« tances que certains intérêts
 « lui opposèrent, et les mal-
 « heurs et les crimes qui en
 « ont été la suite. La publicité
 « avait fait ressortir les droits,
 « on les contesta ; elle signala
 « les abus, on les nia ; elle
 « indiqua des garanties, on
 « les refusa. Alors ceux à qui
 « elle avait appris à la fois
 « le secret de leurs forces et
 « l'étendue de leurs droits,
 « s'irritèrent ; d'odieuses in-
 « justices furent commises
 « pour obtenir justice, et
 « l'oppression qui avait passé
 « des mains du plus petit
 « nombre dans celles du plus
 « grand, prit un caractère
 « d'autant plus épouvanta-
 « ble, qu'elle n'était plus
 « énermée par l'habitude ni
 « modérée par la délicatesse
 « des mœurs. Pendant cette
 « longue lutte des passions,
 « et des intérêts contraires,
 « on a trop oublié ce qui
 « l'avait fait entreprendre ;
 « un seul homme ne l'a ja-
 « mais oublié ; cet homme,
 « dont les moindres paroles
 « retentiront encore long-
 « temps dans cet univers tout
 « sillonné de sa gloire, me
 « disait en partant pour cette
 « campagne où il succomba
 « après avoir épuisé tous les
 « efforts de son génie et de
 « son indomptable armée :
 « Après moi la révolution,
 « où plutôt les idées qui l'ont
 « faites, reprendront leur
 « cours ; ce sera comme un

« livre dont on ôtera le signet
 « en reprenant la lecture à
 « la page où on l'avait lais-
 « sée ; si des mains habiles
 « et hardies ne creusent alors
 « un lit profond au torrent,
 « il se le creusera lui-même en
 « se couvrant encore des plus
 « déplorables débris ! »

M. Molé a été ministre de
 la marine en 1818, mais il
 n'a exercé que quelques mois
 ces fonctions, dans lesquelles
 il fut remplacé par M. Por-
 tal, le 29 décembre de la
 même année ; ce n'est pas,
 au surplus à un ministère de
 cette nature que M. Molé
 paraissait être appelé par ses
 talents et ses connaissances.

MOLITOR (Gabriel-Jean-
 Joseph, comte), né en Lor-
 raine, le 7 mars 1770, entra
 dans la carrière militaire à
 l'âge de vingt ans, comme
 capitaine, dans un des ba-
 taillons de volontaires de la
 Moselle, et depuis cette épo-
 que jusqu'à la fin des guerres
 de l'empire, son existence ne
 fut qu'une série non inter-
 rompue de services actifs et
 d'actions de bravoure. Dès
 1793 sa conduite et ses ta-
 lents lui avaient valu le grade
 d'adjudant général. Il fit en
 cette qualité les campagnes
 de 1793 à 1798, et fut l'an-
 née suivante général de brig-
 ade. Employé sous Masséna
 à l'armée d'Helvétie, il s'em-
 para des petits cantons après

en avoir chassé les Autrichiens, et remporta à Nets-thall, le 26 septembre 1799, un succès aussi remarquable par les sages dispositions qu'il prit, que par l'intrépidité de ses troupes. Réduit à douze cents hommes, ce corps avait à lutter à la fois contre un pareil nombre de Suisses et contre cinq régiments autrichiens. Le défaut de cartouches semblait devoir le contraindre de céder au nombre, lorsque les soldats firent pleuvoir une grêle de pierres sur les ennemis, les ébranlèrent par ce genre de combat inattendu, et les mirent en fuite par une charge à la baïonnette. En 1800 le général Molitor passa à l'armée du Rhin, et le 1^{er} mai, après avoir traversé ce fleuve à la tête d'une compagnie de grenadiers, culbuta l'ennemi auquel il fit le lendemain quatre mille prisonniers. Après la bataille de Moëskirch, à laquelle il prit la plus grande part, il fut détaché de l'armée pour contenir l'ennemi dans le Tyrol, où il livra une foule de combats, dans lesquels il eut constamment l'avantage. Cette campagne se termina par la prise des pays grisons, et valut au général Molitor, qui n'avait pas atteint encore sa trentième année, le grade de général de division, et le commandement de la 7^e division mi-

litaire (Grenoble), qu'il conserva jusqu'à la reprise des hostilités. Il fit à cette époque partie de l'armée d'Italie, où sa division fut opposée à l'aile droite de l'archiduc Charles, qu'il repoussa après une résistance meurtrière à la bataille de Caldiero. Il poursuivit ensuite ce succès, marcha sur Vienne, battit les Autrichiens, et leur fit en diverses rencontres 1800 prisonniers. Après la paix de Presbourg, il commanda la Dalmatie comme chef militaire de terre et de mer, et le 6 juillet 1806, avec 1700 hommes, il défit complètement un corps de 10,000 Monténégrins et 3,000 Russes, et termina la campagne par le déblocus de Raguse. En 1807 la Suède vint troubler par une guerre intempestive la paix continentale que le traité de Tilsitt semblait devoir assurer pour long-temps à la France. Le général Molitor, parti des bords de l'Adriatique, se rendit sur les bords de la Baltique pour prendre part à cette nouvelle lutte, battit les Suédois à Damgarten, commanda la gauche du corps d'armée de Bruné au siège de Stralsund, et contribua à la prise de cette ville. Après la disgrâce du maréchal il remplit les fonctions de commandant civil et militaire de la Poméranie. En

1809, à la campagne d'Autriche, employé sous Masséna, il passa le Danube à Ebersdorf, s'empara de l'île de Lobau, et prit la part la plus active aux affaires d'Essling, d'Aspern, et de Wagram. En 1811 il fut chargé du commandement des villes anseatiques, et plus tard de celui de la Hollande jusqu'en 1813. Rentré en France dans les premiers mois de 1814, il combattit aux affaires de la Chaussée, de Châlons-sur-Marne, et de la Ferté-sous-Jouarre, et commanda le 11^e corps jusqu'à la fin de la campagne. Après la première restauration le général Molitor fut nommé inspecteur général d'infanterie, et dans les *cent jours* fit partie de la chambre des pairs organisée par Napoléon. En 1823 il dut au souvenir de tant d'honorables services, et à son noble caractère, la faveur de faire partie du petit nombre de militaires de l'ancienne armée qui furent appelés à combattre dans la guerre de la restauration espagnole. La part de gloire qu'il prit à cette campagne lui valut le grade de maréchal de France et la dignité de pair, distinctions bien dues à ses services antérieurs. Un militaire qui a si bien mérité de la patrie, ne peut soutenir à la chambre haute d'autres principes que ceux qui assu-

rent le repos et la sécurité de la France.

MOLLIEN (François-Nicolas comte), né à Rouen, le 28 février 1758, entra avant la révolution dans la carrière administrative, et après avoir été long-temps chef de bureau aux fermes générales, devint directeur général de la caisse d'amortissement, conseiller-d'état, et en 1806, ministre du trésor public; il perdit à la première restauration le portefeuille de ce ministère, qui lui fut rendu dans les *cent jours*. Il fit, à la même époque, partie de la chambre des pairs créée par Napoléon. Cette double nomination ayant été annulée par le fait de la seconde restauration, M. Mollien abandonna les affaires publiques pour se retirer à la campagne, où il reçut, le 5 mars 1819, par son élévation à la pairie, la récompense due à l'homme d'état intègre et éclairé, au citoyen décoré de toutes les vertus publiques et privées. M. le comte Mollien prend souvent la parole à la tribune de la chambre héréditaire pour éclairer des questions financières et défendre les principes constitutionnels.

MONBADON (Laurent, comte LAFAURIE de), né à

Bordeaux, le 3 août 1757, se destina d'abord au service militaire, et était colonel au commencement de la révolution. La tourmente politique lui fit abandonner un état pour lequel des titres de noblesse avaient cessé d'être une recommandation, et il suivit successivement la carrière du barreau et celle de l'administration. Il fut, en 1805, nommé maire de Bordeaux, et en 1809, membre du sénat. Après avoir donné son adhésion aux actes de ce corps, relatifs au changement de gouvernement, il fut, le 4 juin 1814, élevé à la pairie, et peu de temps après, nommé maréchal de camp.

** **MONNIER** (Jean-Charles, comte), né à Cavaillon le 22 mars 1758, prit du service en 1789, comme volontaire, dans la garde nationale parisienne, et peu de temps après, fut nommé sous-lieutenant au 7^e régiment d'infanterie de ligne. En 1793 il fit partie de l'armée d'Italie, et par des actions de bravoure répétées à toutes les affaires où il assista, y parvint de grade en grade à celui de général de brigade. Il se fit remarquer à la bataille de Rivoli, assista aux deux invasions du Tyrol, et après le traité de Campo-Formio, reçut le

commandement d'Ancône et des départements du Trento, du Musone et du Metauro. Dans la campagne de Naples, il quitta son poste pour battre, à la tête de ses troupes, un corps nombreux de Napolitains, fut contraint de soumettre les sept villes dépendantes de son gouvernement, qui s'étaient insurgées pendant son absence, s'enferma dans Ancône, où il fut attaqué par terre et par mer, et capitula après avoir épuisé tous les moyens de défense, et soutenu un siège de cent jours. Ce fait d'armes lui valut le grade de général de division. Le général Monnier se distingua à la bataille de Marengo, et cessa d'être employé après la création du gouvernement impérial, auquel il refusa son adhésion. Cette disgrâce et cet oubli devaient nécessairement être des titres de faveur sous un nouvel ordre de choses. Aussi le général Monnier fut-il rappelé au service, immédiatement après la première restauration, et reçut le titre de comte; dans les cent jours il fit partie de l'armée du Midi, et après la seconde restauration, fut élevé à la pairie. Il est mort sans successeurs, le 30 janvier 1816.

** **MONT** (Joseph-Laurant, comte de), né le 28 septembre 1747, d'un père,

qui était officier dans un des régiments suisses de la garde du roi, entra lui-même comme cadet dans le même corps, où il fut fait sous-lieutenant en 1768. Il fit les campagnes de la révolution, et était général de brigade en 1799. Sa conduite distinguée à la bataille d'Austerlitz, où il fut dangereusement blessé, lui valut le grade de général de division et son entrée au sénat. Elevé à la pairie après la première restauration, le comte de Mont est décédé sans successeurs, le 8 mai 1826.

MONTALEMBERT (René-Marie-Anne, marquis de), naquit à Paris en 1779, émigra avec sa famille à l'âge de quatorze ans, et entra fort jeune dans un régiment anglais de cavalerie comme cornette. Il parvint jusqu'au grade de colonel, et fit dans les armées anglaises les campagnes d'Egypte, de l'Inde, celles de 1808 et 1809 en Espagne et en Portugal, et se trouva à l'expédition de Walcheren. Entré au service de la France en 1814 avec son grade de colonel, il fut successivement premier secrétaire d'ambassade à Londres, ministre plénipotentiaire à Wurtemberg, et ambassadeur en Danemarck. Elevé à la pairie le 5 mars 1819, il n'a pu, vu ses fonc-

tions diplomatiques, assister que très-rarement aux séances de la chambre haute. Il est à croire que les partisans du nouvel ordre de choses n'ont pas eu à gémir de cette absence.

**** MONTALIVET** (Jean-Pierre BACHASSON, comte de), fils d'un maréchal de camp, devait d'abord suivre la carrière militaire, mais il préféra la robe, et à l'âge de dix-neuf ans acquit une charge au parlement de Grenoble : exilé par le ministre Brienne en 1788, M. de Montalivet se montra dès cette époque, grand partisan de la révolution, quoiqu'il eût perdu sa charge par suite des décrets de l'assemblée constituante. En 1794 il alla chercher aux armées une sûreté qu'il voyait ne plus exister pour lui à Grenoble. A son retour des frontières, il fut nommé maire de Valence ; c'était l'ère de la terreur ; le jeune fonctionnaire, par sa fermeté, se concilia l'estime de tous les bons citoyens. A cette même époque il connut Bonaparte, officier d'un grade inférieur, et forma avec lui une liaison intime, que Napoléon ne méconnut pas dans la suite.

Cette liaison fut la source de sa haute fortune. Sous le consulat, M. de Montalivet fut appelé à la préfecture

de la Manche, et ensuite à celle de Saône-et-Loire. Comte de l'empire, conseiller d'état et directeur général des ponts et chaussées en 1805, ministre de l'intérieur en 1810, il se signala dans ces diverses fonctions par sa probité et par ses talents. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, fut un ardent et zélé protecteur des lettres, des sciences et des arts. Il a fait sur ce sujet une foule de rapports où brillent des vues utiles, d'excellentes intentions et un remarquable talent. Il seconda avec beaucoup de zèle toutes les grandes idées de Napoléon ; ce fut lui qui posa la première pierre des bassins d'Anvers, et qui fit construire les belles routes qui aplanissent les Alpes. Paris seul a vu, pendant le ministère de M. de Montalivet, quarante millions consacrés à prolonger les quais, à jeter des ponts, à multiplier les fontaines, et plus de vingt autres millions employés aux égouts de ses rues. Tandis que la Bourse, les arcs de triomphe s'élevaient, le Louvre était achevé, les abattoirs construits, les marchés, les greniers, les entrepôts étaient mis à la disposition du commerce. Aucun ministre n'a, dans un espace de moins de cinq années, laissé après lui tant de beaux et durables monuments.

En mars 1814 les progrès des armées ennemies ayant obligé l'impératrice Marie-Louise à quitter Paris, M. de Montalivet fut au nombre des ministres qui accompagnèrent cette princesse à Blois. La restauration le laissa sans fonctions ; mais durant *cent jours* il accepta celle d'intendant de la couronne, et siégea dans la nouvelle chambre des pairs.

Au second retour des Bourbons, M. de Montalivet rentra dans la vie privée ; on ne l'a vu ni faire lui-même, ni permettre que l'on fit pour lui aucune démarche qui aurait eu pour but d'attirer sur lui les regards et les faveurs du gouvernement. Toutefois, lorsque M. Decazes voulut assurer au ministère une majorité constitutionnelle dans la chambre des pairs, il comprit M. de Montalivet sur la liste de ceux qui furent nommés par Louis XVIII, le 5 mars 1819. Cet ancien ministre alla siéger parmi les pairs attachés à la Charte, et vota avec eux jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 22 juillet 1823.

A Sainte-Hélène, Napoléon disait de son ancien ministre, « Honnête homme qui m'est « demeuré, je crois, toujours « tendrement attaché. »

MONTBAZON (Charles-Alain-Gabriel, prince de ROHAN GUÉMÉNÉE, duc de), né

le 18 janvier 1764, était capitaine, lorsque après avoir émigré en 1791, il entra au service de l'Autriche, fit les guerres de la révolution, et parvint au grade de feld-maréchal lieutenant, qu'il occupa encore. Il fut porté en 1814 dans la première organisation de la chambre des pairs.

MONTBLANC (Augustin-Louis, comte de), né le 28 mai 1767 à Sausse, diocèse de Glandevès, nommé à l'évêché de Saint-Dié en 1817, sacré le 12 août 1821, en qualité de coadjuteur avec succession au siège archiepiscopal de Tours, avec le titre d'archevêque de Carthage *in partibus*. Il devint titulaire de ce siège le 26 novembre 1824. Il fait partie des soixante-seize pairs de l'ordonnance du 5 novembre 1827.

MONTEBELLO (Napoléon LANNES, duc de), fils de l'illustre guerrier qui périt à la bataille d'Essling. Il est né en 1801, et a été créé pair de France le 17 août 1815. Il aura voix délibérative en 1831.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (l'abbé François-Xavier-Marie-Antoine, duc de), né en 1757 au château de Marsan, près Auch, d'une famille

aussi ancienne que la monarchie, et par cette raison, peut-être, l'un des hommes qui sont le plus au courant de toutes les généalogies de France. Il siégeait aux états-généraux, où il fut député par le clergé de Paris en sa qualité d'agent général du clergé, place qu'il remplissait depuis 1785. La vie politique de M. l'abbé de Montesquiou ne présente, depuis le commencement jusqu'à la fin, qu'un long dévouement à la famille royale et à l'ordre auquel il appartenait; mais, en homme de cour habile et qui savait d'ailleurs parfaitement apprécier le nouvel état des choses, M. l'abbé de Montesquiou, sans cacher ses véritables sentiments, sut en contenir l'expression en public, s'abstint de prendre aucune part aux discussions bruyantes et passionnées dans l'assemblée, et, dans des moments de calme, usa si heureusement de l'éloquence douce et persuasive dont la nature l'a doué, qu'il s'était acquis, par un privilège assez rare, la bienveillance de ses collègues des deux côtés; cela est d'autant plus remarquable, que plusieurs des actes de M. l'abbé de Montesquiou démentaient bien énergiquement cette modération apparente que semblaient annoncer en lui ses discours de tribune; qu'il

s'était uni à la minorité du clergé, à l'ouverture des états-généraux, pour se refuser à la réunion des trois ordres, et n'y avait enfin accédé que sur l'ordre exprès du roi; qu'il votait toujours avec le côté droit dans les occasions importantes, et qu'au 12 septembre 1791, il signa, avec les membres de ce côté, la protestation contre la constitution soumise à l'acceptation du roi. Aussi Mirabeau l'apostropha-t-il un jour en pleine séance du nom de *petit serpent*. M. l'abbé de Montesquiou a présidé deux fois l'assemblée; nous n'avons pas besoin de dire qu'il y montra la plus grande impartialité; on cite même le discours qu'il adressa un jour en cette qualité à M. de la Houssaye, président du parlement de Bretagne, que l'assemblée avait mandé à sa barre: « L'assemblée nationale, lui dit-il, a ordonné « à tous les tribunaux du « royaume de transcrire sur « leurs registres, sans retard « et sans remontrances, « toutes les lois qui leur seraient adressées; cependant, vous avez refusé l'enregistrement du décret qui prolonge les vacances de votre parlement; l'assemblée nationale, étonnée de ce refus, vous a mandé pour en savoir les motifs. Comment les lois se trou-

« vent-elles arrêtées? Comment des magistrats ont-ils jamais pu cesser de donner l'exemple de l'obéissance? Parlez! L'assemblée nationale; juste dans les moindres détails comme sur les grands objets, veut vous entendre; et si la présence du corps législateur vous rappelle l'inflexibilité de ses principes, n'oubliez pas que vous paraissez aussi devant les pères de la patrie, toujours heureux de pouvoir excuser ses enfants. » Telle était la confiance que M. de Montesquiou inspirait à l'assemblée, que, malgré qu'il se fût opposé à la vente des biens ecclésiastiques, il fut désigné comme l'un des douze commissaires chargés de veiller à l'exécution de la loi, après qu'elle eut été rendue. M. l'abbé de Montesquiou resta à Paris pendant la législature, et ne cessa jamais de se présenter à la cour, où le roi et la reine lui donnaient ouvertement les témoignages d'une bienveillance marquée. Les événements du 10 août ne l'atteignirent pas néanmoins, mais il jugea prudent, à cette époque, de se retirer en Angleterre. Il rentra en France aussitôt après le 9 thermidor, et il essaya tous les moyens qui pouvaient hâter le rétablissement des Bourbons sur le trône; il était à la tête d'un

conseil de cinq personnes, qui subsista jusqu'à la révolution du 18 brumaire ; les quatre autres membres de ce conseil étaient : MM. Royer-Collard, Becquey, Clermont-Gallerande et Quatremère de Quincy. On dit que ce fut M. l'abbé de Montesquiou qui, après le 18 brumaire, présenta au 1^{er} consul une lettre fort connue du feu roi Louis XVIII ; mais Bonaparte, qui n'aspirait en aucune façon à la gloire d'un Monk, n'en tint aucun compte, et poursuivit ses propres plans. M. l'abbé de Montesquiou ne fut au surplus que fort peu inquiet pour la commission dont il s'était chargé ; dans le premier moment, il avait été exilé à Menton, département des Alpes-Maritimes ; mais, sur l'observation qu'il fit qu'il ne trouverait en ce lieu aucun moyen d'existence, on le laissa à Paris, où il attendit tranquillement les événements de 1814. A cette époque, il fut nommé membre du gouvernement provisoire, et après l'arrivée du roi à Paris, l'un des commissaires, pour préparer le projet de la charte constitutionnelle ; au mois de juillet de cette même année, il fut chargé du portefeuille de l'intérieur, et la France se rappellera toujours avec reconnaissance la réponse qu'il adressa dans ce

poste aux reproches réitérés de certaines personnes qui, se prétendant exclusivement bons royalistes et bons citoyens, l'accusaient de donner les emplois aux révolutionnaires. « Le roi, dit M. de Montesquiou, ne connaît point de révolutionnaires ; il ne vient pas pour punir la révolution, mais pour la faire oublier. » Malheureusement le ministre s'écarta bientôt de la route qu'il semblait s'être tracée.

M. de Montesquiou n'avait pas compris le pacte constitutionnel : il ignorait que les théories ne signifient rien si la pratique ne vient à leur secours, et cette interprétation de sa conduite est la plus favorable que nous puissions adopter. Après avoir fait un éclatant éloge de la liberté de la presse, il demanda le rétablissement de la censure, dérogeant ainsi à l'une des plus importantes garanties qui nous étaient accordées. On n'a point oublié les déplorables arguties à l'aide desquelles il voulut démontrer que réprimer était synonyme de prévenir, et que chaque citoyen devait se trouver très-satisfait de pouvoir publier ses pensées, non pas dans les journaux quotidiens ou périodiques, non pas dans des volumes d'une dimension plus ou moins considérable, mais bien dans un gros livre

de 500 pages environ, ce qui rendrait la circulation des idées très-facile et très-économique. Il faut bien le dire, cette jonglerie (et quel autre nom donnerions-nous à cet oubli des engagements les plus solennels?), cette jonglerie désenchantée la France, et prépara les funestes événements qui suivirent : cette cruelle leçon sera-t-elle perdue pour l'avenir, et les hommes appelés à gouverner les nations ne concevront-ils pas enfin que le plus sûr moyen de gouvernement est la loyauté? Le génie d'un héros a fatigué le monde; l'éblouissement de ce qu'on est convenu d'appeler la gloire s'est dissipé, et de tant de brillantes illusions il n'est resté que découragement et défiance : quels ressorts a-t-on employés pour retremper l'esprit public, pour régénérer la France, et opérer une fusion entre tant d'éléments divers? La duplicité, la corruption, tels sont les moyens qu'ont invoqués les héritiers de M. de Montesquiou, quelques-uns entraînés par des influences qu'ils n'avaient pas la force de repousser, d'autres dans le but franchement avoué de rétablir la loi du bon plaisir. Quatorze années se sont écoulées au milieu des fluctuations politiques : cinq ou six ministères ont succombé; les Villèle, les Peyronnet, qui

avaient voulu s'emparer du monopole exclusif de toutes les ignobles combinaisons, de tous les projets anti-nationaux, ont succombé à leur tour, et il a fallu revenir aux protestations de droiture et de loyauté. Si le ministère de 1814, tenant tête aux ridicules prétentions de l'époque, eût exécuté franchement le pacte fondamental, sans doute il nous eût évité bien des malheurs, et M. de Montesquiou ne resterait pas responsable des événements qu'il a préparés; on n'aurait point à lui reprocher d'avoir légué à ses successeurs un déplorable exemple, qu'ils n'ont que trop fidèlement imité. En 1815, M. l'abbé de Montesquiou s'est retiré en Angleterre, et, après la seconde restauration, il a refusé l'indemnité de 100,000 fr., accordée par le roi à chacun de ses ministres. Il a été fait pair de France, ministre d'état, et, en 1816, nommé membre de l'Académie-Française. Par ordonnance royale du 12 septembre 1817, le roi l'a autorisé à transmettre sa pairie à M. le vicomte Raymond-Aimeri-Philippe-Joseph de Montesquiou-Fezensac, son neveu, maréchal de camp, et l'un des braves dont notre vieille armée s'honore.

MONTESQUIOU-FEZEN-

SAC (Elisabeth - Pierre , comte de), de la même famille que M. l'abbé duc de Montesquiou , mais d'une autre branche, est fils aîné du marquis Anne - Pierre de Montesquiou - Fezensac , membre de l'assemblée constituante et l'un des quarante premiers de son ordre qui se réunirent au tiers-état ; il est né à Paris en 1764. Quoique déjà assez âgé lorsque la révolution éclata , M. le comte de Montesquiou n'y prit aucune part , et ce n'est qu'en 1804 , à l'occasion du couronnement de l'empereur , qu'il se rendit à Paris en qualité de président de canton ; bientôt après il fut nommé membre du corps législatif. Président de la commission des finances en 1808 , et chargé ensuite par cette commission de rendre compte de ses travaux , il s'acquitta de ce travail avec un véritable succès ; plus tard , et à deux reprises différentes , M. le comte de Montesquiou a été investi de la présidence du corps législatif. M. de Talleyrand ayant été nommé vice-grand-électeur , M. le comte de Montesquiou lui succéda dans ses fonctions de grand chambellan ; en 1811 , il présida le collège électoral du département du Nord , et fut élu , par celui de Seine-et-Marne , candidat au sénat ; il n'y est entré , néanmoins ,

qu'au mois de février 1813. C'est madame la comtesse de Montesquiou , son épouse , qui avait été nommée , en 1811 , gouvernante du roi de Rome ; et , quoiqu'elle eût suivi l'impératrice à Vienne , le roi n'en avait pas moins , en 1814 , fait M. le comte de Montesquiou , chevalier de Saint-Louis , aide major de la garde nationale parisienne et pair de France. Dans les cent jours , M. de Montesquiou ayant repris auprès de Napoléon ses anciennes fonctions , le roi , à la seconde restauration , l'a privé de tous ses honneurs ; en 1819 , néanmoins , il l'a rappelé à la chambre des pairs , où il défend , dit-on , avec constance et talent , les intérêts nationaux. M. le comte de Montesquiou est décoré des grand'croix de l'ordre de la Couronne de Saxe , de l'ordre de Saint-Léopold d'Autriche et de celui de Saint-Joseph de Wurtzbourg.

MONTEYNARD (le marquis de) , gentilhomme de la chambre du roi , était étranger aux fonctions publiques avant le 5 novembre 1827 , époque de sa nomination à la pairie.

MONTMORENCY (Anne-Charles-François , duc de) , chef des noms et armes de sa maison , naquit le 28 juil-

let 1768, entra au service avant la révolution, et, comme le reste de sa famille, passa dans les pays étrangers quand elle éclata. Cependant il rentra en 1801, accepta le commandement de la garde nationale d'Eure-et-Loir, et en 1814, fut fait major général de la garde nationale de Paris, emploi qui lui fut conservé après la première restauration, époque à laquelle eut également lieu son élévation à la pairie.

* MONTMORENCY (Mathieu-Jean-Félicité, duc de LAVAL), combattit pour la cause de l'indépendance américaine avec l'illustre général La Fayette; de retour en France, il fut envoyé par la noblesse de Monfort-Lamaury aux états-généraux, où il se signala par son ardent amour pour la cause de la liberté. Il fut l'un des premiers de son ordre à se réunir au *tiers-état*; siégea, dans le sein de l'assemblée constituante, au côté gauche, et vota constamment avec les partisans les plus prononcés de la révolution. Il prit une part active à l'abolition de la féodalité, décidée dans la nuit du 4 août 1789, et proposa le premier d'abolir les armoiries, livrées, etc., pour ne reconnaître de symbole que le drapeau de la liberté et de l'égalité. Après la ses-

sion, M. de Montmorency se rendit à l'armée du maréchal de Luckner, qu'il quitta après le 10 août pour se réfugier en Suisse, au château de Coppet, habité par madame de Staël; là, il s'établit, entre M. de Montmorency et notre célèbre muse, une amitié que les événements politiques, en les jetant sous des drapeaux opposés, ne purent jamais rompre. M. de Montmorency, sous la république et sous l'empire, n'occupa aucune fonction. Il eut même à subir quelques jours d'emprisonnement sous le directoire, et un exil de plusieurs mois sous l'empire. Au milieu de ces velléités de persécution dont on le menaçait, il ne s'occupait que d'entreprises de bienfaisance et de dévotion; car la piété de M. de Montmorency s'était accrue jusqu'au point d'absorber presque toutes les facultés de son âme. En 1814, M. de Montmorency fut nommé aide de camp de MONSIEUR (Charles X.), et chevalier d'honneur de Madame. Dans les *cent jours*, M. de Montmorency suivit le roi à Gand et accompagna ce prince à son retour en France. Il fut nommé bientôt pair de France. Jusqu'alors, le noble duc n'avait pas répudié ouvertement les principes de sa jeunesse; aussi, n'est-ce pas sans étonnement qu'on

le vit siéger parmi les ennemis de nos libertés, et voter avec les partisans de la réaction de 1815. Cette marche extraordinaire et la dévotion qu'il affichait et qui le rendait propre à servir les intentions de Mont-Rouge, le firent appeler à la présidence du conseil, dans lequel se glissa M. de Villèle. Un seul acte signala son ministère ; car on peut, sans craindre de commettre d'erreur, attribuer tous les autres à son futur successeur. Cet acte, dont deux grands États ressentent encore les conséquences funestes, est la guerre d'Espagne. M. de Montmorency la fit décider comme ministre dans le conseil ; la fit approuver par les alliés au congrès de Vérone, comme ministre plénipotentiaire. Force fut à M. de Villèle de l'exécuter ; mais la persistance de son collègue dans une entreprise qu'il n'avait pas conçue lui fit rejeter la collaboration du premier baron chrétien. M. de Châteaubriand remplaça M. de Montmorency aux affaires étrangères, mais non pas dans la présidence du conseil. Avant de terminer ce que nous voulons dire sur le ministère du noble duc, citons un discours qui obtint pendant quelques jours une malheureuse célébrité. M. de Montmorency avait été plu-

sieurs fois en butte aux attaques des journaux patriotes, qui, le *Moniteur* à la main, s'étaient permis d'opposer le *constituant* de 1789 au ministre de 1822. Il crut devoir répondre à ces attaques, et il y répondit par une *amende honorable* complète à laquelle ne manquaient ni les regrets ni les larmes. Cette petite scène égaya la fin de l'une de ces séances orageuses de 1822, où la France nouvelle et l'ancien régime se trouvaient pour ainsi dire aux prises.

Lorsque le jeune duc de Bordeaux fut en âge d'avoir un gouverneur, on jeta les yeux sur M. de Montmorency pour remplir cette haute fonction. Alors des amis maladroits se mirent dans la tête de faire entrer le futur gouverneur à l'Académie-Française. Cette prétention excita la malignité publique : une foule de quolibets tombèrent de toutes parts sur le grand-seigneur académicien, qui prétendait forcer les portes de l'Académie. Cependant les trente-neuf immortels cédèrent aux importunités des gens de cour, et comprirent qu'un fauteuil académique serait plus convenablement occupé par le gouverneur du duc de Bordeaux que par un homme de talent. M. de Montmorency fut reçu, et son discours académique

excita de nouveau mille traits bouffons avec lesquels la gaité française aime à se venger des ennemis du temps présent.

Peu de temps après, le vendredi-saint, M. de Montmorency mourut subitement dans l'église de Saint-Thomas, sa paroisse, où il se livrait à ses actes de dévotion accoutumés. Ce noble pair, honorable par ses vertus privées, manquait, comme homme public, de la capacité suffisante pour se conduire au milieu des orages des derniers temps. L'estime que ses bonnes qualités inspiraient survivra au souvenir de ses fautes politiques.

MONTMORENCY (Anne-Louis-Christian, prince de Tancarville), grand d'Espagne, fut envoyé à la chambre introuvable (1815) par le département de la Seine-Inférieure. Il ne prit jamais la parole, mais il vota toujours avec la fougueuse majorité de cette assemblée. Dans la session suivante, il siégea au côté droit et suivit toutes les chances du parti Villèle. Dans la chambre septennale, M. de Montmorency était du nombre des *trois cents* soutiens de tous les actes du ministère déplorable. Il a presque toujours été porté sur la liste

des candidats à la présidence. Son titre de prince sonnait si bien aux oreilles des convives de M. Piet ! M. le prince de Montmorency a été appelé à la chambre haute dans la promotion des soixante-seize ; il vote avec la mincrité villéliste.

Toutefois il ne faut pas entièrement confondre M. de Tancarville avec ces féodaux qui ne voudraient faire aucune concession au temps actuel ; nous ne savons pas si sous l'empire il a rempli des fonctions publiques ; toujours est-il qu'il vivait familièrement avec les préfets du *tyran*, que même il dînait chez eux. Le noble pair habite la Normandie, où il possède de grandes propriétés.

MONTMORENCY (Charles-Emmanuel Sigismond, duc de Luxembourg), né à Paris en 1774, émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé. Il passa ensuite au service du Portugal, et y devint colonel de cavalerie. Rentré en France après la première restauration, il fut élevé à la pairie, et nommé capitaine d'une compagnie de gardes du corps. A son retour de Gand, où il avait suivi Louis XVIII pendant les cent jours, il fut fait lieutenant général, et la même année, envoyé comme ambassadeur extraordinaire

au Brésil, d'où il revint à la fin de 1816.

MONVILLE (BOISSEL, baron de), né en Normandie, d'une famille ancienne et noble, était avant la révolution conseiller au parlement de Paris, et ne remplit pas d'autres fonctions publiques jusqu'au 17 août 1819; époque de son élévation à la pairie. Livré à l'étude de la philosophie et des sciences qui se rapportent à l'économie politique et au bonheur de l'humanité, M. de Monville a publié sur ces objets quelques ouvrages, au nombre desquels nous citons *la Législation des cours d'eau*, 1 vol., 1818; et *Peut-être*, 1 vol. in-8°, 1825, ouvrage entièrement philosophique, et sur le compte duquel nous emprunterons le fragment suivant à l'analyse qu'en a faite en janvier 1826 un des rédacteurs de la *Revue encyclopédique*.

« L'auteur s'ouvre une
« route nouvelle et marche
« hardiment dans l'espace
« immense et mal éclairé qui
« soustrait à nos yeux les
« causes premières, le mode
« et les lois de leur action.
« Ses recherches embrassent
« toute la science de la na-
« ture; elles s'étendent à
« tous les phénomènes de la
« matière et de l'intelligence
« humaine. Elles forment un

« système de philosophie gé-
« nérale, puisque les fonde-
« ments de toutes nos con-
« naissances y sont posés sur
« un plan dont la distribu-
« tion est satisfaisante, où
« rien ne semble incohérent
« ni déplacé. Mais, au lieu
« que les systèmes généraux
« essayés jusqu'à présent
« tombent tout entiers, si
« leur base est ébranlée,
« celui-ci possède le sin-
« gulier avantage, que ses
« parties peuvent subsister
« isolées, que des éboule-
« ments assez considérables
« n'entraînent point la ruine
« de l'édifice. Tels sont né-
« cessairement les produits
« d'un travail entrepris de
« bonne foi par un esprit
« droit et non prévenu. L'ob-
« servateur profite de toutes
« les chances heureuses qui
« préparent et amènent les
« découvertes; il saisit toutes
« les vérités qu'il rencontre
« à sa portée; ses méditations
« ne sont jamais infructueu-
« ses; et ce qu'elles ajoutent
« aux connaissances acquises
« vient toujours fort à pro-
« pos, remplit quelques la-
« cunes, consolide l'édifice
« de la science, et dirige les
« opérations pour le conti-
« nuer. Cet ouvrage ne sera
« peut-être pas moins utile
« par les idées qu'il aura fait
« naître, que par celles qu'il
« expose.

MOREL DE MONS (Étienne-Martin), né à Aix, département des Bouches-du-Rhône, le 18 avril 1752, ancien vicaire général de Paris, sacré évêque de Mende le 21 avril 1805, et archevêque d'Avignon en 1821. Il a été compris dans la nomination des soixante-seize.

MOREL-VINDÉ (Charles-Gilbert, vicomte de), né à Paris le 20 janvier 1759. Reçu conseiller au parlement de cette ville en 1778, il fut en 1790 appelé, sans sa participation, à présider l'un des six tribunaux de Paris (celui des Tuileries). Il accepta dans l'espoir d'y trouver l'occasion de servir le roi. Lors de l'événement du 28 février 1791, il sauva des suites de cette fatale soirée les huit serviteurs du roi arrêtés au château, et peut-être le roi lui-même. Cette conduite l'exposa bientôt à de grands dangers. Il fut désigné comme l'une des victimes des massacres du 2 septembre 1792. On vint pour le prendre le 31 août dans son domicile à Paris ; heureusement il était absent. Le 21 juin 1791, lorsque le roi avait été ramené captif de Varennes à Paris, M. de Morel-Vindé, jugeant son sacrifice désormais inutile, avait donné sa démission, et pris

la ferme résolution de se tenir éloigné de toutes fonctions publiques. Pour avoir un constant et plausible prétexte de refus, il affecta depuis cette époque de se livrer exclusivement aux travaux agricoles, et par suite de ses observations et expériences en ce genre, il a publié de nombreux et utiles mémoires sur la culture et sur les troupeaux, qui lui ont valu, en 1808, le titre de correspondant de l'Académie des Sciences (alors première classe de l'Institut), et ceux de membre ou associé des sociétés d'agriculture de Paris, Versailles, Lille, Caen, Toulouse, etc. Il n'a point eu d'autres titres depuis 1791 jusqu'au retour du roi, de qui il a reçu la croix de la Légion-d'Honneur le 6 décembre 1814. Il a été nommé pair de France par l'ordonnance du roi du 17 août 1815, et membre de l'Institut pour l'Académie royale des Sciences en décembre 1824. M. de Morel-Vindé, outre ses écrits sur l'agriculture et sur les troupeaux, a publié quelques ouvrages de littérature. Celui qui a eu le plus de succès est un petit traité complet de morale mise à la portée des enfants, et exprimée en quatrains. Cet ouvrage, intitulé *la Morale de l'enfance*, a eu de nombreuses éditions et de plus nombreuses con-

trefaçons. Il a paru pour la première fois en 1790, et il a été traduit en latin par M. Leclerc, professeur de l'Université. Les opuscules littéraires de M. de Morel-Vindé sont trois petits romans, intitulés : *Primerose*, 1797; *Clémence de Lautrec*, 1798; et *Zélorir*, 1801. Il a aussi fait paraître : 1° *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, mise à la portée de tout le monde, et comparée avec les vrais principes de toute société*, 1790, in-8°; 2° *des Révolutions du globe*, conjecture formée d'après les découvertes de Lavoisier sur la décomposition et la récomposition de l'eau, 1797, in-8°; 3° *Modèle d'un bail à ferme*, 1799, in-folio; 4° *Mémoire sur l'exacte parité des laines mérinos de France et d'Espagne*, Paris, 1807, in-8°; 5° *Mémoire et Instruction sur les troupeaux de progression*, Paris, 1808, in-8°; 6° *Plusieurs suites d'observations sur la monte et l'agnelage*, 1808 et années suivantes; 7° *Diverses autres pièces extraites comme les précédentes des Annales de l'agriculture française*; 8° *Notice sommaire sur les assolements adoptés dans son exploitation à la Celle Saint-Cloud, près Versailles*, en 1816, in-8°; 9° *Observations sur la théorie des assolements*, 1822, in-8°; 10° *Essai sur les*

constructions rurales, 1824, 1 vol. in-folio; 11° *Considérations sur le morcellement de la propriété foncière*, 1826, in-8°.

** MORLHON (comte de), archevêque d'Auch, l'un des soixante-seize pairs nommés par l'ordonnance du 5 novembre, est mort depuis sa nomination, sans avoir pris séance.

MORTEMART (Casimir-Louis-Victorien de ROCHECHOUART, duc de), d'une famille aussi ancienne que la monarchie, et déjà illustre au onzième siècle, est né à Paris le 20 mars 1787. Son père, maréchal de camp des armées du roi et député aux états-généraux, n'avait siégé qu'une année au sein de cette assemblée, et, après s'être retiré quelque temps à la campagne, avait émigré en 1791, emmenant avec lui sa famille. Tandis qu'il servait encore en Portugal, à la solde du gouvernement anglais, son jeune fils, à qui cet article est consacré, rentra en France avec sa mère, en 1801; l'année suivante vit également revenir le père. Le jeune Mortemart s'étant décidé à prendre du service, l'empereur l'accueillit avec l'empressement qu'il témoignait à tous les membres des anciennes familles qui vou-

laient bien oublier l'illégitimité de sa puissance; il le plaça dans les gendarmes d'ordonnance, sous les ordres de M. le comte de Ségur; le fit sous-lieutenant au premier régiment de dragons le 10 février 1806, membre de la Légion-d'Honneur le 1^{er} octobre 1807, lieutenant au vingt-cinquième régiment de dragons le 2 mars 1809, et capitaine au même régiment le 28 juillet de la même année; le général Nansouty venait de l'attacher à sa personne en qualité d'aide de camp; il n'avait encore que vingt-deux ans. Le 12 février 1811, il fut nommé officier d'ordonnance et reçut une dotation de 2,000 francs de revenu, en Belgique. L'empereur le garda auprès de sa personne pendant la campagne de Russie, et le créa baron de l'empire à Moscou; après la bataille d'Hanau, il fut fait officier de la Légion-d'Honneur; enfin, lorsque après tant de triomphes remportés chez l'étranger, nos armées, refoulées de toutes parts, se virent réduites à nous défendre sur notre propre territoire, ce fut encore M. de Mortemart que l'empereur chargea de la patriotique mission d'apporter à l'impératrice, les drapeaux pris sur l'ennemi aux affaires de Champ-Aubert, de Nangis et de Montereau. On sait

combien ces derniers succès étaient éphémères, et de quels affreux désastres ils devaient être promptement suivis. Pour M. de Mortemart, le deuil de ces tristes événements dut être promptement adouci par la joie de voir remonter sur le trône le pouvoir légitime auquel son père avait montré un si grand dévouement: aussitôt après l'occupation de Paris par les ennemis, il alla rejoindre le roi, qui, dès le 4 juin, le fit pair de France: le 7 du même mois, le créa capitaine-colonel des cent-suisse et, le 25 août, chevalier de Saint-Louis. Au 20 mars, M. de Mortemart suivit le roi à Gand avec son corps, et, après la seconde restauration, il fut fait maréchal de camp le 10 octobre 1815, major général de la garde nationale de Paris le 14 octobre même année, commandeur de la Légion-d'Honneur le 22 janvier 1816, et grand-officier de cet ordre, le 17 août 1822; il a donné sa démission de major général de la garde nationale en 1818.

* MORTEMART (Victurien-Bonaventure-Victor de ROCHECHOUART, marquis de), frère cadet du duc de Mortemart, père du précédent, et né le 28 octobre 1753, était colonel commandant du régiment de Navarre au mo-

ment où se manifesta la révolution. Il fut député aux états-généraux en 1789 par la noblesse de Rouen, et y défendit l'ancien régime, moins par amour pour les abus, dit-on, que par la crainte des dangers qui accompagnent ordinairement les réformes politiques. Il n'émigra néanmoins qu'en 1792, et avait même encore été promu en 1791 au grade de maréchal de camp. Il servit d'abord dans l'armée des princes, puis accompagna le duc, son frère, à Guernesey et en Portugal, où ce dernier commanda successivement un corps à la solde du gouvernement anglais. A la paix d'Amiens, en octobre 1801, ce corps fut licencié, et le duc et le marquis de Mortemart rentrèrent en France. Le marquis, retiré dans sa famille, n'accepta aucune fonction publique, si ce n'est celle de membre du conseil général de son département (la Seine-Inférieure), à laquelle il fut nommé en 1809 par l'empereur, sur la présentation presque unanime de ses concitoyens; il a été nommé lieutenant général par le roi, après la seconde restauration, et membre de la chambre des pairs; il s'y montra, dit-on, également loyal et modéré, et s'y était fait aimer des hommes de toutes les opinions; il est

mort subitement le 16 janvier 1823, laissant sa pairie à son fils.

MORTEMART (Victor-Louis-Victurnien de ROCHECHOUART, marquis de), fils du précédent, est né le 12 août 1780; il suivit son père en émigration, mais ne prit aucune part aux guerres de cette époque, en raison de son jeune âge; il termina ses études en Allemagne, et en 1799. Il rentra en France deux ans avant le marquis de Mortemart, son père, profitant de la liberté que lui en laissaient les lois contre l'émigration; il épousa, deux ans après, la sœur du duc de Montmorency, et ne tarda pas à adhérer pleinement au nouveau gouvernement français. Napoléon s'étant fait empereur, madame de Mortemart fut choisie pour dame du palais avec madame de Montmorency, sa belle-sœur, madame de Chevreuse et madame Maret. M. de Mortemart lui-même fut nommé gouverneur du palais impérial de Rambouillet, et, en 1809, comte de l'empire et membre de la Légion-d'Honneur. La restauration le laissa sans fonctions; seulement en 1817, il remplaça son père au conseil général du département de la Seine-Inférieure; en 1819 il présida une des sec-

tions du collège électoral de ce département; et, au mois de décembre 1820, il a été fait officier de la Légion-d'Honneur. En 1823, la mort de son père l'a appelé à siéger au sein de la chambre haute, où il défend avec modération, mais avec constance, les intérêts nationaux.

MOSKOWA (Michel NEY, duc d'ELCHINGEN, prince de LA). Qui ne sent à ce nom, environné de tant de gloire et de célébrité, s'éveiller, avec toute leur amertume, les souvenirs des dissensions et des désastres dont Ney fut une des plus illustres victimes? Quel est le Français de toutes les opinions, de tous les partis, qui n'a donné une larme au sort d'un guerrier qui, sorti des plus modestes rangs de la société, s'éleva par son seul mérite aux plus hautes dignités militaires, traversa avec éclat la brillante série de nos guerres, brava cent fois la mort sur les champs de bataille, et périt par suite d'une condamnation à laquelle semblaient devoir le soustraire et la noblesse de son caractère et la loyauté dont il avait donné tant de preuves? Sous l'influence de ce pénible sentiment, parcourons rapidement la carrière du maréchal; et maintenant que déjà loin de nous les événements que

nous avons à retracer ont cessé de fournir un aliment aux passions pour devenir le domaine de l'histoire, en redisant ses titres nombreux à la reconnaissance de la patrie, qu'il nous soit permis de signaler quelques erreurs, quelques faiblesses que nous nous serions bien gardés de rappeler à une époque plus reculée, où ces vérités eussent paru une concession et un hommage à des opinions que nous ne partageons pas.

Ney naquit le 10 janvier 1769, à Sarre-Louis, d'un simple artisan, qui cependant put donner à son fils une éducation soignée, premier principe de la haute fortune à laquelle il devait parvenir. Destiné d'abord au barreau, il passa quelques années dans l'étude d'un notaire, mais ne put suivre long-temps un état qui était loin de fournir un aliment suffisant à l'activité dont il se sentait animé, et, en 1787, il s'engagea dans un régiment de hussards. Dans l'espace de deux ans, il avait parcouru tous les grades de sous-officier, et était sous-lieutenant au commencement de la révolution, dont il fit les deux premières campagnes comme aide de camp du général Lamarck. Rentré à son régiment comme capitaine, il y fut nommé la même année chef d'esca-

dron, et choisi par Kléber, qui l'avait distingué, pour commander un corps de partisans à la tête duquel il rendit des services importants. Adjudant général en 1796, il se fit remarquer aux combats de Diesdorff et de Bendorff, et à la tête de cent hommes, fit capituler Wurtsbourg, où 2,000 Autrichiens furent faits prisonniers. Dans la même année, la prise de Forshein lui valut le grade de général de brigade, qu'il reçut sur le champ de bataille. Ce fut en cette qualité qu'il fit partie de l'armée de Hoche, et qu'il prit une part glorieuse aux combats de Neuwied et de Giessen, où il fut fait prisonnier par les Autrichiens, après des prodiges de bravoure. Échangé bientôt après, à la demande du général en chef, il reprit son poste à l'armée de Hoche, jusqu'au traité de Leoben, et à la reprise des hostilités, fit partie de celle de Bernadotte, et s'empara de la ville de Manheim par un de ces coups d'audace dont les fastes militaires de la France offrent de si nombreux exemples. Passé comme général de division à l'armée du Danube en l'an VII, il assiste aux combats de Fraenfelde, d'Altikoff et de Winthertur, et est blessé deux fois; à l'armée du Rhin il commande d'abord

l'avant-garde, bat l'ennemi à Stuttgart, secourt Manheim menacé par l'archiduc Charles, et prenant le commandement en chef de l'armée, contribue, en obligeant les ennemis à diviser leurs forces, à la victoire de Zurich, remportée par Masséna. Après cette bataille, il s'empara de Francfort, de Hochstadt, et passa la Nidda, et à l'arrivée du général en chef Lecourbe, pourvu du commandement de l'aile gauche, il marcha en Souabe, soutint à Lauffen un combat meurtrier contre l'archiduc Charles, et fut grièvement blessé. En 1800, il reçut de nouveau, par *interim*, le commandement de l'armée, jusqu'à l'arrivée de Moreau, et sous ce général, qui plus tard devait périr dans les rangs ennemis, prit une part glorieuse aux affaires de Burkeim, Kirchberg et Jngolstadt. Après la suspension d'armes qui suivit la journée de Marengo, il fit de nouveau partie de l'armée du Rhin, et eut la plus grande part à la mémorable victoire de Hohenlinden. Il devait rendre des services d'un autre genre et non moins précieux pendant la durée de la courte paix de Lunéville. Envoyé par le premier consul comme ministre plénipotentiaire auprès de la république helvétique, théâtre de toutes les

trames ourdies contre la France, il prépara par ses talents et sa fermeté le traité de médiation du 19 février 1803. De retour de cette importante mission, il prit, au camp de Boulogne, le commandement du 6^e corps de l'armée destinée à assurer la paix continentale en soumettant l'Angleterre.

Une nouvelle carrière va s'ouvrir devant le guerrier républicain, et un nouveau but va être proposé à ses services et à sa valeur. Napoléon a ceint son front de la couronne impériale, et décerne à ses compagnons de gloire ces honneurs, ces distinctions monarchiques que longtemps leurs exploits concoururent à proscrire. Ney est nommé maréchal de l'empire, et grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Sur ces entrefaites, l'Autriche recommence une lutte où elle se promet de venger les revers qu'elle éprouva naguère, et le maréchal, pour y prendre part, quitte à la tête de son corps le camp de Boulogne, passe le Rhin, et se rend maître de tous les débouchés du Danube. Après un combat opiniâtre, il s'empare de la formidable position d'Elchingen, clef du plateau qui domine la ville d'Ulm et en fait toute la force. Il en culbuta l'ennemi, qu'il força de se renfer-

mer dans la ville, dont la prise fut due en très-grande partie à ce fait d'armes, l'un des plus brillants des guerres de la révolution. Détaché ensuite, à la tête de 30,000 hommes, sur la droite de la grande armée qui marchait sur Vienne, pour faire tête aux corps autrichiens qui occupaient le Tyrol, le maréchal chassa de cette province l'archiduc Jean, et s'empara d'Innsbruck et de Hall, où les ambulances de l'ennemi et de nombreux magasins tombèrent en son pouvoir. On se souvient que dans la première de ces deux places, le 7^e de ligne retrouva un de ses drapeaux perdu dans la campagne précédente, événement qui a fourni au pinceau d'un de nos premiers artistes le sujet d'un tableau intéressant.

La paix de Presbourg, résultat de la victoire d'Austerlitz, venait de faire poser les armes à la France, lorsque l'agression de la Prusse vint, en 1806, ajouter de nouveaux trophées aux trophées de la république et des premières années de l'empire. A la tête du 6^e corps de la grande armée, le maréchal prit part à toutes les opérations de cette campagne, qui se termina par la bataille d'Iéna, et dont les brillants résultats aboutirent presque à rayer la Prusse du

rang des puissances continentales. Les talents qu'il déploya à la bataille de Friedland, où il commandait l'aile droite, lui valurent de Napoléon le témoignage flatteur que la victoire était due à cette partie de l'armée, tandis que son intrépidité lui faisait décerner par le soldat le glorieux surnom de *brave des braves*.

Cependant Napoléon venait d'envahir la péninsule ibérique, et déjà une insurrection générale faisait pressentir à quel point cette agression pouvait devenir fatale au conquérant dont tout jusqu'alors semblait seconder les vastes projets. Destiné à prendre part à cette nouvelle guerre, Ney, toujours à la tête du 6^e corps, fit partie de l'armée qui s'empara de Madrid, et soumit plus tard la Galice et les Asturies. En 1809, la victoire de Wagram permit de songer à reconquérir le Portugal, évacué l'année précédente, et Maséna fut chargé de cette conquête, à laquelle le 6^e corps devait coopérer. Il signala ses premiers pas par la prise de Ciudad-Rodrigo, d'Almeida, et plus tard, lorsque après six mois d'occupation, l'armée, manquant de vivres, fut obligée d'effectuer la retraite, le 6^e corps, réduit à 6,000 hommes, forma l'arrière-garde, et arrêta les

progrès de l'armée anglo-portugaise, forte de 40,000 combattants. Une mésintelligence survenue entre les deux maréchaux, priva l'armée des secours de Ney, qui, rentré en France, prit bientôt après le commandement du 3^e corps de la grande armée, dans la guerre contre la Russie. Ici commencent, sans contredit, les plus beaux titres de gloire du maréchal. On sait la part qu'il prit aux affaires de Liady, de Smolensk et de la Moskowa, où il se surpassa lui-même, et dont le nom, qui lui fut décerné sur le champ de bataille même, devint à la fois le témoignage et la récompense de ses services antérieurs et de ceux qu'il rendit pendant cette campagne. Mais ce fut pendant la retraite surtout qu'il déploya cette énergie et cette force d'âme qui semblaient devoir disparaître devant des revers inouïs jusqu'alors. Séparé du reste de l'armée après le combat de Krasnoë, et n'ayant plus sous ses ordres, d'un corps brillant et nombreux, que 7,000 hommes, déjà exténués de fatigues et de privations, il parvint au bord du Dniéper, le côtoya et le franchit enfin à travers mille dangers, et en abandonnant l'artillerie et les bagages, qui avaient été conservés jusque-là. Réduit alors à

3,000 hommes, et foudroyé par une artillerie nombreuse, ce corps découragé, et auquel tout manque à la fois, est prêt à déposer les armes dont aucun soldat n'a la force de se servir. Mais une de ces courtes allocutions qui font passer dans l'âme des subalternes une partie de l'énergie du chef, ramène pour quelques instants l'espoir et la confiance : « Soldats, s'écrie « Ney, la France est devant « vous, derrière une affreuse « captivité; abandonnez votre « général, il va mourir libre « et Français : vous, allez « mourir esclaves. » A ces mots il se précipite à la tête de sa troupe, les rangs ennemis sont franchis, et la marche se continue jusqu'au moment où cette poignée de braves rejoignit l'armée française, qui depuis plusieurs jours les croyait captifs ou ensevelis dans les neiges. Ils furent accueillis par les acclamations de leurs compagnons d'armes, et Napoléon pressa le maréchal dans ses bras, en se félicitant lui-même de la conservation inespérée d'un aussi puissant soutien. Peu de temps après le passage de la Bérésina s'effectua, et Ney eut la gloire d'y sauver les débris d'une armée qui, presque anéantie, devait cependant encore soutenir dans deux campagnes sa brillante renommée

et l'honneur de la France.

Nous ne suivrons pas le prince de la Moskowa aux brillantes et douloureuses campagnes de France. Il ajouta à la reconnaissance que lui devait la patrie sans pouvoir ajouter aux titres de gloire qu'il avait acquis sur tant de champs de bataille, et par tant de services. Mais il était dit que les plus hautes conceptions du génie militaire, les exploits inouïs de cinquante mille héros, devaient échouer devant les efforts réunis de la trahison et de trois cent mille étrangers. Tandis que le sénat déclarait la déchéance, le prince de la Moskowa, le duc de Tarente et le duc de Vicence étaient chargés par l'empereur de traiter de la paix avec les puissances alliées au nom de la régence. On sait par quels motifs ultérieurs Alexandre fut porté à rejeter toute autre condition que l'abdication pure et simple. On sait aussi que dès lors Ney se montra fort empressé et fort ardent pour déterminer Napoléon à cette mesure, qu'il regardait sans doute comme le seul moyen de salut. Après la restauration, le maréchal, élevé à la dignité de pair, reçut le commandement en chef du corps royal de cavalerie, et le gouvernement de la 6^e division militaire.

Bientôt les fautes commises par la nouvelle administration et le mécontentement général qui en fut la suite nécessaire, devinrent le premier principe d'un des événements les plus extraordinaires dont l'histoire puisse garder le souvenir. A la soudaine apparition de Napoléon, le prince de la Moskowa parut avoir oublié les sentiments qui l'avaient attaché à la fortune et à la personne du conquérant déchu, pour ne penser qu'aux désastres dont il prévoyait que sa présence serait l'origine. « Il fallait, » disait-il, « couper le mal dans sa racine, et se porter à marches forcées au devant de Napoléon pour l'empêcher de gagner du terrain. » Ce fut dans ces dispositions qu'il partit de Paris, après avoir solennellement promis à Louis XVIII de faire tous ses efforts pour repousser l'invasion. Mais cette promesse même prouve que Ney avait cessé de connaître l'esprit de l'armée, et la puissante séduction qu'exerçait sur le peuple le nom seul de Napoléon. Il put se convaincre de l'un et de l'autre, en arrivant le 10 mars à Besançon. Déjà toutes les troupes envoyées contre l'ex-empereur s'étaient rangées sous ses aigles, et avaient arboré les couleurs qu'elles étaient accoutumées à regarder com-

me l'emblème de la liberté et de l'honneur de la patrie. Des proclamations répandues dans les départements, précédant l'armée de l'île d'Elbe, et promettant une paix honorable, l'alliance de l'Autriche et l'affranchissement du joug d'une aristocratie qui n'avait pas eu l'adresse de dissimuler ses absurdes prétentions, hâtaient le mouvement insurrectionnel, et paralysaient tout ce qui tendait à s'y opposer. Déjà, dès le 14, le bruit courait que le roi avait abandonné Paris, et les régiments sous les ordres du maréchal, qui avaient partagé les humiliations et les outrages dont des gens maladroits ou mal intentionnés avaient abreuvé l'armée, loin de dissimuler leurs sentiments, demandaient à grands cris à se ranger du côté de la cause qu'ils appelaient nationale. Une semblable détermination, un pareil enthousiasme se conçoivent aisément dans des guerriers subalternes, que tant de souvenirs glorieux attachaient à l'ancien chef du gouvernement. Mais c'est rarement l'enthousiasme qui dirige les actions d'un chef de corps veilli dans l'expérience des hommes et des choses, et dans cette circonstance, ce fut la persuasion intime où se trouvait le maréchal que la cause de la dy-

nastie à laquelle il avait voué son existence était perdue sans retour, qui le porta à suivre un mouvement qu'il crut général, et à se joindre à Napoléon. Si nous déplo- rons, comme tant d'autres, la facilité avec laquelle il s'abandonna à une impulsion dont la fermeté de son caractère semblait devoir le garantir, si nous regrettons qu'à l'instant de l'entière et subite défection de ses troupes, il ne les ait pas abandonnées pour venir à Paris attendre un résultat qui paraissait certain, mais que son rang, sa position et son caractère lui défendaient de considérer comme tel; qu'on ne cherche point dans cette manière de voir une accusation, mais bien plutôt l'expression de la douleur inspirée par la catastrophe dont la conduite du maréchal Ney fut le principe.

Napoléon ne tarda pas à réorganiser une armée mutilée par de prétendues épurations et par le mélange des éléments les plus opposés. Ney reçut le 12 juin le commandement de l'aile gauche, et après la bataille de Ligny marcha sur les Quatre-Bras, attaqua l'armée anglaise, et obtint d'abord un brillant succès. Mais un renfort de 25,000 hommes, arrivé aux ennemis, l'obligea à se maintenir à la position de Frasnés,

où s'engagèrent des combats multipliés, dans lesquels les Français eurent constamment l'avantage. Le 17 le maréchal se mit en marche, arriva le soir au débouché de la forêt de Soignes, et le lendemain prit part à la bataille de Waterloo. On sait que ses opérations à la position des Quatre-Bras, objet de nombreuses discussions, ont été considérées par une foule de militaires, que leurs talents et leur expérience rendent juges compétents en pareille matière, comme une des principales causes du désastre de cette journée. Sans chercher à approfondir et à concilier leurs opinions à cet égard, nous nous bornerons à dire que le maréchal, après avoir fait des prodiges de valeur, se mit à sept heures du soir, et quand la bataille était perdue, à la tête de huit bataillons de la jeune garde, qui dans ce dernier effort furent complètement détruits, sans que leur chef pût trouver la mort glorieuse due à son intrépidité. Il avait eu dans le courant de la journée cinq chevaux tués sous lui. Entraîné par le mouvement des troupes, il se rendit d'abord à Avesnes, et ensuite à Paris, où Napoléon était arrivé la veille. Le maréchal fut, à la chambre haute, un des pairs qui se prononcèrent avec le plus de force sur la

nécessité d'une seconde abdication, et sur celle d'envoyer immédiatement des commissaires au devant des troupes alliées, s'appuyant sur l'impossibilité de rallier l'armée, et considérant comme illusoire tout espoir de résister à l'invasion par la force des armes.

En vain Labédoyère, dans cette orageuse séance, s'éleva avec énergie contre cette opinion, défendit la cause de Napoléon, et se plaignit de quelques membres de la chambre « qui étaient, disait-il, il y « a peu de jours encore aux « pieds de l'empereur, et qui « au jour du malheur ne songent qu'à l'abandonner. » Ney le rappela à l'ordre, représenta l'armée comme entièrement anéantie, et la France ne pouvant être sauvée des plus terribles catastrophes que par une suspension d'armes immédiate. Il n'eut pas de peine à faire adopter cette manière de voir à un corps frappé de terreur par les premières nouvelles du désastre de Waterloo, et dont la plupart des membres ne songeaient, par leur adhésion, qu'à se faire un titre auprès du pouvoir, quel qu'il fût, qui devait succéder à Napoléon. La conduite du maréchal, dans cette circonstance, celle d'une foule de militaires distingués, et de la chambre

haute, donnent lieu à une observation pénible, mais que tendent à confirmer toutes les périodes de nos troubles politiques. On ne peut s'empêcher d'observer combien le courage civil qui commande aux événements et fait le destin des empires, est plus rare que cette intrépidité qui brave les dangers du moment, et surtout combien peu de militaires parurent, aux jours d'épreuves, posséder cette qualité moins brillante et bien plus précieuse que la bravoure dont ils avaient donné tant de preuves. Quoi qu'il en soit, après que l'abdication eut été prononcée, malgré l'opposition d'une faible et énergique minorité, le maréchal Ney se rendit à Saint-Alban, où le duc d'Albuféra, qui commandait à Lyon, voulut lui donner une escorte pour le faire conduire en Suisse. Un article de la convention militaire, signée le 3 juillet, portait : « Les personnes et « les propriétés individuelles « seront également respectées ; les habitants et en général tous les individus qui « seront dans la capitale, continueront à jouir de leurs « droits et de leur liberté, « sans pouvoir être recherchés, soit en raison des emplois qu'ils occupent ou ont « occupés, ou de leur conduite et opinion politiques. »

C'en était assez pour faire refuser au maréchal les offres généreuses qui lui étaient faites, quand même il ne se fût pas reposé entièrement sur ses intentions. Il se retira à Bessonis, auprès d'un de ses parents, et y fut arrêté le 5 août 1815. Depuis cet instant jusqu'à son arrivée à Paris, plusieurs projets pour le faire évader lui furent communiqués ; il refusa constamment de s'y prêter, et dès ce moment offrit à la France, attentive à son procès, un modèle accompli de ce que peuvent, dans l'adversité, la fermeté d'âme et la conscience d'une vie sans reproches. Un conseil de guerre, composé de maréchaux de France, fut d'abord formé pour le juger, et se déclara incompetent. Rappelons à cet égard la noble et généreuse conduite du brave Gouvion Saint-Cyr. Une ordonnance du 12 novembre porta à la cour des pairs cette cause mémorable, dans laquelle MM. Dupin et Berryer furent chargés de la défense. Le 4 décembre les témoins furent entendus, et le lendemain les débats s'ouvrirent et présentèrent un vif intérêt. La convention, dont nous avons rapporté l'article qui semblait devoir mettre le maréchal hors de cause, fut invoquée dans la défense. Les commissaires qui l'avaient signée déclarè-

rent « que les articles 11 « et 12 étaient impératifs, et « que le moindre changement rompait les négociations. » Cependant le maréchal fut condamné à l'immense majorité de 169 voix contre 17. Après le prononcé du jugement, il rentra dans sa prison, dina seul et s'endormit d'un sommeil tranquille. Il demanda le lendemain à voir sa famille, qui, le désespoir dans l'âme, accourut pour recevoir ses derniers adieux. Le 7 décembre 1815, le maréchal, avec le calme et le sang-froid qu'il avait déployé dans tant de combats, monta, à la porte du Luxembourg, dans la voiture qui devait le conduire au lieu de l'exécution. C'était le Champ-de-Mars. Mais un motif que nous ne chercherons pas à expliquer, fit changer cette disposition ; la voiture s'arrêta en dehors de la grille du Luxembourg qui fait face à l'Observatoire, le maréchal en descendit, se plaça à quelques pas du piquet qui l'attendait, et dit : « Je déclare en face de Dieu « et des hommes que je n'ai « jamais été traître à ma patrie ! puisse ma mort la « rendre heureuse !... Vive « la France ! » A ces mots il découvrit sa poitrine, commanda le feu, et tombe percé de dix balles. Ainsi périt, à quarante-sept ans, l'un des

plus illustres guerriers et des plus nobles caractères dont s'enorgueillissent nos fastes militaires; ainsi tomba sous les coups de ses compagnons d'armes, et victime de nos dissensions civiles, celui dont le fer et le plomb ennemis n'avaient pu trancher les jours pendant une carrière de trente ans de combats. Rendu à sa famille, le corps du maréchal repose au cimetière du Père-Lachaise sous une pierre qu'aucune inscription ne signale à l'attention publique, mais que savent retrouver cependant, pour y déplorer la terrible catastrophe qui termina une aussi belle carrière, celui pour qui l'honneur de la France n'est pas un vain nom, et le vieux soldat qui vit de près et put apprécier les nobles qualités du *brave des braves*.

MOSTUÉJOULX (le comte de), membre de la chambre septennale de 1824, vota toujours avec la majorité contre-révolutionnaire de cette assemblée; prit rarement la parole, mais ajouta à la force de ce parti qui disait pour toute raison : *Nous sommes trois cents !* M. de Mostuéjoux s'est surtout signalé par sa haine contre la liberté de la presse et contre toute sorte de publicité. Il a été appelé à la chambre

haute, par l'ordonnance du 5 novembre 1827, pour rompre la majorité qui avait mutilé le droit d'aînesse d'odieuse mémoire, et fait justice de la loi d'amour.

MOUNIER (Claude-Édouard-Philippe, baron), fils du célèbre constituant de ce nom, entra en 1806 dans les affaires publiques comme auditeur au conseil d'Etat, devint maître des requêtes en 1810, et en 1813 intendant des bâtimens de la couronne. Le roi le conserva en 1814 dans cet emploi : en 1815 il fut nommé conseiller d'Etat, membre de la commission de liquidation l'année suivante, enfin, sous le ministère Decazes, directeur général des domaines, directeur général de la police et pair de France. Dans ces diverses fonctions, M. Mounier s'est montré citoyen probe et administrateur éclairé. Il a surtout laissé des regrets comme directeur de la police, regrets que son successeur Franchet s'est chargé d'accroître. M. Mounier, dans la chambre haute, a trouvé une noble place à la tête de l'opposition constitutionnelle. Membre de la commission sur les petits séminaires, il a voté avec la minorité, dont l'opinion publique a sanctionné l'avis.

MUN (Jean-Antoine-Claude - Adrien, marquis de), petit-fils, par sa mère, Elisabeth-Charlotte Helvétius, du philosophe de ce nom, naquit à Paris, le 19 décembre 1773. Il fut reçu, à l'âge de quinze ans, surnuméraire dans les gardes du corps du roi, et ne prit aucune part aux événements de la révolution. Après l'établissement du gouvernement consulaire, il fut nommé membre du conseil général du département de Seine-et-Marne, et chevalier de la Légion-d'Honneur en 1811. Après la seconde restauration, il fut compris dans la réorganisation de la chambre des pairs, et en 1828, présida le collège électoral de Seine-et-Marne.

** MUY (Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Félix d'Olières, comte du), naquit à Olières, en Provence, le 25 décembre 1751, et entra au service, où l'appelaient sa naissance et la protection de son oncle, ministre de la guerre, qui lui fit obtenir en 1775 le commandement d'un régiment d'infanterie. Le comte du Muy fit, comme colonel, la guerre de l'indépendance des États-Unis, et se distingua au siège d'York-Town. A son retour en France, nommé maréchal de

camp, il fut commandant militaire dans le midi de la France, qu'il quitta en 1792, pour remplir en Suisse une mission qui lui avait été confiée par le ministère de la guerre, et pendant l'exercice de laquelle il fut destitué comme émigré par un décret de la convention nationale. Non-seulement cette mesure fut annulée à son retour, mais celui qui en avait été l'objet obtint le grade de général de division. Employé en cette qualité au siège de Lyon, où il commanda pendant quelque temps en chef, il quitta momentanément le service par suite du décret qui excluait les officiers appartenant à la noblesse, y rentra bientôt avec son grade, et en 1798 de l'expédition d'Égypte. Après son retour il commanda successivement les 21^e et 22^e divisions militaires, et en 1806 fit, à la tête d'un corps de cavalerie, la campagne de Prusse. Il commanda de 1812 à 1814 la division militaire dont Marseille est le chef-lieu, et fit parvenir au sénat son adhésion aux actes qui prononçaient la déchéance. Elevé à la pairie en 1815, il mourut la même année à Paris, sans successeurs.

N

NANSOUTY (le comte de), l'un des nobles pairs qui n'ont pas encore pris séance à la chambre, et de la création des soixante-seize; hâtons-nous de reconnaître, toutefois, que s'il avait peu fait pour obtenir l'honneur insigne de la pairie, il porte, au moins, un nom auquel ce nouvel éclat semblait dû. Son père, Étienne-Antoine-Marie Champion, comte de Nansouty, mort général au mois de février 1815, servait dans les rangs de l'armée française dès avant la révolution; il ne les a jamais quittés, et y a conquis tous ses grades au prix de son sang. Véritable modèle de désintéressement au milieu de tant d'occasions qui s'offrirent à lui de s'enrichir, il a su préférer l'honneur d'une irréprochable médiocrité. Le roi Charles X, en accordant à son fils son auguste protection, a acquitté à la fois la dette du roi Louis XVIII, à qui le comte de Nansouty l'avait recommandé en mourant, et une dette véritable de la patrie. Espérons que ce fils saura se montrer digne de ce triple et imposant patronage du roi, de la patrie et de son père.

NARBONNE-PELET (le

duc de), autrefois le comte de Narbonne-Pelet, n'a été fait duc que depuis quelques années. Sa nomination à la pairie est du 17 août 1815. En 1817 il fut chargé de l'ambassade de Naples: il est aujourd'hui l'un des secrétaires de la chambre des pairs. Madame de Narbonne-Pelet, fille de M. le duc de Sérent, est attachée à la personne de madame la dauphine.

NICOLAÏ (Théodore, marquis de), fils de M. Aimar-Charles-Marie de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, qui périt sur l'échafaud au mois de messidor an II (juillet 1794); l'aîné de ses quatre fils, à peine âgé de 24 ans, eut le même sort peu de jours après. Des trois autres enfants qui lui survécurent, les deux plus âgés, MM. Christian et Scipion de Nicolaï, ont servi le gouvernement impérial, l'un dans l'armée, l'autre dans la diplomatie, et ne paraissent plus employés aujourd'hui. M. Théodore de Nicolaï, le quatrième, après avoir au contraire passé tout le temps de l'empire sans fonctions, sans doute à cause de son jeune âge, est aujourd'hui élevé à la dignité de

pair de France, et décoré du titre de marquis depuis 1817. M. Théodore de Nicolai a fait partie des volontaires royaux en 1815, et a suivi M. le duc d'Angoulême dans le Midi : il fait partie du conseil d'inspection et de perfectionnement de l'école polytechnique. Il est membre de l'espèce de carbonarisme qui vient de s'organiser sous le titre de *l'Association pour la défense de la religion catholique*.

La Gazette de France du 29 juillet rapporte que M. de Nicolai, qui avait deux fils auprès des jésuites de Saint-Acheul, s'est empressé de les conduire aux jésuites de Fribourg, en protestant qu'il suivrait jusqu'au bout du monde, pour leur confier l'éducation de ses enfants, ces modèles de toutes les vertus. Nous n'avons pas encore vu qu'il ait réclamé contre cette assertion, qu'il ne regarde sans doute pas comme calomnieuse.

* NOAILLES (Jean-Louis-Paul-François, duc de), né le 26 octobre 1739, entra au service dans les gardes du corps à l'âge de quatorze ans, et en 1755 fut nommé colonel d'un régiment de cavalerie de son nom. Il fit en cette qualité, et à la tête de son corps, les dernières campagnes de la guerre de sept-

ans, et, à la paix, consacra ses loisirs à l'étude des sciences physiques et naturelles. Il était en 1791 lieutenant général et membre du conseil de guerre formé sous le ministère de M. de Ségur. Il émigra à cette époque; loin d'imiter quelques-uns des membres de la noblesse qui s'éloignèrent au moment où le trône, dont ils étaient les soutiens naturels, réclamait leurs secours, M. de Noailles s'empressa de rentrer quand il apprit les dangers de Louis XVI, et se trouva auprès de ce prince aux journées orageuses des 9 et 10 août 1792. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il eût fallu des efforts tout autrement puissants que les siens pour soutenir une monarchie que ses défenseurs nés livraient aux attaques les mieux combinées, et retourna en Suisse; où il passa dans la retraite toute la période qui s'écoula depuis cette époque jusqu'à la restauration. Il fut compris dans la première organisation de la chambre haute, et peu de temps après fut admis à l'Académie royale des Sciences. Le duc de Noailles est mort à Paris en octobre 1824, sans enfans mâles; mais, par ordonnance du 12 janvier 1823, sa pairie est passée à son petit-neveu.

NOAILLES (Paul, duc
6.

de), a pris séance à la chambre haute le 5 février 1827.

* **NOÉ** (Louis - Pantaléon de), né en 1731 et mort en 1816, était maréchal de camp au moment où la révolution a éclaté; il obtint sa retraite comme général de brigade, et fut membre du conseil général du département des

Hautes-Pyrénées. Lors de la formation des gardes d'honneur, M. de Noé fut commandant de celles de son département. Le roi l'a élevé à la dignité de comte et pair. Il a laissé un fils héritier de sa pairie, et qui a voix délibérative à la chambre. Nous ignorons quelle est la nuance d'opinion à laquelle il appartient.

O

✓ **OFFELISE** (le comte d'). Après avoir émigré en 1792, et fait la campagne de l'année suivante avec le prince de Condé, il rentra sous le gouvernement consulaire, et prit du service dans l'armée. De 1821 à 1828 M. le comte d'Offelise fut député du département de la Moselle à la chambre élective, où il siégea au centre, et vota avec les trois cents, ce qui l'a fait comprendre parmi les soixante-seize. Il est maréchal de camp.

OLIVIER (le chevalier), fut député au corps législatif par le département de la Drôme dès l'année 1805, et ne l'a pour ainsi dire pas quitté depuis cette époque; il en faisait partie notamment à la première restauration, en 1814, et l'heureuse conformité de ses sentiments avec ceux de presque tous les mi-

nistres qui se sont succédé auprès de la personne du roi depuis cette époque, a beaucoup servi à son avancement: il a été fait successivement officier de la Légion d'Honneur, conseiller à la cour de cassation en 1816, et, dans ces derniers temps, membre de la chambre des pairs avec les soixante-quinze autres nommés à la fin du ministère Villele. M. le chevalier Olivier est le moins titré des soixante-seize nouveaux pairs, son nom n'a point encore acquis non plus une grande illustration; mais il a, dit-on, une fortune considérable, et on prétend que cela est fort important dans les hautes fonctions auxquelles il a été appelé, parce que c'est une garantie d'indépendance. En 1827 M. Olivier était membre du conseil de censure.

ORGLANDES (Nicolas-François-Camille-Dominique, comte d'), né à Argentan, le 10 février 1767. Il fut après la première restauration nommé inspecteur général des gardes nationales du département de l'Orne. Le même département l'envoya en 1815 à la chambre des députés, où il a siégé jusqu'au 23 décembre 1823, époque de son élévation à la pairie. Le comte d'Orglandes faisait partie à la chambre du côté droit; en 1815, il avait voté avec la majorité, et, en 1819, appuyé les deux lois d'exception, et demandé, dans l'affaire de M. Grégoire, qu'on mit aux voix son indignité, avant l'illégalité de son élection.

ORVILLIERS (Jean-Louis TOURTEAU-TORTOREL, marquis d'), émigra en 1791, et ne rentra qu'à la première restauration. Il fut d'abord nommé conseiller d'Etat honoraire, et après la seconde restauration président du col-

lège électoral de Meaux. Il fut élevé à la pairie le 17 août 1815.

OSMOND (René-Eustache, marquis d'), né à Paris le 17 décembre 1751. Il était avant la révolution colonel en second au régiment d'Orléans-Cavalerie, et ministre plénipotentiaire à la Haye. Il venait d'être nommé ambassadeur de France près de la cour de Russie, à la place de M. de Ségur, lorsque les événements de 1791 l'engagèrent à donner sa démission pour passer dans les pays étrangers, où il demeura tout le temps que durèrent nos troubles politiques. Après la première restauration M. le marquis d'Osmond fut nommé lieutenant général, et envoyé comme ambassadeur de France près la cour de Turin. L'année suivante il passa à l'ambassade d'Angleterre, qu'il conserva jusqu'en 1819. Il avait été élevé à la pairie le 17 août 1815.

P

PANGE (Marie-Jacques THOMAS, marquis de), naquit à Paris en 1770, et entra au service à l'âge de seize ans dans les gendarmes de la garde du roi, d'où il passa l'année suivante en qualité

de sous-lieutenant dans les hussards de Berchiny. Il y était capitaine lorsqu'il émigra en 1791, et combattit les armées de la république jusqu'en 1795. Rentré en France, il fut d'abord nommé en 1809

l'un des chambellans de Napoléon, et en 1813 colonel d'un des régiments de gardes d'honneur organisés à cette époque. Il fit à la tête de ce corps les campagnes de Saxe et de France, et après la première restauration fut nommé maréchal de camp. En 1815 il reçut le commandement du département de l'Ardèche, et en mai 1816 passa à celui du Gard, en remplacement du général Lagarde, assassiné par la bande de *Trestaillon*. Il apporta dans l'exercice de ses fonctions un esprit de douceur et de conciliation bien nécessaire, et malheureusement trop rare à cette funeste époque. M. le marquis de Pange fut élevé à la pairie le 5 mars 1819.

MAR
1815

PANISSE (le comte de), était en 1814 et 1815 l'un des membres les plus influents et les plus actifs du comité formé à Marseille dans l'intérêt de la dynastie des Bourbons. Après la première déchéance, il parvint à préserver l'hôtel de la préfecture du pillage et de la dévastation, en détournant sur un autre point l'attention d'une populace aveugle et furieuse. En 1815 il fut nommé inspecteur général de la garde nationale de Marseille. M. le comte de Panisse est un homme de bien, mais que

ses vertus privées n'empêcheront probablement pas de se ranger parmi le petit nombre de nobles pairs qui se sont faits les défenseurs de la monarchie absolue.

PANOUSE (le vicomte César de LA), riche banquier, s'associa au sort de M. de Villèle auquel il s'allia par mariage. Député de la Seine, il vota pour tous les projets du ministère déplorable, et défendit surtout le trois pour cent. M. de La Panouse a été porté à la pairie par la promotion des 76. Il sera curieux de voir défendre l'aristocratie contre les Choiseul et les Broglie à un homme qui a acquis sa fortune dans le commerce. Il sera curieux de voir applaudir à l'ancien régime par un pair qui, sans la Charte, n'aurait pu tourner que sur l'argent seul toutes ses vues d'ambition.

Nous croyons être bien informés en annonçant un livre important, que doit publier M. le vicomte de La Panouse, sous le titre de *Théorie de la Bourse*. Dans l'introduction l'illustre auteur trace à grands traits, et dans un style académique, le mouvement des fonds publics depuis quelques années. Au premier chapitre il recommande aux spéculateurs comme chance essentielle de

succès, et afin de s'éviter l'en-nui des combinaisons, de prendre un commis intelligent; il leur prescrit surtout de s'adjoindre comme associé ou comme bailleur de fonds un ministre des finances; c'est l'unique moyen, dit-il, de spéculer à coup sûr. On assure que dans l'un des chapitres suivants l'honorable pair démontre, avec une lucidité remarquable, qu'il y a la même proportion entre trois et cinq, qu'entre lui, M. de La Panouse, et M. Lafitte, qu'entre M. de Villèle et Colbert.

PASQUIER (Étienne-Denis, baron), fils d'Étienne Pasquier, conseiller au parlement de Paris, et né en cette dernière ville le 22 avril 1767; l'un des plus beaux talents oratoires de notre époque, mais en même temps l'un des plus frappants exemples du danger de n'apporter en politique que les inspirations incohérentes d'une conscience sujette à mille erreurs, au lieu d'un système arrêté et de principes mûris par l'expérience et la méditation. Nous n'ignorons pas assurément combien est commun le défaut que nous signalons ici chez M. Pasquier, et combien il est rare, en tout temps et en tout pays, de rencontrer un véritable homme d'État, mais ce défaut s'est montré

chez M. Pasquier d'une manière plus choquante que chez la plupart de nos autres hommes publics, peut-être à cause même de l'éclat de ses talents, et cela est d'autant plus à regretter qu'il est devenu contre lui la source d'imputations bien autrement graves, et que nous ne croyons pas également méritées. Fils d'un père qui a péri sur l'échafaud révolutionnaire, M. le baron Pasquier a conservé de cette affreuse catastrophe une impression que le temps n'a pu affaiblir, et qui a fait naître en lui une aversion, une crainte sans mesures de tout ce qui peut offrir la moindre apparence de mouvements populaires: dans cette sâcheuse préoccupation d'esprit, il s'est réfugié dans l'autorité comme sous un abri conservateur, exclusif, de tous les droits, de tous les intérêts; et, ne la croyant jamais assez forte, jamais assez puissante contre l'*hydre des factions*, tous ses soins, tous ses efforts tendent constamment à l'appuyer, à la défendre. Voilà l'idée fixe de M. le baron Pasquier; c'est ce que nous appellerions volontiers le principe des opinions, si l'on pouvait donner le nom de principe à ce qui n'est évidemment qu'une aberration de l'esprit. Toutefois si elle ne peut justifier sa conduite con-

sidérée sous les rapports de haute politique, on ne peut du moins refuser de l'admettre comme explication de cette même conduite envisagée simplement sous le rapport de la moralité, et c'est là cependant, il faut le dire, un point sur lequel M. le baron Pasquier n'est aujourd'hui même encore que trop fondé à demander à l'opinion publique de se rectifier beaucoup à son égard. Mais suivons-le dans les détails de sa carrière politique : il y a débuté sous l'empire par les fonctions d'auditeur au conseil d'État; en 1810 il fut nommé maître des requêtes, et peu de temps après procureur général du sceau des titres, officier de la Légion-d'Honneur et baron; la même année enfin, il fut appelé à remplacer le préfet de police Dubois, tombé dans la disgrâce de l'empereur par suite des accidents déplorablement arrivés à la fête du prince de Schwartzemberg, lors des fêtes du mariage. Dans ce poste M. le baron Pasquier fit en 1812 ce qu'on appelle *une école*, et elle fut un peu forte; on se rappelle la tentative audacieuse du général Mallét pendant la campagne de Russie, et comment M. le préfet de police, surpris inopinément dans son hôtel par les conspirateurs, se vit en un moment transféré à la

Force, et sous les verroux d'une prison placée sous ses ordres. Cette aventure avait bien assurément son côté plaisant, et il a été largement exploité; toutefois, il faut croire qu'il n'y avait pas de reproches bien graves à adresser à M. Pasquier, puisqu'il fut maintenu dans ses fonctions par l'empereur, qui, sur un pareil chapitre, n'entendait pas facilement raison. En 1814 M. le baron Pasquier fut nommé membre du conseil d'État, et le 22 mai directeur général des ponts et chaussées. Dans les cent jours il n'eut aucunes fonctions; mais le jour même de la seconde rentrée de Louis XVIII à Paris, il fut appelé au poste de ministre secrétaire d'État, garde des sceaux; il prit place au conseil privé, et peu de temps après reçut le grand cordon de la Légion-d'Honneur. Il ne garda pas long-temps son ministère cette première fois; ayant été fait député au mois de septembre 1815, il céda les sceaux à M. Barbé-Marbois, et prit, en compensation, la place de commissaire juge pour la liquidation des créances des sujets des puissances étrangères. La conduite de M. Pasquier pendant cette première période de la seconde restauration, fut celle de presque tous les royalistes, empreinte d'une exaltation qu'expli-

quent sans doute les événements extraordinaires qui venaient de se passer, mais qui n'en fut pas moins fatale à la France par les meurtres politiques nombreux dont elle fut la cause, meurtres qui furent d'autant moins excusables, qu'en présence des baïonnettes étrangères, qui appuyaient la cause de la légitimité, ils n'avaient pas pour motif la nécessité de la défendre contre des dangers imminents, et qu'ils n'avaient d'autre principe que la passion de la vengeance, toujours si ignoble quand elle est du côté du plus fort; la modération de M. Pasquier ne tarda pas, au surplus, à reculer d'effroi devant un pareil résultat; témoin d'ailleurs de la marche des choses et des exigences toujours croissantes d'un certain parti qui avait jeté le masque, il sentit l'urgence de faire revenir le gouvernement sur ses pas, et il s'y appliqua avec beaucoup d'ardeur; ce fut une nouvelle route dans laquelle il marcha pendant l'année 1816 en qualité de président de la chambre des députés, et pendant l'année 1817 en qualité de garde des sceaux, place à laquelle il venait d'être rappelé par le roi. Mais cette velléité libérale dont il s'était senti un moment animé, céda en 1818 au retour de ses terreurs habituelles, lorsque le

renouvellement successif de deux cinquièmes de la chambre, en vertu de la loi du 5 février 1817, lui eut montré dans un avenir prochain la possibilité d'une majorité pressée de faire jouir la France de tous les bienfaits de la Charte : il se ligua avec les adversaires de la loi du 5 février 1817, et dans la lutte violente qui s'éleva à ce sujet sur la proposition de M. le marquis de Barthélemy à la chambre des pairs, M. le baron Pasquier finit par être obligé, ainsi que deux de ses collègues, de quitter le ministère, pour y être remplacés par MM. de Serre, Gouvion-Saint-Cyr et Dessoles. Evincé du poste élevé qu'il occupait, M. le baron Pasquier n'en persista pas moins dans ses sinistres prévisions, et le troisième renouvellement de la chambre, l'élection de M. Grégoire, ne firent qu'y donner un nouvel aliment. Il faut le dire, cependant, rien n'était moins fondé, surtout à cette époque, et il est déraisonnable de prétendre que la France fût devenue hostile envers son gouvernement, en proportion des bienfaits qu'elle en recevait et de la reconnaissance qu'elle lui devait. Echappée à la tourmente contre-révolutionnaire de 1815 et 1816, et encore tout étonnée de son bonheur, dominée surtout par

le désir de s'assurer dans l'avenir de fortes garanties contre le retour d'un pareil état de choses, qu'elle se soit égarée dans quelques vœux, dans quelques choix plus inconvenants que coupables, on devait le concevoir, on devait l'excuser et s'efforcer d'amortir par de sages concessions ce que cet élan avait de trop impétueux; mais on devait surtout, quand il ne s'agissait que d'obvier à des griefs de cette nature, s'abstenir de révolutionner les institutions du pays, d'attaquer les droits consacrés par la Charte, et de remettre en question les principes les plus élémentaires du gouvernement représentatif; or, c'est ce qui a été fait alors, c'est ce dont M. le baron Pasquier en particulier ne pourra décliner la responsabilité, au moins pour une forte partie. Chacun sait, en effet, que, dans l'excès de ses alarmes, il rédigea au mois d'octobre 1819 un mémoire où il dépeignait l'état de l'Europe et de la France sous les sombres couleurs où elle apparaissait à son imagination malade; qu'il fut admis à l'honneur de le soumettre au roi; qu'au mois de novembre suivant il fut nommé ministre des affaires étrangères, et que le 29 juin 1820 la loi des élections du 5 février 1817 était changée par la loi du

double vote. Cette loi qui, escortée de ses deux contemporaines, celles des 26 et 31 mars 1820, sur la suspension de la liberté individuelle et le rétablissement de la censure, et fortifiée surtout par le système réactionnaire du gouvernement, prépara si efficacement les voies au ministère Villèle, a dû être plus d'une fois, nous n'en doutons pas, le sujet d'amers regrets pour M. le baron Pasquier; mais nous ne voulons pas insister davantage sur les torts qu'il eut à cette époque, en présence des nobles efforts qu'il a faits et qu'il fait encore chaque jour pour les réparer. M. le baron Pasquier, après avoir reporté toute la faveur du gouvernement sur le parti antinational qu'il avait cependant déjà appris à connaître en 1815, après l'avoir investi d'une influence sans bornes dans les affaires de l'État, fut éconduit par lui, en 1822, de son ministère des affaires étrangères. Par compensation, néanmoins, et suivant un usage qui paraît se consolider tout-à-fait en France, il a été appelé par le roi à siéger au sein de la chambre haute, et c'est là que son zèle assidu à la défense des intérêts nationaux doit reconquérir avec le temps, à son caractère, l'estime que personne n'a jamais refusée à ses talents.

PASTORET (le marquis Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre de), né à Marseille en 1756, était simple avocat en 1781, et passa à cette époque à la cour des aides de Paris, en qualité de conseiller. C'est dans cette position que le trouva la révolution de 1789. On sait combien les idées de réforme étaient répandues alors en France, et comme elles trouvaient leur principal appui dans les plus nobles et les plus puissantes familles du pays; M. Pastoret les adopta sous les auspices d'un si haut patronage, et parvint, grâce à elles, à se mettre en évidence; toutefois il eut soin de ne pas se compromettre à l'égard de la couronne, et en 1790 même, il fut nommé par Louis XVI ministre de l'intérieur, en remplacement de M. de Saint-Priest; il ne resta dans ce poste que fort peu de temps. Le 30 janvier 1791, il passa au département de Paris, dont il fut président, et ensuite procureur syndic; enfin nommé membre de l'assemblée législative, il y siégea à droite, et parla en député du côté gauche: on le vit demander, le 31 décembre, l'abolition des compliments obligés du jour de l'an; le 25 février 1792, faire supprimer le tribunal de l'université; le 9 avril, provoquer l'abolition

de l'esclavage et de la traite des nègres; le 20 du même mois, s'unir au parti girondin pour faire déclarer la guerre à l'Autriche; le 16 juin, faire décréter l'érection d'une colonne surmontée de la statue de la Liberté, sur l'emplacement de la Bastille, et enfin, le 19, demander que les actes de l'état civil fussent enlevés aux ecclésiastiques. On a dit que le caractère incertain montré par M. Pastoret jusqu'à cette époque, venait du désir qu'il avait de réunir et de concilier les partis: ce désir était louable sans doute; mais au point où les choses étaient arrivées, on ne peut que louer à cet égard la noblesse des intentions de M. Pastoret, et l'on a peine à se persuader qu'au mois de juin 1792, un homme aussi éclairé que lui rêvât la possibilité d'une transaction entre la cour et la révolution, et surtout s'imaginât y parvenir à l'aide de quelques paroles et de quelques vaines démonstrations. Quoi qu'il en soit, ses yeux, encore fermés le 19, se dessillèrent tout à coup le 20 juin, à la vue de la scène odieuse faite à Louis XVI, dans son palais, par une populace en délire; dès ce moment, il se sépara des révolutionnaires, et le 10 août, quoiqu'il ne se fût pas encore beaucoup compromis dans les rangs oppo-

sés, il s'enfuit et resta caché pendant près de trois ans. Il ne reparut sur la scène politique qu'au mois de brumaire an III (novembre 1795), ayant été, à cette époque, élu par le département du Var, député au conseil des Cinq-Cents. La grande majorité de la France se montrait alors royaliste, par suite du mouvement réactionnaire qui avait éclaté au 9 thermidor an II, et qui depuis n'avait fait que se développer chaque jour davantage; M. Pastoret fut le constant interprète de ses nouveaux sentiments, et combattit sans relâche le directoire, qui, il faut en convenir, était peu fait pour rappeler à lui la considération et la popularité. M. Pastoret parla tour à tour en faveur des prêtres déportés, contre le serment de haine à la royauté; pour les agents royalistes Brottier et Lavilheurnois, en faveur des fugitifs de Toulon, contre les réunions populaires; il plaida même de tous ses efforts la cause de la liberté de la presse; mais sur ce dernier point il ne parlait que comme homme de parti, parce que la presse était nécessaire au renversement du gouvernement établi, et il nous a fait connaître depuis qu'il la regardait comme très-dangereuse quand il avait tout ce qu'il désirait. Le directoire,

poussé enfin à bout par ses ennemis, se débarrassa violemment d'eux le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), et M. Pastoret fut compris dans sa liste de proscription; mais, prévenu à temps, il s'échappa, et se retira en Suisse. Il y resta jusqu'en 1800, époque à laquelle il lui fut permis de rentrer en France, et de se fixer à Dijon, sous la surveillance de la haute police. En 1801, Bonaparte le nomma membre du conseil général des hospices et secours publics, en 1804 professeur du droit de la nature et des gens au collège de France, et en 1809 il le fit membre de la Légion d'Honneur, et l'appela au sénat; enfin en 1810 il lui conféra le titre de comte. Au 1^{er} avril 1814, M. Pastoret fit partie de la portion des sénateurs qui se réunirent sur la convocation de M. le prince de Talleyrand, en sa qualité de président du gouvernement provisoire, et qui votèrent la déchéance de l'empereur Napoléon; il y remplit les fonctions de secrétaire. Cet acte de déchéance dont on parle beaucoup, mais qu'on connaît peu parce qu'il a passé au milieu d'événements qui ne permettaient pas qu'on s'y arrêtât, mérite pourtant d'être examiné avec attention; c'est un monument curieux qui attestera de

quelle force étaient les publicistes de ce corps illustre. Voici comment il est conçu :

« Considérant que dans une monarchie constitutionnelle, *le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution ou du pacte social* ;

« Que Napoléon Bonaparte pendant quelque temps d'un gouvernement ferme et prudent, avait donné à la nation des sujets de compter pour l'avenir sur des actes de sagesse et de justice, mais qu'ensuite il a déchiré le pacte qui l'unissait au peuple français, notamment *en levant des impôts, en établissant des taxes autrement qu'en vertu de la loi*, contre la teneur expresse du serment qu'il avait prêté à son avènement au trône, conformément à l'article 53 de l'acte des constitutions du 28 floréal an XII ;

« Qu'il a commis cet attentat aux droits du peuple, lors même qu'il venait d'ajouter sans nécessité le corps législatif, et de faire supprimer comme criminel un rapport de ce corps auquel il contestait son titre et sa part à la représentation nationale ;

« Qu'il a *entrepris une suite de guerres en violation de l'article 50 de l'acte des constitutions du 22 frimaire an VIII*, qui veut que la déclaration de guerre soit pro-

posée, discutée, décrétée et promulguée comme des lois ;

« Qu'il a *inconstitutionnellement rendu* plusieurs décrets portant peine de mort, notamment les deux décrets du 5 mars dernier, tendant à faire considérer comme nationale une guerre qui n'avait lieu que dans l'intérêt de son ambition démesurée.

« Qu'il a violé les lois constitutionnelles par ses décrets sur les prisons d'état.

« Qu'il a *anéanti la responsabilité des ministres*, confondu tous les pouvoirs, détruit l'indépendance des corps judiciaires ;

« Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police, et qu'en même temps il s'est toujours servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme, et d'*outrages contre les gouvernements étrangers* ;

« Que des *actes et rapports entendus par le sénat*, ont subi des altérations dans la publication qui en a été faite ;

« Considérant qu'au lieu de régner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français, aux termes de son ser-

ment, Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie par son refus de traiter à des conditions que l'intérêt national obligeait d'accepter, et qui ne compromettaient pas l'honneur français ;

Par l'*abus qu'il a fait de tous les moyens qu'on lui a confiés en hommes et en argent* ;

« Par l'abandon des blessés sans pansement, sans secours et sans subsistances ;

« Par différentes mesures dont la suite était la ruine des villes, la dépopulation des campagnes, la famine et les maladies contagieuses ;

« Considérant que *par toutes ces causes, le gouvernement impérial* établi par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII *a cessé d'exister*, et le vœu manifeste de tous les Français pour un ordre de choses dont le premier résultat soit le rétablissement de la paix générale, et qui soit aussi l'époque d'une réconciliation solennelle entre tous les états de la grande famille européenne ;

Le sénat déclare et décrète ce qui suit :

« ARTICLE. 1^{er}. Napoléon Bonaparte est déchu du trône, et le droit d'hérédité établi en sa faveur est aboli.

« ART. 2. Le peuple français et l'armée sont déliés du serment de fidélité envers Napoléon Bonaparte.

« ART. 3. Le présent décret sera transmis par un message au gouvernement provisoire de la France, envoyé de suite à tous les départements et aux armées, et proclamé incessamment dans tous les quartiers de la capitale.

« Les présidents et secrétaires

« BARTHÉLEMY ,

« Comte de VALENCE ,

« PASTORET. »

Nous ne voulons aucunement nous arrêter aux faits articulés dans cette *sentence*, faits qui, suivant l'opinion générale, sont au moins autant à la charge du sénat *conservateur* qu'à celle de l'ex-empereur ; nous ne nous arrêterons qu'aux doctrines que professaient avec tant d'éclat en 1814 ces hommes blanchis dans la méditation et l'application des principes de la monarchie constitutionnelle ; ces doctrines peuvent se résumer dans ce petit nombre de propositions :

1° Dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution.

2° Il est *personnellement* responsable de son mauvais gouvernement ;

3° Il peut être jugé par l'une des trois branches du pouvoir législatif ;

4° L'hérédité au trône est établie *en faveur* du monarque, et non pas en faveur du peuple.

Ces propositions pourront paraître étranges, il faut en convenir, surtout dans la bouche des nobles personnages qui les professaient; il est sans doute fâcheux d'arriver à la fin de sa carrière politique sans être fixé sur des points aussi fondamentaux du gouvernement représentatif; nous ne pouvons croire cependant que MM. les anciens sénateurs y aient entièrement persisté depuis 1814.

Quoi qu'il en soit, M. le marquis Pastoret est passé du sénat à la pairie, et a depuis été fait successivement commandeur de la Légion-d'Honneur, conseiller de l'Université royale, marquis et vice-président de la chambre des pairs. Il a voté en 1818 pour la proposition de M. Barthélemy; c'est dire assez quels intérêts il soutient dans la chambre haute. Comme littérateur, M. Pastoret a publié de nombreux écrits, et avait, pendant sa jeunesse, en 1784, remporté un prix à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

PELET-DE-LA-LOZERE (Jean, comte), né à Saint-Jean-du-Gard, département de la Lozère, était avocat au barreau d'Aix quand la révo-

lution commença; il s'attacha à son char, et, au milieu des catastrophes diverses dont nous avons été les témoins et les victimes, il a eu le bonheur d'arriver au poste éminent qu'il occupe aujourd'hui sans courir jamais le moindre danger de sa personne. Président du directoire de son département en 1791, il fut, l'année suivante, porté comme député à la convention nationale. Sa conduite y fut marquée au coin d'une extrême prudence; lors du procès du roi, il fut absent et ne vota point; dans l'intervalle qui suivit, jusqu'au 9 thermidor, il garda un profond silence, qu'il n'interrompit deux ou trois fois que pour témoigner qu'il prenait toujours part à ce qui se faisait; une fois cependant, dans la séance du 2 juin 1793, il pressa la convention de prendre des mesures promptes et efficaces pour arrêter les soulèvements qui se manifestaient dans son département; après le 9 thermidor il se montra réacteur violent, et c'est un reproche grave que nous ne pouvons lui épargner; si M. Pelet-de-la-Lozère avait abondé de bonne foi dans le système terrible qui pesa sur la France en 1793 et 1794, nous l'excuserions, parce que, d'un côté, on peut penser avec M. le comte de Mestre et d'autres bons esprits, que

c'est ce système - là même qui a sauvé la France de l'invasion étrangère, et que, d'un autre côté encore, nous croyons qu'il faut faire une large part d'indulgence à cette espèce de délire que susciterent parmi nous le sentiment du danger commun et l'instinct pressant de la conservation ; nous dirons plus, si M. Pelet-de-la-Lozère, plus soigneux de son salut personnel que de celui de ses commettants, s'était contenté d'avoir laissé faire le mal auquel il aurait dû s'opposer, tout en regrettant pour lui qu'il n'eût pas préféré figurer dans les rangs de cette glorieuse Gironde qui périt plutôt que de laisser coulersans nécessité une seule goutte de sang, nous l'excuserions encore, parce qu'enfin on ne pouvait entrer dans une pareille lutte qu'au péril de sa vie, et que tout le monde n'a pas la vocation du martyr ; mais ; en bonne conscience, que peut-on penser, que peut-on dire de ces gens qui, courageux après le danger, ne se présentent sur le champ de bataille que pour combattre des vaincus, écraser des morts et s'emparer de leurs dépouilles ? C'est cependant, il faut bien le dire, une tactique qui a été trop fréquemment suivie dans notre triste révolution, et M. Pelet-de-la-Lozère n'a

pas suffisamment résisté à son entraînement ; sourd aux cris de la détresse, il se réveilla aux cris de la victoire, et bientôt, dans ses déclamations, dans ses appels continuels à la vengeance contre le comité de salut public et les *hommes de sang*, il dépassa tous ses collègues... ; il joua un rôle qui ne lui appartenait pas, et plus de modestie convenait mieux à *ces véritables amis du peuple* qui, pour me servir de ses propres expressions, s'étaient laissé *plonger dans une nullité machiavélique*. (Voyez au *Moniteur*, le discours de M. Pelet-de-la-Lozère, du 21 thermidor an II.) Au reste, M. Pelet-de-la-Lozère dut à la marche qu'il suivait les succès les plus heureux et les plus éclatants ; la popularité l'environna, et il fut nommé président de la convention ; il y occupait le fauteuil lors de l'insurrection du 12 germinal an III (1^{er} avril 1795). La contre-révolution en avait fait un de ses plus utiles auxiliaires, et, après la journée du 13 vendémiaire, il fut dénoncé avec Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, et quelques autres, comme chefs de l'insurrection sectionnaire ; mais la convention était trop faible pour lutter contre eux ; force lui fut de proclamer leur innocence, et quelques jours après cette assemblée, tom-

bée dans le mépris public, éprouva encore la dure humiliation de voir nommer ces mêmes députés par 71 départements pour prendre place dans les conseils qui devaient lui succéder. M. Pelet n'y siégea pas long-temps; il sortit avec la première série et resta sans fonctions jusqu'au 18 brumaire; à cette époque Napoléon le nomma préfet de Vaucluse; en 1802 il l'appela au conseil d'État, où il fut mis à la tête du deuxième arrondissement de la police générale, c'est-à-dire, de celui qui comprenait tout le midi de la France; il fut en outre chargé de plusieurs missions particulières à Bayonne en 1813, et à Montpellier en 1814. A la restauration le roi lui conserva sa place de conseiller d'État; mais, en 1815, Napoléon l'ayant fait pendant quelque temps ministre de la police, il fut sans fonctions à la seconde restauration; il a été créé pair de France par le roi en 1819. Nous devons à M. Pelet-de-la-Lozère la justice de dire qu'il s'est acquis dans l'exercice de ses fonctions administratives la réputation d'un homme conciliant et modéré; cela doit nous garantir de sa part un vote constitutionnel; il a un fils né en 1785, qui a été destitué en 1823 des fonctions de préfet qu'il exerçait

à Blois, dans le département de Loir-et-Cher.

PELLETIER (Auguste-Marie - Balthazard, comte de LAGARDE), émigra encore enfant avec sa famille en 1791, et servit en Russie, où il fut nommé chambellan de l'empereur Alexandre. Après la restauration il fut nommé maréchal de camp, et en 1815 reçut le commandement du département du Gard. Atteint d'un coup de pistolet, tiré à bout portant par un des lieutenants de *Trestaillons*, au moment où il déployait la plus grande énergie pour calmer une insurrection, M. le comte de Lagarde fut contraint, par suite de sa blessure, d'abandonner le service militaire. Il fut successivement ministre plénipotentiaire à Munich et à Madrid, et quitta cette dernière ville pour rentrer en France en 1823, époque de son élévation à la pairie.

PÉRÉ (le comte), dans une carrière politique fort longue, et qui l'a conduit à l'apogée des honneurs, a néanmoins peu fait parler de lui; il remplit les fonctions de président du tribunal criminel du département des Hautes-Pyrénées dans les premières années de la révolution, et fut ensuite

député par ce même département au conseil des anciens. Partisan de la révolution du 18 brumaire an VIII il fut membre de la commission intermédiaire choisie le 19 de ce mois dans le conseil des anciens, après la dissolution à main-armée du conseil des cinq cents par Bonaparte et ses grenadiers, et se trouva ainsi porté en quelque sorte au sénat conservateur dont il fut membre dès le mois de décembre 1796. Postérieurement, l'empereur l'avait fait comte de l'empire et commandeur de la légion d'honneur. En 1814 M. le comte Péré adhéra dès le 1^{er} avril à la déchéance de Napoléon, aussi fut-il compris dans la première liste des pairs du 4 juin suivant. Il n'accepta aucune place ni dignité dans les cent jours, et en 1815 il est rentré à la chambre haute, où il continue de siéger.

PÉRIGNON (Dominique-Catherine, marquis de), maréchal de France, grand-croix des ordres de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, né à Grenade, département des Landes, le 31 mai 1754, mort en 1819. Après avoir suivi la carrière militaire dans sa première jeunesse,

il était rentré dans la vie civile au moment de la révolution, et, de la place d'aide de camp de M. de Preissac, il était passé à celle de juge de paix à Moutech, département de Tarn-et-Garonne. En septembre 1791 il fut nommé, par le département de la Haute-Garonne, député à l'assemblée législative, mais il y resta peu de temps, et à la vue des dangers de la patrie il reprit le service militaire. Il fut mis d'abord à la tête d'une légion des Pyrénées orientales, passa ensuite au grade de général de brigade, et à celui de général en chef après la mort de Dugommier, auquel il succéda en 1794; il se distingua dans le reste de la campagne, et particulièrement le 20 novembre devant Figuières; il se rendit en effet maître de cette ville, fit 9,000 prisonniers, et s'empara de 71 pièces de canon et d'un matériel considérable. Le 7 mai 1795 il prit Roses, après avoir fait tailler dans le roc un chemin de plus de trois lieues, et être ainsi parvenu à placer sur une montagne qui dominait la ville d'une très-grande élévation, une artillerie formidable. La paix fut le résultat de ce dernier succès, et quatre mois après le général Pérignon, qui avait été accrédité en qualité d'am-

bassadeur de la république auprès du roi d'Espagne, conclut avec lui, à Madrid, un traité d'alliance offensive et défensive. Il resta à Madrid jusqu'en 1795, où il fut remplacé par le vice-amiral Truguet. Il passa à l'armée d'Italie, et en 1799, à la bataille de Novi, fut blessé et fait prisonnier en protégeant la retraite. En 1801 le premier consul le fit sénateur et le pourvut de la sénatorerie de Bordeaux; il fut fait maréchal d'empire dès la première promotion, et fut envoyé en 1806 dans le duché de Parme et Plaisance en qualité de gouverneur; sa faveur allant toujours croissant, il remplaça Jourdan à Naples en 1808, et y exerça le commandement de toutes les troupes françaises qui se trouvaient dans ce royaume jusqu'à la défection de Murat, à la fin de 1813. De retour à Paris, au moment de la restauration, M. le maréchal Pérignon obtint sur-le-champ, de la famille des Bourbons, la même confiance que celle dont l'avait honoré l'empereur : *Monsieur*, lieutenant général du royaume, le nomma commissaire extraordinaire dans la première division militaire; il fut même choisi pour présider la commission qui devait constater les titres, brevets, lettres de service, etc., des an-

ciens officiers de l'émigration; le 1^{er} juin il fut fait chevalier de Saint-Louis, et, le 3 du même mois, pair de France. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il s'unit au baron de Vitrolles, commissaire de Louis XVIII, pour organiser des moyens de défense; refusa de prendre part aux affaires publiques pendant les *cent jours*, et, lors de la seconde restauration, fut nommé par le roi gouverneur de la première division militaire, puis commandeur et ensuite grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.

✓ PERNET DE GROBOIS

(le comte), fut élu par le département du Doubs à la chambre de 1815, où il siégea et vota avec la majorité; il avait cessé depuis cette époque de faire partie de nos assemblées législatives, et a été compris dans la création des pairs du 5 novembre 1827.

PEYRONNET (le comte de), né à Bordeaux, en 1776, une des célébrités ministérielles le mieux établies et le mieux méritées. A l'époque de la restauration il n'était que simple avocat dans sa ville natale, et son talent, qui n'avait pas encore atteint sa maturité, ne le plaçait guère, dans cet ordre, qu'en

troisième ou seconde ligne tout au plus ; mais il avait donné le plus grand éclat à la manifestation de ses bons sentiments politiques, et cela lui facilita l'entrée dans la carrière des fonctions publiques, auxquelles il se sentait impérieusement appelé par la conscience de ses qualités supérieures. Il fut d'abord nommé président du tribunal civil de Bordeaux, et, ensuite, procureur général à la cour de Bourges, où déjà il commença à se faire remarquer ; c'était, dit-on, une chose admirable de voir la chaleureuse indignation avec laquelle il poursuivait la mauvaise foi, l'adultère, l'inceste. Le département du Cher le nomma membre de la chambre des députés. La conspiration dite du 19 août 1820 acheva de le mettre en évidence aux regards de la nation ; la chambre des pairs avait été saisie du jugement de cette affaire : ce fut lui qui fut chargé de remplir auprès d'elle les fonctions de procureur général, et l'on peut se rappeler avec quelle supériorité il s'en acquitta ; comme il sut tout d'un coup se mettre à la hauteur de la noble cour devant laquelle il avait à parler ; comme sa loyauté, sa générosité dans les débats, préparèrent bien l'arrêt qui fut rendu ; comme il dut reconnaître enfin dans les

dispositions de cet arrêt la juste influence de sa parole. Son mérite s'était fait jour, il ne pouvait plus long-temps rester renfermé dans l'obscurité de fonctions secondaires : au mois de décembre 1821 il fut appelé au ministère formé par M. de Villèle, et fut nommé garde des sceaux. C'est là que M. de Peyronnet devait promptement réunir à la double réputation d'orateur éloquent et de magistrat irréprochable, celle de politique consommé. Si l'homogénéité des vues, en effet, si la persévérance à poursuivre son but, sans reculer devant aucune difficulté, devant aucun dégoût, sont les caractères éminents du véritable homme d'État, personne plus que M. de Peyronnet n'a jamais eu le droit de prétendre à ce titre éclatant. Pénétré de la gravité des circonstances, voyant la révolution qui relevait de toutes parts sa tête hideuse, M. le garde des sceaux reconnut que c'était elle qu'il fallait attaquer, vaincre, dompter, partout où elle oserait se montrer ; persuadé d'ailleurs que la légitimité de la fin, légitime toujours suffisamment les moyens employés pour y arriver, il résolut de chasser loin de lui toute fausse honte, de marcher au but sans hésiter, et de laisser à sa moralité

bien connue à le justifier des attaques de la calomnie et du libéralisme. Son plan fut exécuté aussitôt qu'arrêté. Et d'abord, dans cette armée que Napoléon avait conduite vingt années à la victoire, il se trouvait encore quelques misérables qui lui conservaient, malgré sa chute, malgré sa mort, un reste d'attachement qu'ils cachaient au plus profond de leur cœur. M. de Peyronnet trouva bien le moyen de découvrir la félonie et de l'atteindre : des agents provocateurs, jetés au milieu des camps, arborèrent la cocarde tricolore, entraînèrent après eux les coupables qui avaient à peine eu le temps de se reconnaître et de savoir ce qu'ils faisaient, et ils furent livrés à des commissions militaires. Le lieutenant colonel Caron, l'un d'eux, espérait prolonger les agitations populaires en se débattant sous sa condamnation, et en la déférant à la cour de cassation ; son pourvoi fut supprimé par le garde des sceaux, et l'ordre fut adressé par le télégraphe à la commission militaire, de faire exécuter sur-le-champ le séditieux. Dans la magistrature se manifestait de temps en temps une opposition évidemment révolutionnaire : M. le garde des sceaux la censura dans des ordonnances

célebres ; il fit plus, il brava ses arrêts, éleva des conflits après la décision des cours royales, et se débarrassa ainsi de tous ces vains principes de justice et d'équité avec lesquels il serait impossible de gouverner. Par un esprit de prévision, au surplus, qui ne l'abandonne jamais, sa grandeur entretenait dans le sein de cette magistrature une police secrète et déliée, qui lui faisait connaître ceux de ses membres qui avaient droit à ses faveurs ou à ses reproches, bien plus sûrement que ne peuvent le faire ni le cri de l'opinion publique, ni les anciens services rendus, qui, en général, produisent trop d'indépendance. Son successeur, M. le comte Portalis, s'est empressé, en arrivant à son poste, de détruire cette utile institution, et cela n'est pas étonnant de la part du ministre signataire des ordonnances contre les jésuites ; mais la suite l'éclairera... Quant aux avocats qui s'étaient permis, à l'élection de leur conseil de discipline, en 1822, de changer les membres qui figuraient inamoviblement dans ce conseil depuis nombre d'années, et qui, pour la plupart, amis et anciens confrères de M. Bellart, le procureur général, offraient à l'autorité tant de garanties d'ordre et d'une bonne discipline, M. de Pey-

ronnet cassa leurs élections ; et , pour empêcher qu'un pareil scandale ne se renouvelât à l'avenir, c'est au procureur général lui-même qu'il transféra le droit de désigner les membres de leur conseil. Ainsi , cet ordre , si vain autrefois de l'indépendance dont il jouissait, s'est trouvé abaissé au-dessous des notaires, des avoués, des commissaires dénoncés, voire même des huissiers, qui conservent toujours le droit dont la juste rigueur du garde des sceaux a dû le dépouiller.

Mais ce n'était pas assez pour M. de Peyronnet de frapper la révolution dans les fonctionnaires publics ; c'était surtout le corps de la nation qui se montrait profondément gangrené : sa grandeur dut apporter à l'extirpation d'un si grand mal toute la puissance de son génie. D'abord, pour mettre un frein à cette jeunesse turbulente qui, de nos jours, appelle si sérieusement l'attention des hommes d'Etat, M. le garde des sceaux lui ferma tout accès aux fonctions dépendantes de son département, à moins que, par sa police secrète, et indépendamment des certificats produits par ceux qui s'adressaient à lui, il n'eût acquis une certitude complète de leurs bons et loyaux sentiments. C'est ainsi qu'il repoussa impitoyable-

ment et l'avocat Blanchet qui avait traité d'une charge d'avocat aux conseils du roi, et le sieur Poubel qui en avait acheté une de notaire, et mille autres de tous les points de la France. Toujours soigneux, au surplus, d'éviter que l'autorité fût en rien compromise, il se garda bien d'avouer la vérité de ces faits, lorsqu'ils furent dénoncés à la chambre des députés par de mauvais citoyens ; on le vit, au contraire, *splendide mendax*, à la tribune, revêtu de sa simarre, repousser toutes ces imputations comme fausses, en présence même des témoignages les plus nombreux et les plus faits pour intimider tout homme qui n'aurait pas eu la conscience aussi pure que lui. C'est ce même zèle à maintenir la considération de l'autorité, qui le porta en 1827 à féliciter avec éclat le procureur du roi qui, *par erreur*, avait fait arrêter un individu pour un autre, et, *sans aucune mauvaise intention*, avait forcé la victime de cette erreur à parcourir la France, chargée des chaînes destinées au coupable ; il fallait bien protéger un magistrat contre la clameur populaire qui s'élevait de toutes parts contre lui.

Une plaie toujours saignante en France depuis la révolution, c'est l'irréligion ;

M. de Peyronnet entreprit également d'y porter remède, et, certes, sa vie entière lui donnait droit à remplir cette tâche sacrée. Il s'en acquitta comme on devait l'attendre de lui : au-dessus de toute faiblesse, incapable d'aucun pacte indigne avec les ennemis de Dieu, c'est par la peine des parricides qu'il crut devoir sanctionner les devoirs de respect et d'amour que ce Dieu commande; la loi du sacrilège restera parmi les œuvres ministérielles de sa grandeur, comme un monument irrécusable de la force de ses convictions religieuses et de l'ardeur de son zèle.

Enfin, pour compléter la régénération de la France, deux améliorations de la plus haute importance avaient été préparées dès long-temps par M. de Peyronnet dans le silence et les méditations du cabinet : la première était le rétablissement des familles par le droit d'aînesse, si déplorablement aboli au milieu du vandalisme révolutionnaire; la seconde, la suppression des abus de la presse par la suppression de la presse elle-même. Cette dernière loi surtout, chef-d'œuvre de son génie et à laquelle il avait imprimé son cachet, était l'objet de sa plus vive sollicitude; il l'avait qualifiée du nom de loi *d'amour et de justice*, et elle était digne en

effet de donner à la France la mesure de son amour et de sa justice pour elle.... Hélas! ses efforts furent infructueux et ses bonnes intentions méconnues; qui le croirait! ce fut la chambre des pairs qui, infidèle à la haute mission qui lui est confiée dans le gouvernement représentatif (mission d'aristocratie, de profonde prudence et de mystérieuse politique), ce fut la chambre des pairs qui fit échouer les deux lois, que la chambre des députés avait adoptées avec sa docilité habituelle! La gravité de ce coup ne fut pas d'abord comprise tout entière, mais la restauration morale de la monarchie en fut manquée! Sur tous les points de la France, le peuple fit éclater une joie indécente; la révolution, presque écrasée, releva sa tête; et, moins d'une année après, M. de Peyronnet fut obligé de quitter le ministère, où il ne nous avait fait encore qu'une si petite partie du bien qu'il nous destinait! Comme il n'avait pu se faire réélire à la chambre des députés, M. de Villèle l'emmena avec lui et M. de Corbière à la chambre des pairs, et l'on peut penser combien leurs seigneuries auront été flattées d'une aussi honorable acquisition. Du reste, inaccessible aux coups du sort et

pareil au juste d'Horace, M. de Peyronnet a porté dans la noble chambre cette assurance, cette sérénité, qui sièent si bien au parfait contentement de soi-même et qui ne le quittent jamais.

Telle est, jusqu'ici du moins, la carrière politique de ce grand citoyen. Il avait embrassé la robe sans y être appelé par une vocation particulière, et ses succès auraient été les mêmes dans toute autre carrière; celle des armes surtout semblait le revendiquer par préférence: il passait à Bordeaux pour un des premières lames du pays; il y marchait l'égal et l'ami du fameux Duclos, plus connu dans la capitale sous le nom d'*Osage d'Aquitaine*; et sans doute c'est en faisant allusion à cette première illustration de sa vie qu'il a inscrit pour devise dans ses armes de comte ces trois mots, dans lesquels on aurait tort de ne voir qu'une folle jactance : *Non solum togâ*.

Nous ne terminerons pas cet article sans rappeler le singulier procès dont M. de Peyronnet fut indirectement l'objet, sur la fin de son ministère : le journal du commerce de Lyon avait publié, le 18 mars 1827, un logogriphe dont le nom de sa grandeur était le *mot*; voici ce morceau d'une poésie peu

soignée, mais qu'il est indispensable de faire connaître pour faire apprécier en même temps le peu de fondement du procès :

Protecteur des beaux-arts, connu par ma valeur,
Dans le poste éminent que m'obtint la faveur,
On me blâme, et pourtant je vous aime et suis
juste.

Vérité bien frappante à placer sous mon buste.
Je possède neuf pieds tout en marchant sur
deux :

J'offre ce dont je crois être un soutien fameux;
Puis, pour franchir un fleuve, un commodore
passage :

Certain département; ce qui tient au rivage;
Des êtres immoraux le puissant corrompateur;
Ce qu'à des campagnards débite un bon pasteur;
Un terme bien placé dans notre rhétorique;

Ce joyeux proconsul devenu satirique;
Ce qu'on sert volontiers au milieu d'un repas,
Ce qui blesse parfois les nez trop délicats;

De la jambe une mince et très-dure partie;
De France une cité dans notre Picardie;

Ce gros vase arrondi qui contient de Bacchus
Bien souvent le mauvais comme le meilleur jus;
Ce que doit être un verre alors qu'on y veut
boire;

Enfin cet empereur d'exécrable mémoire.

Ainsi qu'on peut le remarquer dans les six premiers vers qui s'appliquent seuls à M. de Peyronnet, il n'y avait que des éloges pour lui, et, par conséquent, rien qui pût éveiller sa juste susceptibilité; mais le ministère public s'avisait de trouver des outrages dans ces éloges, et le journal fut déféré à la police correctionnelle. On se figure aisément l'affluence que dut attirer un pareil procès : l'avocat du journal, M^e Durieux, défendit le logogriphe dans une plaidoirie étincelante d'esprit d'un bout à l'autre; il démontra en détail combien étaient mérités, par le garde des sceaux, chacun

des éloges qui lui étaient adressés; puis, résumant sa discussion avec autant de solennité que d'énergie : « Messieurs, dit-il, le dernier des hommes serait ce lui à qui on ne pourrait adresser une louange sans qu'elle devînt une raillerie. « Supposons que ces glorieux titres de *protecteur des arts* et de *soutien du trône* s'appliquent à un Sully, à un d'Aguesseau, qui songera à y trouver des contre-vérités? C'est donc, Messieurs, nous-même qui prenons ici la défense de M. de Peyronnet, contre un zèle exagéré et imprudent, et, s'il pouvait vous apparaître, il vous dirait : Ne cherchez ni allusion ni contre-vérité dans des mots dont le sens, suivant moi, est tout naturel, et trouve à mon égard une heureuse et facile application. »

Le tribunal accueillit cette défense, et le rédacteur du journal en fut quitte pour une injonction d'être plus circonspect à l'avenir, et les dépens. (*Gazette des Tribunaux* des 17 et 18 avril 1827.)

Encore un mot, pour qu'on ne nous reproche pas d'oublier aucun des titres du noble pair à la considération de ses concitoyens. Les lettres qu'il voulut proscrire, pourraient l'accuser d'ingratitude, le revendiquent com-

me un de leurs adeptes, et ont aussi contribué à propager son nom et sa renommée. En 1824, il daigna descendre un instant de sa haute sphère pour enrichir un des numéros du *Mercur*e de la traduction en vers d'un des plus jolis morceaux de Métastase. Cette pièce froide et incolore, au-dessous de la critique, n'en eût point obtenu les honneurs, si elle n'eût fourni un sujet à l'expression de la haine dévolue à l'auteur. Il y eut cependant un bon côté pour son amour-propre dans les épigrammes dont il fut accablé; l'avis fut unanime, et l'on se résuma à regretter que, pour le bonheur de la France, le noble comte n'eût pas exclusivement borné ses loisirs à la littérature.

PINS (Jean-Paul-Gaston de), archevêque d'Amasie, *in partibus infidelium*, et administrateur des diocèses de Lyon et Vienne, dont le cardinal Fesch est, comme on sait, titulaire. M. de Pins est né à Castres, département du Tarn, le 8 février 1766; il était anciennement vicaire général à Bourges; en 1817 il fut nommé à l'évêché de Limoges jusqu'au 18 novembre 1822, époque de sa dernière promotion. Il fait partie des soixante-seize pairs créés sous le ministère Villèle.

* PLAISANCE (Charles-François LE BRUN, duc de), grand'croix de la Légion-d'Honneur, des ordres de Charles III d'Espagne et de l'aigle d'or de Wurtemberg, membre de la troisième classe de l'Institut et de l'Académie-Française, est né à Saint-Sauveur Landelin le 19 mars 1739, d'une famille noble, originaire de la Bretagne, et est mort en 1825 à son château, près Dourdan. Sa carrière politique, qui date du milieu du dernier siècle, se partage en deux parties bien distinctes, la révolution l'ayant tiré en 1789 de la retraite prématurée à laquelle il s'était consacré, et où il avait déjà passé quinze années lors de la convocation des états-généraux. Il était le plus jeune de quatre garçons et avait en outre trois sœurs. Son père, M. Le Brun de La Senière, ne négligea rien pour son éducation : après lui avoir fait faire au collège des Grassins à Paris les études les plus fortes et les plus distinguées, il lui permit, malgré la modicité de sa fortune, de voyager en Hollande et surtout en Angleterre, où le jeune Le Brun avait à cœur d'examiner par lui-même et de voir en mouvement cette célèbre constitution dont Montesquieu lui avait donné une si haute idée. A son retour,

pressé par son père de prendre un état, il se détermina pour la carrière du barreau ; mais la plus grande utilité qu'il en tira fut la connaissance du fils du chancelier Maupeou, connaissance qu'il dut à la bienveillante entremise de M. Lorry, leur professeur commun pour l'étude du droit. La protection d'une famille aussi puissante semblait devoir lui aplanir tous les obstacles dans la carrière à laquelle il se destinait, mais la guerre des parlements le détourna d'y entrer ; il avait d'ailleurs trouvé un emploi utile de son temps et de ses connaissances dans sa coopération aux travaux du fils du chancelier qui en avait grand besoin, ayant été appelé par son père aux fonctions de président à mortier du parlement de Paris avant d'avoir fait son cours de droit. M. Le Brun passait généralement à cette époque pour l'auteur de tous les discours et de tous les mémoires du premier président. Par une bizarrerie assez singulière, il se trouva bientôt chargé, lui qui donnait son esprit à ceux qui n'en avaient pas, de l'ôter à ceux qui en avaient ; il fut nommé aux fonctions de censeur royal, fonctions qui dans tous les temps ont été peu considérées, surtout dans la république des let-

tres, mais qu'on aurait tort cependant de confondre dans ce qu'elles étaient alors avec ce que nous les avons vues récemment. Elles n'étaient pas encore descendues dans la fange; on pouvait les exercer encore, avec répugnance sans doute, mais du moins sans déshonneur, et ce n'est que de nos jours qu'elles sont tombées dans un si profond mépris qu'elles ne peuvent plus être remplies que par des êtres qui ont tout-à-fait renoncé à l'estime publique. M. Le Brun, au surplus, ne demeura pas long-temps dans ce poste; en 1768 il fut fait payeur des rentes, puis, quelques temps après, inspecteur général des domaines de la couronne. La protection des Maupeou le recherchait chaque jour de plus en plus; après avoir fait les discours du fils, il faisait même ceux du père, le chancelier. Toutefois après la disgrâce du duc de Choiseul, le duc d'Aiguillon qui lui succéda au ministère, et qui avait eu beaucoup à lutter, pour y parvenir, contre les influences du chancelier, s'en vengea sur M. Le Brun en lui faisant retirer sa place d'inspecteur général des domaines de la couronne. En 1774 arriva la mort de Louis XV, et avec elle la disgrâce des Maupeou. M. Le Brun aurait

très-bien pu rentrer dans la carrière administrative, n'étant l'objet d'aucune haine personnelle, et ayant su se conserver l'affection de plusieurs anciens magistrats, tels que MM. Signier, Damécourt, etc.; il y avait même été provoqué en quelque sorte par MM. de Maupeou et de Malesherbes, mais il aimait mieux n'en rien faire. Il s'était marié l'année précédente avec une femme qui lui avait apporté de la fortune, mademoiselle de Lagoutte, fille d'un avocat distingué; il se retira dans sa terre de Grillon, et s'y livra à l'éducation de ses enfants et à la culture des lettres, dont il n'avait jamais cessé de faire ses délassements. La traduction de l'*Iliade*, celle de la *Jérusalem délivrée*, furent les fruits de ses loisirs; et tel est le mérite empreint dans ces deux ouvrages, qu'après nombre de tentatives faites par d'autres sur les mêmes sujets, soit en vers, soit en prose, ils sont demeurés les meilleurs et les plus satisfaisants sous tous les rapports. M. Le Brun n'y mit pas son nom, mais ce n'a jamais été un secret pour personne dans le monde littéraire. C'est ainsi qu'il passa quinze années dans la retraite, au sein des plaisirs de la campagne, de l'étude et de sa famille. La révolution

viut le réveiller et l'arracher à ce paisible état : convaincu de la nécessité des réformes qu'elle appelait, il ne crut pas pouvoir rester étranger aux efforts qui devaient préparer son succès ; et dès le commencement de 1789, dans une brochure remarquable, intitulée *la Voix du citoyen*, il faisait ainsi connaître ses principes et ses vœux : « Il nous faut une « constitution nouvelle ; le « vœu public l'appelle : l'in- « térêt de la nation la de- « mande ; le souverain l'a « promise ; et nous en sommes « venus au point où il n'y a « plus pour nous de milieu « entre être libres ou cesser « d'être ; c'est avec les élé- « ments d'une monarchie « qu'il faut l'élever cette « constitution, sans altérer « leur nature, sans affaiblir « leurs droits réels. » C'est ainsi que M. Le Brun se trouva engagé dans la révolution ; il fut nommé député aux états-généraux par le tiers-état de Dourdan : les finances l'occupèrent presque exclusivement dans cette assemblée, et il s'y fit remarquer par la clarté et la précision de ses principes ; mais, en général, ils étaient trop empreints de l'esprit de conciliation, pour trouver beaucoup de sectateurs dans une réunion où, ni d'une part ni de l'autre, on ne voulait

consentir à aucune concession. Au sortir de l'assemblée constituante, il fut membre du département de Seine-et-Oise et en présida le directoire jusqu'au mois de juillet 1791. Il eut bientôt, à ce titre, à interposer son autorité dans les troubles singulièrement graves dont son département fut le théâtre, au sujet du commerce des grains, et au milieu desquels le maire d'Étampes périt misérablement, massacré par le peuple. Il parvint, aidé de ses collègues, à ramener le calme par des mesures à la fois prudentes et énergiques ; mais déjà la tournure que prenaient les événements ne permettait plus à M. Le Brun de continuer à s'en mêler même pour y faire le bien ; la modération de son caractère, son esprit naturellement tourné à l'idéologie, lui ôtaient toute espèce d'influence dans une crise de la nature de celle qui se déclarait en France : à l'époque du 10 août, il donna sa démission et rentra dans la vie privée. Un an après, le 1^{er} septembre 1793, il fut mis en arrestation dans la maison des récollets de Versailles ; relâché six mois après, il fut repris le 28 messidor an II, et il ne dut sa liberté définitive qu'à la journée du 9 thermidor, après laquelle même il demeura encore trois mois

incarcéré. Il fut rappelé à la présidence du directoire du département de Seine-et-Oise; fut nommé, en l'an IV, député au conseil des anciens, et s'y consacra de nouveau aux matières de finances; il fut presque constamment membre et rapporteur des commissions qui les concernaient. Au 18 brumaire, Bonaparte, premier consul, se l'adjoignit comme troisième consul, en même temps qu'il prenait pour second le conventionnel Cambacérès. Il avait voulu évidemment, par ce double choix, donner en même temps des garanties aux deux partis opposés dans la république, à celui de la révolution dans la personne de Cambacérès, à celui de l'aristocratie dans la personne de M. Le Brun; mais ce qu'il y a de fort piquant, c'est que ces deux hommes jouèrent précisément auprès de sa personne chacun le rôle opposé à celui qui lui était destiné. Voici comment Napoléon s'en est expliqué lui-même dans le livre de M. de Las Cases : « Il avait choisi

« en Cambacérès et Le Brun,

« deux hommes de mérite,

« deux personnages distin-

« gués, tous deux sages,

« modérés, capables, mais

« d'une nuance tout-à-fait

« opposée. L'un, avocat des

« abus, des préjugés, des

« anciennes institutions, du

« retour des honneurs, des

« distinctions, etc., etc. ;

« l'autre, froid, sévère, in-

« sensible, combattant tous

« ces objets, y cédant sans

« illusion, et tombant natu-

« rellement dans l'idéolo-

« gie. » Quoi qu'il en soit,

M. Le Brun, dans ce poste éminent, sut, comme dans tous ceux qu'il avait occupés auparavant, non-seulement éviter de s'attirer aucun ennemi, mais se concilier même l'estime et la considération du parti qui semblait lui devoir être opposé. Au moment de la création du gouvernement impérial, il fut nommé prince, archi-trésorier, duc de Plaisance, et, en l'an XIII, se rendit à Gènes pour y organiser les nouveaux départements dont la France devait s'agrandir. En 1807, il fit l'installation de la cour des comptes, à la formation de laquelle il avait principalement concouru. En 1809, étant allé présider à Lyon le collège électoral du Rhône, il fonda dans cette ville un prix d'encouragement pour l'industrie qui y est annuellement jugé et délivré par l'Académie. Après l'abdication de Louis, roi de Hollande, ce fut lui qui se rendit dans ce pays pour l'y remplacer d'abord comme lieutenant général de l'empereur, et en 1811 comme gouverneur général; il y resta jusqu'à la

fin de 1813, et on dit qu'il s'était fait aimer des habitants de ce pays, tâche qui était d'autant plus difficile qu'il fallait concilier à la fois deux intérêts entièrement opposés, celui de l'empereur et de son système continental d'une part, et celui des Hollandais et de leur commerce de l'autre, et que Louis n'avait abdiqué sa couronne que pour n'avoir pu faire cette conciliation. En 1814, M. Le Brun demeura étranger à l'acte du sénat qui prononça la déchéance de l'empereur, et adhéra seulement à celui qui rappela la famille des Bourbons. Dans les cent jours, Napoléon le nomma grand-maître de l'université, ce qui le fit exclure de la pairie à la seconde restauration; mais il y a été rétabli par l'ordonnance du 5 mars 1819. C'est encore lui qui, malgré son grand âge, a prononcé le discours d'installation du conseil des prisons. Il est mort auprès d'un village qu'il avait fait construire, dans lequel ses nombreux bienfaits répandaient l'aisance et le bonheur, et auquel la reconnaissance des habitants a donné le nom de *Ville-Le-brun*. Comme homme privé, sa vie a été irréprochable et exemplaire; comme homme public, il a manqué de cette fermeté de caractère et d'o-

pinion qui lutte sans cesse contre les abus et n'admet aucune transaction avec eux. C'eût été cependant une belle tâche à remplir, et d'autant plus facile, qu'il ne s'agissait plus d'abus à déraciner, mais seulement à prévenir!

PLAISANCE (Anne-Charles LE BRUN, duc de), fils aîné du précédent et successeur de sa pairie depuis 1825, est né en 1775 et a suivi la carrière des armes, dans laquelle il est entré après le 18 brunaire. Il était aide de camp du général Desaix à la bataille de Marengo, et l'a reçu dans ses bras au moment où il a été frappé du coup mortel. Il fit la campagne d'Allemagne en 1805, et fut chargé par l'empereur d'apporter la nouvelle de la victoire d'Austerlitz à Paris; à Eylau, il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille; et, le 23 février 1812, il fut fait général de division. A la fin de 1813, il avait été envoyé par l'empereur dans la ville d'Anvers, pour la préserver de l'invasion des ennemis; mais il ne montra pas la même aptitude à défendre des places qu'à faire la guerre en pleine campagne: dans les premiers mois de 1814, l'empereur fut obligé de le remplacer par Carnot, dont les savantes dispositions réparèrent en

peu de temps les méprises ou les négligences de son prédécesseur. Le général Le Brua adhéra, en 1814, au rétablissement des Bourbons, et reçut, le 29 juillet, la croix de Saint-Louis; mais, dans les cent jours, ayant accepté de l'empereur le commandement du corps d'armée que venait de quitter le maréchal de Bellune dans la Champagne, ayant en outre été nommé à la chambre des représentants par le département de Seine-et-Marne, il était resté sans emploi depuis la seconde restauration.

* POIX (le prince de), lieutenant général, capitaine des gardes du roi Louis XVI avant la révolution, émigra en 1792, servit à l'armée de Condé, et ne rentra en France qu'en 1814. Il fut nommé pair de France, et reprit son service comme capitaine des gardes, charge qu'il transmit à son fils, le duc de Mouchy, un an environ avant sa mort (1816).

POIX (le duc de MOUCHY, prince de), fils du précédent, était officier de cavalerie lorsque la révolution éclata; il émigra en 1792, servit à l'armée de Condé, et ne rentra en France que sous le consulat. Il parvint à se faire rayer de la liste des émigrés, mais il ne voulut occuper aucune

place sous le régime impérial. Il contribua, en 1814, à faire arborer le drapeau blanc dans la capitale, et fut nommé successivement par le roi, à la première restauration, colonel et maréchal de camp. Dans les cent jours le duc de Mouchy suivit nos princes en exil. L'année suivante il fit partie de la majorité de la chambre introuvable. Il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, lieutenant général, etc. Il hérita de la pairie peu de temps après par la mort du prince de Poix, son père. Il devint aussi capitaine des gardes du corps du roi par hérédité. M. le prince de Poix fait partie de la majorité ministérielle de la chambre haute. On conçoit qu'il se prononce pour une cause à laquelle il a, dans sa jeunesse, tout sacrifié.

POLIGNAC (Armand-Jules-Marie-Héraclius, prince de), était capitaine de dragons en 1789; il se prononça avec chaleur contre les innovations révolutionnaires, et fut bientôt contraint d'émigrer. Il fit toutes les campagnes de l'armée de Condé avec une bravoure et une ardeur chevaleresque qui l'ont rendu recommandable aux yeux même des patriotes. Il s'attacha ensuite particulièrement à la personne de

Monsieur, comte d'Artois. En 1804 il rentra secrètement en France, et fut l'un des chefs de la conspiration de Pichegru et Georges Cadoudal. Condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Seine, il dut la vie à la clémence de Napoléon et à l'intercession de Joséphine. Enfermé successivement à Vincennes, au fort du Ham, et enfin dans une maison de santé de la rue Saint-Jacques, il prit part à la conspiration de Mallet en 1812, et parvint à se soustraire aux recherches du gouvernement impérial. En 1814 il rejoignit le comte d'Artois à Vesoul, le quitta bientôt, rentra dans Paris à la fin de mars, et, le 1^{er} avril suivant, fut l'un des premiers à arborer la *cocarde blanche* et à faire entendre le cri de *vive le roi* ! M. de Polignac fut nommé aide de camp et premier écuyer de *Monsieur*. Dans les *cent jours*, il suivit les Bourbons dans leur exil ; rentré en France à leur suite, il fut nommé député, et vota avec la majorité de la chambre *introuvable*. Le 21 septembre 1816, il devint pair de France. Nommé ambassadeur près la cour de Saint-James en 1823, le prince de Polignac occupe encore aujourd'hui ce poste. Aimé de tous les courtisans, et courtisan lui-même, il a

souvent été désigné par la voix publique pour les fonctions de président du conseil des ministres. Il a été pendant bien des années l'épouvantail de M. de Villèle. Chacun de ses voyages à Paris a frappé de terreur cet homme d'État pendant le cours de son règne éphémère. On dit que les espérances de M. de Polignac se seraient réalisées si le séjour de l'Angleterre n'avait pas modifié les opinions de 1815, qu'il a, dit-on, remplacées par un constitutionalisme sincère.

POLIGNAC (Auguste-Jules-Armand-Marie, prince de), frère du précédent, suivit, jusqu'à la restauration, la même carrière, et eut le même sort. Nommé maréchal de camp en 1814, il fut en cette qualité à Rome pour obtenir du pape le rétablissement des évêchés supprimés sous l'empire, et cette mission fut couronnée d'un plein succès. Après la seconde restauration, il fut élevé à la pairie le 17 août 1815. Il avait fait, comme son frère, les campagnes de l'armée de Condé, avait pris comme lui part à la conspiration Pichegru, et, comme lui, en avait été quitte pour une légère détention.

PONTÉCOULANT (Louis-Gustave DOULCET, comte de),

né en 1764 dans la province de Normandie, suivit d'abord la carrière militaire, à l'exemple de ses ancêtres; il était capitaine de cavalerie en 1783, et fut fait officier des gardes du corps à la fin de la même année; mais la révolution, dont il partageait les principes et les espérances, lui fit quitter les armes pour l'administration. Membre en 1790, et en 1791 président du directoire du département du Calvados, il fut, dans cette dernière année, nommé suppléant à l'assemblée législative, et en 1792 député à la convention nationale. L'assemblée l'envoya sur les frontières du nord avec Duquesnoy, Bellegarde, Delmas et Davoust, pour y pourvoir à la défense contre les Autrichiens, et ces commissaires constatèrent d'une manière énergique l'état inquiétant de cette partie de la France. « Le « Pas-de-Calais, écrivaient-ils, est, comme le nord, « farci d'aristocrates de toutes « les espèces, dont les intelligences avec les étrangers « sont aussi dangereuses pour « la patrie que préjudiciables « au maintien de l'ordre; les « espions et les agitateurs sont « dans ce moment les hommes les plus nuisibles, etc. » (*Moniteur*, 1792, n° 282.) M. de Pontécoulant et ses collègues prirent la part la

plus active au siège que soutint à cette époque la ville de Lille, et rentrèrent au sein de la convention quand le jugement du roi fut décidé. Mais ici M. de Pontécoulant devait cesser de marcher avec la majorité de ses collègues; la vue des dangers du monarque lui fit comprendre qu'il n'était pas dans sa destinée de suivre la révolution au milieu des excès où allaient l'entraîner successivement le soin de sa défense et l'ardeur d'une lutte presque inouïe dans les annales des peuples: il s'arrêta; mais, toujours plein de courage et de générosité, il ne dissimula rien de ses nouveaux sentiments; il fit au contraire les plus énergiques efforts pour arrêter un mouvement dont les conséquences funestes et présentes le frappaient bien plus vivement que les avantages éloignés et subordonnés à tant de chances. Il vota pour le bannissement du roi, et quand l'arrêt de mort fut rendu, il se prononça pour le sursis. Du reste il avait fait consigner au procès-verbal qu'il n'entendait pas *prononcer un jugement*, mais seulement concourir à une mesure politique; c'était la seule idée raisonnable qu'on pût avoir de cette affaire, et ce ne fut pas exclusivement celle des esprits modérés, car on se rappelle que Robespierre l'avait lui-

même manifestée. M. de Pontécoulant, entré en lutte avec la convention, se montra tous les jours sur la brèche, au risque de tous les dangers auxquels devait l'exposer une pareille conduite ; il s'opposa à la nomination du tribunal révolutionnaire, dénonça la commune de Paris, demanda la suppression de la correspondance établie entre les sociétés populaires, réclama l'inviolabilité du secret des lettres et la libre circulation des journaux, s'opposa au décret d'accusation contre les Girondins, et finit par être mis lui-même avec eux hors la loi, au 30 octobre 1793. Il se cacha d'abord chez une amie dévouée (madame Lejay, libraire, qu'il a, depuis, épousée), et parvint à se réfugier en Suisse, où il travailla, dit-on, chez un menuisier, en qualité de simple ouvrier. Il fut rappelé en France quelques mois après le 9 thermidor avec ses soixante-douze collègues qui avaient été proscrits comme lui ; et s'il est incontestable que le mouvement réactionnaire auquel il prit part à cette époque avec MM. Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, et beaucoup d'autres individus moins honorables, perdit la république en ramenant les idées et les hommes de l'ancien régime, il faut reconnaître aussi qu'ils furent singulièrement

encouragés dans leurs efforts et par la stupide condescendance de la convention envers eux d'une part, et de l'autre par la majorité toujours croissante qu'ils s'étaient formée dans la nation, majorité dont la puissance devint telle qu'elle parvint, lors de la convocation des conseils, à faire réélire chacun des trois chefs que nous venons de nommer par 71 départements. Au surplus, une autre justice qu'on ne peut refuser à M. de Pontécoulant, c'est de rendre témoignage à la noble impartialité avec laquelle il se conduisit toujours à l'égard même de ceux de ses collègues de la convention dont il avait le plus violemment combattu les principes et les actes, et ce mérite est d'autant plus remarquable qu'il a été peu commun. Au 18 fructidor, M. de Pontécoulant avait été porté sur la liste de proscription adressée par le directoire aux Cinq-Cents ; il en fut rayé par les soins de ses collègues de la députation du Calvados : néanmoins, toujours intrépide à soutenir ses opinions, il protesta contre cette mesure, comme il l'avait fait le 31 mai, refusa de continuer à siéger dans une chambre dont les droits avaient été violés, et se retira dans le département du Calvados, où il exerça jusqu'à

la révolution du 18 brumaire les modestes fonctions d'assesseur de juge de paix ; quelque temps après cette époque il fut nommé par le premier consul préfet du département de la Dyle, et son administration, qui y fut de cinq années, lui concilia tous les esprits ; en 1805 il fut appelé au sénat ; fut chargé en 1811 de l'organisation des cohortes actives du premier ban de la garde nationale dans les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, et en 1813 fut envoyé en Belgique avec des pouvoirs extraordinaires pour assurer la défense des frontières du nord. Ses efforts devaient malheureusement être sans succès ; il rentra dans l'ancienne France avec la petite armée du général Maison en février 1814, et fut nommé pair de France par l'ordonnance du roi du 5 mars suivant. Sa participation au gouvernement des *cent jours* le fit exclure de la chambre haute après la seconde restauration ; non-seulement il avait siégé dans la chambre des pairs impériale, mais il avait été l'un des plénipotentiaires envoyés auprès des ennemis pour traiter avec eux. Toutefois, au 5 mars 1819, il a été rétabli par le roi dans son poste élevé, et il n'a cessé depuis d'y défendre avec autant de zèle

que de talent les libertés de la France.

✓ PONTGIBAUD (comte de), riche propriétaire, émigra jeune encore, avec sa famille, au commencement de la révolution, et après avoir servi dans l'armée de Condé, établit à Trieste une maison de commerce qui prospéra, et devint en peu d'années une des plus opulentes de cette ville. L'étendue de ses rapports commerciaux le mit en relation avec la plupart des personnages les plus remarquables de l'époque, et entre autres avec l'ex-roi de Suède, le colonel Gustafson. Le comte de Pontgibaud fait partie des soixante et seize.

✓ PORTAL (le baron), occupa sous Napoléon plusieurs places peu importantes, devint maître des requêtes en 1814, et conseiller d'État l'année suivante. Dans les mille et une combinaisons du ministère Decazes, M. Portal fut nommé ministre de la marine, place qu'il occupa jusqu'à la fin de 1821. En quittant le ministère, où il s'est peu fait remarquer, M. Portal a été nommé pair de France et membre du conseil privé. Il a de plus obtenu la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Le noble pair fait partie de l'opposi-

tion constitutionnelle de la chambre haute.

PORTALIS (Joseph-Marie, comte), l'un des hommes les plus remarquables et des plus beaux talents de notre époque, appartient à une partie de la France qui, malgré la teinte rembrunie dont M. le baron Dupin la désigne sur sa carte, a produit à peu près la moitié des généraux, des hommes d'État, des artistes, et presque tous les orateurs dont s'honore la patrie. Il naquit à Aix en Provence, le 19 février 1778, et dès ses premières études, se distingua par des succès et une facilité qui purent faire présager son avenir. Il avait à peine quinze ans lorsqu'il suivit à Lyon son père, que les troubles qui ensanglantèrent le Midi forçaient à se réfugier dans cette ville; et en 1797, il quitta la France avec lui, et passa deux ans dans le Holstein. Ils trouvèrent un asile dans le château d'Emckendorf, chez le comte Frédéric de Reventlau, connu dans tout le nord de l'Allemagne par la noblesse de son caractère, son goût pour les arts, et les qualités distinguées de son esprit. Rentré après le 18 brumaire, M. Portalis se destina à la carrière diplomatique, et fit partie de la légation chargée de négocier à Lunéville la paix avec l'Au-

triche. Ce fut à la suite de cette mission qu'il passa en Saxe, où il épousa la jeune comtesse de Holck, nièce et pupille du comte de Reventlau. Il fut ensuite nommé secrétaire de la légation française à Londres, et assista aux conférences qui se terminèrent par le traité d'Amiens. A la reprise des hostilités avec la Grande-Bretagne, il remplit successivement les mêmes fonctions à Berlin et à Ratisbonne jusqu'en 1805; époque où il fut nommé secrétaire général du ministère des cultes, dont son père avait le portefeuille. A la mort de ce ministre, arrivée en 1807, il le remplaça momentanément, et fut nommé conseiller d'État en 1808, et en 1810 directeur général de la librairie. Disgracié l'année suivante, et exilé de Paris à l'occasion d'un bref du pape qui enjoignait au cardinal Maury de renoncer à l'administration du diocèse de la capitale, il fut rappelé en 1813, et nommé président de la cour royale d'Angers. Après la restauration, Louis XVIII le confirma dans ces fonctions, et le nomma conseiller d'État en service extraordinaire. En 1818, il fut chargé auprès du saint-siège des premières négociations du nouveau concordat, fonctions auxquelles le rendaient éminemment propre ses étu-

des profondes sur tout ce qui se rattache au droit canon. C'est ici le lieu de rappeler que ces mêmes connaissances ont fait nommer M. le comte Portalis rapporteur dans toutes les questions d'*appel comme d'abus*. Il fut élevé à la pairie le 5 mars 1819, et en juillet 1821, chargé du porte-feuille de la justice. Lorsqu'un ministère français a succédé au ministère vandale, et que les lumières et la raison ont détrôné la sottise et la barbarie, M. Portalis a remplacé M. Peyronnet, et la France a applaudi avec d'autant plus de fondement, que le contraste entre le nouveau chef de la justice et son prédécesseur, et l'animadversion dévolue à ce dernier, ne pouvaient réclamer que la plus faible partie de cet assentiment général, bien dû au mérite personnel du noble pair.

Adversaire prononcé de l'ordre ambitieux qui, après avoir envahi la France, vient de voir renverser ses projets, M. le comte Portalis a été dirigé par une piété éclairée et non par un esprit de *secte*, dans son opposition constante à cet ordre que ses principes d'intrigue et de domination rendent l'ennemi de la sécurité des États, tandis que les momeries dont il entoure le culte tendent à ra-

valer et à détruire la vraie religion. Trop sage pour se méprendre sur de pareils principes, trop bon citoyen pour ne pas les combattre, il s'est montré constamment à la tête des défenseurs du trône, de la gloire nationale et de la civilisation, contre les attaques et les sourdes menées de la tourbe ignoble dont la raison vient de faire justice.

La culture des sciences et des lettres a constamment embelli les courts instants que M. le comte Portalis n'a pu consacrer au service de l'État. L'académie d'Aix, sa patrie, n'oubliera jamais ses travaux et les encouragements qu'elle en a reçus. Aux connaissances en diplomatie, en histoire et en législation, que nécessitaient ses travaux, ses services et les missions difficiles dont il fut chargé, il réunit des connaissances que ses études spéciales semblaient devoir exclure. Les sciences naturelles et la littérature, dont il voulut ne faire qu'un délassement, auraient pu seules donner à son nom une illustration méritée à tant d'autres titres. Dès sa jeunesse, il s'était fait connaître par un article sur la *Mémoire de Montesquieu*, inséré dans le *Républicain français* de 1796, qui lui valut d'honorables reproches de la part de l'*Ami des Lois*, alors rédigé par Poultier. A

la fin de 1799, il composa un discours que l'académie de Stockholm couronna l'année suivante, sur cette question : *Du Devoir de l'historien de bien considérer le caractère et le génie de chaque siècle, en jugeant les grands hommes qui y ont vécu*, et qui fut imprimé à Paris. Mais on a remarqué surtout comme un chef-d'œuvre d'érudition et de style, *l'Essai sur l'origine de l'Histoire et les progrès de la littérature française et de la philosophie*, servant d'introduction à l'ouvrage intitulé *de l'Usage et de l'abus de l'esprit philosophique durant le 18^e siècle*, par M. Portalis père. Nous ne croyons pas commettre une indiscretion en avançant qu'il est auteur d'une charmante comédie en provençal, de quantité de poésies légères, de plusieurs traductions, dont sa modestie n'accorde que très-rarement la lecture dans la société la plus intime. Ces diverses pièces de circonstance et d'à-propos se distinguent par le naturel, la finesse et le bon goût.

Après avoir rapporté, bien sommairement sans doute, les droits de M. le comte Portalis à la reconnaissance de ses concitoyens, que n'aurions-nous pas à dire, s'il nous était permis de signaler les vertus privées qui le rendent

cher à tout ce qui l'entoure, et dans ses relations comme simple particulier font disparaître le noble pair, l'homme d'État, pour ne laisser apercevoir que l'homme doué des plus heureuses qualités sociales? Qu'il nous suffise de les indiquer; un pareil détail, auquel il nous serait agréable de nous livrer, sort du plan que nous nous sommes tracé.

PRASLIN (Charles-Renaud-Laure-Félix de CHOTISEUL, duc de), né le 24 mars 1778, fit partie de la classe de nobles, assez nombreuse, de l'ancienne monarchie, qui sanctionnèrent l'*usurpation* en se groupant autour de l'empereur. En 1811, il fut nommé chambellan de Napoléon, et la même année, membre de la Légion-d'Honneur. Il commandait la première légion de la garde nationale de Paris au moment de la restauration, commandement qu'il conserva après cette époque, et auquel vinrent bientôt se réunir les honneurs de la pairie. Mais M. le duc de Praslin ayant fait partie de la chambre héréditaire des *cent jours*, n'est rentré à la chambre que le 21 novembre 1819.

PUYSÉGUR (Pierre-Gaspard-Hermlin de CHASTENET, comte de), issu d'une an-

cienne et noble famille qui donna au royaume un maréchal de France, plusieurs généraux et gouverneurs de provinces, naquit le 4 août 1769. Après avoir émigré en

1791, il fit les campagnes de l'armée de Condé, reentra après la restauration, et fut appelé à la pairie le 23 décembre 1823.

Q

✓ QUÉLEN (le comte Hyacinthe-Louis de), archevêque de Paris, est né en cette ville le 8 octobre 1778. Destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique par son père, chef d'escadre, il reçut la tonsure à l'âge de douze ans, en 1790; il fit de profondes études en théologie, que n'interrompirent même pas les funestes événements de notre révolution; il les perfectionna au séminaire de Saint-Sulpice après le rétablissement du culte, et fut ordonné prêtre en 1807; devenu grand-vicaire de l'évêque de Saint-Brieuc, il eut bientôt l'avantage d'être agréé par son éminence le cardinal Fesch, oncle de l'empereur, et vint organiser sa maison à Paris, sans lui être attaché néanmoins par aucun titre particulier; il suivit même son éminence dans son archevêché de Lyon, lorsqu'elle fut obligée de s'y retirer par suite de la disgrâce où elle était tombée auprès de l'empereur, et refusa la place de chapelain de Marie-Louise,

à laquelle l'archevêque de Malines l'avait fait nommer. En 1814, M. de Quélen, qui, de retour à Paris, était rentré dans l'église de Saint-Sulpice, fut appelé, par son éminence le cardinal Talleyrand de Périgord, à la direction des maisons royales dépendantes de sa juridiction, et, en 1815, fut fait vicaire de la grande aumônerie. L'empereur revint de l'île d'Elbe; M. de Quélen quitta ses fonctions, et il les reprit au mois de juillet. En 1817, son éminence le cardinal Talleyrand de Périgord ayant été nommé archevêque de Paris, M. de Quélen en reçut bientôt de nouvelles marques d'affection; le prélat l'appela auprès de lui pour l'aider dans l'administration de son diocèse, le fit nommer évêque de Samosate, *in partibus infidelium*, et, en 1819, son coadjuteur. Le 20 octobre 1821, M. de Quélen succéda à son éminence dans l'archevêché de Paris: ce ne fut pas un petit triomphe pour lui, car la noblesse de

cour revendiquait ces importantes fonctions qu'elle se croyait dévolues de plein droit ; mais M. de Quélen fut puissamment secondé par le cardinal de Bausset et M. Decazes, alors si influents auprès du roi. Cette haute promotion devait nécessairement appeler encore sur sa tête de nouveaux honneurs ; la pairie, en effet, lui fut donnée quelque temps après. La France constitutionnelle avait applaudi aux succès de M. de Quélen, et se plaisait à voir dans sa personne l'union toujours si désirable du patriotisme et de la piété ; en plusieurs circonstances même, et notamment à la chambre des pairs, dans la discussion de la loi des rentes de M. de Villèle, monsieur l'archevêque avait semblé saisir avec satisfaction les occasions de justifier les préventions favorables dont il était l'objet ; mais depuis un certain voyage du prélat à Rome, les espérances de la France ont considérablement diminué, et l'on a été surtout singulièrement choqué, lors de la convocation de la chambre des députés au mois de novembre dernier (1827), de voir M. l'archevêque recommander aux fidèles, dans son mandement, des *prières au sacré cœur de Jésus et au cœur de Marie*, prières inventées par une Société am-

bitieuse, fanatique, pros-
crite par nos lois. D'ailleurs l'Église ayant établi les fêtes des *Cinq plaies* et de la *Compassion de Marie*, cette dévotion imaginaire et moderne est *au moins* inutile. Il est une autre observation que nous ne pouvons nous empêcher d'adresser à M. l'archevêque de Paris, au sujet du scandale qui eut lieu à l'enterrement du roi Louis XVIII. Le peuple chercha vainement dans le cortège M. l'archevêque et son clergé, et son étonnement fut extrême de ne pas les y voir au milieu de tous les corps constitués de l'Etat. Serait-il vrai que cette irrévérence inexcusable envers la majesté royale n'eût pour principe qu'une misérable dispute d'étiquette et de préséance entre l'archevêque et le premier aumônier ! Serait-il vrai que le haut clergé se laissât préoccuper de semblables puérilités, au point d'en oublier ses premiers devoirs !

Nous aimons à douter que monseigneur de Quélen ait prêté sa plume à la rédaction du trop fameux *Mémoire des évêques*, auquel un prêtre fanatique n'a pas craint de donner le nom de *résistances respectueuses*, sur les marches même du saint autel, après l'Évangile de la messe qu'il célébrait à Marseille.

Quant à la *commission* présidée par ce prélat, on n'a pu voir sans surprise la prétention élevée en faveur de la majorité de cinq voix sur une minorité de quatre. Il n'en est pas des *commissions* comme de nos *deux chambres*, où les voix se comptent et la pluralité doit l'emporter. Le roi daigne nommer les membres d'une commission, ainsi que le pape consulte ses cardinaux et ses congrégations pour connaître leurs avis. C'est ensuite au souverain seul qu'il appartient, dans sa sagesse, de peser les raisons énoncées de part et d'autre; et plus d'une fois sa majesté et sa sainteté ont adopté le vote de la minorité, parce que les voix *non numerantur, sed ponderantur* quand il s'agit de *consultations*.

Après avoir parlé de monseigneur l'archevêque de Paris, sous les rapports qui rattachent ses fonctions à la politique du moment, nous nous faisons un devoir de signaler les vertus chrétiennes dont il est doué, et qui méritent les respects de toutes les époques et de toutes les opinions. Parmi une foule de traits que nous avons recueillis, et qui rappellent dans le prélat l'humanité sans faste de l'archevêque de Cambrai, nous ne citerons que le touchant in-

térêt que M. de Quélen, en 1815, prit à l'état déplorable d'un digne ecclésiastique (1) qui venait de tomber sans connaissance sur la place de la Croix-Rouge. C'est aux soins empressés qui lui furent prodigués par M. l'abbé de Quélen, que la France est redevable de la conservation de ce vieillard infatigable, qui, dans la retraite, consacre encore sa plume et ses veilles à tout ce qui peut propager les bons principes en politique comme en morale.

QUINSONNAS (marquis de), lieutenant général, a fait la guerre d'Espagne de 1823, et faisait partie de la chambre septennale, où il siégeait au centre et votait avec la majorité. Il a été élevé à la pairie par l'ordonnance du 5 novembre.

(1) M. l'abbé *Hesmivy d'Auribeau*, ancien archidiacre et vicaire général de Digne, membre de plusieurs académies en France et chez l'étranger, depuis long-temps avantageusement connu par son zèle, la sagesse de ses principes et ses nombreux écrits en faveur de la religion, de la monarchie et des lettres. — Voyez *Biographie des Hommes vivants*; *Biographie universelle des Contemporains*, 1828, article *Hesmivy*. — Nous sommes persuadés qu'il nous saura gré d'avoir consacré, à son insu, dans notre *Biographie*, l'hommage de sa reconnaissance.

R

RADEPONT (marquis de), gentilhomme honoraire de la chambre du roi, et membre du conseil-général du département de l'Eure, fait partie des soixante-seize pairs nommés par l'ordonnance du 5 novembre.

RAGUSE (Auguste-Frédéric-Louis VIESSE DE MARMONT, duc de), né en 1774, à Châtillon-sur-Seine, d'une famille noble et ancienne, embrassa de bonne heure la profession des armes. A l'âge de quinze ans, il servait déjà en qualité de sous-lieutenant dans un régiment d'infanterie; il quitta bientôt cette arme pour l'artillerie. Lorsque la révolution éclata, le jeune Marmont ne crut pas devoir suivre l'exemple de tous les officiers de sa caste; il n'émigra pas, et continua à vouer son épée à la défense de la patrie. En 1792, il fit partie de l'armée des Alpes et de l'armée d'Italie. En 1793, il assista au siège de Toulon; où il fut remarqué par Bonaparte, qui donnait alors pour la première fois des preuves de son puissant génie. Marmont sembla dès-lors s'attacher à la fortune du jeune vainqueur de Toulon; il suivit

Bonaparte à Paris, partagea la disgrâce dans laquelle l'influence du réacteur Aubry le fit tomber, et reçut de l'avancement en même temps que lui. Mais déjà la position de ces deux jeunes guerriers était bien différente; Bonaparte venait d'être nommé général de l'armée de l'intérieur, et Marmont servait à l'armée du Rhin comme capitaine d'artillerie. L'année suivante, il suivit Bonaparte en Italie en qualité d'aide de camp; là, sa valeur et ses talents se développèrent, et parurent sur un théâtre digne de lui. Il se signala par plusieurs actions d'éclat, et obtint un rapide avancement. A la fin de la campagne, il avait déjà le grade de général de brigade. Dans la campagne d'Egypte, Marmont montra les talents d'un général habile et l'intrepidité d'un soldat. Il se distingua à la prise de Malte, où, avec des forces inférieures, il battit les chevaliers, et leur enleva de ses propres mains le drapeau de leur ordre. Pendant la campagne de Syrie, il fut nommé gouverneur d'Alexandrie, et défendit avec succès cette place importante contre les attaques réitérées de l'armée.

anglaise. Marmont revint en France avec Bonaparte, qui le regardait comme un partisan dévoué. Il fit partie du nombreux cortège de militaires qui entourèrent Bonaparte au 18 brumaire, et il eut part, comme tant d'autres, aux avantages de cette journée. Il fut nommé conseiller d'Etat et commandant en chef de l'artillerie de réserve. Il ne tarda pas à mériter ces distinctions par une action d'éclat qui vivra long-temps dans la mémoire des Français. Il fit gravir à l'artillerie française les cimes du Saint-Bernard, et transporter en Italie tout le matériel d'une armée nombreuse par-dessus ces monts, qui paraissent être une insurmontable barrière. Cette entreprise hardie le fit nommer général de division. Il commandait l'artillerie à Marengo, où cette arme se couvrit de gloire. Rendre compte de tous les combats auxquels assista le général Marmont, ce serait tracer un tableau presque complet des guerres de l'empire. Contentons-nous de citer ceux qui ont obtenu la plus grande célébrité. Envoyé en Dalmatie en 1806, au moment du siège de Raguse, il se maintint dans cette place contre des forces triples des siennes; et non content de se défendre avec un succès presque inouï, il

ne tarda pas à reprendre l'offensive, et, à la tête de 6,000 Français, battit et mit en déroute 7,000 Russes et 10,000 Monténégrins. Cette brillante victoire valut à Marmont le titre de *duc de Raguse*. Il resta en Dalmatie jusqu'en 1809, et profita des loisirs de la paix pour faire construire, par ses soldats, soixante-dix lieues de routes régulières, au milieu d'un pays jusqu'alors presque impraticable. En 1809, Marmont eut une part glorieuse aux succès de la guerre d'Autriche. Il chassa les Autrichiens de l'Italie, parcourut les provinces illyriennes en vainqueur, et se réunit à la grande armée la veille de la célèbre bataille de Wagram, au succès de laquelle il eut le bonheur de concourir. Le lendemain, à la tête de l'avant-garde, il assura à Znaïm les résultats de la victoire, et reçut sur le champ de bataille le titre de maréchal de l'empire. Le duc de Raguse, après avoir été pendant dix-huit mois chargé du gouvernement des provinces illyriennes, fut envoyé en Espagne avec le commandement d'un corps d'armée. Il y resta jusqu'au commencement de 1813, époque à laquelle de graves blessures le contraignirent à quelques mois de repos. Au mois d'avril de la même année, le duc de Ra-

guse prit le commandement d'un corps de l'armée d'Allemagne. Il assista aux célèbres batailles de Lutzen et Bautzen; mais ce fut surtout dans la déplorable affaire de Leipsig que le duc de Raguse se conduisit en grand général et en vaillant guerrier. A la suite de cette désastreuse journée, il resta à l'arrière-garde, et couvrit la retraite de l'armée française par une suite non interrompue de combats, dans lesquels il soutint son ancienne et glorieuse réputation. Dans la campagne de France, il joignit ses efforts à ceux de ses frères d'armes pour résister à l'étranger. On retrouve son nom parmi ceux des héros de Champ-Aubert, de Brienne, de Montmirail. Ces combats nous amènent à ce dernier épisode de la vie militaire du duc de Raguse, qui fit oublier au plus grand nombre de ses vieux camarades et ses anciens services et son ancienne confraternité de gloire avec notre héroïque armée. Nous raconterons les faits sans nous permettre aucune réflexion. Il est certain que si le duc de Raguse eût obéi aux ordres de Napoléon, les destinées de la France pouvaient changer; il est certain qu'il avait en quelque sorte lié son sort à celui du vainqueur de Marengo d'une manière qu'on devait regar-

der comme indissoluble. Mais peut-être les ordres du sénat lui ont-ils paru sacrés; peut-être a-t-il cru du devoir de tout soldat d'obéir avant tout à l'autorité civile. Quoi qu'il en soit, et quelque jugement que la postérité porte de cette mémorable circonstance de la vie du duc de Raguse, il faut dire qu'elle a perdu ce maréchal dans l'esprit du plus grand nombre de ses concitoyens, et principalement des militaires qui, malgré les décrets du sénat, se sont obstinés à ne voir que Napoléon et l'armée française d'un côté, des soldats étrangers de l'autre, et un officier abandonnant son général pour l'ennemi. Le duc de Raguse fut chargé, concurremment avec le maréchal Mortier, de la défense de la capitale. Après une journée d'une défense opiniâtre, nos troupes, inférieures en nombre, furent repoussées jusque près des barrières. Les deux maréchaux craignirent que Paris ne subit les horreurs d'une ville prise d'assaut. Une capitulation fut signée..... Vingt-quatre heures plus tard, Napoléon était aux portes de Paris, et si les alliés n'eussent pas déjà été maîtres de la capitale, ils n'y seraient peut-être jamais entrés!.... Le duc de Raguse rejoignit la grande armée; le 6^e corps qu'il commandait

prit position à Essonne. Bonaparte était alors à Fontainebleau. Il résolut de marcher immédiatement sur Paris. Le duc de Raguse reçut des ordres à cet effet; il refusa de les reconnaître. Le décret du sénat qui avait prononcé la déchéance de l'empereur lui défendait, disait-il, d'obéir. Ses troupes, qui formaient l'avant-garde de la grande armée, furent éloignées de leurs positions. Toute résistance devint impossible. Le duc de Raguse, à la restauration, fut nommé capitaine des gardes du corps du roi. Au 20 mars suivant, il accompagna le roi à Gand, et fut placé par Napoléon au nombre des personnes exceptées de l'amnistie. A la seconde restauration, la compagnie des gardes du corps qu'il commandait fut supprimée, et il fut nommé l'un des majors généraux de la garde royale, et bientôt après pair de France. Quoique le nom du duc de Raguse ne soit rien moins que populaire, il paraît que ce maréchal s'est montré depuis lors partisan sincère des idées constitutionnelles. Envoyé à Lyon en 1817, pour juger des graves événements qui avaient ensanglanté cette ville, il répara les maux qu'une administration au moins imprudente, peut-être

coupable, avait fait pleuvoir sur cette contrée. Il paraît même que ses rapports firent remplacer les généraux Canuel et Donnadiou, dont la présence à Lyon et à Grenoble ne sera pas de long-temps oubliée. Depuis lors M. le duc de Raguse a presque toujours vécu dans la retraite, si ce n'est pendant le court espace de temps où il a figuré comme ambassadeur extraordinaire de S. M. Charles X, au sacre de l'empereur Nicolas. Ce maréchal s'est livré à de grandes entreprises manufacturières et agricoles. Ses spéculations avaient pendant long-temps obtenu un plein succès; mais il y a environ deux ans, les chances commerciales tournèrent contre lui, et il fut menacé d'une ruine complète. Madame la maréchale (mademoiselle Perregaux), dont la grande fortune se trouvait compromise, réclama la séparation de biens. Le duc de Raguse et ses créanciers s'y opposèrent, mais les tribunaux donnèrent gain de cause à madame de Raguse. Depuis lors, le nom du vainqueur de Znaïm retentit souvent dans les tribunaux, et les divers procès qu'il soutient piquent souvent la curiosité d'un public avide de scandale.

NAY (Anne - Bernard - Antoine, marquis de), naquit à Nancy le 10 février 1763, entra au service comme sous-lieutenant dans le régiment Royal-Allemand, et la même année, épousa à Paris mademoiselle de Vincent de Causans, dame d'honneur de madame Elisabeth de France, et honorée des bontés particulières de cette princesse, qui la fit dépositaire de son testament pour le porter aux princes ses frères à Coblenz. Passé sous les drapeaux de l'armée de Condé en 1791, après avoir été nommé député suppléant de la noblesse du bailliage de Nancy aux états-généraux, et sans avoir siégé à l'assemblée constituante, M. le marquis de Raigecourt fut nommé aide de camp de S. A. R. le comte d'Artois. Il rentra en France en 1800, et depuis cette époque jusqu'à la restauration, sa carrière politique se borna aux utiles et modestes fonctions de maire d'une commune rurale. En 1814, il fut nommé maréchal de camp, et l'année suivante élevé à la pairie. M. le marquis de Raigecourt a rarement abordé la tribune. Dans un discours prononcé au sujet de l'émancipation de Saint-Domingue, il a réclamé les principes de notre ancien droit public, qui ne permettaient pas à nos rois

de disposer de leur droit de souveraineté sans la ratification nationale.

RAMPON (Antoine-Guillaume, comte), l'une des illustrations de la république et de l'empire, naquit à Saint-Saturnin, en Languedoc, le 16 mars 1759, et entra au service comme volontaire à l'âge de seize ans. Parvenu au grade de sous-lieutenant en 1792, il fit la campagne de l'armée des Alpes en cette qualité, et l'année suivante fut nommé successivement à l'armée des Pyrénées chef de bataillon et colonel. Employé en Italie en 1796, il défendit avec une valeur héroïque, et que le directoire récompensa par un hommage public et le grade de général de brigade, la redoute de Monte-Legino, dont la conservation contribua à la victoire de Montenotte. La même année, il assista et se fit remarquer aux affaires de Lonato, Peschiera, et Roveredo, et en 1798, traversa à la tête de la 75^e demi-brigade le lac de Genève, et s'empara de Lausanne, où s'établit le quartier général de l'armée française. Appelé, après la campagne de Suisse, à faire partie de l'expédition d'Égypte, le général Rampon fut chargé, à la bataille des Pyramides, de l'attaque des

retranchements du village d'Embabeh, et après les avoir enlevés à la baïonnette, culbuta dans le Nil 4,000 Turcs. Il fit, à la tête de sa brigade, la campagne de Syrie, participa aux victoires du Mont-Thabor, d'Aboukir et d'Héliopolis, où Kléber, à la tête de 20,000 Français, battit 80,000 Turcs. Rentré en France avec les restes de l'armée, le général Rampon fut simultanément proposé au sénat-conservateur par le corps-législatif, le tribunal et le premier consul, et y fut admis le 29 décembre 1800. Pendant la guerre de 1805 contre l'Autriche, il reçut le commandement supérieur des gardes nationales des départements de la Somme, du Pas-de-Calais, du Nord et de la Lys. En 1809, lors de l'expédition des Anglais contre l'île de Walcheren, il fut chargé de former à Anvers un camp de défense, dont le commandement fut ultérieurement confié au prince de Ponte-Corvo. Le général Rampon était en Hollande, et y commandait les gardes nationales mobilisées, lorsque les progrès des ennemis, résultat des campagnes de Russie et de Saxe, le contraignirent à s'enfermer à Gorcum, qu'il ne rendit par capitulation qu'après la plus vigoureuse résistance. Il envoya au gou-

vernement provisoire son adhésion aux actes qui changeaient la forme du gouvernement, et fut compris dans la première organisation de la chambre héréditaire. Compris, après la seconde restauration, dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, pour avoir siégé parmi les pairs nommés pendant les *cent jours*, il fut rappelé à ces fonctions le 5 mars 1819. Défenseur né des principes auxquels il doit son élévation et sa gloire, le comte Rampon siège parmi les honorables défenseurs de la monarchie constitutionnelle.

* RAPP (Jean, comte), né à Colmar le 26 avril 1772, entra à l'âge de seize ans comme volontaire dans un régiment de cavalerie, et parvint aux plus hautes dignités militaires, après avoir conquis tous ses grades à la pointe de son épée. Nommé lieutenant après les premières campagnes du Rhin, il fut attaché comme aide de camp à Desaix, qui avait eu occasion de remarquer son intrépidité, et l'accompagna en Egypte, après avoir fait auprès de lui les deux campagnes de 1796 et 1797 à l'armée de Rhin-et-Moselle. Deux traits successifs de bravoure lui valurent en Egypte les grades de chef d'escadron et de colonel. De retour avec

son général, il combattit avec lui à Marengo, et était à ses côtés lorsqu'il reçut le coup mortel. Devenu général de brigade et l'un des aides de camp de Napoléon, Rapp commanda à la journée d'Austerlitz les chasseurs, mamelucks et grenadiers de la garde impériale, et, à leur tête, enfonça et culbuta la garde impériale russe, et fit de sa main le prince Replin prisonnier. Il fut nommé général de division sur le champ de bataille, séjourna quelques jours, pour se rétablir de ses blessures, au château d'Austerlitz, et après avoir rempli quelques missions relatives aux mouvements et à la position des diverses armées françaises, rejoignit Napoléon à Munich, et rentra en France avec lui, après le traité de Vienne. Employé dans la campagne de 1806, contre la Prusse, à la suite de la victoire d'Éna, il poursuivit les débris de l'armée ennemie jusque dans Weimar, et à la bataille de Golymin, eut le bras fracassé par une balle. C'était la neuvième blessure qu'il recevait au même bras. Investi du gouvernement de la ville de Dantzick, avec les pouvoirs militaires les plus étendus, il ne le quitta momentanément, pendant la guerre de 1809 contre l'Autriche, que pour prendre

part aux victoires de cette campagne. Pendant la guerre de Russie, il reçut quatre blessures à la bataille de la Moskowa, et eut un cheval tué sous lui à celle de Malo-Jaroslawetz. Après la retraite, il reçut ordre de se jeter dans la place de Dantzick, qui ne tarda pas à être assiégée par le corps du duc de Wurtemberg. Après une défense de près de dix mois, à laquelle concoururent à un égal degré toutes les ressources de l'art et les prodiges de la bravoure française, Rapp fut contraint de capituler, et obtint pour condition de sortir de la place à la tête de sa garnison avec les honneurs de la guerre, et de rentrer en France sous promesse de ne pas servir jusqu'à la paix, ou un échange. Mais les souverains alliés se croyaient dispensés alors de l'exécution des traités envers les lieutenants de celui à qui la plupart d'entre eux devaient la couronne : la garnison de Dantzick fut conduite prisonnière de guerre à Kiow, dans l'Ukraine. Ce fut de là qu'après les événements de 1814, le général fit parvenir son adhésion aux mesures du gouvernement provisoire. Pendant les *cent jours*, il fit partie de la chambre des pairs, et reçut le commandement en chef de l'armée du Rhin, destinée à défendre

les frontières de l'Alsace. Enfermé dans Strasbourg, il y conclut une suspension d'armes, et fut peu de temps après l'objet d'une mesure inouïe dans les fastes militaires. Les sous-officiers de la garnison, résolus d'obtenir avant le licenciement qui allait s'opérer, le paiement de leur solde, firent assembler les régiments, déclarèrent spontanément à leurs officiers qu'ils allaient cesser pour quelques jours de reconnaître leur autorité, et donnèrent le commandement supérieur des troupes au sergent Dalousy, qui sur-le-champ nomma parmi les sous-officiers les chefs de corps et ses aides de camp. Le général, traité avec tous les égards dus à son rang et à sa personne, fut cependant tenu aux arrêts dans son hôtel. Les quartiers-maîtres des divers corps reçurent ordre de travailler au paiement de la solde, qui s'effectua immédiatement, et trois jours après, sans que la tranquillité publique eût été troublée un seul instant, le commandement fut remis à qui de droit, et la garnison fut licenciée. On a présumé, du reste, avec quelque apparence de raison, que ce singulier événement avait été concerté par quelques chefs dont les sous-officiers ne furent que l'instrument.

Le général Rapp fut élevé à la pairie le 5 mars 1819. Il est décédé en 1821, transmettant son titre au comte Jean-Théodore Rapp, son fils aîné.

RASTIGNAC (Pierre-Jean-Julie CHAPT, marquis de), né le 7 juillet 1769, était capitaine avant la révolution, émigra en 1791, fit la campagne des princes, et rentra en France sous le consulat. En 1814, il fut nommé maréchal de camp, et présida successivement le collège électoral de la Charente en 1816 et celui du Lot en 1817 et 1820. Ce dernier département le nomma à la députation nationale en 1818 et 1820. Il a siégé au côté droit de la chambre, et a voté pour les lois d'exception de 1819. Il fut élevé à la pairie le 23 décembre 1823.

** REDON DE BEAUPRÉAU (Jean-Claude), ancien administrateur de la marine, membre du sénat, élevé à la pairie le 4 juin 1814, est décédé le 5 février 1815, et par sa courte apparition à la chambre haute, se trouve étranger à la série que nous parcourons.

REGGIO (Charles-Marie OUDINOT, duc de), né à Barsur-Ornain, le 25 avril 1767, s'enrôla volontairement à

quatorze ans dans un régiment de dragons, et servit pendant six ans, après lesquels il demanda son congé pour rentrer dans ses foyers. En 1792, à la formation des corps de volontaires, qui nommèrent eux-mêmes leurs chefs, il fut appelé par ses concitoyens au commandement du 3^e bataillon de la Meurthe, et débuta par repousser l'avant-garde prussienne, à laquelle il fit 700 prisonniers. Divers engagements où il donna les preuves de la plus rare intrépidité, ne tardèrent pas à lui valoir le grade de colonel, et le commandement du 2^e régiment d'infanterie de ligne. Placé avec ce corps à l'avant-garde de l'armée, il s'empara de magasins considérables, chassa les Prussiens des bois de Haguenau, et reçut une blessure dangereuse à la tête. Sa conduite honorable pendant cette campagne fut mise à l'ordre du jour de l'armée, et le directoire la récompensa par le grade de général de brigade. Peu de temps après, il s'empara de la ville de Trèves. Dans une des charges de cavalerie qui précédèrent la prise de cette ville, son cheval s'étant abattu sous lui, il eut le bras droit fracassé, et dut renoncer momentanément au service de l'avant-garde. En 1795, il fit partie de l'armée

de Rhin-et-Moselle, où il fut fait prisonnier à la suite d'un combat sanglant, dans lequel il avait reçu trois blessures consécutives. Rendu par échange peu de temps après, il reprit son poste, occupa successivement Nordlingen, Donawerth et Neubourg, fut de nouveau blessé à la cuisse devant Ingolstadt, dont il avait formé le siège, et en 1798, se rendit maître de Manheim. Passé l'année suivante à l'armée d'Helvétie, il traversa le Rhin le 6 mars, et défit sur la rive opposée un corps nombreux commandé par le général Hotze, auquel il enleva quatre pièces d'artillerie et douze cents hommes. Le 28 mars, il s'empara de Constance, défendue avec opiniâtreté par des émigrés français et des impériaux. Nommé général de division après ce fait d'armes, Oudinot poursuivit ses succès, enleva la ville de Frauenfeld, et le 4 juin 1799, pendant qu'à la tête de deux divisions il résistait aux efforts de l'armée autrichienne à l'attaque du camp retranché de Zurich, il fut atteint d'une balle à la poitrine, et contraint d'abandonner le champ de bataille. Appelé par Masséna aux fonctions de chef d'état-major de l'armée, il le suivit avec les mêmes fonctions à l'armée d'Italie, et coopéra

à la mémorable défense de Gènes. Chargé de porter au général Suchet l'ordre d'attaquer l'ennemi pour tenter de se réunir à Masséna, il remplit cette mission à travers mille dangers, et fut dans la nécessité de rester au corps d'armée qui, sur les bords du Var, préserva les frontières de l'invasion. Après la bataille de Marengo, il reprit auprès de Masséna ses fonctions de chef d'état-major général, qu'il remplit plus tard auprès de Brune. Au passage du Mincio, à la tête d'une poignée de braves, il s'élança sur une batterie qui foudroyait la division Boudet, et s'en empara après avoir sabré les canonnières sur leurs pièces. Un sabre d'honneur et une des pièces de la batterie furent la récompense de cette action de bravoure et de sang-froid, qui avait déterminé un succès inespéré. En 1804, le général Oudinot commandait au camp de Boulogne une division de 10,000 grenadiers, à la tête de laquelle il était destiné à combattre long-temps encore, et à surpasser les services qu'il avait déjà rendus. On sait que ce corps formait la réserve de l'armée pendant la bataille d'Austerlitz, et ses regrets de n'avoir pas pris une part plus active à cette brillante affaire furent consignés dans les bulletins

de l'époque. A la paix, le général Oudinot, chargé de l'occupation des principautés de Neuchâtel et de Valangin, cédées à la France, s'acquitta de cette mission avec une noblesse et un désintéressement qui lui méritèrent l'affection des habitants. Il reçut en 1806, comme gage de ce sentiment, le don d'une riche épée sur laquelle étaient gravés ces mots : *La ville de Neuchâtel au général Oudinot*, 1806.

Pendant la campagne de Prusse, le général entra à Berlin en octobre 1806, prit part aux opérations de la campagne suivante en Pologne, et coopéra à la prise de Dantzick et à la victoire de Friedland. A la paix de Tilsitt, il fut nommé gouverneur de la ville et citadelle d'Erfurth. En 1809, à la tête de 12,000 grenadiers, et après des succès partiels, mais importants, il combattit à Ebersberg, et forma la réserve de l'armée à Wagram. Après cette bataille, il reçut le bâton de maréchal de France, et le titre de *duc de Reggio*. L'année suivante, Napoléon le chargea d'occuper la Hollande, réunie à l'empire, et dont il déposait son frère Louis; mission bien autrement délicate que celle de l'occupation des principautés de Neuchâtel et de Valangin. Cependant

le maréchal s'en acquitta de manière à s'attirer la bienveillance du souverain déchu, et l'estime des Hollandais.

La campagne de Russie, dont l'importance imposait à Napoléon la nécessité de mettre en œuvre toutes les ressources de la France et la coopération de ses meilleurs généraux, attendait le maréchal Oudinot. Il y commanda le 2^e corps, passa le Niémen le 23 juin, et pendant la funeste retraite, fut blessé au passage de la Bérésina par une balle qui lui traversa la poitrine. En 1813, à la tête du 12^e corps de la grande armée, il fit les campagnes de Saxe et de France avec le dévouement et l'intrépidité dont il avait donné tant de preuves, et que réclamait surtout alors la patrie prête à succomber.

Le duc de Reggio, nommé après la première restauration pair de France et colonel général des grenadiers et chasseurs royaux, commandait à Metz à l'époque de l'invasion de Napoléon, à laquelle il tenta vainement de s'opposer. Abandonné par ses troupes, il ne remplit lui-même aucune fonction pendant les *cent jours*, et fut rappelé à la pairie immédiatement après la seconde restauration. Il fut, en 1816, nommé gouverneur de la 3^e division militaire, et inspecteur général

des gardes nationales du département de la Seine. En 1823, il a commandé pendant la guerre d'Espagne le 1^{er} corps de l'armée, et après l'occupation de Madrid a été investi du commandement de cette ville et des provinces environnantes.

REILLE (Honoré-Charles-Michel, comte), naquit à Antibes en Provence, le 17 septembre 1775, et entra au service comme sous-lieutenant à l'âge de dix-sept ans, dans le 94^e régiment d'infanterie. Il fit en cette qualité les deux premières campagnes de la Belgique, et assista au siège de Toulon. Devenu aide de camp de Masséna, il passa avec lui en Italie, et assista à toutes les affaires qui eurent lieu jusqu'au traité de Campo-Formio, époque à laquelle il était parvenu au grade d'adjudant général. A la reprise des hostilités, il fit partie, toujours comme aide de camp du même général, de l'armée de l'Helvétie, et fut un des premiers qui pénétrèrent à Zurich, après la sanglante bataille qui entraîna la prise de cette ville. En 1800, Masséna étant passé au commandement général de l'armée d'Italie, son aide de camp fut chargé d'une mission auprès du premier consul, dont il rapporta à Gènes les instruc-

tions sur les opérations de la campagne. Après la capitulation, il rentra en France, et peu de temps après fut employé sous Murat, dans l'expédition de Naples. En 1803, il fut employé comme général de brigade au camp de Boulogne, et en 1805, commanda en second, sous le général Lauriston, les troupes embarquées à Toulon, sur l'escadre du vice-amiral Villeneuve. Après le désastre de Trafalgar, il rejoignit la grande armée, et, à la tête d'une brigade du 5^e corps, assista aux batailles d'Iéna et de Pulstuck. Peu de jours après cette dernière affaire, il fut nommé général de division et chef d'état-major du corps du maréchal Lannes. Devenu aide de camp de Napoléon, il assista en cette qualité à la bataille de Friedland, fut chargé par le maréchal Brune, à Stralsund, de signer la capitulation qui remettait à l'armée française l'île de Rugen et la Poméranie suédoise; et en 1808, quitta la grande armée pour se rendre en Catalogne. Chargé, concurremment avec le général Pino, du siège de Roses, il occupa cette ville après sa reddition, ainsi que celle de Figuières. Il repassa à la grande armée pendant la campagne de 1809, se distingua à la bataille de Wagram, fut envoyé contre

l'expédition de Walcheren, et revint en Espagne, où il fut investi du gouvernement civil et militaire de la Navarre. Après avoir battu le chef de guérillas Mina, et lui avoir tué six cents hommes, le général Reille assista au siège de Valence, et après la prise de cette ville, commanda dans le royaume d'Aragon et en Catalogne jusqu'en 1812. Peu de temps après la bataille de Vittoria, il prit le commandement de l'aile droite de l'armée aux ordres du maréchal Soult, et combattit sous ses ordres à la Bidassoa, à Saint-Jean-de-Luz, Orthez et Toulouse, dernière bataille livrée aux Espagnols et aux Anglais.

Le général Reille commanda pendant les *cent jours* un corps de l'armée, et assista au combat des Quatre-Bras et au désastre de Waterloo. Il a été élevé à la pairie le 5 mars 1819, et l'année suivante, nommé gentilhomme de la chambre du roi.

RICARD (Étienne-Pierre-Sylvestre, comte), encore un des guerriers de l'empire qui doivent leur fortune militaire et leur illustration à cette brillante époque, naquit en décembre 1771, et entra au service comme sous-lieutenant à l'âge de vingt ans. Il parcourut rapidement

les premiers grades, et était adjudant commandant en 1800. En 1806, il fut nommé général de brigade. Il fit en cette qualité la campagne de 1809, assista à la bataille de Wagram, passa à l'armée d'Espagne, et la quitta pour prendre le commandement d'une brigade de la grande armée à la campagne de Russie. Il fut nommé général de division après la bataille de la Moskowa, et se fit remarquer pendant la retraite par son énergie et son sang-froid. Pendant la campagne de Saxe, il contribua puissamment à la victoire de Lutzen, et en 1814, il prit part à tous les prodiges de bravoure qui ne purent que retarder de quelques mois la chute de l'empire. Le comte Ricard fut élevé à la pairie après la seconde restauration.

* **RICHEBOURG** (PORCHER, comte de), embrassa de bonne heure la profession d'avocat, et comme la plupart de ses confrères, adopta avec chaleur, en 1789, les principes de la révolution. Membre de l'assemblée constituante, il siégea constamment au côté gauche, et quoiqu'il abordât rarement la tribune, se fit quelque réputation dans les comités. Après la session, il exerça plusieurs fonctions adminis-

tratives et judiciaires. Successivement membre de la convention et du conseil des anciens, il s'y rallia au parti modéré, et après avoir passé presque inaperçu l'ère de la terreur, devint, à l'époque du 18 brumaire, l'un des hommes les plus influents du parti de Sieyès, qui remit le pouvoir dans les mains de Bonaparte. M. Porcher, après la révolution du 18 brumaire, fit partie des commissions législatives qui adoptèrent la constitution de l'an VIII, telle qu'elle avait été rédigée par Sieyès et corrigée par Bonaparte. Il eut part, comme tous ses collègues, à la distribution des hauts emplois du gouvernement qu'il avait contribué à créer. Sénateur en l'an VIII, il devint, en 1804, comte de l'empire, sous le nom de Richebourg, commandant de la Légion-d'Honneur, et fut doté d'une riche sénatorerie. En 1814, le comte de Richebourg vota la déchéance de l'empereur et de sa famille, la création d'un gouvernement provisoire, etc. Il fut nommé pair le 4 juin de la même année. Jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1826, il a continué à siéger dans la chambre haute, où il votait avec l'opposition constitutionnelle. Son fils, héritier de sa pairie, suit les mêmes principes.

* RICHELIEU (Armand-Emmanuel DUPLESSIS, duc de), né le 25 septembre 1766, venait de terminer ses études au collège du Plessis, où il s'était fait remarquer par la plus heureuse facilité, lorsque les premières étincelles de la révolution donnèrent l'éveil aux passions et aux intérêts divers. Le duc de Richelieu, présageant la lutte défavorable que devait bientôt soutenir la cause à laquelle l'attachaient son nom, son rang et ses principes, quitta la France, passa en Autriche, y demeura quelques mois, et se rendit en Russie, où il fut employé par Catherine II, dans l'armée de Souwarow. Il y montra la bravoure que, dans nos temps de discorde, les Français ont déployée sous tous les drapeaux qu'ils ont suivis, et commanda l'un des bataillons qui montèrent les premiers à l'assaut de la place d'Ismailow. Nommé après cette campagne lieutenant général, il fut envoyé par l'impératrice auprès du prince de Condé, qui, comme on sait, avait demandé à cette souveraine un asile ou du service dans ses États, pour tous les émigrés qui avaient porté les armes contre la république française. Cette négociation n'ayant pas eu de suite, il servit quelque temps dans l'armée des prin-

ces, et retourna en Russie. Bientôt la paix de Lunéville et l'établissement du gouvernement consulaire ouvrirent les portes de la France aux nombreux émigrés qui l'avaient quittée pour la combattre. Le duc de Richelieu s'empressa d'y rentrer; mais ses prétentions étaient trop exagérées pour pouvoir être admises par le chef du gouvernement, quel que fût son désir de rattacher à son illustration récente et réelle les illustrations de nom de l'ancienne monarchie. Le duc de Richelieu porta donc, pour la troisième fois, son ambition et ses services en Russie, et en 1803, fut nommé gouverneur civil et militaire d'Odessa et des contrées environnantes. En peu de temps, et par ses soins, ces lieux que le despotisme de Potemkin avait maintenus dans un état de misère, d'abandon et de dépopulation, furent couverts de villages florissants, de riches cultures, de nombreux établissements, et la misérable bourgade d'Odessa devint une ville peuplée de 30,000 habitants jouissant de tous les fruits des arts et de la civilisation. L'empereur Alexandre, instruit de cette heureuse métamorphose, voulut en être témoin, et récompensa celui qui en était l'auteur par les expressions

les plus flatteuses de sa satisfaction, et le cordon de l'ordre de Saint-André.

Cependant la restauration imposait d'autres devoirs et donnait d'autres espérances au duc de Richelieu. Ce ne fut point sans regret qu'il abandonna un pays qu'il avait pour ainsi dire créé, et une patrie adoptive où il avait trouvé à la fois la fortune et les honneurs. Le 4 juin 1814, il fut nommé pair de France, lieutenant général, et reprit les fonctions de premier gentilhomme du roi. A la fin de 1815, après la retraite de M. de Talleyrand, le duc de Richelieu devint président du conseil des ministres, et ministre des affaires étrangères. Cette première administration du duc de Richelieu ne fut point heureuse; il fut forcé de signer le déplorable traité du 20 novembre, qui nous imposa à la fois de pesantes charges pécuniaires et la présence des étrangers. Il dressa l'acte d'accusation du maréchal Ney, il rédigea la prétendue loi d'amnistie, par laquelle un grand nombre de Français furent bannis sans jugement. Cependant, une telle conduite, qui paraissait plus en harmonie avec les malheurs de l'époque qu'avec le noble caractère du duc de Richelieu, ne sa-

tisfit point la majorité de la chambre introuvable. Une opposition violente se prononça contre le président du conseil; chaque jour, des mesures de plus en plus violentes étaient présentées par quelques-uns de ces députés qui se croyaient encore en 1788. M. de Richelieu, résistant quelquefois, cédant souvent aux vœux de la faction, sans devenir populaire obtint la haine des réacteurs. En 1817, il eut la gloire et le bonheur de faire décider, au congrès d'Aix-la-Chapelle, l'évacuation de la France. Cependant le ministère, depuis l'ordonnance du 5 septembre, était rentré dans une voie plus large et plus libérale. M. de Richelieu s'en effraya. Mû par d'excellentes intentions, il avait pourtant le malheur de ne pas bien connaître l'état moral de la France. Il quitta le ministère sans laisser de regrets, quoique l'opposition qui s'était prononcée avec plus de force contre lui, témoignât une fastueuse douleur de sa chute. Une récompense nationale lui fut votée par les deux chambres; le noble pair ne l'accepta que pour en faire présent aux hospices de la ville de Bordeaux. En 1820, lorsque M. Decazes succomba sous les efforts de la haine des démagogues de la royauté, M. de Richelieu fut rap-

pelé à la présidence du conseil; non que la faction qui redevenait dominante mit en lui quelque confiance, mais parce qu'elle regardait son administration comme une transaction nécessaire, et qu'elle n'osait pas se présenter encore en face à la France, avec le hideux cortège dont nous l'avons vue s'entourer. Le second ministre de M. de Richelieu vit naître les lois d'exception; saper la loi d'élections de 1817, si chère aux Français; préparer l'expédition d'Espagne; renforcer le parti monacal, et introduire dans la chambre des députés une majorité fanatique qui devait paraître effrayante, puisqu'on n'avait pas vu encore la chambre de 1824. M. de Richelieu ne voulait pas aller plus loin, mais il ne pouvait plus s'arrêter: la force lui manquait pour marcher et pour rester en place. En vain il crut trouver des étais à son pouvoir expirant, en prenant pour collaborateurs, sous le titre de ministres sans porte-feuille, MM. de Villèle et Corbière. C'était introduire l'ennemi dans la place; ces deux chefs de faction, au lieu de seconder leur collègue, ne cherchèrent qu'à accroître la force de leur parti, et dès que les élections de 1821 lui eurent donné la majorité, ils rompirent de

front avec le ministère dont ils avaient paru jusque-là être les alliés. Une adresse violente fut rédigée par la chambre des députés. Au lieu du nom décoloré de Ravez qui sortait toujours le premier de l'urne des candidats à la présidence, on vit apparaître le nom effrayant de Labourdonnaye; MM. de Villèle et Corbière furent placés à la tête de la commission du budget pour critiquer des comptes qu'ils avaient concouru à rédiger. Enfin la chambre des députés prit une attitude si menaçante, qu'il ne restait au ministère que le parti de la retraite, à défaut de vigueur nécessaire pour faire un nouveau 5 septembre. Les hommes de 1815 furent portés au pouvoir, et M. de Richelieu rentra dans la retraite, et mourut peu de mois après, le 18 mai 1822. Sa pairie a été transmise à M. de Jumilhac, son neveu, qui a pris son nom et son titre.

✓ **RIOULT DE NEUVILLE**
(Louis-Philippe-Auguste, comte), ancien capitaine de cavalerie, adopta les principes de la révolution, et fut nommé successivement membre du conseil général et président du collège électoral du département du Calvados. En 1811, il fit partie du corps-législatif; adhéra en 1814 à

la déchéance de l'empereur, et dans la chambre des députés de cette année, resta presque inaperçu. Réélu en 1824, M. Rioult de Neuville, en votant avec la majorité de la chambre septennale, a acquis des droits à la reconnaissance du ministère Villèle, et il a été appelé à la pairie par la promotion des soixante-seize.

* RIVIÈRE (Charles-François, duc de), né en 1765, entra au service à l'âge de quinze ans, dans le régiment des gardes-françaises, et manifesta de bonne heure, contre toutes les idées en opposition avec le pouvoir absolu, l'aversion dont il ne s'est jamais départi dans les diverses circonstances de sa carrière politique. Après avoir émigré en 1791, il fit les campagnes de l'armée de Condé, y déploya le courage inséparable du fanatisme politique comme du fanatisme religieux, et fut nommé colonel. Il fit en France, sous divers déguisements, de fréquents voyages, et s'efforça de servir la cause à laquelle il avait voué son existence, par des moyens dont quelques-uns avaient besoin, pour être justifiés aux yeux de l'honneur et de la loyauté, de tout le respect attaché à cette même cause, et surtout d'un succès qui, en politique,

légitime et justifie tout. En 1795, il se rendit au camp de Charrette pour arrêter avec lui les mesures qui devaient favoriser le débarquement de l'expédition préparée en Angleterre contre la Bretagne, et dont S. A. R. *Monsieur* (aujourd'hui Charles X) avait le commandement suprême. De retour en Angleterre pour y rendre compte de cette mission, il fit partie de l'expédition de l'île Dieu, et après qu'elle eut échoué, repassa dans la Vendée, où, jusqu'en 1798, il s'occupa à activer la guerre et à faire de nouveaux ennemis à la république.

L'affermissement donné par le consulat au système de la révolution, prescrivait aux partisans de l'ancien régime la nécessité de hâter leurs mesures et de redoubler d'énergie pour renverser un ordre de choses qui prenait chaque jour une nouvelle consistance, et que la plupart des puissances continentales venaient de reconnaître. C'est à ces circonstances qu'il faut en partie attribuer la conspiration de Georges Cadoudal, Pichegru, etc. M. de Rivière ne pouvait manquer d'en faire partie. Arrêté avec ceux qu'on appelait alors ses complices, il fut condamné à mort le 10 juin 1804. Mais par l'intercession de Murat, la peine

capitale fut commuée en une détention de quatre ans, qui cependant fut prolongée jusqu'en 1810, peine que M. de Rivière a dû trouver assez légère, toutes les fois qu'il s'est rappelé *la férocité de l'ogre de Corse*. Il ne convenait point, au reste, qu'il dût la vie à l'humanité du beau-frère de l'empereur, et le motif de cette dénégation s'expliquera bientôt.

Les premiers mois de 1814 furent la barrière qui sépara les temps d'épreuves des temps de récompenses. M. de Rivière, créé maréchal de camp, fut investi du commandement de la 21^e division militaire. En février 1815, nommé à l'ambassade de Constantinople, il attendait à Toulon, sur le vaisseau *la Ville de Marseille*, le vent favorable pour se rendre à sa destination, lorsque l'apparition soudaine de Napoléon le força d'ajourner son départ. Il parcourut successivement tout le Midi, n'abandonnant les différents cantons qu'à l'aspect du drapeau tricolore, et après avoir vainement tenté de s'opposer aux progrès de l'insurrection. Lorsque l'armée royale eut été dissoute, il suivit en Espagne le duc d'Angoulême qui lui avait conféré, pendant la campagne, le grade de lieutenant général.

Les premières nouvelles

du désastre de Waterloo furent à Marseille le signal de l'apparition des Anglais, et du massacre de six cents militaires ou citoyens égorgés en peu de jours. Ce fut au milieu de ces pénibles circonstances que M. de Rivière vint y reprendre les fonctions de commissaire extraordinaire. Il ne tarda pas à se diriger sur Toulon, où flottait encore le drapeau aux trois couleurs, mais c'est à tort qu'on lui a fait honneur de la reddition de cette place à la cause des Bourbons; elle est entièrement due aux soins du vice-amiral Gantheaume, que M. de Rivière ne crut pas devoir accompagner lorsqu'il alla tenter de persuader le maréchal Brune, et d'amener à des sentiments plus doux une garnison en délire qui avait juré de s'ensevelir sous les débris de la ville. M. de Rivière attendit à l'auberge des *Marronniers*, à un quart de lieue de Toulon, l'heureuse issue de la négociation de l'amiral. Mais ce qu'on ne saurait lui refuser sans injustice, c'est la part active qu'il prit aux mesures de proscription qui ne tardèrent pas d'avoir lieu. Murat était alors à Toulon; sa tête, mise à prix, fut recherchée avec un acharnement dont les annales des révolutions, si fécondes en passions exaltées, offrent peu

d'exemples. Murat, cependant, semblait avoir acquis quelques droits à la commiseration de M. de Rivière, et à l'indulgence de la légitimité, dont il avait servi la cause, comme tant d'autres, par une trahison. Quoi qu'il en soit, on sait que pour le moment, M. de Rivière eut la douleur de le voir échapper à ses recherches.

Elevé à la pairie le 17 août 1815, et confirmé dans son grade de lieutenant général, M. de Rivière fut, jusqu'en 1816, investi du gouvernement de la Corse, d'où il passa à l'ambassade de Constantinople. En 1820, de retour de cette mission, il fut nommé capitaine des gardes-du-corps de *Monsieur* (aujourd'hui 5^e compagnie).

A la mort du duc Mathieu de Montmorency, M. de Rivière le remplaça dans les fonctions de gouverneur du duc de Bordeaux. La France n'applaudit pas à un choix qui confiait pour ainsi dire son avenir, dans la personne du jeune prince destiné à la gouverner, à un homme qui pendant si long-temps fut étranger à ses intérêts, à sa gloire et à ses vœux. M. de Rivière justifia du reste, comme on devait s'y attendre, le choix de la congrégation, et servit de tout son pouvoir la faction Villèle. Lorsque la France parut prête à se rele-

ver d'un trop long abaissement, lorsque la chute du ministère vandale put faire espérer de meilleurs jours, M. de Rivière, partisan déclaré de l'absolutisme, pour protester contre la renaissance d'un système d'ordre et de légalité, offrit sa démission. Le noble duc de Doudeauville avait quitté le ministère pour récuser toute part à des mesures iniques; le duc de Rivière voulut en faire autant pour prouver qu'il ne participait en rien à des événements honorables pour la patrie. Quoi qu'il en soit, sa démission ne fut point acceptée. Il était alors dangereusement malade, et ses souffrances s'accroissant probablement par les peines morales que lui causait l'apparition du nouvel ordre de choses, il y succomba dans le courant de juillet 1828, transmettant ses titres et sa pairie à Charles de Rivière, son fils aîné, né le 1^{er} juillet 1812, et qu'il avait destiné au service des autels.

La Quotidienne a fait l'oraison funèbre du noble duc; quant à nous, félicitons la France constitutionnelle de ce qu'elle a eu peu d'ennemis aussi acharnés, aussi implacables que lui, et félicitons-la surtout de ce que les talents de cet ennemi étaient loin d'égaliser la haine qu'il avait vouée à tout ce qui se

rattache au système reconnu par la Charte.

* **ROBERT** (Joseph-Louis, marquis de LIGNERAC, duc de CAYLUS), né le 29 janvier 1764, était avant la révolution lieutenant général pour le roi dans la Haute-Auvergne. Il émigra en 1791, rentra en 1814, fut nommé maréchal de camp à prendre rang de 1793, pair le 4 juin 1814, et mourut le 23 juillet 1823. Il a laissé un fils unique, héritier de sa pairie.

ROCHE - AYMON (Antoine-Charles-Etienne, comte de LA), né le 28 février 1772, venait d'entrer au service lorsqu'il fut contraint de l'abandonner par le départ de sa famille, qu'il suivit dans l'émigration. Il fit les campagnes de l'armée de Condé, et au licenciement de ce corps, passa au service de la Prusse, qu'il ne quitta que pour devenir maréchal de camp dans l'armée française, après la première restauration. En 1823, il fit la guerre de la restauration espagnole, et y obtint le grade de lieutenant général. Il avait été élevé à la pairie le 17 août 1815.

* **ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT** (François-Alexandre-Frédéric, duc de LA), l'un des plus nobles

caractères d'une époque dont l'effervescence mit en évidence et en contraste les passions qui dégradent l'humanité, et les vertus qui la consolent, naquit à la Roche-Guyon, le 11 janvier 1747. Destiné au service par sa naissance, il était en 1781 brigadier de dragons et grand maître de la garde-robe, dont il avait rempli les fonctions pendant les dernières années du règne de Louis XV, ou plutôt de la Dubarry, sans se laisser flétrir par le contact des sales intrigues qui souillèrent cette époque. Député en 1789, par la noblesse de Clermont en Beauvoisis, aux états-généraux, il y apporta cet esprit d'équité qu'on avait pu déjà remarquer en lui, cette philanthropie qui marquait sa place parmi les défenseurs d'améliorations reconnues désormais indispensables. Un auteur qu'il est inutile de citer, a prétendu qu'en adoptant ostensiblement les opinions et les vœux du tiers-état, le duc de Liancourt était loin de les partager, et n'avait voulu par là que servir plus efficacement la cause de la cour. C'est une supposition indigne d'un caractère distingué par la loyauté la plus franche et la plus entière. Un dévouement sans bornes l'attachait sans doute à Louis XVI et à la

famille royale; mais les mêmes vortus qui lui faisaient un devoir de redoubler de fidélité envers un monarque malheureux qui fut son protecteur et son ami, ne pouvaient laisser sa belle âme insensible au mouvement de tout un peuple qui revendiquait des droits si long-temps foulés aux pieds. Dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789, le duc de Liancourt se porta aux Tuileries, pour apprendre au roi la prise de la Bastille, l'exaltation du peuple, et le conjurer de prendre les seules mesures qui fussent capables de la calmer, entre autres le rappel de Necker au ministère, et le renvoi des régiments can-tonnés aux environs de la capitale. Il était lieutenant général et commandant à Rouen en 1792. Dès qu'il eut appris les événements de la journée du 10 août, il fit prêter aux troupes, sous son commandement, serment de fidélité au roi et à la constitution. Cet acte d'énergie n'était pas propre à lui attirer la confiance du parti qui dominait alors la convention. Aussi, destitué peu de jours après, il n'échappa à la proscription qu'en passant en Angleterre, où il séjourna pendant quelques années. Il se rendit ensuite aux États-Unis d'Amérique, et, revenu en Europe en 1798, parcou-

rut la Hollande et le nord de l'Allemagne. Rentré en France après le 18 brumaire, et rayé de la liste des émigrés, il reprit possession de ceux de ses domaines qui n'avaient point été vendus, et parmi lesquels se trouvait compris le château de Liancourt. Lorsqu'il s'y rendit pour la première fois, les habitants du village, se complaisant à lui donner le titre de *leur seigneur*, se portèrent en foule au devant de lui, et l'entourèrent de marques de respect et de cris d'allégresse, bien doux sans doute pour son cœur, mais bien faits pour rappeler douloureusement ce qu'aurait pu être la révolution, si dans la classe qui doit se la reprocher, les La Rochefoucauld-Liancourt eussent été moins rares. Quoi qu'il en soit, le noble duc, rendu au repos dont les événements politiques l'avaient privé depuis long-temps, s'abandonna à sa passion dominante, l'amour du bien public. Il donna ses soins immédiats à l'école qu'il avait fondée à Liancourt dès 1780, et où, parmi les élèves admis gratuitement, vingt-cinq fils de militaires subalternes recevaient une éducation dont les arts libéraux formaient la base, et qui les mettait à même d'occuper indistinctement un état ho-

norable, ou d'entrer dans le corps du génie. Ce fut l'origine de l'école des Arts et Métiers, qui par la suite transférée à Châlons-sur-Marne, et restée intacte au milieu de nos troubles politiques, comme un monument de bienfaisance et de philanthropie, ne pouvait manquer d'être l'objet de l'animadversion du ministère qui avait juré l'anéantissement de tout ce qui pouvait contribuer à l'honneur de la France.

En 1809, le duc de Liancourt fut nommé par le sénat député au corps législatif, et l'année suivante, l'un des candidats pour la présidence. En 1814, il fut compris dans la première organisation de la chambre des pairs. Il était en outre membre honoraire de l'académie des sciences, inspecteur-général et président du conseil de perfectionnement du conservatoire des arts et métiers, membre du conseil général des prisons, et de ceux des hospices de Paris; des manufactures et d'agriculture. Ces fonctions, loin d'être rétribuées par le gouvernement, imposaient à celui qui s'en était chargé de continuel sacrifices au devant desquels on l'a toujours vu aller. Mais les premiers actes du système déplorable trouvèrent, dans le duc de

Liancourt, un adversaire d'autant plus redoutable, qu'il n'était pas aisé de faire prendre le change sur la pureté de ses intentions, et de mettre en doute son amour pour la monarchie. On connaît l'ignoble vengeance exercée par les fauteurs de l'ignorance et du fanatisme. Le noble pair fut dépouillé, dans le même jour et par la même ordonnance, de fonctions qu'il dut regretter puisqu'elles lui fournissaient le moyen d'exercer son active bienfaisance. En ajoutant à la considération et à l'amour dévolus au duc de Liancourt, cet acte, où l'on reconnaît tout ce que le cœur de l'homme renferme de plus vil et de plus bas, inspira à la France un mépris dont l'expression ne fut point ménagée au ministère, qui dut apprécier dès-lors quelle mesure de haine lui était réservée. Au reste, le but de l'administration fut complètement manqué: pour l'atteindre et affliger celui qui en était l'objet, il fallait lui enlever, non des emplois, mais toute possibilité de faire le bien, et cela dépassait les pouvoirs de MM. Villèle et Corbière. Aussi le duc de Liancourt continua-t-il à se livrer à l'exercice des vertus qui l'avaient désigné à l'animadversion du pouvoir.

Le noble pair mourut à Paris, le 27 mars 1827, objet de regret des Français de tous les rangs et de toutes les opinions. Quelques citoyens voulurent rendre un hommage public à sa mémoire en portant son cercueil. Mais c'est flétrir le vice que de décerner un hommage à la vertu. La police Villèle s'opposa à cette manifestation de vénération et de respect, fit arracher le cercueil à ceux qui le tenaient déjà, et dans la lutte qui s'ensuivit, il tomba, et fut pendant quelques instants foulé aux pieds. On n'a pas oublié que les journaux et l'opinion publique firent justice de ce nouvel acte de vandalisme et de brutalité.

ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (François, duc de L^A), fils du noble pair dont on vient de lire l'article, marche sur ses traces, et se montre digne d'un si beau nom et d'un si honorable héritage. Il était avant la révolution, lieutenant-colonel. Rentré de l'émigration en 1800, il fut, en 1809, député au corps législatif, par le département de l'Oise. En 1815, il fut créé maréchal de camp.

ROCHEFOUCAULD (Jean, baron de L^A), né le 27 juin 1757, entra au ser-

vice à l'âge de quinze ans, et était colonel d'infanterie, lorsqu'il émigra en 1790. Il fit les campagnes de l'armée de Condé, et y obtint le grade de maréchal de camp. Promu à celui de lieutenant général après la première restauration, il fut élevé à la pairie le 17 août 1815.

ROCHEJAQUELEIN (Henry-Auguste-Georges VERGIER, marquis de L^A), né le 28 septembre 1805, du marquis de La Rochejaquelein, maréchal de camp, tué à la dernière guerre de la Vendée, le 4 juin 1815, fut élevé à la pairie le 17 août de la même année, en considération des services et du dévouement de son père. Aux termes de la Charte, il a pris séance en 1827, et aura voix délibérative en 1832.

ROSAMBO (Louis LEPELETIER, marquis de), petit-fils de l'illustre Malesherbes, naquit à Paris en 1778, et vit sa famille entière périr sur l'échafaud révolutionnaire. Il passa dans la retraite tout le temps qui précéda la restauration, et en 1815 fut nommé président du collège électoral du Finistère et pair de France.

ROUGÉ (Louis-Victorien-Alexis, marquis de),

né à Paris, le 31 janvier 1778, fut après la première restauration nommé colonel, et le 17 août de l'année suivante élevé à la pairie. Il fut fait à la même époque premier lieutenant des gardes à pied ordinaires du roi. M. le marquis de Rougé a rarement pris la parole à la chambre haute. En 1817, à l'occasion de la discussion du budget des communes, il appuya sur la nécessité d'en surveiller les dépenses et de n'autoriser que celles qui seraient reconnues absolument indispensables, et consacrées à des travaux publics.

✓ ROUGÉ (Adrien-Gabriel Victurnien, comte de), frère du précédent, naquit le 2 juillet 1782, et entra au service après la restauration, comme lieutenant-colonel des chasseurs de la Somme. Nommé, par ce département, député à la chambre de 1815, il y vota constamment avec la majorité, cessa de faire partie de la représentation nationale après la session, et n'y reparut qu'en 1824. Il se prononça en faveur de la loi de la presse, et de la proposition La Boëssière, et l'on remarqua que ce fut à peu près le seul orateur qui soutint avec quelque talent la loi vandale. M. le comte de Rougé a été élevé à la pairie, le 5 novembre 1827.

✓ ROY (Antoine, comte), né à Savigny en Champagne, le 15 mars 1765, embrassa, fort jeune encore, la profession d'avocat, dans laquelle il acquit quelque célébrité. En 1792, il prit la défense de Durosoy, auteur de *l'Ami du Roi*. Cependant quoiqu'il persévérât, pendant tout le cours de la tourmente révolutionnaire, de prêter son ministère aux victimes des partis, il ne subit aucune persécution. M. Roy établit en 1794, dans le département de l'Ain, une manufacture considérable, et géra en même temps les biens du duc de Bouillon, qu'il finit par acquérir pour son propre compte. Napoléon s'empara plus tard de cette propriété, qu'il donna successivement à Ferdinand VII et à l'impératrice Joséphine. Pendant les cent jours, M. Roy, envoyé à la chambre des représentants, s'opposa à la prestation du serment de fidélité à Napoléon; le 25 juillet suivant, il présida le collège électoral de Sceaux, et fut nommé député à la chambre introuvable, dans laquelle il vota toujours avec la minorité et mérita plusieurs fois les honneurs du rappel à l'ordre. Réélu après le 5 septembre, il fut, en 1817, rapporteur du budget, et s'acquitta de ces difficiles fonctions avec un zèle et un

talent qui sont devenus bien rares. Dans le cours de la même session, il fut nommé membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement ; plusieurs améliorations importantes signalèrent sa courte gestion. En 1818, M. Roy fut nommé candidat à la présidence, par la majorité de la chambre des députés. Il fit, comme l'année précédente, le rapport du budget avec la même distinction. Le 9 décembre suivant, M. Roy fut appelé au ministère des finances, où il ne resta que peu de jours. M. Decazes, dans une de ses nouvelles combinaisons, lui offrit le ministère de la marine qu'il crut devoir refuser. Pendant le cours de la session de 1819, M. Roy fit à la chambre des députés une foule de rapports sur des matières financières, que l'on peut regarder comme le traité le plus complet qui existe sur les finances de la France au 19^e siècle. Pendant le cours de la discussion du budget, qui fut longue et animée, il se passait peu de séances sans qu'il occupât plusieurs heures la tribune, et ses vues, qui obtinrent souvent le vote de la majorité, méritèrent toujours l'assentiment de la France. Le 19 novembre 1819, M. Roy fut de nouveau appelé

au ministère. Il y rentra sous de tristes auspices, car il succédait à M. Louis qui avait donné sa démission pour ne pas concourir à la destruction d'une loi utile et chère à la France (*Loi des élections du 5 février 1817*) ; M. Roy perdit alors une partie de sa popularité. Cependant, laissant à ses collègues le fardeau des discussions politiques, il s'occupa entièrement de matières de finances, et dans ses diverses opérations rappela heureusement le rapporteur de la commission du budget. On s'affligeait d'autant plus de le voir s'associer, par sa présence dans le conseil, aux funestes atteintes portées à la Charte et aux libertés publiques, que tous ses actes personnels étaient dans le sens des intérêts nationaux. M. Roy quitta le ministère le 13 décembre 1821. L'administration sans force dont il avait fait partie, venait enfin de succomber sous les efforts de la faction contre-révolutionnaire. Il reçut en dédommagement, le titre de comte et la dignité de pair. M. de Villèle son successeur le fit bientôt regretter. Comme membre de la chambre des pairs, il s'est entièrement voué à la défense des intérêts nationaux ; c'est surtout sur les matières de finances qu'il était pour M. de

Villèle un redoutable adversaire. Son lumineux discours du 24 mai 1824, suffit pour faire rejeter le projet de conversion des rentes du ministre toulousain. Le 4 janvier dernier, lorsque l'administration vandale succomba sous le poids de l'indignation, M. Roy fut rappelé au ministère des finances. Depuis lors, tous ses actes ont porté l'empreinte de la franchise et de la loyauté. C'est ainsi qu'on l'a vu à la tribune, par une déclaration franche, repousser la défense officieuse qu'offrait au ministère un député du centre (M. Pardessus). C'est ainsi qu'on l'a vu adopter, après la discussion la plus lucide et la plus approfondie, une partie des vues de M. Lafitte sur le crédit. Enfin, c'est ainsi que, chose inaccoutumée, en présentant le budget, il a mis à nu la situation financière de la France et découvert le déficit qu'on voulait en vain nous celer. Cette conduite fit pousser des cris de rage à la faction renversée dont M. de La Bourdonnaye se fit l'organe dans la chambre des députés. Mais ses efforts impuissants assurèrent un véritable triomphe à M. Roy. Sa réplique victorieuse fit partir une triple salve d'applaudissements, de tous les bancs de la chambre où des

affections particulières ne faisaient pas regretter M. de Villèle.

RULLY (Pierre - Gabriel BERNARD de MONTESSUS, comte de), né en 1745, était avant la révolution chevalier de Malte et colonel. Passé en 1791 sous les drapeaux du prince de Condé, à la suite desquels il fit les campagnes contre la république, il fut en 1803 promu au grade de maréchal de camp. Le comte de Rully ne vint en France qu'en 1814, et l'année suivante fut fait lieutenant général et pair de France. Il est aide de camp et premier gentilhomme de la chambre du duc de Bourbon.

RUSÉ D'EFFIAT (le comte), ancien émigré, fut peu remarqué pendant tout le cours de nos troubles civils. Appelé en 1815 à la chambre introuvable, il vota constamment avec le côté droit. Rentré dans la retraite après la session, on se rappela son zèle ultra-monarchique lors de la création de la chambre septennale, qui nous prouva malheureusement que la chambre introuvable pouvait être retrouvée. M. d'Effiat, dans cette assemblée, vota toujours avec le ministère. Sacrilège, droit d'aînesse, loi de justice et d'amour de M. de Peyronnet,

septennalité de M. Corbière, trois pour cent, indemnité et budget de M. de Villèle, furent revêtus du sceau de son approbation. Une telle conduite méritait une éclatante récompense. M. Rusc d'Effiat l'obtint le 5 novembre 1827, par sa promotion à la pairie au nombre des soixante-seize.

* RUTY (Charles-Etienne François, comte), né le 2 novembre 1774, entra au service au commencement de la révolution, dont il fit les premières campagnes, et fit partie de celle d'Égypte en qualité de chef de bataillon. Employé à l'armée d'Espagne en 1808, il commanda

l'artillerie au siège de Ciudad-Rodrigo, et se fit remarquer aux affaires de Santa-Marta et de Villalba. Après la restauration, M. le comte Ruty fit partie du comité de la guerre, et, à l'apparition de Napoléon, reçut le commandement de l'artillerie de l'armée du duc de Berry. L'année suivante il fut un des membres du conseil de guerre chargé de juger le général Grouchy, et fut postérieurement nommé membre du conseil d'État et inspecteur général d'artillerie sur les côtes de l'Océan. M. le lieutenant général Ruty a été élevé à la pairie le 9 mars 1819.

S

SABRAN (Éléazar-Louis-Zozime, duc de), d'une des plus illustres familles du royaume, originaire du Languedoc, fut destiné dès sa jeunesse à la carrière des armes, et était colonel, lorsque le désir de défendre les institutions monarchiques l'appela sous les drapeaux de l'armée de Condé. En 1814, rentré en France, il fut nommé maréchal de camp, suivit l'année suivante le roi à Gand, et fut élevé à la pairie, le 17 août 1815. Il a commandé successivement les départements de la Haute-

Garonne, de la Drôme, et des Pyrénées-Orientales.

SAINT-AIGNAN (Charles Paul-François de Beauvilliers, duc de), né le 17 février 1746, était maréchal de camp avant la révolution. Il émigra et ne revint la France qu'après la première restauration. Il fut à cette époque mis à la retraite comme lieutenant général, et élevé à la pairie le 4 juin 1814. Il est président du conseil général du département de l'Indre.

SAINTE - ALDEGONDE (Charles, comte de), lieutenant général, fut nommé en 1815 député à la chambre des représentants, par le département de l'Aisne, et en a fait partie jusqu'à la septennale exclusivement, siégeant constamment au côté droit. Il fut en 1816 nommé rapporteur de la commission des pétitions, et proposa le renvoi au ministre de l'intérieur de celle de quelques étudiants qui demandaient que le temps d'études comptât double, pour ceux qui avaient pris les armes contre Napoléon. En 1817, à l'occasion de la loi sur la censure des journaux, il les représenta comme moins dangereux qu'on ne le supposait, et regretta qu'au lieu de chercher à les asservir, on n'eût pas songé plutôt à en assurer la liberté légale en les soumettant au cautionnement. L'année suivante, il s'opposa au renvoi avec recommandation, d'une pétition dénonçant les torts faits au commerce du Levant par l'impéritie de M. de Rivière, ambassadeur à Constantinople. Il s'éleva contre le monopole du tabac et en vota l'abolition au 1^{er} janvier 1822, proposition qui fut rejetée.

Le noble comte a été élevé à la pairie le 5 novembre 1827, et doit défendre avec

modération les principes de la monarchie constitutionnelle.

SAINTE-AULAIRE (Joseph Beaupoil, marquis de), né en 1757, émigra en 1791, fit les campagnes de Condé, et après la restauration, fut nommé lieutenant général, chef d'escadron des gardes du corps, et en 1819, pair de France. On ne doit point le confondre avec M. le comte Beaupoil de Saint-Aulaire, ancien chambellan de Napoléon, successivement préfet de la Meuse et de la Haute-Garonne, et qui, député à la chambre électorale de 1815 à 1822, y a soutenu, quoique siégeant à la droite, les intérêts de la nation.

SAINTE-MAURE-MONTAUSIER (Louis-Auguste-Marie-César, marquis de), né le 7 mai 1774, ne prit aucune part aux affaires publiques jusqu'à la première restauration, et fut à cette époque nommé sous-lieutenant dans la compagnie des cheveau-légers de la garde du roi, et reçut, la même année, la décoration de Saint-Louis. Il fut élevé à la pairie le 17 août 1815.

SAINTE-MAURE (André, vicomte de), frère du précédent, né le 1^{er} décembre 1775, fut nommé en 1824,

par le département de la Haute-Marne, député à la chambre septennale. Il y siégea à la droite, et fut compris dans la création de pairs de l'ordonnance du 5 novembre 1827.

SAINT-MAURIS-CHATE-NOIS (Charles-Emmanuel-Polycarpe, marquis de), maréchal des camps et armées du roi, ancien inspecteur général des gardes nationales, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean de Russiè, chef et gouverneur de celui de Saint-Georges, d'une des familles les plus anciennes et les plus illustres du comté de Bourgogne. Il entra au service en 1764, sous-lieutenant au régiment de Saint-Mauris, où il servit quatre ans aux îles du Vent, sous les ordres du comte de Saint-Mauris, son oncle, qui en était commandant général, et fut depuis lieutenant général. Successivement dès lors lieutenant; capitaine, et en 1786, colonel attaché au régiment de Lorraine-dragons, puis maréchal de camp en 1797, il émigra, en 1790, avec ses frères et ses fils, pour suivre les princes, et servit constamment aux armées royales où il perdit son fils cadet, âgé de treize ans; il y fit, avec eux, neuf campagnes et fut souvent employé par le prince

de Condé, en France, en Suisse et en Angleterre, pour des projets d'invasion et autres commissions importantes. Il ne quitta son armée qu'au dernier licenciement, en 1801, époque à laquelle il rentra en France, où il vécut obscurément jusqu'à la rentrée de *Monsieur* comme lieutenant général du royaume, qui lui adressa, de Bâle à Vesoul, le général comte de Bellisle, son commissaire précurseur, pour connaître les intentions du département. Il entoura avec toute sa famille ce prince durant les trois semaines qu'il passa dans cette dernière ville, et en reçut un brevet d'inspecteur général de la garde nationale en 1815, ratifié par le roi en 1817; il fut élevé à la pairie, par ordonnance du 5 novembre 1827.

SAINT-PRIEST (François-Emmanuel GUIGNARD, comte de), né le 12 mars 1752, entra au service comme enseigne des gardes du corps, d'où il passa colonel dans l'infanterie, et peu de temps après, maréchal de camp. Il fut ensuite successivement ambassadeur de la cour de France en Portugal, à Constantinople, et auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies; il ne quitta ce dernier poste qu'au mo-

ment de la révolution, dont il n'adopta pas les principes. Cependant les vœux et l'influence de l'assemblée nationale le portèrent au ministère de la maison du roi. Prévoyant les dangers auxquels des opinions qu'il n'avait point dissimulées allaient le mettre en butte, il donna sa démission en 1790, et passa dans les pays étrangers. En 1795, il fut un des quatre ministres que *Monsieur* rassembla à Vérone. Après avoir suivi le prince à Blausembourg et à Mittau, il passa en Russie, où il est demeuré jusqu'en 1814. Il a été élevé à la pairie le 17 août 1815.

SAINT-ROMAN (Alexis-Jacques de SERRE, comte de), né le 13 mai 1770, de Jacques de Serre de Saint-Roman, conseiller au parlement de Paris, se destinait à la magistrature, lorsque la révolution le contraignit à abandonner cette carrière pour chercher un refuge dans les pays étrangers. Emigré en 1790, il rentra vers la fin de l'année suivante, pour quitter de nouveau la France peu de mois après. Il servit quelque temps dans l'armée de Condé, et fit la campagne de 1792; mais ayant appris que son père avait été dénoncé comme ayant un fils unique sous les

drapeaux ennemis, il s'empressa de quitter le service, sans que cette démarche pût sauver les jours du comte de Saint-Roman, condamné à mort pour ce même fait, et exécuté le 9 thermidor, jour de la chute de Robespierre et du régime de la terreur.

Rentré en France en 1798, il y trouva la plus grande partie de ses biens vendus, par suite de son émigration, tandis que ceux qu'il possédait en Autriche étaient confisqués pour cause de résidence en France, et par conséquent pour non émigration. Cependant il parvint peu de temps après à recouvrer les uns et les autres, en donnant à la France et à l'Autriche des preuves également convaincantes qu'il ne les avait jamais quittées, preuves du reste auxquelles, par humanité, les autorités des différents pays étaient à cette époque très-faciles à se prêter.

Fidèle à ses sentiments, le comte de Saint-Roman, après sa rentrée, chercha la retraite, et y passa tout le temps du directoire, du consulat et de l'empire. En 1813, il fut fait chef de bataillon dans la 8^e légion de la garde nationale de Paris, et prit part à la défense de la capitale le 30 mars; courut d'assez grands dangers pour conte-

nir, auprès de la barrière du Trône, le peuple, qui menaçait de se porter envers les alliés à des excès très-impuissants, mais qui pouvaient avoir de funestes résultats. Après la restauration, il fut nommé maréchal des logis dans les mousquetaires gris, et chevalier de Saint-Louis. Retiré pendant les cent jours dans une de ses terres du département de l'Allier, il y servit la cause royale de tout son pouvoir, et revint à Paris dès que Louis XVIII y fut rentré. Il fut nommé à cette époque président du collège électoral de l'Allier, pair de France le 17 août 1815, et officier de la Légion - d'Honneur le 19 août 1823.

M. le comte de Saint-Roman prend une part très-active à toutes les discussions de la chambre haute. Il a publié plusieurs ouvrages sur le droit social, et un recueil de poésies dramatiques. Dans ses discours comme dans ses ouvrages, il émet fréquemment l'opinion, assez rare aujourd'hui, que le premier besoin de l'époque est de douter et d'examiner. Il prétend prouver qu'il n'est point de science qui ne soit à recommencer, parce qu'il n'en est aucune qui, dès son origine, n'ait accueilli des voies toutes faites. Il accuse en conséquence le siècle des lu-

mères d'être un siècle de préjugés auxquels tôt ou tard, par la nature des choses, le genre humain sera forcé de renoncer.

SAINT-SIMON (Henri-Jean-Victor, marquis de), petit-neveu du duc du même nom, est né le 11 février 1782. Malgré sa noblesse, il entra au service, comme simple hussard, pendant la révolution, et en fit les premières campagnes. Promu par sa bravoure et ses talents au grade de sous-lieutenant, il fut d'abord attaché à l'état-major général de l'armée des côtes, et devint ensuite aide de camp du maréchal Ney. Il fut dangereusement blessé et laissé pour mort sur le champ de bataille d'Iéna. Devenu colonel du 29^e de chasseurs, il passa en Espagne à la tête de ce corps, et plus d'une fois se fit remarquer par des actes d'intrépidité. Après l'acte de déchéance de Napoléon et la suspension d'armes qui s'ensuivit, le gouvernement provisoire chargea M. de Saint-Simon de porter la nouvelle de ces événements aux maréchaux Soult et Suchet. Il ne put le faire assez à temps pour prévenir la bataille de Toulouse, dernier éclair de la gloire de nos armes. Après la première restauration, il fut nommé officier des gardes

du corps, et suivit à Gand la famille royale. En 1815, il reçut le commandement de la 14^e division militaire et la dignité de pair. M. le marquis de Saint-Simon est maréchal de camp.

SAINTE-SUZANNE (Gilles-Joseph-Marie BRUNETEAU, comte de), lieutenant général, naquit à Châlons-sur-Marne, le 8 mars 1760. Il était capitaine au commencement de la révolution, et en fit avec distinction les premières campagnes. En 1796, il était général de brigade à l'armée du Rhin et Moselle, et commanda, au passage du Rhin, une partie des troupes qui traversèrent ce fleuve, et sous le feu de l'ennemi s'emparèrent de ses îles. Peu de temps après, nommé général de brigade, il se distingua de nouveau aux combats de Rasthad et d'Ettinghen, où il commandait en chef. En 1798, il fut chargé du commandement de la 5^e division militaire, et l'année suivante, prit celui d'une division à l'armée du Rhin. Chargé de couvrir la gauche de l'armée de Moreau, et d'assurer ses communications, il y parvint par une suite de manœuvres habilement combinées. A la paix, il fit partie du conseil d'État, et devint membre du sénat conservateur. En 1806, il fut nommé

inspecteur de la ligne de défense des côtes de Boulogne. En 1814, il signa l'acte de déchéance, et fut, après la première restauration, compris dans l'organisation de la chambre haute, où il reprit sa place après les cent jours, n'ayant accepté aucune fonction pendant cette époque. M. le comte de Sainte-Suzanne siégea parmi les défenseurs du trône constitutionnel.

**** SAINT-VALLIER** (Jean-Denis de LA CROIX de CHEVRIÈRES, comte de), né le 6 octobre 1756, après avoir servi dans l'armée pendant les premières années de la révolution, devint membre du sénat conservateur, qu'il présida en 1809. Ayant adhéré à la déchéance et à la formation du nouveau gouvernement, il fut élevé à la pairie le 4 juin 1814. Il est mort sans enfants mâles en 1824.

SALMON DUCHATELLIER (le comte Charles-Louis), né au château du Chatellier, ancien diocèse du Mans, le 24 août 1761, a été sacré le 2 juin 1822 évêque de Laon. Il fait partie des soixante-seize pairs nommés à la fin du ministère Villele.

SARRET DE COUSSERGUES (le baron), contre-

amiral en retraite, membre du conseil général de l'Hérault, fut député par ce département à la chambre septennale, où il siégea à la droite, et aborda rarement la tribune. Il a été élevé à la pairie par l'ordonnance du 5 novembre 1827.

SAPINAUD (de), général vendéen, servait avant la révolution, comme officier, dans le régiment de Foix, et prit part, en 1793, à l'insurrection des départements de l'Ouest. Il commanda une division sous Charette. Quelques mésintelligences s'étant élevées entre ces deux chefs, M. de Sapinaud s'attacha à Stofflet. En 1796, il quitta le théâtre de la guerre et ne prit aucune part aux événements publics jusqu'à la première restauration. Nommé à cette époque lieutenant général, il reparut, en 1815, à la tête des troupes vendéennes, dont il devint général en chef après la mort de La Rochejaquelein. Il signa en cette qualité, avec le général Lamarque, le traité qui mettait fin aux hostilités. Il fut nommé en 1822, par le département de la Vendée, membre de la chambre des députés, où il a siégé à la droite, et dont il a fait partie jusqu'à l'ordonnance du 5 novembre 1827, qui l'a élevé à la pairie.

SAULX-TAVANNES (Charles-Marie-Casimir, duc de), né en 1768, entra au service à l'âge de seize ans, comme sous-lieutenant au régiment de la Reine-infanterie, et était capitaine au commencement de la révolution. Emigré à cette époque, il ne rentra qu'en 1814, et le 4 juin 1820, succéda à la chambre des pairs à son père, décédé le même jour. Le noble pair est gendre de M. le comte de Choiseul-Gouffier.

SÉGUIER (le baron Antoine-Jean-Mathieu), premier président de la cour royale de Paris, commandant de la Légion-d'Honneur, est né à Paris le 21 septembre 1768. Aux qualités les plus brillantes, M. le baron Séguier réunit malheureusement quelques travers, qui pourraient obscurcir son beau caractère aux yeux de ceux qui n'en connaîtraient pas toute la noblesse. Tantôt, quand il dit : *la cour rend des arrêts et non pas des services*, il s'élève à la hauteur des Lhopital et des Molé; tantôt on le prendrait pour un autre magistrat en le voyant en pleine audience apostropher des avocats, des officiers ministériels d'une manière à la fois indigne d'eux et de lui. Cette bizarrerie ne se montre pas seule-

ment en lui sur le fauteuil de la justice ; il l'a portée dans tous les actes de sa vie, et nous dirons même que la malignité publique, en s'attachant davantage, suivant sa coutume, aux défauts et aux ridicules qu'aux bonnes qualités, a fait à M. Séguier une réputation bien au-dessous, assurément, de celle qu'il mérite en réalité. Il remplissait les fonctions de substitut du procureur général quand la révolution éclata ; il suivit dans l'émigration son père, l'avocat général qui, dans son opposition à ce grand événement, avait du moins le mérite d'être conséquent avec sa conduite passée, s'étant toujours montré l'adversaire des philosophes et des idées nouvelles. Après le 18 brumaire M. Séguier rentra en France ; il fut bien accueilli par le premier consul, qui le nomma successivement, en 1800, commissaire du gouvernement près les tribunaux ; en 1802, président de la cour d'appel ; en 1810, premier président de la cour impériale, puis baron, puis commandant de la Légion-d'Honneur. M. Séguier, habitué à la vie de la cour, se conforma aux traditions qu'il y avait puisées dès sa jeunesse, et répondit aux prévenances du pouvoir nouveau par des prévenances pareilles, par

des compliments et des protestations sans fin qui sont, comme on sait, monnaie courante dans ce pays, et monnaie dont la valeur ne dure jamais au-delà du règne du prince au coin duquel elle a été frappée. Non-seulement M. Séguier donna à Napoléon toutes les preuves d'un zèle servent, mais il ne dédaignait pas même la cour secondaire du prince archichancelier de l'empire, dont il fréquentait assidument le palais ; ce *prince*, qui n'était pas moins tourmenté que son maître de la manie nobiliaire et aristocratique, affichait la singulière prétention d'être parent *éloigné* des Séguiers, et M. Séguier, dont l'amour-propre voyait dans cette prétention au moins un hommage rendu à l'éclat de son nom, le laissait dire et riait. 1814 arriva ; l'empereur se laissa tomber, les Bourbons furent rappelés au trône qu'il venait d'occuper. M. Séguier, après sa chute, reporta à la famille des Bourbons les compliments et les protestations qu'il adressait à Napoléon lorsqu'il était revêtu du pouvoir, et l'on peut penser même qu'il le fit avec un sentiment de satisfaction réelle, puisque autrefois il avait souffert volontairement pour la cause de cette famille. Cependant on trouva cela fort mauvais, et la ma-

lignité publique s'amusa à rapprocher les discours de 1813 de ceux de 1814. Quant à nous, nous nous dispensons de ce soin, où nous ne voyons qu'enfantillage et niaiserie : loin de blâmer la conduite de M. Séguier, nous croyons, au contraire, que son tort aurait été de prétendre, bon gré mal gré, continuer à servir Napoléon après sa déchéance prononcée légalement ; et quant au plus ou moins d'adresse qu'il a mise à ménager sa transition, c'est une question futile à laquelle on ne doit pas même s'arrêter. M. Séguier fut maintenu par le roi dans ses fonctions de premier président, et, de plus, il fut fait conseiller d'Etat. Dans les *cent jours* Napoléon, piqué, l'exila et le remplaça ; mais ce fut pour lui la cause d'un nouveau succès à la seconde restauration, et il fut fait pair de France. Cependant, au milieu de cette petite guerre que M. Séguier avait eue à soutenir contre Bonaparte et les bonapartistes, son caractère naturellement irritable se fourvoya quelque peu ; il se dessina dans le parti opposé d'une manière qui n'était conforme ni à la raison ni à ses propres sentiments, et l'on se rappelle surtout un de ses discours à la rentrée de la cour royale de Paris, en novem-

bre 1816, où l'absence de toute mesure dans les paroles et dans les opinions excita contre lui un orage universel de murmures et de sarcasmes ; c'est au sujet de ce discours que Béranger fit une chanson fort piquante. Mais M. Séguier reprit son assiette ordinaire et l'attitude qui lui était naturelle, à mesure que se calmèrent aussi les agitations politiques du pays, et en 1820 la France eut occasion de le remarquer avec la plus vive reconnaissance, dans le jugement de la conspiration du 19 août qui avait été, comme on sait, déferé à la chambre des pairs. M. Séguier fut un des membres de la noble chambre qui contribuèrent le plus à la décision pleine de sagesse et de modération qui en est émanée. Depuis, comme président de la cour royale, il a soutenu de toute l'influence qu'il exerce sur sa compagnie, la liberté de la presse, la liberté individuelle et le droit sacré de la propriété contre les envahissements de l'autorité. La France, libre enfin des passions haineuses qui pendant quelque temps obscurcirent l'éclat des plus nobles caractères, se plaît à reconnaître dans M. le baron Séguier, le modèle du vrai magistrat. Sans pouvoir ajouter à l'estime due à ses brillantes qualités, il a der-

nièrement ajouté à la reconnaissance des gens de bien par le courage et la persévérance qu'il a déployés dans la poursuite des assassinats de la rue Saint-Denis, aux derniers jours du ministère Villele.

SÉGUR (le comte Louis-Philippe de), fils aîné du maréchal de Ségur, né à Paris le 10 décembre 1753, a été tour à tour, ainsi qu'il le dit lui-même, colonel, officier général, voyageur, navigateur, courtisan, fils de ministre, ambassadeur, négociateur, prisonnier, cultivateur, soldat, électeur, poète, auteur dramatique, collaborateur de journaux, publiciste, historien, député, conseiller d'Etat, sénateur, académicien et pair de France; et l'on peut ajouter, sans crainte d'être démenti de personne, que dans chacun de ces rôles, il a constamment fait preuve des sentiments les plus nobles et du patriotisme le plus pur. Il était entré comme sous-lieutenant en 1769, dans le régiment Mestre-de-camp général de la cavalerie, sous les ordres du duc de Castries, ami intime de son père; deux ans après il fut fait capitaine, et en 1776, sur la demande du duc d'Orléans, le roi le nomma colonel en second du régiment

d'Orléans-dragons; il passa bientôt après en Amérique à la tête d'un nouveau régiment, le Soissonnais-infanterie, et c'est après avoir fait deux campagnes dans la guerre de l'indépendance, qu'il revint en France en 1783. Son père venait d'y être appelé au ministère de la guerre, et il vit s'agrandir encore devant lui la carrière de la faveur et des hauts emplois. Il prit d'abord le commandement du régiment de dragons qui portait son nom, puis ensuite partit pour la Russie en qualité de ministre plénipotentiaire. Il resta plusieurs années dans ce poste, qu'il remplit constamment à la satisfaction des deux cours auxquelles il avait affaire, et la franchise de son caractère n'y nuisit en rien au succès de ses négociations; les cours de Pétersbourg et de Versailles lui furent redevables du rétablissement d'une parfaite harmonie entre elles, après trente années de divisions et d'hostilités; il conclut en 1787 un traité de commerce d'autant plus favorable à la France, qu'il empêcha en même temps la Russie d'en renouveler un semblable avec l'Angleterre. Telle était au surplus la faveur dont il jouissait à la cour de Catherine II, qu'il l'accompagna dans ce fameux voyage de Crimée, où elle étala tant

de luxe et de magnificence, et son favori, Potemkin, tant de bassesse. Rappelé en France en 1791, le roi lui offrit à son choix le ministère des affaires étrangères ou l'ambassade près du saint-siège; il choisit le dernier poste, mais il ne put le remplir à cause des différends survenus entre le pape et la France. A la fin de 1791, Louis XVI l'envoya auprès du roi de Prusse avec la mission d'obtenir de ce monarque un sursis à la guerre dont il menaçait la France, et ses efforts furent couronnés du succès le plus heureux. Partisan bien connu de ces idées nouvelles dont le développement, d'ailleurs nécessaire, amenait chez nous les catastrophes de la révolution, M. de Ségur, ainsi que son père, refusa constamment d'émigrer; ils voulurent partager l'agonie de la France, et ils se relevèrent avec elle; leur qualité de nobles, d'anciens ministres, leur avait attiré quelques persécutions au plus fort de la crise, mais leurs jours avaient été épargnés, et la France et son gouvernement s'empressèrent de leur accorder de justes et honorables dédommagements aussitôt que l'ordre et la raison eurent repris leur empire. Après le 18 brumaire, M. de Ségur fut nommé mem-

bre du corps législatif; les idées monarchiques, si naturelles à la classe dont il fait partie, le portèrent à voter pour le consulat à vie, lorsque cette question fut soumise à la délibération des pouvoirs de l'Etat; ce vote lui valut de plus en plus la protection de Bonaparte, qui, en 1803, l'appela au conseil d'Etat, et quelques années après, l'attacha plus particulièrement à sa personne en qualité de grand maître des cérémonies. En 1813, M. de Ségur fut nommé sénateur, et en janvier 1814, commissaire extraordinaire dans la 18^e division militaire. Après la restauration, le roi le nomma pair de France; mais ayant repris ses fonctions de grand maître des cérémonies pendant les *cent jours*, la seconde restauration l'avait fait éliminer de la chambre haute; il y a été rappelé cependant en 1818, et il continue à soutenir, comme il a soutenu dans tous les postes de sa carrière publique, la cause des lumières et de la civilisation. Nous n'avons parlé jusqu'ici de M. de Ségur que comme homme public; nous lui ravirions un de ses plus beaux titres d'illustration si nous omettions de parler de son mérite littéraire. Doué d'un esprit fin; délicat, élevé, animé d'ailleurs de la passion

de l'étude, M. de Ségur ne pouvait manquer d'être un écrivain distingué; dès sa jeunesse, il s'était fait connaître par des poésies légères où l'esprit, la grâce et la précision, se trouvaient réunis de la manière la plus heureuse, et la France entière a répété sa charmante allégorie de *l'Amour et le Temps*. Plus tard, il n'a pas eu moins de succès en écrivant en prose, et il a prouvé qu'il est également en état de traiter tous les sujets, depuis les plus légers jusqu'aux plus graves. L'Institut l'avait appelé dans son sein dès 1803, et en 1816, le roi l'a maintenu parmi les membres de l'Académie-Française. Ses principaux ouvrages sont : *Galerie morale et politique; les Quatre Ages de la vie, ou Étrennes à tous les âges; la Décade historique; la Politique des cabinets de l'Europe; l'Histoire Ancienne et l'Histoire de France*.

SÉGUR-LAMOIGNON (Adolphe - Louis - Marie , comte de), petit-fils du précédent, et gendre de M. le vicomte de Lamoignon, a succédé à la pairie de ce dernier, par ordonnance du 23 décembre 1823. Il n'a pas encore voix délibérative à la chambre.

SÉMONVILLE (N.-Hu-

guet, marquis de), grand-référendaire de la chambre des pairs, était avant la révolution conseiller au parlement de Paris. Il prit peu de part aux discussions politiques qui agitèrent la compagnie dont il était membre; cependant, comme la majorité de ses collègues, il accueillit avec enthousiasme l'aurore de la révolution française. Son exaltation démocratique dura même plus long-temps que la leur. Chargé de plusieurs fonctions diplomatiques sous la constitution de 1791, il continua à consacrer à la république les talents qu'il avait déployés dans ses diverses missions. Fait prisonnier par les Autrichiens malgré le caractère sacré d'ambassadeur dont il était revêtu, il languit dans les prisons jusqu'en l'an V, époque à laquelle la cour d'Autriche échangea contre *Madame*, fille de Louis XVI (madame la dauphine), les prisonniers français qu'elle avait retenus dans ses cachots. M. de Sémonville, le général Beurnonville et les conventionnels Camus, Drouet, Quinette et Bancal, furent rendus à la liberté au moment où l'auguste princesse eut dépassé la frontière. M. de Sémonville continua à parcourir la carrière de la diplomatie. Il devint sous l'empire ambassadeur en

Hollande, commandant de la Légion-d'Honneur, membre du sénat et comte de l'empire. Malgré les faveurs dont il avait été comblé par Napoléon, le noble comte fut l'un des premiers, en avril 1814, à voter la déchéance du chef de l'Etat. Le 4 juin suivant, il fut nommé pair de France avec le titre de marquis, chevalier de Saint-Louis et grand-référendaire de la chambre haute, fonctions qui réunissent sur un seul dignitaire les fonctions du chancelier, du préteur, des questeurs et du trésorier du sénat. Pendant la session de 1814, le vote du marquis de Sémonville est resté inaperçu. En mars 1815, il se prononça vivement contre Bonaparte, et fit enregistrer le 20 du même mois l'ordonnance de clôture de la session, rendue la veille par S. M. Louis XVIII, et que l'absence du président et des ministres rendait impossible d'exécuter autrement. Le lendemain, M. de Sémonville fut exilé dans sa terre par Napoléon. Il reprit ses fonctions après la seconde restauration, et n'a pas cessé depuis de les exercer avec autant de zèle que de talent. M. de Sémonville vote avec l'opposition constitutionnelle, mais la modération de son caractère l'a empêché de prendre jamais une cou-

leur, hostile contre les diverses administrations qui se sont succédé. Toutes les personnes qui ont eu avec lui des relations d'affaire ou de société, aiment à rendre justice à l'affabilité de ses manières et à sa parfaite équité. Excellent administrateur, il exerce aujourd'hui sur un petit théâtre, en gérant les biens de la noble assemblée, des talents qu'il a employés d'une manière plus brillante.

* * SÉRENT (Armand-Louis, duc de), naquit à Nantes, le 30 septembre 1736, entra au service à l'âge de quinze ans, et fit, comme mestre de camp, les campagnes de la guerre de *sept ans*. Il fut nommé en 1780 maréchal de camp, et la même année, gouverneur des ducs d'Angoulême et de Berry. Au commencement de la révolution, il conduisit les jeunes princes à la cour de Sardaigne, où il continua à consacrer ses soins à leur éducation. Il suivit ensuite la famille royale dans les divers Etats où les événements politiques la forcèrent tour à tour de résider, et rentra à sa suite en 1814. Il fut créé lieutenant général et pair de France immédiatement après la première restauration. Le duc de Sérent est décédé le 30 octobre 1822, sans héritiers à sa pairie.

** SERRURIER (Jean-Mathieu-Philibert, comte), né à Laon, en 1747, avait servi avec distinction avant les mémorables guerres de la révolution, qui ouvrirent une carrière si vaste et si honorable aux talents militaires. Général de brigade en Italie, sous les ordres de Bonaparte, il s'empara du col de Formo, et eut la plus grande part au succès de la bataille de Final. En 1796, il se distingua aux combats de Saint-Michel et de Mondovi, et chargé peu de temps après du blocus de Mantoue, il signa la capitulation qui eut lieu le 2 février 1797. L'année suivante, il fut investi du commandement de Lucques, et rédigea pour ce petit État un projet de gouvernement dont on admira les sages dispositions. Il quitta ce commandement pour prendre celui d'une division de l'armée de Scherer, à la tête de laquelle, après la perte de la bataille de Casano, il fut enveloppé par des forces supérieures, et contraint de capituler. Mais la bravoure et les talents dont il avait fait preuve lui valurent, de la part de Souwarow, à qui il avait été présenté, la distinction la plus flatteuse. Rentré en France, le général Serrurier contribua aux événements du 18 brumaire, et devint

membre et vice-président du sénat. En 1814, il fut élevé à la pairie par Louis XVIII. Il est mort sans enfants, en 1819.

* SÈZE (le comte de), né à Bordeaux, embrassa, fort jeune, la profession d'avocat où il débuta avec distinction. Appelé à Paris au commencement de la révolution pour des affaires de son état, il défendit le baron de Besenval, accusé de conspiration, et eut le bonheur de le faire acquitter. Depuis lors, jusqu'à la fin de 1792, M. de Sèze a été peu connu; cependant il a plusieurs fois pris, avec succès, la défense des personnes poursuivies pour causes politiques. En décembre 1792, lorsque la convention nationale eut pris la résolution de procéder au jugement de Louis XVI, MM. de Malesherbes et Tronchet, ses conseils, tous les deux trop âgés pour n'avoir pas perdu de leurs moyens, s'adjoignirent le jeune de Sèze, qu'ils chargèrent de rédiger la défense du roi et de la prononcer au sein de la convention. M. de Sèze s'acquitta avec zèle et courage de cette noble et pénible tâche. Son discours, rapidement rédigé, était fort de logique et plein de noblesse et de dignité. Traitant d'abord la question constitu-

tionnelle, il démontrait que Louis XVI ne pouvait pas être jugé pour les actes antérieurs à 1791, puisqu'ils étaient couverts par l'acceptation de l'acte constitutionnel, ni pour les actes postérieurs, puisque la constitution déclarait le roi inviolable. Examinant ensuite les prétendus crimes reprochés à l'infortuné monarque, il les soumettait à une discussion approfondie qui en détruisait jusqu'à l'apparence. Il rappelait ensuite les bienfaits de Louis XVI, les actes sages et populaires qu'il avait faits dans la plénitude du pouvoir absolu. Demandant ensuite si la convention était compétente pour juger le roi, il s'écriait avec le vertueux Lanjuinais : « Je cherche parmi vous des juges, je n'y trouve que des accusateurs ! » Il terminait enfin par cette allocution pleine de dignité : « Législateurs, songez que l'histoire jugera votre jugement, et le sien sera celui des siècles. » On pense bien que le courage de M. de Sèze devait lui attirer des persécutions ; mais, plus heureux que le sage Malesherbes dont il avait partagé le dévouement, il échappa, le 9 thermidor, aux suites funestes que pouvait avoir pour lui la plus belle action de sa vie. Il vécut dans la retraite depuis ce moment

jusqu'à 1814, époque à laquelle les honneurs et les dignités vinrent récompenser ses anciens sacrifices. Il paraît que M. de Sèze avait, dans sa retraite, correspondu avec les membres de la famille royale. Du moins Bonaparte l'a affirmé dans son allocution aux membres du corps législatif, en prononçant la dissolution de cette assemblée, le 1^{er} janvier 1814. Quoiqu'il en soit, M. de Sèze fut, à l'époque de la restauration, nommé comte, pair de France, chevalier-commandeur des ordres du roi et premier président de la cour de cassation. On ne pouvait que louer ces hautes marques de la reconnaissance royale, envers un personnage qui en était bien digne ; mais c'est avec peine que l'on vit depuis cette époque, M. de Sèze, placé à la tête de la magistrature du royaume, se prononcer avec beaucoup de chaleur contre les doctrines libérales qui ont présidé à l'organisation du corps dont il était le chef, contre ces doctrines que l'auguste auteur de la Charte s'est appropriées dans son immortel ouvrage.

M. de Sèze est mort dans le courant du mois de mars dernier. Son fils aîné a hérité de sa pairie.

SÈZE (Romain , vicomte ,

puis comte de), fils du précédent, fut nommé, en 1815, conseiller à la cour royale de Paris. Il présidait la cour d'assises qui condamna à la peine des parricides les conspirateurs connus sous le nom de *patriotes de 1816*. Nommé président de chambre de la même cour, il se prononça vivement contre les idées constitutionnelles. Il a demandé, au mois de février dernier, l'évocation à la cour royale, d'un procès de tendance contre les journaux de l'opposition, qu'il accusait de doctrines impies. M. Romain de Sèze a pris séance à la chambre haute dans la dernière session, en remplacement de son illustre père.

SIMÉON (Joseph-Jérôme, comte), né à Aix en Provence, le 30 septembre 1759, entra dès sa jeunesse dans la carrière du barreau, que son père avait parcourue avec distinction, et dans laquelle il se fit remarquer lui-même. Les talents oratoires et les qualités d'un état *aussi ancien que la justice, aussi noble que la vertu*, héréditaires dans cette famille, semblaient devoir s'y propager encore par des alliances; M. Siméon était beau-frère de M. Portalis, et l'un et l'autre, partis du même point, sont parvenus par des services semblables, par un

caractère où ils ont déployé la même noblesse, la même loyauté, aux honneurs qui font oublier, quand on en voit de pareils hommes revêtus, les erreurs de la fortune et les caprices du pouvoir. En 1783, M. Siméon fut appelé, ainsi que son père et son beau-frère, à l'administration de sa province. Il se montra d'abord peu enclin à adopter les idées nouvelles qui commençaient à se faire jour et à annoncer la fermentation qu'elles devaient amener. Il refusa même de prêter son serment en faveur de la constitution civile du clergé, et ce refus entraîna la perte de sa place de professeur de droit à l'Université d'Aix. Nommé procureur syndic du département des Bouches-du-Rhône à l'époque où les départements du midi formèrent une fédération contre le gouvernement conventionnel, il quitta Marseille en 1793, se réfugia en Italie, et pendant son absence, fut mis hors la loi. Rentré après la chute de Robespierre, il reprit ses fonctions, et en 1795, fut député par son département au conseil des cinq-cents. Les opinions qu'il y émit contre le système d'anarchie qui luttait encore, le firent comprendre sur la liste de proscription du 18 fructidor. Condamné à la déportation,

il eut le bonheur de se soustraire à cet arrêt, et aussitôt après l'organisation du gouvernement consulaire, fut d'abord nommé substitut du procureur général près la cour de cassation, et bientôt après membre du tribunal. Il se fit remarquer dans le sein de ce pouvoir par ses nombreux travaux, et la part influente qu'il prit à toutes les délibérations. Il défendit tour à tour le projet de loi sur les tribunaux spéciaux, le projet de code civil, le concordat et l'organisation de l'Université. Ayant voté le consulat à vie et l'empire, il fut nommé par Napoléon conseiller d'Etat, baron et commandant de la Légion d'Honneur. A l'époque où l'empereur investit son frère Jérôme de la couronne de Westphalie, M. Siméon passa dans ce royaume avec les fonctions de ministre de la justice, qu'il quitta pour remplir à Berlin celles de ministre plénipotentiaire de la cour de Westphalie. En 1813, il demanda sa retraite et rentra en France. L'année suivante il adhéra aux actes de déchéance et de rappel de l'ancienne dynastie, et fut après la restauration nommé préfet du département du Nord. Après y avoir reçu pendant les *cent jours* Louis XVIII qui se rendait à Gand, il donna sa démission, et fut

élu, par le département des Bouches-du-Rhône, député à la chambre des représentants, où il ne prit séance que vers la fin de cette brillante et funeste époque. Après la seconde restauration, il fut nommé par le roi conseiller d'Etat, et par le département du Var, député à la chambre élective. A propos de la loi à laquelle on voulut appliquer le nom dérisoire de *loi d'amnistie*, M. Siméon s'exprimait ainsi à la tribune des députés : « Jamais amnistie ne fit au-
« tant d'exceptions ; trois
« jugements capitaux ont été
« rendus à Paris ; six ne tar-
« deront pas à l'être. Il en a
« été prononcé à Bordeaux
« et dans beaucoup de dé-
« partements ; enfin le projet
« de loi excepté, tous ceux
« contre lesquels les pour-
« suites sont déjà dirigées,
« et l'engorgement des pri-
« sons dans certains lieux,
« attestent que le nombre
« n'en est pas petit. » En 1819, M. Siméon fut nommé inspecteur général des écoles de droit ; le 24 janvier de l'année suivante, sous-secrétaire d'Etat au département de la justice ; et le 21 février, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, en remplacement de M. Decazes. M. Siméon était depuis long-temps connu par son extrême modération. La

faction oligarchique conçut l'espérance d'en tirer parti, et n'y réussit que trop. Il rédigea la fatale loi d'élection de 1820, qui fut substituée à cette loi du 5 février 1817, dans laquelle la France s'était habituée à voir le palladium de ses libertés. L'aristocratie ne sut aucun gré à M. Siméon de cette concession. Elle le savait homme de probité et sincère ami de son pays et des institutions constitutionnelles ; elle avait pu s'en servir, mais elle ne pouvait l'aimer, et elle devait désirer sa chute. Chose étrange ! l'administration dont M. Siméon était membre, presque entièrement composée d'hommes à intentions pures, à esprit élevé, de bons citoyens et d'hommes d'Etat habiles, en voulant transiger avec une faction implacable, se précipita dans l'abîme où les libertés publiques furent sur le point de s'engloutir, et elle n'a mérité de renommée que celle de précurseur du ministère déplorable. M. Siméon fut remplacé au ministère de l'intérieur en décembre 1821, par M. Corbière ; c'est assez dire qu'il fut vivement regretté. Dégagé des illusions du pouvoir et éclairé par la marche fatale du ministère de 1822, il est venu sur les bancs de la chambre haute, où il fut

appelé en quittant le ministère, se rallier aux sages hommes d'Etat et aux bons citoyens qui y défendent la Charte, le roi et les libertés publiques avec une noble énergie.

SOULES (le comte Jérôme), né à Lectoure, département du Gers, le 24 août 1760, est un brave général qui a conquis tous ses titres à la pointe de son épée. Entré comme simple soldat, en 1776, dans le régiment de Hainault, il était parvenu avant la révolution au grade de capitaine, et sans doute il n'espérait plus rien ajouter à une fortune militaire aussi belle dans ce temps-là pour un homme sans parchemins : les réformes que la révolution apporta dans l'armée comme dans nos institutions civiles, ouvrirent au courage une carrière plus vaste et plus susceptible d'exciter son émulation. M. Soules passa dès 1794 au grade de chef de bataillon, fit en cette qualité les campagnes des Pyrénées orientales et d'Italie en 1796 et 1797 ; et en 1800, à la bataille de Marengo, mérita un sabre d'honneur que le premier consul lui décerna. En 1802, il fut fait chef de brigade de la garde des consuls, à la tête de laquelle il combattait déjà à Marengo, et en 1805, il fut

fait général. En 1806, en 1807, à Iéna, à Eylau, à Friedland, il se signala par de nouveaux traits de bravoure; et ayant été élu candidat au sénat conservateur, par son département, il y fut appelé par l'empereur, le 9 août 1807. En 1809, il fut promu au grade de général de division, et en 1813, il fut chargé de présider le collège électoral du département des Pyrénées-Orientales. En 1814, le roi le nomma pair de France, par l'ordonnance du 4 juin. Dans les *cent jours*, il refusa de prendre aucun service, en sorte qu'il put rentrer à la chambre haute aussitôt après la seconde restauration. Le silence absolu que garde ce noble pair ne nous permet pas d'assigner positivement la nuance d'opinion politique à laquelle il appartient; toutefois, puisqu'il a fait preuve de courage et de loyauté, nous devons le regarder comme un vrai patriote.

SPARRE (Ernest-Louis-Joseph, comte de), né à Lille en Flandre, le 20 juillet 1738, entra fort jeune au service, et fit comme colonel les campagnes de la guerre de *sept ans*, à l'issue de laquelle il fut nommé brigadier d'infanterie. Promu au grade de maréchal de camp en 1781, il quitta le service

au commencement de la révolution, et ne prit aucune part aux divers événements qui se succédèrent jusqu'à la première restauration. Il fut à cette époque nommé lieutenant général, en 1819 pair de France, et en 1821, gentilhomme de la chambre du roi.

** SUFFREN-DE-SAINT-TROPEZ (Pierre-Marie, marquis de), était colonel commandant du régiment de Bressigny au commencement de la révolution. Emigré à cette époque, il fit comme volontaire la campagne de 1792 à l'armée de Condé, et y fut nommé maréchal de camp. Il passa ensuite en Angleterre, d'où il ne rentra qu'en 1814. Après les *cent jours*, il fut nommé président du collège électoral d'Alais, et la même année, élevé à la pairie. Il est mort sans enfants mâles, le 8 mars 1821.

* SUSSY (Jean-Baptiste COLLIN, comte de), était sous la république receveur des douanes, et fut, à la création du gouvernement consulaire, nommé membre du conseil d'Etat, et attaché à la section des finances. En 1805, il proposa au corps législatif un projet pour l'organisation générale des douanes, qu'il développa avec un talent remarquable, et qui fut

adopté. Il fut nommé directeur général de cette branche de l'administration, et au commencement de 1812, ministre du commerce et des manufactures. Après la première restauration, le comte de Sussy ne remplit aucunes fonctions. Pendant les *cent jours*, il fut nommé par Napoléon pair de France et président de la cour des comptes. Nous avons sous les yeux les félicitations qu'à la tête de ce corps il adressait au chef du gouvernement sur son retour, et nous croyons devoir les rapporter, comme un souvenir de cette brillante époque, déjà bien loin de nous. « Votre cour des comptes vient déposer au pied du trône l'hommage respectueux des bons sentiments que lui inspire le retour de votre majesté. C'est pour la seconde fois que le département du Var voit aborder sur ses côtes le libérateur de la patrie. Au départ de votre majesté pour l'Égypte, la France commençait à respirer à l'ombre de ses lauriers ; mais celui qui les avait cueillis s'était éloigné, et bientôt on vit s'agiter toutes les factions, enfants d'une longue et sanglante révolution. A la faveur d'un gouvernement affaibli et par ses divisions intérieures, et par la force des

« circonstances qu'il ne pouvait maîtriser, l'anarchie étendait partout son empire et nous menaçait d'une entière destruction. Mais votre majesté, rappelée par la Providence, comme priée, anéantit toutes les factions, rassemble tous les éléments de l'ordre social qui avaient été confondus, reconstruit ce grand édifice, et la France, sortie de ses ruines, se replace au premier rang au milieu de l'Europe étonnée. C'est alors, sire, que la nation reconnaissante vous a hautement et librement choisi pour la gouverner. Il s'est donc formé entre elle et son souverain un pacte inviolable et sacré qu'aucune puissance, et j'ose dire, que votre majesté elle-même n'oserait rompre. Ces principes sont immuables ; ils sont la sauvegarde des peuples comme des souverains ; s'ils étaient violés, l'État, entraîné de révolution en révolution, marcherait à grands pas vers sa dissolution. Cependant, sire, des trahisons aussi lâches qu'imprévues, et les malheurs qui en étaient les suites inévitables, sans abattre le courage de votre majesté, ont paralysé tous les efforts et toutes les ressources de son génie ; la

« France a été privée une
 « seconde fois du seul bras
 « qui pouvait la sauver. Ah!
 « sans doute, pendant les
 « onze mois qui viennent de
 « s'écouler, elle a su appré-
 « cier la grandeur de la perte
 « qu'elle avait faite : les pro-
 « priétés menacées, des hai-
 « nes profondes mal dégui-
 « sées, des promesses vio-
 « lées, des réactions déjà
 « exécutées; d'autres, en
 « plus grand nombre, pré-
 « parées; faiblesse dans l'in-
 « térieur, humiliation à l'ex-
 « térieur; enfin la gloire
 « nationale, si chère à tous
 « les vrais Français, voilée
 « d'un crêpe funèbre : tel
 « était le tableau que pré-
 « sentait la France, naguère
 « l'honneur de l'Europe. La
 « grande âme de votre ma-
 « jesté s'en est émue; elle a
 « de nouveau exposé l'espoir
 « de notre salut au sort des
 « tempêtes; mais le génie de
 « la France veille sur votre
 « majesté; elle vient pour la
 « seconde fois sur cette terre,
 « et la patrie est sauvée.
 « Votre marche rapide et
 « triomphale vers la capitale
 « est un événement sans
 « exemple. La nation vous
 « rappelait, sire; elle vous
 « a reconquis par ses vœux;
 « le souverain qu'elle a choi-
 « si et ses descendants lui
 « appartiennent; ses droits
 « sont imprescriptibles. Puis-
 « se votre majesté jouir

« long - temps du bonheur
 « qu'elle va répandre sur la
 « France! Puisse-t-elle être
 « bientôt réunie aux plus
 « chers objets de ses affec-
 « tions et de l'amour des
 « Français! » Après la se-
 « conde chute de Napoléon,
 M. de Sussy resta de nou-
 veau sans fonctions. Mais ses
 talents et ses services furent
 enfin récompensés par la di-
 gnité de pair, le 5 mars 1819.
 Ses profondes connaissances
 en administration le mettent
 à même d'éclairer fréquem-
 ment les discussions de la
 chambre haute.

✓ SUZANNET (comte de),
 fils du général vendéen de
 ce nom. Son père débuta
 par prendre du service sous
 les ordres de Charette, et
 fut chargé de diverses mis-
 sions qui le forcèrent à passer
 successivement, et non sans
 courir quelques dangers,
 des départements de l'Ouest
 en Angleterre. En 1799, il
 commanda une division de
 chouans, et assista à la réu-
 nion de Montfaucon, où,
 malgré ses efforts, la cessa-
 tion des hostilités fut réso-
 lue. Il posa donc les armes,
 mais n'en continua pas moins
 à entretenir avec les ennemis
 de l'extérieur et de l'inté-
 rieur, des correspondances
 qui le firent arrêter et con-
 duire au Temple. Il fut trans-
 féré au fort de Joux, d'où

il s'échappa ; repris et envoyé en surveillance à Valence, de nouvelles intrigues contre le gouvernement le firent exiler en 1804. Il rentra cependant sous l'empire, et en 1815, prit de nouveau les armes dans la Vendée. Il mourut peu de temps après. Son fils, dont la carrière politique est restée ignorée jusqu'à ce jour, a été nommé pair le 5 novembre 1827, sans doute en récompense des services de son père.

SUZE (Louis - François CHAMILLART, marquis de LA), était avant la révolution

maréchal de camp et grand maréchal des logis de la maison du roi. Il émigra en 1791, et fit les campagnes de l'armée de Condé jusqu'au licenciement définitif de ce corps en 1801. Rentré en France après cette époque, comme lieutenant général, grade qu'il avait obtenu pendant l'émigration, il se borna à occuper les modestes fonctions de maire de la commune de Courcelles, et en 1814, reprit les fonctions de grand maréchal des logis de la maison du roi. Il fut élevé à la pairie le 26 juillet 1815.

T

TALARU (le marquis de), avait suivi, avant la révolution, la carrière des armes; il émigra en 1791, et ne rentra en France qu'en 1800. Après avoir passé dans la retraite tout le temps du régime impérial, il fut élevé à la pairie en 1815; il s'est depuis lors vivement prononcé contre les nouvelles doctrines, que presque toute notre génération a adoptées. Il a surtout signalé énergiquement son opposition aux principes libéraux lors de la discussion de la loi du recrutement, qu'il regardait comme attentatoire à la prérogative royale. M. de Ta-

laru parle rarement, mais ses discours produisent beaucoup d'effet sur ses collègues. Un style pur et élégant, une logique serrée et une grande finesse, sont les principaux caractères de son éloquence. Dans les derniers temps du système déplorable, il a paru se rapprocher des amis de la liberté. M. de Talaru a succédé au marquis de Moustier dans l'ambassade d'Espagne; sa mission n'a encore eu aucun résultat important, mais on espère qu'il saura faire respecter le nom français; le diplomate auquel il succède, et le ministre dont il a obtenu la

confiance, font également compter sur lui.

TALHOUET (Auguste-Frédéric, marquis de), originaire d'une ancienne famille de Bretagne, entra fort jeune au service, et fit avec distinction toutes les guerres de l'empire. Nommé en 1807 lieutenant et aide de camp du général Espagne, il franchit en fort peu d'années les grades intermédiaires entre ce dernier et celui de colonel, qu'il obtint le 4 octobre 1812, avec le commandement du 6^e régiment de chasseurs, devenu en 1814, après la première restauration, chasseurs de Berry. A l'approche de Napoléon, en 1815, ce régiment, en garnison à Compiègne, était prêt à suivre l'exemple de défection donné par le reste de l'armée, lorsque le colonel l'ayant fait monter à cheval, parvint par ses discours à le conserver à la cause des Bourbons. Après la seconde restauration, M. de Talhouet fut nommé colonel des grenadiers à cheval de la garde, maréchal de camp, et le 9 mars 1819, pair de France. Le noble pair est gendre de M. le comte Roy, ministre des finances.

TALLEYRAND - PÉRI - GORD (Charles - Maurice de). Encore une des grandes

célebrités de notre époque ; illustre personnage qui s'est vu successivement l'objet des prédilections du clergé, dont il était membre, puis l'idole du peuple, puis l'oracle des rois, et qui, en définitive, aujourd'hui, doit bien plus les témoignages de considération qu'il reçoit encore, à la crainte du mal qu'on le suppose en état de faire, qu'à l'espoir du bien qu'on a à attendre de lui. Né à Paris, en 1754, d'une famille qui s'est alliée à celles de plusieurs souverains de l'Europe et à celle même de nos rois, M. de Talleyrand a puisé de bonne heure, dans l'orgueil d'une aussi éclatante origine, le sentiment profond de la supériorité de sa nature sur celle des autres hommes, et, à la longue, ce sentiment l'a pénétré pour eux d'un mépris sans mesure, aussi bien que d'une indifférence complète pour l'opinion publique et ses arrêts, pour ses louanges et pour son blâme. La conséquence de cette manière de voir a été, chez M. de Talleyrand, un égoïsme monstrueux, qui se manifeste dans tous les actes de sa vie, et qui y est d'autant plus repoussant, que jamais le noble personnage dont nous parlons n'a même daigné descendre au soin de le cacher. Rappelons, au surplus, les principaux événe-

ments de cette longue carrière.

Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, M. de Talleyrand y entra de bonne heure et y parvint promptement aux plus hautes dignités. En 1780, c'est-à-dire à l'âge de vingt-six ans, il était agent général du clergé, et, en 1788, évêque d'Autun; malheureusement, personne moins que lui ne pouvait convenir à l'état qu'il avait embrassé; doué d'un esprit vif et semillant, paré de toutes les grâces de la jeunesse et d'un heureux physique, il se sentait appelé à tous les plaisirs et à tous les succès du monde; il ne voulut pas y renoncer, et si l'on en croit les récits déjà publiés à cet égard, les ouailles du jeune prélat eurent peu sujet d'être édifiées dès-lors de sa conduite et de l'éclat qu'il y donnait. Quoi qu'il en soit, la révolution ayant éclaté, M. de Talleyrand fut député à l'assemblée des états-généraux par le clergé de son diocèse; il se montra sur-le-champ partisan zélé de toutes les réformes, et le clergé surtout devint l'objet de ses plus constantes attaques: dans la nuit du 4 au 5 août, il demanda la suppression de ses dîmes; plus tard, il proposa le décret sur l'application de ses biens au soulagement du trésor public; il

prêta l'un des premiers le serment d'obéissance à la constitution civile de cet ordre, sacra enfin, assisté des évêques de Lydda et de Babylone, les premiers évêques constitutionnels, et, pour ce fait, se vit frapper par le pape des foudres de l'excommunication; mais il ne s'en tourmenta pas beaucoup; au contraire, il vit dans cette circonstance l'occasion de rentrer tout-à-fait dans le monde en se démettant de ses fonctions d'évêque, et il la saisit avec empressement. La faveur dont M. de Talleyrand jouissait alors auprès du peuple et de l'assemblée était à son plus haut période; le 16 février 1790, il avait été porté au fauteuil de la présidence, et le 14 juillet suivant, il avait officié pontificalement sur l'autel de la patrie élevé au milieu du champ de Mars, pour la fête de la première fédération. Débarrassé de son titre d'évêque, il ne tarda pas à entrer dans la carrière de l'administration, et, au mois de mars 1791, il fut élu membre du directoire du département de Paris; mais sa conduite dans ce poste fut loin d'être aussi franche qu'elle l'avait été jusqu'alors; il paraît certain même qu'il chercha à se rapprocher de la cour. Au nombre des papiers trouvés dans l'ar-

moire de fer, en novembre 1791, était une lettre du ministre Laporte au roi, en date du 21 avril 1791, dans laquelle ce ministre, en transmettant à Louis XVI une pièce de l'évêque d'Autun, s'exprimait ainsi à son sujet : « Il paraît désirer de servir « Sa Majesté, et m'a fait dire « que vous pouviez faire l'es- « sai de son zèle et de son « crédit. » Quand cette lettre fut signalée à la convention, au commencement de décembre, de Talleyrand était en Angleterre, chargé d'une mission diplomatique qu'il s'était fait donner par le roi avant le 10 août, et dans laquelle il se faisait maintenir depuis cette époque, par le conseil exécutif provisoire, où il était, dit-on, servi avec beaucoup de zèle par Danton. Il s'empressa de se justifier et d'écrire à la convention une longue lettre, qui ne produisit néanmoins aucun résultat. Cependant, on y remarquait le passage suivant : « Si M. Laporte a écrit à « Louis XVI que je paraissais « désirer de servir Sa Majes- « té ; s'il lui a parlé de mon « zèle, parce que je voulais, « avec tous les patriotes de « l'assemblée constituante, « faire consacrer la liberté « générale des opinions reli- « gieuses où le roi devait « trouver, comme tous les « autres citoyens, sa liberté

« particulière, M. Laporte « s'est servi d'une expression « très-inconvenante et que je « désavoue. » La convention tint peu de compte à M. de Talleyrand de son désaveu, parce que sa lettre, qui était datée du 12 décembre, était postérieure de sept jours à la mise en jugement du roi; il fut, au moment même, décrété d'accusation. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rapprocher de cette circonstance la grande intimité où M. de Talleyrand était avec Mirabeau lors de la mort de ce dernier; on sait qu'il fut choisi par lui comme l'un de ses exécuteurs testamentaires, et que ce fut lui qui lut à l'assemblée nationale l'opinion de ce fameux orateur sur le droit de tester.

M. de Talleyrand était resté en Angleterre après son décret d'accusation; mais, en 1794, il reçut tout à coup l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures, et s'embarqua pour l'Amérique; l'année suivante il fut rappelé en France, et la convention rapporta, le 18 fructidor an III, le décret d'accusation qu'elle avait précédemment rendu contre lui. C'était un appui bien suspect dont la république faisait l'acquisition, mais la république n'existait déjà plus alors que de nom; une aristocratie intrigante avait réaccaparé le

timon des affaires, et tourné à son profit la révolution du 9 thermidor. Ce parti avait à sa tête un chef en jupon, madame de Staël, femme du plus beau génie, dans les livres qu'elle a écrits, mais détestable brouillon dans la politique, où elle eut néanmoins toujours la manie de s'ingérer; ce fut elle qui détermina ce rappel qui trouvait dans la convention de nombreux opposants. M. de Talleyrand, au moment même où il en reçut la nouvelle aux États-Unis, se mit en route pour revenir; il séjourna quelques mois à Hambourg, et rentra en France quand le directoire était en pleine activité. Il se plaça sous le patronage de madame de Staël qui, elle-même, ne dédaignait pas celui du directeur Barras, l'homme le plus taré de la convention. Cette dame fit si bien, remua tellement en faveur de son protégé, qu'elle parvint à le faire nommer ministre des relations extérieures le 27 messidor an V (15 juillet 1797). C'était, comme on se le rappelle, le moment où la faction contre-révolutionnaire, assurée de sa supériorité dans les conseils aussi bien que dans la nation, se préparait à jeter le masque et à renverser enfin le hon-teux simulacre de république auquel la France se trouvait

réduite : cette nomination inspira d'abord les défiances les plus graves à tout ce qui tenait encore à la révolution; mais elles furent bientôt un peu calmées par le coup d'État du 18 fructidor, qui renversa d'une manière si terrible tous les projets et toutes les espérances des conspirations royalistes. Toutefois les premières alarmes se réveillèrent contre lui au bout de quelque temps, et il fut obligé de donner sa démission le 1^{er} thermidor an VII (19 juillet 1799). L'inaction de M. de Talleyrand ne fut pas de longue durée; voyant que le directoire n'était pas assez fort pour le soutenir, il s'occupa du soin de le renverser lui-même, et profita à cet effet du retour de Bonaparte, qui avait déserté brusquement son poste en Egypte pour venir s'emparer de l'autorité en France; il fut un des principaux coopérateurs du 18 brumaire, et dès le 1^{er} frimaire suivant, c'est-à-dire, exactement quatre mois après sa démission forcée, il était rappelé aux fonctions de ministre des relations extérieures; il ne tarda pas à acquérir la plus puissante influence sur l'esprit du premier consul, doublement charmé et de ses talents diplomatiques et de sa noble et illustre origine; il paraît d'ailleurs qu'il s'empressa de lui donner un

gagé de dévouement peu suspect par sa participation à la mort du duc d'Enghien. Savary accuse M. de Talleyrand de s'être chargé de remettre à l'empereur une lettre du prince, et de n'avoir rempli sa commission que quand il n'était plus temps, après l'exécution..... Quoi qu'il en soit, lors de la formation de l'empire, il fut nommé grand chambellan, et le 5 juin 1806, prince souverain de Benevent; d'un autre côté, sa fortune s'accrut d'une manière colossale par suite des spéculations qu'il faisait sur les fonds publics, et qui ne manquaient jamais de lui être favorables puisqu'il les faisait à coup sûr, ayant la clef des événements politiques. C'est à cette époque également que M. de Talleyrand se maria, après s'être fait relever par un bref du pape de son *vœu de continence*. En 1807, la faveur de M. de Talleyrand baissa petit à petit sans qu'on en ait bien connu la cause; le 9 août de cette même année l'empereur le remplaça dans ses fonctions de ministre des relations extérieures, en l'élevant toutefois à la dignité de *vice-grand-électeur*, mais une véritable animosité ne s'en établit pas moins entre eux, et il ne serait pas étonnant que M. de Talleyrand eût médité dès ce moment la

vengeance qu'il devait exercer avec tant d'éclat en 1814. On sait au surplus avec quelle ténacité ils s'opposèrent à la guerre d'Espagne; l'empereur, pour l'en punir, installa la famille royale détrônée dans son château de Valençay, dont il le priva ainsi pendant plus de six mois. M. de Talleyrand redoubla ses intrigues pour le perdre en janvier 1814; les indices les plus graves signalaient sa trahison, et l'on pressa même l'empereur de le faire arrêter; il s'y refusa, espérant mieux conjurer le danger par des témoignages de confiance et de générosité; il le nomma membre du conseil de régence, mais ses avances furent inutiles; et au mois d'avril suivant M. de Talleyrand, après avoir fait prononcer par le sénat la déchéance de Napoléon, eut la satisfaction, en sa qualité de président du gouvernement provisoire, de réinstaller sur le trône cette famille de Bourbon qui avait contre lui tant et de si justes griefs; il en reçut, en récompense, le 12 mai 1814, le porte-feuille des affaires étrangères, et, le 4 juin suivant, la pairie. Mais ici s'élève contre lui un reproche bien autrement grave que tous ceux que nous venons de rappeler; on l'accuse d'avoir voulu cimenter sa faveur auprès des Bour-

bons de la même façon qu'il l'avait fait auprès de l'empereur, et d'avoir essayé de faire assassiner ce dernier ainsi que ses frères et le roi de Rome, par les mains d'un ancien Vendéen, le marquis de Maubreuil, et de quelques autres misérables. L'obstination de M. de Talleyrand à ne donner aucune explication sur cette affaire, malgré les provocations de toute nature qui lui en ont été faites par Maubreuil, donne, il faut en convenir, une fâcheuse consistance à cette horrible imputation; et ce qui serait de nature à la fortifier encore davantage, c'est le langage des magistrats eux-mêmes, quand ils ont eu à s'expliquer à ce sujet. Voici un extrait du réquisitoire du procureur général de la cour de Douay dans cette affaire, auquel on ne peut refuser son attention :

« Attendu que des faits exposés ci-dessus il résulte, »
 « 1° que le prince Talleyrand »
 « *paraît avoir conçu ou ac-* »
 « *cueilli* l'idée de faire assassiner l'empereur, ses deux frères, les princes Joseph et Jérôme, et de faire enlever le roi de Rome au mois d'avril 1814; qu'il paraît également s'être servi de l'entremise de Roux Laborie pour charger de l'exécution de ce complot Maubreuil et Dasies; néan-

« moins, comme il ne leur a fait lui-même aucune proposition directe, et qu'il ne s'est engagé personnellement dans aucune entrevue, dans aucun pourpaler avec eux; qu'il n'existe contre lui que les déclarations de Maubreuil et la présomption que Roux Laborie ne se serait pas permis de faire délivrer à Maubreuil et à Dasies, sans l'autorisation du prince, les ordres dont ils ont été porteurs, nous requérons qu'il soit dit n'y avoir lieu à suivre *quant à présent et jusqu'à nouvelles charges* contre le prince de Bénévent, le général Dupont, et MM. Anglès et Bourrienne. »

M. de Talleyrand était au congrès de Vienne à l'époque du 20 mars 1815, et il n'est pas douteux que sa présence en ce lieu n'ait puissamment contribué à resserrer les liens de la coalition contre Napoléon, et à l'armer de nouveau contre lui. Il vint ensuite retrouver Louis XVIII à Gand, et de retour avec ce prince dans la capitale de la France, il reprit son portefeuille des affaires étrangères avec la présidence du conseil des ministres. Trois mois après, et par une des vicissitudes si fréquentes dans la carrière politique de M. de Talley-

dait en chef l'armée française, forte tout au plus de vingt mille hommes. Attaqués à Otricoli, les deux généraux français battirent complètement et mirent en déroute ce corps, d'une immense supériorité numérique, reprirent possession des États romains, et marchèrent sur le royaume de Naples, dont la conquête fut bientôt effectuée. Macdonald ne tarda pas à succéder à Championnet dans le commandement en chef de l'armée. Les succès de Souwarow le contraignirent cependant d'évacuer Naples et de se retirer à Rome, où il réunit toutes les troupes disséminées aux environs. Reprenant alors son mouvement de retraite, il traversa la Toscane, et par un mouvement habilement combiné, s'étant porté derrière l'aile gauche des ennemis, il la culbuta et se dirigea sur Parme. Attaqué peu de jours après par les Austro-Russes, il leur livra la sanglante bataille de la Trebbia, qui se prolongea pendant trois jours, et durant laquelle on tira de part et d'autre soixante-dix mille coups de canon; le général y reçut plusieurs blessures. Continuant le cours de ses opérations, il parvint, malgré la supériorité des forces contre lesquelles il avait à lutter, à opérer sa

jonction avec le corps de Moreau, qu'il quitta bientôt pour être employé dans l'intérieur. Il commandait à Versailles à l'époque des événements du 18 brumaire, et contribua de tout son pouvoir et de toute son influence au renversement du directoire. Après l'établissement du gouvernement consulaire, il reçut, sous le général Moreau, le commandement de l'aile droite de l'armée du Rhin, d'où il passa au commandement en chef de l'armée de réserve, qui prit le nom d'*armée des Grisons*. A la tête de ce corps, il repoussa de poste en poste, pendant un espace de soixante lieues, les troupes autrichiennes, occupa le Voralberg et la vallée de Coire, et après des difficultés qui eussent paru insurmontables à un général ordinaire, entra dans la capitale du Tyrol italien. A la paix de Lunéville, qui termina cette campagne, il fut envoyé en Danemark comme ministre plénipotentiaire de la France, et ne rentra de cette mission qu'en 1803. Le procès de Moreau attirait alors tous les regards, et tenait la France en suspens. Le général Macdonald n'oublia pas les liens d'amitié et de confraternité d'armes qui l'avaient uni à un guerrier que des services récents et un beau caractère

recommandaient alors à l'intérêt des Français, mais qui depuis renonça à tous ces titres par sa présence dans les rangs ennemis. Le zèle que le général mit à la défense de l'accusé fut cause de sa disgrâce momentanée. Il se retira à la campagne, et ne reparut sous les drapeaux qu'en 1809, époque où il prit le commandement d'une division qui forma l'aile droite de l'armée d'Italie aux ordres du prince Eugène. Il passa l'Isonzo, et après avoir chassé les autrichiens de Goritz et avoir contribué le 14 juin à la victoire de Raab, se réunit à la grande armée sous les murs de Vienne. A la bataille de Wagram, il enfonça avec deux divisions le centre de l'armée ennemie, et fut fait maréchal de France sur le champ de bataille. Il fut ensuite chargé du commandement de Gratz, et parvint avec un tel succès à détourner les maux qui accompagnent toujours l'invasion d'une armée étrangère, qu'à son départ on lui offrit, en témoignage de reconnaissance, un présent de cent mille francs, et un écrin d'une valeur considérable destiné à sa fille. Le maréchal refusa l'un et l'autre, et dit aux députés chargés de les lui présenter : « Le seul moyen de me prouver votre gratitude, c'est

« de prendre soin des malades que je ne puis emmener avec moi. » Nommé bientôt après duc de Tarente, il alla prendre le commandement du 7^e corps de l'armée d'Espagne stationnée dans la Catalogne. Il ravitailla Barcelonne, fit sa jonction avec le maréchal Suchet à Lérida, et battit les Espagnols à Cervera, à Labisbal, et à Val. Au commencement de 1812 il remit son commandement au général Decaen, pour aller prendre celui du 10^e corps de l'armée de Russie. Le 24 juin il passa le Niémen, s'empara de la place de Dernebourg dont il fit raser les fortifications, et de celle de Mittau. Les désastres éprouvés par le reste de l'armée, l'ayant contraint à effectuer sa retraite, il l'opéra avec succès, malgré la défection de deux divisions prussiennes qui formaient la plus forte partie de son corps. A la reprise des hostilités, l'année suivante, il reçut le commandement du 11^e corps, à la tête duquel il participa aux victoires de Lutzen et Bautzen et aux brillants faits d'armes qui à Leipsick échouèrent devant le nombre et la trahison. Pendant la courte et mémorable campagne de France, il commanda la gauche de l'armée et prit part à toutes les opérations qui précédèrent le

changement de gouvernement. Il était à Fontainebleau auprès de Napoléon lorsque l'abdication fut prononcée, et fut un des lieutenants de l'empereur qui appuyèrent avec le plus de force sur la nécessité de cette mesure, convaincus, sans doute, de l'inutilité de toute autre tentative. Il se hâta alors d'envoyer son adhésion aux actes ultérieurs du sénat, et fut, après la première restauration, nommé membre du conseil de la guerre, chevalier de Saint-Louis et pair de France. On n'a point oublié le discours qu'il prononça à la chambre haute, le 3 décembre, pour rendre aux acquéreurs de biens nationaux leur sécurité personnelle indispensable au maintien de celle de l'état, et que tendaient à détruire les absurdes prétentions des émigrés. Il proposa au profit de ceux-ci, dans la même séance, la création de douze millions de rentes annuelles, qui seraient réparties entre eux, en proportion de leurs droits et de leurs besoins. La situation des finances ne permit malheureusement pas d'accueillir des propositions aussi sages, faites pour concilier tous les intérêts.

En 1815, à l'approche de Napoléon le maréchal reçut ordre de partir pour Lyon où il passa, après S. A. R.

Monsieur, la revue des troupes formant la garnison. Il ne négligea rien pour maintenir les soldats dans l'observation des serments qu'ils avaient prêtés naguère. Mais une voix plus puissante que la sienne résonnait encore à leur cœur et les appelait d'une manière irrésistible. Cependant, après le départ de *Monsieur* pour Paris, il plaça deux bataillons derrière les barricades, du côté par où devait arriver l'armée de l'île d'Elbe. A son approche, les militaires qui les composaient, franchirent la barrière qui les séparait des soldats de Napoléon, et se mêlèrent avec eux aux cris de *vive l'empereur!* Le maréchal, revenu en toute hâte à Paris, prit, sous le duc de Berry, le commandement de l'armée que l'on formait sous les murs de la capitale, et dont il devait prévoir que le secours ne serait pas plus efficace que n'avait été celui de la garnison de Lyon. En effet, dans la nuit du 19 au 20 mars, il partit à la suite du roi, qu'il accompagna jusqu'à Ménin. Pendant les cent jours, il ne remplit aucune fonction, et après cette époque, prit le commandement de l'armée qui venait de recevoir l'ordre de se retirer derrière la Loire. Le désastre de Waterloo, et les pertes énormes éprouvées

par nos phalanges immortelles, ne parurent point aux souverains alliés un motif de sécurité suffisant; il fallut leur accorder l'anéantissement complet de cette armée, orgueil de la patrie, et dont les débris pouvaient réparer encore l'affront imprimé à nos armes par la trahison. Le maréchal Macdonald fut chargé de l'exécution de cette mesure. Elle dut être pénible à son cœur; et si quelque chose put en adoucir l'amertume, ce fut sans doute l'attitude et la résignation de ces braves si calomniés et dont il eût été si facile de faire le plus ferme soutien de la cause des Bourbons. En juillet 1815, le maréchal fut nommé grand chancelier de la Légion-d'Honneur, dignité convenablement placée dans la personne d'un militaire appréciateur et juge-né de la bravoure et de l'honneur. En septembre suivant il devint un des quatre majors généraux de la garde royale, ministre d'Etat et membre du conseil privé.

La guerre d'Espagne, entreprise dans le dessein évident d'éprouver l'armée, et dont les commandements principaux ne pouvaient être confiés qu'à des chefs qui eussent donné des preuves de dévouement et de fidélité au drapeau des lis, semblait

devoir appeler le duc de Tarente. Mais il était aisé de prévoir que cette guerre ne devait offrir qu'une carrière bien bornée, aux talents et aux qualités militaires qu'il avait déployés dans nos brillantes campagnes, et il n'y figura pas.

Le maréchal a souvent pris une part active aux déliérations de la chambre haute. On ne peut avoir oublié le rapport extrêmement remarquable qu'il fit le 24 février 1818, sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée, et dans lequel il représenta le service militaire comme obligatoire pour tous les peuples de l'Europe. Trop de liens rattachent le noble pair aux événements qui furent l'origine et le principe d'une liberté payée par tant de sacrifices, pour qu'il ne se range pas parmi ses défenseurs.

* TASCHE (Pierre-Jean-Alexandre, comte de), originaire d'une famille noble, fort ancienne dans le Perche et l'Orléanais, et vouée aux armes, naquit en 1745, et dès l'âge de quatorze ans, entra au service, qu'il quitta en 1785. Décédé en 1822, son titre et sa pairie sont passés à son fils dont le nom suit.

TASCHE (Jean-Samuel-

Ferdinand, comte de), né à Orléans en 1779, entra à l'Ecole Polytechnique en 1799, et fut nommé auditeur au conseil d'Etat en 1809. Ni lui ni son père n'ont profité, pour s'enrichir ou s'avancer, de la fortune brillante de Joséphine Tascher de la Pagerie, leur parente. La place de sénateur sans sénatorerie est le seul bienfait que le père ait voulu accepter, et le fils est resté quatre ans simple auditeur au conseil d'Etat. L'un et l'autre ayant été éliminés à la restauration, la reconnaissance du duc d'Avary, pour un service à lui rendu pendant son exil, obtint du roi Louis XVIII le remplacement du comte de Tascher dans la chambre des pairs, au moment de sa formation. Celui-ci ayant terminé dans un âge avancé une carrière toujours honorable, son fils, le pair de France actuel, lui a succédé en 1822 dans la chambre haute. Son début dans la carrière politique n'a encore été marqué que par quelques discours qui annoncent de la droiture, de l'indépendance, du caractère et des opinions franchement constitutionnelles. La fortune de ce pair est fort modique.

TELLIER DE SOUVRE
(Auguste - Michel - Félicité

marquis de Louvois), naquit le 3 septembre 1783, et par conséquent était encore enfant lorsque les premiers événements de la révolution portèrent la plus grande partie de la noblesse à quitter la France. Le jeune marquis de Louvois fut emmené dans les pays étrangers, par sa mère, qui cependant rentra avec lui en 1794. Il lui eût été facile, sans doute, à une époque où Napoléon cherchait à grouper autour de son char de victoire les rejets de l'ancienne noblesse, de parvenir aux emplois où son nom semblait l'appeler. Il vécut constamment dans la retraite, et ne parut qu'au dénouement du drame politique dont l'Europe venait d'être le théâtre. On le vit, au 31 mars 1814, faire partie du rassemblement royaliste qui arbora spontanément la cocarde blanche. Il fut, après la première restauration, nommé membre de la Légion d'Honneur et sous-lieutenant des gardes du corps. Au départ de Louis XVIII pendant les *cent jours*, il l'accompagna jusqu'aux frontières, et fut élevé à la pairie le 27 août 1815. Il est gentilhomme honoraire de la chambre du roi.

TOCQUEVILLE (le comte de) ne parut sur la scène

politique qu'après la première restauration, et n'exerça sous Napoléon d'autres fonctions que celles de maire d'un village des environs de Versailles. En 1814, Louis XVIII le nomma préfet du département de Maine-et-Loire, emploi qu'il perdit pendant les *cent jours*. Après cette époque il passa à la préfecture de l'Oise. Quelques agents du pouvoir pensaient alors donner des preuves de dévouement et de royalisme, par toutes les bassesses qui pouvaient flatter les exigences ou les caprices des hordes étrangères. M. de Tocqueville, loin de partager cette faiblesse, refusa de condescendre aux désirs d'un général prussien qui demandait qu'on lui remit les registres où étaient inscrits les signataires de l'acte additionnel pendant les *cent jours*. En 1816, il administra le département de la Côte-d'Or, et y fit encore preuve d'une modération malheureusement trop rare à cette époque où les malheurs, suite de nos troubles politiques, la rendaient si précieuse et si nécessaire. A l'occasion du passage de Madame, duchesse d'Angoulême, par Dijon, il rendit un arrêté dont les dispositions étaient faites pour ramener au nouveau gouvernement les esprits que

des rigueurs imprudentes et peut-être perfides avaient pu en écarter. « Considérant, « disait-il, que l'enthousiasme et les transports de joie que les habitants de Dijon ont montrés à l'occasion du séjour, dans cette ville, de S. A. R. Madame, ne permettent pas de douter qu'il n'y ait parmi tous les habitants une parfaite unanimité de sentiments et d'attachement pour le roi et la famille royale; considérant que ces sentiments manifestés si hautement ôtent toute crainte à l'égard de l'influence que les ennemis du trône pourraient exercer sur le peuple de la bonne ville de Dijon,.... etc.; les mesures de haute police auxquelles sont soumis quelques individus de la ville de Dijon cessent d'avoir leur effet, et ces individus sont déchargés des obligations qu'elles leur imposaient. » M. de Tocqueville passa en 1817 à la préfecture de la Moselle, en 1823 à celle de la Somme, et de cette dernière à celle de Seine-et-Oise. Il nous est pénible d'ajouter aux circonstances que nous venons de rapporter de sa carrière administrative, qu'on a cru pouvoir lui reprocher des destitutions dont l'injustice et l'illégalité ont été reconnues plus tard. Ce

sonlà des torts qu'un zèle outré et l'exaltation peuvent au reste expliquer et rendre moins graves. Il en est un dont monsieur le comte n'obtiendra point grâce aussi aisément, c'est d'avoir marché, pendant les dernières années, avec l'administration vendale, et d'avoir mérité par là de faire partie des 76 paires de la promotion Villèle.

TOUR-DU-PIN (Frédéric-Séraphin, marquis de LA), connu du vivant de son père, sous le nom de comte de Gouvernet, était colonel avant la révolution, et commandait le régiment royal des vaisseaux. En 1791, Louis XVI le nomma ambassadeur plénipotentiaire et ministre de la cour de France à la Haye. Rentré en France par suite des événements du 10 août, il se retira dans ses foyers aux environs de Bordeaux, et fut bientôt contraint de s'expatrier, pour éviter les persécutions dont les personnes de sa classe étaient l'objet. Il passa aux États-Unis, et ne revint la France qu'après la chute du directoire. Il fut nommé en 1808 comte de l'empire, et successivement préfet des départements de la Dyle et de la Somme. Il administrait ce dernier à l'époque de la restauration. Ministre de France au con-

grès de Vienne en 1815, il signa avec MM. de Talleyrand, de Dalberg et Alexis de Noailles, la déclaration des souverains alliés contre Napoléon. Après la première restauration il fut nommé pair de France, et l'année suivante ambassadeur et ministre plénipotentiaire près le roi des Pays-Bas. En 1820, il est passé en la même qualité à la cour de Turin.

TOUR-DU-PIN-MONTAUBAN (René-Guillaume-Claude de LA), marquis de SOYANS, né à Grenoble le 18 janvier 1772, entra à l'École royale militaire de Paris à l'âge de treize ans, et eut le rang de sous-lieutenant deux ans après. Le 6 mai 1789, il fut nommé second lieutenant au régiment du roi infanterie, et l'année d'après courut de grands dangers par suite de la révolte à laquelle ce corps avait été entraîné. En 1791 il suivit l'exemple donné par la noblesse française, et se rendit à Turin où les princes français s'étaient réfugiés. La même année il se rangea sous les drapeaux de l'armée de Condé, et fit avec ce corps les campagnes de 1792 à 1795. Nommé à cette époque capitaine au régiment de Meklembourg, il alla le rejoindre à Lisbonne. Le prince régent du Portugal le nomma capitaine comman-

dant au régiment d'Oliveira. Il fit dans ce corps la campagne d'Espagne de 1801 avec les fonctions de major, dont il obtint le grade en 1803. En 1806, devenu lieutenant-colonel du même régiment, il en eut le commandement, et l'année suivante, lors de l'invasion du Portugal par les Français et les Espagnols, il fut envoyé pour quelques arrangements auprès du marquis de Socoro, général commandant en chef les troupes de l'Espagne, et remplit plusieurs missions importantes. En 1808, lorsque le départ du prince régent et l'occupation du Portugal, par le corps d'armée de Junot, eurent rendu toute tentative ultérieure sans espoir de succès, M. le marquis de La Tour-du-Pin, se rendit, à travers mille dangers, à bord de l'escadre anglaise qui le transporta en Angleterre, d'où il n'est sorti qu'à la première restauration. Le 1^{er} juin 1814, il fut nommé sous-lieutenant dans les gardes du corps, et devint successivement, pendant la même année, colonel et maréchal de camp. A l'approche de Napoléon, pendant les *cent jours*, il eut ordre d'aller prendre à Lyon le commandement d'une brigade. Mais la rapidité de la marche de l'empereur ayant rendu ses efforts et son

zèle inutiles, il se borna à accompagner les princes en Belgique, et fut chargé de l'organisation des corps d'infanterie cantonnés à Langermark sous les ordres du duc de Berry.

Après la seconde restauration, M. de La Tour-du-Pin fut employé tour à tour comme inspecteur de cavalerie et commandant de brigade d'une division militaire.

La nature de ses services et ses antécédents le désignaient pour être employé à la guerre d'Espagne de 1823. Il y donna des preuves multipliées de bravoure, et se distingua particulièrement au combat de nuit du 21 mai, à Casteltersol en Catalogne. A l'affaire de l'Hospitalet, à la tête de sa brigade, il repoussa, après un engagement très-vif, l'ennemi, qui fut obligé de se jeter sur le Montjouy dans le plus grand désordre. A l'affaire de Bordetta, il se signala de nouveau, et mérita les éloges des généraux Curial et de La Roche-Aymon. M. le marquis de La Tour-du-Pin a succédé, d'après une ordonnance royale, à la pairie du maréchal marquis de Vioménil son beau-père, décédé le 5 mars 1827.

✓ **TOURNON** (le comte de), issu d'une antique famille de la Provence, était trop jeune,

à l'époque de la révolution , pour prendre part aux grandes scènes de cette ère glorieuse et funeste. Il ne parut dans le monde politique que sous le régime impérial. Il fut nommé d'abord auditeur au conseil d'Etat, puis maître des requêtes, et envoyé comme intendant à Barenth. Après une courte administration qu'aucun événement remarquable ne signala, M. de Tournon fut fait prisonnier par les Autrichiens, et ne dut sa liberté qu'à la paix de 1809. A son retour en France, le noble comte fut promu à la préfecture de Rome, la seconde ville du grand empire, et occupa ce haut poste pendant plusieurs années. Il donna sa démission en 1814, lorsque Murat, oubliant ce qu'il devait à son beau-frère et à son bienfaiteur, s'allia à la coalition et s'empara de Rome. M. de Tournon ne fut point employé pendant la première restauration, dont il n'adopta pas les idées avec moins d'enthousiasme. Il refusa, dans les *cent jours*, les préfectures de l'Hérault et du Finistère, que Napoléon lui offrit successivement. Après la seconde restauration M. de Tournon jouit de la plus grande faveur. Nommé d'abord préfet de la Gironde, et bientôt après maître des requêtes et conseiller d'Etat,

il parut se rallier tout-à-fait aux hommes de 1815, dont sa carrière antérieure semblait devoir le séparer. Il a depuis été porté à la préfecture du Rhône qu'il a occupée pendant plusieurs années sans beaucoup d'éclat, et créé enfin, par le ministère Villèle, pair de France et président du conseil des bâtiments civils. Administrateur habile et homme d'Etat éclairé, M. de Tournon a eu le malheur de se rendre impopulaire en se jetant dans les rangs de ces hommes dont le second corps de l'Etat a qualifié le système de l'épithète si juste de *déplorable*. Il a voté pour toutes les lois qui ont signalé cette ère de malheur et de fautes. Cependant, quoique son nom soit associé à de tels actes, on se plaît généralement à reconnaître en lui un homme de bien, et l'opinion publique peut encore l'entourer de sa faveur, s'il peut complètement oublier la route où un zèle, peut-être plus grand que bien entendu, l'a entraîné.

TRAMECOURT (marquis de), député du Pas-de-Calais, depuis 1815 ministériel infatigable, mais rachatant, si faire se pouvait, ce vicieradical par une vie privée honorable et par son zèle à rendre de petits services à ses commet-

tants. Il a passé de la chambre septennale à la chambre des pairs le 5 novembre 1827, au nombre des 76.

TRÉMOILLE (Charles-Bretagne , Marie-Joseph , duc de LA), prince de TARENTE, né à Paris le 24 mai 1764, entra au service à l'âge de quatorze ans, comme sous-lieutenant au régiment de l'île de France, et était colonel à l'époque où il émigra en 1791 avec sa famille. Rentré après la restauration, il fut nommé lieutenant général, et élevé à la pairie le 4 juin 1814.

TRÉVISE (Édouard-Casimir-Joseph MORTIER, duc de), maréchal de France, naquit à Cambrai en 1768. Il adopta avec chaleur les principes de la révolution, et s'engagea en 1793 dans un bataillon de volontaires, où il fut immédiatement élu capitaine. Le jeune Mortier ne tarda pas à se faire connaître par sa vaillance et par ses talents. Il eut un cheval tué sous lui à l'affaire de Quévrain, le 30 avril 1793. Il combattit peu de temps après à Jenmapes, à Nerwinde, à Prelemborg, et contribua puissamment à la prise du château de Namur et de la ville de Maëstricht. Nommé adjudant général après la bataille de Honds-

cott, il assiégea Maubeuge, et fut blessé grièvement sous les murs de cette place; il ne continua pas son service avec moins d'ardeur. On retrouve son nom dans presque tous les bulletins des premiers succès de nos armes, aux jours fameux de la révolution française. Il se trouva à Mons, à Louvain, à Metz, à Fleurus. En 1796, il commanda les avant-postes de cette belle armée de Sambre-et-Meuse, dont le souvenir vit encore dans tous les cœurs vraiment français, et il s'associa aux triomphes jusqu'alors inouïs de ses frères d'armes. Il s'empara de Gemmaden après un sanglant combat. Il fut, peu de temps après, nommé général de cavalerie. Appelé en 1799 au commandement d'une brigade, il fit partie de l'armée réunie par Masséna sur les frontières de la Suisse, et contribua à l'heureux résultat de la belle journée de Zurich, qui sauva une seconde fois la France du joug ennemi. Envoyé à l'armée du Danube, comme général de division, il revint peu de temps après, à l'époque du 18 brumaire, en France, où il fut nommé gouverneur des 15^e et 16^e divisions militaires. En 1803, il fut pour la première fois chargé d'un commandement en chef, et,

à la tête d'une armée peu nombreuse, s'empara de l'électorat de Hanovre, où il se couvrit de gloire, et revint prendre le commandement d'une partie de la garde du premier consul. L'année suivante, lorsque le héros d'Italie échangea la gloire et la puissance du consulat contre les dangereuses vanités de la couronne impériale, le général Mortier fit partie des grands dignitaires de la nouvelle monarchie. Il fut nommé maréchal de l'empire, grand cordon de la Légion-d'Honneur, etc. ; il obtint aussi peu de temps après le grand-cordon de l'ordre du Christ de Portugal. L'année suivante, le maréchal Mortier commanda un corps de la grande armée, se porta sur le Danube, battit l'armée russe à Dierstein, et lui coupa toute communication avec la Moravie. Il eut aussi la gloire, dans la même campagne, de combattre et de vaincre le célèbre général russe Kutusow. La ville de Cambrai, patrie du maréchal, voulut, en commémoration de cet événement, élever à leur vaillant compatriote, un monument pour rappeler sa victoire. Le maréchal Mortier, aussi modeste que brave, refusa cet honneur. Napoléon lui donna alors le titre de *duc de Tré-*

visé. En 1807, le maréchal Mortier occupa Cassel et Hambourg, arrêta toute communication entre l'Angleterre et les deux places, battit les Suédois à Anclam, se distingua à Friedland, et eut une grande part à l'heureuse issue de la campagne. En 1808, le duc de Trévisé passa en Espagne, battit l'ennemi à Ocagna et à Gébora, et contribua à la prise de Sarragosse, après ce siège long et périlleux qui honore également le généreux patriotisme des vaincus et le courage des vainqueurs. Rappelé d'Espagne en 1812, il suivit la grande armée dans la glorieuse et funeste campagne de Russie. Placé à l'arrière-garde pendant la retraite, il resta le dernier à Moskow avec son corps d'armée, et fut chargé de faire sauter le Kremlin. Le duc de Trévisé fut l'un des généraux français qui eurent le plus à souffrir pendant la désastreuse retraite. Au passage de la Bérésina, il fut assailli par l'armée russe, et ne parvint qu'avec beaucoup de peine, et après des prodiges de talent et de valeur, à sauver les débris de son corps, qu'il rallia sous les murs de Francfort. Pendant la campagne de 1813, le duc de Trévisé commanda la jeune garde, qui acquit alors une si noble célébrité. Il se

trouva à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, Wurchen, et à la fatale journée de Leipsick, où la défection d'un allié sur lequel on avait tant de raison pour compter, ruina la fortune de la France. Il fit encore de nobles et inutiles efforts à Hanau, à Spire, à Langres, et arriva, sans cesser de combattre, jusque sous les murs de Paris. Il défendit Paris concurremment avec le duc de Raguse, et fut comme lui, contraint de signer la convention qui remettait la capitale de la France entre les mains des souverains étrangers. Après cette capitulation de douloureuse mémoire, le duc de Trévise se retira avec son corps d'armée à Plessis-les-Chenets. C'est de là qu'il envoya, dans les premiers jours d'avril, son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon. S. M. Louis XVIII conserva le duc de Trévise dans ses rang, honneurs et dignités, et lui conféra en outre le titre de pair de France, le gouvernement de Lille, et le nomma chevalier de Saint-Louis. En mars 1815, lorsque le roi fut contraint de quitter la capitale et de se réfugier à Lille, le duc de Trévise le reçut dans cette place, dont il était encore gouverneur. Bientôt l'insurrection des troupes

de la garnison força S. M. à quitter cette ville et la France. Le duc de Trévise reconduisit le roi jusqu'au bas des glaciés, et vint ensuite à Paris, où Bonaparte le nomma pair de France, et lui confia l'inspection des places fortes de l'est et du nord. Après la seconde restauration, le duc de Trévise fut exclu de la chambre comme ayant fait partie de la pairie des *cent jours*; mais sa disgrâce ne fut pas complète, car il fut en même temps nommé gouverneur de la 15^e division militaire. Il fit partie du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, et qui se déclara incompetent. Nommé député par le département du Nord après l'ordonnance du 5 septembre, le duc de Trévise a voté avec le parti national de cette assemblée. Rappelé à la chambre haute le 5 mars 1819, lorsque le ministère Decazes semblait vouloir s'appuyer sur les amis de la liberté, le maréchal Mortier est venu prêter l'appui de sa voix, dans la chambre héréditaire, à cette opposition constitutionnelle déjà si forte par ses talents et par ses vertus. On pense bien que cet illustre guerrier a été l'un des adversaires déclarés de ce ministère funeste que les élus de la France ont

stigmatisé du nom de *déplorable*. Dans la dernière session (1828), le duc de Trévise a été nommé secrétaire de la chambre haute. Il a associé son nom à tous les actes qui ont donné à la chambre des pairs l'honorable popularité dont elle jouit.

TRUGUET (Laurent-Jean-François comte), vice-amiral. Jusqu'aux dernières années du règne de Louis XV, les grades de la marine, comme ceux de l'armée, avaient été exclusivement dévolus à la noblesse, et la profession qui exige dans ceux qui s'y livrent la réunion d'une longue expérience à des connaissances aussi profondes que variées, était abandonnée à des hommes auxquels un nom tenait lieu de savoir, de pratique, et souvent de bravoure. Aussi le pavillon français que les Forbin, les Suffren, les Destaing avaient illustré s'était vu exposé à plus d'un affront par l'impéritie ou la lâcheté de quelques individus de la même classe. De nombreux désastres et l'exemple de l'Angleterre ouvrirent enfin les yeux au gouvernement français, et les ministres de Louis XV statuèrent que des examens rigoureux détermineraient l'admission au grade de garde de la marine, des jeunes gens qui se destinaient

au service de la mer. Ce fut dans ces circonstances propres à écarter la médiocrité, et favorables au talent, que débuta le jeune Truguet. Peu de temps après son entrée au service comme garde de la marine, il remporta plusieurs prix institués par Louis XV, pour les jeunes gens les plus instruits de la classe dont il faisait partie. Ces premiers succès, en déterminant son goût pour l'étude des sciences indispensables à la carrière où il venait d'entrer, et où il devait se faire un nom honorable, le portèrent nécessairement vers d'autres branches des connaissances humaines, qui devaient le mettre à même de rendre à son pays d'autres services que ceux qu'il semblait avoir seulement droit d'exiger de lui. Après avoir fait huit campagnes, comme garde de la marine ou enseigne de vaisseau, il servit aux Indes occidentales et aux États-Unis sous les ordres des généraux d'Estaing, de Grasse, de Guichen, et de Vaudreuil. Embarqué sur le vaisseau du premier de ces amiraux, il dut prendre part aux opérations où les marins sous ses ordres débarquèrent et firent le service de soldats d'infanterie. Ainsi à l'assaut de Savannah, remplissant les fonctions de major, il monta un des premiers sur la brè-

che. Repoussés par des forces supérieures et par l'avantage de la position, les Français furent contraints d'abandonner l'assaut, laissant les glaces jonchés de morts. Truguet eut le bonheur d'enlever du milieu des cadavres son général que deux blessures rendaient incapable de mouvement, et de le faire porter sur les derrières au milieu des boulets et de la mitraille. Cette action lui valut la croix de Saint-Louis. La reconnaissance d'indépendance des États-Unis, et la paix qui en fut la suite, eurent lieu, comme on sait, en 1783. Ce ne fut qu'à cette époque que Truguet, depuis son entrée au service, put prendre quelque repos. Mais son âme ardente ne pouvait longtemps s'en contenter. Dès l'année suivante il eut le commandement d'une corvette destinée à seconder les opérations de M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople. Cet ambassadeur devait, comme on sait, renouveler une tentative qui souvent avait été infructueuse, et faire en sorte de plier les Ottomans à la tactique européenne, et de leur enseigner tout ce qui tient à la science des fortifications et des constructions navales. Destiné à coopérer à d'aussi grands résultats, Truguet eut pour mission

spéciale, de faire connaître nos manœuvres et nos évolutions navales aux officiers de la marine turque. Il composa à cet effet un traité de manœuvres pratiques et une tactique, qui furent traduits et imprimés en turc. Il devait encore lever des cartes des parages de l'Archipel, de la mer Noire, et de la mer de Marmara, et négocier un traité de commerce avec le bey d'Égypte, et les principaux chefs des tribus du désert. Cette mission le mit dans la nécessité de parcourir la Haute et la Basse-Égypte, et lui fournit les moyens de reconnaître toutes les ressources qu'un bon gouvernement pourrait retirer de ce sol envers lequel la nature a été si libérale. Il rédigea sur ces objets un mémoire qui fut adressé au roi, et que plus tard Napoléon, envoyé sur les mêmes lieux, emporta et lut, d'après ce qu'il dit lui-même à Truguet, par la suite, avec plaisir et utilité. De retour en 1789, Truguet reçut de Louis XVI des témoignages flatteurs de satisfaction, et l'autorisation de faire un voyage en Angleterre, pour compléter ses connaissances nautiques. Nommé contre-amiral en 1792, il reçut le commandement des forces maritimes de la Méditerranée. L'émi-

gration venait alors d'enlever à la France presque tous ses officiers de marine; la malveillance et les menées des ennemis de l'extérieur fomentaient l'insubordination parmi les équipages; des révoltes multipliées, des refus d'obéissance, mettaient souvent à l'épreuve la patience et la fermeté des chefs. Mais il est rare, et dans la marine surtout, que les subalternes n'aient pas, pour ainsi dire, la conscience intime des qualités, des talents et de la bravoure de ceux qui les commandent. Aussi le général Truguet n'eut à rencontrer que peu d'obstacles de ce genre. Le 28 septembre 1792, il se présenta devant Nice, réclama le consul de France, et déterminait la ville à se soumettre au gouvernement français. Il s'empara peu de temps après de Villefranche et d'Oneglia. A cette dernière ville, il avait envoyé un canot pour parlementer et éviter aux habitants les malheurs inséparables d'une attaque. A peine ce canot eut-il touché le rivage, que quelques misérables l'accueillirent par une décharge de mousqueterie qui tua six hommes. C'est ainsi que, dès les premières hostilités, les ennemis de la France ont commencé à violer envers elle les droits les plus sacrés des puissances

belligérantes, et ont paru vouloir, comme par un système formé, et qui s'est soutenu pendant vingt ans, s'affranchir de toutes les conventions qui distinguent les nations civilisées des hordes sauvages. Cette perfidie au reste ne demeura pas impunie. L'amiral Truguet, après avoir vivement canoné la ville, fit débarquer des troupes qui s'en emparèrent et la livrèrent aux flammes. Les habitants n'échappèrent au châtement qu'ils avaient encouru, qu'en se dispersant dans la campagne.

Peu de jours après, une escadre de six vaisseaux, commandée par le contre-amiral Latouche-Treville, et une autre de la même force, aux ordres du contre-amiral Trogoff, vinrent se joindre à Truguet, qui se vit ainsi à la tête d'une armée navale de dix-sept vaisseaux. Il s'empara alors des îles de Saint-Pierre, et se dirigea vers la Sardaigne. Le 25 décembre 1792, il fit sommer Cagliari de se rendre. Sur le refus des habitants, la ville fut bombardée, et des troupes mises à terre pour s'en emparer. Mais deux colonnes françaises s'étant rencontrées dans la nuit, se chargèrent avant de s'être reconnues. Cette méprise entraîna la déroute complète des troupes de débarquement. De son

côté, le gouverneur de la ville fit une défense désespérée. Son artillerie fit éprouver les plus grands dommages à l'escadre française. Un vaisseau sauta en l'air, un autre échoua sur la côte, plusieurs éprouvèrent de fortes avaries. L'amiral fut donc obligé de retourner à Toulon, d'où il revint avec des renforts devant Cagliari. Mais une seconde attaque n'eut pas de résultats plus avantageux que la première.

En 1795 l'amiral Truguet se rendit à Paris, où ses premiers soins furent de solliciter un code pénal et l'établissement des Cours martiales, pour prévenir l'insurrection. Il était sur le point d'aller reprendre son commandement à Toulon, lorsqu'il en fut destitué, et peu de jours après incarcéré, à l'occasion de la loi des suspects. A la mort de Robespierre, il fut rendu à la liberté, reprit son commandement, et à la formation du directoire, devint ministre de la marine. Ce ministère fut marqué par des améliorations importantes et de vastes projets, entre autres l'expédition d'Irlande. En octobre 1797, l'amiral Truguet fut envoyé ambassadeur en Espagne. Il s'y attira d'abord l'affection du souverain et celle des ministres. Cependant il fut

rappelé par le directoire, et porté sur la liste des émigrés, pour n'avoir pas obtempéré immédiatement à son ordre. Rayé le 19 juin 1799, il fit partie du conseil d'Etat, lors de la formation du gouvernement consulaire, et fut investi du commandement des forces navales réunies à Brest. En 1802, il fut nommé commandant en chef de l'armée navale combinée, réunie à Cadix, et destinée à porter des secours à l'armée d'Egypte. Mais les nouvelles de la capitulation conclue par cette armée laissèrent nécessairement l'expédition sans résultats. A l'époque où il fut question de la descente en Angleterre, une escadre de vingt vaisseaux, destinée à protéger les canonnières construites à Boulogne, et à porter vingt mille hommes de débarquement commandés par Augereau, fut réunie à Brest. L'amiral Truguet en eut le commandement. Il était prêt à mettre sous voile, lorsqu'on apprit à Brest, par dépêche télégraphique, que Napoléon allait se faire empereur, et que les corps constitués de l'Etat et les officiers généraux commandant les armées de terre et de mer avaient déjà donné leur adhésion à ce changement de gouvernement. Les principes politiques de l'amiral Truguet ne lui fai-

saient point approuver une pareille mesure, et sa loyauté ne lui permit pas de dissimuler son opposition. Il s'en suivit pour lui une disgrâce honorable, mais prompte et complète. Destitué de son commandement, il vécut pendant quatre ans dans la retraite. Mais Napoléon, au moment des besoins, se rappelait à propos les hommes qu'il avait su apprécier. En 1808 l'amiral Truguet reçut ordre de prendre le commandement des débris de l'escadre incendiée à l'île d'Aix par les brûlots anglais, et que quittait le vice-amiral Allemand. Peu de temps après, on lui confia la haute administration maritime de toute la Hollande. Pendant

tout le temps que durèrent ces fonctions, l'amiral employa tous ses efforts à développer et accroître les ressources de la marine hollandaise. Rentré en France après la restauration, l'amiral Truguet fut mis en activité de service par Louis XVIII, et élevé à la pairie le 5 mars 1819.

Il n'a cessé, depuis son entrée à la chambre haute, d'émettre des vœux pour la restauration de la marine, restauration à laquelle s'oppose malheureusement la composition d'un ministère à la tête duquel le gouvernement paraît avoir contracté l'obligation de mettre des individus entièrement étrangers à ce service.

U

URRE (le comte d'), membre du conseil général du département de la Drôme. Malgré ses principes bien connus de royalisme pur, il n'émigra pas pendant la révolution, et cependant telle est la vénération inspirée par ses qualités et ses vertus privées, qu'il ne fut l'objet d'aucune persécution, à une époque où le titre seul de noble était un arrêt de proscription. Le comte d'Urre a été porté à la chambre haute par l'or-

donnance des soixante et seize. L'extrême modération de son caractère semblait cependant le rendre peu propre à seconder les projets de la faction Villèle.

UZÈS (Marie-François-Emmanuel DE CRUSSOL, duc d'), né le 30 décembre 1756, fut connu pendant la vie de son père, lieutenant-général et gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, sous le nom de *duc de Crus-sol*; il était colonel en 1780,

et fut nommé maréchal de camp, pendant son émigration, à l'armée de Condé. Rentré seulement après la première restauration, il fut à cette époque créé lieutenant-général et élevé à la pairie dans la première organisation

de la chambre haute. Nous ne pouvons juger des opinions politiques et des votes du noble pair que d'après ses antécédents, qui ne nous paraissent pas de nature à le rendre partisan du système constitutionnel.

V

** VALENCE (Jean-Baptiste - Cyrus - Marie - Adélaïde de TIMBRUNE - THIEMBRONNE, comte de), né à Agen, le 20 août 1757, entra au service à l'âge de dix-sept ans dans l'artillerie, d'où il passa avec le grade de capitaine au régiment de Royal-cavalerie. Attaché comme aide de camp au maréchal de Vaux, il passa quelque temps après colonel en second du régiment de Bretagne, et premier écuyer du duc d'Orléans, père du duc actuel, ce qui lui valut l'emploi de colonel commandant du régiment de Chartres-dragons. A la convocation des états-généraux, il fut nommé député suppléant de l'ordre de la noblesse, mais n'eut pas occasion de siéger à cette assemblée. Cependant il se prononça pour les changements qu'une longue suite d'abus avaient appelés, et dont tous les bons esprits reconnaissaient la nécessité. En mai 1792, il fit partie,

comme maréchal de camp, de l'armée de Luckner, d'où il passa peu de temps après à celle de Dumouriez, où il fut promu au grade de général de division. A Valmy il commandait les grenadiers et les carabiniers de l'armée, et à leur tête, contribua au succès de cette brillante affaire, prélude d'une longue série d'exploits. Il combattit ensuite à Jemmapes, et s'empara de Charleroi et de Namur, où il prit 5,000 prisonniers. Mais quelques désastres, que devaient faire oublier vingt ans de succès, vinrent obscurcir momentanément l'éclat de ces débuts. Les Français, forcés de se replier devant l'armée formidable commandée par le prince de Cobourg, ne purent se rallier que dans les plaines de Nerwinde. Le général Valence commandait l'aile droite, qui enleva les villages d'Oberwinde et de Nerwinde, repris par les Autrichiens avant la fin de l'affaire. Après

des efforts inouïs dirigés par le général Valence et le duc de Chartres, qui commandait l'aile gauche, les Français restèrent maîtres du champ de bataille, mais cet avantage fut payé par des pertes énormes. Blessé de trois coups de sabre à la tête, le général Valence fut transporté à Tirlémont. Cependant la convention commençait à soupçonner les manœuvres secrètes de Dumouriez, et à prendre pour le faire arrêter, les mesures que le traître sut déjouer. Les généraux qui avaient joui de sa confiance devaient, sous un gouvernement ombrageux, sans avoir partagé son infamie, partager sa disgrâce. Cependant ce ne fut que sur la certitude que son mandat d'arrêt avait été décerné, que le général Valence se détermina à quitter l'armée pour passer en Danemark, ne voulant pas habiter des pays en guerre avec la France. Rentré après le 18 brumaire, il fut rayé de la liste des émigrés, et en 1805, devint membre du sénat conservateur. En 1808 il commanda une division de cavalerie en Espagne. Pendant la campagne de Russie, il fit partie, à la tête d'une division de cuirassiers, du corps d'armée du roi de Naples, et combattit à Mobilow. Rentré en

France en 1813, il fut envoyé comme commissaire extraordinaire à Besançon, pour organiser des moyens de défense que les événements rendirent inutiles. L'année suivante, il signa l'acte de déchéance, et fut après la première restauration élevé à la pairie. Pendant les *cent jours*, il fit partie de la chambre haute organisée par Napoléon, et fut un des commissaires envoyés par le gouvernement provisoire, après la bataille de Waterloo, au devant des armées alliées. Ces circonstances l'ayant fait exclure de la chambre au retour des Bourbons, il n'y rentra que le 21 novembre 1819. Il est décédé sans enfants mâles le 5 février 1822.

VALENTINOIS (Honoré-Gabriel GRIMALDI, prince de MONACO, duc de), né en 1778, fut appelé, au commencement de la révolution, par son nom, son rang et ses principes, chez les puissances qui tour à tour firent la guerre à la France. Il y servit jusqu'à la cessation des hostilités, et se retira à cette époque en Angleterre, qu'il ne quitta qu'en 1814, à la suite des Bourbons. Il fut, à cette époque, créé maréchal de camp, officier de la Légion-d'Honneur et pair de France. Il a hérité de la

principauté de Monaco, par la mort de son père, le 16 février 1819.

* VALMY (François-Christophe KELLERMANN, duc de), maréchal de France, naquit à Strasbourg en 1735, et entra fort jeune au service en qualité de simple hussard, dans le régiment de Conflans. Il se distingua dans la guerre de *sept ans*; et, chose étonnante, sous l'ancien régime, parvint, par la filière de tous les grades inférieurs, aux premiers rangs de l'armée. Il était maréchal de camp en 1789. Le général adopta avec enthousiasme les principes de la révolution, qui devaient en effet embraser le cœur d'un soldat de fortune parvenu, par la seule force de son génie, à sortir des rangs vulgaires où sa condition semblait devoir le confiner. Dans les premières années de la révolution, le général Kellermann inspecta les troupes cantonnées en Alsace, et fut chargé d'arrêter l'esprit d'insubordination qui s'y manifestait; il reconnut que l'indiscipline des troupes provenait des fautes de leurs officiers, qui dissimulaient mal leur haine pour le nouvel ordre de choses. Il rendit du zèle aux soldats en leur faisant entendre la voix de la patrie et de la liberté, si chères à des

cœurs vraiment français. Lorsque la guerre éclata contre la première coalition, guerre singulière dont des principes étaient, sinon la cause, du moins le prétexte, guerre glorieuse qui assura l'indépendance de la France, et révéla ce que peut le patriotisme, le général Kellermann fut placé à la tête de l'armée de Rhin-et-Moselle, si célèbre dans les fastes de la révolution. Il eut l'honneur de remporter la première victoire notable qui ait signalé cette ère de trente années de victoire. On se rappelle encore, après tant d'années, la glorieuse *canonnade de Valmy*, et les lauriers du brave Kellermann. Chose étrange! Napoléon, qui aimait l'aristocratie tout en adoptant toutes les gloires de la France républicaine, fit de cette victoire de Valmy, dont le but et le résultat furent également libéraux, la base d'un titre féodal, et le général Kellermann fut décoré du titre de *duc de Valmy*, qui n'a pas pu manquer de paraître une anomalie choquante à tous ceux qui se rappelaient ce beau fait d'armes. Cependant les beaux jours du général Kellermann ne furent point sans nuages. Accusé d'abord par le général Custines d'avoir négligé de s'emparer de Trèves et de Mayence, le

vainqueur de Valmy fut réduit à se justifier. Il fut ensuite employé au siège de Lyon, où il éprouva quelques revers. Envoyé à l'armée des Alpes, il fut poursuivi par cette inconcevable haine des gouvernants d'alors contre la plupart des guerriers qui avaient relevé l'honneur du nom français. Exclu de la société des jacobins, et enfermé à l'Abbaye, il fut sur le point de porter sa tête sur l'échafaud, mais le tribunal révolutionnaire, régénéré après le 9 thermidor, prononça son acquittement. Chargé peu de temps après du commandement de l'armée des Alpes, et plus tard d'un commandement en Italie, il ajouta de nouveaux lauriers à ceux qu'il avait déjà cueillis. Nommé ensuite par le directoire inspecteur-général, il fut couronné publiquement au théâtre d'Angers par la population de cette ville; mais il refusa modestement la couronne, et en fit hommage aux autorités du département. Il fut ensuite chargé d'organiser la gendarmerie. Après le 18 brumaire, Napoléon appela le général Kellermann au sénat, et lui confia la présidence de ce corps. A l'avènement du premier consul au trône impérial, le général Kellermann fut nommé maréchal de

l'empire, duc de Valmy, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, et titulaire de la sénatorerie de Colmar; récompenses dignes d'un vieux guerrier qui avait tant de fois versé son sang pour la France. En avril 1814, le duc de Valmy adhéra aux actes du sénat. S. M. Louis XVIII le créa pair de France et grand'-croix de St.-Louis. Il a voté avec les amis de la liberté jusqu'au moment (1816) où, dans un âge très-avancé, il a été enlevé à la patrie, qu'il avait servie avec tant d'éclat.

VALMY (H. KELLERMANN, duc de), fils du précédent, reçut une éducation toute militaire et toute républicaine. On assure que son noble et brave père ne voulut point lui accorder les plus simples marques de sa tendresse avant qu'il se fût signalé au nombre des défenseurs de son pays. Le premier embrassement de son père fut le prix de sa première action d'éclat. Le jeune Kellermann se distingua de bonne heure parmi nos braves. Il a fait avec éclat la campagne d'Italie; il a combattu depuis en Italie, en Espagne, en Autriche, etc. Nommé pair de France dans les *cent jours*, il se fit remarquer par un louable esprit de modération, par un sincère amour

du bien et par un patriotisme éclairé. Exclu de la chambre haute à la seconde restauration, il y rentra par droit d'hérédité après la mort de son illustre père. Le duc de Valmy a montré dans le cours de sa carrière parlementaire, le même amour de son pays et de la liberté qui l'avait conduit sur les champs de bataille. Il a appuyé toutes les mesures que l'opinion publique a sanctionnées, et a repoussé les lois funestes qui nous menaçaient de l'anéantissement de nos libertés constitutionnelles. Adversaire éclairé du ministère déplorable, il a fait partie de cette majorité si noble et si populaire qui a rejeté le trois pour cent, le droit d'aînesse et la loi vandale, de cette majorité à laquelle la France a justement attribué la chute de l'administration Villèle, et l'aurore d'un meilleur avenir.

VAUBOIS (Claude-Henri BELGRAND, comte de), né le 1^{er} octobre 1748, entra au service à l'âge de vingt ans dans le corps royal d'artillerie, et y était capitaine, au commencement de la révolution. A cette époque il fut nommé chef d'un des bataillons de volontaires de la Drôme. Dès ce moment il prit part à toutes les affaires qui signalèrent les premières campa-

gnes de la révolution, et fut fait maréchal de camp en 1793, et lieutenant général en 1796 : employé en cette dernière qualité à l'armée d'Italie, il concourut au gain des batailles de Roveredo, et de Castel-Nuovo. Après avoir été commandant militaire de l'île de Corse, jusqu'au moment du départ de l'armée d'Égypte, le général Vaubois fut désigné pour faire partie de cette expédition. Il commanda une division à l'attaque de Malte, et fut laissé dans cette île comme gouverneur. Attaqué, après le départ des restes de l'armée, par des forces anglaises, il eut à soutenir un blocus, et à se défendre en même temps contre l'insurrection des habitants, peuplade restée barbare au milieu de la civilisation des temps modernes, et également étrangère aux lois de la guerre et aux droits des nations. Quelques détachements cantonnés hors de la capitale (Cité-Valette) furent massacrés avec des circonstances atroces. Ce ne fut qu'après dix-huit mois de privations inouïes, suite d'un blocus rigoureux, que le général Vaubois, sur la décision d'un conseil de guerre, capitula et fit la remise de l'île au gouvernement britannique. Il fut, dans les premières années du consulat,

créé sénateur, et plus tard comte de l'empire. Après la première restauration, Louis XVIII l'éleva à la pairie.

* **VAUDREUIL** (Joseph-Hyacinthe **RICAUD**, comte de), né à Saint-Domingue en 1740, du marquis de Vaudreuil, gouverneur des îles françaises sous le vent, entra au service à l'âge de dix-huit ans, comme enseigne des gendarmes d'Aquitaine, parcourut rapidement tous les grades, et était maréchal de camp en 1780. Émigré en 1789, avec S. A. R. le comte d'Artois, il ne revit la France qu'en 1814, et fut élevé à la pairie la même année. Il est décédé en 1817 transmettant son titre à un fils unique, gentilhomme honoraire de la chambre du Roi.

VAUGUYON (Paul-François de **QUELEN** de **STUER** de **Gaussade**, duc de **LA**) né le 30 juillet 1746, fut connu du vivant de son père, sous le nom de duc de Saint-Megrin. Il entra au service à l'âge de douze ans, vers la fin de la guerre dite de *sept ans*, dont il fit les dernières campagnes. Louis XVI, dont M. de La Vauguyon avait été un des menins, pendant qu'il n'était encore que dauphin, le choisit à son avènement, pour représenter la cour de

France, comme ministre plénipotentiaire près les états-généraux des Pays-Bas. A la fin de cette mission il fut nommé maréchal de camp, et passa à Madrid avec le titre d'ambassadeur, titre dont les événements de la révolution vinrent bientôt le priver. Quoique son rappel eût été prononcé en 1791, il ne quitta l'Espagne qu'en 1795, non pour rentrer en France, mais pour rejoindre à Vérone Louis XVIII, dont il fut un des ministres pendant deux ans. Il retourna ensuite en Espagne, et en 1805, rentra en France, où il n'occupa aucune fonction publique jusqu'à la première restauration. A cette époque il fut élevé à la pairie, et nommé lieutenant général.

* **VENCE** (Pierre-Paul-Ours-Héliou de **VILLENEUVE**, marquis de), né en 1760, était colonel lorsqu'il émigra, en 1791. Rentré à la première restauration, il fut nommé maréchal de camp et pair de France le 17 août 1815. Il est décédé le 9 septembre 1819, laissant son titre et sa pairie à

VENCE (Clément-Louis-Héliou de **VILLENEUVE**, marquis de), né le 11 février 1783. Il prit du service sous Napoléon, et était colonel à l'époque de la restauration.

Après le retour du Roi, conservé dans son grade, il prit le commandement du régiment de hussards de la garde royale. En 1817, il fut nommé maréchal de camp, et en cette qualité, commanda, à l'armée d'Espagne en 1823, une brigade à la tête de laquelle il se fit remarquer dans divers engagements. Il a pris séance à la chambre des pairs, par la mort de son père, le 9 septembre 1819.

VÉRAC (Armand-Maximilien-François-Joseph-Olivier de SAINT-GEORGES, marquis de), entra au service fort jeune, et était officier dans les carabiniers royaux au commencement de la révolution. Emigré à cette époque, il ne rentra qu'à l'établissement du gouvernement consulaire, et n'accepta aucune fonction publique jusqu'à la première restauration. En 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, et le 17 août de l'année suivante, élevé à la pairie. Il est président du conseil général du département de Seine-et-Oise et du collège électoral du même département, depuis la session 1818 inclusivement. Il fut nommé en 1819 gouverneur du château de Versailles.

VERHUELL (Charles-Henri, comte), né à Does-

berg (Gueldre) en 1770, manifesta dès son enfance un goût décidé pour la marine, et y entra comme cadet, ayant à peine terminé ses études. Il était lieutenant de vaisseau, lorsque le mouvement opéré dans les Pays-Bas par la révolution française dont il n'avait point adopté les principes, le força de quitter momentanément le service. Lorsque le système républicain eut pris une certaine stabilité, M. Verhuell rentra avec son grade dans une carrière qu'il n'avait abandonnée qu'avec regret, et obtint bientôt un avancement rapide. A l'époque où les flottes françaises et l'armée de Boulogne menaçaient l'Angleterre d'une descente, Napoléon demanda à la Hollande un officier de marine pour commander la flottille hollandaise destinée à concourir au débarquement. M. Verhuell, alors contre-amiral, fut choisi pour cet objet. Dans la traversée de sa flottille à Boulogne, attaqué par l'amiral anglais sir Sidney Smith, il eut à soutenir contre des vaisseaux de haut-bord, un combat où son intrépidité triompha du nombre. Cette première et brillante affaire lui valut le grade de vice-amiral. Peu de temps après, tout en conservant son commandement, il fut nommé ministre de la

marine hollandaise. A l'époque où la Hollande, érigée en royaume, devint l'appanage de Louis Napoléon, ce souverain conserva dans ses grades et emplois l'amiral Verhuell, qui fut en outre nommé comte de Savenaer. Il fit partie de la marine française comme vice-amiral à la réunion de la Hollande à la France, et fut nommé successivement grand officier de l'empire, grand'croix de l'ordre de la Réunion, et inspecteur des côtes du nord. Chargé lors de la première invasion du commandement de la flotte du Helder, il défendit ce port avec intrépidité contre les troupes alliées, et ne le rendit qu'après avoir reçu la nouvelle officielle de l'abdication de Napoléon. Rentré alors dans sa patrie adoptive, il y reçut des lettres de naturalisation qui furent enregistrées à la chambre des pairs, le 20 décembre 1814. On se souvient qu'après la seconde abdication, Napoléon voulut, à Rochefort, passer aux États-Unis d'Amérique. L'hésitation que montrèrent les officiers de marine auxquels il s'adressa, et les difficultés qu'ils mirent en avant le firent penser à l'amiral Verhuell, qu'il cita alors comme le seul capable de tenter et d'exécuter cette opération. Il ne paraît pas au reste que

cette preuve de souvenir de l'ex-empereur ait nui en rien au vice-amiral Verhuell, qui, le 5 mars 1819, a été élevé à la pairie, digne récompense d'une vie dont la partie la plus honorable et la plus active a été consacrée au service de la France.

** VERNIER (Théodore), comte de MONTORIENT, né à Lons-le-Saulnier, le 28 juillet 1731, débuta dans la carrière du barreau, et fut en 1789 député par le tiers-état du bailliage d'Aval aux états-généraux, où il se montra un partisan modéré des idées nouvelles. Comme membre de la convention nationale, il vota dans le procès de Louis XVI l'appel au peuple et le bannissement, après s'être récusé avant le jugement comme juge, ainsi que quelques-uns de ses collègues. Pendant le trop long triomphe de la Montagne, il fut décrété d'accusation avec soixante-douze de ses collègues, et se réfugia à Zurich, où il obtint des lettres de naturalisation. Rappelé au sein de la convention en 1794, il la présidait au commencement de cette séance du 20 mai, rendue également fameuse par les excès auxquels se porta une populace frénétique, et par l'héroïque fermeté de Boissy-d'Anglas. Après avoir pris part au ren-

versement du directoire, Vernier fit partie du sénat conservateur, dont il fut élu président en 1801. Après la première restauration, il fut compris dans la formation de la chambre haute, où il ne figura que peu de temps, étant décédé en février 1818, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Il est auteur de plusieurs écrits, dont nous nous bornerons à citer les plus remarquables. *Caractère des passions au physique et au moral*, 1 vol. in-8°. *Les Délices de la vie champêtre*, in-8°. *Abrégé analytique de la vie et des ouvrages de Sénèque*, in-8°, etc.

VIBRAYE (Anne-Victor-Denis HURAUULT, marquis de), né en 1767, émigra avec son père au commencement de la révolution, et fut après la première restauration nommé colonel de cavalerie et aide de camp de *Monsieur*, aujourd'hui Charles X. Il fut élevé à la pairie le 17 août 1815, et promu au grade de maréchal de camp le 1^{er} octobre 1823.

VICHY (Roch-Étienne, comte de), né en Auvergne, le 7 juillet 1753, était avant la révolution aumônier de la reine Marie-Antoinette. Émigré en 1791, il ne rentra qu'à la première restauration, et

fut sacré évêque d'Autun le 28 octobre 1819. Il a été élevé à la pairie le 23 décembre 1823, et nommé conseiller-d'État le 26 août de l'année suivante.

VILLEFRANCHE (Joseph-Gui-Louis-Hercule-Dominique de TULLE, marquis de), né le 25 septembre 1768, servit avant la révolution dans les carabiniers de *Monsieur*, et émigra en 1791. Après la première restauration, il fut nommé maréchal de camp et inspecteur général des gardes nationales de l'Yonne. Le même département le nomma en 1816 membre de la chambre des députés, où il a figuré jusqu'au 23 décembre 1823, époque de sa nomination à la pairie, siégeant constamment au côté droit, et votant quelquefois dans le sens du ministère.

VILLEGONTIER (Louis-Spiridion FRAIN, comte de LA), né le 25 janvier 1776 à Fougères, département d'Ille-et-Vilaine, entra à l'école Polytechnique à la formation de cette institution, mais après trois années d'études, se retira dans ses foyers au lieu de prendre du service, comme ce début semblait l'annoncer. Nommé le 2 août 1815 à la sous-préfecture de Versailles, il per-

dit cet emploi le 1^{er} janvier suivant, par suite de l'ordonnance qui supprima toutes les sous-préfectures de chef-lieu de département, et resta président de la commission de liquidation des dépenses occasionnées par la présence des troupes alliées; liquidation de plusieurs millions, qu'il laissa terminée, lorsque, le 15 mai 1816, il fut nommé à la préfecture de l'Allier. Il quitta ce département le 8 octobre 1817, pour administrer celui d'Ille-et-Vilaine, où il demeura par ordre du roi jusqu'en 1824, bien qu'il eût été élevé à la pairie le 5 mars 1819. Le séjour de sept ans qu'il fit dans ce dernier département fut marqué par d'utiles travaux et des améliorations importantes dont les habitants conservent encore un souvenir reconnaissant. La présence des troupes alliées dans l'arrondissement de Versailles, les malheurs de la disette dans l'Allier, avaient précédemment fourni à M. de La Villegontier l'occasion de déployer le caractère de bonté et de modération dont il est doué, caractère si précieux et si rare à cette époque; et les connaissances administratives sans lesquelles les intentions les plus pures ne peuvent rien.

Le noble pair a été souvent

nommé membre des commissions formées dans le sein de la chambre haute, qui a ordonné aussi l'impression de plusieurs discours prononcés sur divers projets de loi, entre autres, ceux sur le recrutement, le monopole des tabacs, le sacrilège, etc.

VILLELE (Joseph, comte de). Ceux qui se sont occupés de l'histoire des nations, ont pu le remarquer; les orages politiques font éclore ces génies audacieux, entreprenants, et qui, paraissant nés pour commander à leurs semblables, rétablissent les ressorts du système social, ramènent l'équilibre, et deviennent à la fois les pacificateurs et les chefs de l'Etat. Les époques de réaction produisent ces hommes, que le hasard met en avant, et qui doivent leur fortune et une renommée éphémère, moins encore à leur ambition qu'à la lassitude de leurs contemporains, au besoin de repos, et à l'apathie générale qui suit les grandes crises. Les premiers, doués d'une âme ardente, de passions généreuses mais exaltées, semblent tenir quelque chose de la fermentation des éléments au milieu desquels ils furent formés. L'audace négative des seconds, leur lâcheté réelle, laisseraient leur éléva-

tion inexplicable, si l'engourdissement dont nous venons de parler n'en donnait le mot. Il serait aisé de rappeler les noms de ceux à qui, dans des catastrophes politiques, les contemporains, éblouis par leurs grandes qualités, ont permis de s'emparer du gouvernail de l'État. Il le serait moins, sans doute, de citer ceux à qui, aux époques postérieures, on l'abandonna par dégoût. Leur nullité a protégé leur nom contre le mépris de la postérité. Ainsi un an s'est à peine écoulé depuis la chute du ministère qui avait juré l'anéantissement de la patrie, et le nom de son chef serait prononcé à peine, sans les malédictions qui l'accompagnent au sentiment de maux trop nombreux pour que les louables efforts d'une administration nouvelle aient pu les réparer encore. Nous allons explorer rapidement la trop longue carrière de ce ministère d'iniquité, et pour éviter de céder à l'indignation que son souvenir inspire à tout Français, nous nous bornerons autant que possible à rapporter les faits, nous abstenant des réflexions qu'ils font naître.

Le noble comte naquit à Toulouse en 1773, fut admis jeune encore dans la marine militaire, et débuta par une carrière où la franchise, le

désintéressement et la loyauté sont des qualités si communes, qu'elles paraissent pour ainsi dire indispensables. Il y resta fort peu de temps, et la quitta dès 1793, époque à laquelle il fixa sa résidence à l'île Bourbon. On sait qu'il y devint membre de l'assemblée coloniale, et gérant des propriétés de M. Richemont Desbassyns, qui par la suite lui fit épouser sa fille. C'est au milieu des planteurs et des nègres dont il était le chef, qu'il acheva l'éducation politique dont il a fait depuis chez nous une si heureuse application. Rentré dans sa patrie en 1807, il y resta, malgré l'éclat de ses talents, dans l'obscurité la plus complète jusqu'en 1814. Cette époque, qui ramena sur la scène du monde tant de dieux inconnus, tant de nullités prétentieuses, y jeta M. de Villèle. Nommé membre du conseil général de la Haute-Garonne, il se signala, à l'apparition de la Charte, par une brochure où il combattait de tous ses moyens le gouvernement représentatif, et plaidait la cause de l'absolutisme. S'il a dévié pendant quelques instants des principes émis dans cette occasion, c'est à tort qu'on lui en fait le reproche. Il fallait, pour parvenir au pouvoir qui devait renverser nos institutions,

paraît partager les opinions qui les soutiennent. Au reste cet écrit, faible de style, plus faible encore de raisonnement, resta inaperçu à son apparition, et ne serait point sorti de l'oubli, sans l'élévation aussi imprévue qu'extraordinaire de son auteur. Quelques passages prouveront et notre assertion, et l'invariabilité de principes du noble pair.

« Les fatales imprudences
 « de l'assemblée constituante,
 « disait-il, les crimes de la
 « législative et de la conven-
 « tion, l'avisement dans
 « lequel ont été jetés les con-
 « seils sous le directoire, et
 « le sénat sous Bonaparte,
 « n'ont pas dû inspirer à la
 « France un grand intérêt
 « pour la conservation du
 « gouvernement représenta-
 « tif. Si nous considérons le
 « nouveau système sous le-
 « quel la constitution pro-
 « jetée nous le présente,
 « nous aurons de la peine à
 « concevoir comment, après
 « vingt-cinq années de mal-
 « heurs et de fautes, lorsque
 « les grands talents n'ont
 « servi qu'à produire de
 « grands maux, le pouvoir
 « qu'à assurer le triomphe
 « de l'erreur et de l'injustice,
 « lorsqu'une coûteuse expé-
 « rience a frappé de repro-
 « bation tout ce qui a été fait
 « durant cette longue pé-
 « riode, et que si peu de

« réputations ont pu la tra-
 « verser sans tache, nous
 « aurons, dis-je, de la peine
 « à concevoir comment on
 « pourra parvenir à compo-
 « ser d'une manière satisfai-
 « sante cette chambre haute
 « de France, si importante
 « dans l'État, par le rang, les
 « privilèges et les fonctions
 « que la constitution lui des-
 « tine.

« Où trouver ces hommes
 « qu'il faut que nous consen-
 « tions à voir élever, eux et
 « leurs enfants, à perpétuité,
 « si fort au-dessus de nous
 « et des nôtres? ces hommes
 « que le peuple doit aper-
 « cevoir à peine sur les mar-
 « ches du trône, par la dis-
 « tance immense qui sera
 « entre eux et lui; ces hom-
 « mes qui, par leur fidélité
 « éprouvée, doivent s'être
 « rendus dignes de devenir
 « les plus fermes appuis du
 « trône; ces hommes enfin
 « qui, par leurs richesses,
 « leurs talents, leurs services
 « et leur considération, doi-
 « vent écraser les anciens
 « ordres de l'État qu'ils sont
 « appelés à remplacer dans
 « cette nouvelle balance po-
 « litique. »

On s'est aperçu que le noble pair, dans l'exercice de son ministère, n'a point perdu de vue l'imminence du danger que présentent les *grands talents*. Les soins qu'il a mis, non-seulement

à les écarter, à persécuter ceux qui en sont doués, mais encore à prévenir leur développement, en faisant une guerre à mort à l'instruction, prouve que son opinion était bien arrêtée sur ce point. Il en est un sur lequel on s'aperçoit avec plaisir que son expérience a dû le faire revenir, c'est la difficulté de trouver des pairs de France. La facilité avec laquelle il les a créés, est faite pour nous tranquilliser à cet égard. Mais revenons à l'écrit de 1814.

« La chambre des députés
« des départements sera sans
« doute plus facile à compo-
« ser dans l'esprit de son
« institution. Il sera égale-
« ment possible de calculer
« son organisation d'après le
« mode qui présentera le
« moins de dangers; mais
« un corps qu'il faudra élire,
« un corps délibérant, un
« corps qui, nommé directe-
« ment par la nation, aura
« la prétention de la repré-
« senter, un corps qui aura
« le droit de poursuivre et
« de juger les ministres du
« roi, sera nécessairement
« pour la France, à peine
« sortie des crises de la révo-
« lution, une institution dan-
« gereuse et imprudente. »

La chambre des députés sera sans doute une institution dangereuse, et nous en avons la triste preuve;

non pas lorsqu'elle aura été nommée *directement par la nation*, mais lorsqu'elle sera l'œuvre d'électeurs choisis *ad hoc* par un ministre corrompu et corrupteur, lorsqu'on ira prendre ces électeurs dans la lie de la population et parmi les lumières de la police; et lorsque de ces éléments sortiront des députés qui ne rougiront pas de dire : *Nous sommes trois cents; à quoi bon discuter?*

Le législateur toulousain reprenant ensuite, l'un après l'autre les articles de la Charte, combattait successivement l'inviolabilité de la vente des biens nationaux, la responsabilité des ministres, les dispositions relatives à l'ancienne et à la nouvelle noblesse, et surtout la possibilité pour tous les Français d'être admis aux emplois civils et militaires.

En 1815, il fut élu par le département de la Haute-Garonne, député à cette chambre de sinistre mémoire, qui dans sa marche anti-française ne pouvait être surpassée que par la première septennale. Il y fit constamment partie de la majorité qui avait follement espéré pouvoir anéantir en une session l'ouvrage de vingt ans, préparé par l'expérience de vingt siècles. L'ordonnance du 5 septem-

bre ayant mis fin à ces désastreux projets, M. de Villèle rentra dans ses foyers, et put méditer quelque temps encore sur ses destinées futures, et sur la régénération de la France. Réélu en 1817, on le vit siéger de nouveau parmi la faction *ultra-monarchique*, cette fois en minorité à la chambre élective. La nullité complète et l'impéritie des membres de cette minorité devaient être favorables à M. de Villèle, qui dès cet instant seulement commença à se faire remarquer comme un des chefs du parti. Malgré ses efforts cependant, et par la seule force des choses, la raison paraissait prête à triompher de la sottise, et la France aurait pu se placer dans la position de calme et de dignité convenable à son rang, lorsqu'un crime dont l'origine est restée sans explication, fut exploité par la faction qui allait succomber. M. de Villèle fut nommé en 1820 à la vice-présidence de la chambre des députés, et reçut, ainsi que M. de Corbière, le titre et les appointements de ministre. C'était un état transitoire qui ne pouvait convenir long-temps ni à ces espèces de doublures, ni aux ministres en fonctions. Aussi ces derniers se retirèrent-ils devant le triumpvirat dont l'administration

flétrie du nom de *déplorable* a, pendant sept ans, provoqué les malédictions de la France. Ce serait ici le lieu de développer la série d'iniquités dont elle s'est rendue coupable. Mais le développement en est tout entier dans l'accusation portée par M. Labbey de Pompières, dans la séance du 14 juin 1828, contre le ministère vandale. Le lecteur, qui ne doit trouver ici que les mêmes faits, ne peut espérer de les voir revêtus de l'éloquence qui accompagne l'indignation du vertueux député. Nous avons pensé qu'il nous saurait gré de rapporter textuellement une partie de cette pièce, modèle d'énergie et objet de reconnaissance pour la France constitutionnelle.

« Il n'est personne, dit M. Labbey de Pompières, qui, interrogé de bonne foi et répondant avec sincérité, ne reconnaisse que nous étions entraînés malgré nous dans une révolution nouvelle. Il a fallu du temps pour que cette vérité devînt évidente. Enfin elle a pénétré dans toutes les consciences, elle a animé les paroles, les écrits, elle est devenue générale et populaire.

« Il serait difficile, en effet, de ne pas apercevoir, dans la marche imprimée par une faction au ministère que je dénonce, les mêmes symp-

« tômes qui précèdent aillors de grands changements politiques. *L'introduction des ennemis de l'État dans tous les offices; la haine des institutions existantes; la suspension ou l'inexécution des lois; l'intolérance religieuse, la restriction des libertés, les destitutions arbitraires, la colère envers les corps indépendants; tout, jusqu'au mépris des chambres.*

« Cette triste conformité n'est pas un vain rapprochement, un simple jeu de l'imagination. Des religieux, que les lois du royaume désignent comme *ennemis de l'État*, n'ont-ils pas été rapelés en secret? n'ont-ils pas été *introduits dans tous les offices*, élevés dans les plus hautes fonctions, non pour leur mérite, mais à cause de leur caractère? Déjà ils siègent dans tous les conseils, et les dirigent : ils sont placés à la tête de l'instruction publique; ils construisent leurs monastères, couvrent le pays de séminaires et de couvents; autorisent les congrégations, rétablissent tout ce qui fut détruit, nous replaçant sous le joug de Rome, et soumettent notre politique à la sienne, nos lois à ses dogmes, nos libertés à ses prêtres.

« *La haine des institutions*

« *existantes* se retrouve aussi dans notre histoire, et ne s'y montre ni moins audacieuse ni moins persévérante.

« La Charte faisait de nos collèges électoraux un *paladium* de liberté; ils ont été changés en une arène de corruption.

« La Charte proclamait l'égalité des citoyens; on a tenté de rétablir l'inégalité jusque dans le sein de la famille. »

« La Charte reconnaît la liberté de penser et d'écouter : on a d'abord suspendu l'exercice de ce droit; plus tard on a voulu anéantir la presse et étouffer la pensée; ce projet ayant échoué, la censure a été rétablie. Qui pourrait croire que nos institutions ne sont pas l'objet de proscriptions actives?

« *L'inexécution des lois* est patente! En vain la magistrature déclare, dans des arrêts solennels, que l'existence des jésuites est contraire aux lois; en vain la chambre des pairs réclame hautement l'application de ces lois; en vain la France entière fait entendre les mêmes vœux; seul dépositaire du pouvoir, le ministre ne tient compte ni du vœu de la France, ni des pétitions que la chambre des pairs lui renvoie, ni

« des avertissements de la
« magistrature.

« Il livre l'État sans défense
« aux ennemis qui l'envahis-
« sent, et retient captives les
« lois qui le protègent.

« *L'intolérance religieuse* a
« suivi l'inexécution des lois.
« Un seul culte domine; il
« convoque librement les po-
« pulations des villes et des
« campagnes, les divise, les
« classe à son gré, les soumet
« à des réglemens secrets,
« dont on ne lui demande
« aucun compte, lève sur elles
« des contributions réguliè-
« res, multiplie les associa-
« tions locales, et établit au
« sein de l'État une vaste af-
« filiation animée du même
« esprit, recevant les mêmes
« instructions, obéissant à la
« même influence.

« Cependant les piétistes
« ne sont point tolérés; des
« protestants sont troublés
« dans leur culte, chassés de
« leurs temples, parce qu'une
« loi pénale a dit quelque part
« que vingt-un citoyens ne
« peuvent se réunir sans au-
« torisation préalable.

« Une enquête religieuse est
« établie dans tout le royau-
« me; une police ultramon-
« taine pénètre dans toutes les
« familles, espionne les cons-
« ciences, tient registre de la
« vie privée, et poursuit les
« croyances dans les hommes.

« *La colère envers les corps*
« indépendants s'est révélée

« tour à tour par de honteu-
« ses vengeances où de cou-
« pables outrages : elle a ins-
« piré ces ordonnances dé-
« daigneuses qui détruisaient
« l'effet des décisions judiciai-
« res et censuraient la magis-
« trature elle-même.

« Espèce de lit de justice
« qu'un ministre égaré a osé
« tenir devant le sanctuaire
« des lois où ses ordres n'a-
« vaient pu pénétrer.

« Elle a éclaté avec scandale
« dans ces destitutions arbi-
« traires dirigées contre les
« membres d'une académie
« qui osait élever la voix en
« faveur des lettres. Elle a
« disgracié des avocats géné-
« raux sans complaisance pour
« ses caprices. Elle a provo-
« qué des lois oppressives qui
« eussent imposé aux tribu-
« naux une législation ab-
« surde ou terrible, et eus-
« sent banni l'humanité et le
« discernement dans les ju-
« ges.

« La gloire même n'a pu
« l'apaiser; trois cents géné-
« raux, l'honneur, l'espoir
« de la patrie, ont été effacés
« des cadres de l'armée.

« Ainsi le chemin de la
« gloire est devenu celui de
« la misère; il ne conduit
« plus qu'au tombeau!

« Enfin, *le mépris des*
« *chambres*, ce dernier pro-
« grès des réactions, ce symp-
« tôme constant des révolu-
« tions prochaines, n'est-il

« pas un des traits les plus
« marqués de l'administra-
« tion que j'accuse ?

« Les manœuvres électo-
« rales du ministère avaient
« assez prouvé qu'il voulait
« non une représentation na-
« tionale, expression libre et
« franche de la société, de
« ses opinions et de ses be-
« soins, mais un instrument
« docile qu'il pût manier à
« son gré et faire servir à ses
« desseins.

« Nous a-t-il jamais con-
« sidérés autrement ? Quel
« rapport de confiance fut
« établi entre lui et nous ?
« Quand daigna-t-il nous
« initier aux mystères de sa
« politique ? Où sont les piè-
« ces diplomatiques, les trai-
« tés, les conventions dépo-
« sés sur le bureau de cette
« chambre ? Ce n'est que par
« des révélations venues de
« l'étranger que nous pou-
« vons juger de notre situa-
« tion politique. Nous, les
« représentants du pays, nous
« ignorons quel rôle la France
« joue en Europe, quels sont
« ses véritables alliés, si nous
« marchons avec l'Espagne,
« ou à la suite de l'Angleterre,
« ou de tout autre puis-
« sance !

« Ce n'est point assez : les
« mêmes hommes qui livrent
« à nos lois une guerre assi-
« due sacrifient l'influence de
« la nation au dehors, com-
« promettent son honneur,

« sa dignité, sa puissance, et
« l'exposent tour à tour à des
« outrages et des envahisse-
« ments.

« Sous la menace menson-
« gère d'une guerre au nord,
« menace formellement et
« officiellement niée à la
« chambre des pairs dans la
« séance du 12 de ce mois, ils
« entreprennent une guerre
« pour détruire, chez un peu-
« ple voisin, un ordre de cho-
« ses, illégitime selon eux,
« mais régulier du moins, et,
« à la place de ce qu'ils ont
« renversé, ils ne substituent
« que l'anarchie.

« Ils prodiguent des mil-
« lions à un roi étranger qui
« ne nous rend que des mé-
« pris. Soit imprévoyance,
« soit désordre, ils passent
« des marchés où bien-
« tôt l'on découvre une pro-
« fusion scandaleuse de la
« fortune publique. Ils lais-
« sent convaincre leur diplo-
« matie tout à la fois de
« fausseté et d'impuissance.
« Sommés de s'expliquer sur
« leur conduite, ils n'ont
« d'autre justification à pré-
« senter sinon qu'on s'est joué
« de leurs conseils en pré-
« sence de leurs armées. Et
« tandis qu'ils s'efforcent de
« nous rassurer sur la honte
« de cette position en s'enor-
« gueillant de nos rapports
« avec les autres puissances,
« une baïonnette prussienne
« trace insolemment nos fron-

« tières sur notre propre sol ;
 « un ministre d'Angleterre se
 « vante d'avoir fait expier à
 « la France une intervention
 « qui blessait les principes de
 « son gouvernement; les Pays-
 « Bas, profitant de nos fautes,
 « chassent les jésuites alors
 « que nous les rappelons, or-
 « ganisent des troupes muni-
 « cipales, quand on licencie
 « les nôtres; les Américains
 « du nord réclament le paie-
 « ment de dettes que nous
 « semblons ne pas vouloir
 « acquitter; les Américains
 « du sud nous connaissent à
 « peine; Lima repousse avec
 « dignité des agents qui vien-
 « nent essayer de protéger
 « dans son sein le commerce
 « français sans y représenter
 « la France.

« Avec de telles mesures,
 « notre commerce languit,
 « chaque jour voit diminuer
 « le mouvement de nos ports.
 « Ces vaisseaux, qui se croi-
 « sent avec rapidité sur les
 « mers ne sont point les nô-
 « tres; ces pavillons actifs qui
 « se balancent dans les rades
 « du Nouveau-Monde, n'ap-
 « partiennent pas à la France.

« Telle a été, messieurs,
 « la marche générale de l'ad-
 « ministration. Elle suffirait,
 « d'après les monuments de
 « notre droit public, pour
 « établir la trahison envers
 « l'État et le prince.

« Envers l'État, dont cette
 « administration a violé les

« lois, dont elle a attaqué
 « successivement toutes les
 « institutions, et dont elle a
 « sacrifié l'honneur par ses
 « traités;

« Envers le prince, dont
 « elle a ébranlé le trône et
 « compromis la gloire et le
 « bonheur.

« Daignez, messieurs, m'ac-
 « corder encore quelques ins-
 « tants votre attention; et,
 « par l'exposé de quelques
 « faits particuliers, j'espère
 « vous convaincre que vous
 « devez au pays, dont vous
 « êtes les représentants, que
 « vous vous devez à vous-
 « mêmes d'appeler enfin sur
 « les ministres la justice de la
 « Charte.

« Jetez les yeux sur l'ad-
 « ministration des finances.
 « Des milliards ont été versés
 « dans ses caisses; en cinq
 « années, de 1822 à 1827,
 « les dépenses ont dépassé
 « les crédits de la somme
 « exorbitante de 415 millions,
 « et dans le même espace de
 « temps, le capital de la dette
 « s'est accru d'un quart. Quel
 « bien en est-il résulté pour
 « les arts, l'industrie et le
 « commerce?

« C'est en pleine paix, c'est
 « au sein de la nation la plus
 « active, c'est à l'époque où
 « un mouvement industriel
 « agite le monde, que ces
 « immenses ressources ont été
 « placées entre les mains de
 « nos hommes d'État.

« Ont-ils changé la face de
 « la France, percé des routes
 « nouvelles, relevé des ponts
 « détruits lors de l'irruption
 « de l'étranger ? Ont-ils mul-
 « tiplié les établissements uti-
 « les, terminé nos monuments,
 « achevé nos ports, augmenté
 « notre marine, discuté les
 « réclamations des États-Unis ?
 « Non, ils ont tout négligé,
 « tout perdu, tout frappé de
 « langueur, de défiance et de
 « stérilité. Rien ne s'est élevé
 « par leurs soins, que leurs
 « immenses demeures. La
 « France ne leur doit pas un
 « bienfait, et de ses énormes
 « sacrifices que reste-t-il ? un
 « déficit dans nos finances qui
 « menace chaque jour de s'ac-
 « croître et de dépasser bien-
 « tôt celui de 1789.

« Un tel résultat ne révèle-
 « t-il pas ou des malversa-
 « tions bien coupables, ou
 « une incapacité également
 « funeste ; et le moment n'est-
 « il pas arrivé de demander
 « compte de sa gestion au mi-
 « nistre de ce département ?

« Vous jugerez, messieurs,
 « si la responsabilité du mi-
 « nistre n'est pas pleinement
 « engagée par ces ordonnan-
 « ces secrètes au moyen des-
 « quelles il a cru pouvoir sup-
 « pléer à des lois que la
 « chambre ne lui avait pas
 « accordées, notamment les
 « dotations de la pairie. Vous
 « jugerez s'il est au pouvoir
 « d'une ordonnance de ren-

« dre irrévocables et transmis-
 « sibles des dotations que la
 « loi avait déclarées réversi-
 « bles à la couronne à leur
 « extinction. Vous jugerez,
 « enfin, si les fonds de l'État
 « n'ont pas ainsi été détournés
 « de leur destination, et véri-
 « tablement aliénés par une
 « simple ordonnance. Il y a
 « là contre-seing apposé à un
 « acte qui ne devrait émaner
 « que du concours des trois
 « branches de l'autorité légis-
 « lative, c'est-à-dire, d'après
 « les termes du projet de 1814,
 « *trahison*. Il y a atteinte à
 « une propriété publique,
 « c'est-à-dire, *concussion*,
 « d'après les termes du même
 « projet.

« Il est de notoriété que
 « M. le président du conseil
 « a pris la direction suprême
 « des affaires étrangères ; j'en
 « ai tracé le tableau, et il est
 « permis de penser qu'il est
 « plus affligeant encore. Déjà
 « les accusations de l'étranger
 « précèdent les nôtres ; ne
 « soyons pas sans prévoyance
 « comme ceux qui nous ont
 « gouvernés ! Il est urgent
 « pour notre honneur, pour
 « notre sûreté peut-être, de
 « connaître notre histoire di-
 « plomatique depuis six ans.
 « Les investigations d'une
 « justice sévère peuvent seu-
 « les nous la révéler.

« Portons, messieurs, nos
 « regards sur la direction
 « des affaires intérieures du

« royaume, et sans l'envisager
 « dans son ensemble, sans
 « parler de l'esprit qui l'a-
 « nime, du bien qui n'a pas
 « été fait, des entreprises in-
 « dustrielles entravées, des
 « projets utiles laissés sans
 « exécution, entrons dans
 « l'examen de quelques faits
 « spéciaux, matériels et po-
 « sitifs.

« Il ne sera pas difficile de
 « prouver qu'il est peu d'ad-
 « ministrations qui aient
 « montré, dans les détails,
 « plus de mépris pour les
 « lois, qui aient employé plus
 « de moyens tyranniques, et
 « commis plus d'actes arbi-
 « traires envers les citoyens.

« Dès 1822, un détenu (le
 « colonel Dufay) est attaché
 « à son lit par six anneaux de
 « fer; un condamné à une
 « peine correctionnelle (le
 « colonel Pailès) est conduit
 « à la maison de détention la
 « chaîne au col; un vieillard
 « espagnol (M. Llorente) est
 « chassé de France pour avoir
 « écrit *l'Histoire de l'inqui-*
 « *sition*; bientôt après un
 « jeune littérateur (M. Ma-
 « galon), condamné pour dé-
 « lit de la presse, est conduit
 « au dépôt de Poissy, en-
 « chaîné avec un forçat;
 « moins infortuné, un écri-
 « vain ministériel (M. Mar-
 « tainville) expiait dans les
 « jardins de Tivoli un outrage
 « envers la chambre des
 « pairs.

« Loin de moi de blâmer
 « cette indulgence! Mais
 « l'expression manque à l'in-
 « dignation qu'inspire cette
 « atroce partialité.

« Un système de terreur
 « est organisé et suivi fidèle-
 « ment pour assurer l'asser-
 « vissement de quiconque
 « reçoit un traitement de
 « l'Etat. Des destitutions sou-
 « daines, inévitables, sans
 « pension de retraite, punis-
 « sent tout acte d'indépen-
 « dance aussitôt qu'il est
 « connu, et retirent leur der-
 « nière ressource à des fa-
 « milles ruinées souvent au
 « service de l'Etat. Préfets,
 « magistrats, fonctionnaires
 « de tout rang, de tout âge;
 « académiciens, députés, pairs
 « de France, bienfaiteurs de
 « l'humanité, grands ci-
 « toyens, tous sont frappés
 « indistinctement; il y a éga-
 « lité devant ce fier despo-
 « tisme: obéir ou tomber!

« Que dis-je? La haine ne
 « s'arrête pas même devant
 « un cercueil!!... N'est-ce
 « pas là, messieurs, abuser
 « du pouvoir, mentir à la
 « Charte? n'est-ce point avoir
 « trahi la couronne que de
 « l'avoir montrée si souvent
 « ingrate envers ceux qui,
 « dans ses revers, avaient
 « sacrifié pour elle leur for-
 « tune et leur vie?

« Voulez-vous des exem-
 « ples d'une violation plus
 « directe encore de l'ordre

« constitutionnel qui nous
« régit ?

« L'ancienne École de Mé-
« decine existait en vertu
« d'une loi : une simple or-
« donnance l'a détruite Les
« professeurs ne pouvaient
« être dépossédés de leurs
« chaires que par une loi
« nouvelle ou par un juge-
« ment ; c'est une ordonnance
« qui les a renvoyés et qui a
« choisi leurs successeurs il-
« légaux !

« Une ordonnance a sup-
« primé aussi l'École nor-
« male, ce bel et utile établis-
« sement.

« Vingt exemples sembla-
« bles pourraient être cités.
« Ne sont-ce pas des prévari-
« cations positives, matériel-
« les, incontestables ? Est-il
« au pouvoir d'un ministre
« de détruire ce qui existe en
« vertu des volontés législa-
« tives ! Quand vous votez
« des lois, entendez-vous
« donner aux ministres le
« droit de les révoquer à leur
« gré ? ou les lois de vos pré-
« décesseurs seraient-elles
« moins sacrées que les vô-
« tres, et ne serait-on pas
« coupable quand on les ren-
« verse ? De tels actes ne sont
« pas inconstitutionnels, seu-
« lement parce qu'ils atta-
« quent des lois, ils sont de
« véritables attentats à des
« propriétés particulières :
« vous penserez sans doute
« que le ministre qui les a

« commis en est doublement
« responsable.

« Mais voici des faits plus
« graves encore.

« Personne n'a perdu le
« souvenir des abus qui ont
« eu lieu si souvent dans l'em-
« ploi de la force armée con-
« tre les attroupements popu-
« laires les plus inoffensifs.
« On a pris récemment encore
« le triste soin de vous les
« rappeler. Dans ces services,
« l'autorité a plus d'une fois
« dépassé toutes les bornes
« de la prudence et même
« de la légalité. Ne croyez pas
« qu'il soit devenu impossible
« aujourd'hui d'en fournir la
« preuve. Je citerai un fait
« qui, plus que tout autre,
« constitue à mes yeux une
« violence impardonnable,
« un véritable crime, et qui
« serait facile à établir par la
« plus simple enquête.

« En 1822, la gendarme-
« rie, sous prétexte d'arrêter
« quelques mauvais sujets
« dans le Jardin des Plantes,
« s'empara de toutes les is-
« sues, et sept à huit cents
« jeunes gens se trouvèrent
« inopinément enfermés.

« Le cri de *vive la Charte*
« se fit bientôt entendre
« comme réclamation contre
« cette violence inattendue :
« à l'instant on se précipita
« sur eux le sabre à la main.
« Oui, messieurs, on sabra
« des jeunes gens enfer-
« més, parqués dans un

« jardin public. L'un d'eux,
« très-grièvement blessé, fut
« transporté au domicile
« du professeur de botani-
« que.

« La loi permet de sévir
« contre des citoyens qui,
« après les sommations du
« magistrat, refusent de se
« retirer; mais là, messieurs,
« point de magistrats, point de
« sommations, point d'issues;
« toutes étaient fermées, et
« par la force publique! C'é-
« taient des prisonniers sur
« lesquels on se ruait: c'é-
« taient les massacres des....
« Jem'arrête, je ne rappelle-
« rai point ces jours de si fu-
« neste mémoire.

« Le sang, dans cette occa-
« sion, a été versé contre
« toutes les lois: il l'a été cri-
« minellement. Il n'est pas
« un pays civilisé où cette
« action fût restée impunie;
« et elle l'est encore parmi
« nous, sous l'empire d'une
« Charte qui reconnaît ce-
« pendant quelques droits à
« la nation!

« Ces faits, si le jour de
« la justice vient à se lever,
« seront attestés par les hom-
« mes les plus vénérables;
« par des professeurs du Jar-
« din des Plantes qui, mêlés
« avec les jeunes gens, es-
« sayaient en vain de les pro-
« téger contre une force aveu-
« gle et féroce.

« Il les attestera aussi cet
« employé de l'établissement

« qui fit tomber des mains de
« ces jeunes gens les flèches
« dont ils s'étaient emparés
« pour leur défense, en leur
« disant: Elles sont empoi-
« sonnées.

« Enfin, n'est-ce pas sous
« la responsabilité du minis-
« tre de l'intérieur qu'on a
« porté tant d'atteintes à la
« liberté des élections? Des
« faits nombreux, des violen-
« ces ou des ruses criminelles,
« des obstacles de tout genre
« apportés au libre exercice
« d'un droit fondamental et
« sacré, n'ont-ils pas été si-
« gnalés et flétris par la cons-
« cience publique, constatés
« par les protestations des ci-
« toyens les plus recomman-
« dables, dénoncés aux deux
« tribunes par les voix les
« plus austères et les plus
« pures? Si le scandale des
« élections a échappé à vos
« regards, si vous n'avez point
« vu la corruption devenue
« un moyen de gouverne-
« ment, et placée pour ainsi
« dire dans notre droit public,
« vous avez du moins entendu
« un ministre en proclamer
« la doctrine. L'indignation
« de la France entière est
« venue jusqu'à vous; elle
« vous presse de donner des
« juges aux corrupteurs.

« Je ne solliciterai pas de
« vous, messieurs, moins de
« sévérité envers le ministre
« des affaires ecclésiastiques
« et de l'instruction publique.

« S'il est vrai (et on ne
 « peut le contester aujour-
 « d'hui), s'il est vrai que nous
 « subissons le joug d'une fac-
 « tion apostolique qui se met
 « en opposition, tantôt ou-
 « verte, tantôt cachée, avec
 « toutes nos lois, qui a con-
 « tribué à détacher la France
 « de ses alliances constitu-
 « tionnelles les plus avanta-
 « geuses et les plus honora-
 « bles, le ministre-évêque,
 « qui siégeait au conseil, est-
 « il resté étranger aux progrès
 « de cette faction? Je ne cite-
 « rai qu'un fait; il suffit à mes
 « yeux pour résoudre la ques-
 « tion.

« Ce ministre ne *devait* pas
 « ignorer que la société des
 « jésuites était bannie de
 « France par les lois du royau-
 « me. Il ne *pouvait* l'igno-
 « rer, puisque la magistra-
 « ture, par ses arrêts, la
 « chambre des pairs, par ses
 « décisions, avaient rappelé
 « ces lois, et renouvelé pour
 « ainsi dire ce bannissement.
 « Il ne *l'ignorait* pas, car,
 « accusé de favoriser secrète-
 « ment leur retour, il se dé-
 « fendait de toute alliance
 « avec eux, et niait qu'il leur
 « accordât aucune protection.
 « Eh bien! messieurs, n'avez-
 « vous pas entendu plus tard
 « le même ministre, devenu
 « plus hardi, parce que ses
 « alliés étaient devenus plus
 « puissans, avouer leur exis-
 « tence, reconnaître que sept

« établissemens d'instruction
 « étaient entre leurs mains,
 « et constater ainsi sa propre
 « forfaiture?

« C'est avec son autorisa-
 « tion qu'on a vu s'établir,
 « sans le consentement préa-
 « lable des conseils munici-
 « paux, des associations de
 « femmes à la vie contem-
 « plative, et dont les statuts
 « n'ont point été insérés dans
 « le Bulletin des lois, ainsi
 « que le prescrit la loi du 24
 « mai 1825.

« M. l'ex-ministre n'a-t-il
 « fait entériner aucune bulle
 « du pape contraire aux li-
 « bertés gallicanes et aux dis-
 « positions du concordat?
 « N'a-t-il pas multiplié les
 « évêques *in partibus*, et par
 « conséquent les dépenses de
 « son ministère? N'est-ce pas
 « à sa tolérance que nous de-
 « vons les chartreux, les tra-
 « pistes, les capucins, les
 « jésuites et les missionnai-
 « res?

« N'est-ce pas sous son ad-
 « ministration, après les aver-
 « tissemens les plus solennels,
 « en mépris de la volonté
 « nationale fortement expri-
 « mée, que ces infractions
 « aux lois ont eu lieu?

« Les lois sont-elles donc
 « à la merci de tout ministre
 « qui osera les violer? En
 « sommes-nous arrivés à ce
 « point qu'on peut avouer
 « impunément qu'on les viole?
 « Et n'est-ce plus trahir que

« de livrer l'État à ses enne-
« mis ?

« Mais ce n'était point as-
« sez : il fallait encore abuser
« de son pouvoir au point de
« défendre à tout instituteur
« protestant d'admettre dans
« son école des individus ca-
« tholiques.

« Il fallait enlever par la
« ruse ce qu'on ne pouvait
« ravir par le droit ; je m'ex-
« plique. Des bourses avaient
« été créées en faveur des
« enfants des militaires sans
« fortune : on ne pouvait leur
« refuser les places vacantes.
« Pour les en priver, on a ar-
« rêté qu'il n'y aurait plus
« que des demi-bourses ; et
« dès - lors le militaire à
« modiques appointements,
« la veuve à faible pension,
« ne pouvant compléter la
« bourse, ont été écartés.

« L'administration de la
« justice, si une enquête sé-
« vère venait en révéler les
« abus, les violences, les res-
« sentiments, ferait la honte
« de notre pays ; et je sens le
« besoin de vous rappeler ici
« qu'il n'est aucune partie de
« la nation, aucun corps de
« l'État, qui en ait accepté la
« solidarité. Loin de là ja-
« mais l'opinion publique ne
« fut plus vengeresse dans
« ses arrêts.

« Vous n'avez pas oublié,
« messieurs, que selon notre
« droit public on doit consi-
« dérer aussi comme fait de

« trahison, tout acte atten-
« tatoire à la vie ou à la sû-
« reté des citoyens et aux
« droits des Français.

« Le droit public du royau-
« me était le même avant
« la Charte.

« Le chancelier Poyet fut
« mis en jugement pour *mal-*
« *versations et injustices fai-*
« *tes aux sujets du roi*. Il fut
« condamné, le 24 avril 1545,
« à la dégradation civique,
« 100,000 francs d'amende
« et cinq ans de prison. Il
« mourut, dit Mézerai, ac-
« cablé de pauvreté et d'igno-
« minie, si malheureux que,
« même en ce pitoyable état,
« il ne faisait point de pitié.

« Nous prendrons au ha-
« sard, dans cette adminis-
« tration, quelques faits de
« détail, quelques faits spé-
« ciaux, dont on ne peut rap-
« peler le souvenir sans exci-
« ter l'indignation.

« Le lieutenant - colonel
« Caron venait d'être con-
« damné par un conseil de
« guerre : une requête est
« adressée au garde - des-
« sceaux, pour être transmise
« au nom du condamné,
« dans les vingt-quatre heu-
« res, à la cour de cassation.
« Trois jours après, le 30
« septembre, le ministre ré-
« pond par une audience in-
« diquée au vendredi. Le
« lundi 1^{er} octobre, part de
« Paris l'ordre télégraphique
« de mort. Le mardi Caron

« n'existait plus ! et son pour-
 « voi n'était pas jugé ! et le
 « garde-des-sceaux n'avait
 « pas saisi la cour de cassa-
 « tion des requêtes à lui adres-
 « sées ! et son audience n'était
 « remise que parce que lui
 « garde-des-sceaux présidait
 « les courses au Champ-de-
 « Mars ! et dès-lors une con-
 « damnation est devenué un
 « assassinat !!!

« Ces faits, messieurs, ont
 « été publiquement exposés
 « devant la cour de cassation,
 « et n'ont reçu aucun dé-
 « menti : ils ont été rappelés
 « dans le procès de notre ho-
 « norable collègue Kœchlin,
 « et la France entière a frémi
 « de la conclusion de cette
 « affaire.

« On avait vu des dépêches
 « télégraphiques devancer des
 « exécutions pour annoncer
 « des grâces ; on en a vu sous
 « cette administration pour
 « hâter des exécutions, pour
 « devancer des pourvois !

« Le 19 septembre 1822,
 « une demande en grâce est
 « présentée par le défenseur
 « de quatre sous-officiers in-
 « pliqués dans la conspiration
 « dite de la Rochelle. Ces de-
 « mandes étaient reconnues
 « régulières dans cette forme.
 « On changea alors de juris-
 « prudence ; et, sans faire
 « connaître au défenseur qui
 « poursuivait la grâce, que la
 « signature des supplians était
 « indispensable, on ne statua

« rien sur la demande, et
 « l'exécution eut lieu le 21.

« Ce changement de forme
 « n'a été connu qu'après, par
 « la déclaration du chef de
 « la division criminelle au
 « ministère de la justice, et
 « par une circulaire aux avo-
 « cats à la cour de cassation,
 « qui leur enjoit de ne plus
 « signer de pareils recours.

« Le même ministère n'a
 « pas hésité à se servir du
 « pourvoi abandonné d'un
 « officier malheureux, pour
 « lui ravir, en matière capi-
 « tale, le bénéfice de juge-
 « ments obtenus, et un re-
 « cours à la puissance inter-
 « prétative des lois, quand
 « l'humanité commandait de
 « le prévenir, lui ou son dé-
 « fenseur, de l'usage qu'on
 « pouvait faire de ses propres
 « actes, et de lui faciliter un
 « désistement.

« En 1822, le 8 août,
 « M. le garde-des-sceaux a
 « refusé à un avocat de Paris
 « l'autorisation de défendre
 « à Poitiers le général Ber-
 « ton, soumis à une accu-
 « sation capitale. Par suite
 « de ce refus, l'accusé est
 « resté sans défenseur, puis-
 « qu'il récusait M^r Drault,
 « nommé d'office.

« Rappellerai-je cette dé-
 « plorable affaire des dépor-
 « tés de la Martinique ? ces
 « retards apportés à la justice
 « qui devait leur être rendue,
 « à la liberté qu'ils devaient

« trouver sur le sol de la
« France, et cette prison
« prolongée pendant vingt
« mois dans les cachots de
« Brest ?

« Signalerai-je les ordon-
« nances attentatoires aux
« garanties données par la
« Charte, telles que l'indé-
« pendance du jury, l'ina-
« movibilité des juges, le
« droit de poursuivre les
« fonctionnaires publics, les
« libertés du barreau ?

« Parlerai-je du témoi-
« gnage de satisfaction donné
« à cet obscur procureur du
« roi qui, pour signaler son
« dévouement à la police, fit
« traîner d'un bout de la
« France à l'autre, de pri-
« son en prison, de brigade
« en brigade, un honnête
« citoyen dont l'homonyme
« se trouvait inscrit sur les
« registres de cette infâme
« institution ?

« Comment désignerai-je
« ces perceptions faites aux
« sceaux, dont le budget ne
« consacre jamais la légalité,
« et dont la distribution ne
« paraît jamais dans les
« comptes ?

« Serait-ce concussion ?
« serait-ce dilapidation ? ou
« plutôt serait-ce l'un et
« l'autre ?

« Mais déjà, messieurs,
« vous avez pu vous con-
« vaincre, et par les projets
« de lois de ce ministre, et
« par les faits que je viens

« d'y joindre, qu'il a attenté
« à la constitution du pays
« et aux droits particuliers
« des citoyens.

« J'appelle, messieurs,
« j'appelle de toutes mes for-
« ces les lumières de la jus-
« tice sur la plus coupable,
« la plus téméraire adminis-
« tration qui fut jamais.

« Enfin j'arrive à cet acte
« qui a consterné la capitale
« et indigné toute la France ;
« à cette forfaiture qui pèse
« sur tout le ministère.

« Deux ans s'étaient écou-
« lés depuis que le roi ré-
« gnant avait rendu aux
« Français l'exercice de l'ar-
« ticle 8 de la Charte ; ils
« étaient pénétrés de recon-
« naissance pour un bienfait
« aussi précieux ; ils en rap-
« portaient la gloire au mo-
« narque. Les ministres en
« étaient irrités : alors parut
« la loi *vandale* ; cette loi
« *d'amour et de justice*, des-
« tinée à river les fers d'une
« nation grande et généreuse,
« mais jalouse de conserver
« une liberté acquise par
« tant de sacrifices.

« Déjà, à la honte éter-
« nelle d'une chambre qui
« n'est plus, cette œuvre
« monstrueuse avait franchi
« cette enceinte ; incertaine,
« mais menaçante encore,
« elle s'agitait non sans quel-
« que espoir de succès. L'op-
« pression pouvait naître,
« lorsqu'un heureux hasard

« amenant les citoyens en
 « présence du roi, ce morne
 « silence, défini par l'évêque
 « de *Senes*, révèle au mo-
 « narque un danger qu'il
 « ignorait, et le monstre est
 « étouffé.

« L'allégresse de la France,
 « aussi rapide, mais plus
 « constante que l'éclair, se
 « manifeste et se propage de
 « toutes parts; les ministres
 « seuls se plongent dans
 « l'obscurité; leur désespoir
 « est à son comble; l'aspect
 « d'un roi uni à un peuple
 « devient pour eux un ou-
 « trage, et leur vengeance
 « est prompte.

« Paris s'endort dans l'i-
 « vresse de la joie; il se ré-
 « veille dans la douleur.

« Ces pères de famille,
 « toujours dévoués, ces ci-
 « toyens fidèles qui combat-
 « tirent l'anarchie dans leurs
 « murs, l'étranger au dehors,
 « sont dénoncés au monar-
 « que; les ministres les accu-
 « sent de conspirer!

« La foudre lancée du haut
 « du trône annonce à l'uni-
 « vers que Paris n'est qu'un
 « amas de rebelles, qu'il n'y
 « a plus ni citoyens ni cité,
 « et que les acclamations de
 « reconnaissance et de dé-
 « vouement sont des cris de
 « révolte et de sédition!

« Depuis on les a entendus
 « ici, ces ministres, s'attri-
 « buer les bienfaits, et, par
 « de coupables réticences,

« reporter sur des têtes au-
 « gustes des mesures qui fu-
 « rent sans doute loin de
 « leurs cœurs.

« Courbés sous le faix de
 « la haine publique, ils ont
 « cherché à la reporter vers
 « le trône, dans l'espoir de
 « léguer la guerre civile à
 « cette France si patiente et
 « si fidèle.

« Depuis ce temps, que
 « d'actes coupables se sont
 « accumulés sur leurs têtes!

« Une censure établie sans
 « motifs et confiée à des
 « hommes repoussés par l'o-
 « pinion publique, destinée
 « à préparer dans l'ombre
 « des élections frauduleuses
 « et corrompues;

« Des conflits enlevant aux
 « tribunaux des questions
 « d'État, pour en confier la
 « décision à un conseil in-
 « troduit furtivement dans
 « nos institutions, et dévoué
 « aux volontés ministérielles
 « sous peine de destitution;

« Des listes électorales
 « formées dans le silence, et
 « déguisées sous un nom qui,
 « loin d'assurer un droit,
 « prescrivait un devoir géné-
 « ralement redouté;

« Des circulaires imposant
 « le mensonge au vote élec-
 « toral, en menaçant de des-
 « titution l'homme en place,
 « et les administrés de la
 « perte d'un établissement
 « public ou d'un privilège
 « accordé par le monopole;

« Des inscriptions sur les
« listes électorales, et des
« cartes d'électeurs envoyées
« à des employés sans droit
« de voter ;

« La chambre des pairs
« envahie par la congré-
« gation, cette institution, une
« des colonnes principales de
« l'État, faussée dans son es-
« sence, et sacrifiée au salut
« de ceux qui ont trahi tous
« leurs devoirs ; récidive
« d'un coup d'Etat dont
« M. de Casteljacob, nou-
« veau promu, fit jadis un
« motif d'accusation contre
« les ministres ;

« La nation dont le dra-
« peau a flotté sur toutes les
« capitales de l'Europe, ba-
« souée par une poignée de
« pirates ;

« Cette nation méprisée
« par un roi à qui elle a pro-
« digué ses soldats et ses tré-
« sors, au point de refuser
« de confier sa personne à
« cette armée qui l'avait ra-
« mené de Cadix à Madrid,
« et rétabli sur un trône ab-
« solu.

« Je crois avoir suffisam-
« ment démontré que les ex-
« ministres ont immolé à
« leur désir de rester en pla-
« ce, la popularité du trône,
« nos institutions politiques,
« nos libertés fondamentales.

« En conséquence, j'ai
« l'honneur de proposer à la
« chambre d'accuser le der-
« nier ministère, 1° de trahi-

« son envers le roi, qu'il a ten-
« té d'isoler de son peuple; 2°
« de trahison envers la Fran-
« ce, qu'il a tenté de priver
« de la confiance de son roi.»

. Cette éloquente dénoncia-
tion, où brille toute l'indi-
gnation que des actes iniques
peuvent inspirer à une âme
vertueuse, mais qui n'a rien
d'exagéré, est un résumé
succinct de l'administration
Villèle. Quelle ne serait point
l'étendue de cette pièce, si
la position de l'honorable
député lui eût permis d'en-
trer dans les ignobles détails
dont tant de Français ont été
témoins ou victimes ! Que
d'abus de pouvoir, que de
dénis de justice, d'insolentes
vexations, de honteuses fa-
veurs ! Ces faits se pressent
en foule à notre souvenir.
Choisissons-en un seul, non
pas des plus accusateurs pour
l'administration vandale,
mais des plus notoires. Un
Français, porteur d'un des
plus beaux noms dont s'hon-
norent les fastes de la patrie
et ceux de la science est
assassiné. La France entière
nomme à haute voix son as-
sassin, qui le même jour
reçoit son passe-port, et tra-
verse insolemment le royaume
aux yeux d'une popula-
tion indignée. Avait-il donc
des titres à la bienveillance,
à la protection de M. de Vil-
lèle ? Sans doute, il était
couvert du mépris de l'Eu-

rope. Ce n'était point pour de tels hommes que M. de Villèle réservait ses gendarmes, dont le sabre ne devait être rougi que par le sang français.

Cependant, lorsque le vertueux Labbey de Pompières appelait du haut de la tribune nationale la rigueur des lois sur la tête d'un ministre coupable, la France, délivrée depuis quelque temps de son joug odieux, commençait enfin à respirer. La capitale reçut avec une dignité calme la nouvelle de son affranchissement. Des feux de joie, des illuminations avaient signalé le rejet de quelques-uns des projets de loi du triumvirat, la nomination de députés libéraux; l'ordonnance libératrice fut accueillie avec une joie différemment exprimée. L'opinion publique, au reste, n'était point satisfaite encore. La France avait repris ses droits, mais n'était point vengée, et tous les regards se tournaient vers la chambre des députés, espérant que les articles de la Charte qui chargeaient les ministres de la responsabilité de leurs actes, recevraient enfin leur exécution dans la personne du ministre qui fut le plus justement exécuté, peut-être, depuis le commencement de la monarchie française. Aussi des adresses de félicitation

parvinrent-elles de toutes parts à M. Labbey de Pompières. Mais jusqu'à présent, la question est encore indécise, et le chef de l'administration déplorable en a été quitte pour la haine et l'animadversion publiques, méritées à tant de titres.

VILLELE (Aubin-Guillaume, comte de), né le 12 février 1770, archevêque de Bourges. Il entra, jeune encore, dans l'état ecclésiastique, et ne figura point sur la scène politique pendant les années de la révolution et de l'empire. En 1817, Louis XVIII le nomma à l'évêché de Verdun, d'où il passa à celui de Soissons, en septembre 1820. Il devint archevêque de Bourges en 1824, et pair de France le 5 décembre de la même année.

VILLEMANTZY (Jacques-Pierre ORILLARD, comte de), se destina dès sa jeunesse au service de l'administration de la guerre, et débuta par faire les campagnes de la guerre de l'indépendance américaine. De retour en France, il devint commissaire ordonnateur à l'armée du Rhin, servit plus tard en la même qualité à celle d'Italie, et devint successivement chef de la comptabilité au ministère de la guerre,

et inspecteur général aux revues. En 1809, il prit place au sénat conservateur, et fut nommé comte de l'empire. A l'époque de la première invasion, il se trouvait dans la 16^e division militaire, où il avait été envoyé comme commissaire extraordinaire, à l'effet de prendre des moyens pour s'opposer aux progrès des armées ennemies, et d'où il fit parvenir son adhésion aux actes du sénat. Après la première restauration, il prit place à la chambre haute, et fut nommé postérieurement membre du conseil d'administration de l'hôtel royal des invalides. Le noble pair est au rang des défenseurs des libertés constitutionnelles.

VIMAR (le comte), né le 30 octobre 1744, à Mesnière, près de Neufchatel (Seine-Inférieure), était avocat au parlement de Rouen, avant la révolution, dont il adopta les opinions avec modération et sagesse. A l'époque de la première organisation des corps municipaux, il fut nommé procureur de la commune de Rouen. Ce fut sur sa proposition, et par ses soins, que la municipalité de cette ville substitua des bureaux de bienfaisance aux ateliers de charité qui existaient antérieurement, mesure qui rétablit l'ordre et la paix dans

la ville. Nommé député à l'assemblée législative par le département de la Seine-Inférieure, il siégea avec les modérés désignés alors sous le nom de constitutionnels. Rentré dans la retraite après la courte et orageuse session de la faible assemblée dont il avait fait partie, il ne prit aucune part aux événements de l'ère gigantesque de la terreur, ce qui ne le préserva pas de subir pendant cette époque un emprisonnement de dix mois. Appelé au conseil des anciens sous la constitution de l'an III, ses habitudes de modération le portèrent au côté droit, où siégeaient les Barbé-Marbois, les Portalis, les Royer-Collard, et lui firent refuser le ministère de la justice, qui lui avait été offert. En 1798, M. Vimar se rallia au parti de Sieyès, qui, avec des formes constitutionnelles et républicaines, méditait déjà le renversement de la constitution de l'an III et du gouvernement directorial. Il prit une part active aux événements du 18 brumaire, et fut nommé membre de la commission législative chargée de rédiger les lois organiques de la constitution. Cette prétendue révision n'était qu'un prétexte pour changer entièrement le pacte social. On sait ce qui se passa dans le sein de cette

commission. Un jeune soldat se servit des talents d'un vieux politique dont il déjoua les projets ambitieux. Le gouvernement consulaire fut fondé, et Bonaparte, avec le titre de consul, placé au timon des affaires. M. Vimar, après l'organisation de ce gouvernement, refusa le porte-feuille de la justice, qui lui fut offert pour la seconde fois, mais fut nommé sénateur et plus tard comte de l'empire et commandant de la Légion-d'Honneur. En 1814, il adhéra à la déchéance de Napoléon et fut créé pair de France. Pendant les cent jours, il fut nommé député à la chambre élective par le collège électoral de la Seine-Inférieure. Ces fonctions ne l'empêchèrent pas, après la seconde restauration, de reprendre sa place à la chambre haute, où il vota avec l'opposition constitutionnelle. Cet article serait incomplet si nous le terminions sans rendre hommage aux vastes connaissances de M. le comte Vimar, et à l'aménité de caractère qui le rend cher à tout ce qui l'entoure.

** VIOMÉNIL (Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, marquis de), né en 1734, débuta dans la carrière des armes par les dernières campagnes de la guerre de sept

ans, et fit ensuite celle des États-Unis d'Amérique, où il servait sous le maréchal de Rochambeau, en qualité de maréchal de camp. A son retour en France, il fut récompensé des services qu'il avait rendus à la cause de l'indépendance, d'abord par une pension de 5,000 fr., et plus tard par le gouvernement de la Martinique. Rentré dans la métropole, M. de Vioménil parut n'avoir pas reçu de l'aspect d'une guerre entreprise pour défendre les intérêts et les droits d'une nation, les nobles inspirations que quelques autres acteurs de cette lutte en avaient rapportées. Dans celle qui s'annonçait en France entre le pouvoir et le peuple, M. de Vioménil opta pour le premier, et en 1791, rejoignit le corps de Condé, où il fut nommé commandant et inspecteur général de l'avant-garde. Il fit en cette qualité les deux premières campagnes, et l'année suivante, obtint un régiment de son nom à la solde de l'Angleterre. Ce corps ne tarda pas à être licencié. Passé au service de Catherine II, impératrice de Russie, en qualité de lieutenant général, M. de Vioménil reçut de l'Autriche le commandement de l'armée de Banat, forte de 12,000 hommes. Il reçut ensuite

l'ordre d'aller commander 17,000 Russes cantonnés dans les îles de Jersey et Guernesey. Après avoir servi successivement en Angleterre, en Russie et en Portugal, il rentra en France en 1814, heureux sans doute de pouvoir enfin employer au service de sa patrie les qualités dont il était doué. Il fut nommé pair de France et membre de la commission chargée de vérifier les services des anciens officiers. A l'époque de l'invasion de Napoléon il reçut le commandement des volontaires royaux qui s'organisaient à Vincennes, et lorsque tout espoir fut perdu, partit pour Gand avec Louis XVIII. Après la seconde restauration, il fut nommé commandant de la 11^e division militaire (à Bordeaux), d'où il passa à celui de la 13^e (à Rennes). En juillet 1816, il reçut en récompense de ses longs services envers la légitimité, le bâton de maréchal de France. M. le marquis de Vioménil est mort en 1828, sans enfants mâles.

VOGUÉ (Louis-François-Charles, comte de), né le 25 août 1769, dans le département de l'Aude, parut pour la première fois sur la scène politique en 1815. Nommé à cette époque maréchal de camp, il fut pendant les cent

jours employé à l'armée du midi, sous les ordres de S. A. R. le duc d'Angoulême. Aussitôt que l'approche des troupes alliées et la dissolution des corps français le lui permirent, M. le comte de Vogué reparut dans le département du Gard, et y organisa un bataillon connu sous le nom de *Royal-Miquelets*. En 1815, il fut élu par ce département à la chambre des députés, où il a figuré depuis cette époque jusqu'en 1823, siégeant constamment au côté droit. Il vota en 1818 contre le projet de loi de recrutement de l'armée, qu'il trouvait impolitique, inconstitutionnel et subversif des principes de la monarchie. M. le comte de Vogué avait été nommé par le département du Gard à la chambre septennale, lorsqu'il fut élevé à la pairie, le 23 décembre 1823.

**** VOLNEY** (Constantin-François CHASSEBOEUF DE BOICROIS, comte de), né à Craon, petite ville du département de la Mayenne, le 3 février 1757, était fils de Jacques-René Chassebœuf, avocat au tribunal de Craon, qui acquit depuis une certaine célébrité dans toute la province. Le jeune Constantin-François ayant perdu sa mère lorsqu'il naissait, fut confié aux soins

de subalternes, incapables de diriger son éducation première, et puis laissé seul dans le collège d'Ancenis, sans presque avoir vu son père. Privé ainsi des soins dont l'enfance a tant besoin, le jeune Constantin, auquel son père avait fait prendre le nom de terre de Boigirois, qu'il changea plus tard contre celui de Volney, trouva dans l'étude sa seule consolation, et devint bientôt l'un des premiers élèves du collège. Il passa, à l'âge de douze ans, du collège d'Ancenis au collège d'Angers, et là encore, se fit remarquer parmi ses condisciples par ses dispositions précoces, et par son aptitude au travail. Sorti du collège à dix-sept ans, son père le fit émanciper, et lui rendit compte du bien de sa mère. Il se trouva ainsi, à peine sorti de l'enfance, maître absolu de ses actions, avec la modique somme de onze cents livres de rente. Dans un âge où presque tous les jeunes gens se livrent à la fougue de leurs passions naissantes, Volney ne vécut que pour l'étude; il commença à la fois son droit et l'étude de la médecine, et dans chacune de ces branches de nos connaissances, obtint de véritables succès. Cependant tant de travaux ne suffisaient pas à son besoin d'activité,

il se livrait en même temps à de vastes recherches sur l'antiquité, et son *Mémoire sur la chronologie d'Hérodote*, ouvrage plein d'érudition et de philosophie, fut le fruit des loisirs de cette époque de travaux si multipliés. Ce petit ouvrage fit rechercher le jeune Volney par tous les amis des sciences et des lettres. Les sociétés du baron d'Holbach lui furent ouvertes, et il s'y plaça bientôt au premier rang. Il ne s'enivra pourtant point des éloges qu'il recevait, et des grandes espérances que son début faisait concevoir. Il songea, au contraire, uniquement à s'élever au-dessus de lui-même. Une modique succession de 6,000 livres lui en fournit les moyens. Il entreprit seul, avec cette insuffisante ressource, l'exploration de l'Orient, si peu connu alors, quoique déjà l'objet d'un si grand nombre de livres. Il parcourut d'abord l'Égypte, passa quelques mois dans un couvent de moines Druses, au pied du Liban, et traversa plus tard la Palestine et l'Arabie. Dans cette course rapide, il trouva le temps d'apprendre les langues des divers peuples qu'il visita, et d'observer les mœurs, les coutumes, les lois de ces contrées avec une exactitude que sont loin de reproduire les voyageurs

qui ont passé au milieu d'eux une partie de leur vie. Il employa trois années à ce grand voyage, qui devait immortaliser son nom, et en publia à son retour une relation qui le rangea bientôt parmi les geus de lettres et les savants illustres. L'impératrice Catherine II lui envoya, comme témoignage d'admiration, par l'intermédiaire du baron de Grimm, une médaille d'or que le jeune Volney reçut avec reconnaissance, mais qu'il crut devoir rendre à la czarine lorsqu'elle se prononça contre la liberté de la France. Six mois après la publication de son ouvrage, Volney fut nommé député du tiers-état aux états-généraux; il siégea au côté gauche, et vota constamment avec les amis de la liberté. Il monta souvent à la tribune, parla dans toutes les discussions importantes, et se fit applaudir, même après Mirabeau. A la fin de la session, Volney passa en Corse, où il acheta le domaine de la Corsiac pour y faire des essais de culture de denrées coloniales, prévoyant dès-lors que les maximes de la métropole seraient suivies de l'affranchissement absolu des colonies. Rentré en France en 1797, il osa s'opposer au système de la terreur, fut incarcéré, et ne dut qu'au 9

thermidor de ne pas porter sa tête sur l'échafaud, après avoir été l'un des plus zélés défenseurs de la liberté. Après l'ère sanglante de la terreur, Volney fut nommé professeur d'histoire à l'école Normale. Ses leçons publiées depuis peuvent être regardées comme l'avant-propos nécessaire de toute étude historique. Appelé aussi à l'Institut, il devint l'un des membres principaux de ce corps, qui se plaça bientôt au premier rang parmi les sociétés savantes de l'Europe. En 1795, Volney fit en Amérique un voyage dans lequel il devint l'ami de Washington, et fut en butte aux persécutions des hommes à préjugés du Nouveau-Monde. De retour en Europe, il contribua de tout son pouvoir à la révolution du 18 brumaire, connaissant la faiblesse du gouvernement directorial, et espérant que la main habile de Sieyès saurait nous préserver également du despotisme et de l'anarchie. Déjà depuis longtemps il était lié avec Bonaparte qu'il avait connu en Corse, et il avait su comprendre le vaste génie de ce guerrier extraordinaire. Ses liaisons avec le premier consul continuèrent. Sénateur et membre du conseil privé, il fut quelque temps de l'intimité du chef du gouverne-

ment; mais la réintégration des prêtres et la guerre de Saint-Domingue, questions à propos desquelles il s'était montré tout-à-fait contraire aux projets du premier consul, commencèrent à l'éloigner de la Malmaison. Sincère ami de la liberté, il avait espéré la trouver dans la monarchie constitutionnelle; mais depuis que tant de sacrifices avaient été faits pour établir la république, il avait espéré voir fleurir la France sous ce régime, et il ne pouvait sans peine renoncer à cette noble espérance. Quand l'empire fut organisé, quand tout espoir de liberté fut perdu, M. de Volney donna sa démission des hautes fonctions de sénateur. Le sénat, par ordre du nouvel empereur, déclara qu'il ne pouvait recevoir la démission d'aucun de ses membres, et le républicain Volney resta malgré lui membre du sénat et comte de l'empire. Il persévéra pourtant à s'éloigner de la scène politique, et se retira à la campagne, où il consacra tout son temps à ses travaux historiques, philologiques et philosophiques. Il ne se laissa pas un seul instant éblouir par sa haute fortune, et ne cessa pas de regretter l'aurore de la liberté française. Il écrivait à un de ses amis aux plus beaux jours de l'empire: « Je suis toujours

« le même, un peu comme
 « Jean La Fontaine, prenant
 « le temps comme il vient et
 « le monde comme il va ;
 « pas encore bien accoutumé
 « à m'entendre appeler *M. le*
 « *comte*, mais cela viendra
 « avec les *bons exemples*.
 « J'ai pourtant mes armes et
 « mon cachet, dont je vous
 « régale : deux colonnes asia-
 « tiques ruinées, d'or, bases
 « de ma noblesse, surmon-
 « tées d'une hirondelle emblé-
 « matique (fond d'argent),
 « oiseau voyageur mais fi-
 « dèle, qui chaque année
 « vient sur ma cheminée
 « chanter printemps et liber-
 « té! » Ou nous nous trom-
 pons fort, ou cette lettre
 suffit pour peindre le caractè-
 re de Volney.

En 1814, M. de Volney ne prit aucune part aux événements politiques; nommé pair de France, il ne se fit point remarquer dans le sein de la chambre haute. Il resta dans la retraite pendant les cent jours, et rentra dans la chambre des pairs à la seconde restauration. Les illusions de sa jeunesse étaient passées. Il n'espérait plus rien des discussions politiques, et avait appris à juger les hommes avec rigueur; aussi ne prit-il aucune part aux discussions du premier corps de l'État. Retiré à la campagne avec ses livres et sa famille, il ne daignait plus s'occuper

sur la scène politique ; et une sombre misanthropie avait remplacé son caractère enthousiaste ; retour ordinaire des hommes qui ont beaucoup espéré de leurs semblables, et qui ont été souvent déçus. Le comte de Volney, tomba malade au commencement de 1820 : après quelques jours d'une faiblesse extrême il fit mander son médecin : « Je connais l'habitude de votre profession, lui dit-il, mais je ne veux pas que vous traitiez mon imagination comme celles de vos autres malades. Je ne crains pas la mort. Dites moi franchement ce que vous pensez de mon état, parce que j'ai quelques dispositions à faire. » Le médecin interdit n'osait répondre. « J'en sais assez, dit le philosophe ; faites-moi venir un notaire. »

Il dicta aussitôt ses dernières dispositions avec le plus grand calme, et mourut trois jours après, ayant vu les progrès de la mort avec un œil stoïque.

Nous avons parlé du *Voyage en Syrie et en Égypte* de M. de Volney ; il publia en outre un *Voyage en Amérique* qui n'eut pas un égal succès, des leçons d'histoire préparées pour l'école Normale, qu'on regarde avec raison comme l'un des plus beaux morceaux de notre langue,

une méthode nouvelle pour apprendre les langues orientales, et de nombreux traités sur l'Arabe, sur l'étude des langues en général, etc., genre de travaux qu'il compléta par l'invention de son alphabet européen. Avant de mourir il voulut s'assurer des successeurs dans la route où il était entré avec tant de succès ; il fonda en conséquence un prix annuel de douze cents francs pour le meilleur ouvrage sur l'étude philosophique des langues.

Mais l'ouvrage le plus célèbre de M. de Volney est sans contredit le traité philosophique intitulé : *les Ruines*, ouvrage qui, joint au traité de la loi naturelle, semble avoir été adopté par la génération actuelle comme son catéchisme. Un style brillant et riche, de fortes conceptions, des idées nouvelles et vraies, une logique entraînante, telles sont les qualités qui distinguent *les Ruines*. Peut-être est-il assez bizarre de voir le merveilleux se mêler à un pareil sujet, et un génie surnaturel prêcher la croyance enchaînée en nos sens, le matérialisme et l'incrédulité. Peut-être aussi peut-on espérer que le 19^e siècle saura se relever des langes de l'athéisme dans lequel s'est emprisonné le siècle dernier, en sortant des chaînes plus lourdes encore d'une

foi inquisitoriale. Quoi qu'il en soit, l'immense succès des *Ruines* se comprend ; un talent rare, une philosophie précise et enthousiaste à la fois ; beaucoup de vérités et des erreurs seulement par omission, c'en était assez pour faire secte. Nous n'en dirons pas autant de *la loi naturelle*. Sans doute cette loi doit être écrite dans notre organisation, mais nous osons espérer que c'est aussi dans notre organisation morale, et nous ne comprenons pas comment un homme d'une probité exaltée comme Volney, a pu se contenter de ces prescriptions matérielles dont la seule sanction est dans la souffrance du corps.

Le comte de Volney ne laisse point d'héritier de sa pairie.

* WAGRAM (Louis-Alexandre BERTHIER duc de), prince de NEUCHÂTEL, né à Versailles le 20 novembre 1753. En suivant les opérations de la grande armée, dont Berthier fut pendant si long-temps major général, on pourrait avoir une idée assez exacte de ses travaux et de ses services. Aussi nous bornerons-nous à donner quelques détails sur les commencemens de sa carrière militaire. Dès l'âge de dix-sept ans, il était lieutenant dans le corps royal d'état-major, qu'il quitta

pour passer aux États-Unis, sous les ordres de M. de La Fayette, en qualité de capitaine de dragons ; il en revint colonel, et en 1792 fut nommé général de brigade, et employé comme chef d'état-major de l'armée de Luckner. En 1795 il exerça les mêmes fonctions, avec le grade de général divisionnaire aux armées d'Italie et des Alpes, où il se fit remarquer à toutes les affaires, et notamment à celles de Lodi et de Rivoli. Nommé ministre de la guerre en novembre 1799, il en quitta le porte-feuille dans le mois d'avril de l'année suivante, pour prendre le commandement d'une armée de réserve qui devait concourir en Italie aux opérations du général en chef. Après la bataille de Marengo, Berthier conclut l'armistice entre les deux armées, se rendit à Turin pour y organiser le gouvernement républicain, et après cette mission revint à Paris où il reprit le porte-feuille de la guerre. Il fut créé maréchal de France le 10 mai 1804, et l'année suivante major général de la grande armée ; en 1806, à l'issue de la guerre contre la Prusse, Napoléon lui fit don des principautés de Neuchâtel et de Valangin, le nomma grand dignitaire de l'empire et membre du sénat conservateur. Berthier fit tou-

jours en qualité de major général les campagnes de 1807 à 1812, et fut nommé duc de Wagram, en 1809, après la bataille de ce nom. Au mois de mars 1814, il fit parvenir au sénat son adhésion aux actes de déchéance et fut compris après la première restauration dans l'organisation de la pairie, et nommé capitaine d'une des compagnies de gardes du corps. Pendant les *cent jours* il accompagna le roi à Gand, et se retira ensuite à Bamberg, où il mourut dans les premiers jours du mois de juin, en se jetant d'une fenêtre dans un accès de fièvre chaude, s'il faut en croire les journaux de l'époque. Le bruit courut alors, et quelques personnes croient encore que cette mort fut le résultat d'un assassinat, et que le prince, saisi par derrière à l'improviste, fut précipité de son balcon par des gens soudoyés à cet effet. Ce n'est pas dans l'histoire contemporaine le seul trépas dont l'avenir aura à rechercher la cause et les circonstances.

Aux dignités qu'il devait à Napoléon, le prince de Neuchâtel réunissait les décorations de presque tous les ordres étrangers, qu'il devait aux nombreuses relations que ses fonctions l'avaient mis à même d'avoir avec les mi-

nistres et les souverains des puissances du continent. Il était grand'croix de l'ordre du mérite militaire de Maximilien-Joseph de Bavière, chevalier de l'ordre royal de l'Aigle d'or de Wurtemberg, chevalier de l'ordre de la Couronne de Saxe, grand'croix de l'ordre de St.-Henri de Saxe, grand commandeur de l'ordre royal de Westphalie, grand'croix de la Fidélité de Bade, commandeur grand croix des ordres du grand duc de Hesse, de Saint-Joseph de Wurtemberg, et de Saint-Etienne de Hongrie, et chevalier des ordres de l'Aigle-Noir de Prusse, et de Sainte-Anne de Russie.

Le maréchal Berthier avait deux frères, Victor-Léopold, et César Berthier, morts l'un et l'autre généraux de division. Le dernier, dans le royaume de Naples, donna lieu, par sa conduite, à l'un des nombreux traits d'indépendance et d'originalité qui marquèrent la carrière du spirituel Paul Courier, assassiné par les jésuites.

Nous avons pensé qu'il ne serait point sans intérêt pour le lecteur, de trouver à la suite de cette notice sur un général qui ne s'éloigna presque pas de Napoléon et qui fut comblé par lui de tant de faveurs, l'opinion de ce sou-

verain sur son compte. Voici ce qu'il en disait lui-même à Sainte-Hélène, ou ce que répétaient d'après ses inspirations les compagnons de son exil.

« Berthier était âgé d'environ quarante-deux ans. Son père, ingénieur-géographe, avait eu l'honneur de voir quelquefois Louis XV et Louis XVI, parce qu'il était chargé de lever les plans des chasses, et que ces princes, à leur retour de la chasse, aimaient à relever les fautes qu'ils y avaient aperçues. Berthier, jeune encore, fit la guerre d'Amérique, comme lieutenant adjoint à l'état-major de Rochambeau; il était colonel à l'époque de la révolution, et commanda la garde nationale de Versailles, où il se montra fort opposé au parti de Lecointre; employé dans la Vendée comme chef d'état-major des armées révolutionnaires, il y fut blessé. Après le 9 thermidor il fut chef d'état-major du général Kellermann, à l'armée des Alpes, et le suivit à l'armée d'Italie. C'est lui qui fit prendre à l'armée la ligne de Borghetto, qui arrêta l'ennemi. Lorsque Kellermann retourna à l'armée des Alpes, il l'emmena. Mais lorsque Napoléon prit le commande-

« ment de l'armée d'Italie, Berthier demanda et obtint la place de son chef d'état-major, et l'a toujours suivie en cette qualité dans les campagnes d'Italie et d'Égypte. Depuis, il a été ministre de la guerre, major général de la grande armée, prince de Neuchatel et de Wagram. Il avait une grande activité; il suivait son général dans toutes ses reconnaissances, et dans toutes ses courses, sans que cela ralentît en rien son travail des bureaux.

« Il était d'un caractère indécis, peu propre à commander en chef; mais possédant toutes les qualités d'un bon chef d'état-major. Il connaissait bien la carte, entendait bien la partie des reconnaissances, soignait lui-même l'expédition des ordres, était rompu à présenter avec simplicité les mouvements les plus composés d'une armée. Au commencement on voulut lui attirer la disgrâce de son chef, en le désignant comme son mentor, et publiant que c'était lui qui dirigeait les opérations; on ne réussit pas. Il fit tout ce qu'il put pour faire cesser des bruits qui le rendaient ridicule dans l'armée. Après la campagne d'Italie il eut le commandement de l'armée chargée d'aller à cer-

« parer de Rome, et y pro-
 « clamer la république ro-
 « maine (*Montholon*, tom. III,
 « pag. 225).

« Berthier, faible et sans
 « esprit, était en Egypte à la
 « tête de ceux qu'on appelait
 « la faction des amoureux à
 « grands sentiments. Quand
 « le général en chef fut sur
 « le point d'appareiller de
 « Toulon, Berthier accourut
 « de Paris en poste, jour et
 « nuit, pour lui dire qu'il
 « était malade, et qu'il ne
 « pouvait pas le suivre, bien
 « qu'il fût son chef d'état-ma-
 « jor. Le général en chef n'y
 « fit pas seulement attention.
 « Berthier n'était plus aux
 « pieds de celle qui l'avait
 « dépeché avec excuse ; aussi
 « s'embarqua-t-il ; mais arri-
 « vé en Egypte, l'ennui le sai-
 « sit et il ne put résister à ses
 « souvenirs ; il demanda et ob-
 « tint de retourner en France ;
 « il prit congé de Napoléon,
 « lui fit ses adieux, mais il
 « revint bientôt après fon-
 « dant en larmes, disant qu'il
 « ne voulait pas, après tout,
 « se déshonorer ; qu'il ne
 « pouvait pas non plus sé-
 « parer sa vie de celle de son
 « général. Berthier portait
 « une espèce de culte à ses
 « amours, et ce culte l'a con-
 « duit plus d'une fois jus-
 « qu'au voisinage de l'idio-
 « tisme. L'empereur croyait
 « bien lui avoir donné 40
 « millions dans sa vie ; mais

« il pensait que la faiblesse
 « de son esprit, son peu d'or-
 « dre et sa ridicule passion,
 « en avaient gaspillé une
 « grande partie (*Las Cases*,
 « tom. I, pag. 262).

« Berthier devait sa con-
 « duite à son manque d'esprit
 « et à sa nullité. Berthier,
 « après tout, n'était pas sans
 « talents, mais ses talents, son
 « inérite, étaient spéciaux et
 « techniques, et hors de là,
 « sans nul esprit quelconque ;
 « et puis, si faible !... L'em-
 « pereur, dans ses campa-
 « gnes, avait Berthier dans
 « sa voiture. C'était pendant
 « sa route et sur les grands
 « chemins que l'empereur
 « parcourant les livres d'or-
 « dre et ses états de situation,
 « arrêta ses plans et ordon-
 « nait ses mouvements. Ber-
 « thier en prenait note, et
 « à la première station ou au
 « premier moment de repos,
 « soit de jour soit de nuit,
 « il expédiait à son tour les
 « ordres et les différents dé-
 « tails particuliers, avec une
 « régularité, une précision
 « et une promptitude admi-
 « rables. C'était un travail
 « pour lequel il était tou-
 « jours prêt et infatigable.
 « Voilà quel était le mérite
 « spécial de Berthier ; il était
 « des plus grands et des plus
 « précieux pour l'empereur ;
 « nul autre n'a pu le rem-
 « placer. (*Las Cases*, tom. I,
 « pag. 412).

« La nature en formant de
 « certains hommes, a voulu
 « qu'ils restassent dans une
 « situation subalterne. Tel
 « était Berthier; il n'y avait
 « pas au monde un meilleur
 « chef d'état-major, mais il
 « n'était pas en état de com-
 « mander cinq cents hommes.
 « (*O'Meara*, tom. I, p. 380).

« Les titres et la pairie du
 prince de Neuchatel, sont
 passés par sa mort à Napo-
 léon-Alexandre-Louis Ber-
 thier, son fils unique, qui n'a

pas encore atteint l'âge requis
 pour prendre part aux dé-
 libérations de la chambre
 haute.

WINOCK (le prince BER-
 GÈS de SAINT) appartient à
 une illustre et opulente fa-
 mille de l'Artois. Il n'était
 personnellement connu par
 aucun acte politique, lors-
 qu'il a été élevé à la pairie
 par l'ordonnance du 5 no-
 vembre 1827.





NOTICE

SUR LES PAIRS

NOMMÉS PAR NAPOLÉON

PENDANT LES CENT JOURS.

Nous avons cru devoir terminer notre ouvrage par une notice sur la chambre haute des *cent jours*. Quelques-uns des membres qui la composaient ont été élevés à la pairie depuis la seconde restauration; d'autres, en plus grand nombre, comme on le verra, et qui peut-être y seront appelés un jour, n'y ont point pris place encore. Il eût été superflu d'entrer, quant à ces derniers, dans les mêmes développements auxquels nous nous sommes livrés pour messieurs les pairs qui constituent le second des pouvoirs actuellement existant, et nous nous sommes bornés à une simple notice sur ceux qui, dans nos orages politiques, ont joué un rôle trop important pour que nous puissions nous borner à les nommer. C'est envers eux surtout que cherchant, autant que possible, à rapporter des faits,

nous avons dû être réservés dans nos réflexions. Nous avons porté, à leur ordre alphabétique, les noms seulement de messieurs les pairs des *cent jours* qui font en ce moment partie de la chambre haute, et dont l'article se trouve dans le volume.

A

✓ ABOVILLE (comte d').

✓ ALBUFÈRA (duc d').

ALSACE - HENIN - LIETARD (Pierre-Simon, comte d') est né, en 1772, à Neufchâteau, département des Vosges. Il était, avant la révolution, capitaine de cavalerie, et émigra pour aller se ranger sous les drapeaux de Condé. Il devint colonel dans le corps des hommes d'armes à cheval qui fut licencié après le siège de Maëstricht. Rentré en France en 1801, il fut nommé comte de l'empire, chevalier de la Légion-d'Honneur, et chambellan de Napoléon, qui, à sa rentrée pendant les *cent jours*, lui conféra la dignité de pair.

ANDRÉOSSI (Antoine-François, comte), né le 6 mars 1761 à Castelnaudary, était à vingt ans lieutenant d'artillerie; il fit les premières campagnes de la révolution, celle d'Égypte; et, quand Napoléon prit le titre d'empereur, fut nommé chef de la 4^e division du ministère

de la guerre, comprenant toute l'administration du génie et de l'artillerie. Il reçut en 1800 le grade de lieutenant général, devint directeur du dépôt de la guerre, et, après le traité d'Amiens, ambassadeur à Londres. Rappelé de cette mission à la reprise des hostilités, il fut en 1806 nommé comte de l'empire, envoyé comme ambassadeur à Vienne, devint gouverneur de cette ville après la bataille de Wagram, et la quitta pour passer à l'ambassade de Constantinople, où il fut remplacé après la première restauration.

Elevé à la pairie pendant les *cent jours*, il fit partie de la commission envoyée, après la bataille de Waterloo, au devant des armées ennemies. Depuis cette époque, le général Andréossi a fait partie, pendant plusieurs sessions, de la chambre élective, où il s'est montré le constant défenseur des libertés légales. Il est décédé dans le courant d'octobre 1828.

Son séjour en Égypte et

celui qu'il fit à Constantinople, comme ambassadeur, furent mis à profit pour les sciences : nous citerons, entre autres ouvrages de lui, ses *Mémoires sur le lac Menzaleh, sur la vallée du lac Natron, sur le fleuve sans eau*, etc., publiés dans le grand ouvrage de l'Institut d'Égypte, et la *Relation de la campagne sur le Mein et la Rednitz, de l'armée Gallo-Batave aux ordres du général Augereau*, 1802, in-8°.

ARJUZON (comte d').

AUBUSSON DE LA

FEUILLADE (Hector, comte d') était, sous l'empire, chambellan de l'impératrice Joséphine. Il quitta ses fonctions pour présider le collège électoral du département de la Corrèze; et fut, en 1807, nommé ambassadeur près de Joseph Napoléon, roi de Naples. Eloigné des affaires publiques après la première restauration, M. le comte d'Aubusson fut élevé à la pairie par Napoléon dans les cent jours. Il rentra dans la vie privée après cette époque, et n'a depuis occupé aucune fonction publique.

B

BARRAL (Louis-Mathias, comte de), archevêque de Tours, naquit le 20 avril 1746. Il entra jeune encore dans la carrière ecclésiastique, où des talents précoces lui valurent un avancement rapide. Il était, au commencement de la révolution, coadjuteur de son oncle l'évêque de Troyes, qui lui céda son diocèse, étant devenu, par son âge et ses infirmités, hors d'état de l'administrer. Au commencement de la révolution, M. de Barral refusa d'adhérer à la constitution civile du clergé, et, par suite de ce refus, se vit contraint d'abandonner la France;

mais il y rentra après le 18 brumaire, et donna au nouveau chef du gouvernement des preuves de dévouement qui le firent nommer à l'évêché de Meaux, d'où il passa à l'archevêché de Tours. Il avait rempli les fonctions d'aumônier de la princesse Caroline et de l'impératrice Joséphine. Ces emplois et les services qu'il eut l'occasion de rendre à Napoléon, dans quelques négociations dont il fut chargé avec le saint-siège, lui valurent la place de sénateur et les titres de comte de l'empire et de grand'croix de l'ordre de la Réunion. Sensible au souvenir de ces

faveurs, l'archevêque de Tours ne crut point, comme tant d'autres, après la restauration, que l'ingratitude fût un titre à la bienveillance du nouveau gouvernement, et le 2 juin 1814, il prononça l'oraison funèbre de l'impératrice Joséphine. Il fut peu de jours après élevé à la pairie. Napoléon, pendant les *cent jours*, le comprit aussi dans l'organisation de sa chambre héréditaire, et ce fut ce prélat qui, au Champ-de-Mai, officia pontificalement. A la seconde restauration, il cessa de faire partie de la chambre haute, et donna lui-même la démission de son archevêché. Il est décédé le 17 juin 1816.

BEAUFREMONT (comte de).

BEAUVEAU (MARC de), grand d'Espagne de première classe, prince du saint-empire, fut, en 1809, fait chambellan de Napoléon, fonctions qu'il reprit pendant les *cent jours*. Il fut à cette époque élevé à la pairie. Madame de Beauveau était dame du palais de l'impératrice Marie-Louise.

BELLIARD (lieutenant général, comte).

BERTRAND (Henri-Gratien, comte), le héros de la

fidélité, entra au service au commencement de la révolution, et fit, comme sous-lieutenant, la campagne de 1795 à 1796 à l'armée des Pyrénées. Il partit ensuite pour celle d'Égypte, et en revint général de brigade. Après la bataille d'Austerlitz, où il se couvrit de gloire sous les yeux de Napoléon, il fut choisi par ce souverain pour faire partie de ses aides de camp. Les talents et la bravoure qu'il déploya pendant les campagnes d'Autriche (1809), de Russie (1812), et de Saxe (1813), lui valurent, après la mort de Duroc, la dignité de grand maréchal du palais. En 1814, il suivit à l'île d'Elbe son bienfaiteur et son ami, revint à sa suite, assista à ses côtés à la bataille de Waterloo, et alla le consoler dans son exil, jusqu'au moment où les privations et les dégoûts dont il fut abreuvé par le géolier de la sainte alliance l'ont fait descendre dans la tombe. Le général Bertrand avait été condamné à mort par contumace par un conseil de guerre assemblé à Paris le 7 mai 1816. Rentré en France après la mort de Napoléon, il a demandé à purger sa contumace, et a été acquitté. Il fait partie, comme lieutenant général, du cadre de l'armée.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean, comte), né en 1750, était, avant la révolution, avocat au parlement de Paris. Au commencement des troubles de 1791, il fut envoyé, comme commissaire du roi, à Uzès, pour apaiser les mouvements survenus entre les protestants et les catholiques de cette ville. Député, peu de temps après, par le département de la Seine à l'assemblée législative, il s'y montra également le défenseur du bon ordre et des libertés publiques. En avril 1792, il fut nommé président, et parla en faveur des prêtres qui avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé, et contre lesquels on voulait porter un décret très-sévère. Après le 18 brumaire, M. Bigot devint conseiller-d'État, et fit partie de la commission chargée de rédiger le projet du code civil. En 1808, il fut nommé ministre des cultes, emploi qu'il perdit avant même la restauration, et sous le gouvernement provisoire, pour avoir suivi à Blois l'impératrice Marie-Louise. Ce porte-feuille lui fut rendu dans les *cent jours* par Napoléon, qui en même temps l'éleva à la pairie. Après la seconde restauration, M. Bigot cessa de figurer sur la scène politique, et rentra dans la retraite

qu'il n'a pas quittée depuis.

BOISSY d'ANGLAS (le comte).

BRAYER (Michel, Baron) lieutenant général, né le 29 décembre 1769, entra au service à l'âge de quinze ans, et à vingt-deux était capitaine de grenadiers. A la bataille de Hohenlinden, il était chef de bataillon, et se fit remarquer en marchant à la tête de son corps, au secours de l'aile gauche de l'armée, fortement compromise. Il enfonça l'aile droite de l'ennemi, et lui enleva quatre pièces d'artillerie. Après la brillante journée d'Austerlitz, il fut fait colonel au 2^e régiment d'infanterie légère, à la tête duquel il se distingua de nouveau au siège de Dantzick. Passé à la guerre d'Espagne en 1808, il assista aux batailles de Burgos, de Saint-Vincent de la Barque, de la Corogne, d'Ocana; et fut nommé général de brigade à la suite de la première campagne de Portugal. En Andalousie, il fut chargé par le maréchal Soult, d'ouvrir des communications avec le 2^e corps qui se trouvait en avant de Mérida, et d'observer la place de Badajoz. A la tête de cinq cents hommes d'infanterie, et de deux régiments de dragons, il traversa l'Estramadure, en

présence de l'armée de la Romana, et revint à Séville, après avoir rempli sa mission. A la bataille d'Albuera, sa brigade enleva deux fois à la baïonnette les positions anglaises. Mais repoussé par des forces supérieures, le général eut la jambe gauche fracturée par une balle, au moment où il allait tenter une troisième attaque. Ce fut pendant la campagne de Saxe qu'il fut promu au grade de général de division. Pendant les *cent jours*, le général Brayer, fut nommé commandant d'une division de la garde impériale, gouverneur de Versailles, comte et pair de France. Après la seconde restauration, compris dans l'ordonnance du 24 juillet, il se réfugia en Prusse, et de là dans l'Amérique méridionale. Le gouvernement de Buenos-Ayres lui ayant offert du service, il l'accepta et porta dans l'armée l'ordre et la discipline que l'on a remarqués depuis nos derniers troubles politiques dans les troupes de tous les pays où des militaires français sont allés porter leur expérience et leurs infortunes. Compris dans l'amnistie du 12 janvier 1816, et rappelé par l'ordonnance du 25 juin 1821, le général Brayer revint peu de temps après la France, qu'il avait servie avec tant d'éclat, et y ren-

tra dans ses titres et honneurs.

BRUNE (Guillaume-Marie-Anne), naquit à Brives, département de la Corrèze, le 12 mars 1763, et fut destiné à suivre la carrière du barreau, où son père se faisait remarquer par ses talents et sa probité. Le jeune Bruné était encore sur les bancs de l'école de droit; lorsqu'il fit paraître un opuscule intitulé: *Voyage pittoresque et sentimental dans quelques provinces de France*, où l'on remarqua le goût et la facilité qui annoncent un écrivain. Mais les premiers prodiges de la révolution l'appelèrent aux armes, et en lui révélant sa véritable destination, l'enlevèrent en même temps à l'étude des lois et à la littérature. Entré comme volontaire dans le 2^e bataillon de Seine et Oise, il y fut bientôt nommé adjudant-major. Dès 1792 il était colonel et employé à l'armée de Belgique. Peu de temps après la bataille de Nerwinde, il fut chargé de rallier l'armée du nord. Le succès avec lequel il remplit cette mission, lui valut le grade de général de brigade. Envoyé avec Fréron dans le midi, pour appuyer par une force militaire les mesures que ce représentant devait prendre pour déjouer les complots

des ennemis de la révolution, Brune parvint à arrêter les crimes dont la Provence était le théâtre, et à suspendre l'effusion du sang. Passé ensuite à l'armée d'Italie, dans la division de Masséna, il se distingua à Rivoli, à Feltre, à Bellune, et attira l'attention du jeune général en chef qui savait si bien apprécier les hommes et les mettre aux postes qui leur convenaient. Après le traité de Léoben, Masséna, obligé de se rendre à Paris, laissa le commandement de sa division à Brune, qui bientôt reçut le brevet de général de division. Pendant la guerre suivante il reçut le commandement en chef des troupes destinées à envahir la Suisse. On connaît la vigueur et la célérité qu'il employa dans cette campagne, et les succès qui la terminèrent. Après cette expédition, il fut nommé commandant de l'armée d'Italie, en remplacement de Berthier, et joignit à ce commandement celui de l'armée de Masséna. Il ne le quitta que pour prendre celui de l'armée de Hollande. On sent qu'il nous est impossible, dans une notice sommaire, même d'indiquer les opérations militaires par lesquelles dans ces diverses positions le général en chef se rangea au premier rang des militaires d'une époque si féconde en

grands capitaines. Après l'expédition de Hollande, Brune commanda successivement dans la Vendée, à l'armée des Grisons, de nouveau à celle d'Italie, et fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople, d'où il revint en 1806. À l'organisation de l'empire, il avait été fait maréchal et grand-croix de la Légion-d'Honneur. Après avoir commandé pendant quelque temps, à Boulogne, l'armée des côtes de l'Océan et la flottille, il fut nommé gouverneur des villes anseatiques, et reçut le commandement du corps destiné à s'emparer de la Poméranie. Ce fut le terme de sa faveur. Après cette expédition qui se termina par la prise de Stralsund, et une convention qui livrait à l'armée française l'île de Rugen et toutes les îles adjacentes, le maréchal fut rappelé, sans que le motif de cette disgrâce ait été bien expliqué. S'il fallait en croire l'opinion de quelques personnes, elle aurait eu pour motif l'oubli fait par le maréchal du nom de l'empereur dans la convention dont nous venons de parler. Quoi qu'il en soit, depuis cette époque il cessa de servir la France. Il se présenta à Louis XVIII après la première restauration, et en reçut un accueil gracieux et la croix de Saint-Louis.

Pendant les *cent jours*, il prit le commandement du corps d'armée du Var, et après Waterloo, se renferma à Toulon, où il ne tarda pas à arborer le pavillon blanc, lorsqu'il eut la certitude que la cause de l'empereur était perdue sans retour. Après avoir remis la ville aux autorités nommées par les Bourbons, il voulut s'embarquer pour se rendre en Bretagne et éviter les hordes qui, sur les chemins qu'il devait parcourir, avaient déjà égorgé quelques militaires. Mais on s'y opposa formellement, et il fut contraint de partir par terre. A Aix, où il devait périr,

on vit échouer les mesures prises pour sa mort. Nous ne nous arrêterons pas sur les circonstances de sa fin tragique à Avignon. La France ne les connaît que trop. Elles ont prouvé que cette mort, qu'on a voulu représenter comme l'effet d'une insurrection populaire, fut l'œuvre lâche et ténébreuse d'un chef de parti qui a disparu aussi de la scène du monde, et dont le nom, qu'il n'est point permis de révéler encore, parviendra à nos neveux accompagnée de la célébrité que mérite le digne chef des Trestaillon et des Pointu.

C

CADORE.

CAFFARELLI (Louis-Marie-Joseph, comte), né au château du Falga, département de la Haute-Garonne, en 1760, entra d'abord au service comme cadet au régiment de Bretagne infanterie, qu'il quitta bientôt pour passer dans la marine. Au commencement de la révolution il était lieutenant de vaisseau; mais des raisons de santé l'obligèrent à abandonner le service de mer, pour entrer comme auxiliaire dans le corps du génie. A l'organisation du conseil d'Etat il

y fut appelé pour la section de la marine, et peu de temps après fut nommé préfet maritime à Brest. Au commencement de 1814, quelques énergumènes ayant organisé dans le midi, sous le nom de *confédération chrétienne*, une société qui attira l'attention du gouvernement, le comte Caffarelli fut envoyé dans la 10^e division militaire pour prendre des informations à cet égard. Il jugea alors que cette association, qui était probablement un noyau jésuitique, ne méritait autre chose que du mépris. L'ordre a fait des

progrès depuis cette époque, et a droit à d'autres sentiments. Le comte Caffarelli fut, après la première restauration, nommé conseiller-d'Etat honoraire, et pair de France dans les *cent jours*, par Napoléon; mais il ne siégea pas. Il n'a rempli aucune fonction depuis 1815.

CAMBACÈRES (Jean-Jacques-Regis), prince et archi-chancelier de l'empire, naquit à Montpellier, d'une famille ancienne dans la magistrature, le 18 octobre 1753, et fut destiné à entrer dans un des parlements du royaume. Mais en 1771, après la démission de son père, il devint à sa place conseiller de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Au commencement des troubles révolutionnaires, il fut choisi par la noblesse du Languedoc pour rédiger les cahiers, et remplir auprès des états-généraux une seconde place de député que la ville de Montpellier avait la prétention de fournir; mais cette prétention ayant été rejetée, Cambacères fut nommé; en 1791, président du tribunal criminel, et quelque temps après, député à la convention nationale. A cette assemblée, il fit partie du comité de législation, prit rarement la parole, et seulement sur

des sujets qui avaient rapport au comité dont il était membre. Dans le procès de Louis XVI, il émit d'abord, et développa dans un fort long discours, l'opinion que l'assemblée n'avait pas le droit de juger le monarque, et donna un vote conditionnel qui fut compté au nombre de ceux pour l'acquiescement. Après la condamnation, ce fut sur la proposition de Cambacères que le roi eut la faculté de communiquer librement avec ses conseils et sa famille, et de se choisir un confesseur.

En 1793, Cambacères fut chargé, par un décret de la convention, et conjointement avec Merlin de Douai, de revoir toutes les lois rendues, et de les réunir en un seul code. Il fit sur ce travail un rapport circonstancié, accompagné d'un tableau, dans lequel toutes les lois étaient classées par divisions et subdivisions. Après le 9 thermidor, il fut appelé à la présidence de l'assemblée, et rédigea une adresse aux Français qui fut accueillie avec enthousiasme, et qui était une espèce de manifeste sur la marche que le gouvernement se proposait de suivre. A la fin de sa présidence, il entra au comité de salut public, et y fut chargé de la direction des relations extérieures. Au conseil des

cinq cents, il parla fréquemment sur des projets de loi relatifs à l'organisation des tribunaux, et à des matières de finances. Sorti du conseil, il se livra exclusivement à la profession de jurisconsulte, qu'il ne quitta que pour prendre le porte-feuille de la justice. Sans avoir pris une part très-active au 18 brumaire, il fut désigné par Bonaparte pour remplir les fonctions de second consul, qu'il quitta à l'organisation de l'empire, pour prendre celles d'archi-chancelier. Dans l'une et l'autre position, il jouit constamment de toute la confiance du chef du gouvernement. A l'époque des malheurs de 1814, et sous la régence de Marie-Louise, Cambacérès était le conseil intime de cette princesse. Il l'accompagna à Blois, et après l'abdication, se rendit à Paris, où il vécut dans la retraite la plus absolue. Il ne fut pas, ainsi que tous les grands dignitaires de l'empire, et la plupart des personnages qui avaient joué un rôle important antérieurement à la restauration, compris dans la chambre des pairs organisée par Louis XVIII. Pendant les *cent jours*, il occupa momentanément le ministère de la justice, et présida la chambre des pairs. Après cette époque, il fut exilé, et se

rendit à Bruxelles. Mais en 1818, une décision du roi répara l'erreur dont Cambacérès avait été l'objet (car c'est à tort, ainsi qu'on l'a vu, qu'il avait été compris au nombre des régicides) et le rétablit dans tous ses droits civils et politiques. Rentré à Paris en vertu de cette décision, il vécut d'une manière fort retirée, jusqu'en 1823, époque de son décès.

✱ **CAMBACÉRÈS** (Étienne-Hubert), frère du précédent, né à MontPELLIER, le 11 septembre 1756, embrassa l'état ecclésiastique, et était chanoine avant la révolution, à laquelle il ne prit aucune part. La haute fortune de son frère contribua à son avancement, mais n'en fut pas l'unique cause. Ses talents lui donnaient le droit d'y prétendre. En 1802, il fut nommé à l'archevêché de Rouen, et peu de temps après cardinal, grand aigle de la Légion-d'Honneur et sénateur. En 1814, il donna son adhésion aux actes de déchéance. Cependant il fit partie de la chambre des pairs des *cent jours*. Il en fut conséquemment exclu après cette époque, mais conserva son siège de Rouen, où il est mort le 25 octobre 1818.

CAMBRONNE (le baron

Pierre-Jacques-Étienne), né le 26 décembre 1770, à Saint-Sébastien, près de Nantes, fut admis, jeune encore, comme officier dans la garde nationale de cette ville à sa formation ; et quelque temps après, désirant faire un service actif, et qui le mit à même de développer le goût pour la carrière militaire auquel il se sentait enclin, s'engagea, comme simple grenadier, dans les volontaires royaux de Maine-et-Loire. Après avoir passé par tous les grades, il devint capitaine dans la légion nantaise, et eut le bonheur de soustraire à la mort plusieurs émigrés pris, les armes à la main, à l'affaire de Quiberon. Cambronne, aux jours de malheur, ne devait pas trouver chez tous ses ennemis la même générosité. Il entra ensuite dans le 46^e de ligne, fit la campagne du Rhin, celle de Suisse, sous Masséna, et, en 1801, commandait la compagnie où se trouvait l'immortel La Tour-d'Auvergne, qui ne voulut jamais accepter d'autre titre que celui de *premier grenadier de France*. Pendant la campagne d'Austerlitz, il fut nommé chef de bataillon, et, après celles de Prusse et de Pologne, commandant les chasseurs de la jeune garde. Il assista aux batailles d'Iéna et de Wagram, et passa en-

suite à l'armée d'Espagne, où il reçut le grade de colonel. Pendant nos derniers désastres, il repassa à la grande armée, et, sous les yeux de Napoléon, il eut occasion de faire remarquer plusieurs fois son intrépidité aux campagnes de Saxe et de France. Il était retenu au lit, par suite de blessures dangereuses, lorsqu'en apprenant l'abdication de Napoléon et son prochain départ pour l'île d'Elbe, il vint lui demander la faveur de l'accompagner. Il reçut, en effet, le commandement des quatre cents hommes de la vieille garde qui devaient servir d'escorte à l'ex-empereur.

Le 1^{er} mars de l'année suivante, lors de l'invasion de Napoléon, Cambronne fut nommé commandant de l'avant-garde de sa petite armée, et signa, en cette qualité, *l'adresse des généraux, officiers et soldats de l'armée impériale, aux généraux, officiers et soldats de l'armée française*. Il était alors maréchal de camp. En arrivant à Paris, Napoléon voulut récompenser son zèle et son dévouement par le grade de lieutenant général, que sa modestie lui fit refuser. Mais il fut nommé pair et grand officier de la Légion-d'Honneur. Sur le champ de bataille de Waterloo, au milieu des débris de l'armée française,

Cambronne, sommé de se rendre, fit l'héroïque réponse qui doit orner une des plus belles pages de nos annales, et que des hommes nés Français, mais plus ennemis de la gloire nationale que les hordes étrangères, ont en l'impudeur de contester. Dangereusement blessé et d'abord laissé pour mort sur le champ de bataille, il fut transporté à Bruxelles et ensuite en Angleterre. Il y était à peine rétabli de ses blessures, lorsqu'il apprit qu'il avait été porté sur l'ordonnance du 24 juillet, qui déterminait la mise en jugement de dix-neuf officiers. Les sacrifices faits à la patrie nous attachent à son sol, et nous permettent rarement de l'abandonner. Aussi, Cambronne s'empressa de venir demander des juges. Traduit devant un conseil de guerre, il fut acquitté à l'unanimité, et quelque temps après réintégré sur les contrôles de l'armée.

CANCLAUX (le comte).

CARNOT (Lazare-Nicolas-Marguerite, comte), né à Noyay en Bourgogne, le 14 mai 1753, se livra dès sa jeunesse à l'étude des mathématiques, et à l'âge de dix-huit ans, entra dans le corps du génie militaire. Un éloge historique du maréchal de Vauban, couronné par l'académie de

Dijon, un essai sur les mathématiques, valurent à Carnot, qui n'était parvenu encore qu'au grade de capitaine, une réputation de savoir et d'instruction que les militaires n'ambitionnaient point assez à cette époque. Le prince Henri de Prusse lui écrivit pour lui offrir du service avec de brillants avantages et un avancement rapide dans l'armée prussienne. Carnot, en refusant, montra un patriotisme dont il devait vingt ans plus tard, renouveler la preuve, ayant alors bien plus de raison d'accepter les offres qui lui étaient faites.

En 1791, Carnot fut nommé par le département du Pas-de-Calais, député à l'assemblée législative, où il devint membre du comité militaire. Il porta souvent la parole, proposa l'élimination de quelques officiers agents passifs du pouvoir exécutif, leur remplacement par des sous-officiers instruits, et prit une grande part à l'organisation et à l'armement des gardes nationales. Après le 10 août, il fut envoyé aux camps de Châlons et de Soissons, pour donner connaissance de cet événement aux différents corps qui s'y trouvaient. Nommé peu de temps après, par le même département, député à la convention, il eut à peine le temps

d'y prendre séance ; car cette assemblée appréciant ses connaissances et ses talents politiques, l'envoya sur les frontières de l'Espagne pour surveiller les mouvements militaires de cette puissance, dont les dispositions paraissaient suspectes. Revenu au sein de la convention à l'époque du jugement de Louis XVI, il vota la mort. L'année suivante il fut envoyé comme député à l'armée du nord. Le 17 octobre il destitua de sa propre autorité, et en vertu de ses pouvoirs, un général accusé d'avoir fui devant l'ennemi, sur le champ de bataille, prit lui-même le commandement des troupes et s'empara de Maubeuge. Rappelé à Paris, il y fut nommé membre du comité du salut public ; où il s'occupa exclusivement de la direction des opérations militaires, et selon une expression qui lui a été pour ainsi dire consacrée, à *organiser la victoire*. Quatorze armées créées sous son influence, et comme par enchantement, couvrirent nos frontières que menaçaient l'Europe, et bientôt firent expier aux puissances coalisées l'insolence de leurs menaces. Après que la constitution de l'an III fut promulguée, il prit place au conseil des anciens, où il fut élu directeur. Il s'y occupa de

nouveau de tout ce qui était relatif aux forces militaires de la France. Quelques mésintelligences survenues entre lui et Barras, le contraignirent, au 18 fructidor, à quitter la France et à chercher un refuge chez les peuples qu'il avait vaincus. Mais peu de temps après, le gouvernement consulaire vint réunir les Français de tous les partis. Carnot, rappelé par le chef du gouvernement, fut nommé ministre de la guerre, dont il garda le porte-feuille jusqu'à la paix d'Amiens. Il le remit alors pour rentrer dans la retraite. Cependant, en mars 1802, il fut nommé membre du tribunal, où il vota successivement contre le consulat à vie et l'empire. Lorsque le pouvoir dont il faisait partie fut dissous, il demeura sans emplois et sans émoluments ; car les machines de l'administration, dont un homme de mérite offusque toujours les regards, avaient feint de croire que Carnot, en quittant le ministère de la guerre, s'était en même temps démis de tous ses grades, et il n'avait pas cru devoir réclamer contre cette injuste petitesse. Mais en 1808 il fit paraître son bel ouvrage de *l'Attaque et de la Défense des Places*. Il obtint les suffrages de tous les militaires, et fixa l'attention de l'empe-

reur, qui apprit avec autant de surprise que d'indignation, que l'auteur de cet écrit, l'un des plus anciens et des plus illustres défenseurs de la France, avait été pour ainsi dire rayé des contrôles de l'armée. Non-seulement il l'y fit réintégrer, mais il ordonna que les années écoulées depuis l'époque de sa sortie du ministère lui fussent soldées. Cependant il ne fut point employé activement jusqu'à l'époque où des pertes cruelles et des désastres inaccoutumés pour la France lui prescrivirent la nécessité de réclamer le secours de tous ses enfants. Carnot fut envoyé à Anvers, où sa présence fut annoncée par les pertes qu'éprouvèrent les assiégeants. Avec de très-faibles ressources, et contre des forces considérables, il avait su mettre la ville dans un tel état de défense, qu'elle était, disait-il, en état de résister deux années. Le prince royal de Suède voulut l'engager, au nom de leur ancienne amitié, à entamer des négociations avec lui : *J'étais l'ami*, répondit Carnot, *du général français Bernadotte, mais je suis l'ennemi du prince de Suède qui tourne ses armes contre ma patrie.*

Après la capitulation de Paris, Carnot, qui, dans des circonstances difficiles, avait su conquérir l'estime de la

population au milieu de laquelle il se trouvait, refusa de rendre la ville jusqu'au moment où il y fut autorisé par les ordres du nouveau gouvernement. Arrivé à Paris, il n'y reçut aucun emploi, et dans le courant de 1814, fit paraître un mémoire où il signalait les fautes qui, peu de mois après, ouvrirent à Napoléon le chemin de la capitale. Arrivé à Paris, l'empereur offrit à Carnot le ministère de l'intérieur, et sur l'observation que lui fit celui-ci qu'il pourrait se rendre plus utile au ministère de la guerre, il lui dit : « Le « ministère de l'intérieur est « le plus important de tous « aujourd'hui. Il ne me faut « à la guerre qu'une machine; « celle que j'y place est peu « habile, mais dévouée. » Carnot s'opposa à l'acte additionnel qui fut peut-être une des causes de la seconde chute de Napoléon. Après la bataille de Waterloo, il était d'avis que l'empereur se présentât aux deux chambres, leur exposât en détail la situation des affaires, et demandât avec les pouvoirs de dictateur les moyens d'arrêter les progrès de la coalition. On sait ce qui fut exécuté à la place de ces conseils, et les événements qui en résultèrent. Après la seconde restauration, retiré dans une campagne aux environs de

Paris, Carnot y publia un mémoire justificatif sur sa conduite pendant les *cent jours*. Mais bientôt une chambre composée en grande partie de gens dont les regards étaient blessés par tout ce qui avait contribué à la gloire de la France, poussa contre Carnot des cris de rage. Il fut exilé, et se rendit d'abord à Varsovie, où Alexandre lui fit offrir la direction et le gouvernement d'une école polytechnique sur le modèle de celle qui a fourni à l'armée française tant d'officiers distingués. Mais Carnot répondit qu'il ne contribuerait jamais à l'organisation d'une institution qui pouvait être un jour nuisible à sa patrie. Il se retira ensuite à Magdebourg, où il est mort en 1823, objet de l'estime de tous ceux qui l'approchaient, et des regrets de tous les vrais Français. Napoléon, qui sut si bien apprécier les hommes, sembla aux jours de malheur revenir sur ceux qu'il avait méconnus, et se plaire à leur faire oublier son erreur, par quelqu'une de ces expressions simples, mais remarquables, parce qu'elles sortaient de la bouche d'un grand homme. *Général, je vous ai connu trop tard*, dit-il à Carnot après Waterloo.

Au milieu des graves fonctions dont nous venons de

parler, Carnot trouva quelques moments à consacrer aux sciences et même à la littérature. Il a paru de lui, dans plusieurs recueils, quelques pièces fugitives pleines de grâce et d'originalité. Nous croyons pouvoir nous dispenser de donner ici le titre de tous les ouvrages scientifiques, ou de circonstance, qu'il publia à diverses époques.

✓ CASA BIANCA (le comte).

✓ CHAPTAL (le comte).

✓ CLARY (le comte), né à Marseille, est beau-frère de l'ex-roi Joseph et de Bernadotte, roi de Suède. Il dut à ses talents et à sa bravoure, plus qu'à cette illustre alliance, un avancement rapide, et était colonel à l'époque de la première restauration. Elevé à la pairie pendant les *cent jours*, il perdit, après cette époque, son rang et son grade.

✓ CLAUSEL (le comte), lieutenant général, avait, à la première restauration, conservé son grade; la part active qu'il prit à l'invasion de Napoléon, pendant les *cent jours*, le fit comprendre dans l'organisation de la chambre haute de cette époque. Il en fut exclu à la seconde restauration.

✓ CLÉMENT DE RIS (le comte).

✓ COLCHEN (le comte).

✓ CONÉGLIANO (le duc de).

✓ CORNUDET (le comte).

COSMAO (le baron), contre-amiral, l'un des officiers les plus braves et les plus distingués de la marine de l'empire, était, à Trafalgar, capitaine de vaisseau, et commandait *le Pluton*. Il combattit contre plusieurs vaisseaux anglais, et ne se rendit qu'au moment où, démanté de ses trois mâts, et ayant perdu presque tout son équipage, son vaisseau fut hors d'état d'une longue résistance. Nommé contre-amiral, quelque temps après ce combat, il commanda longtemps une des divisions de l'escadre de Toulon, et, dans les premiers jours de 1814, sauva, par son intrépidité et l'habileté de ses manœuvres, le vaisseau *le Romulus*, qui, près d'entrer dans la rade, était entouré par quatre vaisseaux à trois ponts anglais, qui le foudroyaient à bout portant, et allaient indubitablement le contraindre à amener son pavillon. Le gé-

néral Cosmao le dégagea à la vue d'une partie de l'escadre française, et le fit entrer en rade. C'étaient les derniers jours de l'empire; les embarras du gouvernement ne permirent pas, sans doute, de décerner la récompense que méritait ce service. Après la première restauration, il conserva son grade, et, pendant les *cent jours*, fut nommé pair de France et commandant de la marine de Brest. Mais, peu de temps avant la seconde abdication, les matelots ayant témoigné leur attachement au gouvernement de Napoléon, par une cérémonie grotesque et ridicule, le général Cosmao perdit ses titres, son rang et ses émoluments. Ce ne fut qu'en 1816 qu'une administration plus juste et plus éclairée lui rendit justice en lui accordant la retraite due à son grade et à ses services. Le général Cosmao mourut, quelque temps après, regretté de tous ceux qui l'avaient approché et qui avaient admiré en lui toutes les qualités qui font le grand marin, le bon citoyen et l'homme estimable.

✓ CROIX (le comte de).

D

DALMATIE (le duc de).

DANTZICK (le duc de).

DAVILLIERS (le baron).

DECRES (Denis, duc), né à Chaumont, département de la Haute-Marne, le 22 juin 1761, entra à l'âge de 18 ans dans la marine, où il se distingua d'abord par quelques actions d'éclat, qui déterminèrent son avancement. Il fit comme lieutenant de vaisseau les campagnes de l'Inde, où il devint major d'une division navale. Rentré en France, il quitta momentanément le service, par suite des événements de la révolution, et ne le reprit qu'à l'époque de l'expédition d'Égypte, dont il fit partie en qualité de contre-amiral. Après le combat d'Aboukir, où il commandait l'escadre légère d'observation, il fit voiles pour Malte, où il demeura jusqu'au moment où cette île, épuisée par un long blocus, dut songer à se rendre. Le *Guillaume Tell*, que montait Decrès, chargé des dépouilles que la conquête de Malte avait livrées aux Français, après être échappé aux croisières anglaises, cin-

glait vers les côtes de France, lorsqu'on avertit le commandant qu'une frégate ennemie lui donnait chasse. Dédaignant de présenter le travers à un bâtiment d'une force inférieure, le *Guillaume Tell* continua sa route, reçut plusieurs bordées, et finit par être démâté de son petit hunier, avarie qui le contraignit à diminuer de voiles et à combattre la frégate. Bientôt des vaisseaux de haut bord anglais furent en vue, vinrent prendre part à l'action et foudroyèrent le *Guillaume Tell*, qu'ils réduisirent à amener son pavillon. Le contre-amiral Decrès voulut réparer son imprudence par une action de bravoure, ou plutôt de désespoir, en mettant le feu à la Sainte-Barbe. Ses officiers, qui n'avaient point partagé sa faute, crurent ne pas devoir partager son sort, et s'opposèrent à cette résolution. Conduit en Angleterre, Decrès n'en revint que pour recevoir un sabre d'honneur et la place de préfet du 4^e arrondissement maritime. Il la quitta bientôt pour prendre le porte-feuille de la marine, qu'il a conservé jusqu'aux derniers jours de

l'empire. Pendant son ministère, la France a perdu l'île de France et toutes les colonies françaises, a vu anéantir sa marine à Trafalgar, à Saint-Domingue, et a compté autant de désastres que de combats. Cependant les officiers, les marins qui montaient ses escadres, n'ont jamais démerité du nom de Français; ils étaient les premiers à déplorer les revers constamment attachés à notre pavillon. Ils portaient un cœur aussi noble, étaient animés du même patriotisme, que les guerriers qui dans nos armées de terre ont porté si haut la gloire de nos armes. Cette constance des rigueurs de la fortune, sur un élément où à diverses périodes nous nous sommes montrés en souverains, ne doit-on pas en rechercher l'origine dans les fautes de l'administration? c'est aux marins à répondre. Ils n'ont pas oublié que souvent à la fin d'une expédition, à la suite d'un combat, la défaveur du ministre et des destitutions ont été la récompense de la bravoure et du dévouement, tandis que l'avancement de grades attendait la trahison ou l'impéritie. Il serait injuste cependant de refuser à Decrès de brillantes qualités et de grands talents, mais la nature lui en avait refusé un

bien précieux, celui de se faire aimer de ses subordonnés; et c'est encore aux marins de l'empire que nous en appelons sur la vérité de cette assertion. Au reste Decrès s'inquiétait peu des sentiments qu'il inspirait; *ancré* au ministère, il y demeura jusqu'à l'abdication de Napoléon, et y fut rappelé pendant les *cent jours*. Cette constance de faveur, de la part d'un souverain qui se connaissait si bien en hommes, et qui, d'un autre côté, avait souvent le tort de punir un revers comme une faute, n'a point été expliquée encore, et paraît inexplicable.

Decrès avait cessé de figurer sur la scène politique après la première restauration; il en disparut de nouveau après la seconde, et cessa d'occuper le public, jusqu'au moment de sa mort, dont les circonstances furent trop extraordinaires pour ne pas appeler l'attention. Il rentrait un soir du spectacle, et venait de se coucher, lorsqu'il entendit une forte explosion dans la chambre de son domestique, et fut en même temps lancé lui-même hors de son lit par la détonation de plusieurs livres de poudre placées entre ses matelas, et à laquelle on ignore de quelle manière le feu fut communiqué.

Le domestique, qui entra aussitôt dans la chambre de Decrès, dit qu'il venait de sauter en l'air, et que de plus, deux hommes l'avaient jeté par la fenêtre. Decrès le fit arrêter, mais il se borna à soutenir, dans les interrogatoires qu'on lui fit subir, sa première version jusqu'au moment de sa mort arrivée le lendemain; ce même jour, Decrès succomba aussi à ses blessures, que d'abord on n'avait pas jugées dangereuses. Le fond de cet événement a été jusqu'à ce moment un mystère pour le public. Peut-être s'expliquera-t-il un jour, ainsi que le suicide de l'amiral Ville-neuve, la chute de Berthier, et les nombreux cancers dont la poitrine de tant de grands personnages a été le siège pendant les premières années de la sainte-alliance.

DÉDELAY D'AGIER (le comte).

DEJEAN (le comte).

DROUOT (Antoine, comte), né à Nanci, le 11 janvier 1774, entra, à dix-huit ans, à l'école d'artillerie, et six mois après fut nommé lieutenant dans le 1^{er} régiment de cette arme. Il fit toutes les campagnes de la révolution, et, après avoir

passé par les grades intermédiaires, qu'il obtint toujours sur les champs de bataille, se trouvait, en 1808, colonel-major de l'artillerie à pied de la garde. Pendant la campagne de Saxe, Napoléon le nomma général de brigade et l'attacha à sa personne comme aide de camp. Ses services à Lutzen et à Bautzen lui valurent le grade de lieutenant général. Après avoir combattu aux dernières affaires de cette campagne, et à celle de 1814, en France, le général Drouot accompagna Napoléon à l'île d'Elbe, et en fut, par lui, nommé gouverneur. En 1815, il rentra avec lui, fut nommé pair, et combattit à Waterloo. Dans la séance du 23 juin il ne partagea pas l'opinion de quelques pairs qui prétendaient que l'armée étant désormais anéantie, on ne pouvait sauver la patrie qu'en arrêtant, par des traités, la marche de l'ennemi. Le général Drouot pensait au contraire qu'on devait de nouveau tenter la voie des armes. On sait que l'opinion contraire l'emporta. Investi par le gouvernement provisoire du commandement de la garde, le général se rendit à son poste, et, après la capitulation de Paris, se retira avec l'armée derrière la Loire. Compris dans l'ordonnance du 14 juillet 1815, il

se rendit à Paris et se constitua lui-même prisonnier. Il fut, le 6 avril de l'année suivante, traduit devant un conseil de guerre, comme accusé de trahison à main armée, et acquitté à la majorité de quatre voix sur sept. Drouot, rendu à la liberté, partit immédiatement pour Nanci, où il se renferma dans l'obscurité la plus absolue et la plus honorable à la fois, s'étant refusé à reprendre du service et à recevoir aucun traitement.

DUHESME (Guillaume-Philibert, comte), né en Bourgogne en 1760, entra au service au commencement de la révolution, et parvint en très-peu de temps au grade de général de brigade, qu'il conquist sur le champ de bataille, comme il l'avait fait de ceux qui le précèdent. Il se signala d'une manière particulière au passage du Rhin, et y fut blessé. Employé tour à tour aux armées d'Italie, des Alpes et d'Espagne, il y servit constamment avec distinction, disparut quelques instants de la carrière des combats par suite d'une disgrâce de Napoléon, et y rentra à l'époque de la campagne de Saxe. A la première restauration, le général Duhesme fut employé comme inspecteur général de cavalerie, dans la 16^e division militaire.

Pendant les *cent jours*, il fut élevé à la pairie, reçut le commandement des gardes nationales du nord, et assista à la bataille de Waterloo. Le lendemain de cette journée mémorable, il fut assassiné par des soldats prussiens qui le rencontrèrent séparé de l'armée.

DULOLOY (le lieutenant général, comte).

DUROSNEL (le comte), né à Paris en 1771, fut déterminé, par les brillants succès des premières campagnes de la révolution, à entrer dans la carrière des armes, où il obtint un avancement rapide. Nommé général de brigade, après la bataille d'Austerlitz, il fit avec distinction les campagnes de 1806 à 1809, et fut promu, à l'issue de cette dernière, au grade de lieutenant général. Chargé, pendant la bataille d'Essling, de porter un message de l'empereur, dont il était aide de camp, au duc de Montebello, il eut son cheval tué sous lui par un boulet, dont il reçut lui-même une forte contusion; resta pour mort dans un champ de blé, et fut fait prisonnier par les Autrichiens. Rentré, à la paix, il fut, à la prise de Dresde, nommé gouverneur de cette ville. Pen-

dant les *cent jours*, il fut élevé à la pairie, et nommé commandant en second de la

garde nationale de Paris. Il a cessé d'être employé après la seconde restauration.

E

ECKMUEHL (le prince d').

EMERIAU (Maurice-Julien), vice-amiral, né à Carhaix, en Bretagne, en 1762, manifesta dès sa jeunesse un goût décidé pour la marine, et entra avant l'âge de seize ans dans cette carrière, qui, exigeant une si longue expérience, ne peut être embrassée trop tôt. Il assista à la guerre d'Amérique, prit part à toutes les affaires qui eurent lieu, et y donna des preuves de bravoure qui lui valurent le grade de lieutenant de frégate. Il parvint en peu de temps à celui de capitaine de vaisseau, et fit en cette qualité la campagne d'Égypte. Il fut nommé contre-amiral après le combat d'Aboukir, où il avait été blessé. En 1801, il devint préfet maritime à Toulon, et en conserva les fonctions jusqu'en 1812, époque où il remplaça dans le commandement de l'escadre de ce port, le vice-amiral Allemand, qu'il fit regretter. Peu de mois après avoir pris ce commandement, il reçut son brevet de vice-amiral. L'ar-

mée navale de Toulon, composée alors de dix-huit vaisseaux de haut bord, dix frégates, et autant de bâtiments d'un ordre inférieur, ne laissait rien à désirer, tant pour la construction des bâtiments que pour le bon esprit des équipages, et la discipline sévère que le général Allemand avait su introduire. Elle brûlait de se mesurer avec l'escadre anglaise qui se montrait constamment en vue, et présentait le combat. Mais la crainte de compromettre des forces aussi considérables, et peut-être le désir de faire donner à la fois toutes nos escadres réunies, avaient engagé le gouvernement à faire au général Emeriau la défense la plus expresse d'en venir aux mains. L'exactitude scrupuleuse avec laquelle il se conforma à cette disposition est au-dessus de tout éloge.

Après la première restauration, le vice-amiral Emeriau fit arborer le pavillon blanc sur son escadre, et peu de temps après, fut nommé chevalier de Saint-Louis et grand cordon de la Légion-d'Honneur. Pendant les *cent*

jours, il fit partie de la chambre des pairs, où cependant il ne siégea pas. Malgré cette circonstance, il fut mis à la retraite quelque temps après la seconde restauration. Il a fait, depuis cette époque, plusieurs tentatives pour faire partie de la représentation nationale, mais elles sont constamment demeurées sans succès.

ERLON (DROUET, comte d').

EXCELMANS (Remy-Joseph-Isidore, baron), né à Bar-le-Duc le 12 novembre 1775, servit fort jeune encore, dans le 3^e bataillon de la Marne, et dans la campagne de 1799, se distingua par plusieurs actions d'éclat. Après avoir été aide de camp du général Broussier, il fut attaché avec la même qualité à Murat, alors grand duc de Berg, et qui avait été témoin de sa valeur. Après le combat de Wertingen, où il eut trois chevaux tués sous lui, il fut chargé de porter à l'empereur les drapeaux enlevés à l'ennemi pendant la campagne. Napoléon lui dit : « Je sais qu'on ne peut être plus brave que vous ; je vous fais officier de la Légion-d'Honneur. » Il était alors chef de bataillon ; il fut nommé colonel au commencement de la campagne de

Pologne en 1806, et général de brigade l'année suivante. Il fut alors attaché de nouveau à Murat, et le suivit en Espagne. Arrêté par des insurgés aux environs de Madrid, il fut transporté à Cabrera, et ensuite en Angleterre, d'où il sortit en 1811. Il passa immédiatement au service de Murat alors roi de Naples, et devint grand écuyer. Mais lorsque ce prince tourna ses armes contre la France, Excelmans, comme presque tous ses compatriotes qui étaient au service de Naples, l'abandonna pour rentrer dans sa patrie. Il fut employé à l'armée de Russie, où il reçut le grade de général de division. Il fit ensuite, en y déployant la bravoure dont il avait constamment donné des preuves, les campagnes de Saxe et de France, et après la première restauration fut conservé dans son grade. Mais peu de temps après, la police de Paris ayant cru devoir se saisir des papiers d'un voyageur anglais, y trouva des lettres du général Excelmans au roi de Naples, dans lesquelles il le félicitait de la conservation de sa couronne. Quelques expressions parurent devoir être contre le général un motif suffisant de poursuite. Il fut jugé par un conseil de guerre, et acquitté à l'unanimité. Pen-

dant les *cent jours*, il fut envoyé à l'armée du nord, et après la bataille de Waterloo, il ramena sa division sous les murs de Paris. A la seconde restauration, com-

pris dans l'ordonnance du 24 juillet, il fut obligé de s'exiler de sa patrie, où il ne rentra qu'en 1816, pour y jouir de l'estime et des respects de tous les vrais Français.

F

FABRE DE L'AUDE (le comte).

FALLOU DE BEAUMONT (Étienne - André - François - de - Paule, comte), naquit le 1^{er} avril 1750, à Avignon, et après avoir fait ses études avec distinction, entra dans les ordres sacrés. En 1782, il fut sacré évêque, et au commencement de la révolution, se vit accuser à l'assemblée nationale d'avoir fait chanter un *Te Deum* en actions de grâces pour le massacre de plusieurs patriotes. Mais il prouva dans une lettre la fausseté de cette accusation, et fut vivement défendu par l'abbé Maury. Il cessa ses fonctions ecclésiastiques pendant le régime de la terreur, rentra dans la vie privée, et ne reprit le service des autels qu'à l'époque du concordat de 1801. En 1807, il fut nommé évêque de Gand, dont il quitta le siège pour passer à l'archevêché de Bourges. En 1814, il fut chargé par Napoléon de quel-

ques négociations auprès du pape. Elles ne réussirent pas, et furent même pour M. de Beaumont le sujet de quelque disgrâce, et de la part de l'empereur, et de celle du pontife. Pendant les *cent jours*, il fut nommé premier aumônier de Napoléon et pair de France. Ce fut lui qui officia au Champ de Mai, et présenta au souverain l'Évangile sur lequel il jura le maintien des constitutions de l'État. A la seconde restauration, il fut privé de ses fonctions ecclésiastiques et civiles.

FESCH (Joseph), oncle de Napoléon, naquit à Ajaccio, le 3 janvier 1736, et fut envoyé à Aix en Provence, où après avoir fait les études convenables à l'état ecclésiastique, auquel sa famille le destinait, il reçut les ordres. Il y était encore au commencement des troubles de la révolution, et à l'époque de la convocation des états-généraux. Ces évé-

nements le forcèrent à renoncer momentanément aux fonctions de l'état qu'il avait embrassé. Il fut employé dans l'administration des vivres de l'armée du général Montesquiou, et devint ensuite commissaire des guerres à celle d'Italie, emploi qu'il conserva jusqu'à l'organisation du consulat. Rentré dans l'état ecclésiastique, il devint archevêque de Lyon, et en 1803, fut revêtu de la pourpre romaine. Deux ans après, il fut nommé grand aumônier, grand cordon de la Légion-d'Honneur, sénateur, et archevêque de Paris, poste qu'il crut devoir refuser. Dans les discussions qui s'élevaient élevées entre le souverain pontife et le chef du gouvernement français, le cardinal Fesch, se laissant guider par son dévouement à l'Église plutôt que par la reconnaissance, les liens du sang et le respect dû à l'État, se prononça fortement en faveur du pape, et dans le concile de Paris, dont il avait été nommé président, s'éleva contre les prétentions de l'empereur. Vivement irrité de cette résistance, Napoléon exila le cardinal Fesch dans son archevêché de Lyon. Cet exil dura encore lorsqu'en 1814, l'approche des troupes alliées contraignit le prélat à se réfugier dans une communauté

religieuse qu'il avait fondée à Pradines, et d'où il se rendit à Rome. Le pape Pie VII, comme on devait s'y attendre, l'accueillit avec beaucoup d'égards. En 1815, il revint à Paris, et fit partie de la chambre haute. Le second retour du roi l'ayant contraint de nouveau de quitter la France, il fixa définitivement son séjour dans la capitale du monde catholique, se refusant obstinément à se démettre de son archevêché de Lyon.

✓ FLAHAUT (Auguste-Charles-Joseph, comte de), naquit à Paris, le 21 avril 1785. Il entra à l'âge de quinze ans, comme volontaire, dans un corps organisé pour accompagner Napoléon en Italie. Attaché ensuite, comme aide de camp à Murat, il fit à sa suite plusieurs campagnes et fut nommé chef d'escadron; il en remplit les fonctions jusqu'en 1809, époque où il fut promu au grade de colonel. Il fit en cette qualité la campagne de Russie, s'y fit remarquer par sa bravoure, et après l'affaire de Mohilow, fut nommé général de brigade. Pendant la campagne de Saxe, l'empereur le nomma pour aide de camp et le nomma, après la bataille de Dрезда, général de division. Le général Flahaute mourut à l'époque des troubles de

1814, aux actes du sénat et du gouvernement provisoire. Il reprit néanmoins pendant les *cent jours*, ses fonctions d'aide de camp auprès de Napoléon, et fut envoyé à Vienne, par ce souverain auprès du prince Talleyrand. Mais arrêté à Stuttgart, il fut obligé de rétrograder sans avoir pu remplir sa mission. Il fut nommé pair de France, combattit à Fleurus et à Waterloo, et après cette dernière bataille, vint appuyer à la chambre haute les propositions tendant à confier de nouveau les destins de la France aux mains de Napoléon. Après que la déchéance eut été prononcée pour la seconde fois, le gouvernement provisoire lui confia le commandement d'un corps de cavalerie. Mais à la rentrée du roi, il fut inscrit sur la liste des personnes qui devaient être exilées, disposition qui, cependant, n'eut pas de suite, à la recommandation du prince Talleyrand. Le général Flahaut voyagea pendant quelque temps en Suisse et de là se rendit en Angleterre où il épousa la fille du lord Keith, l'une des plus riches héritières des trois royaumes. La mère du général Flahaut, émule de madame Cottin, est connue par des romans où l'intérêt le dispute à la grâce du style, et publiés sous le

nom de madame de Souza. Elle avait épousé en secondes noces l'ancien ministre de Portugal de ce nom.

FORBIN-JANSON (Charles-Théodore-Antoine-Palamède, comte de), né à Paris en 1783, fut emmené en 1791 en émigration par sa famille, et entra, aussitôt que son âge le lui permit, au service de l'électeur, aujourd'hui roi de Bavière. Il y demeura jusqu'en 1814, et, malheureusement pour sa fortune, rentra en France quelques mois trop tôt, c'est-à-dire peu de temps avant la déchéance de Napoléon, qui l'employa dans l'armée. Pendant les *cent jours*, M. de Forbin-Janson se montra fort dévoué au chef du gouvernement, et fut élevé à la pairie par un décret du 3 juin. Après la bataille de Waterloo, il remplaça momentanément à la chambre haute, un des secrétaires qui se trouvait absent, et en cette qualité prit part aux délibérations qui eurent lieu sur les moyens à prendre pour la défense de Paris. Compris après la restauration sur l'ordonnance du 24 juillet, il habita successivement Rome, Prague et la Grande-Bretagne, d'où il revint en France, par suite des dispositions qui mirent fin à l'exil des Français proscrits en 1815.

FRIANT (Louis, comte), né dans le département de la Somme, le 18 septembre 1758, entra volontairement dans le régiment des gardes françaises, à l'âge de vingt-un ans, et après dix-huit mois de service devint sous-officier instructeur. Cependant en 1787, désirant abandonner une carrière qui n'offrait point alors un assez bel avenir à sa juste ambition, il acheta son congé et rentra dans ses foyers. Mais les événements de 1789, en changeant la face des choses et le mode d'avancement, ouvrirent les rangs de l'armée à une foule de Français, jaloux de servir la patrie et de pouvoir prétendre aux récompenses dues aux talents et à la bravoure. Friant rentra au service comme sous-officier dans la garde nationale parisienne, et un an après devint chef de bataillon dans le même corps. Il commandait le bataillon de l'Arsenal, qui, grâce à ses soins, obtint par sa discipline et sa belle tenue, l'honneur de fournir plusieurs instructeurs à l'armée de la Moselle. Friant passe à l'armée active, assiste aux affaires de Kayerslautern, de Weissenbourg, et de Lamberg où il est atteint d'une balle qui lui traverse la jambe. Remis de cette blessure, il combattit à Fleurus où il se fit remarquer.

Promu au grade de général de brigade, il passa sous les ordres de Kléber qui lui donna le commandement de la 4^e division devant Maëstrich, où il resta jusqu'à la reddition de cette place. Après avoir assisté à toutes les affaires de l'armée du Rhin, il passa à celle d'Italie à la suite de Bernadotte, et combattit à la bataille du Tagliamento et à la prise de Gradisca. L'expédition d'Égypte, où devait se réunir l'élite des guerriers français, attendait le général Friant. Il s'embarqua à Civitta-Vecchia avec Desaix, dont la division rejoignit l'escadre partie de Toulon, à la hauteur de Malte. Le général Friant prit part à la conquête de cette île, et assista aux premières affaires qui se livrèrent à la suite du débarquement sur le Delta. Il fut ensuite destiné à l'expédition de la Haute-Égypte, où il se conduisit avec une admirable énergie; sa bravoure, son activité, attirèrent l'attention et les éloges du général en chef qui fit parvenir après son départ, le brevet de général divisionnaire au général Friant. Après la conquête de la Haute-Égypte, il en reçut le commandement en remplacement de Desaix. Kléber en annonçant cette disposition au général Friant, lui écri-

« Les services que sous
 « mes yeux vous avez rendus
 « à la patrie, dans la Belgi-
 « que et en Allemagne; la
 « manière distinguée dont
 « vous vous êtes conduit en
 « Italie et en Egypte, méri-
 « taient, mon cher général,
 « un témoignage de satisfac-
 « tion; je vous le donne,
 « mais c'est en doublant vo-
 « tre tâche, en augmentant
 « vos travaux. » Le séjour
 que le général Friant fit dans
 la Haute-Egypte, fut, pour
 ainsi dire, un combat perpé-
 tuel. Il fut rappelé par Klé-
 ber au Caire, qui était en
 pleine insurrection, et lors-
 que l'Egypte fut une seconde
 fois conquise, et divisée en
 arrondissements, il reçut le
 commandement du troisiè-
 me. Rentré en France après
 la capitulation, le général
 Friant fut nommé inspecteur
 général d'infanterie, et prit
 ensuite le commandement
 d'une division de l'armée de
 Boulogne. A la bataille d'Aus-
 terlitz il eut deux chevaux
 tués sous lui. Sa division
 avait fait, pour arriver sur le
 terrain, trente-quatre lieues
 en quarante heures, et cette
 célérité prodigieuse fit dire à
 l'empereur, qui d'abord eut
 de la peine à y croire : *Cet*

*homme-là me fera toujours
 des siennes.* Cette division
 eut la plus grande part aux
 succès de la journée. Le
 général en fut récompensé
 par le grand cordon de la
 Légion - d'Honneur, et une
 pension de vingt mille francs.
 Les campagnes de Prusse et
 de Wagram vinrent ajouter
 aux lauriers du général Friant
 et à la reconnaissance de sa
 patrie. Pendant celle de Rus-
 sie, il fit partie du corps d'ar-
 mée du roi de Naples, et fut
 blessé deux fois à la bataille
 de la Moskowa. Pendant la
 campagne il avait été nommé
 colonel-général de l'arme des
 grenadiers à pied. L'empereur
 lui avait dit en lui ac-
 cordant cette distinction :
 « Mon cher Friant, ce nou-
 « veau titre est la récom-
 « pense de vos bons et loyaux
 « services. » Il reparut sur
 les champs de bataille depuis
 l'affaire de Dresde, jusqu'aux
 derniers combats qui précé-
 dèrent l'abdication de Na-
 poléon. En 1815, pendant
 les *cent jours*, il fut élevé à
 la pairie, et combattit de
 nouveau à Fleurus et Wa-
 terloo. Après la seconde res-
 tauration, il fut admis à la
 retraite, par ordonnance du
 1^{er} août 1815.

G

✓ GASSENDI (le comte).

GAUDIN (Martin-Michel-Charles, duc de GAËTE), né à Saint-Denis, en 1756, entra à l'âge de dix-sept ans dans les bureaux des contributions publiques, d'où il passa, trois ans après, à la tête d'une des divisions de la direction générale des contributions. En 1791, il devint un des commissaires de la trésorerie nationale, emploi dont il donna sa démission en 1794, pour se retirer aux environs de Soissons. Les connaissances dont il avait fait preuve dans ces différentes fonctions, engagèrent le directoire à lui offrir le porte-feuille des finances, qu'il refusa. Après le 18 brumaire, il crut cependant pouvoir l'accepter. Le crédit était à cette époque totalement anéanti, et le trésor presque vide. Le nouveau ministre parvint, en peu de temps, à rétablir la confiance, et à faire payer en numéraire les rentes qui pendant long-temps ne l'avaient été qu'avec des bous admissibles en paiement des contributions. Les services rendus par M. Gaudin à la tête de ce ministère, lui valurent la décoration de grand-

aigle de la Légion-d'Honneur, et le titre de duc de Gaëte, qui lui fut conféré le 15 août 1809. En mars 1815, il suivit, comme ministre, l'impératrice Marie-Louise à Blois, et donna son adhésion aux actes du sénat et du gouvernement provisoire. Après la première restauration, le duc de Gaëte, remplacé dans ses fonctions, rentra dans la retraite. Pendant les *cent jours*, il fut nommé pair de France, et rappelé au ministère des finances, qu'il quitta de nouveau à la rentrée des Bourbons. A la même époque, il fut nommé membre de la chambre des députés par le département de l'Aisne, et fit partie de la minorité. Réélu deux fois de suite, après cette session, la faiblesse de sa voix ne lui a pas permis d'éclairer les discussions de finances et de budget où ses connaissances administratives et sa longue expérience eussent été d'un si grand poids. M. le duc de Gaëte a été nommé, par Louis XVIII, gouverneur de la banque de France.

✓ GAZAN DE LA PEYRIÈRE (Honoré - Théophile-Maxime, comte), né à Gras-

se, département du Var, le 29 octobre 1765, entra, à l'âge de quinze ans, comme sous-lieutenant dans le régiment des gardes-côtes de la Méditerranée, qu'il quitta peu de temps après pour passer dans les gardes du corps du roi. En 1789, il fut nommé major de la garde nationale de Grasse, et deux ans après, passa à l'armée du Rhin, où il devint chef d'escadron et chef de demi-brigade. Après la campagne de 1796, qu'il fit sous Moreau, il fut nommé général de brigade. Il passa avec le grade de général de division à l'armée d'Helvétie, commandée par Masséna. Après s'y être couvert de gloire, il accompagna son général en chef, qui prit le commandement de l'armée d'Italie. Le général Gazan fit toute cette campagne avec distinction, assista à la bataille de Marengo, fit de nouveau partie de l'armée d'Italie, sous le général en chef Brune, et à la paix, prit le commandement de la 1^{re} subdivision de la 27^e division militaire en Piémont. A la reprise des hostilités, il fit les campagnes de 1805 contre les Autrichiens et les Russes, 1806 contre les Prussiens, et en 1809, passa en Espagne, où il servit jusqu'à la paix. Après la première restauration, il fut nommé, par le roi, ins-

pecteur général d'infanterie à Lille, Condé et Valenciennes, et en même temps commandant de la 1^{re} subdivision de la 9^e division militaire à Montpellier. Au moment de l'arrivée de Napoléon au golfe Juan, le général Gazan était à Grasse, sa ville natale. Il se rendit à Paris, reçut le commandement de la 16^e division militaire, et fut appelé à faire partie de la chambre haute. Après la seconde restauration, il fut mis à la retraite.

GÉRARD (Étienne-Maurice, comte), né à Damvilliers, département de la Meuse, le 4 avril 1772, entra comme volontaire, à l'âge de vingt ans, dans le second bataillon de son département. Il fit les premières campagnes de la révolution sous Dumouriez, et assista à la bataille de Fleurus. En l'an v, il fut nommé aide de camp de Bernadotte, et le suivit dans les campagnes d'Italie et du Rhin. Son avancement fut rapide, et il était colonel à la bataille d'Austerlitz, où il fut blessé, en chargeant à la tête de son régiment. Il devint général de brigade pendant la campagne de Prusse, et fit, comme chef d'état-major du corps d'armée de Bernadotte, la campagne de 1809. L'année suivante, il fut envoyé à

l'armée de Portugal. Il repassa à la grande armée pour la campagne de Russie, se fit remarquer par une éclatante bravoure, et devint général de division. Pendant la retraite, il commandait l'arrière-garde du corps du prince d'Eckmuhl. On sait que dans cette campagne désastreuse, les arrière-gardes avaient à combattre à chaque instant des forces supérieures, et à lutter en même temps contre toutes les privations et les rigueurs d'un hiver inouï. Le général Gérard, au milieu de ces calamités, parvint à soutenir le moral de sa petite troupe. Quand les débris de l'armée furent arrivés à Kowno, on prit la résolution de former un corps destiné à couvrir tous les militaires isolés; le maréchal Ney ne voulut en recevoir le commandement qu'à condition que le général Gérard y serait attaché. Bientôt après, le prince Eugène remplaça dans le commandement général de l'armée le roi de Naples, et confia l'arrière-garde au général Gérard. Elle était composée de régiments napolitains, et de trois bataillons de nouvelles levées. Il sut, avec d'aussi faibles ressources, répondre à ce que le vice-roi avait attendu de ses efforts. Pendant la campagne suivante, il commanda une division du

corps du duc de Tarente, et se fit particulièrement remarquer à la bataille de Bautzen. Quelques jours après, il fut dangereusement blessé, et dut quitter l'armée. Rétabli avant la fin de la campagne, il reçut le commandement en chef du 11^e corps. Blessé de nouveau à la bataille de Leipzig, l'empereur fut privé de ses services jusqu'au commencement de 1814. A cette époque, le général Gérard fut nommé commandant en chef du corps des réserves de Paris, et prit part aux succès de cette mémorable campagne. Après la première restauration, le général fut conservé et employé dans son grade; il remplissait les fonctions d'inspecteur général d'infanterie en Alsace, à l'époque du retour de Napoléon. L'empereur lui envoya l'ordre de prendre le commandement de l'armée de la Moselle, et le nomma pair de France. Le 16 juin, il assista à la bataille de Ligny, où les troupes de son corps se couvrirent de gloire. Le général était blessé et souffrant, lorsque l'armée reçut l'ordre de se replier derrière la Loire. Il suivit ce mouvement, et se retira à Tours, après la dissolution de l'armée. Il voyagea ensuite hors de France, et y reentra en 1817. Depuis cette

époque, il a fait plusieurs fois partie de la représentation nationale. Réélu aux dernières élections, il siége encore parmi les défenseurs de nos droits et de nos libertés.

GILBERT DE VOISINS

(Pierre - Paul - Alexandre, comte), né à Paris, en 1772, émigra avec son père au commencement de la révolution, et ne rentra en France qu'après les événements du 18 brumaire. En 1806, il devint juge suppléant au tribunal civil de Paris, et en 1810, président d'une des chambres de la cour d'appel, de la même ville. En 1813, il fut nommé maître des requêtes, et l'année suivante, chef d'escadron d'état major de la garde nationale de Paris. Pendant les *cent jours*, il fut appelé à la pairie, nommé comte de l'empire, officier de la Légion - d'Honneur, et premier président de la cour d'appel. Après la seconde restauration il rentra dans la vie privée; mais en 1822, il fut nommé député à la chambre élective par le département de la Seine, et y fut réélu à la septennale, où il faisait partie de l'énergique minorité que n'avait pu tenter de séduire le ministre vandale.

GIRARD (le baron), était lieutenant général pendant la guerre d'Espagne. Il y fut blessé dangereusement, quitta la Péninsule pour passer à la grande armée pendant la campagne de Saxe, et prit part à toutes les affaires qui eurent lieu jusqu'à l'abdication de Napoléon. Pendant les *cent jours*, il prit les armes de nouveau et fut tué à la bataille de Fleurus. Napoléon l'avait nommé pair de France.

GROUCHY (Emmanuel, comte), né à Paris, le 27 octobre 1766, entra au service à l'âge de quatorze ans dans l'artillerie, fut fait capitaine en 1784, et l'année suivante fut incorporé dans les gardes du corps du roi. Il quitta ce corps au commencement de la révolution, pour prendre le commandement d'un régiment de dragons, à la tête duquel il fit la campagne de 1792. A la fin de la même année, il fut nommé maréchal de camp et employé à l'armée des Alpes. Envoyé ensuite dans la Vendée, il battit les royalistes dans toutes les affaires qu'il eut à soutenir contre eux. Peu de temps après, un décret de la convention expulsa de l'armée française, tous les officiers qui avaient appartenu à l'ancienne noblesse. Le général Grouchy, con-

traint d'abandonner un état dans lequel il s'était déjà fait remarquer avec tant d'éclat, et le service d'une patrie pour laquelle il eût voulu verser tout son sang, se retira dans ses foyers. Mais l'armée vendéenne s'étant rapprochée du canton qu'il avait choisi pour son habitation, il se plaça comme volontaire dans les rangs des gardes nationales qui avaient été mis en réquisition pour marcher contre les royalistes. « S'il « ne m'est pas permis, dit- « il alors, de conduire les « phalanges républicaines, il « ne saurait m'être défendu « de verser mon sang pour la « patrie. » Un dévouement aussi généreux ne pouvait être long-temps méconnu; aussi, après huit mois d'inactivité, il reprit son rang, et fut de nouveau employé dans la Vendée, où il devint général de division. En 1797, il reçut le commandement en second de l'armée destinée à exécuter le débarquement en Irlande. L'armée partit de Brest, et le même jour fut dispersée par la tempête. Le général Grouchy avec quelques vaisseaux seulement arriva à la baie de Bentry, et connaissant le secret de l'expédition, voulut tenter le débarquement avec le peu de braves qui étaient sous ses ordres. Mais le contre-amiral qui commandait le vais-

seau sur lequel étaient les militaires, s'opposa à cette détermination et retourna à Brest. Après cette expédition qui eût pu avoir un résultat avantageux, si le général Grouchy eût pu utiliser son dévouement et sa bravoure, il fut envoyé de nouveau dans l'ouest, comme gouverneur des 12^e, 13^e et 14^e divisions. En 1798, il reçut ordre de se rendre à l'armée d'Italie commandée par Joubert. Ce général l'envoya à Turin, avec la mission ostensible d'en commander la citadelle, dont le directoire avait ordonné la remise, mais en effet, pour faire en sorte de s'emparer du Piémont, soit par négociation, soit par le secours des partisans des Français. Le général Grouchy se conduisit avec tant d'habileté, qu'il engagea le roi à se rendre en Sardaigne, et à ordonner à ses troupes de se réunir à l'armée française. Grouchy, en récompense de ce succès, reçut le commandement du pays qu'il venait de conquérir à sa patrie, et eut le talent d'y faire chérir le nom français. Après les défaites de Scherer, Moreau fut chargé de rallier les débris de son armée et d'arrêter les progrès des Austro-Russes. Le général Grouchy se joignit à lui et fit avec lui la campagne de Piémont, où 25,000 Français résis-

tèrent pendant deux mois à 80,000 Russes et Autrichiens qu'ils empêchèrent d'entamer nos frontières. En Italie, pendant la campagne suivante, le général Grouchy assita à toutes les affaires, et au village de Pastourano, entouré par l'ennemi de toutes parts, accablé par le nombre, et atteint de quatorze blessures, il fut fait prisonnier de guerre. Pendant quatre mois il lutta entre la vie et la mort. Mais le grand duc Constantin, qui avait apprécié ses qualités, lui fit prodiguer par son chirurgien les soins les plus assidus. Après un an de captivité; le général Grouchy, rendu à la France, reçut le commandement d'une division de l'armée de réserve; il la quitta pour passer à l'armée de Moreau, où il prit la part la plus brillante et la plus active à la bataille de Hohenlinden. A la paix il fut nommé inspecteur général des troupes à cheval. A la reprise des hostilités, le général Grouchy commanda un corps de cavalerie à la grande armée; et fit les campagnes que devait terminer la paix de Tilsitt. En 1808, il fut envoyé en Espagne, et peu de temps après nommé gouverneur de Madrid. Il fit ensuite la campagne de 1809 contre l'Autriche. Après celle de Russie, le général Grou-

chy se retira dans le département du Calvados, blessé sans doute de ce que ses services n'avaient pas reçu la récompense qu'ils semblaient mériter; mais lorsque la bataille de Leipzig eut annoncé les désastres dont l'armée française devait être bientôt victime, le général demanda à reprendre du service, et prit le commandement de la cavalerie. A l'arrivée de Louis XVIII, après la première restauration, le général Grouchy était en convalescence d'une blessure qu'il avait reçue à l'affaire de Craone. Il fut privé de sa place de colonel général des chasseurs, et s'en plaignit au ministre de la guerre Dupont. Sa réclamation lui attira un ordre d'exil, qui cependant n'eut pas de suite. Pendant les *cent jours*, il fut nommé maréchal de France, et reçut le commandement de toute la cavalerie de la grande armée. Peut-être pourrions-nous borner ici le résumé succinct d'une des plus belles carrières militaires dont s'enorgueillissent nos annales. La France ne connaît que trop la pénible circonstance qui la termine. Les détails en sont encore trop près de nous; ils ont influé d'une manière trop importante sur les destinées de la France, sur celles de ses enfants, pour qu'il soit nécessaire de les

rappeler. S'il fit une faute, elle était, à ce qu'il semble, de nature à lui faire pardonner par le gouvernement royal, sa conduite antérieure. On n'en jugea point ainsi.

Le maréchal Grouchy se rendit aux États-Unis d'Amérique. Rentré en France à l'expiration de la terreur de 1815, il y vit dans une honorable retraite.

J

JÉRÔME BONAPARTE, le plus jeune des frères de Napoléon, naquit à Ajaccio, le 15 décembre 1784, et fut élevé en France au collège de Juilly. Entré au service de la marine à l'âge de quinze ans, il y eut un avancement rapide, et était lieutenant de vaisseau en 1801. Il partit en cette qualité pour l'expédition de Saint-Domingue, d'où il revint en France pour prendre le commandement d'une frégate. En 1805, il fut envoyé à Alger pour réclamer du dey 250 Génois qui étaient retenus en esclavage. Après cette mission, qui eut un résultat avantageux, Jérôme fut fait capitaine de vaisseau, et bientôt après contre-amiral. En 1807, il quitta la marine pour passer au service de l'armée de terre, et fut fait lieutenant général. Après la paix de Tilsitt, il épousa la princesse Frédérique Catherine, fille du roi de Wurtemberg. Napoléon avait fait casser un premier mariage contracté avec mademoiselle Patter-

son, fille d'un riche négociant de Baltimore. La même année, il fut couronné roi de Westphalie, et établit sa résidence à Cassel, capitale de son royaume. Il fonda des établissements utiles, organisa l'administration sur le pied français, et sut mériter l'attachement de ses sujets. Pendant la campagne de Russie, il commanda une division allemande, et se distingua aux affaires d'Ostrowna et de Mohilow; mais s'étant laissé surprendre par l'ennemi à Smolensk, il fut renvoyé dans sa capitale par Napoléon, qui donna le commandement de sa division au général Regnier. L'année suivante, les désastres de l'armée française et la défection des puissances alliées, contraignirent Jérôme à abandonner ses États, et à se réfugier à Paris, où son épouse le suivit. A la première restauration, la France cessa d'être pour les deux époux un lieu de sûreté. La princesse partit pour se rendre dans les États de son père.

Elle fut arrêtée sur la route de Fontainebleau par une troupe de brigands qui étaient partis de Paris avec la mission secrète d'assassiner Napoléon. Leur chef, Maubreuil, préluà à l'opération dont il s'était chargé, en enlevant à la princesse ses diamants et ses effets les plus précieux. Ce vol demeura impuni. Jérôme s'était rendu à Blois, auprès de l'impératrice Marie-Louise. Après l'abdication, il alla dans le Wurtemberg, où son épouse l'attendait. Ils partirent ensemble pour l'Italie, et se trouvaient à Trieste quand Napoléon débarqua sur les côtes de France. Cet événement rappelait Jérôme à Paris; il y arriva en effet peu de temps après, assista au Champ de Mai, fut appelé à faire partie de la chambre des pairs, et se rendit avec Napoléon à l'armée, où il eut un commandement. Après le désastre de Waterloo, il revint à Paris, et en repartit après la seconde abdication de Napoléon. Il erra quelque temps en Suisse et en France sous le voile de l'incognito, et parvint, pour la seconde fois, à rejoindre sa femme. Pendant la même année, le roi, son beau-père, lui donna le château d'Elvangen pour y faire sa résidence, et le titre de prince de Montfort. Il habite alternativement ce

château et une superbe terre qu'il a achetée dans les environs de Trieste.

JOSEPH BONAPARTE. frère aîné de Napoléon, naquit à Ajaccio, le 7 janvier 1768, se destina au barreau, et fit à l'Université de Pise, des études en conséquence. En 1794, il se rendit en France, et fut attaché comme secrétaire au conventionnel Salicetti, son compatriote. En 1796, il devint commissaire des guerres à l'armée d'Italie, que son frère commandait en chef. L'année suivante, il fut envoyé, comme ambassadeur de la république française, à Rome. Ce fut pendant son ambassade que le gouvernement papal fit investir, par une populace aveugle et fanatisée, le palais de la légation française, pour se venger, par une sédition, de l'influence de la république sur les affaires d'Italie. Joseph Bonaparte, après avoir vu le général Duphot lâchement assassiné à ses côtés, partit pour Paris, où sa conduite lui valut les éloges du conseil des cinquante. Le 15 février 1798, il fut nommé secrétaire de ce pouvoir. Après le 18 brumaire et l'établissement du consulat, il devint conseiller d'Etat, et fut chargé de conclure avec les ministres plénipotentiaires des États-Unis

un traité de paix et de commerce qui fut signé à Paris, le 30 septembre 1800. Ce fut Joseph Bonaparte qui conclut successivement les traités de Lunéville avec l'Autriche, et d'Amiens avec l'Angleterre. Le même sénatus-consulte qui nomma Napoléon empereur, proclama Joseph prince français et grand électeur de l'empire. Il fut aussi nommé, dans la même année, colonel, général de brigade et général de division. La trahison du roi de Naples en 1805 motiva la guerre que la France lui déclara, et dont le manifeste commençait par ces mots : « Ferdinand a cessé de régner. » En effet, elle ne fut ni longue ni douteuse ; la lâcheté napolitaine et l'impéritie du gouvernement furent loin d'offrir à Napoléon un obstacle digne de sa puissance, alors à son plus haut période. Il mit la couronne de Naples sur le front de Joseph, qui, pour réorganiser un pays gangrené d'abus, d'erreurs et de fanatisme, dut commencer par confier les premières places du gouvernement à des administrateurs français. Cette mesure obtint le résultat qu'on pouvait s'en promettre ; en peu de temps, l'organisation de l'ordre judiciaire, de l'armée et des finances, sur le pied français, remplaça le

système de routine suivi jusqu'alors, et l'enthousiasme inspiré par ce nouveau gouvernement, fut partagé par tous les Napolitains, sauf quelques nobles dont le bien-être et la fortune reposaient auparavant sur la misère commune. Joseph semblait travailler à son propre bonheur en faisant celui de l'État qui lui avait été confié, lorsqu'un décret du 6 juin 1808 l'appela au trône d'Espagne. Entourée de plus d'éclat que celle de Naples, cette couronne était bien plus difficile à porter. Cependant il eût pu, sans doute, produire en Espagne le bien qu'il avait fait à Naples. Ses qualités et ses vertus personnelles en offraient la garantie, mais les intérêts de la légitimité, dont l'Angleterre avait épousé la cause, s'y opposaient. Joseph, en entrant en Espagne, parut vouloir s'entourer de toutes les lumières, calmer toutes les haines, et ne s'occuper que de la gloire et du bien-être de la nation qui lui était confiée. « En m'ouvrant une « aussi vaste carrière, disait-il dans sa première proclamation, la Providence, « qui juge de mes intentions, « me fournira les moyens de « faire le bonheur de la nation qu'elle confie à mes « soins. Avec les secours du « clergé, de la noblesse et

« du peuple, j'espère rame-
 « ner ce temps où la gloire
 « du nom espagnol remplis-
 « sait le monde entier. Mon
 « désir le plus vif est de fixer,
 « par une sage administra-
 « tion, la paix et la tran-
 « quillité au sein de chaque
 « famille. Parvenir au bien
 « public, en lésant le moins
 « possible les intérêts parti-
 « culiers, tel sera constam-
 « ment l'esprit de mon gou-
 « vernement. C'est pour les
 « Espagnols, et non pour
 « moi que je règne. » Les
 premiers actes de l'admini-
 stration de Joseph prou-
 vèrent que la volonté énon-
 cée dans cette proclama-
 tion n'était pas une pro-
 messe illusoire ; mais ce
 souverain eut la douleur de
 voir les intrigues et l'or de
 l'Angleterre faire avorter la
 volonté qui le portait à ré-
 générer l'Espagne. Deux fois
 il fut contraint d'abandonner
 Madrid, et enfin de quitter
 la Péninsule, après que les
 désastres de la France eurent
 fait abandonner ce pays aux
 troupes de Wellington, qui
 crut vaincre, parce qu'il sui-
 vit la retraite de nos armées.
 Joseph prit au commence-
 ment de 1814, sous le titre
 de lieutenant de l'empire, et
 conjointement avec l'impéra-

trice régente, le gouverne-
 ment de l'État. Il fut con-
 traint de se rendre à Blois,
 et après l'abdication, il se
 retira en Suisse, où il avait
 dessein de se fixer ; mais le
 retour de l'empereur le ra-
 mena à Paris. Après la se-
 conde déchéance de Napo-
 léon, ce souverain et Joseph
 se rendirent ensemble à Ro-
 chefort, où ils avaient le
 projet de s'embarquer pour
 les États-Unis. Mais l'empereur
 ayant malheureusement
 tombé dans les embûches
 que lui fit tendre le gouver-
 nement anglais, Joseph par-
 tit seul. Il s'est établi aux
 environs de Philadelphie,
 où, sous le nom de comte de
 Survilliers, il a fait l'acqui-
 sition d'une superbe pro-
 priété. C'est là qu'en 1823,
 par l'accueil obligeant qu'il
 a fait au général Lafayette,
 il a prouvé combien la France
 lui était chère encore. C'est
 là qu'il jouit du bonheur et
 de la paix que ne lui offrirent
 jamais les deux trônes qu'il
 occupa tour à tour : vérité
 triviale, sans doute, mais à
 laquelle, malheureusement,
 les têtes couronnées se refu-
 seront toujours de croire.

JOURDAN (le comte).

L

LABÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François, comte de), l'une des victimes de nos troubles politiques, naquit à Paris en 1786, fut, à l'âge de vingt ans, déterminé par son enthousiasme pour la gloire, et son amour de la patrie, à embrasser l'état militaire. Il devint, peu de temps après son entrée au service, officier dans le corps des gendarmes d'ordonnance de la garde impériale. Il y fit la campagne de la Poméranie en 1807, et devint ensuite aide de camp du vice-roi d'Italie. Passé à l'armée d'Espagne, il s'y distingua à la bataille de Tudela, où, malgré une blessure grave, il enleva une pièce de canon. Au commencement de 1812, il fut rappelé à la grande armée, fit la campagne de Russie, fut nommé colonel, reçut le commandement du 112^e de ligne, et se distingua aux batailles de Lutzen et Bautzen. Il fit ensuite, à la tête du même corps, la campagne de 1814, et après la première restauration, perdit son commandement par suite des suppressions qui durent avoir lieu dans l'armée; mais au commencement de 1815, il

fut nommé colonel du 7^e de ligne en garnison à Grenoble, et détermina pour ainsi dire le mouvement de l'armée en faveur de Napoléon. L'empereur était débarqué au golfe Juan, et s'avancait vers l'intérieur de la France. On savait que tous les militaires attendaient son retour avec impatience, et individuellement le favorisaient de leurs vœux. Mais il n'avait été rejoint jusqu'alors que par quelques détachements, et l'on peut croire que si quelque colonel eût été d'abord à même de faire déclarer son régiment contre lui, les événements eussent pris un cours tout différent; c'est ce que ne fit point le colonel Labédoyère : il conduisit son régiment à Napoléon, qu'il rencontra à Vizille, et en l'abordant, lui adressa, dit-on, ces mots : « Sire, les « Français vont tout faire « pour votre majesté, mais « il faut aussi que votre ma- « jesté fasse tout pour eux : « plus d'ambition, plus de « despotisme; nous voulons « être libres et heureux. Il « faut abjurer, sire, le sys- « tème de conquête et de « puissance qui a fait le mal- « heur de la France et le

« vôtre. » Labédoyère se réunit à la petite armée de l'île d'Elbe, et suivit Napoléon à Paris. Il crut, porte une notice que nous avons sous les yeux, faire un sacrifice à la patrie; sans doute, car à cette époque, nous, génération de l'empire, nous avions le malheur de voir dans la personne de Napoléon tous les sentiments généreux, la patrie, la gloire, et même la liberté, qui nous semblait inséparable de la puissance et de la grandeur de la France.

En arrivant à Paris, Labédoyère fut nommé maréchal de camp, et peu de temps après, lieutenant général et pair de France. Après la funeste bataille de Waterloo, il revint à Paris, et dans la séance du 22 juin, à la chambre haute, défendit avec une généreuse chaleur la cause de Napoléon, trahie par ceux qui, la veille encore, étaient à ses genoux. L'indignation que lui inspirait cette lâcheté, et qu'il exprima avec véhémence, le fit plusieurs fois rappeler à l'ordre. Cependant Paris capitula, et Labédoyère suivit l'armée au-delà de la Loire. A l'époque du licenciement, il se disposait à passer en Amérique, et il avait déjà son passe-port à cet effet; mais avant de quitter la France, il voulut voir encore

une fois sa femme et son enfant. Il vint donc à Paris, où il fut arrêté le même jour. Il était loin d'ignorer le sort qui lui était réservé; à propos de la funeste opposition que les chambres avaient montrée aux demandes de soldats faites par Napoléon, il avait dit : « Si les « chambres s'isolent de l'em- « pereur, tout est perdu; les « ennemis seront sous peu « de jours à Paris; alors que « deviendra la liberté, et que « deviendront tous ceux qui « ont embrassé la cause na- « tionale? Quant à moi, mon « sort n'est pas douteux; je « serai fusillé le premier. » Il fut, le 4 août 1815, livré à une commission militaire, qui le condamna à mort. Labédoyère périt, comme toutes les victimes de cette funeste époque, avec la fermeté du guerrier qui marche au combat, et une résignation qui fit le désespoir de ceux qui appelaient avec des cris de rage la rigueur des lois et le glaive de la justice sur des Français égérés.

LABORDE (le lieutenant général, comte).

LACÉPÈDE (le comte).

LAFERRIÈRE - LÉVÊ-
QUE (le comte Louis-Ma-
rie), né le 9 avril 1776,
entra au service à l'âge de

seize ans, comme sous-lieutenant, et devint quelque temps après aide de camp du général Monnet. En 1802, il passa à l'armée de Hanovre comme chef d'escadron. Il fut ensuite nommé successivement major et colonel du 3^e régiment de hussards, assista à la bataille d'Iéna en Prusse, à celle de Tudela en Espagne, et fit ensuite partie de l'expédition du Portugal, sous les ordres de Masséna. A l'issue de cette campagne, il fut nommé général de brigade, commanda les grenadiers à cheval de la garde impériale pendant les campagnes de Saxe et de France. A la bataille de Craonne, il eut une jambe emportée. Après la première restauration, il fut nommé inspecteur général de cavalerie, et sous le ministère du maréchal Soult, commandant de l'école de cavalerie de Saumur. Appelé à la chambre haute des *cent jours*, par Napoléon, il cessa d'en faire partie après cette époque.

LALLEMANT (François-Antoine, baron), né à Metz, le 23 juin 1774, entra fort jeune au service, parcourut rapidement les grades inférieurs, et devint aide de camp du général Junot. En 1805, colonel du 27^e régiment de dragons, il fit en cette qualité la campagne

d'Austerlitz, et fut plusieurs fois cité honorablement dans les bulletins de l'armée. Il fit également avec distinction les campagnes de Prusse et de Pologne, et passa à la fin de cette dernière, à l'armée d'Espagne, où il fut nommé général de brigade. Après l'évacuation de la Péninsule, il combattit en France contre les armées ennemies, et après la restauration reçut la croix de Saint-Louis et le commandement du département de l'Aisne. Il y était encore, lorsqu'aux premières nouvelles du débarquement de Napoléon, il tenta de s'emparer de l'arsenal de la Fère. Ayant échoué dans cette tentative, il fut arrêté avec son frère, et emprisonné; mais Napoléon, après son arrivée à Paris, le rendit à la liberté, et le nomma lieutenant général et membre de la chambre des pairs. Il combattit à Fleurus et à Waterloo, et après cette dernière affaire, s'embarqua pour l'Angleterre, où il demanda à accompagner Napoléon à Sainte-Hélène. Traité en prisonnier, il fut mis sur un vaisseau, qui le conduisit à Malte, où il fut enfermé au fort de Cité-Valette. Après une assez longue détention, il vit les portes de sa prison s'ouvrir, et reçut l'ordre de quitter sans délai l'île de Malte. Il se rendit à

Constantinople ; mais le grand-seigneur, défenseur zélé de la légitimité dont le général Lallemand avait méconnu les droits sacrés et imprescriptibles, le força de quitter ses États. Il se réfugia d'abord en Perse, et ensuite aux États-Unis. En 1817, il voulut établir au Texas une colonie de Français réfugiés qui commençait à s'organiser sous le nom de *Champ d'Asile* ; elle avait à peine quelques mois d'existence, lorsque la politique des États voisins en prescrivit l'anéantissement. Le général Lallemand se retira à la Nouvelle-Orléans, où il a résidé depuis. En 1816, il avait été condamné à mort par contumace par jugement du 2^e conseil de guerre de la 1^{re} division militaire.

LAMETH (Alexandre), naquit à Paris le 28 octobre 1760. Au commencement de la guerre de l'indépendance américaine, il partit pour y prendre part, et fut aide de camp de M. de Rochambeau. A l'issue de cette guerre, il fut nommé adjudant général, et à sa rentrée en France, devint colonel en second du régiment royal-cavalerie. En 1789, il fut nommé député aux états-généraux par la noblesse de Péronne, et fut un des premiers de son ordre qui se réunirent au tiers-état.

C'est lui qui, dans la nuit du 4 août, fit la proposition de consacrer, par un arrêté, la liberté des cultes. Au commencement de 1790, il présenta à l'assemblée un rapport sur l'organisation de l'armée, qui plus que toute autre partie des rouages du gouvernement, avait besoin de changements immédiats et importants. Les connaissances que décelait cette pièce, firent nommer son auteur membre du comité militaire. A la fin d'une séance où M. de Lameth avait défendu avec chaleur, et même contre Mirabeau, les prérogatives de la représentation nationale, il fut reconduit en triomphe à son domicile, par les nombreux spectateurs qui entouraient les avenues de la salle. Dans une autre occasion, où M. le comte de Montlosier, à qui depuis ses courageuses attaques contre les jésuites ont fait pardonner ses opinions ultra-féodales, prétendait que le tiers-état ne formait pas la majorité de la nation, M. de Lameth lui répondit : « Vous frémiriez, « si les Français venaient à « se compter. » Le 20 novembre 1790, il fut nommé président de l'assemblée, et dans les commencements de l'année suivante, présenta au comité militaire plusieurs rapports de la plus haute

importance. Le mode d'avancement qui, ouvrant aux braves de toutes les classes l'accès aux grades et aux honneurs, fut pour la France le premier principe de ses immortels triomphes, la mise en activité des bataillons de gardes nationales, sont des conceptions dues au patriotisme et aux lumières de M. de Lameth, et des services que les Français ne peuvent oublier.

Après la clôture des séances de la constituante, et quand la guerre eut été déclarée à l'Autriche, M. de Lameth, alors maréchal de camp, se rendit en cette qualité à l'armée du Nord, commandée par Luckner. Il y prit le commandement de l'avant-garde. En 1792, décrété d'accusation par l'assemblée législative, il quitta l'armée avec M. La Fayette et quelques autres officiers généraux et supérieurs. La conduite du gouvernement autrichien envers des militaires que poursuivait l'injustice du gouvernement français est connue, et a excité l'indignation de l'Europe. Détenu pendant trois ans, M. de Lameth ne fut rendu à la liberté qu'en 1795, et se rendit alors en Angleterre, où le gouvernement ne voulut pas lui permettre de résider. Il se retira à Hambourg, où il établit une maison de commerce. Après

la révolution du 8 brumaire, il rentra en France, et obtint sa radiation de la liste des émigrés. En 1802, il fut nommé préfet des Basses-Alpes, et passa successivement de cette préfecture à celles de la Moselle, de la Roër et du Pô. Il avait été nommé, dans l'intervalle de ces fonctions, maître des requêtes, officier de la Légion d'Honneur et baron de l'empire. En 1814, après la restauration, il fut élevé au grade de lieutenant général par Louis XVIII, qui en même temps lui confia la préfecture de la Somme. Napoléon, pendant les *cent jours*, en l'appelant à la pairie, lui conserva ces fonctions, qu'il perdit après la seconde restauration. En 1817, il fut nommé député à la chambre électorale par le département de la Loire-Inférieure. Depuis cette époque, jusqu'à la première chambre septennale, il a constamment fait partie de la représentation nationale, et y a défendu les principes qu'il avait émis précédemment à l'assemblée constituante, et qui furent la règle de sa vie entière. En 1821, M. de La Bourdonnaye s'étant permis d'adresser au côté gauche cette inconvenante apostrophe : « La France ne veut plus de vous ; » M. Alexandre de

Lameth s'empessa de lui répondre : « Eh! de qui veut-elle donc ? Serait-ce de l'émigration armée? Mais l'émigration n'a-t-elle pas été considérée par l'Europe entière, par les souverains eux-mêmes, comme une des fautes les plus graves qui puissent être enregistrées dans les annales de l'histoire? Serait-ce le fameux *vœ victis*, qui, au reste, ne peut être invoqué que par l'immoralité, qui serait là pour nous faire courber la tête? Coblenz a-t-il vaincu la France? Sont-ce ses armées qui ont envahi notre territoire? Et de quel droit se présenterait-on ici en triomphateur! » M. de Lameth avait autant de talent pour apprécier la nullité prétentieuse que pour répondre à l'insolence titrée. En 1822, à propos de la contre-révolution vers laquelle tendait à grands pas le ministère vandale, il disait à la tribune nationale : « Quels sont donc les antécédents politiques des hommes qui osent tenter une telle entreprise? Sont-ce des Richelieu, des Ximenès, des Pombal, des Choiseul? Je jette les yeux sur le banc des ministres, et cette vue me rassure. »

A ses connaissances administratives, M. de Lameth réunit les connaissances et

les talènts de l'écrivain. *La Minerve française, le Constitutionnel, et l'Encyclopédie moderne*, lui doivent plusieurs articles d'économie politique, aussi bien écrits que bien pensés.

LATOUP - MAUBOURG
(le marquis de).

LATOUP - MAUBOURG
(le comte de).

LAVALETTE (Marie-CHAMANS, comte de), né à Paris en 1769, se destinait au barreau, lorsque la révolution vint interrompre ses cours, et le jeta dans une autre carrière. Il faisait partie, au 10 août, de la garde nationale parisienne, et d'une des compagnies qui défendirent le château. Il entra ensuite dans l'armée active, et fit les campagnes du Rhin et d'Italie. Après la bataille d'Arcole, Bonaparte le prit pour aide de camp, lui fit épouser Emilie de Beauharnais, nièce de Joséphine, et l'emmena avec lui en Egypte. Après le 18 brumaire, il devint successivement commissaire et directeur général des postes, et en 1803, commandant de la Légion-d'Honneur et comte de l'empire. En 1815, pendant les *cent jours*, il fut nommé pair, et après cette époque accusé d'avoir pris part à l'invasion de Napoléon; et, porté sur

l'ordonnance du 24 juillet, il fut arrêté, jugé par la cour d'assises de la Seine, et condamné à mort le 21 novembre 1815. Le pourvoi en cassation et le recours en grâce formé par madame Lavalette furent rejetés. Le 20 décembre, veille du jour fixé pour l'exécution, cette dame, sa fille, âgée de douze ans, et une gouvernante, vinrent à la prison où Lavalette était détenu. Quelque temps après, elles se présentèrent pour sortir, ou du moins, le concierge crut voir la jeune personne et la gouvernante soutenant madame de Lavalette, pouvant à peine résister à sa douleur, et la tête enveloppée dans son schall. C'était Lavalette lui-même, que sa femme avait voulu remplacer dans sa prison, en le forçant à se revêtir de ses habits. Malgré les recherches que la police fit faire immédiatement, il parvint, par le secours de trois Anglais, MM. Hutchinson, Wilson et Bruce, à sortir de France, et à se rendre en Bavière. Il y demeura jusqu'à l'époque où cinq ans après, une ordonnance royale annula le jugement rendu contre lui, et le rendit à la liberté et à sa patrie.

LECOURBE (le comte), naquit à Lons-le-Saulnier, en 1760. Il avait déjà fait un

congé de huit ans, et était dans sa famille, lorsque la révolution éclata. Il fut, à cette époque, nommé chef du bataillon du Jura, et le conduisit à l'armée du Rhin, où il eut un avancement rapide. Il était général de brigade à la bataille de Fleurus. Il fit avec la plus grande distinction la campagne de Suisse sous les ordres de Masséna, et celle de l'armée du Rhin sous Moreau, qui le nomma général de division. L'intérêt que Lecourbe montra à ce général, qui était devenu son ami, pendant le procès qui se termina par son exil, lui devint funeste. Il fut rayé du tableau de l'armée, et exilé lui-même. Après la première restauration, Louis XVIII le rétablit dans ses titres et honneurs, et le nomma inspecteur général d'infanterie. Napoléon paraissant enfin revenu sur son compte, pendant les *cent jours*, l'éleva à la pairie, et lui donna le commandement d'un petit corps d'armée à Belfort. Le général Lecourbe mourut au mois d'octobre de la même année.

LEFEBVRE DESNOUETTES (Charles, comte), naquit à Paris, en 1775. Il manifesta, dès sa jeunesse, un goût prononcé pour l'état militaire, qu'il embrassa aussitôt que son âge le lui

permit. Il y eut un avancement rapide, et était colonel en 1804. Nommé général de brigade pendant la campagne de Prusse, il passa au service du roi de Bavière, et en 1808, fut promu au grade de général de division. Envoyé en cette qualité à l'armée d'Espagne, il fut fait prisonnier de guerre, conduit en Angleterre, d'où il parvint à s'évader. Il fit la campagne de Russie, celle de Saxe, et se fit remarquer par des prodiges de bravoure à celle de France, où il fut blessé plusieurs fois. Après l'abdication de Napoléon, il fut chargé du commandement de son escorte jusqu'à Roanne. A l'approche de l'empereur, en 1815, il tenta, avec les frères Lallemand, de s'emparer de l'arsenal de la Fère, et de faire déclarer la garnison de cette ville en faveur de celui dont il voulait servir les projets. Cette tentative ayant échoué, il se rendit à Lyon, d'où il revint à Paris, à la suite de Napoléon, qui l'éleva à la dignité de pair de France. Il combattit à Fleurus et à Waterloo, et après la seconde restauration, fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet; mais il parvint à se soustraire au sort qui le menaçait, en s'embarquant pour les Etats-Unis. Un jugement du 2^e conseil de guerre de la

1^{re} division militaire le condamna à mort dans le mois de mai 1816. Sans doute, comme tant d'autres illustres victimes de nos troubles politiques, il lui eût été permis un jour de revoir sa patrie; mais en 1822, comme il se rendait en Belgique pour voir sa femme, qui l'y attendait, il périt à la suite d'un naufrage que fit le navire qui le portait.

LEJEAS (le comte), né à Paris en 1749. Il fut reçu avocat au parlement de Dijon à l'âge de vingt ans, et au commencement de la révolution, était receveur général des fermes de cette ville. Après le 9 thermidor, il fut nommé député au corps législatif, où il remplit successivement les fonctions de secrétaire, vice-président et questeur. En 1807, il prit place au sénat conservateur. Il faisait encore partie de ce corps en 1814, mais il n'assista point à la séance où fut arrêtée la déchéance de Napoléon. Il ne fit point partie de la chambre des pairs après la première restauration, mais y prit place pendant les *cent jours*. Après cette époque, il rentra dans la retraite, et cessa de figurer sur la scène politique.

LEMARROIS (Jean-Léonard-François, comte), né

dans le département de la Manche, en 1776, entra au service à l'âge de vingt ans, et après avoir obtenu sur les champs de bataille les premiers grades, devint aide de camp de Bonaparte, auprès de qui il fit la campagne d'Italie. Après la bataille d'Arcole, il fut désigné par son général pour porter au directoire les drapeaux pris sur l'ennemi; après celle d'Austerlitz, il fut nommé général de division. En 1807, il devint gouverneur des provinces d'Ancône, Urbin et Macerata, et peu de temps après, fut admis au corps législatif. Pendant l'invasion étrangère, il était enfermé dans la place de Magdebourg, qu'il conserva jusqu'à la fin de mai 1814. A cette époque les ordres du roi pour évacuer la place lui étant parvenus, il partit, emmenant sa garnison, qu'il laissa à Metz. Pendant les *cent jours*, il fut appelé à la pairie, et reçut le commandement des 14^e et 15^e divisions militaires. Après la seconde restauration, il fut admis à la retraite.

LOUIS BONAPARTE, frère de l'ex-empereur des Français, naquit à Ajaccio, le 2 septembre 1778. Entré fort jeune au service militaire, il fit avec son frère, Napoléon, les campagnes

d'Italie et d'Égypte. Après le 18 brumaire, il fut chargé par le chef du gouvernement d'une mission diplomatique auprès de Paul I^{er}, empereur de Russie; mais ayant appris à Berlin la mort de ce prince, il n'alla pas plus loin, et après un an de séjour en Prusse, revint à Paris, où il fut nommé général de brigade. En 1802, il épousa Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine, depuis impératrice des Français. En 1803, Louis fut nommé conseiller d'Etat et général de division; à la formation de l'empire, colonel général des carabiniers; en 1805, gouverneur du Piémont; la même année, gouverneur de Paris, en remplacement du grand duc de Berg, et enfin, commandant en chef de l'armée du nord. En 1806, la Hollande ayant été érigée en royaume, Napoléon en donna la couronne à son frère Louis, qui ne l'accepta, dit-on, qu'avec la plus grande répugnance, et d'après la volonté expresse et formelle de Napoléon. Cependant son caractère humain, bienfaisant et ennemi du faste, et les qualités précieuses qu'il déploya, lui attirèrent l'amour et les respects du peuple qu'il était appelé à gouverner. Mais l'intérêt de ce peuple prescrivait à Louis de favoriser en secret le com-

merce avec l'Angleterre, commerce proscrit par le blocus continental. Napoléon, irrité du peu de rigueur qu'on mettait dans les ports de la Hollande à observer ce blocus, manda Louis à Paris, et le menaça de faire occuper son royaume par une armée française. Il répondit qu'il cesserait de régner dès l'instant où un soldat français paraîtrait sur son territoire. En effet, des troupes de Napoléon ayant pénétré en Hollande, il donna son abdication, et se retira à Gratz, où il passa trois ans dans la retraite, en simple particulier. Lorsque l'Autriche, après la campagne de Russie, eut déclaré la guerre à la France, Louis crut devoir quitter ce pays, et se rendit à Rome. Depuis cette époque, il n'a plus reparu sur la scène politique, et n'est pas rentré en France avec les autres membres de sa famille pendant les *cent jours*, ce qui ne l'a pas empêché d'être compris dans la mesure qui exclut du royaume, à perpétuité, sous peine de mort, tous les Bonaparte.

Après avoir protégé les lettres, Louis les cultive avec succès. Il est auteur d'un roman intitulé : *Marie, ou les Hollandaises*, 3 volumes in-12, où il peint les usages et les mœurs de la Hollande. Mais un écrit vraiment re-

marquable, et qui, sans doute, n'est pas destiné à avoir de nombreuses imitations, est celui où Louis rend compte de son administration, et qui porte pour titre : *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande, par Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande*, 5 vol. in-8°.

LUCIEN BONAPARTE, prince de CANINO, frère puîné de Napoléon, est né à Ajaccio, en 1775. Au commencement de la révolution, dont il adopta les principes avec chaleur, il vint se fixer en France, et après le siège de Toulon, obtint un emploi dans les subsistances militaires. Peu de temps après, il fut nommé commissaire des guerres, et en 1797, député au conseil des cinq cents par le département du Liamone. Au retour de Napoléon d'Égypte, il fut porté à la présidence de ce pouvoir, et prépara la journée du 18 brumaire, dont l'issue fut en très-grande partie due à ses soins et à son énergie. Après l'organisation du gouvernement consulaire, il prit d'abord place au tribunal, dont il sortit pour occuper le ministère de l'intérieur, où il remplaça M. de Laplace. Il s'y fit remarquer par la création de plusieurs institutions dont quelques-unes subsistent en-

core, entre autres celle des préfetures. Ses mesures, cependant, n'eurent pas toujours l'avantage d'obtenir l'approbation du chef du gouvernement, et l'ambassade près de la cour d'Espagne dont Lucien fut chargé, ne fut considérée à cette époque que comme une brillante disgrâce. Elle fut pour Lucien un moyen de faire preuve de talent et d'habileté. Il contribua puissamment à la création du royaume d'Etrurie; à la cession faite à la France des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla; et, par les séductions dont son adresse et son esprit surent entourer Charles IV, prépara cette concorde et cette intimité qui firent presque de l'Espagne une province française, jusqu'à la guerre de 1808. De retour en France en 1802, Lucien devint une seconde fois membre du tribunal. Le 18 mai de la même année, il demanda l'adoption du projet qui créait la Légion d'Honneur, et, dans le mois de juillet suivant, fut nommé grand officier de cet ordre. En 1803, il épousa en secondes noces madame Jaubert, veuve elle-même d'un agent de change mort à l'expédition de Saint-Domingue. Ce mariage fut un nouveau sujet de rupture entre Napoléon et Lucien. Celui-ci,

renonçant aux affaires publiques, partit pour l'Italie et se fixa à Rome. Après la paix de Tilsitt, Napoléon étant allé visiter le royaume d'Italie, Lucien profita de cette circonstance pour venir le voir à Milan. Mais cette entrevue, dans laquelle l'empereur voulut engager son frère à faire dissoudre son mariage, finit par les brouiller d'une manière irréconciliable. Lucien repartit pour Rome et se retira près de Viterbe, dans sa terre de Cannino dont il avait fait l'acquisition, et que le pape érigea en principauté. Mais peu de temps après, une détermination dont on ignore le motif, l'engagea à se rendre aux Etats-Unis. Il s'embarqua à Civitta - Vecchia sur une frégate que lui avait fournie Murat, roi de Naples. Attaqué par deux frégates anglaises à la hauteur de l'île de Sardaigne, il fut pris et conduit à Malte, d'où on le fit passer en Angleterre. Rendu à la liberté par les événements de 1814, il retourna à Rome, où le saint-père l'accueillit avec distinction. Pendant les *cent jours* il revint en France pour solliciter de Napoléon un ordre d'évacuation des Etats romains que Murat avait envahis. Les deux frères eurent une entrevue à la Malmaison, et Lucien obtint l'or-

dre qui était le but de son voyage. Napoléon et Joseph insistèrent vainement pour le déterminer à rester en France; peu de jours après il se remit en route pour l'Italie. Mais Napoléon avait donné des ordres pour l'empêcher de passer la frontière. Force lui fut de rétrograder vers Paris, où il arriva le 9 mai 1815. Appelé à la chambre haute, il refusa d'y siéger comme prince, n'ayant pas voulu prendre ce titre, et se rangea parmi les autres pairs. Après le désastre de Waterloo il partit pour l'Italie et fut arrêté à Turin

où il fut détenu pendant quelque temps. Cependant les vives réclamations du souverain pontife lui ayant fait rendre la liberté, il arriva à Rome où il se fixa de nouveau avec sa famille, qu'il n'avait pas fait venir en France pendant les cent jours.

Lucien était membre de l'Institut français, classe des belles-lettres. Il a fait paraître en 1815, *Charlemagne, ou l'Église délivrée*, poème en vingt-quatre chants, et en 1819 un autre poème intitulé : *la Cyméide, ou la Corse sauvée*.

M

MAMIER (le comte).

MASSÉNA (André), duc de Rivoli, prince d'Essling, l'un des plus heureux enfants de la révolution française, et l'un des plus illustres capitaines des temps modernes, naquit à Nice, le 6 mai 1758, et fut orphelin dès son enfance. Il fut destiné d'abord au service de la marine par un de ses oncles, capitaine au long cours, et fit avec lui deux voyages; mais préférant le service de terre, il s'engagea à l'âge de dix-sept ans comme simple soldat dans le régiment d'infanterie

Royal-Italien, où il devint successivement, et non sans peine, caporal, sergent et adjudant sous-officier. Mais c'était là que se fût borné l'avancement de celui qui était destiné à devenir maréchal de France, si la révolution ne fût venue lui ouvrir le chemin des grades, jusqu'alors accessible exclusivement à la noblesse. Aussi, après quatorze ans de service Masséna prit son congé, et se retira dans ses foyers, où il se maria. Mais bientôt il reparut sous les drapeaux, avec la certitude de prendre enfin le rang auquel il se

sentait appelé. En effet, il fut nommé par ses compagnons d'armes adjudant major du bataillon du Var, dont il prit le commandement peu de temps après. Il répara rapidement le temps qu'il avait perdu pendant ses premiers services, et était général de division au commencement de la première campagne d'Italie. Il y prit part à toutes les affaires, et jeta les premiers fondements de cette brillante réputation militaire que devaient postérieurement élever ses nombreux faits d'armes. En 1795, Schérer ayant pris le commandement en chef de l'armée d'Italie, chargea Masséna de prendre les dispositions nécessaires pour chasser les Autrichiens du littoral de la Ligurie. A cet effet, Masséna, à la tête de deux divisions, attaqua l'ennemi, qui fut culbuté dans les vallées du Tanaro et de la Bormida. Masséna lui prit cinquante pièces de canon. Ce n'était qu'un prélude de la mémorable campagne de 1796, où Masséna mérita de prendre part à l'exécution des sublimes conceptions du général en chef. Il combattit à Montenotte, à Millesimo, à Dego, à Lonato, à Castiglione, à Roveredo, et mérita enfin, par l'influence que son incroyable activité eut dans cette guerre, la distinc-

tion d'être choisi pour porter à Paris la ratification du traité de paix par l'empereur d'Autriche. Il fut, dans la capitale, comblé d'honneurs et de distinctions. Quelque temps après, il fut envoyé au commandement de Rome à la place de Berthier. Un acte d'insubordination dont se rendirent coupables quelques officiers de la garnison, porta Masséna à laisser le commandement au général Dallemagne, et à revenir à Paris. Peu de temps après, Bonaparte partit pour l'Égypte, et la guerre se ralluma. Masséna reçut le commandement des armées du Danube et de l'Helvétie. On sait que ce fut contre ses talents et son intrépidité qu'échouèrent à la fois les sinistres projets de la coalition et la fortune de Souwarow. Cependant la France, en proie aux factions, avait laissé enlever une partie de ses conquêtes; mais le génie auquel elle les devait reparut, et sous son égide, il fut permis aux chefs, dont tout l'espoir s'était borné jusque-là à arrêter les progrès de l'ennemi, de reprendre l'offensive et le cours de leurs succès. Bonaparte, dans cette seconde campagne, chargea Masséna de défendre Gênes contre le général Mélas. On sait que le blocus qu'il soutint dans cette ville est un des plus beaux

faits d'armes de sa carrière militaire, si longue et si bien remplie.

Pendant la durée de la courte paix d'Amiens, Masséna, nommé député au corps législatif, consacra tous ses instants à l'exercice de ces fonctions. Bientôt après, Napoléon ceignit son front de la couronne impériale; les distinctions nobiliaires et aristocratiques récompensèrent les services rendus à la république, et Masséna reçut le bâton de maréchal de France et le grand cordon de la Légion d'Honneur. A la même époque, une troisième coalition l'appela sur le théâtre de ses premiers succès. Il fut chargé de défendre l'Italie. Avec une armée de 40,000 hommes, il arrêta l'armée autrichienne, d'une force numérique double de la sienne, et empêcha l'archiduc Charles de se rapprocher du théâtre où combattait la grande armée, et d'influer sur les résultats de la bataille d'Austerlitz. Après la paix qui suivit cette campagne, Masséna fut chargé de s'emparer du royaume de Naples, dont l'investiture venait d'être donnée à Joseph Bonaparte. Les Russes et les Anglais qui se trouvaient dans la Péninsule disparurent à son approche, et la capitale ouvrit ses portes. Gaëte seule

résista, et après un siège qui fit à Masséna autant d'honneur que lui en avait fait la défense de Gênes, fut emportée d'assaut. Dans le même temps, un corps commandé par le général Reynier avait été battu dans les Calabres; Masséna s'y rend, fait rembarquer les Anglais, et ne quitte le royaume de Naples qu'après y avoir établi la paix. Appelé ensuite à la grande armée pour la campagne de Pologne, la part qu'il y prit lui valut le titre de *duc de Rivoli*.

Masséna allait être désigné pour commander en Espagne, et peut-être sa présence au commencement de la guerre eût déterminé une autre série d'événements; mais la campagne de 1809, contre l'Autriche, porta Napoléon à utiliser ses services sur ce point. Après plusieurs combats et des opérations extrêmement remarquables, chargé de protéger la construction d'un pont à Ebersdorf, et d'opérer le passage du Danube, il déboucha sur la rive gauche de ce fleuve, où il fut attaqué le 21 mai, par toute l'armée autrichienne. Ce fut la bataille d'Essling, l'un des plus beaux titres de gloire du maréchal, et dont le nom devait rappeler à jamais les services importants qu'il rendit à la France dans cette

journée. Tandis que Napoléon disposait tout pour la bataille de Wagram, qui devait terminer la campagne et amener la paix avec l'Autriche, Masséna gardait l'île de Lobau, et secondait avec un tel succès les opérations du chef de l'armée, que celui-ci, dans une de ses nombreuses tournées, dit en s'appuyant sur lui : *Voici mon bras droit*. Dans la dernière de ces tournées, Masséna, à la suite de l'empereur, fit une chute de cheval dont il eut cruellement à souffrir, mais qui cependant ne diminua en rien ses travaux et son activité. Dans une calèche découverte, il prit part à toutes les dispositions qui précédèrent les batailles d'Enzersdorf et de Wagram, et le lendemain de cette dernière affaire, fut chargé de poursuivre l'archiduc Charles, qui faisait sa retraite. Il le combattit à Znaim, où une partie de l'armée autrichienne s'était réunie; l'opiniâtreté avec laquelle cette victoire fut disputée, obligea Masséna, encore tout froissé de sa chute, à monter à cheval pour donner plus d'activité à ses opérations. Il venait à peine de quitter sa calèche, que la place qu'il occupait fut traversée par un boulet. L'armistice vint interrompre ces succès et fut bientôt suivi d'une paix définitive.

En 1810, Napoléon, renonçant enfin à terminer par lui-même la guerre d'Espagne, se détermina à y envoyer Masséna. Il avait pour mission spéciale de marcher sur le Portugal, et de forcer les Anglais à se rembarquer; mais la position des armées en Espagne ne lui permit d'exécuter cet ordre que plus de six mois après son arrivée dans la Péninsule. A la tête de 38,000 hommes, il pénétra dans le Portugal, où il avait à combattre, non-seulement l'armée combinée, supérieure en nombre, mais encore, la population insurgée contre les Français. Après six mois de séjour dans le pays, en présence de tous les dangers, et de toutes les privations qui peuvent menacer une armée, Masséna fut contraint d'effectuer sa retraite, et l'opéra devant 150,000 ennemis, auxquels il fit expier leur audace toutes les fois qu'ils voulurent l'attaquer. Depuis long-temps le maréchal aspirait après le moment où il lui serait permis de quitter le théâtre d'une guerre où tous les militaires français ne portèrent leurs services qu'avec la plus grande répugnance. Il en fut enfin rappelé, et rentra en France. Ses fatigues et ses nombreux combats avaient considérablement affaibli ses forces physiques, et l'expé-

dition de Russie s'effectua sans qu'il y pût prendre part. Cependant, il avait demandé à l'empereur la faveur de l'y suivre ; mais Napoléon préféra lui donner le commandement de la 8^e division militaire, qui lui fut conservé par Louis XVIII, après la première restauration. Le prince d'Essling l'occupait encore, lorsque Napoléon apparut sur les côtes de la Provence, et écrivit à son ancien compagnon d'armes : « Prince, arborez « sur les murs de Toulon le « drapeau d'Essling, et suivez-moi. » Masséna, malgré cette invitation, fut fidèle à ses nouveaux serments, et n'arbora le drapeau tricolor qu'après le 20 mars. Pendant les *cent jours*, il ne prit aucune part aux affaires publiques. Après cette époque, poursuivi par les clameurs d'un parti à qui le sang du maréchal Ney ne suffisait pas, et qui aurait voulu y mêler celui du vainqueur de Rivoli, il fut contraint à se défendre, et le fit avec la dignité qui convenait à son caractère. Il lui fut permis de terminer en paix une carrière consacrée tout entière au service et à la gloire de la France ; mais l'aspect de la patrie en proie à ses ennemis, l'affront dont l'armée se vit frapper, les persécutions qui poursuivirent ses

membres individuellement, contribuèrent à accabler le maréchal d'un chagrin profond, auquel se joignit bientôt une maladie de langueur ; il y succomba, le 4 avril 1817. Il avait eu deux fils et une fille : cette dernière a épousé M. le lieutenant général comte Reille, pair de France. Le dernier de ses fils seul existe, et cultive avec succès les sciences naturelles.

Le prince d'Essling n'avait point été compris, en 1814, à la première restauration, dans l'organisation de la pairie ; il n'était pas Français, et avant d'y prétendre, il dut obtenir des lettres de naturalisation. Cependant, quelque temps après sa mort, le bâton de maréchal de France fut envoyé à sa famille.

• MOLE (le comte).

MOLITOR (le maréchal, comte).

MOLLIEN (le comte).

MONGE (le comte).

MONTALIVET (le comte).

MONTESQUIOU (le marquis de).

MORAND (Louis-Charles-Antoine-Alexis, comte), naquit en 1758, et entra au

service militaire avant la révolution. Il était général de brigade à la fin de la guerre que termina provisoirement le traité d'Amiens, et à la reprise des hostilités, pendant la campagne d'Austerlitz, mérita le grade de général de division. Il fit avec distinction les campagnes de Prusse en 1807, d'Autriche en 1809, et celles de Saxe et de France, où l'empire combattit, non plus la gloire, mais pour son existence. Après la première restauration, il fut conservé dans ses grades et honneurs, et reçut la croix de Saint-Louis. Pendant les *cent jours*, Napoléon le nomma un de ses aides de camp, colonel des chasseurs de la vieille garde, et commandant des 12^e, 13^e, 21^e et 22^e divisions militaires. En cette dernière qualité, il se rendit à Nantes, où il publia une proclamation qui, après la seconde restauration, fit exercer des poursuites contre lui. Il était passé dans les pays étrangers; un conseil de guerre assemblé à la Rochelle, le condamna à mort par contumace. Rentré en France depuis cette époque, il fut jugé contradictoirement, et acquitté. Il est aujourd'hui en retraite.

MOSKOWA (le prince de LA).

MOUTON (Gebrges), comte de LOBAU, lieutenant général, né le 21 février 1770, fut d'abord destiné par sa famille au commerce; mais les premières guerres de la révolution lui ayant fait prendre les armes, il consacra, dès-lors, son existence entière à la carrière militaire. Il partit, comme volontaire, dans le bataillon de la Meurthe, et fit, sous Championnet, les campagnes de 1798 et 1799. Il franchit rapidement les premiers grades, et était colonel à la seconde campagne d'Italie, où il assista, au blocus de Gênes, sous Masséna. Avant le siège de cette ville, il prit part à tous les combats qui le précédèrent, et reçut une balle qui lui traversa le corps. Le colonel Mouton fit partie de l'armée de Boulogne, où l'empereur remarqua la belle tenue et la supériorité des manœuvres de son régiment; il nomma le colonel général de brigade, et se l'attacha comme aide de camp. Depuis ce moment, le général Mouton suivit Napoléon dans toutes ses campagnes. Après celle de Pologne, où il fut blessé à la bataille de Friedland, il fut nommé général de division. En 1808, il fut envoyé en Espagne, où il prit le commandement d'une division. Il y contribua puissamment au succès des ba-

tailles de Medina del Rio-Seco et de Burgos. En 1809, il repassa à la grande armée, et la veille de la bataille d'Eckmühl, annonça le succès de cette affaire par un brillant fait d'armes. Après la campagne, il reçut le titre de comte de Lobau, qui atteste les services qu'il rendit à l'armée pendant son séjour dans cette île. Pendant la campagne de Russie, il accompagna Napoléon, et prit part à la gloire et aux malheurs de cette guerre mémorable. Pendant la campagne suivante, il commandait le 6^e corps. Demeuré à Dresde, après la bataille de Leipzig, il fut, au mépris d'une capitulation, traité en prisonnier de guerre, et con-

duit en Hongrie. Rentré en France après la première restauration, il reçut la croix de Saint-Louis. Napoléon, pendant les *cent jours*, le nomma pair de France, et lui donna le commandement du 6^e corps de l'armée du nord. Après la bataille de Waterloo, comme il s'efforçait de réunir les débris de l'armée, il fut fait prisonnier et conduit en Angleterre. Porté, pendant son séjour, sur l'ordonnance du 24 juillet, il passa en Belgique, et y demeura jusqu'en 1818, époque où il fut permis aux exilés, par suite de nos troubles politiques, de revoir la France. Le comte de Lobau, à sa rentrée, fut mis à la retraite.

N

NICOLAÏ (le marquis).

O

OTRANTE (Joseph Fouché, duc d'), naquit à Nantes, le 29 mai 1763. Fils d'un capitaine au long cours, et destiné lui-même à la marine, il fit des études analogues à cet objet. Mais un caractère qui annonçait plus de souplesse et d'astuce que

d'indépendance et de fierté, le fit bientôt tourner ses vues d'un autre côté. Il se voua à l'enseignement, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et au commencement de la révolution, était maître d'études au collège de Nantes. Il était alors membre de la

société patriotique de la même ville. L'exaltation qu'il sut feindre le fit nommer, par le département de la Loire - Inférieure, député à la convention nationale. Il y suivit encore les mêmes errements qui lui avaient réussi, et dans le procès de Louis XVI, vota la mort sans appel ni sursis. Affichant ensuite le fanatisme de l'incrédulité aussi facilement qu'il eût adopté le fanatisme religieux si celui-ci eût été à l'ordre du jour, il fit graver sur la porte des cimetières du département de la Nièvre, où il avait été envoyé en mission, cette niaiserie prétentieuse et fanfaronne : *La mort est un sommeil éternel*. Cette conduite lui valut l'honneur de devenir le lieutenant et l'émule de Collot-d'Herbois, après le siège de Lyon, et d'être avec lui de moitié dans toutes les mesures qui consternèrent cette ville, et furent sur le point d'en faire un désert. Cependant, après cette flatteuse mission, dénoncé par Robespierre, Fouché se réunit aux conventionnels qui, pour échapper à la mort qui les menaçait, méditaient celle du dictateur et la journée du 9 thermidor. Robespierre fut culbuté, mais bientôt le parti thermidorien eut à combattre une opposition dont le mouvement fut qualifié du

nom de conspiration Babeuf. Impliqué dans cette affaire, Fouché fut décrété d'accusation et exclu de l'assemblée. Il s'ensevelit dans la retraite, dont il ne sortit qu'en 1797. L'année suivante, le directeur l'envoya comme ambassadeur de France près de la république cisalpine. Sa conduite, dans cette mission, ne tarda pas à déplaire aux chefs du gouvernement, qui le rappelèrent. Il rentra de nouveau dans l'obscurité, où il passa quelque temps, et n'en sortit qu'à l'époque où le général Joubert, son ami, devint commandant de Paris. Il fut alors envoyé avec une mission en Hollande, et bientôt après rappelé et chargé du ministère de la police. Dès-lors, il dut désirer plus de stabilité dans l'État; aussi seconda-t-il de tout son pouvoir le 18 brumaire. Le premier consul apprit bientôt à voir dans Fouché l'instrument docile dont il pourrait se servir pour abattre les sommités royalistes et républicaines. Cependant, il lui permit rarement la ressource des conspirations factices dont on a tiré dans la suite un si grand parti. Après la paix d'Amiens, le ministère de la police fut supprimé, et Fouché fut nommé sénateur. A l'organisation de l'empire, il fut rappelé au pouvoir.

Dès-lors il n'y avait plus à opter ; la marche était toute tracée : Fouché, donnant l'exemple de l'obéissance, réunit autour du nouveau souverain et l'ancienne noblesse, qui, fidèle à sa devise : *il faut bien servir quelqu'un*, encensait, faute de mieux, un trône resplendissant de gloire ; et la noblesse républicaine, qui se résignait à recevoir sa part dans la distribution des titres et des honneurs. Dans cette opération, Fouché fut nommé duc d'Otrante. On sent qu'il nous est de toute impossibilité d'entrer dans le détail des menées, des intrigues de ce ministre depuis la formation de l'empire jusqu'en 1810, époque où Fouché, disgracié, fut remplacé par le duc de Rovigo, et nommé gouverneur de Rome. Prêt à partir pour sa destination, la crainte d'être arrêté l'engagea à se rendre aux États-Unis. Mais rassuré sur ses appréhensions, il se rendit à Aix en Provence, où il jouit pendant quelque temps d'un repos que goûtent rarement ceux qui suivent la même carrière. Après la campagne de Russie, il fut envoyé en Illyrie comme gouverneur général. A l'époque de l'invasion étrangère, il revint

en France, et demeura quelques mois, en 1814, à Avignon, sans caractère public. Pendant les *cent jours*, Napoléon lui confia de nouveau le ministère de la police. Fouché, plus à même que tout autre, par son poste, de prévoir et peut-être de hâter la catastrophe dont l'empereur allait être victime, ne dut plus songer qu'à y survivre. Après la seconde abdication, il fut nommé président de la commission du gouvernement. Des forces imposantes réunies autour de Paris, pouvaient mettre encore la légitimité en question, et abattre les fumées d'orgueil inspirées par les succès de Waterloo. Il ne leur fut point permis d'agir ; des négociations s'ouvrirent avec les ennemis, et Paris leur fut livré. La nomination de Fouché au ministère de la police après la restauration, vint expliquer cette mesure. Il y resta le temps nécessaire pour dresser les listes de proscription. Atteint par la loi du 12 janvier 1816, il fixa son séjour à Lintz, et ensuite à Trieste. Il mourut dans cette dernière ville en 1821, laissant un nom qui ne se recommande pas au souvenir des amis de l'honneur français.

P

PADOUE (ARMIGHI, duc de).

PAJOL (le comte), né à Besançon, le 3 février 1775, faisait son droit dans cette ville, pour devenir avocat, lorsque la révolution éclata. Il entra au service, et en 1791 fut nommé sous-lieutenant. Il fit, en cette qualité, la campagne de l'année suivante, où il fut grièvement blessé à la main. Custine le chargea d'éclairer, avec cent hommes, l'aile gauche de l'armée, qui se dirigeait sur Mayence. Après la reddition de cette place, il continua à éclairer l'armée, qui marchait sur Francfort. En 1794, il fut nommé aide de camp de Kléber, avec le grade de capitaine, et assista, auprès de son général, aux affaires de Fleurus, d'Esneu, de la Roër, et au siège de Maëstricht. Kléber voulut lui donner une preuve de sa satisfaction en le chargeant de porter à la convention trente-six drapeaux qui avaient été enlevés pendant ces différentes affaires. A l'issue de cette mission, lorsque le capitaine Pajol rejoignit son général, celui-ci avait reçu l'ordre d'effectuer, avec son

corps d'armée, le premier passage du Rhin. Le capitaine Pajol et le général Damas, à la tête des grenadiers, favorisèrent cette opération, en repoussant tout ce qui osait s'y opposer.

L'année suivante, la bataille d'Altenkirchen fut pour le capitaine Pajol l'origine de nouveaux succès. Chargeant, avec le colonel Richepanse, l'arrière-garde des ennemis, ils leur enlevèrent 20 pièces de canon et 4,000 prisonniers. En récompense de ce brillant fait d'armes, il fut nommé lieutenant colonel sur le champ de bataille. Pendant le reste de la campagne, il soutint la brillante réputation qu'il s'était acquise, et lorsque peu de temps après Kléber quitta le commandement de cette armée, il rejoignit le 4^e régiment de hussards, dans lequel il comptait, et fit, à sa tête, la campagne de 1797. Sous les ordres du général Jourdan, il passa le Rhin à Strasbourg, et donna de nouvelles preuves de valeur aux batailles d'Ostrach et de Liettingen, et à la suite de celle-ci, fut chargé de faire l'arrière-garde de l'armée, qui effectua sa retraite pen-

dant la nuit. Laisse seul avec deux escadrons et deux bataillons, le lieutenant colonel Pajol se vit entouré d'ennemis qui le sommèrent de se rendre; mais il répondit à cette sommation par des coups de fusil, se fit jour, et, sans avoir perdu un homme, rejoignit l'armée à Ofembourg. Le régiment dont le lieutenant colonel Pajol faisait partie, étant ensuite passé à l'armée d'Helvétie, il fut nommé colonel par Masséna. Il quitta cette armée pour faire partie de celle d'Italie, revint en France, y remonta le 4^e de hussards, qui avait été presque entièrement détruit à la bataille de Novi, et le conduisit à l'armée du Rhin, sous le général Lecourbe, dont il forma l'avant-garde. Il assista aux batailles d'Hochstedt, de Blenheim et de Hohenlinden, rentra en France, fit partie du camp de Boulogne, prit part à la campagne d'Autriche, et après la bataille d'Austerlitz, fut nommé général de brigade. Il fit en cette qualité la guerre de 1806, en Prusse et en Pologne, et après la bataille de Friedland, poursuivit l'ennemi, et entra avec lui dans Tilsitt. Dans la campagne de 1809, contre l'Autriche, il contribua au succès de l'affaire d'Eckmühl, et fut nommé commandant de la

Légion - d'Honneur sur le champ de bataille de Ratisbonne. Il assista ensuite aux batailles d'Essling et de Wagram; il contribua puissamment, surtout, au succès de cette dernière. Ce fut lui qui, dans la soirée de l'affaire de Znaim, occupant les avant-postes de l'armée, y reçut le lieutenant général autrichien qui venait faire les dernières propositions de paix; il s'empressa de le faire conduire à l'empereur, et après que la paix eut été signée, il prit le commandement de la cavalerie qui se trouvait à Dantzig. Elle forma, au commencement de la campagne de 1812, l'avant-garde du corps du maréchal Davoust, et remporta les premiers avantages de la campagne. Après avoir pris Minsk et les vastes magasins de vivres et de munitions qui s'y trouvaient, le général Pajol, instruit que le grand parc du général Bagration opérait sa retraite par une route détournée et difficile, prit avec lui cent cavaliers de son avant-garde, se mit à leur tête, fit vingt-cinq lieues en huit heures, et tomba à l'improviste sur l'ennemi, qui n'avait pu s'attendre à une telle célérité. Trop éloigné du gros de l'armée pour pouvoir y conduire le parc dont il venait de s'emparer, il encloua les canons, fit sauter

les caissons, et retint douze cents chevaux et quatre cents prisonniers. Le grade de général de division fut la récompense de ce fait d'armes. A la bataille de la Moskowa, il rendit de nouveaux services, et perdit, sous le feu de l'artillerie, plus de huit cents chevaux de sa division. Le lendemain, chargé du commandement de l'avant-garde de la grande armée, il attaqua l'arrière-garde russe, et eut le bras droit fracassé par une balle. Pendant la retraite, il fut consulté par l'empereur sur l'endroit où pouvait s'effectuer le passage de la Bérésina, et donna les renseignements qu'il avait acquis au commencement de la guerre, ayant été le premier à franchir cette rivière. Guéri de sa blessure pendant la campagne de Saxe, il reprit son rang à l'armée, et combattit à Lutzen et à Bautzen. Chargé à la tête d'un faible corps de troupes de défendre les approches de Dresde, il eut plusieurs engagements très-vifs, dans l'un desquels fut tué Moreau, qui venait d'arriver dans les rangs des ennemis de la France. Pendant les deux jours qui suivirent, le corps du maréchal Saint-Cyr, dont le général Pajol faisait partie, eut à soutenir les efforts réunis des armées russe et autrichienne, pour

qui l'occupation de Dresde était de la plus haute importance. Cette résistance donna le temps à l'empereur d'arriver, et de remporter une de ses victoires les plus mémorables. Le général Pajol reçut, quelques jours après cette affaire, les témoignages les plus flatteurs de l'estime et de la confiance de l'empereur. Napoléon s'écria, devant tout son état-major, qu'il n'avait plus de général de cavalerie que Pajol. « Ce-
« lui-là, dit-il, sait, non-
« seulement se bien battre,
« mais ne pas dormir, se bien
« garder et ne pas être sur-
« pris. » Il lui confia le commandement du 5^e corps de cavalerie, composé de deux divisions. A la tête de ce corps, le général soutint à Vachau les attaques de toute la cavalerie ennemie. Dans cette affaire, un obus atteignit son cheval au poitrail, éclata et fit sauter à plus de vingt-cinq pieds en l'air le général, qui eut le bras gauche fracassé et plusieurs côtes enfoncées. L'empereur dit à cette occasion : « Si
« Pajol en revient, il ne doit
« plus mourir. » Cependant, relevé du milieu des morts par ses aides de camp, et malgré ses souffrances, le général Pajol continua la campagne, et fit celle de France, que termina la capitulation de Paris et la

déchéance de l'empereur. Peu de temps avant les dernières affaires, son cheval ayant été tué sous lui, et sa chute ayant rouvert ses blessures, il avait été obligé de quitter l'armée; mais l'empereur, qui appréciait ses services, lui avait dit en l'embrassant : « Si tous mes généraux s'étaient conduits comme vous, l'ennemi ne serait pas en France. » Après la restauration, le général Pajol fut envoyé à Orléans pour prendre le commandement de huit régiments de cavalerie qui y furent réunis. Pendant les *cent jours*, Napoléon l'éleva à la pairie, et lui donna le commandement en chef du 1^{er} corps de cavalerie. Il rejoignit ce corps à Avesnes, passa la Sambre, et s'empara de Charleroi. Le 18 juin, le général Pajol, après s'être emparé de Namur, suivait la grande route de cette ville à Bruxelles, lorsqu'il entendit le canon de Waterloo. Ne doutant pas que toute l'armée ne fût aux prises, il se dirigea de ce côté, mais ne put effectuer le passage de la Dyle que dans la soirée, ce qui rendit sa présence inutile. Après la seconde capitulation de Paris, il suivit l'armée dans sa retraite au-

delà de la Loire, et y demeura jusqu'au licenciement. Il demanda alors sa retraite, qui lui fut accordée, le 7 août 1815. On a vu, par les expressions flatteuses dont Napoléon, plus d'une fois, se plut à récompenser la bravoure et le dévouement du général Pajol, qu'il en faisait un cas particulier. Il brillait, en effet, au premier rang, parmi la foule de guerriers distingués qui illustrèrent les annales de la révolution française.

PERREGAUX (Alphonse, comte de), fils du sénateur de ce nom, était chambellan de Napoléon, et épousa, en 1812, une des filles du maréchal duc de Tarente. Nommé pair de France pendant les *cent jours*, il cessa de faire partie de la chambre haute au retour du roi, et n'a rempli aucune fonction publique depuis cette époque.

PLAISANCE (le duc de).

PONTÉCOULANT (le comte).

PRASLIN (le duc de).

PRIMAT (le comte), ancien archevêque de Toulouse.

Q

QUINETTE (Nicolas-Marie), baron de RICHEMONT, né à Paris, en septembre 1762. Il venait de terminer avec succès son cours de droit, et se disposait à entrer dans la carrière du barreau, que son père suivait avec distinction, lorsque la révolution éclata. Il fut député par le département de l'Aisne, où sa famille avait des propriétés, à l'assemblée législative. Il y fit partie de divers comités, et fut réélu par le même département à la convention, où il demanda qu'avant d'opter entre la monarchie et la république, l'assemblée consultât le vœu de la France, ses besoins et sa situation. A l'occasion du procès de Louis XVI, il voulut aussi qu'avant son admission à la barre, on arrêtât de quelle manière on procéderait à l'instruction de l'affaire. Il vota cependant avec la majorité pour la mort. Peu de temps après cet événement, il fut envoyé avec ses collègues Bancal, Larnarque et Camus, et le ministre de la guerre Beurnonville, à l'armée du général Dumouriez, qui, comme on le sait, les fit arrêter. Il subit, au château de Spiel-

berg, en Moravie, une captivité de trente-trois mois, après lesquels il fut échangé, avec ses collègues, contre madame la duchesse d'Angoulême. Pendant son absence, ayant été député au conseil des cinq cents, il y entra en arrivant à Paris, et fut porté en triomphe, jusqu'à sa place, par ses collègues, qui déclarèrent qu'il avait bien rempli sa mission. En novembre 1796, il fut élu président du conseil, dont il cessa de faire partie dans les premiers mois de l'année suivante. Il devint alors un des administrateurs du département de l'Aisne, où il s'était retiré, et en juin 1799, reçut du directoire le portefeuille de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'à la révolution du 18 brumaire. A cette époque, il fut nommé à la préfecture du département de la Somme, qu'il administra pendant dix années consécutives. Il y créa plusieurs établissements utiles, composa le conseil général d'hommes recommandables par leurs talents et leur capacité, abstraction faite de leurs opinions politiques, et mérita lui-même, par sa modération et son équité,

l'estime et l'affection de ses administrés. Napoléon l'appela, en 1810, au conseil d'Etat, et lui remit la direction des communes et des hospices, ministère nouveau, et dont il remplit les fonctions avec zèle et talent. Après la première restauration, il se retira dans son domaine de Richemont, et cessa de prendre part aux affaires publiques; mais dans les *cent jours*, rappelé au conseil d'Etat, il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans les départements de l'Eure, de la

Seine - Inférieure et de la Somme, et après cette mission, fit partie de la chambre haute, où il défendit les droits de la France. Il fit partie de la commission du gouvernement provisoire, et après le second retour du roi, rentra dans ses foyers, où il fut atteint par la loi du 26 juillet. Forcé de quitter la France, il passa d'abord aux Etats-Unis, et les quitta après deux ans de séjour, pour venir se fixer à Bruxelles. Il y mourut en 1821, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

R

RAMPON (le comte).

RAPP (le comte).

REILLE (le comte).

ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (Alexandre, duc de LA).

ROEDERER (Pierre-Louis, comte), naquit à Metz, le 15 février 1754. En 1779, il était conseiller au parlement de cette ville. Député aux états-généraux à la place d'un autre membre dont la nomination avait été rejetée par l'assemblée, il n'y arriva qu'après les premiers évé-

nements de la révolution, mais s'étant fait connaître préalablement par un écrit intitulé : *De la Députation aux états-généraux*, il fut accueilli avec la faveur due aux talents et au patriotisme dont il avait déjà donné des preuves. Dès les premières séances où il assista, il demanda la suppression des ordres monastiques, et s'opposa à ce que la religion catholique fût déclarée religion de l'Etat. Il insista particulièrement sur l'égalité des droits politiques parmi les Français, et demanda que tous les citoyens fussent aptes à être nommés députés, sans

distinction de fortune. Nommé membre du comité destiné à arrêter un mode nouveau de perception de contributions, il en fut bientôt le seul organe, et déploya, dans les différents rapports qu'il fit à cette occasion, des connaissances très-étendues en économie politique et en finances. A la clôture de la session, Rœderer fut nommé procureur syndic du département de la Seine, poste où il eut à soutenir à la fois les efforts et la pression du peuple, de l'assemblée législative et du pouvoir exécutif, qui cherchaient simultanément à saisir l'autorité. Le 9 août, à l'aspect des symptômes des troubles qui étaient sur le point d'éclater, il se rendit aux Tuileries, où il passa la nuit entière dans le cabinet de Louis XVI. Le lendemain, après avoir fait de vains efforts pour déterminer les bataillons de gardes nationales qui étaient au château à dissiper l'attrouplement, il conjura la famille royale de se rendre au sein de la représentation nationale. Après de longues hésitations, madame Elisabeth lui ayant demandé s'il répondait de la vie du roi, il lui dit : « Madame, je réponds de mourir à ses côtés, c'est tout ce que je puis faire. » Enfin Louis XVI qui, la tête appuyée dans ses

deux mains, avait réfléchi pendant quelques instants, se leva et lui dit, *allons*. Le cortège, composé d'un corps suisse et de quelques troupes de garde nationale, formées en bataillon carré autour du roi, se mit en marche. Ce ne fut pas sans peine et même sans danger qu'on arriva à la porte du lieu des séances. Le lendemain, il vint rendre compte à l'assemblée de sa conduite dans cet événement. « La loi, dit-il, nous demandait la conservation du roi, sa famille nous demandait la conservation de son chef, la France, l'humanité nous recommandaient l'existence de sa personne. Ne pouvant plus répondre de ce dépôt, nous n'avons conçu d'autre moyen de salut, que celui de le remettre à l'assemblée nationale. » Cependant, Rœderer devait éprouver combien, avec les intentions les plus pures, il est difficile d'obtenir l'assentiment du public. Il fut accusé par les royalistes d'avoir livré Louis XVI à ses ennemis, et par les démocrates, d'avoir ordonné aux Suisses de faire feu sur le peuple, ce qui était une calomnie. Décrété d'accusation pour ce fait par la commune de Paris, il pensa d'abord à se soustraire aux recherches, et demeura long-temps caché. Le désir

de se laver des inculpations dont il était l'objet, l'engagea, cependant, à publier sa défense, qui eut un plein succès. Pendant le procès de Louis XVI, il tenta de sauver les jours de ce monarque, en invoquant l'opinion d'un député qui, peu de temps avant, avait proposé l'abolition de la peine de mort. Trois jours avant le jugement, il réfuta directement l'opinion d'un député de la Montagne, en soutenant, dans le *Journal de Paris*, que la convention n'avait pas le droit de juger le roi, attendu que le pouvoir de faire des lois ne donnait pas celui de les appliquer. A l'époque de la chute du parti de la Gironde, il s'éloigna de la scène politique, et n'y reparut qu'après la mort de Robespierre. Depuis cette époque jusqu'au 18 brumaire, il continua à diriger le *Journal de Paris*, où il s'occupa constamment des événements politiques, sans y prendre une part personnelle. Au retour de Bonaparte d'Égypte, il contribua à la révolution qui plaça ce général à la tête du gouvernement, fut consulté par lui sur la nouvelle constitution, et détermina son choix en faveur de Lebrun pour troisième consul. Peu de temps après, Rœderer fut nommé conseiller d'État, et président de la section de l'inté-

rieur, où il défendit, entre autres intérêts, ceux du commerce, contre l'esprit de prohibition du monopole. Peu de temps avant l'organisation de l'empire, il fut nommé sénateur, et le 15 octobre 1803, à la sénatorerie de Caen. En 1806, le corps dont il faisait partie le députa à Naples, avec deux de ses collègues, pour féliciter Joseph Napoléon sur son avènement. Celui-ci, qui avait su l'apprécier, le retint auprès de lui, et le nomma ministre des finances. Il a laissé dans le royaume des souvenirs honorables, qui ne sont point encore effacés, et une administration financière qui a été conservée. Lorsque Joseph quitta le trône de Naples pour passer sur celui d'Espagne, Rœderer entra en France. Il avait été nommé, pendant son administration, grand officier de la Légion-d'Honneur et comte de l'empire, par Napoléon, en 1810; il lui donna la place de ministre et secrétaire d'État du grand duché de Berg, résidant auprès de lui, avec le rang et les émoluments des ministres français. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1814, et à cette époque, entra dans la vie privée. Pendant les *cent jours*, il fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans les

départements du midi, où l'esprit public s'était prononcé contre la cause du moment avec une exaltation et une effervescence qui laissaient peu d'espoir. De retour à Paris, il prit place à la chambre des pairs, et en fut éliminé après la seconde restauration, époque où il fut également rayé de la liste des membres de l'Institut. Il avait fait partie de ce corps dès l'instant de sa formation, et semblait mériter par ses talents et la modération de ses opinions, d'y être conservé. Il se retira à la campagne, où il chercha un noble délassement dans la culture des lettres. Il publia, en 1820, un ouvrage ayant pour titre : *Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de Louis XII*, qui a été réimprimé, en 1825, avec d'autres *Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de François I^{er}*, 2 vol. in-8°.

ROGER DUCOS (le comte), était, avant la révolution, avocat à Bordeaux, et fut nommé, par le département des Landes, député à la convention nationale, où, dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort, rejetant l'appel au peuple et le sursis. Ce début annonçait un membre de plus à la faction dont Robespierre commençait à être reconnu pour

le chef. Roger Ducos s'y attacha en effet, et fut constamment attaché au parti de la Montagne. Il devint successivement secrétaire et président de l'assemblée, et à la fin de cette législature, passa au conseil des anciens. Ayant cessé d'en faire partie en 1797, il se retira dans son département, où, pendant quelque temps, il remplit les fonctions de juge de paix. Mais le 19 juin 1799, il devint un des membres du directoire. Ce poste lui fournit la facilité de favoriser la révolution du 18 brumaire; il en profita en se réunissant à Sieyès et à Bonaparte, et fut nommé provisoirement troisième consul et sénateur. En 1804, il fut nommé comte de l'empire, grand officier de la Légion-d'Honneur, et pourvu de la sénatorerie d'Orléans. Ces faveurs ne l'empêchèrent pas, en 1814, de prendre part aux actes du sénat qui proclamèrent la déchéance de Napoléon. Cependant il ne fut pas, comme la plupart des autres sénateurs, appelé à la pairie après la première restauration, et ne remplit aucune fonction publique à cette époque. Pendant les *cent jours*, il prit place à la chambre haute, et après le second retour de Louis XVIII, reçut ordre de quitter la France. Il se rendit en Allemagne,

et peu de temps après perdit la vie près d'Ulm, en se précipitant de sa voiture, à l'instant où elle allait verser.

ROVIGO (Anne-Jean-Marie-René, duc de), naquit le 26 avril 1774, au village de Marc, en Champagne. Son père, ancien militaire, chevalier de Saint-Louis, le destina à la même carrière. Il entra en effet, comme sous-lieutenant, dans le régiment de Royal-Normandie cavalerie, et se trouvait capitaine pendant les premières guerres de la révolution. Il assista au premier passage du Rhin, sous Moreau, et se fit remarquer à la bataille de Friedberg. L'année suivante, le général Desaix lui donna le commandement des troupes de sa division qui devaient de nouveau tenter le passage du Rhin. La manière dont il exécuta cette opération, lui valut le grade de lieutenant colonel. Il devint aide de camp de Desaix, l'accompagna en Égypte, et revint avec lui de cette expédition. Ce fut à ses côtés que le jeune général auquel la France doit un de ses triomphes les plus brillants et les plus décisifs, fut frappé du coup mortel; ce fut à lui qu'il adressa ces belles paroles que l'histoire a conservées : *Allez dire au premier consul que je meurs*

avec le regret de n'avoir pas assez fait pour la postérité. Savary était alors colonel; le premier consul, après la mort de Desaix, l'attacha à sa personne comme aide de camp, et peu de temps après lui donna le commandement d'un corps de gendarmerie d'élite, spécialement destiné à la garde consulaire. Promu au grade de général de brigade à l'époque où Napoléon ceignit la couronne impériale, il continua auprès de sa personne les fonctions d'aide de camp, et pendant la campagne d'Austerlitz, fut envoyé à différentes reprises à l'empereur Alexandre. Il fit ensuite la campagne de 1806, en Prusse, et l'année suivante, au moment où l'armée française manœuvrait pour se disposer à la bataille d'Eylau, il reçut ordre de prendre le commandement du 5^e corps de la grande armée, et d'observer les mouvements des troupes autrichiennes rassemblées en Gallicie, et de tenir les communications ouvertes entre la grande armée et Varsovie. Après la bataille d'Eylau, le corps d'armée russe qui formait la gauche de l'armée ennemie, et était opposé à celui du général Savary, marcha sur Varsovie. Savary s'avança à sa rencontre, et le battit complètement à Ostrolinka. Peu de temps

après, il prit le commandement d'une brigade d'infanterie de la garde impériale, et combattit avec elle à Friedland. Les nouveaux services qu'il rendit pendant cette campagne lui valurent le titre de *duc de Rovigo*, et le gouvernement de la vieille Prusse, qu'occupaient des corps français. Après la paix de Tilsitt, il fut envoyé en Russie comme chargé d'affaires de la cour de France. Il y noua les relations d'amitié qui portèrent la Russie à déclarer la guerre à la Suède et à l'Angleterre, et qui ne furent rompues qu'en 1812. Rappelé de cette mission, et remplacé par le duc de Vicence, après un séjour de sept mois en Russie, le duc de Rovigo fut envoyé en Espagne pour prendre connaissance des événements d'Aranjuez, à la suite desquels le roi Charles IV avait abdiqué la couronne en faveur de son fils. A l'époque où Joseph fut placé sur le trône d'Espagne, le duc de Rovigo, en attendant son arrivée, prit le commandement des troupes françaises qui occupaient la Péninsule, et présida la junte de Madrid. Il rentra ensuite en France, accompagna Napoléon aux conférences d'Erfurth, et fit auprès de lui la campagne de 1809 contre l'Autriche. Les preuves de

dévouement qu'il avait données à la personne du chef du gouvernement lui firent obtenir, en 1810, le portefeuille du ministère de la police. Ce ne fut point sans étonnement qu'on vit un militaire distingué par ses talents et sa bravoure, accepter des fonctions auxquelles, malgré leur utilité, la France a toujours attaché une espèce de défaveur. Elles accrurent le nombre de ses ennemis, déjà très-considérable, et qu'il devait à son intimité avec l'empereur. Quelle qu'ait été sa conduite, cependant, et ce n'est pas ici le lieu de l'apprécier, un ministère de fraîche date est fait pour atténuer les reproches qu'on pourrait faire à celui du duc de Rovigo. Sous son administration, malgré les liens de surveillance qui, comme un réseau, enveloppaient l'empire dans toute son étendue, et décelaient le moindre mouvement, la France fut témoin d'une conspiration unique dans ses moyens; on voit que nous voulons parler de l'entreprise du général Mallet, entreprise dont la légitimité a voulu, à tort, s'attribuer les honneurs. Trois généraux détenus prisonniers, sans communications au dehors, sans moyens pécuniaires, tentèrent de renverser le gouvernement qui maîtrisait,

à cette époque, la moitié de l'Europe, furent sur le point d'y parvenir, et pendant quelques heures, se virent maîtres de la capitale. Le duc de Rovigo, arrêté dans son lit par les généraux Lahorie et Guidal, fut conduit à la prison de la Force. Il n'y resta cependant que quelques heures; Mallet et ses amis furent arrêtés et jugés. L'événement avait prouvé qu'ils étaient des *conspirateurs*. Mallet interrogé par le président de la commission militaire qui le jugea, sur ses complices, répondit : *Si j'avais réussi, j'aurais eu pour complices la France entière et vous-même*; réponse que pourraient faire, au reste, les conspirateurs de tous les temps et de tous les partis. Mallet et ses complices furent fusillés; ils devaient l'être, ils s'y attendaient, et rien n'était plus naturel; mais ce qui ne le fut pas également, ce fut la mort de quelques malheureux qui avaient été trompés les premiers, et qui en obéissant aux conspirateurs, croyaient remplir leur devoir et exécuter les ordres d'un gouvernement reconnu. On objectera vainement qu'ils furent jugés; nos malheurs politiques nous ont assez appris qu'en pareille matière, la condamnation est prononcée long-temps avant la

nomination des juges. On sait, au reste, que Napoléon, à son retour de Russie, improuva vivement cette rigueur déplacée.

Encore un mot sur cette entreprise : quelques misérables qui en ont fait partie, ou qui depuis ont cherché à prouver qu'ils y avaient été compris, ont voulu s'en faire un titre auprès de la légitimité, et ranger Mallet dans la classe des Dumouriez et des Pichegru. C'est un fait dont la fausseté a été démontrée cent fois, et que l'intérêt de la vérité nous force à rejeter de nouveau. Sans prononcer sur le mérite ou sur le blâme dévolus à ses intentions, il est certain que Mallet, en cherchant à renverser Napoléon, ne songeait qu'au rétablissement du gouvernement qui avait précédé celui de ce souverain. Plusieurs réponses de Mallet pendant son interrogatoire, et une foule de documents établissent cette intention d'une manière incontestable.

Pendant les dix mois qui suivirent la première restauration, le duc de Rovigo ne prit aucune part aux affaires publiques, et pendant les *cent jours*, fut appelé à la pairie. Mais le ministère de la police fut confié au duc d'Otrante, qui précipita la chute de Napoléon. Savary

accompagna ce souverain à Rochefort, s'embarqua pour l'Angleterre, et demanda à partager sa captivité. La Grande-Bretagne lui en réservait une autre; au mépris du droit des gens, et malgré la paix qui fut signée bientôt après avec la France, il fut considéré comme prisonnier de guerre et conduit à Malte, où il demeura six mois.

Le duc de Rovigo vient de publier ses Mémoires; on pouvait s'attendre à les voir jouir d'un succès de vogue, et être accueillis avec crainte et méfiance par une certaine classe. Tel est le sort de tous les écrits qui déroulent les secrets, les événements et les intrigues de la restauration et de l'empire. Les gens intéressés à jeter un voile sur ces souvenirs, sont trop nombreux pour qu'un cri de réprobation ne s'élève pas toutes les fois qu'on cherche à éclairer ce passé, dont ils voudraient anéantir la mé-

moire. Cependant, il faut le dire, l'ouvrage du duc de Rovigo n'a répondu entièrement ni à l'attente d'un public avide de scandale, ni aux craintes des parties intéressées. Serait-ce que les temps ne sont point venus encore de montrer à nu, et dans toute leur turpitude, les syncophantes qui ont coûté à la France tant d'argent, tant de sang et tant de gloire? Le duc de Rovigo n'est-il pas dans une position assez élevée pour braver à la fois leurs clameurs et leurs récriminations? Sans doute, le sceau de réprobation dont il peut les flétrir, ne rendra pas à la patrie le rang et la domination que leurs lâches intrigues lui enlevèrent, mais il sera une leçon pour l'histoire, et prouvera à nos descendants, que ceux à qui la France dut tant de maux, trouvèrent dans la publicité le premier châtement de leurs bassesses.

S

SÉGUR (le comte).

SIEYÈS (Emmanuel-Joseph, comte), naquit à Fréjus, en Provence, le 3 mai 1748, et fit d'excellentes études au collège de Dragui-

gnan. Comme la plupart de ses camarades, il désirait n'en sortir que pour embrasser le parti des armes, mais sa famille en avait ordonné autrement. Les promesses et la protection de l'évêque de

Fréjus firent choisir pour lui, et contre son goût, l'état ecclésiastique. Il fut, en conséquence, envoyé à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, pour y faire ses cours de théologie. Il était alors dans sa quatorzième année; séquestré de la société, il se laissa aller aux événements comme on est entraîné par la loi de la nécessité. Dans une position si contraire à ses goûts naturels, il dut nécessairement contracter une sorte de mélancolie sauvage, et une espèce d'indifférence sur sa personne et son avenir. L'amour de l'étude y gagna, son attention se dirigea sur les sciences. Ainsi se passèrent, sans interruption, les dix plus belles années de sa vie.

Durant ce long intervalle, il ne s'était livré aux études théologiques et prétendues philosophiques de l'Université de Paris, qu'autant qu'il lui avait été nécessaire pour passer les examens et les thèses d'usage. Entraîné par ses goûts, ou peut-être obéissant au besoin de consumer son temps et l'activité de son esprit, il parcourut indistinctement toutes les parties de la littérature, étudia les sciences mathématiques et physiques, et chercha même à s'initier dans les beaux-arts, surtout dans la musique. Cependant, un peu

chant volontaire le portait à la méditation. Aucun livre, a-t-il dit depuis, ne lui procurait, à cette époque, un plaisir aussi vif que ceux de Locke et de Condillac. Ses supérieurs avaient épié ses lectures et ses écrits; ils avaient trouvé dans ses papiers quelques projets scientifiques assez hardis. Ils signèrent dans leur registre, à côté de son nom, la note suivante : « Sieyès montre
« d'assez bonnes dispositions
« pour les sciences, mais il
« est à craindre que ses lec-
« tures particulières ne lui
« donnent du goût pour les
« nouveaux principes philo-
« sophiques. » Cependant ils durent se rassurer en remarquant son amour pour la retraite et la simplicité de ses mœurs; aussi plus tard, ils écrivaient à son évêque :
« Vous pourrez en faire un
« chanoine honnête homme
« et instruit; du reste, nous
« devons vous prévenir qu'il
« n'est nullement propre au
« ministère ecclésiastique. » Ses parents, comme on l'a vu, n'en avaient pas jugé ainsi.

Sieyès ayant fini sa licence en Sorbonne, négligea la formalité du bonnet de docteur, et entra dans le monde à l'âge de vingt-quatre ans. Il a avoué depuis qu'il n'avait d'abord rien compris aux mœurs de la société de

son temps. « Vraiment, dit-il, je croyois voyager chez un peuple inconnu ; il me fallait en étudier les mœurs. » Il passa une partie de l'année 1774, soit à cultiver la musique, soit à réfuter le système politique des économistes, qu'il trouvoit roide et pauvre, mais supérieur à la misérable routine qui s'en effrayait, suivant l'usage, sans y rien entendre. Il fit, ou crut faire, dans ces deux années, des recherches importantes sur la marche égarée de l'esprit humain en philosophie, sur la métaphysique du langage et les méthodes intellectuelles. Il était en 1784 chanoine, chancelier de l'église de Chartres, et vicaire général du diocèse. L'immense opposition de l'état de Sieyès à ses sentiments est peut-être ce qui a entraîné le plus fortement son esprit à examiner ce mélange de classes, de professions et de travaux, dont se composait la société politique, et à discerner dans la grande machine sociale, les rouages utiles des institutions parasites. C'est ainsi qu'il fut conduit de bonne heure à juger sévèrement les classes privilégiées, et à apprécier à sa juste valeur l'importance du tiers-état.

Lorsqu'on forma l'assemblée provinciale d'Orléans, Sieyès avait quelque réputa-

tion pour ses connaissances administratives ; il en fut nommé membre au choix des administrateurs déjà choisis. Il y donna des preuves d'une grande capacité dans les affaires, d'un cœur probe et ami de son pays. Ces assemblées contribuèrent beaucoup, comme on sait, par l'impulsion qu'elles donnèrent aux esprits, à montrer la nécessité de convoquer les états-généraux ; elles en firent comme un dogme politique reçu et professé dans toute l'étendue de la France.

De retour à Paris, dans les loisirs de la campagne, où il s'était fait une habitude de passer les deux tiers de l'année, il composa, dans l'été de 1788, sur la fin du ministère du cardinal de Lomenie, ses *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en 1789*, avec cette épigraphe propre à faire connaître son intention : « On peut élever ses désirs à la hauteur de ses droits, mais il faut mesurer ses projets sur ses moyens. » Cette brochure était livrée à l'impression, et était sur le point de paraître, lorsqu'il crut devoir en suspendre la publication. A cette époque, la question politique qui intéressait tous les Français, semblait en

quelque sorte changer de nature; on la forçait de se prêter aux nuances, aux prétentions des différentes classes. La noblesse, déjà, ne songeait qu'à profiter de tous les mouvements possibles pour faire prévaloir ses intérêts contre ceux du peuple.

A l'époque où les divers bailliages s'occupaient de la nomination des députés aux états-généraux, Sieyès fit paraître quelques ouvrages qui eurent le plus grand succès, et fixèrent sur lui l'attention du public. Dans celui qu'il intitula : *Qu'est-ce que le tiers-état?* il agita et résolut une question que la révolution devait bientôt se charger de démontrer, en trouvant en France une nation qu'on ne croyait pas y exister. Nommé député aux états-généraux, ce fut sur sa proposition et sur le refus des deux ordres privilégiés de faire en commun la vérification des pouvoirs, que le tiers-état se déclara *assemblée nationale*, et proclama ainsi la révolution. Nommé membre du comité de constitution, il présenta le projet de *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, qui fut accepté. En 1790, Sieyès devint président de l'assemblée, et fut, à la même époque, nommé évêque de Paris, dignité qu'il crut devoir refuser.

Après la session de l'assemblée constituante, il se retira à la campagne, et cessa entièrement de prendre part aux affaires publiques; mais à la formation de la convention, il y fut nommé député par trois départements, et dans le procès de Louis XVI, vota avec la majorité, après avoir vainement cherché à établir que l'assemblée ne pouvait cumuler les fonctions législatives et judiciaires. Après les proscriptions du 31 mai, sans quitter la convention, il cessa de prendre part à ses travaux, et n'y reparut qu'en mars 1795, pour y plaider la rentrée des députés éliminés. A la formation du directoire, il en fut nommé membre, mais il refusa ces fonctions, ainsi que celles de ministre des relations extérieures, qui lui furent offertes à la même époque, et auxquelles le rendaient éminemment propre ses connaissances diplomatiques. Le 12 avril 1797, Sieyès fut assassiné chez lui, par un nommé Poule, ex-moine de Draguignan, qui lui tira un coup de pistolet à bout portant. L'arme était chargée de deux balles mâchées, dont l'une fracassa le poignet de Sieyès, et l'autre lui effleura la poitrine. Peu de temps après, il fut envoyé par le directoire, avec une mission diplomatique, en

Prusse, où il demeura un an. Il ne quitta cette ville que pour venir à Paris prendre au directoire la place de Rewbell. À l'époque du 18 brumaire, Sieyès avait dû juger, par les progrès de l'anarchie, que la contre-révolution était imminente. Il proposa à Bonaparte et aux membres les plus influents des deux conseils, un projet de constitution qui eût sauvé la France, sans les projets ultérieurs du général qui était chargé de la faire exécuter. Elle fut changée, modifiée, et le consulat s'établit. Bientôt Bonaparte offrit à Sieyès la place de second consul, qui fut refusée. Cependant, celui qui avait eu une si grande part à l'élévation du nouveau chef du gouvernement, dut prendre place au sénat. Il en devint président, et insensiblement, cessa de prendre part aux délibérations. À l'époque des événements de 1814, il refusa d'assister à celles qui avaient pour but la déchéance de Napoléon et le rappel de l'ancienne dynastie ; mais pressé de donner son adhésion à cet acte, il finit par l'envoyer par un billet.

Pendant les cent jours,

Sieyès fut appelé à faire partie de la chambre des pairs, mais il n'assista pas à l'ouverture de ses séances, et se prononça ouvertement contre les articles additionnels, première cause de la chute de l'empire et des malheurs de la France. Après la seconde restauration, il passa dans les Pays-Bas, où il s'établit.

Sieyès fut, sans contredit, un des hommes d'état les plus remarquables des temps anciens et modernes. Terminons cette courte notice par son plus beau titre à la reconnaissance des peuples de tous les temps et de tous les pays. Le premier, il proclama cette vérité si simple, si évidente, et dont l'exécution sur la terre ne sera probablement jamais qu'une chimère : *Tous les hommes naissent libres et égaux en droits.*

Le cours de sa carrière politique fut marqué par la publication de nombreux écrits qu'il est à regretter de ne pas voir réunis en un corps d'ouvrage. Il existe cependant un volume intitulé : *Des Opinions de Sieyès pendant la révolution.*

SUSSY (le comte).

T

THIBAudeau (Antoine-Claire, comte), né à Poitiers, le 23 mars 1765, était avocat au commencement de la révolution. Son père ayant été nommé député aux états-généraux, il l'accompagna à Versailles, et adopta avec enthousiasme les idées de régénération de l'époque. A son retour à Poitiers, il y forma, avec quelques amis de son âge, une société patriotique, et en 1792, fut nommé, par le département de la Vienne, député à la convention nationale. Il y siégea parmi les républicains, et vota la mort de Louis XVI, mais ne tarda pas à montrer, par ses opinions émises à la tribune, que la faction de *la Montagne*, qui bientôt allait dominer l'assemblée et couvrir la France d'échafauds, ne devait pas compter sur sa coopération. En effet, pénétré des véritables principes de la liberté, il sut, dans les missions qui lui furent confiées dans divers départements, respecter et faire respecter les opinions et les propriétés des citoyens. Aussi il en fut rappelé aussitôt que le système de la terreur eut déployé toutes ses fureurs. Les représentants qui furent

envoyés dans le département de la Vienne, firent jeter dans les cachots tous les parents de Thibaudeau, qui, sans le 9 thermidor, eût probablement succombé lui-même. Depuis cette époque, il parut souvent à la tribune nationale, et obtint, par ses talents, une grande influence sur l'assemblée. Il présenta des rapports sur une foule d'objets relatifs à l'administration, à la marine et à l'instruction publique, et combattit avec succès les dernières tentatives de *la Montagne*. Dans la séance du 20 mai 1795, illustrée par la fermeté du comte Boissy-d'Anglas, Thibaudeau montra le plus grand courage, et fit repousser par la force armée les factieux qui venaient d'égorger le jeune député Feraud. Après la séance, il provoqua un décret d'accusation contre les conventionnels qui avaient fomenté cette insurrection. Elu membre du comité de salut public, il attaqua vivement Tallien, Fréron, et quelques-uns des principaux acteurs de la journée du 9 thermidor, auxquels il supposait l'intention de s'emparer du pouvoir, et de renverser la nouvelle constitution.

Dans la constitution des pouvoirs qui succédèrent à la convention, Thibaudeau fut élu par trente-deux départements; il opta pour celui de la Vienne, et prit place au conseil des cinq cents, dont il devint président le 21 février 1796. Sans cesse en hostilité avec le directoire, et accusé de royalisme, il fut un des premiers portés sur la liste de déportation, lors de la révolution du 18 fructidor. Quelques amis s'employèrent cependant en sa faveur, et obtinrent sa radiation de cette liste; mais il cessa de faire partie du conseil en mai 1798, et reprit alors sa profession d'avocat. Après le 18 brumaire, il reparut sur la scène politique, et fut appelé au conseil d'Etat. Après y avoir siégé pendant quelque temps, il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône, et en 1808, comte de l'empire. Le passage du régime impérial à celui de la restauration ne fut pas pour lui sans dangers à Marseille. Pendant les dix mois qui suivirent cette époque, il demeura sans fonctions; mais dans les *cent jours*, il reprit sa place au conseil d'Etat, et fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire dans le département de la Côte-d'Or. De retour de cette mission, il fut nommé par Napoléon

membre de la chambre des pairs. Après la seconde restauration, compris dans l'ordonnance du 26 juillet, il fut contraint de quitter la France, et parcourut la Suisse et l'Allemagne. Il obtint enfin du gouvernement autrichien la permission de se fixer à Prague. En 1824, on a publié ses *Mémoires*, composés pendant son exil, et qui s'arrêtent à l'année 1800. Le comte Thibaudeau avait publié, à différentes époques, les ouvrages suivants : *Histoire du terrorisme dans le département de la Vienne*, 1 vol. in-8°, 1795; *Recueil des actes héroïques et civiques des républicains français*, etc.

Le comte Thibaudeau fut un des hommes qui, dans des temps difficiles, surent par la réunion des talents à une modération malheureusement trop rare, mériter l'estime de tous les partis.

TRAVOT (Jean-Pierre, baron), naquit le 6 janvier 1767, et embrassa, à peine sorti de l'enfance, la carrière militaire, où il débuta comme simple soldat dans l'infanterie. Il fit les premières campagnes de la révolution, où plus d'une fois il se fit remarquer par sa brillante valeur, et en peu d'années, parvint au grade d'adjudant général, avec le-

quel il fut employé à la guerre de la Vendée, sous le général Hoche. On sait que les officiers de la république montrèrent toujours une répugnance extrême à combattre dans cette guerre, où les triomphes les plus éclatants ne pouvaient s'acheter qu'au prix du sang français. Ce fut en cherchant, autant que possible, à en adoucir les rigueurs, que l'adjutant général Travot, ainsi que son chef, parvinrent à surmonter les dégoûts qu'elle leur inspirait. Chargé de serrer de près et de poursuivre le fameux général Charette, il l'atteignit et le fit prisonnier à la Chabottière, en Poitou, le 23 mars 1796. On sait que ce chef vendéen, devant le conseil de guerre qui le condamna à mort, se plut à rendre la justice qui était due à l'officier républicain qui l'avait fait prisonnier, en attestant sa générosité et les bons traitements qu'il en avait reçus.

Nommé général de brigade peu de temps après cette époque, Travot continua à commander dans les départements de l'ouest en 1799 et 1800, et devint général de division en 1805. Dans la même année, il fut élu membre du sénat conservateur, et appelé au commandement de la 12^e division militaire, qu'il quitta pour passer à

l'armée d'Espagne au commencement de la guerre, où il remplaça le général Harispe, que ses blessures forçaient à quitter sa division. Pendant la période qui s'écoula entre la première restauration et les *cent jours*, le général Travot n'eut aucun commandement, et se retira dans son département. Après le 20 mars, il fut envoyé dans la Vendée, théâtre de ses premiers services, et y annonça sa présence par une proclamation où il engageait les habitants à se soumettre à un gouvernement reconnu, et à ne pas attirer sur eux, en prenant les armes, les malheurs inséparables d'une guerre civile. Peu de temps après, le lieutenant général Lamarque, envoyé dans la Vendée, y prit le commandement en chef, et le général Travot, appelé à la chambre des pairs créée par Napoléon, quitta le théâtre de la guerre. Après le second retour du roi, il se retira de nouveau dans son département, où il attendait sa retraite, lorsque des circonstances qui n'ont point été expliquées encore, déterminèrent sa mise en jugement, que rien ne semblait avoir provoquée. La veille même de la signature de l'amnistie du 12 janvier 1816, une dépêche télégraphique transmit à un conseil mili-

taire siégeant à Rennes, l'ordre de juger le général Travot, et de faire entendre, s'il était possible, dans le jour même, un témoin qui devait déposer dans son affaire. Un article de la loi que nous venons de citer, portait que tous les individus contre lesquels il n'y avait pas de commencement d'instruction ne pourraient être poursuivis pour délits politiques relatifs aux affaires des *cent jours*. L'audition d'un témoin dans l'affaire du général Travot était un commencement d'instruction, et devait lui rendre inapplicable l'article en question. Cependant, ce témoin ne put être entendu avant la promulgation de la loi. Pour obvier à cet inconvénient, on considéra la dépêche télégraphique comme un commencement de poursuites, et on procéda au jugement. Le général Travot recusa comme juge l'officier qui présidait le conseil de guerre, et qui, disait-il, avait combattu contre lui, et était son ennemi personnel; mais le conseil de guerre ayant discuté la compétence, rejeta la demande de l'accusé, ainsi que celle de ses défenseurs, qui imploraient un délai de quelques jours, passa outre aux débats, et prononça la peine de mort.

Nous empruntons à la *Biographie nouvelle des con-*

temporains la suite des détails de cette déplorable affaire : « Parmi les délits
« imputés au général, il y
« en avait un surtout remarquable, et jusqu'alors in-
« connu dans les fastes de la
« jurisprudence militaire. *La*
« *modération*, est-il dit dans
« le réquisitoire, *la modération ne fut point une des*
« *armes les moins redoutables entre ses mains; la*
« *clémence elle-même fut un*
« *de ses moyens de succès*. Le
« général Travot se pourvut
« en révision contre l'arrêt
« qui le condamnait à mourir
« de la mort des traîtres.
« Les moyens de cassation
« parurent nombreux à ses
« défenseurs; cependant,
« comme une partie de ces
« moyens n'avaient point
« prévalu dans la première
« plaidoierie, ce fut un devoir pour les avocats de
« les rassembler de nouveau,
« de les développer tous,
« de les corroborer d'arguments puisés dans les lois,
« dans la Charte, dans les
« meilleurs criminalistes,
« enfin de faire un dernier
« effort pour démontrer l'évidence, et pour obtenir la
« révision du jugement, ils
« remplirent ce devoir avec
« une supériorité de talent
« et avec un dévouement qui
« honorent le barreau de
« Rennes. Des mémoires en
« faveur du condamné fu-

« rent signés par les avocats
 « de ce barreau, qui s'était
 « déjà offert presque en en-
 « tier pour défendre le géné-
 « ral Travot. Leur précis
 « arrachait des larmes d'at-
 « tendrissement au lecteur.
 « On leur répondit que des ju-
 « ges militaires, étrangers aux
 « dédales de la chicane, ne
 « se laissaient point éblouir,
 « qu'on avait accordé aux dé-
 « fenseurs une latitude *im-*
 « *mense, indéfinie, illimi-*
 « *tée*, et qu'on voulait bien
 « considérer comme *excus-*
 « *sable peut-être, l'abus*
 « *qu'ils ont fait du droit de*
 « *défense*. Cependant, la
 « consultation, les observa-
 « tions et le précis furent
 « dénoncés par le général
 « président du premier con-
 « seil, au garde-des-sceaux
 « et au ministre de la police.
 « On ne jugea point à propos
 « de sévir contre les avocats,
 « malgré cette dénonciation.
 « Il eût été nouveau en effet,
 « de simplifier les procès cri-
 « minels en envoyant les avo-
 « cats rejoindre les clients
 « qu'ils n'auraient passauvés.
 « L'arrêt fut confirmé par le
 « conseil de révision, mais
 « S. M. Louis XVIII accorda
 « des lettres de grâce dans
 « lesquelles il est dit : *Nous*
 « *avons reconnu que certai-*
 « *nes considérations provo-*
 « *quent notre indulgence*, et
 « la peine de mort fut com-
 « muée en vingt années de

« prison. Le général Travot,
 « qui avait tant de fois bravé
 « la mort avec intrépidité,
 « sur les champs de bataille,
 « fut accablé de l'idée d'une
 « captivité de vingt ans; il
 « était alors presque sexagé-
 « naire; sa raison s'aliéna
 « entièrement, et on le con-
 « duisit en cet état au châ-
 « teau de Ham, ne voulant
 « pas le laisser en Bretagne.
 « Madame la baronne Tra-
 « vot, qui n'avait pas quitté
 « son illustre et malheureux
 « époux dans les cachots,
 « l'accompagna au château
 « du Ham, et vint ensuite à
 « Paris, pour y solliciter la
 « liberté de son mari. L'his-
 « toire contemporaine doit
 « un juste tribut d'éloges au
 « dévouement sans bornes de
 « cette courageuse épouse. Il
 « est cruel d'ajouter qu'elle
 « n'en fut point récompen-
 « sée. S. A. R. le duc d'An-
 « goulême, qui s'est honoré
 « par tant de bonnes et glo-
 « rieuses actions, plaida la
 « cause du malheur; grâce
 « à la généreuse intervention
 « de ce prince, les fers du
 « général Travot furent bri-
 « sés, après une captivité de
 « deux ans, et il fut rendu
 « aux soins de sa famille;
 « mais le coup était porté;
 « sa raison ne revint pas, et
 « il languit encore dans une
 « maison de santé, où il
 « acheva sa glorieuse et dé-
 « plorable vie. »

VAN

Nous l'avons déjà dit, la cause de la mise en jugement du général Travot est un des problèmes de l'histoire contemporaine. Le temps, en la découvrant, dévoilera peut-être le nom des ennemis

VAN 315

particuliers qui eurent assez de pouvoir pour obtenir ce résultat.

TREVISE (le duc de).

TURENNE (le comte de).

V

VALENCE (le comte de).

VALMY (le duc de).

VANDAMME (Dominique), comte d'UNEBOURG, naquit à Cassel, département du Nord, le 5 novembre 1771. Il avait embrassé l'état militaire avant la révolution, et était entré dans un bataillon colonial, à la suite duquel il passa aux Antilles. Rentré en France au commencement de la révolution, il organisa un corps franc, et fit à sa tête la campagne de 1792. L'année suivante, il fut employé à l'armée du nord, où il fit le blocus de Nieuport, qu'il fut cependant forcé d'abandonner. En 1794, il fit partie de l'armée de Moreau, et prit conjointement avec lui la ville de Menin. La division qu'il commandait passa ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous Jourdan, repassa à celle du Rhin en

1796, et l'année suivante, forma l'avant-garde de l'armée au passage de ce fleuve. Vandamme, nommé général de division, le 5 février 1799, commanda en cette qualité l'aile gauche de l'armée du Danube, et fut ensuite envoyé en Belgique, sous les ordres du général Brune. En 1800, il repassa de nouveau à l'armée du Rhin, qu'il quitta l'année suivante pour faire partie de celle des Grisons, où il se fit remarquer, comme dans les campagnes précédentes, par son intrépidité. En 1804, il fut nommé commandant de la 6^e division militaire, qu'il quitta pour passer à la grande armée à la reprise des hostilités; il y commanda une division du corps du maréchal Soult, et après la bataille d'Austerlitz, fut fait grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Dans la campagne de 1806, il fut chargé de la conquête de la Silésie,

qu'il effectua. Pendant celle de 1809 contre l'Autriche, il fut mis à la tête du corps wurtembergeois, et à la tête du pont de Lintz mit en déroute les colonnes autrichiennes. En 1811, il fut nommé président du collège électoral d'Hazebrouck. Depuis cette époque jusqu'à celle de la campagne de Saxe, il cessa d'être employé, par suite de quelques démêlés avec Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie. Ce fut pendant cette funeste campagne, avant-coureur de celle qui devait livrer la France à l'étranger, que le général Vandamme, après des prodiges de valeur, fut fait prisonnier par les Russes, dans une affaire où il perdit six mille soldats et toute son artillerie. C'était une époque où les puissances alliées, qui faisaient à la France une guerre d'extermination, ne craignaient pas de manquer envers les prisonniers de guerre non-seulement des égards convenus tacitement entre les militaires des puissances belligérantes, mais encore de ceux que prescrit le droit des gens. Le général Vandamme arriva au quartier général de l'armée russe au moment où Moreau allait expirer, et était l'objet de la plus vive sollicitude de la part de nos ennemis. Le général français fut en butte à des outrages

dont l'ignominie retombe tout entière sur ceux qui s'en rendirent coupables. Le grand duc Constantin alla même jusqu'à lui faire enlever son épée, qui lui fut rendue, cependant, par ordre d'Alexandre. Le général Vandamme fut conduit à Moscou, dont la reconstruction s'opérait alors, et ensuite sur les frontières de la Sibérie, à Wialka. Par suite des événements de 1814, il fut dirigé sur la France, et arriva à Paris à la fin de septembre. Le duc de Feltre, qui avait alors le porte-feuille du ministère de la guerre, lui donna l'ordre de quitter la capitale dans vingt-quatre heures. Ce ne fut qu'après le 20 mars 1815, que le général Vandamme reparut sur l'horizon politique. Napoléon l'appela à la pairie, et lui donna le commandement de la 2^e division de l'armée. Il fit ensuite partie du 3^e corps sous les ordres du maréchal Grouchy, et contribua très-activement au succès de la bataille de Fleurus. Lorsqu'il apprit les funestes résultats de Waterloo, il exécuta sa retraite avec une telle habileté, que les ennemis de la France craignirent un instant pour leurs succès. Malheureusement, les auxiliaires qu'ils avaient dans les deux chambres devaient les rassurer. Les soins de Van-

damme et de quelques autres généraux avaient réuni un corps de quatre-vingt mille hommes de troupes intactes. On sait les résultats que la France a obtenus souvent avec de bien moindres ressources ; on connaît surtout l'enthousiasme dont les soldats étaient animés. « Je suis fier, » disait le général Vandamme dans un rapport adressé « à la chambre des députés, » « je suis fier d'être venu au secours de la capitale avec une pareille armée ; ses courageuses dispositions ne peuvent manquer de nous faire obtenir des conditions plus avantageuses, si nous sommes obligés de traiter avec nos ennemis. » Cependant, un gouvernement provisoire qui venait de s'organiser traitait effectivement avec les ennemis ; une des conditions fut la retraite de l'armée derrière la Loire. Le général Vandamme suivit ce mouvement, et fut compris cependant dans l'ordonnance du 24 juillet 1815. Il se retira dans une maison de campagne près de Limoges, département de la Haute-Vienne ; mais le préfet lui fit donner l'ordre de sortir de son département dans les vingt-quatre heures. Quelque temps après, il lui fut enjoint, par le gouvernement, de se rendre à Vierzon, département du Cher, pour y être sous

la surveillance de la haute police. Il y demeura jusqu'à la reddition de l'ordonnance du 12 janvier 1816, qui l'obligea à sortir du royaume. Il se rendit à Gand ; mais ne pouvant obtenir la permission d'y fixer sa résidence, il passa aux Etats-Unis d'Amérique, où il fit un séjour d'environ deux ans. Il reentra en France au bout de ce terme, et passa encore quelque temps dans une terre qu'il possédait en Belgique. En 1824, il fut mis à la retraite.

Il est peu d'officiers de l'ancienne armée, du moins parmi ceux qui n'ont pas dévié du sentier tracé par l'honneur et les opinions qu'ils avaient adoptées, qui n'aient été en butte aux calomnies des ennemis de la France. Le général Vandamme a été, à cet égard, l'objet d'une distinction particulière ; on a semblé mettre plus d'acharnement, plus d'animosité dans la large part qu'on lui a faite des outrages prodigués aux défenseurs de la patrie. Cette circonstance, tout honorable pour lui, en le recommandant aux yeux des Français, est une preuve que ceux qui nous combattirent l'ont remarqué parmi l'élite de nos défenseurs.

VERDIER (Jean-Antoine),

comte), naquit à Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 1^{er} mai 1767, d'une famille honorable, mais qui n'appartenant pas à la classe privilégiée, ne pouvait songer à choisir pour un de ses membres la carrière des armes, exclusivement ouverte à la noblesse. Heureusement pour le jeune Verdier, la révolution vint bientôt l'ouvrir aussi à la valeur et au mérite. Poussé par un goût naturel, il était entré au service en 1785, mais ce ne fut que plus de sept ans après qu'il reçut l'épaulette de sous-lieutenant. Il était destiné à réparer, par un avancement rapide, le temps qu'il avait perdu dans les grades subalternes jusqu'à cette époque. En 1794, il était capitaine dans le bataillon des volontaires de la Haute-Garonne, et devint aide de camp du général Augereau, qu'il quitta pour passer à l'armée des Pyrénées. A la tête d'un bataillon de volontaires, il s'empara du camp retranché de Lhers, après avoir culbuté quatre mille hommes qui le défendaient. La reddition de Figuières fut le résultat de ce fait d'armes, qui valut au capitaine Verdier le grade d'adjutant général. Il quitta alors l'armée des Pyrénées pour passer à celle d'Italie, et fut fait général

de brigade sur le champ de bataille de Castiglione. Il figura dans toutes les autres affaires de cette brillante campagne, jusqu'au traité de Leoben, et fit partie de l'expédition d'Égypte. Il y commanda d'abord les grenadiers et les éclaireurs de la division Kléber, réunis en un seul corps, sous les murs de Saint-Jean-d'Acre. Après la conquête de l'Égypte, on lui confia le commandement de la province de Damiette, où il combattit, à la tête de mille hommes seulement, huit mille Turcs et Anglais, sous les ordres de sir Sidney Smith, qu'il défit complètement, après leur avoir enlevé dix pièces de canon. Ce fut pendant le siège du Caire, et en récompense des services rendus à cette occasion et dans le reste de la campagne, qu'il fut élevé au grade de général de division. La guerre d'Égypte n'était pas achevée encore, que le général Verdier en fut rappelé, quelque temps avant l'évacuation, et envoyé de nouveau en Italie, où il eut le commandement d'une division sous Murat. A l'époque de l'occupation du royaume de Naples, il fit partie de l'armée de Masséna, et contribua à la défaite de l'armée anglo-napolitaine. Il quitta la Péninsule pour passer à la grande armée, pen-

dant la campagne de 1806, et se fit remarquer aux batailles de Heilsberg et de Friedland. Immédiatement après la paix de Tilsitt, il partit du nord de l'Europe, à la tête d'un corps de troupes qu'il conduisit en Espagne, et dont il conserva le commandement pendant la guerre qui eut bientôt lieu. Le général Verdier, pendant cette guerre, se distingua au combat de Logrono et au siège de Sarragosse; il fit ensuite le siège de Girone, et remit son commandement au maréchal Augereau, gouverneur de la Catalogne. Il quitta alors l'Espagne pour repasser à la grande armée; c'était au commencement de l'année 1812 et de la guerre de Russie. Le général Verdier y prit le commandement d'une division du corps du maréchal Oudinot, et débuta dans cette campagne avec le zèle et la bravoure qu'il avait déployés dans les précédentes. Il se distingua particulièrement devant Pologsk, où il fut blessé trop sérieusement pour ne pas être forcé d'abandonner le théâtre de la guerre et de rentrer en France. Pendant la campagne de Saxe, entièrement rétabli de cette blessure, il passa en Italie, et commanda sous le vice-roi le second corps de l'armée italienne. Il contribua puis-

samment au succès de la bataille de Mincio. Après la première restauration, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, mais ne reçut aucun commandement jusqu'au retour de Napoléon. A cette époque, il fit partie de la chambre des pairs, et reçut le commandement de la 8^e division militaire, à Marseille. La population de cette ville, impatiente de reprendre le cours de ses opérations mercantiles, que contrariaient et les événements de la guerre et la gloire militaire de la France, appelait de tous ses vœux l'anéantissement de l'armée, l'invasion de l'empire et la présence des Anglais. Aux premières nouvelles du désastre de Waterloo, l'escadre de la Grande-Bretagne, qui croisait dans la Méditerranée, y fut appelée; la cocarde blanche fut arborée spontanément, et l'existence de la garnison fut menacée. Le général Verdier crut devoir abandonner la ville pendant la nuit, ce qui s'effectua dans le plus grand désordre. Son départ fut le signal du massacre de plus de six cents individus, au nombre desquels furent une foule de militaires qui étaient restés après leurs corps. On a fait au général Verdier un reproche de cette détermination, et nous pensons que c'est avec raison.

Quelques troupes disciplinées eussent suffi sans doute, pour maintenir dans le respect et le devoir la poignée d'assassins qui inondèrent de sang une des premières villes de France, et pour comprimer ceux qui les firent agir. Quoi qu'il en soit, le général Verdier se rendit à Toulon, où il contribua à conserver à la France ce port et cet arsenal que le marquis de Rivière voulait provisoirement remettre aux Anglais. Peu de temps après la seconde restauration, il fut mis à la retraite.

VICENCE (Armand-Augustin CAULAINCOURT, duc de), lieutenant général, naquit en 1774, au château de Caulaincourt, du marquis de ce nom, officier général, et de la marquise de Caulaincourt, dame d'honneur de madame la comtesse d'Artois. À l'âge de quinze ans, il entra dans la carrière qu'avaient suivie ses ancêtres, et où l'appelaient son nom et son rang; et étant parvenu au grade de capitaine, remplit auprès de son père les fonctions d'aide de camp. En 1792, par suite de l'arrêt qui expulsait de l'armée tous les officiers appartenant à la noblesse, il fut destitué et mis en prison; mais appelé quelque temps après par la réquisition, il reentra sous les drapeaux,

d'abord comme simple grenadier, et passa ensuite dans la cavalerie, comme chasseur à cheval. En l'an III, cependant, il fut réintégré dans son grade de capitaine, à la demande du général Hoche. Le pacificateur de la Vendée motiva cette demande, dans le rapport qu'il fit sur Caulaincourt, « Pour « le récompenser, dit-il, « d'avoir préféré l'honneur « de combattre pour son « pays à la facilité qu'on « trouvait de se faire mettre « en réquisition dans une « administration pour échapper aux fatigues et aux dangers de la guerre. » Devenu, peu de temps après, chef d'escadron, M. de Caulaincourt fut appelé à remplir les fonctions d'aide de camp auprès du général Aubert Dubayet, qu'il accompagna dans son ambassade auprès de la Porte ottomane. Destiné à se faire par la suite un nom honorable dans la diplomatie, ce poste ouvrit avantageusement pour lui une carrière qu'il allait dès lors parcourir concurremment avec celle des armes. En l'an V, il accompagna à Paris l'ambassadeur ottoman, et quelque temps après, prit le commandement du 2^e régiment de carabiniers. Ce fut à la tête de ce corps illustré maintes fois par de brillants faits d'armes, qu'il

fut blessé de deux coups de feu à l'affaire de Weinheim. Après la paix de l'an VIII, au moment où l'empereur Alexandre venait de monter sur le trône, M. de Caulaincourt fut envoyé en Russie pour renouer les relations de la France avec le nouveau souverain. Alexandre a constamment témoigné à ce diplomate la plus haute considération et une confiance des plus étendues. C'est à partir de cette mission que datent ces sentiments dont l'autocrate de Russie s'est plu à donner de nombreuses preuves. A son retour en France, M. de Caulaincourt reprit le commandement de son régiment de carabiniers, et devint bientôt après un des aides de camp du premier consul. Chargé, par ses fonctions auprès du chef du gouvernement, du service et de l'inspection de ce qui était relatif aux écuries, il fut naturellement porté, lors de l'organisation de l'empire, à la dignité de grand écuyer. Il avait refusé déjà deux fois le grade de général de brigade, qui lui avait été offert par le général Moreau, après la bataille de Hohenlinden, et par le premier consul, à l'époque de son retour de Russie. Il préférerait à ce grade le commandement du régiment des carabiniers. Mais après l'avoir accepté en l'an

XI, il fut chargé de plusieurs missions importantes, et entre autres, de surveiller les intrigues du ministère anglais sur les deux rives du Rhin. La malveillance et la calomnie ont voulu rattacher à cette mission l'arrestation du duc d'Enghien, effectuée, comme on sait, à Etteinheim, et exécutée par un officier général et un colonel de gendarmerie, à la tête de trois cents hommes. Il a été prouvé depuis qu'au moment où l'arrestation a eu lieu, M. de Caulaincourt, chargé d'ordres particuliers, était sur la route d'Offenbourg pour leur exécution. La *Biographie nouvelle des contemporains* rapporte une lettre que nous transcrivons en entier, et jetant un grand jour sur cette affaire, disculpe entièrement M. le duc de Vence d'une imputation à laquelle, du reste, le public ne s'est jamais arrêté.

Le ministre des relations extérieures au général Caulaincourt.

Paris, 21 ventôse an XII.

« Général,

« J'ai l'honneur de vous
« adresser une lettre pour
« le baron d'Edelsheim, mi-
« nistre principal de l'élec-
« teur de Bade; vous vou-

« drez bien la lui faire par-
 « venir aussitôt que votre ex-
 « pédition d'Offenbourg sera
 « consommée. Le premier
 « consul me charge de vous
 « dire que si vous n'êtes
 « pas dans le cas de faire
 « entrer des troupes dans
 « les États de l'électeur, et
 « que vous appreniez que
 « le général Ordener n'en
 « ait point fait entrer, cette
 « lettre doit rester entre vos
 « mains, et ne pas être re-
 « mise au ministre de l'é-
 « lecteur. Je suis chargé de
 « vous recommander parti-
 « culièrement de faire pren-
 « dre et de rapporter avec
 « vous les papiers de madame
 « Reich.

« J'ai l'honneur de
 « vous saluer,

« *Signé* Ch.-Mau. TAL-
 « LEYRAND. »

D'après cela, ainsi que le fait observer l'ouvrage que nous avons cité plus haut, la mission dont M. de Caulaincourt était chargé à cette époque, était entièrement distincte de celle qui avait le duc d'Enghien pour objet. Ce qui achève d'établir cette vérité d'une manière incontestable, c'est la lettre suivante que lui adressait l'empereur Alexandre :

« Je savais, général, par
 « mes ministres en Allema-
 « gne, combien vous êtes
 « étranger à l'horrible affaire
 « dont vous me parlez; les
 « pièces que vous me com-
 « muniquez ne peuvent qu'a-
 « jouter à cette conviction.
 « J'aime à vous le dire, et
 « à vous assurer aussi de
 « l'estime sincère que je
 « vous porte.

« ALEXANDRE. »

En 1805, M. de Caulaincourt fut promu au grade de général de division, nommé grand cordon de la Légion d'Honneur, et peu de temps après, *duc de Vicence*. Ses fonctions auprès de l'empereur lui fournirent l'occasion de faire à la suite de sa personne les campagnes qui illustrèrent l'armée française et son chef. Ayant eu à remplir, de 1808 à 1811, les fonctions d'ambassadeur près la cour de Russie, il ne put prendre part aux événements militaires des campagnes d'Autriche et d'Espagne. Ce ne fut que sur sa demande réitérée que son rappel eut lieu. A même d'apprécier, pendant cette longue mission, les forces et les ressources de la Russie, M. de Caulaincourt se prononça ouvertement, à son

retour, contre la guerre qui fut résolue à peu près à cette époque, et dont les opérations commencèrent en 1812. Les observations qu'il fit à cet égard ayant déplu à l'empereur, il demanda un commandement à l'armée d'Espagne; mais Napoléon ne voulut point y consentir, et lui fit faire à sa suite la campagne de Russie. Après l'incendie de Moscou, il lui ordonna de se rendre auprès de l'empereur Alexandre, à Saint-Petersbourg, pour lui faire des propositions de paix; mais persuadé d'avance de l'inutilité d'une pareille démarche, M. de Caulaincourt refusa d'obtempérer à ces ordres. Pendant la retraite, il passa quatorze jours et quatorze nuits en voiture ou en traîneau, tête à tête avec Napoléon, et ne le quitta qu'à Paris, le 18 décembre 1812. A l'ouverture de la campagne suivante, et pendant l'absence momentanée du ministre des relations extérieures, il fut chargé de la correspondance politique, de la négociation de Dresde, et conclut avec la Prusse et la Russie l'armistice de Pleswitz, qui précéda le congrès de Prague; mais ce n'était plus le temps où des victoires éclatantes aplaissant la route que les négociateurs de la France avaient à suivre, ne leur

laissaient d'autre peine que celle d'imposer à nos ennemis les conditions du vainqueur. Des succès inaccoutumés avaient inspiré aux alliés des prétentions que vinrent accroître bientôt les malheurs de la bataille de Leipzig. Cependant, il fut fait à Francfort des propositions qui pouvaient être acceptées sans honte; mais Napoléon, si souvent dupe de sa bonne foi et de la prétendue générosité des cabinets de l'Europe, crut devoir les rejeter. De nouveaux malheurs pour nos armes nécessitèrent de nouveaux pourparlers, et amenèrent le congrès de Châtillon, où M. le duc de Vicence fut envoyé en qualité de négociateur. Une lettre de lui à Napoléon fera connaître et les difficultés de sa position et l'accord que les puissances alliées mettaient dans l'exigence de leurs prétentions.

Châtillon, le 6 février 1814.

« Sire,

« Un courrier parti de
 « Troyes, le 5 février, m'a
 « apporté une dépêche chif-
 « frée de M. le duc de
 « Bassano, laquelle, tout
 « en me commettant au nom
 « de V. M. les pouvoirs les
 « plus étendus, me jette et

« me retient dans la plus
 « embarrassante perplexité.
 « Je me trouve ici placé
 « vis-à-vis de quatre négocia-
 « teurs, en ne comptant les
 « trois plénipotentiaires an-
 « glais que pour un seul. Ces
 « quatre négociateurs n'ont
 « qu'une seule et même ins-
 « truction, dressée par les
 « ministres d'État des quatre
 « cours. Leur langage leur a
 « été dicté d'avance; les dé-
 « clarations qu'ils remettent
 « leur ont été données toutes
 « faites. Ils ne font pas un
 « pas, ils ne disent point un
 « mot sans s'être concertés
 « d'avance. Ils veulent qu'il
 « y ait un protocole, et si je
 « veux moi-même y insérer les
 « observations les plus sim-
 « ples sur les faits les plus
 « constants, les expressions
 « les plus modérées devien-
 « nent un sujet de difficulté,
 « et je dois céder pour ne pas
 « consumer le temps en de
 « vaines discussions. Je sens
 « combien les moments sont
 « précieux; je sens d'un au-
 « tre côté, qu'en précipitant
 « tout, on perdrait tout. Je
 « presse, mais avec la me-
 « sure que me prescrit le
 « besoin de ne pas compro-
 « mettre les grands intérêts
 « dont je suis chargé; je
 « presse autant que je puis
 « le faire, sans me jeter à
 « la tête de ces gens-ci, et
 « sans me mettre à leur
 « merci.

« C'est dans cette situation
 « que je reçois une lettre
 « pleine d'alarmes. J'étais
 « parti les mains presque
 « liées, et je reçois des pou-
 « voirs illimités; on me re-
 « tenait et l'on m'aiguillon-
 « ne; cependant on me laisse
 « ignorer les motifs de ce
 « changement; on me fait
 « entrevoir des dangers, mais
 « sans me dire quel en est le
 « degré, s'ils viennent d'un
 « seul côté ou de plusieurs.
 « V. M. d'abord, et l'armée
 « qu'elle commande, Paris,
 « la Bretagne, l'Espagne,
 « l'Italie, se présentent tour
 « à tour et tout à la fois à
 « mon esprit; mon imagina-
 « tion se porte de l'une à
 « l'autre sans pouvoir former
 « d'opinion fixe; ignorant la
 « vraie situation des choses,
 « je ne peux juger ce qu'elle
 « exige et ce qu'elle permet;
 « si elle est telle que je doive
 « consentir à tout aveuglé-
 « ment, sans discussion et
 « sans retard, ou si j'ai pour
 « discuter, du moins les
 « points les plus essentiels,
 « plusieurs jours devant moi;
 « si je n'en ai qu'un seul,
 « ou si je n'ai pas un mo-
 « ment. Cet état d'anxiété
 « aurait pu m'être épargné
 « par des informations que
 « la lettre de M. de Bassano
 « ne contient pas.
 « Dans l'ignorance où elle
 « me laisse, je marcherai
 « avec précaution, comme

« on doit le faire entre deux
 « écueils. Mais à toute ex-
 « trémité, je ferai tout ce
 « que me paraîtront exiger
 « la sûreté de V. M. et le
 « salut de mon pays.

« Je suis, etc.

« S. CAULAINCOURT,
 « duc de Vicence. »

Ainsi qu'on l'a vu, Na-
 poléon avait donné au duc
 de Vicence des pouvoirs il-
 limités pour traiter d'une
 paix définitive. Mais chaque
 nouvel événement militaire
 relevant ou abaissant ses
 espérances et ses prétentions,
 par sa plus ou moins grande
 importance, lui faisait aug-
 menter ou diminuer l'éten-
 due des pouvoirs donnés à
 son plénipotentiaire. Trop
 d'intérêt se rattache encore
 à tous les événements de
 cette époque mémorable pour
 que le lecteur ne retrouve
 pas ici avec plaisir la lettre
 que l'empereur lui adressait
 à cet égard.

Nangis, le 17 février 1814.

« Monsieur le duc de Vi-
 « cence, je vous ai donné
 « carte blanche pour sauver
 « Paris et éviter une bataille
 « qui était la dernière espé-
 « rance de la nation. La ba-

« taille a eu lieu; la Provi-
 « dence a béni nos armes;
 « j'ai fait 30 à 40,000 pri-
 « sonniers; j'ai pris 200 pièces
 « de canon, un grand nom-
 « bre de généraux, et détruit
 « plusieurs armées sans coup
 « férir. J'ai entamé hier l'ar-
 « mée du prince Schwartzem-
 « berg, que j'espère détruire
 « avant qu'elle ait repassé
 « nos frontières. Votre atti-
 « tude doit être la même;
 « vous devez tout faire pour
 « la paix, mais mon inten-
 « tion est que vous ne signiez
 « rien sans mon ordre, parce
 « que seul je connais ma po-
 « sition; en général, je ne
 « désire qu'une paix *solide*
 « et *honorable*, et elle ne
 « peut être telle que sur les
 « bases posées à Francfort.
 « Si les alliés eussent ac-
 « cepté vos propositions le 9,
 « il n'y aurait pas eu de ba-
 « taille; je n'aurais pas couru
 « les chances de la fortune
 « dans le moment où le
 « moindre insuccès perdrait
 « la France; enfin je n'aurais
 « pas connu le secret de leur
 « faiblesse. Il est juste qu'en
 « retour j'aie les avantages
 « des chances qui ont tourné
 « pour moi. Je veux la paix,
 « mais ce n'en serait pas une
 « que celle qui imposerait
 « à la France des conditions
 « plus humiliantes que les
 « bases de Francfort. Ma po-
 « sition est certainement plus
 « avantageuse qu'à l'époque

« dispositions de la nation ,
 « et que son vœu serait sou-
 « tenu par les forces des al-
 « liés. J'éclatai par la déclai-
 « ration que nous étions tous
 « royalistes, et que la France
 « l'était comme nous. « Eh
 « bien ! dit alors l'empereur,
 « je déclare que je ne trai-
 « terai plus avec l'empereur
 « Napoléon..... » On obtint
 « de ce monarque que cette
 « déclaration fût rendue pu-
 « blique ; deux heures après
 « elle couvrait les murs de
 « la capitale, par les soins
 « de MM. Michaud, qui se
 « trouvaient dans les appar-
 « tements voisins de la salle
 « du conseil. A la fin du
 « conseil, nous mimes tous
 « nos soins à empêcher l'effet
 « des représentations que les
 « négociateurs de Napoléon
 « pouvaient chercher à pro-
 « duire ; si nous ne pûmes les
 « empêcher d'arriver, on
 « parvint du moins à abrégier
 « leur séjour et à en atténuer
 « l'effet. »

Ces démarches réussirent
 à un tel point, que lorsque
 M. le duc de Vicence arriva,
 la cause de son souverain
 était déjà perdue sans retour.
 En l'envoyant, Napoléon lui
 avait dit : « C'est à vous,
 « Caulaincourt, c'est à votre
 « fidélité, à votre honneur,
 « que je confie mon abdica-
 « tion, s'il n'y a pas d'autre
 « moyen de salut pour la
 « France ; défendez ses inté-

« rêts avant les miens, si
 « tout ne la trahit pas, et
 « ne remettez mon abdica-
 « tion qu'autant qu'on tien-
 « dra les promesses faites
 « pour l'armée. » Après que
 le duc eut remis au gouver-
 nement provisoire l'acte d'ab-
 dication de Napoléon, le
 président et les membres lui
 demandèrent son adhésion
 aux actes du sénat, qui rap-
 pelaient l'ancienne dynastie ;
 il répondit : « Je suis le plé-
 « nipotentiaire et le sujet de
 « l'empereur ; je ne cesserai
 « de l'être que quand il n'aura
 « plus besoin de mes services
 « et qu'il m'aura délié de
 « mon serment. » Des senti-
 ments aussi nobles durent
 paraître bien extraordinaires
 à cette époque ; Napoléon
 voulut témoigner la recon-
 naissance qu'ils lui inspi-
 raient, par le don de son
 sabre et de son portrait, gra-
 vé sur une pierre orientale,
 et par la lettre suivante, qu'il
 adressa, après son départ de
 Fontainebleau, à M. le duc
 de Vicence : « Je conserve
 « le souvenir de toutes les
 « preuves d'attachement que
 « vous m'avez données dans
 « ces derniers temps, et je
 « vous en remercie ; ne dou-
 « tez jamais de tous les sen-
 « timents d'estime et d'ami-
 « tié que je vous porte. »

M. de Caulaincourt, qui
 était membre du sénat, ne
 fut cependant pas, après la

première restauration, compris, comme la plupart des sénateurs ses collègues, au nombre des pairs de France. Il se retira à la campagne, et y vivait éloigné du théâtre du monde, lorsque l'arrivée de Napoléon de l'île d'Elbe vint le replacer sur la scène politique. Il fut appelé à la pairie, et reçut le portefeuille des relations extérieures. Après le désastre de Waterloo, il fit partie de la commission du gouvernement, et donna de nouvelles preuves de dévouement et de fidélité à la France et

à son souverain. Porté après la seconde abdication sur l'ordonnance du 24 juillet, il en fut rayé, à la sollicitation de ses nombreux amis, quitta de nouveau, et pour toujours, les affaires publiques, emportant dans sa retraite où il a terminé ses jours, l'estime et la vénération de tous les Français, à qui les misérables intérêts de partis n'empêchent pas d'apprécier la réunion si remarquable et si rare, des talents, de la bravoure et des plus nobles sentiments.

Pendant que notre ouvrage était sous presse, la mort a enlevé plusieurs membres de la chambre des pairs. Nous avons pu les signaler, et indiquer leurs successeurs; mais il en est trois qui sont décédés trop récemment pour qu'il nous ait été possible de revenir sur la notice qui leur est consacrée. Voici leurs noms :

SAINT-AIGNAN (le comte de).

GASSENDI (le comte).

DESSOLE (le marquis).

Tous les trois sont morts sans laisser d'héritiers mâles, et leur titre s'éteint en leur personne.

FIN.

